Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 152e Assemblée de l'UIP

Istanbul (Türkiye)
15-19 avril 2026

F

Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 152e Assemblée de l'UIP

Istanbul (Türkiye)
15-19 avril 2026

Table des matières

Page(s)

Introduction 5

Cérémonie inaugurale de la 152e Assemblée
- Discours de M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire 7
- Discours de M. Babatunde Ahonsi, Coordonnateur résident des Nations Unies en Türkiye 7
- Message vidéo de M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU 8
- Discours de la Dr Tulia Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire 8
- Discours de M. Numan Kurtulmuş, Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye 9

Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*
- Allocution liminaire de M. N. Kurtulmuş, Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye 11
- Allocution liminaire de la Dr T. Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire 11
- Intervention de Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires 12
- Intervention de Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires 12
- Volet spécial : dialogue intergénérationnel 13
- Débat général ..... 17; 57 ; 72

Organisation des travaux de l'Assemblée
- Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 53
- Ordre du jour définitif 56

Point d'urgence intitulé *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*
- Débat en séance plénière 66
- Adoption de la résolution 202

Page(s)

Volet spécial sur le 50e anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires 68

Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP 74

Audition des candidates au poste de secrétaire général de l'UIP 89

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

- Adoption de l'ordre du jour 96
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 151e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2025) 96
- *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*
  - a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs 96
  - b) Débat 98
  - c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière 105
  - d) Désignation d'un rapporteur à la 152e Assemblée 107
- Préparatifs pour les Assemblées suivantes
  - a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission 107
  - b) Propositions pour le choix des co-rapporteurs 109
  - c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission 109
- Élections au Bureau de la Commission 109
- Divers 109

Commission permanente du développement durable

- Adoption de l'ordre du jour 110
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 151e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2025) 110
- *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*
  - a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs 110
  - b) Débat 111
  - c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière 117
  - d) Désignation d'un rapporteur à la 152e Assemblée 117
- Préparatifs pour les Assemblées suivantes
  - a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission 118
  - b) Propositions pour le choix des co-rapporteurs 118
  - c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission 118
- Élections au Bureau de la Commission 118

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

- Adoption de l'ordre du jour 119
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 151e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2025) 119
- Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission *: Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées* 119
- Débat sur les avancées récentes en matière d'intelligence artificielle 131
- Élections au Bureau de la Commission 140

Page(s)

Commission permanente des Affaires des Nations Unies
- Adoption de l'ordre du jour 141
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 151e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2025) 141
- La présence des Nations Unies en Türkiye : un cadre d'expérimentation pour renforcer la collaboration entre l'ONU et les parlements 141
- Vers une ONU plus efficace et plus représentative : la nécessité de réviser la Charte .. 146
- Élections au Bureau de la Commission 154
- Divers 154

Forum des femmes parlementaires
- Cérémonie d'ouverture 155
- Adoption de l'ordre du jour 157
- Activités pour faire progresser l'égalité des sexes 157
- Contribution aux travaux de la 152e Assemblée dans une perspective de genre 159
- Réunion-débat sur le thème *Intensification des conflits et recul des droits des femmes et des filles* 160
- Audition des candidates au poste de secrétaire général de l'UIP 171
- Élections au Bureau des femmes parlementaires 175
- Rapports des rapporteures des groupes de discussion..... 175
- Lieu et date de la 42e session du Forum des femmes parlementaires 176

Forum des jeunes parlementaires
- Adoption de l'ordre du jour 177
- Remarques liminaires 177
- Dernières informations en matière de participation des jeunes 177
- Contribution aux travaux de la 152e Assemblée dans la perspective des jeunes 180
- Préparation de la contribution à la 153e Assemblée dans la perspective des jeunes 184
- Hommage au Secrétaire général sortant de l'UIP..... 186
- Audition des candidates au poste de secrétaire général de l'UIP 187

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
Mesures parlementaires visant à mettre fin à l'apatridie 191

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports
- Déclaration d'Istanbul : *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures* 198
- *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable* (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale) 199
- *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises* (Commission permanente du développement durable)..... 200
- Rapports des commissions permanentes 200
- Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 154e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs 201
- Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP 202
- 153e Assemblée de l'UIP (5-9 octobre 2026, Arusha, République-Unie de Tanzanie) ... 203
- Volet spécial : hommage au Secrétaire général sortant de l'UIP 203

Clôture de l'Assemblée 207

Page(s)

Annexes

I. Déclaration d'Istanbul sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures* (point 3) 209

II. *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable* (point 5)
Texte de la résolution 213

III. *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises* (point 6)
Texte de la résolution 222

IV. *Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle*
Texte de la motion adoptée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme 226

V-A. – V-C. Rapports des commissions permanentes 227-233

VI-A. – VI-B. Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 234-235

VII. *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions* (point 10)
Texte de la résolution 236

VIII. Liste des participants 238

Introduction

Des délégations des 133 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan*, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar*, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les 10 Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement européen, Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) et Parlement du MERCOSUR (PARLASUR).

Les Observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC), Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Assemblée parlementaire des États turciques (TURKPA), Association des sénats, shoura et conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe, Association parlementaire du Commonwealth (APC), Confédération parlementaire des Amériques, Conseil consultatif maghrébin, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA) et Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

* Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus et avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Leurs délégations respectives assistent aux Assemblées en qualité d'observateurs sans droit de vote aux termes de l'article 4.2 des Statuts

iii) des fédérations internationales de partis politiques : Internationale libérale (IL) et Internationale socialiste (IS) ;

iv) des autres organisations partenaires : Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et World Future Council.

Plusieurs invités spéciaux ont également assisté à l'Assemblée et ont prononcé des discours lors des volets de haut niveau.

Sur les 1 432 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 697 étaient des parlementaires (678 des Parlements membres et 19 des délégations des Membres associés), parmi lesquels on comptait 77 présidents et 34 vice-présidents. Les délégations des Parlements membres comprenaient 244 femmes parlementaires (36 %) et 85 jeunes parlementaires (12,5 %).

Cérémonie inaugurale de la 152e Assemblée

MERCREDI 15 AVRIL 2026

La cérémonie inaugurale de la 152e Assemblée de l'UIP s'est déroulée au Hilton Istanbul Bomonti Hotel & Conference Center, à Istanbul (Türkiye), le mercredi 15 avril 2026 à partir de 18 h 30.

L'hymne de l'UIP et l'hymne national de la Türkiye sont joués.

Une vidéo sur l'histoire et la culture turques est projetée.

M. Martin Chungong (Secrétaire général de l'Union interparlementaire) précise que c'est la quatrième fois qu'une Assemblée de l'UIP se tient à Istanbul. Il explique qu'après avoir participé à la 95e Conférence à Istanbul en 1996, au début de sa carrière au Secrétariat de l'UIP, la boucle est désormais bouclée, puisque la 152e Assemblée est la dernière de son mandat de Secrétaire général. Il fait observer qu'il avait d'abord souhaité que la 152e Assemblée se tienne à Genève, ville où il a été élu Secrétaire général pour la première fois, mais que le choix de l'organiser en Türkiye s'est avéré judicieux. Il salue les efforts déployés pour l'organisation de l'Assemblée et remercie les autorités turques d'accueillir l'événement dans les meilleures conditions qui soient.

Il se félicite de constater que, malgré les bouleversements qui secouent actuellement le monde, un nombre record de 77 présidents de parlement participent à l'Assemblée. Se référant au thème de l'Assemblée, il exhorte les Parlements membres à accorder une attention prioritaire aux générations futures dans leurs délibérations, soulignant que cette préoccupation doit guider l'ensemble des travaux parlementaires. Il annonce que, à cette fin, l'Assemblée donnera lieu à un dialogue entre une haute personnalité internationale et une fille de onze ans sur les attentes des deux générations.

Il rappelle que, ces dernières années, l'Assemblée n'a pas toujours réussi à s'accorder sur le choix d'un point d'urgence et encourage les Parlements membres à soutenir les efforts en cours visant à adopter une telle résolution inclusive et tournée vers l'avenir afin de traiter les crises actuelles en faisant valoir le point de vue des parlementaires du monde entier.

Il souligne que le Forum des femmes parlementaires et le Forum des jeunes parlementaires continuent de jouer un rôle moteur dans l'action de l'UIP en faveur de parlements inclusifs et représentatifs de la diversité de la société. Il indique que l'Assemblée devrait adopter deux résolutions tournées vers l'avenir, l'une sur la paix juste et durable, l'autre sur l'économie mondiale équitable et durable, qui viendront renforcer les thèmes généraux de l'Assemblée, à savoir la paix et la justice. Parmi les réunions des organes spécialisés de l'UIP et les autres manifestations prévues pendant l'Assemblée, il souligne tout particulièrement la séance spéciale sur la promotion de la solution à deux États pour Israël et la Palestine ainsi que le débat sur la Palestine organisé par le Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye. Il ajoute que ces deux événements permettront de réaffirmer la conviction de l'UIP selon laquelle la solution à deux États constitue le meilleur moyen de résoudre la crise au Moyen-Orient. Il annonce que l'Assemblée comprendra également une célébration du cinquantième anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires ainsi que le traditionnel volet consacré à la redevabilité, auquel l'Organisation attache une grande importance puisqu'il lui permet d'évaluer la mise en œuvre par les Parlements membres des décisions et résultats de l'UIP. Il encourage les Parlements membres à approuver la nouvelle Stratégie que l'UIP s'apprête à adopter, puisqu'elle est le fruit direct de leurs délibérations et de leurs contributions.

Il conclut son intervention en formant le vœu que les débats soient fructueux et aboutissent à des résultats concrets, et en remerciant l'UIP pour le soutien qu'elle lui a apporté durant ses douze années de mandat de Secrétaire général.

M. Babatunde Ahonsi (Coordonnateur résident des Nations Unies en Türkiye), présentant un message du Secrétaire général de l'ONU, remercie le Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye pour son hospitalité, ainsi que la direction de l'UIP d'avoir organisé l'Assemblée. Il souligne qu'en tant que pierre angulaire de la gouvernance démocratique, les parlements doivent garantir la redevabilité et l'état de droit, et définir une vision pour leur pays.

L'intervenant rappelle que les parlements jouent un rôle essentiel dans la promotion du développement durable. Il explique que la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) exige non seulement une action résolue de l'exécutif, mais aussi des cadres législatifs solides, un contrôle et une approche inclusive. Il indique que les délibérations de l'Assemblée doivent donc mettre en évidence le rôle central des parlements dans la mise en place de systèmes économiques inclusifs et résilients capables de répondre aux défis mondiaux. Il fait observer que les parlements jouent un rôle de plus en plus important dans l'élaboration de politiques publiques résilientes et tournées vers l'avenir et dans la planification stratégique, et que cela exige des débats éclairés, une législation fondée sur des données probantes et une vision à long terme, notamment pour relever les nouveaux défis. Il rappelle que personne ne doit être laissé de côté et souligne que la contribution des parlements au renforcement de la confiance et de la cohésion sociale est elle aussi devenue plus déterminante, notamment grâce au dialogue, à la recherche du consensus et au règlement pacifique des différends.

Selon M. Ahonsi, la participation active du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP confirme qu'une représentation inclusive est indispensable à l'élaboration de politiques qui reflètent la diversité de la société. Il précise qu'une telle mobilisation parlementaire, à la fois participative et de grande ampleur, est nécessaire pour relever les défis mondiaux actuels.

L'intervenant explique que le système des Nations Unies accorde une grande importance à son partenariat avec les parlements du monde entier, soulignant que ce partenariat transparaîtra dans les discussions menées tout au long de l'Assemblée et qu'il sera essentiel pour que les engagements mondiaux se traduisent en mesures nationales. Il indique que les parlements doivent agir résolument pour garantir l'efficacité du multilatéralisme, l'appropriation des programmes mondiaux au niveau national et la redevabilité dans leur mise en œuvre. Il relève qu'en tant que carrefour régional et culturel, la Türkiye accueille l'Assemblée à un moment particulièrement opportun et joue ainsi un rôle de premier plan en permettant à de nombreuses voix parlementaires de se faire entendre. Il conclut son intervention en rappelant à l'Assemblée l'accent mis par le Secrétaire général de l'ONU sur la gouvernance inclusive, la coopération multilatérale et le rôle central des parlements.

M. António Guterres (Secrétaire général de l'ONU), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, adresse ses meilleurs vœux à M. Chungong à l'approche de la fin de son mandat, en juin 2026, et souligne qu'en faisant le lien entre les citoyens et les institutions ainsi qu'entre les priorités nationales et les responsabilités mondiales, les parlementaires jouent un rôle vital dans le contexte actuel, marqué par les tensions géopolitiques, les inégalités, l'érosion de la confiance et les souffrances humaines. Il indique que, compte tenu des répercussions croissantes des conflits dans le monde sur les populations civiles et de l'instabilité qu'ils provoquent, le dialogue, la désescalade et le plein respect du droit international sont indispensables. Il préconise de lutter contre les inégalités mondiales en réformant l'architecture financière internationale afin de la rendre plus représentative, plus inclusive et mieux adaptée aux réalités économiques actuelles. Il suggère de tirer parti de la technologie afin que chacun puisse bénéficier des possibilités qu'elle offre. Il ajoute que la situation mondiale actuelle exige également de faire preuve de solidarité pour mettre en œuvre l'action climatique. Il conclut son intervention en remerciant les parlements pour leur leadership et leur engagement, et en les invitant à continuer d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'UIP.

La Dr Tulia Ackson (Présidente de l'Union interparlementaire) déclare que les Assemblées de l'UIP ne doivent jamais être tenues pour acquises. Elle explique que la crise qui évolue rapidement au Moyen-Orient jette une ombre sur les affaires internationales et le multilatéralisme, mais que l'UIP reste ferme dans sa position, ce qui témoigne de sa résilience et de sa conviction que la voix des peuples ne se taira pas en temps de crise. Elle affirme que la force de l'UIP est à la mesure de celle de ses Parlements membres, comme en témoigne la présente Assemblée. Elle remercie le Parlement hôte d'avoir rendu possible la tenue de la 152e Assemblée, rappelant que les Assemblées de l'UIP constituent une tribune essentielle où les représentants des peuples se réunissent aux moments les plus décisifs. Elle ajoute que l'organisation de la présente Assemblée témoigne de l'attachement du Parlement hôte au dialogue et de sa résilience face aux tensions mondiales, et que les Parlements membres doivent donc garder à l'esprit que la diplomatie parlementaire doit perdurer, même dans les moments difficiles.

Elle explique que les bouleversements mondiaux actuels résultent de la poursuite d'intérêts à court terme et des manquements répétés des pays à leur obligation de régler les différends par des moyens pacifiques. Elle souligne qu'il s'agit à la fois d'une obligation juridique consacrée par la Charte des Nations Unies et d'un impératif moral pour permettre aux générations futures de vivre dans la paix et la dignité. Elle observe que l'on comprend dès lors pourquoi de nombreux jeunes sont désabusés face à l'avenir. Elle estime que leur désespoir croissant tient à leur sentiment de manquer de capacité d'action, comme en témoigne la faible présence des jeunes au sein des parlements, alors qu'ils représentent la moitié de la population mondiale.

La Dr Ackson affirme que c'est dans leur réponse à la crise climatique, qui exige de faire preuve d'anticipation et de responsabilité, que les parlements ont le plus manqué à leur devoir envers les jeunes. Elle ajoute que nombre de dirigeants demeurent absorbés par les luttes de pouvoir et orientent des ressources vers la guerre. Elle dit qu'il appartient aux Parlements membres de prendre l'initiative et de proposer des solutions pour remédier à la situation actuelle. Elle rappelle que les parlements occupent une place essentielle dans la vie publique et constituent un terrain propice à la recherche du consensus. Elle affirme qu'ils doivent renoncer aux approches à court terme, garantir la justice sociale et intergénérationnelle par une répartition équitable des ressources, des risques et des opportunités, préserver l'intégrité politique et combler les lacunes en matière de représentation et d'inclusion afin de garantir la prise de décisions éclairées, une légitimité accrue et la pérennité des mandats.

Rappelant le thème prioritaire de l'UIP pour 2026, la Dr Ackson souligne que la protection des droits de l'homme et l'état de droit constituent le socle de sociétés pacifiques et justes. Elle explique que les commissions parlementaires doivent assumer cette responsabilité, notamment en exerçant un contrôle rigoureux, et s'attaquer aux causes de l'instabilité et des divisions qui ne cessent de s'accentuer dans le monde.

Elle fait valoir qu'à l'approche de 2030, la priorité doit être accordée à la réalisation de progrès tangibles dans la mise en œuvre des ODD, ce qui aura pour effet de renforcer la confiance dans les institutions publiques. Elle ajoute que le meilleur espoir pour faire progresser la paix et la justice réside dans un système multilatéral solide et articulé autour de l'ONU, au sein duquel les parlements complètent la diplomatie traditionnelle en exerçant un contrôle législatif et en assumant leurs fonctions budgétaire et représentative afin de maintenir le dialogue, même lorsque les canaux officiels sont mis à rude épreuve. Elle appelle les parlements à promouvoir la coopération, le dialogue et le respect du droit international humanitaire, et à veiller à ce que les affaires mondiales ne soient pas régies par la logique du jeu à somme nulle. Se référant au thème de l'Assemblée, elle conclut son intervention en renouvelant son appel à promouvoir l'inclusion et le dialogue, à faire preuve d'anticipation et de courage et à assumer pleinement les responsabilités envers les générations futures.

Une vidéo sur la 152e Assemblée est projetée.

M. Numan Kurtulmuş (Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye), souhaitant la bienvenue aux délégués à Istanbul, déclare que c'est un honneur d'accueillir un événement d'une telle importance à un moment aussi crucial et exprime sa profonde gratitude à ses collègues ainsi qu'à l'UIP pour leur soutien dans la préparation de l'Assemblée. Il fait observer que la 152e Assemblée, à laquelle sont inscrits quelque 1 500 participants de près de 135 pays, dont 77 présidents de parlement, compte parmi les événements de l'UIP ayant enregistré l'une des plus fortes participations ces dernières années.

Il estime que les principes de la politique internationale ne sont plus adaptés aux défis mondiaux sans précédent qui se posent actuellement et qu'il appartient aux gouvernements et aux parlements de faire en sorte que la nouvelle ère qui s'ouvre soit fondée sur l'équité, la justice, l'égalité et la conscience morale. Il espère que les débats seront fructueux, qu'ils éclaireront les générations futures et qu'ils déboucheront sur des propositions concrètes en faveur de la paix dans le monde. Il souligne que l'incertitude qui entoure l'avenir exige d'échanger des points de vue au service du bien commun et de rechercher des terrains d'entente, notamment par le biais de la diplomatie parlementaire.

L'intervenant indique que la plupart des institutions créées pour résoudre les problèmes mondiaux actuels ne fonctionnent pas efficacement. Il affirme que l'ONU, en particulier, a progressivement été remodelée au gré de la volonté des puissants, ce qui donne lieu à un système de deux poids, deux mesures qui légitime, par exemple, les attaques d'Israël contre Gaza ainsi que celles d'Israël et des États-Unis d'Amérique contre la République islamique d'Iran et d'autres pays du Moyen-Orient. Il déclare que les règles sur lesquelles repose la philosophie fondatrice de l'ONU

se sont effondrées et que les États continueront néanmoins de signer des instruments fondés sur ces règles, qui ne subsistent plus que sur le papier. Il fait remarquer que la terminologie des relations internationales a perdu tout son sens et que des efforts considérables doivent être déployés.

Il note que l'Afrique du Sud a été suspendue de l'ONU en 1974 en raison de son régime d'apartheid et demande qu'Israël en soit également suspendu, d'autant plus qu'une décision adoptée par le Parlement israélien en mars 2026 instaure la peine de mort pour les Palestiniens de Cisjordanie jugés par les tribunaux militaires, mais non pour les Israéliens. Il considère que cette mesure constitue un apartheid. Il rappelle également le rejet par l'Europe, en 2000, du dirigeant autrichien d'extrême droite Jörg Haider et souligne que la volonté et la détermination permettent de trouver des solutions aux problèmes actuels.

Il appelle la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations premières, qui consistent à garantir la souveraineté de tous les États et l'égalité des droits pour tous les peuples, et à bâtir un système mondial juste et équitable. Il conclut son intervention en souhaitant plein succès à l'Assemblée.

M. Numan Kurtulmuş déclare ouverte la 152e Assemblée de l'UIP.

Séance du jeudi 16 avril 2026

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 45, sous la conduite du Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye et Président de la 152e Assemblée de l'UIP, M. N. Kurtulmuş.

ALLOCUTIONS LIMINAIRES

Le Président de l'Assemblée déclare ouverte la 152e Assemblée de l'UIP et s'engage à garantir un débat équitable, fructueux et ordonné. Il souligne que le thème du débat général, *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*, est particulièrement pertinent face aux défis urgents auxquels le monde est confronté, comme l'intensification des conflits, l'aggravation des inégalités et les déplacements massifs de populations. Il indique que ces défis ne sont pas dus à des insuffisances techniques, mais à des problèmes systémiques plus profonds. Il explique que le système international ne parvient pas à faire respecter efficacement ses propres règles et principes et les applique au contraire de manière inégale, au bénéfice des acteurs puissants et au détriment des plus faibles. Il fait observer que le système international est ainsi devenu un instrument d'oppression plutôt que de protection.

L'orateur précise que la situation à Gaza, où les droits fondamentaux des civils sont constamment bafoués, illustre clairement l'échec du système international. Il ajoute que l'incapacité à apporter une réponse efficace et contraignante à cette situation suscite de vives préoccupations et compromet la crédibilité des institutions mondiales. Il note en effet que ces institutions n'ont aucune raison d'être si elles ne font rien pour empêcher les souffrances. Il estime que la communauté internationale doit s'interroger sérieusement sur les raisons pour lesquelles ces institutions ont été créées, sur les personnes qu'elles sont censées servir et sur la cohérence avec laquelle leurs valeurs doivent être appliquées. Il affirme qu'il faut désormais non pas de nouvelles déclarations, mais des mesures concrètes permettant d'honorer les engagements déjà pris.

Il souligne le danger d'une application sélective du droit international, comme c'est le cas à Gaza, et note que les violations doivent toujours être considérées comme telles, quels qu'en soient les auteurs. Il ajoute que se taire face à la souffrance ne peut être présenté comme de l'impartialité, que la diplomatie ne doit pas servir de prétexte pour masquer l'oppression et que le droit à la vie ne doit jamais faire l'objet de tractations politiques. Il invite les parlementaires à s'exprimer avec franchise plutôt que de dissimuler la vérité sous couvert de courtoisie diplomatique, et à défendre la dignité humaine universelle dans la poursuite des intérêts nationaux. Il observe que la sécurité mondiale ne peut être assurée en perpétuant l'insécurité d'autrui.

L'orateur fait remarquer que les inégalités économiques assombrissent encore davantage les perspectives des jeunes générations et qu'elles ne peuvent être dissociées de l'action en faveur de la paix. Il considère que le développement ne saurait être défini uniquement par des indicateurs de croissance et doit aussi reposer sur une répartition équitable de la prospérité, la protection des travailleurs et un accès égal aux services essentiels, tels que l'éducation et les soins de santé. Il précise qu'il faut également s'attaquer aux fragilités climatiques et environnementales.

Il rappelle que les sociétés les plus lourdement touchées sont souvent celles qui portent la plus faible responsabilité historique dans les problèmes mondiaux. Dans ce contexte, il indique qu'il est urgent de répartir plus équitablement les responsabilités mondiales tout en rendant les institutions multilatérales plus inclusives et représentatives. Il fait observer que le dialogue doit être équitable, civilisé et respectueux, même lorsque les points de vue divergent, et que les acteurs les plus puissants ne peuvent pas continuer de dicter la marche du monde. Il précise qu'une telle approche permettrait d'obtenir des résultats constructifs pour l'humanité et donc de cultiver l'espoir.

L'orateur estime que, compte tenu des crises et ruptures susmentionnées, il faut engager une réflexion sérieuse et dresser un bilan afin de déterminer s'il est possible de rétablir la crédibilité du système international. Il conclut son propos en avertissant qu'à défaut, l'écart entre les principes et l'action continuera de se creuser, ce qui empêchera de représenter efficacement la conscience mondiale.

La Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, déclare que l'Assemblée se réunit à un moment où le monde est de plus en plus menacé, marqué par les conflits mondiaux, une paix fragile et une justice sélective. Elle indique qu'il faut être honnête avec les générations futures : si les tendances actuelles se poursuivent, elles hériteront d'un monde irrémédiablement endommagé et dangereux, où se cumuleront changements climatiques, risques technologiques, déplacements, pauvreté persistante, inégalités entre les sexes et érosion de la démocratie. Elle ajoute qu'il faut agir d'urgence.

L'oratrice affirme néanmoins que l'espoir est permis. Elle estime que, malgré ses imperfections, le système international, mis en place il y a plusieurs décennies pour protéger les générations futures – y compris celles d'aujourd'hui – des fléaux de la guerre, de l'injustice et de l'inégalité, demeure une avancée majeure. Elle note que l'attachement commun des nations au multilatéralisme ainsi qu'aux libertés et droits fondamentaux sur lesquels reposent la paix et la justice mérite tout autant d'être souligné. Elle indique que l'enjeu, pour l'avenir, consiste simplement à honorer les engagements pris par les générations précédentes.

Elle explique que les parlementaires peuvent légiférer, contrôler l'action de l'exécutif, approuver les budgets, représenter les citoyens et promouvoir le dialogue, et qu'ils ont donc un rôle crucial à jouer pour garantir un monde meilleur aux générations futures. Elle ajoute que les parlementaires font le lien entre l'exécutif, le parlement et les citoyens, et que l'action et la diplomatie parlementaires constituent par conséquent des outils essentiels au règlement des conflits. Elle fait observer que la manière dont les parlementaires se comportent influe directement sur la confiance du public et le bien-être des générations futures, même si les institutions elles-mêmes ne sont pas parfaites.

Rappelant l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'oratrice souligne que la solidarité est essentielle et qu'il faut agir dans un esprit de fraternité. Elle précise qu'il ne s'agit pas seulement d'obligations juridiques, mais de l'expression d'une humanité partagée, qui reflète l'interdépendance de tous les êtres humains. Elle note que, sans ces principes, les engagements pris les uns envers les autres et envers les générations futures se vident de leur sens et deviennent purement mécaniques.

Elle estime que si l'on veut bâtir un avenir plus optimiste, pacifique et juste pour les enfants du monde, il faut commencer par prendre les bonnes décisions dès aujourd'hui. Elle ajoute que les décisions prises pour les générations actuelles doivent également être bénéfiques aux générations futures. Elle conclut son propos en encourageant les délégués à croire en leur capacité de changer les choses, même par de petites actions.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, déclare que, dans un monde où les guerres s'intensifient, les inégalités se creusent, la défiance envers la démocratie s'accroît, et où la violence et le recours à la force se banalisent de plus en plus, de nombreuses personnes sont plongées dans un état constant d'instabilité et de désespoir. Elle met en garde contre l'idée que la guerre, l'injustice et la pauvreté seraient inévitables, et appelle au contraire à délaisser l'isolement, la peur et les divisions au profit d'un objectif commun, de l'engagement et du dialogue. Elle insiste sur le fait que l'espoir et la paix ne se reconstruisent pas par les armes, mais par des actions collectives menées par les pays, les parlements et les populations.

L'oratrice indique que, sans égalité, il n'y a pas d'espoir pour les générations futures. Elle explique que, pourtant, les inégalités entre les sexes continuent de structurer les rapports de pouvoir d'une façon nettement défavorable aux femmes, notamment en période de crise. Elle note que les femmes demeurent largement sous-représentées dans les parlements, au sein des gouvernements et aux postes de direction, avec même des reculs dans certains cas. Par exemple, en 2021, tous les parlements du monde comptaient au moins une femme, alors qu'en 2026, deux parlements ne comptent aucune femme dans leurs rangs. Elle met en garde contre de tels reculs et appelle à un engagement renouvelé en faveur de l'égalité des sexes, saluant de nouvelles étapes importantes telles que la nomination prochaine de la première secrétaire générale de l'UIP.

Elle précise que, lors de leur quinzième Sommet tenu à l'été 2025, les présidentes de parlement ont recommandé d'entreprendre trois actions essentielles : 1) veiller à ce que le programme sur les femmes, la paix et la sécurité soit une priorité, en reconnaissant le rôle essentiel des femmes dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits ; 2) respecter pleinement le droit international humanitaire et des droits de l'homme, en promouvant des règlements pacifiques et négociés au lieu d'un recours croissant à la violence et à la guerre ; et 3) faire face aux conséquences que la violence et la guerre supposent pour les femmes, en plaçant les victimes au centre de la démarche, et garantir des processus de paix inclusifs en tant que seule voie viable vers une paix durable. Elle conclut son intervention en encourageant les parlementaires à faire confiance aux femmes, estimant qu'elles sont la clé d'une paix durable.

Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires, se félicite du thème de l'Assemblée, notant que chaque décision prise aujourd'hui par les parlements a des conséquences pour les générations futures. Elle souligne que, si l'on veut concrétiser l'espoir, la paix et la justice, il faut mettre en place des partenariats intergénérationnels, mais que, pour bâtir ces partenariats, il est important de faire preuve de lucidité quant à la situation du monde,

notamment en ce qui concerne la participation des jeunes. Elle précise qu'un nouveau rapport de l'UIP montre que seuls 2,8 % des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans, qu'aucun progrès n'a été enregistré depuis 2023 et que la représentation des jeunes femmes parlementaires est encore plus faible, autant de constats qu'elle juge profondément alarmants. Elle fait observer que les jeunes doivent être associés aux décisions qui concernent les générations futures.

L'oratrice indique qu'il faut remédier aux répercussions des conflits actuels, en particulier au Moyen-Orient, sur les jeunes, dont l'éducation, les moyens de subsistance et le sentiment de sécurité sont menacés. Elle affirme qu'on ne saurait assurer la justice pour les générations futures en ignorant les injustices actuelles.

Elle conclut son propos en rappelant que les parlements disposent des outils nécessaires pour agir et les encourage à : 1) accroître la participation des jeunes, en particulier des jeunes femmes, au sein des parlements au moyen de quotas et d'un appui ciblé ; 2) inscrire l'élaboration des politiques dans une perspective de long terme, en tenant compte de l'évolution de la situation dans les 20 prochaines années et au-delà ; et 3) garantir la protection des droits des jeunes, notamment leur accès à la sécurité, à l'éducation et aux soins de santé en période de conflit.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*
(A/152/3-Inf.1)

Volet spécial : dialogue intergénérationnel

M. T. Fitzsimons (Secrétariat de l'UIP), modérateur, dit qu'il est difficile de garder espoir dans un monde traversé par de multiples crises imbriquées, notamment la guerre, les changements climatiques, la hausse des coûts et les tensions géopolitiques croissantes. Il souligne que les jeunes sont particulièrement touchés et que l'avenir des générations futures s'en trouve compromis, comme en témoignent les récentes manifestations de la génération Z partout dans le monde, frustrée par le manque de perspectives.

Dans ce contexte, il insiste sur l'importance de réunir différentes parties prenantes, notamment des représentants de diverses générations, afin de favoriser le dialogue. Il fait observer que ce dialogue permet précisément de retrouver l'espoir. Il souhaite la bienvenue aux invités spéciaux, M. Salih (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)) et Mlle Magesa, 11 ans (jeune militante), venus participer au dialogue intergénérationnel organisé dans cet esprit.

Il prie les deux invités de faire part de leurs premières impressions sur l'Assemblée de l'UIP.

M. B. Salih (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) souligne l'importance de l'UIP et salue le rôle qu'elle joue en rassemblant des parlementaires du monde entier pour partager leurs expériences et promouvoir les valeurs communes de paix et de dignité humaine.

Évoquant sa propre expérience de réfugié iraquien originaire d'une région longtemps marquée par les conflits et les déplacements, l'orateur explique qu'exercer les fonctions de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est à la fois un honneur et une grande responsabilité. Il rappelle que la Türkiye, pays hôte de l'Assemblée, a fait preuve d'un soutien exemplaire aux réfugiés et continue d'accueillir quelque 2,3 millions de Syriens, près de 15 ans après le début du conflit. Selon lui, cela montre que la mission de protection des personnes déplacées de force, à la fois humanitaire, morale et juridique, conserve toute son importance.

Il fait observer que le monde traverse un moment critique : les conflits persistent dans de nombreuses régions et les déplacements de population atteignent des niveaux sans précédent. Il souligne donc que le mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'a jamais été aussi nécessaire pour assurer la protection des personnes qui fuient les conflits, les persécutions et les chocs liés au climat. Il exhorte les parlementaires à défendre les valeurs d'humanité et de solidarité, et à les traduire en mesures législatives et budgétaires destinées à appuyer la protection et l'autonomisation des réfugiés.

L'orateur conclut son propos en indiquant que c'est un honneur de partager la tribune avec Mlle Magesa et en rappelant qu'il incombe collectivement à toutes les générations de bâtir, pour les jeunes et les générations futures, un monde plus pacifique, prospère, résilient et durable, plutôt que de leur laisser en héritage davantage de conflits, de déplacements et de difficultés.

Mlle G. Magesa (jeune militante et fondatrice de la *Georgina Foundation*) dit avoir une première impression positive de l'Assemblée et salue les efforts déployés par l'UIP pour inclure et protéger les enfants, lesquels occupent une place centrale dans le monde et jouent un rôle

essentiel dans la préservation de la planète. Elle insiste sur l'importance de faire comprendre aux enfants qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils font partie d'un cheminement commun visant à cultiver l'espoir, à consolider la paix et à promouvoir la justice.

M. T. Fitzsimons (Secrétariat de l'UIP), modérateur, fait observer que les deux invités appartiennent à deux générations différentes ─ celle du baby-boom et la génération Alpha ─ et demande quelle forme devrait prendre un véritable partenariat intergénérationnel et ce que chacune attend de l'autre.

M. B. Salih (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) évoque son expérience personnelle de parent et de grand-parent, et souligne qu'il incombe aux adultes de garantir aux enfants un avenir sûr, pacifique et riche en opportunités. Au vu de son expérience dans les camps de réfugiés et de ses visites dans plusieurs pays, notamment en Ukraine, en Türkiye, en Jordanie, au Liban, au Tchad et au Kenya, il constate que, partout, les enfants nourrissent les mêmes aspirations : avoir accès à l'éducation et aux services de base, trouver un emploi, faire du sport, vivre sur une planète propre, bénéficier d'un environnement stable et voir leur dignité humaine fondamentale respectée. Il estime que les adultes doivent écouter davantage les jeunes et répondre à leurs préoccupations. Il conclut son intervention en affirmant que les dirigeants, en tant que gardiens de la planète, doivent veiller à laisser un monde meilleur aux générations futures.

Mlle G. Magesa (jeune militante et fondatrice de la *Georgina Foundation*) souligne que les enfants sont eux-mêmes une source d'espoir et que, même dans les contextes les plus difficiles, ils continuent de sourire, d'apprendre et de croire qu'un avenir meilleur pour la planète est possible. Elle fait néanmoins remarquer que l'espoir seul ne suffit pas et que l'inaction face à des enjeux comme les changements climatiques peut compromettre l'avenir en dégradant l'environnement, en aggravant les inégalités et en rendant les enfants plus vulnérables. Selon elle, cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice n'est pas simplement un thème, mais bien une responsabilité.

L'oratrice appelle à une coopération mondiale et exhorte les dirigeants à unir leurs efforts par-delà les frontières et à passer des promesses aux actes concrets. Elle préconise d'investir dans l'éducation et de garantir l'inclusion de tous les enfants, en particulier des enfants handicapés, et souligne qu'absolument personne ne peut être laissé de côté.

Elle explique que certaines des initiatives menées par la *Georgina Foundation*, qu'elle a créée pour donner aux enfants les moyens d'agir, portent sur la lecture, la plantation d'arbres et l'apprentissage partagé, et montrent comment de petites actions peuvent produire des changements significatifs. Elle rappelle qu'il importe d'agir avec courage et bienveillance, dans un esprit d'unité. Elle conclut son propos en faisant observer que l'avenir n'est pas un horizon lointain : il est déjà là et dépend des choix faits aujourd'hui.

M. T. Fitzsimons (Secrétariat de l'UIP), modérateur, demande à M. Salih quelle action les parlementaires devraient retenir et mettre en œuvre à leur retour dans leur pays.

M. B. Salih (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) déclare que la communauté internationale a le devoir moral et humain d'aider les quelque 120 millions de personnes déplacées de force dans le monde, parmi lesquelles figurent des enfants. Il estime qu'une approche collective mobilisant l'ensemble de la société est nécessaire pour atteindre l'objectif ambitieux que s'est fixé le HCR : réduire de 50 %, en 10 ans, les situations de déplacement prolongé. Il explique que l'objectif est d'aider les personnes déplacées à sortir de la dépendance et de la condition de victime pour recouvrer leur capacité à agir et leur dignité.

À l'occasion du 75e anniversaire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, l'orateur rappelle que les parlementaires doivent reconnaître l'importance que cette Convention continue de revêtir ainsi que la nécessité de protéger les personnes qui fuient les conflits et les persécutions. Il souligne que, si l'aide humanitaire demeure essentielle, il est impératif de rechercher des solutions durables, dont la concrétisation suppose, en dernier ressort, d'instaurer la paix et de remédier aux causes profondes des déplacements. Il ajoute que le soutien aux populations déplacées répond non seulement à un impératif humanitaire, mais aussi à un enjeu de sécurité nationale pour l'ensemble des pays, et fait observer à cet égard que les situations prolongées de privation et de dépendance peuvent accentuer l'instabilité. Il conclut son intervention en soulignant que les déplacements ne doivent pas être considérés uniquement comme un fardeau à gérer, mais comme une question à résoudre.

M. T. Fitzsimons (Secrétariat de l'UIP), modérateur, attire l'attention sur le nouveau livre de Mlle Magesa et l'invite à dire quelques mots sur son ascension du mont Kilimandjaro, en Tanzanie, pays qui accueillera la 153e Assemblée de l'UIP.

Mlle G. Magesa (jeune militante et fondatrice de la *Georgina Foundation*) décrit son ascension du mont Kilimandjaro comme un grand honneur et souligne la beauté et l'importance mondiale de cette montagne. Elle fait toutefois observer que, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la neige et la glace du mont Kilimandjaro pourraient entièrement disparaître d'ici à 2030 en raison des changements climatiques. Elle rappelle que le mont Kilimandjaro appartient au monde entier, et non à la seule Afrique, et doit donc être protégé collectivement. Elle espère que les parlementaires auront l'occasion de le découvrir lors de la prochaine Assemblée.

PRÉSIDENTS DE PARLEMENT

M. A. Farrugia (Malte) constate que, malgré les engagements répétés de la communauté internationale en faveur de la paix, de la justice et de la dignité humaine, de nombreuses personnes dans le monde attendent toujours d'être protégées, et qu'il est essentiel de passer des déclarations aux actes concrets.

Soulignant que la paix ne peut jamais être tenue pour acquise, l'orateur réaffirme le soutien de Malte à un ordre international fondé sur des règles, à une coopération multilatérale renforcée et à des solutions justes et durables aux conflits, notamment à une solution à deux États au conflit israélo-palestinien. Il ajoute que la paix ne saurait se réduire à l'absence de guerre, et qu'elle suppose également la justice, la protection des civils, des institutions fortes et le respect de l'état de droit.

Il fait observer que le droit international ne doit pas rester au stade des déclarations de principe, mais être systématiquement mis en œuvre, appliqué et assorti de mécanismes de contrôle et de contrepoids. Il note que l'écart entre les engagements et leur mise en œuvre demeure trop important, au détriment des civils, qui pâtissent du non-respect des normes internationales dans la pratique. Il déplore que les institutions aient tendance à ne réagir qu'une fois les tragédies survenues.

L'orateur invite les parlements à renforcer leur contrôle sur les questions de paix, de sécurité et de responsabilité humanitaire ; à transposer les obligations internationales dans la législation et les politiques nationales ; à investir davantage dans la prévention afin que les crises ne dégénèrent pas en catastrophes, notamment par le dialogue précoce et l'éducation ; et à veiller à ce que la justice s'applique plus largement à des questions telles que la pauvreté, l'exclusion, la dégradation de l'environnement et la défiance envers les institutions. Il souligne en outre l'importance de faire respecter le droit international de manière cohérente et non sélective. Il ajoute que les politiques doivent être conformes aux principes et que les résolutions doivent être concrètement mises en œuvre. Il affirme que la redevabilité doit être la règle, et non l'exception, et que l'être humain doit être placé au centre de chaque décision.

Il conclut son propos en se référant à l'Acte constitutif de l'UNESCO et au Coran pour appeler les parlementaires à défendre fermement la justice et à démontrer qu'ils sont capables non seulement d'exprimer, mais aussi de concrétiser les espoirs de l'humanité.

M. K. Ademović (Bosnie-Herzégovine) souligne que la paix, la justice et le droit international sont à la fois précieux et fragiles, et qu'ils exigent une protection constante. Il relève que, face à la multiplication des violations du droit international, les parlements ont un rôle de plus en plus important à jouer, non seulement en tant qu'organes législatifs, mais aussi en tant que conscience de la communauté internationale.

Rappelant les souffrances endurées pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine dans les années 1990, notamment le siège de Sarajevo, qui a duré 1 425 jours et au cours duquel plus de 1 600 enfants ont été tués, l'orateur fait valoir que de telles tragédies sont autant d'enfances perdues et d'avenirs interrompus, et qu'elles imposent de ne jamais garder le silence face à l'injustice. Il établit un parallèle avec les souffrances des enfants à Gaza, et souligne qu'aucun enfant ne doit être victime de la guerre, quel que soit son lieu de naissance. Il estime qu'une solution à deux États constitue le socle minimal de la justice, de la paix et de l'espoir dans le conflit israélo-palestinien.

Il considère que les remises en cause de l'ordre international fondé sur des règles exigent des parlementaires qu'ils prennent plus fermement position en faveur des droits de l'homme, de l'état de droit et de la paix. Il conclut son intervention en affirmant que la démocratie parlementaire doit être renforcée, faire davantage entendre sa voix et gagner en fermeté, et que les différences entre les peuples doivent devenir des facteurs de coopération plutôt que de division.

M. D. Zvizdić (Bosnie-Herzégovine) souligne que l'expérience de son pays livre d'importants enseignements pour répondre aux crises mondiales actuelles, notamment en montrant que la coexistence entre diverses communautés est possible. Il ajoute que Sarajevo est en effet un symbole de multiculturalisme et de coexistence religieuse, où mosquées, synagogues, cathédrales et églises orthodoxes se côtoient depuis des siècles, ce qui lui vaut le surnom de "Jérusalem d'Europe".

L'orateur rappelle que, pendant la Seconde Guerre mondiale, la Haggadah de Sarajevo, précieux manuscrit hébraïque, a été préservée grâce au courage de musulmans qui l'ont protégée au péril de leur vie. Il estime que cette histoire demeure un exemple de solidarité et de respect mutuel qui devrait servir de modèle aux relations entre les peuples et les nations, et qu'elle n'est qu'un des nombreux épisodes qui jalonnent l'histoire de la Bosnie-Herzégovine.

Il fait observer que, dans un monde de plus en plus marqué par l'instabilité politique, les tensions géopolitiques et les clivages, une Bosnie-Herzégovine stable et intégrée est importante pour la sécurité de l'Europe dans son ensemble. Il appelle donc à accélérer l'adhésion du pays à l'Union européenne, parallèlement à celle de l'ensemble des Balkans occidentaux.

L'orateur indique que la tolérance, la coopération et la solidarité constituent le fondement de l'espoir pour les générations futures et permettent de créer un monde où les différences sont respectées et non redoutées. Il conclut son propos en affirmant que les parlementaires ont le devoir de bâtir des ponts plutôt que des murs.

M. M. Mamataliev (Kirghizistan) souligne que les parlementaires portent une responsabilité commune à l'égard des générations futures et que cultiver l'espoir signifie veiller à ce que la voix des peuples soit entendue, que la justice soit respectée et que la paix ne soit pas seulement un idéal, mais une réalité. Il ajoute que la paix et la justice ne se résument pas à mettre fin aux conflits, mais consistent aussi à favoriser le respect mutuel, la coopération et les perspectives de développement. Il indique que les parlements jouent à cet égard un rôle central par leur action législative, leur fonction de contrôle et le dialogue avec les citoyens, tout en bâtissant des institutions durables, en défendant l'état de droit et en protégeant les droits de l'homme.

L'orateur rappelle l'importance de l'éducation pour promouvoir la paix et la non-prolifération et attire l'attention sur la Journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération, instaurée à l'initiative du Kirghizistan et soutenue par les États membres de l'ONU. Il fait savoir que le Kirghizistan a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et réaffirme l'engagement de son pays en faveur d'un monde exempt de telles armes, tout en soulignant que la technologie nucléaire ne devrait être utilisée qu'à des fins pacifiques.

Il déclare que le Kirghizistan soutient un ordre mondial juste et inclusif, dans lequel tous les pays, quels que soient leur taille et leur potentiel économique, bénéficient des mêmes droits et des mêmes possibilités. Il précise que, dans ce contexte, le Kirghizistan a présenté sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2027-2028, avec le soutien des États d'Asie centrale, et que le pays entend, au sein de cet organe, promouvoir le développement durable et renforcer la paix et la sécurité.

Rappelant que les défis environnementaux dépassent les frontières nationales, l'orateur indique que son pays accorde une grande importance à l'action climatique et à la protection de l'environnement et qu'il a récemment ratifié l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Il explique que son pays participe aussi activement à l'action internationale visant à promouvoir le développement durable des régions de montagne et qu'il a mené, sur ce thème, plusieurs initiatives à l'ONU, notamment l'Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses et les Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses (2023-2027). Il ajoute que les préparatifs du deuxième Sommet mondial sur la montagne, qui se tiendra en 2027 sous l'intitulé "Bichkek+25", sont également en cours. Il invite enfin les délégués à assister aux sixièmes Jeux nomades mondiaux, qui se tiendront au Kirghizistan et offriront l'occasion de promouvoir la diversité culturelle, la compréhension mutuelle et la coopération.

L'orateur conclut son intervention en affirmant que les parlementaires doivent représenter non seulement la voix des peuples, mais aussi celle de l'avenir, afin que le développement, la justice, l'inclusion et la solidarité demeurent accessibles à tous.

Mme A. Lorber (Secrétariat de l'UIP) rappelle que, conformément à l'article 32 du Règlement de l'Assemblée, le quorum de chaque Assemblée est établi sur la base du nombre de délégations participant effectivement à ses travaux lors de la première séance plénière. Elle précise qu'au total, 125 délégations sont présentes dans la salle, ce qui établit le quorum à 63.

La séance est levée à 13 h 30.

Séance du jeudi 16 avril 2026

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 00, sous la conduite de M. K. Al Maawali (Oman).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*
(A/153/3-Inf.1)

PRÉSIDENTS DE PARLEMENT (suite)

M. F. Jitoko (Fidji) affirme que son pays et son Parlement prennent des mesures concrètes en faveur de la paix et de la justice pour les générations futures. Il explique que maintenir le Parlement ouvert et accessible constitue une priorité nationale et que les initiatives de participation civique, notamment les journées portes ouvertes, les programmes de sensibilisation en milieu scolaire et les visites guidées, ont renforcé la participation démocratique, en particulier chez les jeunes. Il indique que les Fidji investissent également dans les technologies de l'information et de la communication pour rendre accessibles les séances parlementaires et les enquêtes des commissions grâce à leur diffusion en direct sur Internet et sur des chaînes en clair. Il précise qu'une séance parlementaire fictive destinée aux jeunes, organisée l'année précédente, a réuni 58 jeunes participants, répartis à parts égales entre les deux sexes, et s'est conclue par la retransmission en direct des travaux depuis l'hémicycle. Il souligne que l'égalité des sexes et la représentation inclusive constituent également des priorités : en 2024, une séance parlementaire fictive destinée aux femmes a réuni 56 participantes afin de promouvoir la participation des femmes à la vie politique.

L'orateur déclare que les changements climatiques demeurent la menace la plus immédiate pour la paix, la sécurité et la prospérité des nations du Pacifique. Il rappelle que les Fidji plaident constamment en faveur d'une action climatique mondiale ambitieuse et que le Parlement prend des mesures législatives et budgétaires visant à renforcer la résilience, la préparation aux catastrophes et le développement durable. Il fait observer que les Fidji subissent de nouveau les ravages de violents cyclones tropicaux, ce qui souligne l'urgence d'un engagement international plus ferme et d'une action collective renforcée. Il ajoute que les Fidji demeurent attachées à la diplomatie parlementaire, au multilatéralisme et à la coopération internationale par leur participation active à des instances telles que l'UIP. Il conclut son intervention en préconisant d'intégrer la réflexion à long terme dans les processus législatifs et d'élaboration des politiques afin que les décisions prises aujourd'hui préservent les intérêts et le bien-être des générations futures.

M. S.M. Ould Errachid (Maroc) déclare que les multiples crises qui secouent le monde, en particulier au Moyen-Orient, et leurs conséquences humanitaires et sécuritaires sont sans précédent et exigent une action internationale coordonnée ainsi qu'un recours accru au dialogue et à la diplomatie pour régler pacifiquement les différends. Il indique que le Maroc condamne les attaques visant la souveraineté, la stabilité et la sécurité des territoires arabes, en particulier celles visant les pays du Conseil de coopération du Golfe, et soutient les mesures prises pour défendre leur intégrité territoriale et leur sécurité. Il souligne que la cause palestinienne continue de mettre à l'épreuve la conscience humaine et les valeurs de justice et d'égalité, et que la souffrance permanente du peuple palestinien impose moralement de trouver un règlement juste et pacifique au conflit. Il fait observer que l'affaiblissement du multilatéralisme et les lacunes de plus en plus marquées de l'action internationale menacent la stabilité sociale et économique, et que l'UIP doit jouer un rôle accru pour promouvoir des solutions politiques, instaurer la confiance et favoriser la paix et le développement durable. Il explique que le Parlement marocain a lancé un ambitieux processus de réforme visant à renforcer la confiance dans les institutions publiques et le travail parlementaire, fondé sur trois piliers : la durabilité et la responsabilité envers les générations futures, l'intégration des capacités technologiques et humaines, et le renforcement de la résilience du Maroc face aux chocs extérieurs et régionaux.

L'orateur appelle l'UIP à élargir le champ de l'action collective, notamment en organisant davantage de manifestations multilatérales et internationales et de dialogues interconfessionnels, et en participant à ces événements. Il souligne que ces rencontres constituent un cadre privilégié de consultation et de réflexion collective sur les défis contemporains et doivent se traduire par

l'adoption et la mise en œuvre effective de mesures législatives concrètes. Il conclut son propos en indiquant que son pays a adopté des politiques destinées à renforcer le secteur de la santé, à relever les défis liés à la technologie, à la transformation numérique et à l'intelligence artificielle, et à protéger les droits et libertés.

Mme K. Kamissoko Camara (Côte d'Ivoire) relève que le thème du débat général invite les participants à passer de la réflexion à une action immédiate et résolue. Elle explique que cultiver l'espoir suppose de rétablir la confiance entre l'État et les citoyens grâce à une action publique efficace et réactive. Elle précise que c'est dans cet esprit que le Sénat de Côte d'Ivoire a créé un Forum national de la diaspora destiné à mobiliser les compétences et les ressources des Ivoiriens vivant à l'étranger. Elle souligne que garantir la paix exige de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité, notamment aux inégalités, à l'exclusion et à l'injustice. Elle indique qu'à cette fin, le Parlement ivoirien continue d'exercer son rôle de contrôle en évaluant l'action et les politiques du Gouvernement afin de veiller à ce qu'elles restent conformes aux attentes de la population. Elle fait observer que l'Association des sénats africains renforce la coopération entre les chambres hautes du continent en faveur de la paix, de la gouvernance démocratique et du développement durable. S'agissant de la justice pour les générations futures, elle estime qu'il faut investir de manière soutenue dans l'éducation afin de donner aux jeunes générations les moyens d'être plus compétitives et productives. Pour ce qui est de l'environnement, elle affirme que les considérations climatiques doivent être systématiquement intégrées dans les politiques publiques territoriales. Elle ajoute que l'innovation technologique, en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle, doit être encadrée et réglementée afin de servir le progrès humain.

L'oratrice conclut son intervention en présentant trois propositions : établir au sein des parlements des mécanismes permanents chargés de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des recommandations issues des forums et conférences ; élaborer des cadres de coopération interparlementaire pour soutenir le financement du développement local au moyen d'instruments innovants et de partenariats public-privé ; et élaborer une charte parlementaire pour une intelligence artificielle éthique et inclusive, adaptée aux réalités des différentes sociétés.

M. H. Badawy (Égypte) déclare que l'Assemblée se réunit à un moment charnière qui rend d'autant plus nécessaire l'adoption d'une charte internationale destinée à garantir la paix et la stabilité, à cultiver l'espoir et à assurer la justice pour les générations futures. Il indique que les Palestiniens demeurent victimes d'attaques répétées et se voient refuser le droit à l'autodétermination et à un État souverain et indépendant, et qu'il est urgent de prendre des mesures concrètes en faveur de la solution à deux États et de l'Initiative de paix arabe. Il fait savoir que l'Égypte condamne fermement la loi israélienne autorisant la peine de mort pour les prisonniers palestiniens, qu'elle considère comme une grave violation du droit international, et rejette toute tentative de liquider la cause palestinienne ou de déplacer de force le peuple palestinien.

L'orateur insiste sur la nécessité de mettre en place des mécanismes pérennes afin de garantir un accès humanitaire sans entrave à Gaza. Soulignant que le Moyen-Orient se trouve à un tournant décisif et que de graves conséquences pourraient en découler pour la paix et la stabilité internationales, il réaffirme la solidarité de l'Égypte avec les États du Golfe, le Liban, la Jordanie et l'Iraq, et dénonce toute forme d'agression contre leur souveraineté, leurs infrastructures et leurs voies de navigation. Il précise que le cessez-le-feu temporaire constitue une étape importante pour contenir l'escalade, mais que la résolution du conflit exige un véritable processus diplomatique et politique. Il ajoute que l'Égypte demeure attachée à la souveraineté des États, au droit international et à l'action diplomatique, qui constituent les fondements d'une paix durable, et rappelle que son pays considère la diplomatie parlementaire comme un moyen de promouvoir la paix, la justice et l'égalité pour tous.

M. Y. Koshanov (Kazakhstan) souligne que, face à l'érosion du respect du droit international, à l'escalade des conflits, aux crises économiques et à des défis mondiaux tels que la migration illégale et la traite, la diplomatie parlementaire joue un rôle essentiel dans le renforcement de la coopération entre les États et la défense du droit international. Il rappelle que le Kazakhstan a toujours défendu le strict respect de la Charte des Nations Unies, notamment des principes relatifs au règlement pacifique des conflits et au dialogue constructif. Il indique qu'Astana et Almaty ont servi de cadre à plusieurs négociations internationales et que les forces kazakhes de maintien de la paix continuent de prendre part aux efforts visant à instaurer un cessez-le-feu sur le plateau du Golan. Il dit que l'Asie centrale est devenue un modèle de relations diplomatiques harmonieuses, comme en témoignent le règlement des différends frontaliers et les importants projets d'infrastructure conjoints en cours.

L'orateur souligne que le Kazakhstan demeure attaché aux objectifs de développement durable, dont la mise en œuvre relève d'une commission parlementaire, et qu'un Centre régional des Nations Unies pour les objectifs de développement durable en Asie centrale et en Afghanistan a été créé à Almaty. Il ajoute qu'un sommet régional sur l'environnement consacré à la gestion de l'eau et à l'économie verte doit se tenir à Astana la semaine suivante. S'agissant de la transformation numérique, il explique que le Parlement a adopté un code du numérique et une loi sur l'intelligence artificielle, tous deux fondés sur les principes de transparence, de sécurité et de redevabilité, et 2026 a été proclamée Année de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle. Il conclut son propos en indiquant que le Président Tokayev a fait de l'édification d'un Kazakhstan juste et progressiste son objectif prioritaire et a engagé d'importantes réformes politiques, notamment l'adoption d'une nouvelle Constitution consacrant le principe selon lequel l'État est au service du peuple, et le passage d'un parlement bicaméral à un parlement monocaméral.

M. H. Al-Ghanim (Qatar) relève que le fossé croissant entre les principes de paix et de justice et la réalité actuelle, marquée par l'intensification des conflits et le recours unilatéral à la force, témoigne d'un mépris du droit international. Il constate que le système international est aujourd'hui fragilisé et paralysé, sans véritable mécanisme de dissuasion ni obligation redditionnelle en cas de violation du droit international, et sans autorité mondiale capable de préserver la paix. Il fait observer que les guerres dévastatrices qui frappent la région et les répercussions qu'elles ont sur l'économie mondiale, la sécurité énergétique et les chaînes d'approvisionnement mettent en évidence l'urgence de renforcer les mécanismes de dissuasion et l'action collective. Il rappelle que, malgré l'engagement du Qatar en faveur du dialogue, de la médiation et des relations de bon voisinage, le pays a été la cible d'attaques iraniennes contre des installations civiles, qui ont endommagé des infrastructures et mis en danger la vie de civils dans les États du Golfe et d'autres États arabes. Il déclare que ces attaques constituent une grave violation du droit international et de la Charte des Nations Unies et appellent une réponse internationale ferme. Il relève que les agressions israéliennes contre les territoires palestiniens se poursuivent également, aggravant encore l'instabilité régionale et mettant en évidence l'absence d'un système international efficace capable de prévenir les guerres.

L'orateur estime que les parlementaires doivent aller au-delà du constat et agir, en élaborant des mécanismes plus efficaces pour réformer le système international, renforcer le respect du droit international et garantir que tout recours à la force demeure légitime. Il indique qu'à cette fin, le Qatar, en partenariat avec l'Australie, la Türkiye, la France, le Brésil, la Zambie et la Pologne, a présenté une demande d'inscription d'un point d'urgence consacré à la préservation des accords de cessez-le-feu et au soutien à l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Il conclut son intervention en exprimant l'espoir que les délibérations de l'Assemblée et la Stratégie de l'UIP pour 2027–2031 intégreront des mécanismes clairs et efficaces pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

Mme L.T. Gwebu-Diamini (Eswatini) prend la présidence.

M. M. Nadir (Guyana) souligne que les parlementaires portent une lourde responsabilité à l'égard des jeunes, lesquels hériteront du monde que construisent les parlementaires ou devront composer avec ce qu'il en restera. Il affirme que cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice ne sont pas des aspirations à remettre à plus tard, mais des devoirs immédiats qui exigent clairvoyance, dialogue et respect du droit en toute impartialité. Il relève que les progrès sont manifestes à l'Assemblée nationale du Guyana, où les femmes occupent 37 % des sièges et où 44 % des parlementaires ont moins de 45 ans.

L'orateur explique que, face à l'agressivité de son voisin à l'ouest, le Guyana a décidé de saisir la Cour internationale de Justice, conformément à son engagement en faveur du multilatéralisme. Il conclut son propos en précisant que la justice pour les générations futures repose non seulement sur une action en faveur de l'environnement, mais aussi sur un cadre juridique solide et sur une société attachée à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme.

Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan) déclare que, face à la montée de l'incertitude, des conflits et des changements climatiques, il n'existe aucune alternative à un ordre international fondé sur des règles ayant l'ONU en son centre. Elle dit qu'il faut renforcer l'engagement en faveur du droit international et mieux en assurer le respect, et que les parlementaires doivent promouvoir la paix, défendre la justice et veiller à ce que leurs décisions tiennent compte des générations futures.

L'oratrice explique que la place accordée aux générations futures dans le débat général est particulièrement pertinente et essentielle, car les jeunes sont des acteurs du changement et les parlementaires ont la responsabilité de veiller à ce que leur voix soit entendue, qu'ils puissent réaliser leur potentiel et que leur participation soit effective. Elle estime que la Déclaration de l'ONU sur les générations futures de 2024 revêt une importance particulière pour l'Azerbaïdjan, car elle appelle à adopter des politiques inclusives et tournées vers l'avenir en faveur du développement durable. Elle indique que le Parlement azerbaïdjanais a également mis en place un cadre législatif complet en faveur des jeunes et a lancé de nombreux programmes destinés à faciliter leur accès à l'emploi, la poursuite de leurs études à l'étranger et leur participation à l'administration publique. Elle ajoute que l'Azerbaïdjan favorise également l'action des jeunes à l'échelle internationale au moyen de plateformes telles que le Forum de la jeunesse et le Forum des bénévoles, et que les parlementaires participent activement aux travaux du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP. Elle conclut son intervention en soulignant que les progrès accomplis dans le dialogue entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie montrent que même des conflits de longue date peuvent être réglés grâce à la volonté politique et au respect du droit international, et que la diplomatie parlementaire joue un rôle essentiel dans le renforcement de la confiance.

M. M. Ndiaye (Sénégal) déclare que l'humanité fait face à une accumulation sans précédent de crises : les conflits armés se multiplient, le droit international est bafoué et l'état de droit cède la place à la loi du plus fort. Il fait observer qu'à ces menaces visibles viennent s'ajouter les périls plus insidieux que sont les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et l'intelligence artificielle, qui mettent à l'épreuve les démocraties du monde entier et la notion même d'humanité. Il pose la question fondamentale de savoir si le monde franchira un point de non-retour ou si les parlementaires choisiront de réaffirmer leur responsabilité collective à l'égard des générations futures. Il appelle les parlementaires à rétablir la confiance et à rendre le système plus juste, plus inclusif et plus fidèle aux aspirations des peuples qu'il prétend servir.

Entre autres actions concrètes, l'orateur recommande d'éduquer à la paix dès le plus jeune âge, d'assurer la pleine participation des jeunes, d'écouter ces derniers et de garantir leur inclusion. Il souligne que les générations futures ne doivent pas hériter de dettes et de guerres et que les parlementaires ont le devoir moral, politique et historique de leur transmettre un monde vivable et plus juste. Il conclut son propos en faisant remarquer qu'en leur qualité de gardiens de la démocratie, les parlements servent de contrepoids au gouvernement et portent la voix de ceux qui ne peuvent se faire entendre, et que c'est dans cet esprit que le Sénégal a engagé des réformes destinées à assurer la justice pour les générations futures.

M. A. Boji (République démocratique du Congo) relève que la multiplication des conflits, le creusement des inégalités, l'urgence climatique et l'évolution technologique rapide imposent de renforcer la gouvernance mondiale et le multilatéralisme, dans l'esprit du Pacte pour l'avenir et de la Déclaration sur les générations futures des Nations Unies, qui appellent à placer la justice intergénérationnelle au cœur des politiques publiques. Il affirme que la République démocratique du Congo demeure attachée à l'instauration d'une paix durable, fondée sur le strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, l'ouverture au dialogue dans les limites fixées par la Constitution, la recherche de solutions durables conformément au droit international et aux cadres régionaux, ainsi que la lutte contre l'impunité et les réseaux criminels transnationaux. Il explique que le Président Tshisekedi a toujours privilégié une démarche pacifique pour résoudre la crise dans l'est du pays, qui constitue l'une des plus graves catastrophes humanitaires des temps modernes. Il déclare que le Rwanda et ses supplétifs, l'Alliance Fleuve Congo et le Mouvement du 23 mars (AFC/M23), ont à plusieurs reprises violé l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, pillé ses ressources minérales et commis des crimes contre l'humanité, dans un conflit qui a fait des millions de morts, des millions de déplacés internes et des centaines de milliers de réfugiés.

L'orateur ajoute que, faute de mécanismes de suivi efficaces et d'une véritable volonté politique, de nombreuses résolutions de l'ONU et de nombreux accords entre pays restent sans effet sur le terrain, ce qui sape la crédibilité de l'ordre international et appelle à une action collective pour faire prévaloir l'état de droit sur le règne de la force. Il estime donc indispensable que les Assemblées de l'UIP repensent le multilatéralisme afin de créer des synergies positives qui permettraient de jeter les bases d'un nouveau pacte pour un monde juste. Il conclut son intervention en soulignant que la diplomatie parlementaire ne doit pas être considérée comme un simple complément de la diplomatie traditionnelle, mais comme un levier essentiel.

Mme V. Matvienko (Fédération de Russie) déclare que le monde traverse une période d'inquiétude et de risques, dans un contexte où aucun système universel de sécurité n'a pu voir le jour, car l'état de droit et la Charte des Nations Unies ne peuvent produire leurs effets que si tous les États assument une responsabilité égale. Elle fait remarquer que la mondialisation et la géopolitique ont fini par ne servir qu'un seul pôle du système international et que le principe de sécurité indivisible a été affaibli par une expansion occidentale menée en dehors du cadre du droit international universel. Elle souligne que de nombreux conflits en Europe, en Afghanistan et au Moyen-Orient, notamment l'escalade actuelle avec la République islamique d'Iran, auraient pu être évités si la Charte des Nations Unies et le droit international avaient prévalu. Elle ajoute que la guerre au Moyen-Orient a aggravé la faim, la pauvreté, l'insécurité énergétique et les migrations à l'échelle mondiale, et que la mort de civils innocents, notamment d'écoliers en République islamique d'Iran, constitue une tragédie qui ne saurait être justifiée. Elle dit espérer que les pourparlers entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique permettront de mettre fin à la guerre.

L'oratrice indique que le Président Poutine a proposé en 2024 une architecture de sécurité eurasienne ouverte et inclusive, dont la Charte eurasienne pour la diversité et la multipolarité au XXIe siècle pourrait constituer le fondement. Elle estime que l'UIP n'a pas accordé suffisamment d'attention au conflit à Gaza au cours des deux dernières années et que le fait de ne pas s'attaquer aux causes profondes des conflits rend la communauté internationale vulnérable à de futurs chocs. Elle souligne néanmoins que la diplomatie parlementaire conserve un potentiel considérable et que la mission de l'UIP, qui consiste à promouvoir la paix, la démocratie et la coopération, est plus pertinente que jamais. Elle conclut son propos en appelant à des efforts collectifs pour rétablir l'espoir, la paix et la justice dans un monde multipolaire.

M. S.A. Sadiq (Pakistan) déclare qu'une paix durable ne peut se construire par la projection de puissance, mais par le dialogue, le respect mutuel et une diplomatie inclusive. Il fait observer que, malgré l'éventail complet d'instruments de règlement pacifique des différends prévus par la Charte des Nations Unies, notamment la négociation, la médiation, l'arbitrage et le règlement judiciaire, ces mécanismes demeurent sous-utilisés ou appliqués de manière sélective. Il relève que le refus persistant de l'Inde de reconnaître le droit du peuple cachemiri à l'autodétermination dans le Jammu-et-Cachemire qu'elle occupe illégalement demeure la principale source d'instabilité en Asie du Sud. Il précise que le statut définitif du Jammu-et-Cachemire doit être arrêté conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité de l'ONU et aux aspirations du peuple cachemiri, et que l'Inde doit revenir sur les mesures unilatérales qu'elle a prises depuis août 2019. Il indique en outre que la décision de l'Inde de suspendre le Traité sur les eaux de l'Indus constitue une violation du droit international et des normes établies régissant les relations interétatiques, et que l'utilisation de l'eau comme arme est devenue un élément déclencheur de conflits aux conséquences considérables pour la région. Il affirme que le Pakistan est pleinement en droit de prendre toutes les mesures appropriées pour préserver ses droits sur l'eau au titre du Traité.

L'orateur note qu'en Palestine, il faut engager un processus politique irréversible, assorti d'un calendrier précis et fondé sur les résolutions applicables de l'ONU, afin d'établir un État de Palestine souverain et indépendant sur la base des frontières d'avant 1967. S'agissant de la diplomatie régionale, il explique que le Pakistan s'emploie activement à faciliter le dialogue entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique, en appelant à un cessez-le-feu et en participant aux pourparlers d'Islamabad, lesquels représentent une avancée majeure. Il exhorte les deux parties à préserver l'esprit constructif de ces négociations et précise que le Pakistan demeure déterminé à faciliter la poursuite du dialogue en faveur d'une paix durable dans la région. Il ajoute que le Pakistan est tout aussi attaché au dialogue, à la paix et à la stabilité en Afghanistan, où la dégradation de la situation sécuritaire, avec notamment la présence de groupes terroristes sur le sol afghan, constitue une grave menace pour les pays voisins et, plus largement, pour l'ensemble de la région. Il conclut son intervention en abordant la question des changements climatiques et en indiquant que le Pakistan considère ce phénomène comme une menace existentielle. Il précise que le pays accorde la priorité à l'action nationale en mettant en œuvre diverses initiatives, notamment le projet de gestion des inondations Recharge Pakistan, la mise en place d'une politique nationale relative aux marchés du carbone et une budgétisation tenant compte du climat, afin d'engager la transition vers une économie verte et de renforcer la résilience face aux effets de la crise climatique.

M. M.R. Onanga Ndiaye (Gabon) déclare que, pour son pays, l'espoir, la paix et la justice ne sont pas de simples concepts, mais des réalités au cœur de l'action publique et de l'engagement parlementaire. Il fait remarquer que, depuis que le Président Oligui Nguema est arrivé au pouvoir, le Gabon est un pays en construction, avec l'espoir et l'ambition d'aligner son cadre juridique et institutionnel sur les attentes de ses citoyens. Il ajoute que le Gabon prévoit également de mettre à la disposition de la population gabonaise les infrastructures et les équipements nécessaires pour diversifier l'économie, transformer localement les matières premières du pays, renforcer l'employabilité des jeunes et créer les conditions propices au bien-être collectif.

L'orateur estime que pour mener à bien ces réformes, il faut instaurer durablement un environnement politique, économique et social stable et harmonieux. Il rappelle que le Gabon a récemment franchi plusieurs caps importants de son histoire, illustrant ainsi que la paix ne s'impose pas, mais se construit patiemment au moyen de mécanismes solides. Il explique que le changement de gouvernement intervenu en 2023 s'est déroulé sans violence et dans un esprit d'unité, et qu'il a été suivi d'un dialogue national inclusif au cours duquel tous les citoyens gabonais ont pu s'exprimer librement. Il souligne que la justice pour les générations actuelles et futures se concrétise par une lutte résolue contre le chômage et par de nombreuses initiatives en faveur de l'autonomisation des jeunes. Il affirme que les parlements doivent légiférer et contrôler l'action de l'exécutif afin de veiller à ce que la loi ne laisse personne de côté et assure un avenir meilleur aux jeunes. Il conclut son propos en indiquant que la Cinquième République gabonaise qui se construit aujourd'hui ne saurait ressembler à la précédente, et que le Parlement du pays est résolument tourné vers l'avenir et œuvre en faveur des générations futures.

M. M. Surasajja (Thaïlande) déclare que, dans un contexte de vulnérabilité sans précédent, marqué par les conflits géopolitiques, la crise climatique et les défis liés à l'intelligence artificielle, les parlements doivent être porteurs d'espoir et d'équité et fonder leur action sur le multilatéralisme et le respect de la dignité humaine.

L'orateur précise que l'Assemblée nationale de Thaïlande s'emploie à réformer la législation afin de garantir une justice inclusive, notamment avec un nouveau projet de loi sur la qualité de vie des personnes handicapées et une approche ciblée visant à ne laisser personne de côté. Il ajoute que le Parlement s'attache également à éliminer la pauvreté intergénérationnelle par l'éducation et le développement des compétences des jeunes, et que la proportion de femmes au Parlement augmente régulièrement. Il explique que la Thaïlande fait progresser un projet de loi sur les changements climatiques visant à établir des mécanismes contraignants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et évaluer les effets de la législation sur les générations futures, et que le pays intègre les objectifs de développement durable dans sa législation. S'agissant de l'intelligence artificielle, il fait observer que la Thaïlande soutient l'initiative de l'UIP visant à définir un cadre de gouvernance de l'IA afin de protéger les droits civils et de renforcer la démocratie. Il conclut son intervention en encourageant les Parlements membres à défendre les principes du multilatéralisme et du droit international afin d'édifier un monde pacifique et juste pour toutes les générations, conformément à l'objectif de développement durable 16, et à promouvoir la diplomatie parlementaire au service de la paix, des droits de l'homme et de la justice climatique.

M. Tran Thanh Man (Viet Nam) souligne que le monde est en proie à une instabilité croissante alimentée par les rivalités géopolitiques, l'affaiblissement du droit international et le protectionnisme commercial, que viennent encore accentuer des technologies de rupture telles que l'IA. Il estime néanmoins que l'espoir reste permis, car l'engagement en faveur du multilatéralisme demeure solide, des programmes communs tels que le Pacte pour l'avenir et le Programme 2030 constituent le fondement de l'action collective, et la récente déclaration de haut niveau de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement a réaffirmé l'engagement en faveur de la coopération pour la paix et la justice.

L'orateur indique que, dans la région Asie-Pacifique, l'intégration économique et la coopération multilatérale progressent, et que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA) contribuent largement à la paix et au développement. Il note que le Viet Nam, qui célèbre le 40e anniversaire de son programme économique emblématique Đổi Mới, entre dans une nouvelle ère avec pour objectif de devenir un pays moderne à revenu intermédiaire d'ici à 2030 et un pays développé à revenu élevé d'ici à 2045. Il précise que le pays s'appuie sur la science, la technologie, l'innovation et la transformation numérique, et qu'il mène une politique étrangère fondée sur l'indépendance, la paix, l'amitié et la coopération. Il appelle les Parlements membres à promouvoir la diplomatie

parlementaire, à prévenir les conflits et à s'attaquer à leurs causes profondes, à respecter les principes fondamentaux du droit international et la Charte des Nations Unies, à observer les cessez-le-feu et à poursuivre les pourparlers de paix. Il conclut son propos en appelant les parlements à intégrer dans le droit national les engagements relatifs à la résilience climatique et à la non-prolifération.

M. A. Almusalam (Bahreïn) rappelle que le thème du débat général est en parfaite adéquation avec les stratégies nationales de son pays, qui accordent une grande importance à l'action législative et à la diplomatie parlementaire. Il dénonce les attaques de la République islamique d'Iran contre les États du Conseil de coopération du Golfe et la Jordanie, estimant qu'elles constituent des violations flagrantes de la souveraineté, du droit international, du droit international humanitaire et du droit maritime international, et qu'elles mettent en danger la vie et la sécurité des citoyens de ces pays. Il fait savoir que, malgré l'adoption de la résolution 2817 (2026) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui condamne ces attaques et a bénéficié d'un soutien international sans précédent, la République islamique d'Iran a continué de lancer des missiles balistiques et des drones contre des infrastructures civiles, notamment des aéroports, des ports, des hôtels, des installations énergétiques, des zones résidentielles et des quartiers diplomatiques, causant d'importantes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. Il souligne que la fermeture du détroit d'Ormuz résultant de ces attaques compromet la sécurité maritime internationale et perturbe le commerce mondial.

L'orateur demande à l'UIP d'exhorter les organisations internationales, en particulier l'ONU, à condamner les violations du droit international commises par la République islamique d'Iran et à exiger que le pays se conforme aux résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Il indique que Bahreïn et les Émirats arabes unis ont proposé l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la présente Assemblée, appelant la République islamique d'Iran à respecter la résolution 2817 (2026), et invite les Parlements membres à l'adopter afin de montrer que l'UIP assume ses responsabilités dans la défense de la paix, de la sécurité et de la justice pour les générations futures. Il conclut son intervention en soulignant que la communauté internationale se doit d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable, d'instaurer une paix durable et de faire respecter les droits du peuple palestinien.

M. D.L. Keorapetse (Botswana) affirme qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix, car les conflits détruisent les économies, épuisent les budgets publics et brisent les liens sociaux. Il rappelle que, malgré un environnement régional marqué par les conflits, le Botswana organise régulièrement et sans discontinuer des élections pacifiques depuis 1965 et a connu, en 2024, une passation de pouvoir sans heurts ni violence ethnique ou politique, après 58 ans de pouvoir ininterrompu du même parti. Il explique que l'engagement en faveur de la démocratie, de l'état de droit et d'une gestion économique prudente fait de la paix à la fois le socle et le moteur du développement national, cette paix reposant sur les valeurs d'harmonie sociale, de tolérance, de redevabilité et d'unité, conformément aux principes consacrés par l'objectif de développement durable 16.

L'orateur fait observer que la participation régulière du Botswana, depuis trois décennies, à des opérations multilatérales, notamment à des missions en Somalie, au Rwanda et au Mozambique, témoigne de l'attachement du pays au maintien de la paix aux niveaux régional et international. À la lumière du thème du débat général, il juge essentiel d'intégrer la prospective dans les plans nationaux afin que la paix et la justice cessent d'être des aspirations sans cesse différées et deviennent des réalités. Il précise que la nouvelle administration du Botswana a placé les droits de l'homme au cœur du développement national et de la politique étrangère et reste attachée au multilatéralisme et au système des Nations Unies, tout en reconnaissant les imperfections de ce système et en appelant à le réformer afin d'en renforcer l'efficacité et la légitimité. Il estime qu'en leur qualité de législateurs, les parlementaires doivent promouvoir le règlement pacifique des conflits, consacrer des ressources à la sécurité humaine et faire respecter les droits fondamentaux. Il conclut son propos en déclarant que la technologie, la diplomatie et l'action législative doivent être des vecteurs d'espoir plutôt que des instruments de division, et que la diplomatie parlementaire doit être mise au service d'un avenir fondé sur la paix, l'inclusion, la justice et une prospérité partagée.

M. G.O. Akpabio (Nigéria) souligne que la paix ne s'hérite pas, mais qu'elle se construit, se défend et se préserve, comme en témoigne l'histoire du Nigéria, marquée par la guerre civile, les conflits et l'insécurité. Il note que les conflits qui secouent le monde, notamment à Gaza, en République islamique d'Iran, au Liban, dans certaines régions d'Afrique, en Russie et en Ukraine,

montrent clairement qu'aucune nation n'est à l'abri et que tous les continents sont concernés. Il fait remarquer qu'au-delà de la violence se profile une préoccupation plus profonde : une évolution inquiétante de l'équilibre moral mondial, où la loi du plus fort semble l'emporter de plus en plus et où la souveraineté des nations les plus faibles est trop souvent mise à mal. Il considère qu'il ne s'agit pas seulement d'une crise sécuritaire, mais aussi d'une crise de leadership et d'une mise à l'épreuve de l'équité mondiale. Il souligne que le véritable coût de la guerre ne se mesure pas seulement au nombre de morts, mais aussi au sort des personnes endeuillées, des veuves et des veufs, des orphelins et des populations dévastées. Il indique que le Nigéria s'inquiète non pas de savoir qui a raison ou tort, mais de la perte d'humanité et de la rupture des liens de fraternité humaine.

L'orateur affirme que, face aux entraves croissantes qui pèsent sur les institutions internationales et au désordre grandissant dans le monde, l'UIP doit combler le vide, faire entendre la voix des sans-voix et redonner force et sens à l'action de l'ONU. Il conclut son intervention en appelant les Parlements membres à marquer un tournant en privilégiant la solidarité plutôt que l'isolement et à réaffirmer leur engagement envers leurs peuples et leur responsabilité à l'égard des générations futures.

M. K. Al Maawali (Oman) déclare que la situation mondiale est extrêmement fragile, en particulier au Moyen-Orient, où les crises continuent de mettre à mal la sécurité et la stabilité régionales. Il explique que cette instabilité résulte de l'agression américaine et israélienne contre la République islamique d'Iran, en violation du droit international, ainsi que des attaques qui ont visé Oman, l'Iraq et la Jordanie. Il qualifie les actions menées par Israël au Liban contre les infrastructures civiles d'actes destructeurs et criminels menaçant la paix dans le monde. Il ajoute que l'occupation des territoires palestiniens entache la conscience du monde, et condamne la loi israélienne qui prévoit la peine de mort pour les prisonniers palestiniens, qu'il considère comme une violation flagrante du droit international humanitaire. Il appelle la communauté internationale à assumer sa responsabilité juridique et morale afin de mettre un terme aux effusions de sang et de redoubler d'efforts pour préserver la paix et la sécurité dans la région.

L'orateur souligne que la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Charte des Nations Unies exige non seulement l'adoption de mesures législatives, mais aussi une volonté politique sincère et la participation de tous les pays et de la société civile. Il estime que la confiance dans le système international doit reposer sur la redevabilité et la transparence, et que toutes les nations ont la responsabilité commune de collaborer pour préserver la dignité humaine et assurer la justice intergénérationnelle. Il conclut son propos en rappelant que les principes fondateurs de l'UIP en matière de paix, de sécurité et de droits de l'homme constituent le cadre dans lequel ces objectifs doivent être poursuivis.

M. S. Papuashvili (Géorgie) déclare que les nations sont en définitive guidées par leurs propres intérêts, qui constituent la seule base fiable de la politique étrangère. Il fait observer que les doctrines abstraites et les idéologies imposées ne reposent pas sur la volonté populaire et sont donc vouées à l'échec, tandis que les intérêts nationaux, lorsqu'ils reflètent la volonté démocratique, renforcent la coopération, la paix et la stabilité au lieu de les compromettre. Il relève que l'ingérence étrangère constitue l'un des défis majeurs de l'époque actuelle et que, à l'ère de la guerre de l'information, elle menace la souveraineté non seulement aux frontières, mais aussi au sein des institutions et des sociétés. Il précise que des cadres législatifs visant à lutter contre l'ingérence étrangère ont été mis en place dans le monde entier, qu'il s'agisse de la loi sur l'enregistrement des agents étrangers aux États-Unis d'Amérique, du bouclier européen de la démocratie dans l'Union européenne ou de lois similaires en France, au Royaume-Uni et en Géorgie, l'ensemble de ces textes traduisant le principe selon lequel la démocratie doit être façonnée par les peuples plutôt que par des puissances étrangères. Il note toutefois que la pratique du deux poids, deux mesures persiste, certaines mesures étant saluées dans un pays et condamnées dans un autre, et appelle à l'adoption de règles cohérentes applicables à tous.

S'agissant de la situation dans le Caucase du Sud, l'orateur indique que la région devient plus stable à mesure que la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan agissent davantage en fonction de leurs intérêts nationaux. Il rappelle que le Parlement géorgien a renforcé la transparence et a agi pour garantir que le pouvoir politique soit entre les mains du peuple. Il conclut son intervention en appelant à l'établissement d'un cadre international commun et juridiquement contraignant pour lutter contre les ingérences étrangères et la guerre hybride, qui constituent selon lui l'une des plus graves menaces pour la démocratie et la souveraineté, et en faisant valoir que l'application cohérente et équitable d'un tel cadre permettrait de renforcer la paix, de rétablir la confiance et de garantir aux générations futures un ordre international plus juste.

La Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, présente M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), en soulignant l'étroite coopération entre l'UIP et cette organisation ainsi que l'importance du système international de vérification de l'OTICE pour détecter les explosions nucléaires. Elle indique que l'UIP est fière qu'un si grand nombre de Parlements membres soutiennent l'Organisation dans la poursuite de son objectif d'universalité.

M. R. Floyd (Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)), évoquant ce que les générations précédentes espéraient léguer à leurs descendants, affirme qu'il y a un siècle, personne n'aurait pu imaginer l'invention et l'utilisation d'armes capables d'anéantir des villes entières et de répandre des retombées radioactives sur toute la planète. Il fait remarquer que l'ampleur des essais nucléaires au cours des décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale a été vertigineuse : plus de 1 500 essais avaient déjà été effectués lorsqu'il avait 25 ans, contre seulement six essais annoncés au cours de la vie d'une personne aujourd'hui âgée de 25 ans. Il souligne que cette évolution a été rendue possible par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, conclu en 1996 avec le plein soutien de l'UIP. Il explique que le Traité a créé un remarquable système de surveillance international capable de détecter en quelques minutes n'importe où dans le monde un essai nucléaire présumé, et que les résultats sont communiqués en toute transparence. Il relève que seuls neuf États n'ont pas encore signé le Traité et que neuf autres ne l'ont pas encore ratifié, et appelle l'UIP à user de son influence pour amener ces États à rejoindre la famille du Traité et mettre définitivement fin à tous les essais nucléaires explosifs.

L'orateur avertit que la reprise des essais nucléaires constituerait une profonde injustice envers les générations futures et que chaque gouvernement et chaque parlement représenté à l'Assemblée a un rôle à jouer dans le choix entre un monde avec ou sans essais nucléaires. Il conclut son propos en saluant le travail du Secrétaire général de l'UIP sortant, Martin Chungong, et en soulignant que, depuis 2021, le Traité a recueilli neuf nouvelles ratifications, ce qui témoigne des résultats que peuvent produire les partenariats et l'action collective.

Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan) prend la présidence.

M. H.H. Abbas Al-Halbousi (Iraq) déclare qu'assurer une paix durable est le meilleur moyen de favoriser la stabilité et le développement, et que la paix au Moyen-Orient n'est pas simplement un choix politique, mais une obligation humaine, morale et éthique. Il affirme que les populations de toute la région sont épuisées par la guerre et aspirent à un avenir où la dignité humaine et les droits sont garantis. Il estime qu'instaurer la paix exige un engagement politique sincère de toutes les parties prenantes, un dialogue constructif, la reconnaissance des droits légitimes, le rejet de la violence et une action efficace de la communauté internationale pour trouver des solutions équitables, sans que prévalent des intérêts particuliers. Il rappelle que l'Iraq a mené un combat contre le terrorisme et éliminé certains des groupes les plus dangereux au monde, notamment l'État islamique, mais qu'il fait face à des accusations de violations des droits de l'homme dans le cadre des poursuites engagées contre ces terroristes. Il fait néanmoins observer que la communauté internationale reste silencieuse face aux actions israéliennes à Gaza et au Liban, lesquelles constituent des tragédies humaines sans précédent et une violation des valeurs fondatrices de l'ordre international.

L'orateur souligne que les conflits doivent être réglés de toute urgence, faute de quoi les générations futures hériteront d'un monde privé de ressources et de sécurité. Il indique que les législateurs ont pour responsabilité première d'adopter des lois qui protègent les enfants et les générations futures des conséquences de la guerre, des conflits et du développement rapide des technologies, notamment de l'intelligence artificielle. Il conclut son intervention en réaffirmant l'engagement de l'Iraq à soutenir les efforts internationaux visant à assurer la paix et en appelant les parlements du monde entier à œuvrer en faveur d'un monde plus juste et plus stable, dans lequel la dignité humaine est protégée et les droits des peuples garantis.

M. M. Dick (Australie) fait savoir que son pays contribue activement au système multilatéral, comme en témoignent sa participation annuelle, depuis 1947, aux opérations de maintien de la paix et ses cinq mandats au Conseil de sécurité de l'ONU, et qu'il est en outre le douzième contributeur au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il souligne que l'engagement civique est un pilier de la démocratie et que le Parlement australien investit

massivement afin de donner aux générations futures les connaissances nécessaires pour devenir des citoyens actifs. Il précise que le Bureau d'éducation parlementaire met à la disposition des élèves dès l'âge de 9 ans des ressources conformes aux programmes scolaires, et que l'Australie est devenue le premier pays au monde à interdire les réseaux sociaux aux moins de 16 ans, afin que les jeunes s'informent auprès de leurs enseignants et de leurs parents plutôt qu'en ligne. Il explique qu'en sa qualité de Président de la Chambre des représentants, il s'est donné pour mission personnelle de favoriser la participation des jeunes, s'est rendu dans près de 200 écoles de tout le pays, notamment dans des zones reculées, et a lancé un Parlement national des jeunes, auquel 150 élèves participeront cette année. Il espère que l'UIP envisagera de déployer une initiative similaire dans l'ensemble des groupes géopolitiques, estimant que l'éducation civique permettra de renforcer les traditions démocratiques dans le monde entier.

L'orateur ajoute qu'en tant que pays du Pacifique, l'Australie entretient des liens profonds avec ses voisins de la région et est résolue à agir concrètement en faveur du climat sur le plan national et en partenariat avec les pays de la région. Il note que l'Australie a approuvé la Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique et s'est fixé pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en aidant les pays insulaires du Pacifique à renforcer leur résilience et à accéder aux financements climatiques. Il conclut son propos en soulignant que les changements climatiques sont un enjeu multigénérationnel, que les jeunes représentent plus de la moitié de la population de la région et que les initiatives portées par les jeunes constituent donc de puissants moteurs de changement.

M. M. Harouna Djingarey (Niger) déclare que le thème du débat général, *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*, revêt une importance particulière pour le Niger, qui est confronté depuis plusieurs années à des attaques de groupes terroristes dans la région. Il explique que ces groupes ont causé des dommages considérables aux populations locales, notamment en perpétrant des attaques violentes, en provoquant des déplacements forcés et en perturbant les services publics, en particulier l'éducation, exposant ainsi les jeunes aux risques de marginalisation et de radicalisation. Il affirme que le Niger, aux côtés des autres États membres de l'Alliance des États du Sahel, condamne fermement le terrorisme et réaffirme sa détermination à poursuivre la lutte contre ce fléau. Il fait observer que la situation au Sahel n'est pas un cas isolé et que la crise en Palestine occupée et, plus largement, au Moyen-Orient mérite également une attention particulière. Il déclare qu'il incombe aux dirigeants politiques de tirer les enseignements des deux guerres mondiales et de respecter le système de gouvernance internationale qui en est issu. Il précise qu'aucun État ne peut recourir à la force en dehors du cadre du droit international et que le Niger réaffirme son engagement à respecter strictement le droit international et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

L'orateur estime que cultiver l'espoir exige de rétablir la confiance entre les citoyens et les institutions publiques, ce à quoi le Niger s'emploie en modernisant son système judiciaire, notamment en dématérialisant les procédures, afin de réduire les délais, d'améliorer la transparence et de faciliter l'accès à la justice dans les zones reculées. Il indique que des efforts sont également déployés pour améliorer l'accès des populations vulnérables aux services juridiques, notamment par une réforme du régime foncier. Il souligne que la paix ne se décrète pas, mais se construit par le dialogue, l'inclusion et la justice sociale, et que les parlements jouent un rôle essentiel à cet égard. Il conclut son intervention en relevant que la participation des autorités traditionnelles et locales s'est révélée essentielle pour apaiser les tensions et que les mécanismes alternatifs de règlement des différends, tels que la médiation et l'arbitrage, qui sont ancrés dans les valeurs locales, favorisent une culture du dialogue.

M. A. Simonyan (Arménie) déclare que l'espoir, la paix et la justice sont le fondement de la prospérité présente et future, et que les générations actuelles ont la responsabilité d'agir au nom de celles qui leur succéderont. Il fait savoir que la situation en République islamique d'Iran et au Liban est profondément préoccupante, que l'Arménie est disposée à apporter son aide et qu'elle a la responsabilité morale de le faire.

L'orateur constate qu'à la suite de l'accord de paix signé en août 2025 par les dirigeants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et des États-Unis d'Amérique, la paix règne désormais dans la région, ce qui constitue une avancée majeure. Il ajoute que l'Arménie espère approfondir ses relations avec la Türkiye et invite celle-ci à s'associer à elle pour tisser ensemble une paix plus vaste. Il souligne qu'une nouvelle ère de renforcement de la confiance entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan s'est ouverte, et que les efforts visent désormais à mettre l'accord en œuvre sur le terrain. Il estime que la mise en œuvre de la Route Trump pour la paix et la prospérité internationales, initiative de

connectivité fondée sur les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, peut favoriser la stabilité, la coopération économique et la prospérité dans le Caucase du Sud et au-delà, et relève que les échanges commerciaux entre les deux pays reprennent progressivement. Il précise que de graves questions humanitaires demeurent néanmoins en suspens, notamment la libération des 19 Arméniens toujours détenus en Azerbaïdjan et la nécessité de faire la lumière sur le sort des personnes disparues. Il conclut son propos en exhortant tous les participants à choisir judicieusement leurs priorités et à léguer aux générations futures un monde en paix plutôt qu'en guerre.

M. N.P. Dahal (Népal) déclare que le monde est en proie à une crise permanente, marquée par les rivalités géopolitiques, la multiplication des conflits, les changements climatiques, les difficultés économiques, le creusement des inégalités et le chômage des jeunes. Il explique que les progrès de l'intelligence artificielle accélèrent les mutations de la société et creusent la fracture numérique, tant entre les pays qu'en leur sein. Il fait observer que ces crises sont interdépendantes et qu'elles exigent une action collective et inclusive, guidée par une vision à long terme.

L'orateur présente cinq domaines d'action. Il souligne, en premier lieu, qu'il est essentiel d'adopter des politiques axées sur les jeunes pour entretenir l'espoir et la confiance en l'avenir. Il indique qu'à la suite de manifestations menées par la génération Z, le Népal a récemment organisé des élections à l'issue desquelles la Chambre des représentants a été sensiblement rajeunie, et que Balendra Shah, 35 ans, est devenu Premier Ministre du pays. Il précise, en deuxième lieu, que l'inclusion est une condition préalable à la paix, à la prospérité et à la dignité humaine, et que le système électoral proportionnel de son pays a permis de porter à 35 % la part de femmes parlementaires. Il affirme, en troisième lieu, qu'il faut remédier aux disparités et relever les défis du développement, car l'on ne saurait assurer la paix sans développement et le développement sans paix. Il fait observer, en quatrième lieu, que les changements climatiques constituent une menace aux conséquences catastrophiques et que la justice climatique est essentielle pour les pays vulnérables. Il ajoute que le Népal est gravement touché par la hausse des températures dans la région de l'Himalaya, qui entraîne notamment la fonte des glaciers et perturbe les systèmes hydriques et les moyens de subsistance, et que le pays est déterminé à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2045 et à renforcer la coopération dans le domaine du climat grâce à la diplomatie parlementaire. Il estime, en cinquième lieu, que l'inclusion technologique et numérique est essentielle et qu'il faut remédier aux inégalités croissantes d'accès à l'intelligence artificielle. Il conclut son intervention en réaffirmant l'engagement du Népal en faveur de la coopération multilatérale et en appelant toutes les nations à unir leurs efforts pour bâtir un monde dans lequel les générations futures pourront vivre dans la dignité et la prospérité.

Mme A.T. Didiza (Afrique du Sud) déclare que la polarisation et les conflits actuels rappellent que la paix est un pilier essentiel de la stabilité démocratique et que les parlements jouent un rôle crucial à cet égard : ils ne sont pas de simples institutions législatives, mais aussi des espaces constitutionnels où les divergences sont abordées par le débat plutôt que par la confrontation. Elle indique que la confiance dans les institutions publiques se fragilise de plus en plus dans le monde entier et qu'il incombe aux parlements de prendre des mesures volontaristes pour rétablir la confiance et renforcer la légitimité démocratique. Elle rappelle que l'expérience démocratique de l'Afrique du Sud offre des enseignements utiles. Elle explique qu'à l'avènement de la démocratie en 1994, le pays a privilégié la négociation plutôt que la confrontation et a créé la Commission vérité et réconciliation pour faire la lumière sur les pertes en vies humaines survenues pendant le conflit. Elle note que la Constitution du pays, adoptée il y a 30 ans, s'est attaquée aux injustices historiques, notamment la dépossession foncière et la discrimination raciale, et a consacré l'égalité des sexes afin de garantir la pleine participation des femmes à tous les aspects de la vie sociale. Elle reconnaît néanmoins que les fruits de ces avancées démocratiques restent hors de portée pour beaucoup et que le processus de construction nationale demeure fragile.

L'oratrice souligne que, pour consolider la paix et assurer la justice, il est nécessaire de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et de garantir un accès équitable aux services judiciaires. S'agissant de l'action multilatérale, elle appelle l'UIP à s'investir davantage dans le règlement des conflits en cours, notamment ceux qui impliquent la République islamique d'Iran, les États-Unis d'Amérique et Israël, en s'appuyant sur l'action qu'elle a déjà menée en lien avec le conflit russo-ukrainien, afin de favoriser le dialogue interparlementaire et la recherche de voies de règlement. Elle conclut son propos en réaffirmant la détermination de l'Afrique du Sud à œuvrer avec les autres parlements pour bâtir une communauté mondiale juste, pacifique et résiliente.

M. R. Fatooh (Palestine) déclare que le monde traverse un moment critique, marqué par l'érosion du droit international et l'intensification des conflits, et que les parlements ont une double responsabilité : défendre la justice et rejeter la realpolitik, tout en veillant à ne pas compromettre davantage la crédibilité de la communauté internationale. Il affirme que le Conseil national palestinien rejette toute forme d'escalade militaire dans la région, tient Israël pour responsable d'avoir ravivé les tensions par des attaques répétées et injustifiées et condamne les attaques iraniennes contre les États arabes du Golfe et la Jordanie, avertissant qu'une telle escalade ne fera qu'étendre le conflit et compromettre la stabilité internationale.

L'orateur fait observer que le peuple palestinien subit des violations systématiques et sans précédent du droit international, notamment une loi imposant la peine de mort aux prisonniers palestiniens, qui vise à légaliser l'homicide volontaire et constitue une violation flagrante des Conventions de Genève. Il indique qu'une déclaration rejetant cette loi a été diffusée par la délégation palestinienne et que les Parlements membres sont invités à la signer afin de manifester leur attachement aux valeurs de l'UIP, à savoir la protection des droits de l'homme et de la dignité. Il relève en outre que la Cisjordanie connaît une recrudescence alarmante des violences perpétrées par les colons contre des civils non armés, soutenues par les autorités occupantes, ce qui contribue au morcellement des terres palestiniennes et à l'isolement des populations. Il dénonce également d'autres violations, notamment la rétention des recettes fiscales palestiniennes, les attaques contre les lieux saints musulmans et chrétiens et la remise en cause de la tutelle exercée par la Jordanie sur ces lieux. Il observe que la situation humanitaire à Gaza continue de se détériorer du fait de la destruction des infrastructures et des restrictions imposées à l'aide humanitaire, et appelle à garantir un accès humanitaire sans entrave, à faire cesser les violations du cessez-le-feu et à assurer le retrait complet des forces israéliennes. Il souligne que la paix ne peut être instaurée sans mettre fin à l'occupation et permettre au peuple palestinien d'établir un État indépendant. Il conclut son intervention en affirmant que l'UIP a un rôle essentiel à jouer pour promouvoir la redevabilité et contribuer à l'instauration d'un ordre international juste et équitable et en appelant les Parlements membres à soutenir les efforts visant à rétablir la stabilité et à bâtir un monde plus juste.

M. M. Mottaki (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, conteste vivement une partie des propos tenus par le délégué du Qatar. Il explique que la République islamique d'Iran a subi, en l'espace de dix mois, deux guerres déclenchées par Israël et les États-Unis d'Amérique, au cours desquelles l'installation d'enrichissement d'uranium de Natanz a notamment été attaquée. Il demande pourquoi le Qatar n'a pas condamné ces attaques, alors que la République islamique d'Iran n'a fait qu'exercer son droit de légitime défense. S'agissant de Bahreïn, il affirme que le pays a mis une partie importante de son territoire à la disposition des forces américaines, notamment de la Cinquième Flotte, laquelle a été utilisée pour attaquer des cibles militaires, civiles et industrielles iraniennes, et que Bahreïn a de fait agi de concert avec les États-Unis d'Amérique et Israël contre les intérêts de la République islamique d'Iran. Il conclut son propos en faisant observer que les États-Unis d'Amérique, n'ayant pas réussi à vaincre militairement la République islamique d'Iran, cherchent depuis à engager des négociations, notamment par l'intermédiaire d'Oman, de la Türkiye, du Pakistan et de l'Égypte, et que ces pourparlers n'auront de sens que si le processus de négociation n'est pas lui-même compromis, comme il l'a été par le passé.

Mme S. Nyirahabimana (Rwanda), exerçant son droit de réponse et rejetant les accusations formulées par la République démocratique du Congo, déclare que le conflit dans ce pays oppose le Gouvernement congolais à l'AFC/M23, un mouvement congolais dont les membres se battent pour leurs droits. Elle ajoute que plus de 260 groupes armés opèrent dans le pays, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), un groupe soutenu par la République démocratique du Congo qui est issu des forces responsables du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda et continue de représenter une menace existentielle pour son pays. Elle rappelle que le Rwanda et la République démocratique du Congo ont signé un accord de paix à Washington et invite la République démocratique du Congo à prendre des mesures concrètes en vue de sa mise en œuvre, notamment le démantèlement des FDLR.

La séance est levée à 17 h 30.

Séance du vendredi 17 avril 2026

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de M. A. Pacheco (République dominicaine).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*
(A/152/3-Inf.1)

PRÉSIDENTS DE PARLEMENT (suite)

M. R. Goñi Reyes (Uruguay) déclare que l'accent mis sur les générations futures est justifié. Pour la première fois depuis longtemps, les générations futures considèrent que l'avenir sera pire que le présent, ce qui confère une grande responsabilité aux parlementaires. Elles doivent faire face à des risques existentiels découlant des conflits armés et des nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle. Les parlementaires appartenant à l'ancienne génération figurent parmi les derniers représentants de la génération de l'ère analogique, les seuls à pouvoir transmettre des valeurs telles que la démocratie aux jeunes générations. Les parlements doivent passer des engagements aux actes. Des innovations s'imposent, en particulier dans le cadre d'une gouvernance participative et des Comités de l'avenir. Ces comités ont démontré leur capacité à faire face à des changements rapides, à l'incertitude et à des considérations bioéthiques, en particulier aux aspects que l'humanité souhaite préserver dans un monde en mutation. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a proposé au Conseil directeur la création d'un réseau de Comités de l'avenir pour assurer la consolidation et la généralisation de la gouvernance participative, l'objectif étant de s'adapter aux nouvelles technologies et de mettre au point de nouvelles méthodes. L'approbation de la proposition du GRULAC permettra à l'UIP de s'attaquer à de nouveaux défis et, partant, de bâtir un avenir fondé sur l'espoir et la démocratie, qui sont les meilleurs moyens de coopération. Si les générations futures espèrent, la confiance dans les parlements et la crédibilité des parlements s'en trouveront renforcées.

M. S.G. Suleman (Malawi) affirme que, si l'on veut surmonter les difficultés actuelles à l'échelle mondiale, une responsabilité politique forte est de mise. Les parlements jouent un rôle de premier plan pour protéger les populations vulnérables et cultiver la paix et l'espoir en l'avenir. Fondé sur la compassion, la solidarité et le respect de la dignité humaine, le Malawi est depuis longtemps un modèle de paix, de stabilité et de gouvernance démocratique en Afrique. Il promeut les principes humanitaires, l'état de droit, un ordre international fondé sur des règles et une gouvernance inclusive grâce à sa vision à long terme de la paix comme fondement du développement durable. Le Parlement du Malawi a mis en œuvre des programmes visant à lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le pays reste attaché à la coopération internationale, notamment au moyen de cadres mondiaux, comme l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable (ODD). Il continue en outre à défendre la protection de l'environnement dans le cadre de politiques d'utilisation durable des terres et de gestion des ressources en eau. Il travaille sur des questions émergentes, telles que l'intelligence artificielle, en veillant à ce que les progrès technologiques s'inscrivent dans le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme. Des mesures ont été prises pour mobiliser les jeunes dans le cadre de programmes de sensibilisation parlementaire, notamment avec le soutien d'organisations de la société civile. L'égalité entre les sexes est encouragée par des réformes législatives et des mesures d'action positive, ce qui se traduit par une augmentation de la participation des femmes à la vie politique. Des lacunes subsistent, mais les progrès réalisés tiennent compte des engagements pris au titre du Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le genre et le développement, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et des lois nationales visant à promouvoir l'égalité des sexes.

En tant que musulman africain, l'intervenant rappelle qu'on lui a enseigné que les chrétiens et les musulmans étaient frères et sœurs. Il ne faut pas abandonner le peuple de Palestine. Les décisions d'un seul homme touchent toute la planète et sont une source d'incertitude. Des dirigeants sont capturés et assassinés. L'UIP doit adopter une position ferme et atteindre l'objectif commun qui est le respect des droits de tous.

M. C. Wiseler (Luxembourg) dit que de nombreux conflits sont tombés dans l'oubli ou passent inaperçus au sein de la communauté internationale. Une paix durable est impossible dans un contexte d'oppression et d'injustice. Compte tenu de la violence généralisée à l'échelle mondiale, c'est une grave erreur de la part des parlementaires de garder le silence. Le Luxembourg appelle à une désescalade immédiate des tensions au Moyen-Orient. Il soutient la création d'un tribunal international spécial chargé de juger les crimes d'agression commis contre l'Ukraine. En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, son Parlement a appelé à maintes reprises à une solution à deux États et, en septembre 2025, a officiellement reconnu la Palestine dans les frontières de 1967, comme point de départ de la réconciliation et de la justice. Les règles internationales existent toujours, mais la volonté de les faire respecter s'est effondrée. Il est exclu de remettre en cause la légitimité de la Cour pénale internationale et de la Cour internationale de Justice. Contrairement à certains pays, le Luxembourg renforce son engagement en faveur de l'ordre international. Les pays de taille moyenne, en particulier, ont un rôle décisif à jouer à cet égard en tissant des liens fondés sur des valeurs communes.

La résilience doit être renforcée grâce à des efforts concertés. Garants de la confiance des citoyens dans les institutions, les parlementaires ont l'obligation de demander des comptes aux gouvernements. La démocratie se mesure à la force non seulement des structures formelles, mais aussi à celle de la société civile, dont l'affaiblissement constitue le premier signe de l'effondrement de la démocratie. Le Luxembourg soutient activement les organisations de la société civile. Les parlementaires doivent agir de manière proactive, faire preuve d'une volonté politique forte et défendre l'état de droit, la dignité humaine et l'égalité grâce à la coopération et la solidarité.

Mme N.B.K. Mutti (Zambie) estime que l'engagement de l'UIP en faveur du dialogue et de la coopération est plus pertinent que jamais. Les problèmes complexes à l'échelle mondiale, y compris le coût humain des conflits, sont un appel vibrant à tous les parlementaires pour qu'ils réaffirment le pouvoir de la diplomatie, du dialogue et du respect du droit international dans le règlement des conflits. Cet appel est aussi l'occasion de redéfinir un avenir collectif axé sur l'être humain et fondé sur un développement durable et inclusif. Dans le respect de ses valeurs nationales que sont la dignité, l'égalité et la justice, la Zambie met l'accent sur la paix, l'unité et la coopération et a progressé dans la promotion de la stabilité et de la prospérité. L'histoire a enseigné au pays que la paix se construit par la tolérance, le dialogue et l'engagement en faveur du bien commun. Pour cultiver l'espoir, il faut commencer par renforcer la démocratie, les libertés et l'état de droit. Le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour consolider la gouvernance démocratique, la transparence et l'unité nationale. Il poursuit les réformes de la gouvernance au niveau constitutionnel afin de renforcer les institutions démocratiques et la redevabilité. À cette fin, la loi sur l'accès à l'information a été promulguée en 2023, renforçant la transparence et l'accès des citoyens à l'information. Les réformes de la gestion des finances publiques, soutenues par la loi sur la gestion des finances publiques, encouragent la discipline budgétaire et la gestion transparente des ressources publiques.

Afin de promouvoir la paix, le pays continue de dialoguer, de jouer un rôle de médiateur et de coopérer au niveau régional en participant activement aux travaux des instances régionales et internationales. Étant donné que l'avenir des générations futures doit être ancré dans le développement durable, la Zambie a mis en œuvre des politiques visant à renforcer la résilience économique, à autonomiser les jeunes et à offrir des possibilités aux femmes et aux communautés marginalisées. Le huitième Plan national de développement 2022-2026 établit un cadre stratégique pour une transformation économique inclusive, mettant l'accent sur le développement du capital humain, la diversification économique et la durabilité environnementale. Le Fonds de développement des circonscriptions de Zambie a renforcé les moyens dont disposent les communautés locales. Il a notamment financé des écoles, des établissements de santé, des initiatives d'autonomisation des jeunes et des infrastructures collectives. L'investissement dans l'éducation a été renforcé grâce à la gratuité de l'enseignement de la maternelle au secondaire, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'élèves de plus de 2,5 millions au cours des quatre années précédentes. Les gouvernements doivent mettre à profit leur force collective pour résoudre les problèmes mondiaux, promouvoir les droits de l'homme et veiller à ce que chacun puisse s'épanouir sans crainte de la guerre. L'intervenante encourage les Membres à réaffirmer leur volonté de travailler ensemble, au-delà des clivages politiques.

M. V. Blondel (Belgique) ajoute que, compte tenu de la situation mondiale actuelle, il peut être naïf de parler d'espoir, de paix et de justice, mais ne pas en parler reviendra à baisser les bras. Il est nécessaire de défendre les droits de l'homme consacrés par les instruments des

Nations Unies. Ce n'est qu'alors que les pays seront pleinement régis par l'état de droit. Les parlementaires doivent assumer leur responsabilité commune : ils doivent demander des comptes aux gouvernements et veiller à ce que les résolutions de l'UIP soient transposées dans les lois et se traduisent par des actions concrètes. Les parlements ont une responsabilité immense envers les jeunes, qui ne sont pas l'avenir, mais le présent. Toutes les décisions doivent être prises en fonction des responsabilités intergénérationnelles. La Déclaration des Nations Unies sur les générations futures appelle au renforcement de la coopération avec les parties prenantes et à un partenariat intergénérationnel dans le cadre d'une approche faisant intervenir l'ensemble de la société. Les parlementaires doivent donc s'associer aux citoyens, encourageant ainsi la confiance dans les institutions et renforçant la coopération et la démocratie.

Mme L. Dlamini (Eswatini) tient à exprimer sa reconnaissance au Président et au Secrétaire général de l'UIP pour leur travail remarquable, qui a permis de franchir des étapes importantes inédites et laissera une empreinte indélébile en ce qui concerne les contributions africaines aux organisations internationales. L'aspiration à l'espoir, à la paix et à la justice pour les générations futures est enracinée dans le Plan national de développement 2023-2028 de l'Eswatini. Ce plan s'efforce de relancer l'économie et d'assurer des moyens de subsistance durables pour tous les citoyens. Le Plan national de développement est fondé sur la volonté de promouvoir la justice sociale, la stabilité politique et un développement inclusif, la bonne gouvernance étant l'élément sur lequel repose l'espoir des générations futures. L'Eswatini adopte une approche mûrement réfléchie et coordonnée en matière de développement national. La politique gouvernementale fait preuve de flexibilité et met l'accent sur le renforcement d'une croissance économique inclusive, la création d'emplois et les services essentiels, ainsi que sur la lutte contre la pauvreté et la corruption. À cette fin, le Gouvernement assure la coordination stratégique des priorités nationales, notamment en les alignant sur les ODD. Il met aussi en œuvre des réformes globales visant à doter les jeunes des compétences nécessaires pour l'avenir et prend des mesures de riposte au VIH reconnues à l'échelle mondiale, atteignant les objectifs "95-95-95", ce qui souligne l'importance d'un engagement multisectoriel soutenu. Le Gouvernement continue également à encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation chez les jeunes grâce à des initiatives en faveur de l'autonomisation des jeunes. Il élargit l'accès à la justice, en particulier pour les communautés vulnérables, et favorise le développement dans le cadre de partenariats stratégiques pour mobiliser des financements, un soutien technique et des débouchés commerciaux qui profitent directement aux citoyens.

L'Eswatini reste attaché au multilatéralisme et à la stabilité régionale. Sa collaboration avec les mécanismes continentaux de défense des droits de l'homme témoigne de son aptitude à rendre des comptes et à s'améliorer, tandis que son rôle de leadership au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe souligne son engagement en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération en Afrique australe. Grâce à son partenariat avec l'ONU, notamment au titre de l'accord-cadre de coopération de l'ONU pour le développement durable 2026-2030, son pays est bien placé pour favoriser la transformation numérique, la résilience économique et le développement durable. Parmi les autres efforts que son pays a déployés sur le plan international, il convient de citer l'organisation de la première session de l'Assemblée parlementaire Afrique-UE, que l'Eswatini accueillera du 7 au 14 mai 2026. En ce qui concerne les changements climatiques, des mesures inclusives et résolues s'imposent. Dans le contexte des tensions mondiales actuelles, le droit international et le dialogue doivent prévaloir. Son pays est la preuve que, même avec des ressources limitées, des progrès notables peuvent être accomplis grâce à un leadership ciblé, à l'unité nationale et à des partenariats stratégiques. Les parlements ont la responsabilité collective de légiférer, de contrôler et de sensibiliser pour que les citoyens puissent obtenir des résultats tangibles.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) remarque que l'importance du thème du débat général est confirmée par l'impératif de paix et de sécurité mondiales énoncé dans la Charte des Nations Unies et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'ODD 16 (inclusion, paix, justice et institutions responsables). Le Rapport sur le développement durable 2024 a révélé que l'ODD 16 figure toujours parmi les objectifs qui sont loin d'être atteints. Le nombre alarmant de personnes déplacées de force en raison de conflits et vivant dans des contextes marqués par la violence a mis en péril les objectifs de l'initiative *Silencing the Guns* de l'Union africaine et de l'Agenda 2063. Compte tenu des dépenses militaires exorbitantes à l'échelle mondiale, l'intervenant demande instamment à l'UIP de répondre à l'appel lancé par le pape Léon XIV, qui exhorte à déposer les armes et à résoudre les problèmes par le dialogue pacifique,

comme des partenaires à part entière. Bien que le Zimbabwe ait dû payer un lourd tribut pour obtenir son indépendance, il est sorti de ce processus avec un attachement farouche à la paix, la sécurité et la réconciliation à l'échelle mondiale, inscrit dans l'Accord d'unité de 1987 et dans la Charte des droits de la Constitution de 2013. Les Membres doivent croire religieusement que l'espérance ne déçoit pas et que la justice est le principe éthique, philosophique et juridique d'équité, d'égalité et de droiture morale qui garantit la paix pour les générations actuelles et futures. Le dividende de la paix doit être fondé non sur une hégémonie unipolaire, mais sur le respect total du droit international et du multilatéralisme.

M. F. Idizoda (Tadjikistan) fait part de sa préoccupation et condamne l'escalade des conflits militaires, les violations des droits de l'homme et des normes internationales, les menaces pesant sur la stabilité internationale ainsi que l'escalade au Moyen-Orient, qui ont toutes des implications humanitaires pour des civils innocents. Le Tadjikistan demande à toutes les parties de s'abstenir de toute nouvelle action militaire. Il convient de prendre des mesures urgentes, en veillant au respect du droit international, y compris des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale. La diplomatie et le dialogue constructif sont les seuls moyens de parvenir à la désescalade. Le Président du Tadjikistan a toujours appelé à un règlement pacifique des conflits par la négociation et souligné le rôle important joué par les parlementaires pour promouvoir la réconciliation nationale, la sécurité, la coopération régionale et les droits des citoyens. Le fondement de l'espoir et de la confiance dans le système politique est renforcé par l'action des parlementaires dans l'exercice de leur mandat. Leur contribution à la diplomatie, y compris à la diplomatie parlementaire, est essentielle et favorise le dialogue et la coopération à l'échelle intergouvernementale.

Il ne peut y avoir de paix sans justice. Il est essentiel de garantir la justice, la paix, notamment dans le domaine de la politique étrangère, et la stabilité. Les parlementaires doivent pour cela agir dans l'intérêt de la société et assumer leur responsabilité envers les générations futures en soutenant l'éducation, la recherche, la protection de l'environnement et les jeunes eux-mêmes. Pour faire naître l'espoir, il faut garantir l'inclusivité et permettre la participation aux travaux législatifs, renforçant ainsi la démocratie. Les parlements doivent faire preuve de transparence et collaborer avec la société civile, en tenant compte des différents points de vue. Cultiver l'espoir exige des efforts de longue haleine.

M. S. Nguema Owono (Guinée équatoriale) confirme que les parlements jouent un rôle important pour promouvoir l'espoir, la paix et la justice. Ils doivent adopter des lois visant à réduire la corruption et à garantir l'égalité devant la loi, favorisant ainsi des sociétés justes, pacifiques et inclusives, engager le dialogue parlementaire et coopérer au niveau international en vue du règlement pacifique des conflits et mettre en œuvre les traités internationaux au moyen de cadres législatifs nationaux afin de protéger les droits de tous, y compris des personnes vulnérables. Son parlement encourage l'espoir, la paix et la justice grâce à ses capacités législatives et budgétaires. Il a notamment élaboré ces dernières années des lois visant à autoriser des dépenses publiques pour des programmes de coexistence pacifique, mis en place un programme de lutte contre la corruption, restructuré le Ministère de la justice, renforcé l'égalité des sexes, notamment la promotion de l'éducation des femmes adultes et des adolescentes, et amélioré les conditions de vie. L'objectif commun, à savoir renforcer l'espoir, la paix et la justice, est de bâtir une société meilleure. Il faut pour cela adopter des dispositions législatives et mettre en œuvre la diplomatie parlementaire afin de favoriser la réalisation des ODD. La Guinée équatoriale appelle au respect total de la souveraineté des pays et à l'égalité des droits pour tous les pays.

M. S. Ghobash (Émirats arabes unis) annonce que, depuis la création de son pays, la politique est guidée par la paix, l'espoir et la justice dans le cadre d'une approche fondée sur la tolérance, la coexistence et la paix en tant que choix stratégique. Il faut adopter une position claire et de principe contre tous ceux qui menacent la souveraineté des pays, déstabilisent la sécurité régionale et transforment les voies navigables internationales en instruments de pression et de coercition. De tels actes ne sont plus considérés comme des incidents isolés. Leur interdiction a acquis une légitimité internationale en vertu de la résolution 2817 (2026) du Conseil de sécurité de l'ONU et de la résolution 38 (2026) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, reconnaissant ces actes comme des atteintes au système censé défendre la souveraineté, protéger les civils, garantir la liberté de navigation et empêcher le recours à la force comme moyen de chantage politique et économique. La situation mondiale actuelle est marquée par le comportement agressif, direct ou par procuration, récurrent de la République islamique d'Iran.

Ce comportement est brutal, injustifié et illégal, et prend pour cible des infrastructures civiles. Le blocage du détroit d'Ormuz a eu de graves répercussions sur le commerce énergétique et l'agriculture, en particulier pour les pays du Sud. Agir avec complaisance ou indifférence créera un dangereux précédent, normalisant l'illégitimité et remplaçant les règles établies par le fait accompli.

Les Émirats arabes unis se sont félicités de la trêve conclue entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique et continuent de suivre les négociations en cours, mais une solution légitime et durable devra tenir compte des droits et des préoccupations des pays concernés, tout en conciliant les impératifs de paix et les impératifs de sécurité et de stabilité. Les couloirs maritimes internationaux ne sont soumis à la volonté d'aucune partie en particulier, et le monde ne doit pas payer le prix de politiques menaçantes et intimidantes. Il existe une nécessité juridique et morale de protéger le système international et de dissuader quiconque croyant pouvoir compromettre la sécurité du commerce mondial sans en subir les conséquences. Les Parlements membres sont instamment invités à condamner explicitement les attaques systémiques menées par la République islamique d'Iran contre la souveraineté des pays concernés, en les considérant comme de graves violations du droit international ; à tenir le régime iranien pour responsable de l'entrave à la liberté de navigation, en l'obligeant à ne pas réitérer de tels actes sous aucun prétexte et en garantissant une indemnisation intégrale pour les pertes subies ; et à défendre le principe de distinction. L'instauration de la paix nécessite une volonté politique, une justice équitable, le respect de la souveraineté, le respect du droit international ainsi que le rejet de la violence et de l'ingérence. La paix repose sur la justice et ne peut être durable que si l'on fait preuve de sagesse et de responsabilité.

M. A.R. Abdulla (Maldives) estime que, pour cultiver l'espoir, il faut commencer par donner aux citoyens, en particulier aux jeunes et aux femmes, les moyens d'agir en leur garantissant l'accès à une éducation de qualité, au marché de l'emploi et aux soins de santé et en les associant à la prise de décision. Les populations ont besoin de se sentir écoutés et en sécurité. La paix et la stabilité exigent des efforts constants, le dialogue et la coopération. Il est nécessaire que les pays respectent le droit international et recourent à la diplomatie parlementaire pour maintenir des partenariats solides et résoudre les problèmes grâce à la coopération. Pour les petits États insulaires en développement (PEID), la paix et la sécurité climatique sont étroitement liées. Des mesures climatiques collectives, fondées sur la justice, la redevabilité et l'équité, doivent être prises de toute urgence au niveau international. Les pays les plus vulnérables face au changement climatique doivent bénéficier d'un soutien accru. La justice est le fondement d'une paix durable. Elle nécessite des institutions démocratiques fortes, une gouvernance responsable ainsi que le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Si l'on veut garantir la justice pour les générations futures, il faut prendre des décisions qui protègent le bien-être des jeunes. Le Parlement des Maldives renforce la gouvernance démocratique et l'inclusion, notamment grâce aux réformes et aux technologies modernes. Il a notamment mis en place une plateforme numérique qui permet aux citoyens de lui soumettre leurs préoccupations et leurs propositions, renforçant ainsi la participation du public. Cela constitue une avancée majeure pour améliorer la responsabilité parlementaire et rendre le processus législatif plus accessible.

Les gouvernements doivent stimuler la coopération mondiale pour redonner espoir et établir un climat de paix et de stabilité. L'UIP est un haut lieu de dialogue et de coopération interparlementaires, qu'il convient de mettre à profit dans l'intérêt de la société. Les Membres doivent renouveler leur engagement en faveur des générations futures et élaborer des lois sur la protection, l'égalité et les systèmes démocratiques solides. La crise humanitaire en Palestine et dans d'autres régions touchées par un conflit ne peut être sous-estimée. Les Maldives condamnent les actions militaires menées par Israël et les États-Unis d'Amérique contre la République islamique d'Iran, ainsi que celles qui sont menées par la République islamique d'Iran contre plusieurs pays. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue. La communauté internationale doit apporter son soutien à un cessez-le-feu et œuvrer à l'instauration d'une paix durable.

M. L. Dorji (Bhoutan) pense que la situation mondiale actuelle touche non seulement les pays en crise, mais aussi l'ensemble de la population partout dans le monde, en particulier dans les pays en développement. L'espoir doit devenir une responsabilité du leadership. Le Bhoutan réaffirme son attachement au multilatéralisme, à la Charte des Nations Unies et à l'ordre international fondé sur des règles, qui sont indispensables à la paix et à la stabilité. Le principe directeur du bonheur national brut témoigne de l'engagement du pays en faveur de la responsabilité intergénérationnelle et est mis en pratique grâce à la transparence, à la responsabilité et à l'inclusion. Le pays renforce la confiance du public dans les institutions

démocratiques, qui est une condition indispensable à la paix, à la cohésion sociale et à la stabilité à long terme, et favorise la représentation des femmes au Parlement ainsi que la participation des jeunes au processus démocratique. Les parlements jouent un rôle crucial dans le contrôle du respect de l'intégrité. Des organes constitutionnels indépendants rendent compte chaque année de leurs activités au Parlement, renforçant la transparence, la redevabilité et l'état de droit. Afin de faire progresser la diplomatie parlementaire, le Bhoutan s'efforce de promouvoir la compréhension mutuelle et de contribuer à la recherche de solutions collectives par le dialogue et la coopération.

Si l'on veut garantir la justice pour les générations futures, il faut être doté du sens de l'anticipation. Conformément au mandat conféré au pays par la Constitution, les forêts doivent couvrir au moins 60 % du territoire, ce qui témoigne de l'engagement du pays en faveur de la gestion responsable de l'environnement. Le Bhoutan affiche un bilan carbone négatif, démontrant que la conservation et le développement peuvent aller de pair. Face aux nouveaux défis, il promeut une approche responsable, axée sur l'être humain et éthique dans le domaine de l'intelligence artificielle et de l'innovation. Son pays continuera à contribuer aux efforts mondiaux, y compris au Pacte des Nations Unies pour l'avenir et à la Déclaration sur les générations futures. Les parlementaires doivent donner l'exemple en faisant preuve de sagesse, de solidarité et de compassion. Un avenir juste et pacifique doit être fondé sur la dignité humaine, la responsabilité environnementale et des objectifs communs, en garantissant une gouvernance responsable et en poursuivant le dialogue.

M. B. Boughali (Algérie) remarque que la nature des conflits a évolué, ce qui s'explique par des déséquilibres structurels plus profonds (pauvreté, marginalisation, insécurité alimentaire, dégradation de l'environnement, etc.), obligeant les parlementaires à axer la sécurité sur les besoins des populations. Les autres pays doivent adopter la vision de l'Algérie, qui consiste à renforcer la confiance, l'espoir et la justice dans le cadre d'une action nationale structurée fondée sur la réconciliation, le multilatéralisme et le règlement pacifique des conflits, dans le respect du droit international. La crédibilité de la communauté internationale est gravement mise à mal par la souffrance que continue d'endurer le peuple palestinien, qu'il ne faut pas sous-estimer. Il est urgent de mettre fin à l'application de "deux poids deux mesures", à la sélectivité et à l'impunité afin de défendre la légitimité, la confiance dans le multilatéralisme et l'état de droit. Les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent répondre de leurs actes. L'Algérie appelle à la condamnation immédiate et à l'abrogation de la loi adoptée par Israël concernant l'exécution de ses prisonniers palestiniens. C'est une loi raciste qui constitue une violation du droit international humanitaire. Compte tenu du dangereux précédent que cette loi créera, les prisonniers doivent être protégés conformément aux normes juridiques établies. Son pays se félicite de l'accord de cessez-le-feu dans la région du Golfe et au Moyen-Orient et attend avec intérêt la reprise du dialogue politique et des négociations, mais il faut une cessation complète et permanente de l'agression sioniste contre le Liban et la Palestine, ainsi qu'un règlement global et juste des causes profondes de la crise. À cet égard, il est impératif de mettre en œuvre les décisions internationales, de mener à bien le processus de décolonisation et de garantir le droit à l'autodétermination. Une réforme de la gouvernance mondiale s'impose de toute urgence, mais il faut veiller en même temps à ce qu'elle s'adapte aux changements en cours, afin de renforcer l'équité entre les pays ainsi que la crédibilité et les capacités des institutions internationales.

La paix et la sécurité internationales nécessitent une approche globale respectant le principe de non-ingérence. Il est nécessaire d'investir dans le développement durable, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement pour construire une paix durable. Les parlements doivent rétablir la confiance dans les institutions en renforçant la transparence, l'obligation de rendre compte et la participation à la vie politique et en élaborant des cadres législatifs axés sur l'avenir. La diplomatie parlementaire internationale est la clef de voûte du renforcement du dialogue et de la prévention des conflits, surtout dans les contextes régionaux. S'agissant des avancées technologiques, en particulier l'intelligence artificielle, il convient de renforcer la coopération internationale pour adopter des cadres réglementaires transparents et équitables garantissant une utilisation éthique de cette technologie au service de la société. À cet égard, il est nécessaire de renforcer les capacités des pays en développement pour les aider à atteindre les ODD. En conclusion, l'intervenant montre bien que l'espoir nécessite de faire preuve de volonté politique, de solidarité et de respecter des valeurs communes. Il faut promouvoir l'égalité, la démocratie et la stabilité dans le cadre d'efforts conjoints visant à préserver la dignité humaine et à tenir compte de l'avenir.

M. A.S.K. Bagbin (Ghana) affirme que l'espoir réside dans la confiance dans des systèmes qui assurent une croissance inclusive, protègent les moyens de subsistance et élargissent les possibilités, en particulier pour les jeunes. Une paix durable ne se résume pas à l'absence de conflit, mais implique également la présence de la justice, de l'équité et d'institutions résilientes. Les parlements jouent un rôle déterminant dans ces efforts. Le Parlement du Ghana détermine la trajectoire démocratique et les résultats en matière de développement du pays, traduit les aspirations nationales en lois et en mécanismes d'établissement des responsabilités, et contribue à la consolidation de la paix et à la cohésion nationale.

La diplomatie parlementaire revêt une importance croissante pour promouvoir la paix, la justice et la coopération multilatérale. Le Ghana est attaché à ses relations de longue date avec l'UIP, qui ont conduit son parlement à mener plusieurs initiatives relatives aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant, au changement climatique et à la gestion de l'environnement, et son pays à organiser la réunion inaugurale du Réseau des instituts de formation parlementaire en 2026, qui a abouti à l'adoption d'une décision visant à créer une association mondiale des instituts de formation parlementaire. L'espoir, la paix et la justice nécessitent un engagement collectif ; ce sont des éléments interdépendants et essentiels au développement durable et inclusif. La justice est renforcée grâce à l'équité et à l'état de droit. Le Ghana a progressé dans le domaine de la gouvernance démocratique, mais les problèmes actuels requièrent une action coordonnée et une volonté politique. Il est essentiel d'appliquer des politiques tenant compte des besoins à l'avenir pour assumer la responsabilité intergénérationnelle. L'unilatéralisme n'a pas sa place à l'UIP.

Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan) signale que le thème de l'Assemblée nécessite que les Membres sachent utiliser les ressources dont ils disposent. Les moins de 30 ans représentent 60 % de la population de l'Ouzbékistan. Toute politique publique qui ne vise pas expressément les jeunes est vouée à l'échec. La politique de la jeunesse revêt une importance primordiale pour la stratégie nationale de développement du pays. Pour la période 2026-2030, son pays mettra en œuvre un programme pour un avenir durable en vue de développer son capital humain en renforçant les capacités des jeunes à être compétitifs sur le marché du travail mondial. Le programme améliore l'accès à une éducation de qualité, notamment pour les jeunes talents issus de familles à faible revenu. Il soutient l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat, qui sont des investissements dans la stabilité sociale. Il promeut la culture, les arts et le sport, qui sont indispensables à l'harmonie sociale, et il favorise la sensibilisation à l'environnement et le développement durable, notamment en finançant des initiatives écologiques portées par des jeunes. Les mesures adoptées au niveau national doivent aller de pair avec la coopération internationale. Il convient de créer des plateformes mondiales pour faciliter les interactions entre les jeunes, car ceux-ci constituent une ressource mondiale. Dans ce contexte, l'Ouzbékistan accueillera la 12e Conférence mondiale des jeunes parlementaires en septembre 2026. Tous les parlementaires, quel que soit leur âge, sont invités à y participer, puisque le dialogue intergénérationnel entre les différentes cultures constitue le point de départ pour redonner de la force à l'espoir.

M. C. Wiseler (Luxembourg) prend la présidence.

M. D.M. Dileita (Djibouti) annonce que, compte tenu des crises prolongées dans les pays voisins, Djibouti redouble d'efforts pour consolider la paix, la sécurité et le développement durable. En 2025, le Parlement a adopté des réformes constitutionnelles visant à garantir la continuité politique et la stabilité institutionnelle. Ces éléments déterminants permettent de mettre en œuvre les ODD et de sécuriser l'avenir, ce qui renforce l'attachement du pays à la démocratie, la transparence, l'inclusion et la participation citoyenne. Djibouti joue un rôle de médiateur au niveau régional. Sa stabilité et sa sécurité en font un acteur idéal pour poursuivre l'action menée pour consolider la paix et favoriser le dialogue, notamment avec les organisations internationales et les organisations de la société civile. Les conflits dans la région soulignent la nécessité d'une volonté politique résolue et durable.

Afin de redonner espoir et de préserver l'avenir, le Parlement considère que l'éducation, la jeunesse et l'emploi jouent un rôle central dans ses travaux. Il affirme que la paix doit être fondée sur l'accès universel à une éducation de qualité, le renforcement de la formation professionnelle, le soutien aux jeunes entrepreneurs et le travail décent. Cette approche favorise la réalisation des ODD, en particulier de l'ODD 4 (éducation inclusive et de qualité), de l'ODD 8 (travail décent) et de l'ODD 16 (sociétés pacifiques et inclusives). Djibouti demeure résolu à préparer les générations futures à faire face aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux. La justice pour les

générations futures doit prendre en considération la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Le Parlement de Djibouti s'efforce de renforcer la gouvernance environnementale, de promouvoir le développement durable et d'assurer la transition vers des politiques économiques respectueuses de l'environnement. La communauté parlementaire est encouragée à renforcer la coopération internationale dans ce domaine et à échanger de bonnes pratiques en vue de bâtir un monde juste, pacifique et durable.

M. A. Gashi (Macédoine du Nord) déclare que l'Accord de Prespa de 2018 a mis fin à un différend qui durait depuis des décennies et ouvert la voie à l'adhésion de son pays à l'OTAN, soulignant la primauté de la diplomatie, d'une coopération internationale sincère, du dialogue, du courage politique et du respect mutuel. La détermination du pays à adhérer à l'Union européenne (UE) renforce les réformes démocratiques, l'état de droit et les institutions publiques. La Macédoine du Nord a pour objectif de regagner la confiance des citoyens grâce à des résultats concrets. En tant que président du Parlement, il souhaite faire de cette enceinte un lieu où les citoyens se sentent chez eux. Son parlement progresse dans l'élaboration de lois axées sur le futur et durables en mettant en place des évaluations des incidences actuelles et futures et des processus consultatifs associant la société civile, le monde universitaire et le secteur privé. Consciente de la responsabilité qui incombe aux parlements de jouer un rôle précurseur dans la transformation numérique, la Macédoine du Nord renforce son cadre juridique conformément aux normes de l'UE et aux normes internationales et apporte son soutien à la Déclaration de Kuala Lumpur intitulée *Les parlements pour une IA responsable*. Les cadres de gouvernance relatifs à l'intelligence artificielle doivent protéger les principes démocratiques, les droits individuels et la sécurité des générations futures.

Le programme parlementaire de la Macédoine du Nord s'attaque en priorité aux causes profondes de l'instabilité, notamment la pauvreté, les inégalités, l'insécurité alimentaire et les problèmes environnementaux. Le pays a renforcé sa législation environnementale et investi davantage dans les énergies vertes, conscient du lien existant entre sécurité environnementale et sécurité humaine. Compte tenu de la nécessité d'améliorer la participation des jeunes à la vie politique à l'échelle mondiale, la Macédoine du Nord lève les obstacles et renforce le dialogue intergénérationnel. Il revient aux parlements de transformer les espoirs des citoyens en lois, de veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes et de façonner l'avenir. Son pays est prêt à renforcer la coopération interparlementaire et à partager des données d'expérience.

M. J. Ntakirutimana (Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)) confirme que les crises mondiales actuelles, interdépendantes, mettent à rude épreuve la capacité de réaction des systèmes de gouvernance face aux problèmes futurs. Le droit doit permettre de concrétiser l'espoir. L'EALA s'efforce donc de répondre aux préoccupations des citoyens. Les lois doivent préserver la paix, la justice et les droits de l'homme pour les générations futures, grâce à une approche axée sur l'être humain. Il revient aux parlements de donner la priorité à la protection des civils dans le plein respect du droit international humanitaire (DIH), de renforcer les mécanismes de contrôle et les mécanismes de la responsabilité et de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité, de la pauvreté, des inégalités, de la dégradation de l'environnement, de l'insécurité alimentaire et des services de l'emploi, tout en favorisant une gouvernance inclusive. L'EALA est déterminée à renforcer le contrôle parlementaire en matière de prévention des conflits, à adopter une approche axée sur la sécurité humaine et à faire en sorte que les auteurs de violations du DIH répondent de leurs actes. Elle est également résolue à favoriser la participation des jeunes et des femmes, à renforcer le dialogue intergénérationnel et à améliorer les mesures de protection contre l'exclusion et le harcèlement. Soulignant la nécessité d'une gouvernance de l'intelligence artificielle responsable, l'EALA continuera à élaborer des cadres applicables à une gouvernance de l'intelligence artificielle éthique et responsable, en veillant à ce que l'innovation soit au service de l'humanité et protège les droits fondamentaux. Elle demeure attachée à une coopération multilatérale constructive.

M. R. Gonzáles Patricio (Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO)) dit qu'une élite mondiale corrompue et déshumanisée est à l'origine de diverses calamités, notamment du colonialisme culturel, qui monopolise les algorithmes et les organes de presse. Nous avons besoin d'espoir et cet espoir exige bien des efforts. Le thème de l'Assemblée mérite donc d'être salué. Contrairement à ce que pensent ceux qui prônent la résignation, la guerre, l'injustice et la crise climatique, une diplomatie parlementaire axée sur l'être humain est nécessaire pour promouvoir l'espoir, la paix, la justice et des relations internationales démocratiques, comme le propose la

Déclaration universelle sur la démocratie de l'UIP. L'ONU n'a pas empêché les conditions difficiles que nous connaissons aujourd'hui, car son système non démocratique est à la merci du monopole du droit de veto au Conseil de sécurité et d'une passivité parfois complice dans les réformes organisationnelles. Cela étant, quand une atteinte au droit international donne naissance à la loi du plus fort, il vaut la peine de se demander en quoi le monde sera différent sans l'ONU, ou à quel genre de monde la société sera condamnée par ceux qui tirent profit de l'enterrement de l'ONU et du multilatéralisme. Il n'y a pas d'avenir sans coopération, sans dialogue, sans paix et sans respect du droit international. Il convient de souscrire aux trois piliers de l'ONU — le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme — qui donnent de l'espoir à la société pour ne pas tourner le dos à cette organisation. L'ONU a souvent échoué quand les nations n'étaient pas unies. La communauté internationale doit de toute urgence prendre position face à la barbarie, comme le génocide perpétré par Israël à Gaza et la guerre déclenchée par Israël et les États-Unis d'Amérique contre la République islamique d'Iran. L'histoire confie légitimement à l'UIP la mission de contribuer à la redéfinition du multilatéralisme et de la paix.

Le Congrès des États-Unis d'Amérique ne manifeste aucun intérêt pour l'UIP et les tentatives de dialogue du PARLATINO sont restées vaines. En 2025, l'administration américaine en place a proféré diverses menaces à l'encontre de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui sont une zone de paix. L'année 2026 a commencé par une agression militaire contre la République bolivarienne du Venezuela et l'enlèvement de son président. L'humiliation des migrants originaires de la région se poursuit, et un blocus pétrolier a été imposé à Cuba, où un génocide se profile à l'horizon. En ce qui concerne les enjeux environnementaux, le PARLATINO se tient prêt à rechercher des solutions et à les mettre en œuvre. À cette fin, il a lancé l'Alliance parlementaire pour l'action climatique et la transition juste, qui regroupe des institutions parlementaires et interparlementaires de différents continents. Les parlementaires sont encouragés à rejoindre l'Alliance. Le PARLATINO a également mis en place un bureau du Fonds vert au Panama, progressé dans l'élaboration d'une charte parlementaire pour l'action climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes et créé la Commission spéciale pour les affaires caribéennes chargée de traiter les questions propres aux Caraïbes.

Mme M. Ibrahima (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) réplique qu'une action commune est la seule voie à suivre. Le thème du débat général revêt une importance capitale. Les violences observées à travers le monde montrent que la guerre n'est jamais très loin. Le dialogue doit être guidé par la coexistence pacifique, seul moyen de dénouer une crise. Il faut accepter les différences entre les peuples pour éviter les conflits. Il est nécessaire de respecter le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure et de préserver la dignité humaine. Ce n'est pas un hasard si l'Assemblée se réunit en Türkiye, un carrefour géographique, alors que les tensions au Moyen-Orient sont à leur paroxysme. Il faut agir. Les parlementaires doivent préserver la paix et la prospérité des générations futures et envoyer un signal fort indiquant qu'ils ne transigeront pas avec l'indifférence, conscients que la clarté est synonyme de courage et que l'ambiguïté est synonyme de complicité. La crise énergétique menace les économies et, par conséquent, les programmes sociaux. Même si la plupart des dirigeants n'ont pas connu la Seconde Guerre mondiale, ils doivent en avoir tiré les leçons. Il est impossible de parvenir à une paix et une sécurité durables sans s'attaquer aux causes structurelles, telles que la faim, l'urgence climatique et l'intelligence artificielle. Il faut œuvrer sans relâche à la paix en soutenant activement la diplomatie parlementaire dans les régions touchées par la crise, en investissant dans l'éducation à la paix et à la justice dès le plus jeune âge et en garantissant la pleine participation des femmes et des jeunes à la vie politique. Le dialogue intergénérationnel est indispensable à la justice.

Mme K. López Rabadán (Mexique) ajoute que la diversité qui caractérise les chambres parlementaires constitue la plus grande force des parlements et la condition sine qua non pour forger des accords durables. Il incombe aux parlementaires de promouvoir la compréhension, le dialogue et la coopération afin de favoriser l'espoir, la paix et la justice. Dans les parlements, le respect doit être le fondement de l'affirmation des convictions et de la reconnaissance du droit d'autrui de faire de même, rétablissant ainsi la noble mission de la politique : parvenir à un consensus pour œuvrer au bien commun, qui consiste à garantir la sécurité de tous, des possibilités offertes à tous et le bien-être de tous. Une coopération internationale et des solutions communes fondées sur des données factuelles, le dialogue et le respect mutuel sont nécessaires pour optimiser l'efficacité, notamment en partageant des données d'expérience.

Dans un rapport récent, l'ONU a appelé l'attention sur les disparitions systématiques et généralisées au Mexique, qui ne résultent pas d'une action délibérée du gouvernement. Ce rapport a lancé un appel à la coopération internationale en vue de mener une action globale et institutionnelle, démontrant que le multilatéralisme repose sur la capacité à traiter les problèmes dans un esprit d'objectivité, de respect et de coopération. Une telle approche permettra aux parlementaires d'élaborer des solutions à long terme privilégiant la dimension humaine. L'intervenante encourage les Membres à dépasser leurs divergences et à œuvrer pour le bien de la société.

M. M. Alyammahi (Parlement arabe) exprime l'espoir que le récent cessez-le-feu temporaire négocié au Moyen-Orient débouchera sur un accord durable, mais souligne qu'il ne peut être dissocié des attaques flagrantes menées par la République islamique d'Iran contre plusieurs pays arabes, dont les plus récentes ne constituent pas des incidents isolés et représentent une menace directe et systématique pour la stabilité et la sécurité des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Dans ce contexte, pour que les négociations soient efficaces, il convient de publier une déclaration condamnant les conséquences des attaques pour tous les pays victimes, en vue de promouvoir leur développement durable et de protéger leurs droits légitimes. Les parlements nationaux, régionaux et internationaux doivent condamner clairement et sans équivoque les attaques et rejeter toute pratique portant atteinte à la souveraineté, à la paix, à la stabilité et à la sécurité des pays arabes, en particulier tout acte menaçant la sécurité de la navigation maritime. Il faut renforcer l'obligation de rendre compte pour mettre fin à l'impunité et empêcher que de telles attaques se reproduisent.

L'adoption par la Knesset d'une législation autorisant l'exécution de prisonniers palestiniens est un dangereux précédent qui constitue un crime et une violation flagrante des principes fondamentaux du DIH. Les parlementaires ne peuvent se soustraire à leur responsabilité de se pencher sur cette question. L'UIP est une instance représentant la conscience législative internationale qui se doit d'agir sans délai pour protéger les principes sur lesquels elle a été fondée. C'est pourquoi le Parlement arabe demande la suspension d'Israël en qualité de Membre de l'UIP. Un parlement qui légitime l'exécution de prisonniers ne saurait être le bienvenu. Il appelle également à la création d'une commission parlementaire internationale affiliée à l'UIP, chargée expressément de suivre les exécutions légitimées en question. L'histoire retiendra une prise de position claire en faveur de la justice.

M. R. Gamarra (Parlement du MERCOSUR (PARLASUR)) déclare qu'il n'est pas facile de parler de paix compte tenu des conditions de guerre actuelles bien visibles. Il hait la guerre, ayant vu ses conséquences dans son pays, le Paraguay. La paix doit être une construction permanente, portée par les êtres humains, la ressource naturelle la plus importante, et par le dialogue, la seule ressource inépuisable. Il convient de renforcer les institutions afin d'instaurer la paix et mettre en place des démocraties durables, une approche qui a permis au PARLASUR d'élaborer des lois plus responsables et de maintenir l'harmonie en dépit de divergences au sein du bloc. Cette approche promeut la croissance en encourageant le dialogue et l'intégration. Ce n'est pas un hasard si l'Assemblée se tient à Istanbul, une ville symbole d'unité du fait de sa position géographique.

M. M.R. Rahmani (Afghanistan) signale que son pays fait face à une situation complexe depuis près de cinq ans, entraînant des enjeux de taille sur le plan économique, social et humanitaire. Dans ce contexte, il est essentiel d'adopter une approche pragmatique et axée sur le dialogue, portant sur la recherche d'une solution viable pour le bien-être de tous les citoyens. Le progrès et la stabilité de toute société sont liés à l'accès à des possibilités fondamentales, comme l'éducation. La garantie de l'accès de tous, en particulier des filles, à l'éducation renforce le développement durable et la résilience nationale, réduit la pauvreté, accroît le capital humain et maintient la confiance sociale. Il importe également d'améliorer la situation économique de la population en créant des emplois et en soutenant le secteur privé. À cet égard, la coopération régionale et internationale visant à soutenir l'économie afghane sera indispensable. Une paix durable passe par une compréhension mutuelle, par une participation inclusive et par le respect. Les institutions nationales jouent un rôle décisif pour favoriser la confiance et un dialogue constructif. En ce qui concerne la justice, il faut en priorité garantir l'état de droit, la transparence et un accès équitable aux droits fondamentaux. La justice est effective quand tous les membres de la société, sans marginalisation, se reconnaissent comme faisant partie intégrante du tissu national.

Les femmes jouent un rôle important dans la société afghane. La mise en place de conditions appropriées pour assurer leur participation progressive et effective dans les domaines éducatif, social et économique peut contribuer durablement à la cohésion sociale et au développement. La migration demeure un enjeu de taille pour son pays. Une coopération à long terme et des solutions durables sont nécessaires pour surmonter les obstacles auxquels se heurtent des millions d'Afghans vivant dans leur pays ou à l'étranger. Afin de tirer parti des nouvelles possibilités proposées aux niveaux régional et international pour améliorer la situation de l'Afghanistan, il convient de renforcer la confiance, le dialogue et la compréhension mutuelle entre toutes les parties prenantes. L'UIP peut jouer un rôle utile et efficace en facilitant le dialogue et la coopération entre les pays.

M. A. Aljarwan (Parlement international pour la tolérance et la paix (PITP)) affirme que la sécurité est un préalable à une paix durable et ne doit pas être considérée comme acquise. Assurer la justice demande des efforts conséquents. La paix, la sécurité et la justice nécessitent une coopération efficace et un strict respect du droit international. Le thème du débat général constitue une responsabilité juridique et morale visant à préserver la stabilité à l'échelle mondiale. Redonner espoir exige que le dialogue et la paix soient fondés sur le droit. Pour cela il faut des institutions capables de dessiner un avenir pacifique. L'ordre international repose sur des cadres juridiques, applicables notamment à la navigation maritime, qui préservent la stabilité. La situation dans le détroit d'Ormuz, voie de communication majeure pour le commerce de l'énergie, a eu des répercussions non seulement sur la stabilité et les progrès accomplis au niveau régional, mais aussi à l'échelle mondiale. Il ne faut pas dissocier l'instauration de la paix au Moyen-Orient de la stabilisation au niveau international. La région se heurte à des problèmes politiques de longue date, mais elle a le potentiel de devenir un espace de coopération.

Le PITP condamne fermement les attaques menées par la République islamique d'Iran contre les pays voisins, notamment les pays du CCG, après l'échec des négociations à ce sujet. La République islamique d'Iran a revendiqué la responsabilité des victimes et des dégâts occasionnés aux infrastructures qui en ont résulté, suscitant de vives inquiétudes quant à l'avenir de l'humanité. La Palestine se réserve le droit d'être un État indépendant et souverain, de construire librement son avenir, de jouir de la paix, de bénéficier des fruits du développement et de profiter de la stabilité. Une paix permanente au Moyen-Orient ne doit pas être imposée, mais construite grâce à un dialogue permanent, à un attachement indéfectible au règlement des différends par la voie diplomatique et au droit international, rejetant ainsi l'escalade et l'unilatéralisme, ainsi qu'à une volonté politique fondée sur des intérêts communs. Le PITP souligne le droit du Liban à l'intégrité territoriale, à la non-ingérence, à l'autodétermination et à la souveraineté. Le respect du droit international est le seul moyen de parvenir à la paix, à l'égalité et à la stabilité, conditions préalables à l'investissement, au développement et à la prospérité, sur lesquelles repose un espoir concret.

M. M. Aboueleneen (Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM)) estime que les citoyens attendent trop des parlementaires. Au vu des beaux discours et de l'échec d'un système international injuste, il ne faut plus faire de promesses aux citoyens, mais leur proposer une vision commune élaborée par l'UIP et soutenue par tous les parlements pour réparer toutes les injustices. Se dérober à cette responsabilité entraînera des conséquences pour tous. Les répercussions des guerres modernes ne connaissent pas de frontières ; les troubles au Moyen-Orient ne feront pas exception. La justice est indispensable à la stabilité, tout comme le respect des droits de l'homme l'est à la sécurité. Le non-respect du droit international, notamment à l'origine des dégâts causés aux infrastructures civiles et des déplacements forcés, affaiblit la légitimité et alimente le désespoir et le désenchantement. La diplomatie parlementaire doit constituer la première ligne de défense des parlements. Les Membres sont exhortés à faire preuve de solidarité dans la lutte contre les guerres et l'escalade. Il est nécessaire d'instaurer un cessez-le-feu durable à Gaza et de lancer un processus de paix régi par le Conseil de sécurité de l'ONU et appuyé par l'UIP et d'autres organisations multilatérales afin de concrétiser et d'accélérer les progrès de l'accord de Charm el-Cheikh. Les autorités israéliennes et palestiniennes doivent respecter leurs engagements.

La bande de Gaza doit être reconstruite dans le cadre d'un processus transparent associant tous les pays du Moyen-Orient et les institutions financières internationales, afin d'élaborer un programme global pour le développement. L'ensemble de la communauté internationale doit participer à la définition d'une vision commune de l'avenir à partir d'une nouvelle approche, notamment en restructurant l'ordre international, en particulier l'ONU. Il convient de réexaminer les accords fondateurs de l'ONU, de reconnaître que le droit de veto est inéquitable et de remédier à

la sous-représentation des pays en développement au Conseil de sécurité. La justice et l'équité sont indispensables au développement et à la stabilité, tandis que le respect du droit international et l'égalité sont essentiels à la stabilité et à la sécurité. Un programme international de l'UIP doit être mis en place pour permettre à tous les parlements d'atteindre leurs objectifs.

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS

M. C. Cajado Sampaio (Brésil) rapporte que son parlement s'emploie à promouvoir un développement inclusif, durable et attentif aux besoins à venir. Pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, le Parlement a établi des cadres législatifs alignés sur les ODD et assure un suivi continu des avantages et des inconvénients des politiques publiques pertinentes par l'intermédiaire d'observatoires parlementaires chargés des ODD. Une réforme fiscale globale a été approuvée en 2024 pour rendre le recouvrement des impôts plus efficace et alléger la charge fiscale pesant sur les plus démunis. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, un projet de loi a été approuvé en 2025. Il a pour but de mettre en place une politique nationale de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires tout au long de la chaîne de production, garantissant l'accès des plus vulnérables à la nourriture. Des mesures ont également été approuvées pour développer les programmes d'alimentation scolaire et encourager les achats des établissements auprès des exploitations familiales, renforçant ainsi la sécurité alimentaire dans les villes et générant des revenus dans les zones rurales. Les questions environnementales restent au cœur du programme législatif du Brésil. Le pays s'engage à mettre en œuvre des propositions associant recherche scientifique, assistance technique et pratiques agricoles résilientes, en veillant à la complémentarité de la productivité et de la préservation de l'environnement. Le Parlement débat également de lois visant à réglementer l'intelligence artificielle et d'initiatives relatives aux marchés numériques pour faire en sorte que l'innovation soit au service de l'intérêt général. L'initiative du Hacker Lab intègre les technologies numériques pour renforcer la transparence et la participation du public aux processus législatifs.

M. L. Dorji (Bhoutan) prend la présidence.

M. R. Oliphant (Canada) pense que les parlementaires doivent jouer un rôle central face à la situation mondiale actuelle. Des avancées notables ont été enregistrées par des parlementaires chevronnés en ce qui concerne la coopération, la gouvernance démocratique et la participation aux processus multilatéraux. Ils reconnaissent cependant qu'il y a eu des échecs et que les menaces contemporaines sont plus graves qu'au cours des années précédentes. Il est préoccupant de constater que des principes fondamentaux, tels que l'état de droit, l'ordre international fondé sur des règles, le respect mutuel et les normes diplomatiques, sont bafoués. Les parlementaires doivent redoubler d'efforts pour lever les obstacles à la participation en faisant preuve d'une écoute attentive et digne de confiance, en cherchant des compromis et en favorisant le consensus, que ce soit aux niveaux national ou international. Il est également nécessaire de construire la paix fondée non seulement sur l'absence de conflit, mais aussi sur l'accès de tous aux possibilités offertes. Les parlements sont appelés à mettre en place des cadres juridiques pour traduire dans les faits leur attachement à la paix, au développement et à la justice, à exercer un contrôle en période de crise, à établir l'obligation de rendre des comptes, à instaurer des mécanismes de stabilisation visant à promouvoir un dialogue durable et à défendre les principes démocratiques. Les parlementaires doivent changer le cours des choses pour leurs concitoyens, y compris les générations futures.

M. D. Carden (Royaume-Uni) déclare que le Parti travailliste britannique a été fondé en période d'incertitude, quand des militants ont pris conscience que la voie législative était le moyen le plus légitime de réformer les structures mondiales et de promouvoir les droits des citoyens. De même, cultiver l'espoir, la paix et la justice représente la plus haute aspiration du parlementarisme international et nécessite de faire preuve d'honnêteté quant à la situation mondiale : le multilatéralisme est mis à rude épreuve et les conflits s'étendent faute de mandats juridiques et en l'absence de consensus sur les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Afin de préserver l'ordre international, il faut condamner les attaques iraniennes contre les alliés de son pays dans le Golfe, rouvrir le détroit d'Ormuz et se tenir aux côtés de l'Ukraine face à l'invasion illégale de la Fédération de Russie.

Son gouvernement a refusé de participer à des opérations offensives contre la République islamique d'Iran, car la responsabilité première d'un gouvernement est d'agir dans l'intérêt de ses citoyens. Il n'y a aucune contradiction entre la défense des intérêts nationaux et celle d'un ordre international prévisible, juste et cohérent. C'est lorsqu'ils parviennent à trouver le juste équilibre entre ces deux aspects que les parlements sont les plus efficaces. Le Royaume-Uni, dans le conflit

impliquant la République islamique d'Iran, a joué un rôle limité, fondé sur le droit et conforme à son intérêt national. Il s'agit là d'une distinction importante qui crée un précédent essentiel et préserve la légitimité. Les événements de ces derniers mois ont révélé que la sécurité européenne ne peut pas être indéfiniment sous-traitée aux autorités américaines, une vérité dérangeante que les responsables politiques britanniques ont longtemps refusé d'admettre. La dépendance, remontant à plusieurs décennies, touche à sa fin, et l'adaptation sera douloureuse. L'UIP doit donc s'abstenir de fonder ses délibérations sur des principes libéraux éloignés du monde ordinaire, déconnectés de la réalité politique, en se rappelant que les institutions internationales tirent leur légitimité du consentement et de la crédibilité de leurs pays membres.

M. A. Neofytou (Chypre) ajoute que les difficultés du monde actuel mettent à l'épreuve les institutions et la confiance des citoyens. Les parlements ont un rôle central à jouer dans le rétablissement de la confiance. Pour ce faire, ils doivent établir le budget, exercer un contrôle et légiférer, en trouvant un équilibre entre croissance économique et cohésion sociale. Il convient de ne pas faire abstraction de l'incidence des technologies émergentes. Il faut au contraire les mettre au service de l'humanité et renforcer les processus démocratiques et la sécurité, tout en respectant les normes éthiques. Divisé depuis plus de cinq décennies, son pays est déterminé à préserver la paix dans le cadre d'une solution juste, viable et durable, conforme au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, pour assurer l'existence d'une fédération bicommunautaire et bizonale dont bénéficient tous les Chypriotes, quelle que soit leur origine ethnique. La diplomatie parlementaire a un rôle important à jouer dans ce processus, par le dialogue, le renforcement de la confiance et la coopération. Il importe également de garantir l'engagement de la jeunesse. Les parlementaires doivent agir avec détermination, renforcer les institutions, réaffirmer leur attachement au droit international et œuvrer collectivement à la construction d'un avenir placé sous le signe de la paix, de la dignité et de l'espoir.

M. L. Bugli (Saint-Marin) s'exclame que, en dépit de la fragilité de l'ordre mondial, le plus grand risque n'est pas tant le risque de conflit, mais le risque que la société s'y habitue et perde de vue son idéal. Les choix politiques sont guidés davantage par les marchés que par la dignité humaine, ce qui affaiblit l'espoir et compromet la paix en raison du creusement des inégalités. Les parlementaires ont été invités à faire preuve de responsabilité envers les générations futures, en veillant à ce que leurs intérêts orientent les décisions. La paix exige du courage et des efforts pour dépasser les rancœurs et construire un avenir commun. Le dialogue est la première forme de sécurité. La paix se définit par la justice, la dignité et l'inclusion. Nécessaire pour unir la société, la diversité nécessite un soutien, des politiques et des institutions solides, ainsi que des parlements à l'écoute. Les parlements doivent aborder les nouvelles technologies et les problèmes qu'elles posent avec clairvoyance et en faisant preuve de responsabilité.

Mme M. Cederfelt (Suède) signale que les parlementaires affirment avoir une relation spéciale avec l'ONU. En cette période de bouleversements mondiaux, le monde a besoin de l'ONU, qui doit fonctionner conformément à l'intention de ses fondateurs. L'ordre fondé sur des règles profite à tout le monde. Il est nécessaire de réformer l'ONU, plus particulièrement le Conseil de sécurité. De nouveaux acteurs clés promouvant la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement doivent siéger au Conseil de sécurité. Pour que l'ONU puisse fonctionner, les États membres doivent verser leurs contributions en temps voulu et dans leur intégralité. Les parlementaires doivent assumer leur responsabilité en demandant des comptes à leur gouvernement, en ratifiant et en mettant en œuvre les traités de l'ONU, et en exigeant du Secrétariat de l'ONU qu'il respecte les normes les plus élevées. Les parlements jouent un rôle essentiel pour concrétiser les engagements mondiaux relatifs aux droits de l'homme et, partant, améliorer la vie des citoyens. Les démocraties fortes doivent accueillir favorablement l'examen critique, y compris par des autorités indépendantes, ainsi que le débat politique ouvert, en veillant à ce que la voix des citoyens soit entendue et respectée.

Tous les parlementaires doivent partager le même respect fondamental pour les principes fondamentaux des droits de l'homme, de l'état de droit, de la démocratie et de la régularité de la procédure. La guerre d'agression brutale menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine dure depuis presque aussi longtemps que la Première Guerre mondiale et s'accompagne d'une répression violente à l'encontre de l'opposition russe, durant laquelle des dirigeants de l'opposition ont été tués, empoisonnés et emprisonnés. La guerre en Ukraine constitue une menace pour l'ordre mondial, la production alimentaire et l'environnement et doit être prise au sérieux par tous. La Fédération de Russie doit mettre fin à sa guerre violente dès que possible. La situation actuelle au Moyen-Orient est préoccupante et doit cesser. L'ONU doit intervenir.

M. K. Atieh (Jordanie) dit qu'en dépit des crises humanitaires sans précédent que nous traversons actuellement, les parlementaires ont le devoir de protéger les populations, de défendre les principes de l'ordre international, en particulier l'état de droit et la justice, et de collaborer à l'élaboration de stratégies. La situation en Palestine occupe une place centrale dans la sécurité internationale. L'occupation et la répression se poursuivent. Les conflits dans la région se perpétuent pour des motifs politiques. La communauté internationale ne peut pas se contenter de rester les bras croisés face aux agissements d'Israël. Des crimes graves et systématiques, en violation du DIH, notamment des actes de génocide et des massacres de civils, continuent d'être commis contre des Palestiniens, ce qui a des répercussions sur d'autres pays de la région. La machine de guerre continue de bafouer le droit international ; il s'agit d'une organisation hors-la-loi qui ne respecte pas l'humanité. Elle n'a rendu aucun compte de ses actes et tente d'imposer son discours au monde entier comme un statu quo. Israël commet les pires atrocités et se livre à un nettoyage ethnique. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour mettre fin à la poursuite de cette agression et éviter ainsi son escalade et sa propagation à l'ensemble du Moyen-Orient, ainsi que le risque de déplacements massifs de populations.

La Jordanie a toujours adopté une approche modérée, s'efforçant de préserver la sécurité et la stabilité régionales et de défendre la Palestine par la voie diplomatique. Il est essentiel de trouver une solution équitable et globale. La paix, qui ne peut être instaurée que grâce à des efforts constants, ne sait tolérer l'impunité et l'occupation. La communauté internationale est exhortée à prendre des mesures efficaces pour imposer des sanctions à Israël et contraindre ce pays à respecter le droit international. Le peuple palestinien doit jouir de ses droits.

M. Ito Tatsuya (Japon) se dit profondément préoccupé par les répercussions mondiales de la situation en République islamique d'Iran, en particulier sur les personnes vulnérables. Il se réjouit à l'idée de collaborer avec les parlementaires du monde entier afin de parvenir à une désescalade rapide et de garantir un approvisionnement énergétique stable. Il incombe aux parlementaires de préserver la paix et la justice pour les générations futures. La diplomatie parlementaire n'a jamais revêtu une telle importance. L'expérience acquise par les parlementaires dans la conclusion d'accords dans le cadre de délibérations leur permet de réagir rapidement aux problèmes qu'il est urgent de résoudre par la voie de la diplomatie, tout en favorisant la compréhension et les avantages mutuels à long terme. Il est essentiel de maintenir des échanges à plusieurs niveaux, dans une perspective distincte de celle du gouvernement. Les parlementaires doivent contribuer à la stabilité, à la liberté et à la démocratie. Son pays doit faire face à des changements structurels, mais il s'efforce d'élaborer des politiques attentives aux besoins à venir grâce à la collaboration, notamment avec le secteur privé, afin de fournir des services universels équitables. L'intervenant encourage les Parlements membres à faire preuve d'une plus grande solidarité.

Mme C.M. Mumma (Kenya) déclare que, dans sa volonté de renforcer la confiance dans les institutions publiques et la démocratie, son parlement a donné la priorité à la transparence, à la redevabilité et à la participation citoyenne en organisant des séances parlementaires publiques, en renforçant le contrôle exercé par les commissions et en permettant l'accès numérique aux processus législatifs. Il a également élargi la participation du public, conformément à la Constitution. Le Kenya contribue activement à l'apprentissage entre pairs et au renforcement de la démocratie par l'intermédiaire de plateformes interparlementaires en Afrique de l'Est. Il a ancré des principes de développement durable novateurs et concrets dans son programme législatif, en alignant la législation nationale sur les cadres de développement à long terme et les engagements mondiaux. L'approche visionnaire adoptée par le pays a donné la priorité à la résilience climatique, à la responsabilité budgétaire et à l'équité intergouvernementale. La diplomatie parlementaire et la coopération multilatérale demeurent au cœur de l'action du Kenya, notamment à travers le dialogue, la médiation régionale et une participation active aux travaux des instances mondiales.

Le pays continue à promouvoir la paix, la justice et des solutions concertées aux problèmes communs. Afin de surmonter les nouveaux obstacles au développement persistants, le Parlement kényan a promulgué des lois et supervisé la mise en œuvre de politiques de réduction de la pauvreté, de protection sociale, de sécurité alimentaire et de durabilité environnementale et a continué de renforcer les mesures législatives destinées à lutter contre les inégalités, les bouleversements technologiques et le changement climatique. En collaboration avec l'UIP, le Kenya doit accueillir en mai 2026 un séminaire parlementaire régional consacré au changement climatique et à la réduction des émissions de méthane. Bien que l'intelligence artificielle constitue un facteur de bouleversement majeur, les pays doivent reconnaître les possibilités qu'elle offre en tant que moteur clef de l'innovation et du progrès économique. Le Sénat du Kenya examine un

projet de loi destiné à mettre en place un cadre global de gouvernance applicable à l'intelligence artificielle, à renforcer le contrôle parlementaire en la matière et à combler les lacunes dans la protection des données et les technologies de l'information. Son pays reste attaché à la mise en place d'institutions résilientes et à la promotion d'un développement inclusif.

Mme D. Bühler-Nigsch (Liechtenstein) pense que, pour les petits pays, la paix, la sécurité juridique et le multilatéralisme sont indispensables pour assurer un avenir durable. La confiance, l'état de droit et la stabilité démocratique sont le fruit d'un travail parlementaire continu. Son pays attache de l'importance à la transparence, à la définition claire des responsabilités et au dialogue, ce qui permet de renforcer la confiance du public, de prévenir la polarisation et de favoriser la paix et la cohésion sociale. Le Liechtenstein veille au respect de la justice intergénérationnelle dans certaines décisions et met l'accent sur des systèmes sociaux fiables, comme en témoigne sa politique budgétaire et sociale à long terme, dans le cadre de laquelle le régime d'assurance-vieillesse et survivants dispose de réserves couvrant environ 11 ans, garantissant que la société ne vit pas aux dépens des générations futures. Le droit international constitue une garantie de sécurité, d'égalité et de paix. Le dialogue entre les parlements favorise la confiance, même en période de tensions politiques. On redonne de l'espoir grâce à des politiques visionnaires et à la coopération internationale.

Mme D. Roovers (Pays-Bas) ajoute que la société est tenue d'enseigner aux générations futures que les conditions de vie sur terre ne sont pas simplement héritées des générations précédentes, mais empruntées aux générations futures. Ces dernières années, la politique s'est réduite à une compétition à court terme. Il est impératif de placer les droits des générations futures au cœur du discours politique pour élaborer une approche à long terme, permettant ainsi aux parlementaires de dépolariser la société et de fixer des objectifs ambitieux. Tous les responsables politiques, quelle que soit leur idéologie politique, cherchent à bâtir un avenir sûr et agréable pour leurs enfants et doivent mettre à profit cette ambition commune pour se faire systématiquement les porte-parole des générations futures.

Le Pacte pour l'avenir peut servir de source d'inspiration au-delà des clivages politiques pour mettre en place des mécanismes à l'épreuve du temps. Les parlements doivent également envisager le recours à des assemblées de citoyens sélectionnés au hasard, qui se sont révélées utiles pour proposer des solutions à long terme. En 2025, le Sénat néerlandais a adopté une motion visant à promouvoir l'élaboration de lois visionnaires et durables dans le cadre de l'évaluation des propositions de loi et de leurs effets à long terme. Il est urgent que les parlementaires accordent aux générations futures une place de poids dans les processus de décision parlementaires. L'espoir exige des efforts concrets. L'intervenante demande à l'UIP d'adopter une résolution portant sur la mise au point d'instruments politiques permettant de promouvoir et d'instaurer une politique à l'épreuve du temps.

M. M. Mottaki (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, annonce qu'il souhaite permettre au délégué des Émirats arabes unis et aux délégués d'autres pays du golfe Persique de mieux comprendre la situation. La République islamique d'Iran est un pays responsable, qui reste attaché au droit international et a toujours accordé une grande importance à la liberté de navigation dans le détroit d'Ormuz, le golfe Persique et le golfe d'Oman. Ces voies navigables ont été ouvertes à tous au cours des dernières décennies. Par conséquent, l'affirmation selon laquelle le détroit d'Ormuz a été fermé est sans fondement et repose sur des motifs politiques visant à détourner l'opinion publique de la véritable source de l'instabilité dans la région : le recours illégal à la force par Israël et les États-Unis d'Amérique contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de son pays. De telles actions vont à l'encontre de l'article 2 de la Charte des Nations Unies. La République islamique d'Iran se réserve donc le droit inaliénable et légitime de préserver sa sécurité nationale, conformément à l'article 51 de la Charte et à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'article 31 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer doit être respecté. Les autorités pakistanaises ont proposé la mise en place d'un cessez-le-feu et un accord destiné à ne pas le saboter. La République islamique d'Iran rejette l'utilisation d'armes de haute technologie à son encontre, en particulier de la part des pays voisins qui ont mis toutes leurs ressources à la disposition du pays envahisseur, les États-Unis d'Amérique.

La séance est levée à 13 h 10.

Séance du vendredi 17 avril 2026

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), Vice-Présidente de l'UIP.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*
(A/152/3-Inf.1)

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS (suite)

M. D. Sillo (République-Unie de Tanzanie) déclare que son pays a une longue expérience de la paix et de la stabilité, qu'il contribue aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et qu'il est membre de blocs régionaux, tels que la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui promeuvent la paix et la sécurité. La justice est le fondement de la confiance et de la stabilité ; elle doit être garantie par le respect de l'état de droit, la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence. Son gouvernement s'est engagé à veiller à ce que ceux qui abusent de leur pouvoir soient tenus de rendre des comptes, ainsi qu'à protéger la planète et à préserver les ressources en eau, tout en promouvant les droits de l'homme et une culture de paix pour les générations futures. Des efforts supplémentaires doivent néanmoins être faits et son gouvernement s'efforcera, en collaboration avec ses partenaires, de promouvoir un meilleur avenir pour tous les Tanzaniens et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. L'intervenant demande que des efforts concertés soient déployés pour créer un monde où chaque individu, chaque communauté et chaque nation puisse s'épanouir, et se réjouit à l'idée d'accueillir les délégués à Arusha en octobre.

Mme J. Pejović (Monténégro) affirme qu'un empereur byzantin d'Istanbul a appelé son peuple à se montrer digne de ses ancêtres ; elle exhorte tous ceux qui prennent des décisions pour les générations futures à être conscients de cette responsabilité. Ses ancêtres n'ont pas été des héros par choix, mais par nécessité ; ils n'ont pas pu battre en retraite, car cela aurait signifié abandonner les générations futures. De l'Ukraine au Moyen-Orient, le soin pris par ceux qui portent les armes dès qu'ils foulent le sol distingue les chevaliers des criminels. Ce principe est ancré dans le droit de la guerre, dont la raison d'être est de prévenir les crimes de guerre. Dans la région des Balkans, on dit que la géographie détermine le destin. Le plus grand principe moral de sa nation consiste pour l'humanité à défendre les autres contre soi-même, et l'héroïsme à se défendre contre les autres. Les actions évaluées à l'aune de cette échelle seront dignes des ancêtres et des descendants, à qui il incombe de laisser un monde meilleur. La graine semée aujourd'hui offrira de l'ombre aux enfants demain.

Mme M. Mátrai (Hongrie) estime que, compte tenu du regain des tensions mondiales, il est révélateur que l'Assemblée de l'UIP se tienne en Türkiye, qui est un acteur incontournable de la paix, la sécurité et la stabilité régionale. La diplomatie est le seul moyen viable d'arriver à la stabilité à l'échelle mondiale ; le langage des armes doit céder la place au dialogue fondé sur le respect mutuel. Le multilatéralisme constitue un moyen de coopération internationale essentiel et son gouvernement est déterminé à renforcer les instances internationales promouvant la paix. C'est dans des temps difficiles que l'UIP a été fondée et, en tant que membre fondateur, la Hongrie est convaincue de la nécessité de préserver le système multilatéral et de défendre les plateformes de communication. Chaque décision doit être guidée par la responsabilité de léguer un monde habitable, sûr et juste. La Hongrie est depuis des décennies un partenaire fiable dans le domaine du maintien de la paix ; l'endiguement des conflits lointains est également un moyen de protéger l'avenir des enfants hongrois. Son gouvernement aspire à un avenir durable et stable pour la jeunesse du pays ; il faut transmettre aux générations futures la conviction que le monde est un lieu où le savoir est valorisé, où la nature est un trésor et où la paix n'est pas considérée comme acquise. La communauté internationale ne peut se permettre de se résigner face à la crise. Elle doit au contraire favoriser un climat de confiance afin de bâtir un avenir juste et durable.

M. A.M. Khan (Bangladesh) ajoute que son pays a été créé avec deux objectifs en tête : la démocratie et le bien-être économique des personnes démunies. Le chemin vers la démocratie a été semé d'embûches, mais le peuple est resté inébranlable. Le Bangladesh réaffirme son attachement au développement social inclusif de son peuple et des peuples du monde entier. L'inclusion est le fondement d'une paix, d'une stabilité et d'une justice durables. Un avenir meilleur pour la prochaine génération commence par l'autonomisation de ceux qui sont le plus souvent laissés pour compte. L'inclusion exige une transformation systématique, et son pays s'efforce d'améliorer l'accessibilité à tous les niveaux et d'éliminer les obstacles physiques et sociaux qui limitent les possibilités offertes aux citoyens ordinaires. Le Parlement favorise les progrès grâce à une législation inclusive, à des dotations budgétaires adéquates et à un contrôle efficace. Étant donné qu'aucun pays ne peut atteindre de tels objectifs à lui seul, il appelle à l'intensification de la coopération internationale, notamment en matière de transfert de technologies ; le renforcement des capacités, le partage des meilleures pratiques, l'accès à des technologies d'assistance abordables et une protection sociale efficace pourront être transposés à plus grande échelle sans perdre de leur efficacité grâce à des partenariats mondiaux, et l'UIP offre un cadre de coopération unique en son genre pour une telle collaboration. L'accent doit continuer d'être mis sur le renforcement des institutions, le développement d'infrastructures inclusives et l'investissement dans le capital humain. Le Bangladesh recherche l'essence de la démocratie : le règne de la majorité avec le consentement de la minorité, en appelant à une coexistence pacifique.

M. Tian Xuejun (Chine) estime que, dans un contexte de changement radical, les troubles géopolitiques persistants ont porté un coup sévère à la mondialisation de l'économie, engendré des risques et posé des problèmes. Pourtant, la quête de la paix et du développement est toujours d'actualité. Le développement durable nécessite que tous s'efforcent de concert d'instaurer un climat de paix et de stabilité, tout en contribuant à la mise en place d'un système de gouvernance mondiale équitable et juste. Le président Xi Jinping a donc lancé l'Initiative pour la gouvernance mondiale, qui a reçu le soutien de plus de 150 pays et organisations internationales. La Chine propose donc de défendre l'égalité souveraine et de rechercher un dénominateur commun dans la gouvernance mondiale. Elle propose aussi de respecter le droit international et la Charte des Nations Unies, de préserver la justice internationale, de promouvoir le multilatéralisme et de renforcer l'ONU grâce à des règles mondiales élaborées par tous les pays, d'adopter une approche axée sur l'être humain, avec la participation de tous les peuples, et de prendre des mesures pour faire avancer les réformes nécessaires à la gouvernance mondiale. Les organes législatifs sont tenus de tirer parti de l'état de droit, et ils sont bien placés pour le faire, de préserver la solidarité et la coopération internationales et de dessiner le nouveau paradigme des relations internationales tout en construisant un avenir commun pour l'humanité. Le mois précédent, l'Assemblée populaire nationale a lancé le quinzième plan quinquennal, qui invite tous les pays à s'engager dans une démarche commune de modernisation. La Chine est prête à collaborer avec les législateurs du monde entier pour échanger des données d'expérience, aider l'UIP à jouer un rôle plus important dans la gouvernance mondiale et défendre la justice internationale.

M. P.D.S. Osman (Brunéi Darussalam) signale que son pays est guidé par les valeurs de compassion, de justice et de respect de la dignité humaine, et qu'en tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), il est attaché à la solidarité régionale, au respect mutuel et à la recherche du consensus. Le thème du débat général rappelle la responsabilité des parlementaires pour le présent et l'avenir. Sa nation reste fermement engagée en faveur de la paix, de l'harmonie sociale et du développement durable, le Conseil législatif jouant à cet égard un rôle capital. L'espoir nécessite d'investir dans les personnes — sa nation fait ressortir l'importance de l'éducation et du bien-être des jeunes — et la paix nécessite un engagement en faveur du respect mutuel, du dialogue et de la non-violence. Les parlementaires doivent défendre le caractère sacré de la vie humaine et s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité ; l'ASEAN a démontré que le dialogue, la coopération et le respect de la diversité constituaient des outils puissants pour le maintien de la paix.

La perte continuelle de vies humaines à Gaza est profondément préoccupante et inacceptable et l'intervenant appelle à la cessation immédiate des violences, à la protection des civils et à un accès humanitaire sans entrave aux personnes en situation d'urgence. La paix ne sait perdurer sans justice, et la justice ne sait prévaloir sans compassion. La communauté internationale doit agir pour garantir la justice, qui englobe les cadres juridiques, l'équité sociale, la gestion responsable de l'environnement et la durabilité économique. En ce qui concerne

l'agression américaine et israélienne contre la République islamique d'Iran, l'intervenant exhorte toutes les parties à faire preuve de retenue et à cesser immédiatement les hostilités. Il affirme la foi de son gouvernement dans le multilatéralisme et dans l'ordre international fondé sur des règles, dans le cadre de la diplomatie parlementaire.

M. J. Meilvang (Danemark) annonce qu'il souhaite poser une question simple : la communauté internationale veut-elle un monde de règles ou un monde où le pouvoir décide ? À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, il ne s'agit plus d'une question théorique, mais d'une question bien réelle. Si cette situation est acceptée, cela équivaut à affirmer que la force l'emporte sur les règles. Aucun pays n'est en sécurité si les frontières peuvent être modifiées par la force. Le silence est un choix, et continuer comme si de rien n'était n'est pas synonyme de paix, mais d'acceptation. Sans conséquences, il n'y a pas de règles, et sans règles, il n'y a pas de confiance. Une action plus ferme est nécessaire pour instaurer une paix durable. Les parlementaires ont le pouvoir de soutenir l'Ukraine, d'exiger la redevabilité et de défendre l'UIP. L'histoire vous observe. L'intervenant appelle les participants à défendre les règles qui protègent chacun.

Mme S. Xayachack (République démocratique populaire lao) ajoute que la communauté internationale doit continuer à s'efforcer de résoudre les conflits et les différends de manière pacifique et durable ; le thème du débat général revêt une importance capitale. Son pays a été déchiré par la guerre pendant des décennies et considère que la paix, la justice et le développement sont intrinsèquement liés. Une paix durable ne peut être instaurée en l'absence de confiance, de développement et de justice inclusive, et les causes profondes des conflits doivent être comprises. Les parlements doivent renforcer la paix par le dialogue et la responsabilité politique, faire triompher la justice grâce à une gouvernance inclusive et soumise à l'obligation de rendre des comptes et créer une économie mondiale plus juste et plus durable pour les pays en développement. Les conflits doivent être résolus pacifiquement, conformément au droit international et aux principes de la Charte des Nations unies, et son gouvernement soutient un système commercial multilatéral ouvert, équitable et fondé sur des règles. Le renforcement de la coopération entre les pays en développement aidera à faire face aux enjeux communs et à promouvoir un développement inclusif et durable. Pour garantir la justice pour les générations futures, il faut investir dans le développement des ressources humaines, en particulier pour les jeunes et les femmes, renforcer les institutions et promouvoir l'harmonie sociale. Son gouvernement reste attaché à la coopération régionale et internationale. La paix, le développement et la justice se renforcent mutuellement et sont autant de combats qui doivent être menés de front.

M. B. Ouch (Cambodge) pense que le thème rappelle à point nommé la responsabilité qui incombe aux parlementaires de faire prévaloir la vérité, de préserver la paix et de défendre l'état de droit. L'expérience vécue par son pays a conduit à la conviction inébranlable que la paix ne peut prospérer que grâce à un engagement sans faille en faveur de la justice et d'un état de droit impartial, et que l'espoir ne peut perdurer que lorsque la vérité est respectée. La vérité ne peut toutefois prévaloir lorsque l'histoire est déformée à des fins politiques afin de semer la haine et le conflit entre des nations condamnées à vivre côte à côte. La justice ne peut perdurer quand l'état de droit est appliqué de manière sélective ; le droit international doit être appliqué de manière cohérente à toutes les nations, quelle que soit leur taille, et les accords internationaux doivent également être mis en œuvre de manière cohérente. La stabilité régionale dépend du respect sans faille des traités et des accords frontaliers en vigueur. Les cessez-le-feu doivent être respectés tant dans la lettre que dans l'esprit, en tant qu'engagements concrets en faveur de la paix. Il convient de garder à l'esprit la dimension humaine et culturelle du conflit ; la profanation du patrimoine culturel constitue en effet un affront à la responsabilité commune de préserver l'héritage de l'humanité. Afin de créer un monde d'espoir et de justice pour les générations futures, la communauté internationale doit agir avec fermeté et détermination, s'attaquer aux causes profondes des conflits et défendre les principes qui la lient.

M. X. Iacovelli (France) estime que les parlementaires sont les gardiens temporaires d'un monde qu'ils empruntent aux générations futures. La guerre est un choix et la responsabilité de la violence incombe à tous. Quand les parlementaires échouent à dialoguer, ce sont les civils qui en paient le prix. L'inaction est une complicité. Cultiver l'espoir, c'est avoir le courage de construire un monde dominé non pas par les conflits et les intérêts, mais par la paix. Certains pays se détournent de la démocratie et de la liberté sous prétexte de souveraineté ou d'urgence. Pourtant,

la démocratie est essentielle à la liberté des peuples et des pays. Les droits de l'homme doivent rester un langage universel. Ce que nous tolérons aujourd'hui deviendra la norme pour les générations futures.

Les générations futures ont besoin d'un monde où elles peuvent respirer. Une "terre brûlée" n'est pas un héritage, c'est une condamnation pour nos enfants. L'environnement est le socle d'une paix durable et sa génération sera jugée sur ce qu'elle aura laissé. Le monde change plus vite que les lois et les enfants sont en première ligne avec l'impact des réseaux sociaux et l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA). Les sociétés en bonne santé mettent l'accent sur l'instruction, qui est la meilleure arme contre l'obscurantisme. Ce n'est pas par hasard si le recul de la démocratie va souvent de pair avec le recul de l'instruction qui doit permettre d'apprendre le vivre ensemble et non pas seulement d'apprendre des faits. L'espoir n'est pas qu'un sentiment, c'est aussi une volonté politique ; l'histoire retiendra le courage ou le silence du monde.

M. S. Rachkov (Bélarus) estime qu'il y a peu de raisons d'être optimiste et que, sans paix, il n'y aura pas de générations futures. L'architecture de la gouvernance mondiale n'est plus adaptée à la situation, le droit international est de plus en plus bafoué et les conflits se multiplient. Le Conseil de sécurité de l'ONU est quasi polarisé et les institutions multilatérales souffrent d'une politisation qui nuit à leur crédibilité. Tout cela fait partie du déclin inexorable de ce qu'on appelle "l'ordre international". Les nations occidentales s'efforcent de préserver cet ordre international en instrumentalisant l'instabilité, notamment en attisant les conflits et en imposant des sanctions illégales. La transition vers un monde multipolaire est toutefois inéluctable, car elle défend les intérêts de la majorité mondiale, qui aspire à une formule gagnant-gagnant et à un développement fondé sur sa propre vision du monde dans l'intérêt supérieur de ses populations.

La nation bélarussienne place la paix et la justice au cœur de sa politique d'État et de son développement social et est favorable au principe d'un règlement pacifique du conflit. Elle œuvre activement à l'édification d'un monde juste et multipolaire. Depuis 2023, le Bélarus promeut la Charte eurasienne de la diversité et de la multipolarité au XXIe siècle, qui contribuera à la création d'une architecture de sécurité eurasienne et nécessite que des mesures soient prises au niveau interparlementaire pour transformer ces paroles en fondements juridiques stables. Il incombe aux parlements de veiller à ce que le monde multipolaire soit transparent et tienne compte des intérêts des citoyens, et non de ceux d'une élite restreinte.

Mme H. Al-Sulaiti (Qatar), Vice-Présidente du Comité exécutif, prend la présidence.

Mme D. Stefanescu (Roumanie) admet que le thème du débat général tombe particulièrement à point nommé, compte tenu des multiples crises et conflits qui secouent le monde et qui exigent une contribution parlementaire renforcée pour favoriser la coopération et trouver des solutions durables. L'espoir naît de la confiance dans les institutions et dans l'état de droit. Les parlementaires doivent renforcer les institutions démocratiques et lutter contre la corruption et les abus de pouvoir. La paix passe par la sécurité alimentaire, l'accès à l'éducation, la résilience économique et la protection de l'environnement ; les conflits actuels sont de plus en plus alimentés par les inégalités, le changement climatique et la concurrence pour les ressources. Si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes, il ne sera pas possible d'instaurer une paix durable. La Roumanie apporte son soutien aux solutions multilatérales et au rôle de la diplomatie parlementaire pour prévenir les conflits. L'UIP reste une instance essentielle pour jeter des ponts entre les nations. Les décisions prises dans chaque domaine dessinent le monde de demain ; la justice intergénérationnelle exige un équilibre plutôt que la transmission aux générations futures de fardeaux disproportionnés. Étant donné que la technologie et l'intelligence artificielle soulèvent des questions sur l'équité, l'accès et les droits, les parlementaires doivent veiller à ce que le progrès technologique serve le bien commun et n'accentue pas les divisions existantes. La Roumanie reste déterminée à soutenir la mission de l'UIP. Les générations futures jugeront la génération actuelle sur ses actes.

M. M.A.O. Ba Sarra (Yémen) s'exclame que les principes des objectifs de développement durable n'apparaissent pas clairement et qu'il ne voit ni paix ni justice à l'horizon. La jeunesse yéménite est désespérée. La plupart des pays sont engagés dans une course aux armements et certains ont sacrifié leur épargne pour acheter des armes. Le respect des principes de l'UIP est indispensable au bon fonctionnement des parlements. Son pays vit la tragédie qui a suivi le coup d'État perpétré par les milices houthistes, avec le soutien de la République islamique d'Iran, 11 ans auparavant. Le système parlementaire a été détruit, tout comme les infrastructures du pays, et les

exportations de pétrole ont été bloquées. Grâce à l'Arabie saoudite, cependant, le pays a pu se relever sur le plan social et économique. Le rôle de la République islamique d'Iran et de ses milices dans son pays doit être condamné, tout comme l'agression qu'elle a perpétrée contre l'Arabie saoudite et l'ensemble de la région du Golfe. Le Yémen condamne également l'agression des entités sionistes à Gaza.

M. K. Jallow (Gambie) ajoute que l'espoir est la clé de voûte des sociétés résilientes et le fondement du développement durable. En Gambie, le Parlement a joué un rôle capital dans la consolidation de la démocratie et le rétablissement de la confiance du public dans les institutions de l'État. L'espoir exige davantage qu'une réforme institutionnelle ; il exige d'investir dans les jeunes, qui constituent la majorité de la population de son pays, et dans leur éducation, leur autonomisation et les possibilités qui leur sont offertes. Les parlementaires doivent donner la priorité aux politiques qui développent le capital humain, réduisent les inégalités et promeuvent l'inclusion sociale afin de jeter les bases d'une paix et d'une prospérité durables. Dans sa sous-région, l'Afrique de l'Ouest, les problèmes de sécurité ont nécessité une réponse coordonnée fondée sur le dialogue, la coopération et le respect de l'état de droit. La Gambie demeure déterminée à consolider la paix et à prévenir les conflits. Une gouvernance inclusive, le respect des droits de l'homme et des institutions démocratiques solides sont indispensables à une paix durable. Le rôle des parlements est essentiel, tant par l'action législative que par le contrôle budgétaire et la fonction de représentation. Les politiques nationales doivent s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté, la marginalisation et l'injustice. En Gambie, les mécanismes de justice transitionnelle s'efforcent de remédier aux injustices du passé et de jeter les bases d'une réconciliation nationale. Le Parlement a joué un rôle déterminant dans ces efforts et a permis de relayer plus largement le point de vue des victimes. Non seulement la justice doit être rendue, mais il faut aussi qu'elle soit perçue comme telle, et il convient de réaffirmer les engagements en faveur du droit international, des droits de l'homme et de la justice pour tous.

Mme M. Lauri (Estonie) remarque que l'incertitude a de plus en plus de répercussions sur la vie quotidienne en raison de la tournure défavorable des relations internationales. La réduction de cette incertitude est l'une des responsabilités les plus importantes que partagent les parlementaires. La stabilité entre les États repose sur des règles clairement définies, une communication ouverte et la volonté de résoudre pacifiquement les désaccords. Le respect des accords et des engagements et la participation aux négociations concourent à rendre l'environnement international plus prévisible et plus sûr. Les désaccords sont inévitables, compte tenu de la diversité des intérêts, des histoires et des points de vue, mais, quand les États continuent à dialoguer, les tensions peuvent être maîtrisées. Un dialogue constructif repose sur le principe fondamental de l'égalité des États. Aucun État ne peut prétendre bénéficier d'une dérogation spéciale lui permettant de passer outre aux règles communes. Pour assurer un avenir plus stable, il faut rétablir la confiance dans le dialogue en tant que processus continu et investir dans la diplomatie. Le choix est clair : soit laisser la pression et la force définir l'environnement mondial, soit réaffirmer que le dialogue, l'égalité et le droit constituent le fondement de la coopération. Les générations futures ont besoin d'un monde où les problèmes sont résolus autour d'une table, et non sur le champ de bataille.

M. C. Lohr (Suisse) estime que le thème du débat général rappelle que les décisions prises aujourd'hui ont une incidence sur la vie des générations futures. L'espoir grandit lorsque les citoyens voient des réponses claires, justes et ancrées dans la réalité, et qu'ils ont confiance dans les institutions. La démocratie n'est pas seulement un système, elle est aussi une attitude, une volonté d'écouter les autres et de les respecter. Une démocratie forte est à l'écoute de toutes les voix, y compris celles des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Les conclusions du Sommet des présidentes de parlement, qui s'est tenu en juillet 2025, ont souligné la nécessité de disposer d'institutions ouvertes et de faire de l'égalité une réalité. Dans une démocratie juste, les obstacles rencontrés par un individu indiquent que la société doit agir pour que chacun puisse participer pleinement à la vie publique.

De nombreux pays sont en proie à une montée de la méfiance, de la peur et de la polarisation, ainsi qu'à des conflits, des inégalités et à l'incertitude. Les parlementaires doivent militer pour des institutions crédibles et insuffler un nouvel élan à la démocratie, mais aussi réfléchir au monde qu'ils laisseront aux jeunes ; la paix et la justice font partie intégrante de cette vision. Le contexte est marqué par de multiples difficultés, notamment des conflits et une évolution technologique rapide. L'intelligence artificielle peut offrir de nombreuses possibilités, mais pose

également de réels problèmes. Le progrès doit être au service de l'humanité et les parlements doivent donc jouer un rôle essentiel en faisant preuve de justesse dans le cadre de leur activité législative, en exerçant un contrôle sur le gouvernement et en adoptant une approche sérieuse face à l'avenir. Les décisions prises devront servir l'intérêt général et non pas uniquement des intérêts personnels.

M. D. Diallo (Burkina Faso) remarque que cultiver l'espoir revient non pas à nier la gravité des crises, mais à refuser que les crises deviennent des facteurs déterminants. L'espoir repose sur des politiques publiques cohérentes, sur des institutions crédibles et sur la capacité de résilience des sociétés. Les parlementaires doivent jouer le rôle qui leur incombe (adopter des lois, anticiper, protéger et fournir des orientations). Dans son pays, ces responsabilités font partie d'une transformation visant à renforcer l'autonomie stratégique, à mobiliser davantage de ressources et à investir dans le capital humain. La paix passe par la reconnaissance mutuelle, l'équité dans les relations internationales et le respect de la souveraineté. Au Sahel, la paix se construit dans un contexte marqué par des défis sécuritaires, humanitaires et sociaux. Cette expérience montre que la stabilité ne peut pas être importée, elle se construit sur place avec le soutien de partenariats équilibrés et respectueux, tandis que les parlements jouent un rôle clé pour concrétiser la vision commune de l'indépendance, de la souveraineté et d'un développement harmonieux.

Il ne peut y avoir de paix durable sans une justice crédible et perçue comme telle ; celle-ci doit être impartiale, accessible à tous et ancrée dans la réalité des peuples, que ce soit aux niveaux national ou international. La quête de justice est indissociable des efforts visant à rééquilibrer les relations internationales. Les pays de l'Alliance des États du Sahel réaffirment par conséquent leur souveraineté et recherchent des solutions adaptées à leur contexte. Cela contribuera à un ordre international plus équitable, fondé sur le respect mutuel et la responsabilité partagée. Les parlementaires doivent veiller à ce que l'espoir ne soit pas une question de privilège géographique, que la paix ne soit pas sélective et que la justice ne soit pas relative ; ces principes doivent retrouver leur caractère universel.

M. D.L. Keorapetse (Botswana) prend la présidence.

Mme B. Byrne (Irlande) confirme que le thème du débat général est au cœur même du partage des responsabilités qui incombe aux parlementaires, à savoir prendre des décisions porteuses d'espoir, de paix et de justice pour les générations futures. Les institutions et les valeurs de l'ONU sont soumises à une pression croissante. Pour que l'espoir perdure, les parlements doivent montrer que la démocratie obtient des résultats concrets. Le Parlement irlandais a amélioré la transparence, l'accessibilité et la redevabilité avec la mise en place d'un comité d'examen élargi, le renforcement de la recherche et du contrôle budgétaire et la plus grande mobilisation du public. L'élaboration des lois axées vers l'avenir a été favorisée par un examen prélégislatif effectué par les commissions parlementaires, par des mécanismes de contrôle et de redevabilité, ainsi que par des cadres législatifs conçus pour perdurer.

Les parlements doivent faire preuve de prudence face aux évolutions technologiques. L'intelligence artificielle recèle un potentiel énorme, mais, en l'absence de contrôle démocratique, elle comporte des risques réels pour les droits de l'homme, la redevabilité et la cohésion sociale. Pour garantir la justice pour les générations futures, il est nécessaire de mettre en place des institutions politiques qui soient le reflet de ceux auxquels elles s'adressent et qui suppriment les obstacles structurels à la participation à la vie politique. Le Pacte pour l'avenir rappelle que la réflexion à long terme doit être ancrée dans les institutions. Les parlements sont particulièrement bien placés à cet égard, en renforçant le système multinational pour qu'il s'adapte à un monde en mutation. L'espoir exige des convictions et des actions et il se construit grâce à des institutions crédibles, à des processus décisionnels inclusifs, au respect du droit international et à la volonté de voir au-delà des cycles politiques à court terme.

M. M. Mottaki (République islamique d'Iran) dit que son pays a été confronté, au cours des dix derniers mois, à deux guerres et à un coup d'État terroriste. L'administration criminelle des États-Unis d'Amérique et le régime sioniste israélien ont déclaré que l'objectif de ces activités était le renversement de la République islamique d'Iran et la désintégration de son pays. Les États-Unis d'Amérique ont déclenché la première guerre en juin 2025, avant même la fin des négociations, en bombardant trois installations nucléaires iraniennes et plusieurs villes. À la suite de signes de défaite, les États-Unis d'Amérique ont demandé un cessez-le-feu. Le président américain a tenté d'inciter à la guerre civile en encourageant les émeutiers à tuer des civils, mais ce coup d'État a

été déjoué. Malgré les négociations, les États-Unis d'Amérique et Israël ont tué le guide suprême, l'imam Khamenei, mort en martyr, et ont menacé d'assassiner de hauts responsables. L'une des attaques les plus déchirantes a été celle perpétrée par les États-Unis d'Amérique contre une école de filles.

L'histoire de la République islamique d'Iran trouve ses racines dans la détermination à se défendre contre toute agression. Les opérations américaines et le régime sioniste devront accepter la défaite. Son pays va exercer son droit naturel de légitime défense, consacré par l'article 51 de la Charte des Nations Unies et conformément à la directive coranique, de riposter de manière proportionnée à l'agression, et exiger une indemnisation pour les dommages résultant des deux guerres menées par les États-Unis d'Amérique et le régime sioniste. L'intervenant demande à l'UIP de condamner l'attaque israélienne et américaine contre la République islamique d'Iran.

Mme S. Hjemdal (Norvège) rétorque qu'il y a un plus grand nombre d'autocraties que de démocraties dans le monde, ce qui a des répercussions sur l'exercice des droits de l'homme, en particulier les droits des femmes, l'état de droit et la liberté d'expression. Les populations qui continuent de vivre en démocratie ne doivent pas considérer cela comme acquis. L'engagement de la Norvège envers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) constitue une garantie de sécurité essentielle, et son pays et ses alliés augmentent leur budget de la défense. Les relations avec les États-Unis d'Amérique s'améliorent et les frontières terrestres, maritimes et aériennes sont activement protégées. La priorité est donnée aux mesures de dissuasion, car il n'y a pas d'autre choix. L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie est inacceptable. Seule la Fédération de Russie peut mettre fin à cette guerre et la Norvège soutient toute initiative visant à y mettre un terme et à protéger la souveraineté sans restriction de l'Ukraine.

Depuis la Révolution islamique de 1979, la population iranienne est terrorisée par son propre gouvernement. Les manifestations qui ont suivi la mort de Mahsa Amini en garde à vue, après avoir été placée en détention pour avoir enfreint les lois de la charia relatives au port du hijab, ont entraîné la mort de centaines d'Iraniens. Les femmes iraniennes souffrent quotidiennement de la répression systématique du régime iranien — la Norvège n'a pas oublié. Les manifestations contre le régime de 2025-2026 ont constitué le plus grand soulèvement populaire depuis la Révolution islamique, mais aussi le plus grand massacre de l'histoire moderne de la République islamique d'Iran, avec des dizaines de milliers de victimes civiles. Cela n'est pas acceptable. L'Assemblée de l'UIP doit défendre la liberté, la démocratie et les droits de l'homme.

M. P. Comissario Afonso (Mozambique) pense que le thème du débat général tient compte des difficultés réelles et de l'espoir sacré des peuples aspirant à la paix et à la justice. La Charte des Nations Unies conserve toute sa pertinence, car ses objectifs et ses principes sont enracinés dans la protection des générations actuelles et futures. Le peuple mozambicain s'est efforcé d'œuvrer dans ce sens depuis l'accession à l'indépendance, en particulier grâce au dialogue national inclusif lancé en 2025 afin de consolider l'unité nationale, de garantir la paix et la sécurité, de renforcer la cohésion sociale et de favoriser le progrès et le bien-être du peuple. Le Parlement joue un rôle clé dans l'adoption d'une législation qui sert de base au dialogue en vue d'instaurer une paix et une harmonie durables. L'intervenant encourage la coopération interparlementaire, qui contribue au renforcement de la démocratie nationale et au partage de données d'expérience.

M. M.B. Hadhri (Tunisie) déclare que l'escalade des conflits armés exige des parlementaires qu'ils adhèrent aux principes de paix et de sécurité sur lesquels l'UIP a été fondée. Son pays a participé à des événements bilatéraux et multilatéraux visant à lutter contre les violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Conseil de sécurité de l'ONU a besoin d'être réformé, d'autant plus que l'entité sioniste a entraîné la région du Moyen-Orient dans la guerre, porté atteinte à la légitimité internationale et interprété le principe de légitime défense en fonction de ses intérêts particuliers. Cela a compromis l'aide humanitaire internationale dans les zones de conflit et a conduit l'ordre international au bord de l'effondrement. La Tunisie condamne l'escalade militaire au Moyen-Orient ainsi que l'atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États.

La Tunisie se montre solidaire avec tous ses frères des États arabes qui ont été la cible d'attaques. Elle demande aux parlements de renforcer leurs liens de bon voisinage et de respecter la Charte de l'Organisation de la coopération islamique. L'intervenant exprime la solidarité de la Tunisie avec le peuple palestinien, ainsi que son respect pour le droit de celui-ci à établir un État souverain et indépendant avec Jérusalem pour capitale. La Tunisie se montre également solidaire avec le Liban. Son pays est attaché aux principes du droit international et au règlement pacifique

des différends. L'intervenant appelle à un arrêt immédiat de l'action militaire et à un retour au dialogue afin d'épargner des vies humaines. La Tunisie poursuivra sa transition démocratique et renouvelle son engagement en faveur des droits de l'homme et des libertés, ainsi que du développement durable fondé sur la justice sociale.

M. M. Kulyyev (Turkménistan) ajoute que l'espoir, la paix et la justice constituent une voie stratégique pour l'humanité. Une coopération étroite entre l'UIP et l'ONU offre un moyen de trouver des solutions aux problèmes mondiaux et d'assurer le triomphe des normes inviolables du droit international. Le règlement pacifique des différends régionaux garantit la sécurité et le développement durable pour le monde entier. Des fondements juridiques et sociaux concrets sont nécessaires pour protéger les intérêts des générations futures. Le Turkménistan est attaché aux principes de neutralité, au dialogue comme garantie de la paix et à la paix grâce au développement. Son pays a présenté, à la 80e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, des initiatives visant à renforcer la coopération internationale et le droit international et il accorde une grande importance à des relations ouvertes, équitables et mutuellement bénéfiques avec les pays du monde entier. Il est indispensable de renforcer la coopération, les échanges commerciaux, économiques et culturels à cet égard.

La 152e Assemblée doit être le point de départ pour trouver des solutions et établir des relations amicales permettant de concrétiser les espoirs des générations futures. Étant donné que le respect du droit international est le seul moyen de préserver la paix et la stabilité, le Turkménistan a proposé de proclamer 2028 "Année du droit international", et l'intervenant appelle les Parlements membres à soutenir cette initiative. La coopération entre l'UIP et l'ONU doit aller au-delà de la recherche de solutions aux problèmes mondiaux pour garantir le strict respect du droit international et de la justice dans les relations interétatiques.

M. P. Wurm (Autriche) annonce que l'Autriche a été évoquée la veille, à la séance plénière, dans un contexte négatif, en référence à l'ancien homme politique Jörg Haider. L'Assemblée doit incarner la volonté de dialoguer de manière respectueuse, même lorsque les points de vue divergent, et aborder les histoires complexes de façon nuancée. Les parlementaires ont pour mission de renforcer la démocratie et la confiance afin de jeter les bases d'une paix mondiale pour les générations futures. L'espoir renaît quand les citoyens se sentent entendus, dans un contexte de sécurité et de stabilité économique, et peuvent avoir confiance dans le fait que les décisions politiques servent l'intérêt général. Les États doivent assumer leurs responsabilités envers leurs concitoyens, leur culture et leur avenir, à commencer par leurs parlements nationaux.

La situation dans de nombreux conflits, notamment au Moyen-Orient, reste tendue. La paix doit être garantie avec des nations fortes et souveraines, qui constituent le fondement de relations multinationales stables. La paix et la stabilité assurent la stabilité économique mondiale, ce qui nécessite de mettre en place des règles équitables, de lutter contre le protectionnisme, d'abaisser les obstacles au commerce, de limiter l'optimisation fiscale par les multinationales et de maîtriser les politiques migratoires. La coopération économique doit respecter la souveraineté nationale. Le maintien de la paix nécessite de coopérer dans le cadre d'institutions multilatérales stables et efficaces. Le Parlement autrichien est un centre dédié à l'éducation à la démocratie et organise des élections libres et sécurisées. Son pays, qui accueille de nombreuses organisations internationales, a fait de la neutralité un principe constitutionnel. Le dialogue est le seul outil capable d'unir les peuples. En cas d'échec, les conflits et la guerre seront inévitables.

Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) rapporte que, la semaine précédente, des élections législatives ont eu lieu dans son pays, marquant le retour à un système politique bicaméral. Face à la tentative de coup d'État de décembre 2022, les institutions de son pays ont tenu bon, aux côtés de la population, mettant fin au coup d'État. La démocratie doit être défendue, même dans les moments les plus difficiles. L'impact des nouvelles technologies représente un autre défi pour les démocraties. L'intelligence artificielle, en particulier, peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie ; elle comporte toutefois des risques importants pour les droits fondamentaux, la vie privée, la liberté d'expression et la non-discrimination. Son parlement a adopté une loi visant à promouvoir l'utilisation intelligente de l'IA au service du développement économique et social, tandis que d'autres initiatives législatives ambitionnent de la réglementer et de prévenir les abus. Il est essentiel de renforcer la participation des jeunes au processus parlementaire et le Pérou a accueilli la 11e Conférence mondiale des jeunes parlementaires.

Dans un contexte marqué par des conflits armés dans de nombreuses régions du monde, ainsi que par des problèmes transfrontaliers, des menaces pour la paix et la sécurité, et des difficultés sociales, économiques et environnementales, l'intervenante réaffirme la valeur de la

coopération et du dialogue entre les nations. Face à ce contexte, il faut renforcer la démocratie, améliorer les institutions et s'engager de manière plus ferme en faveur de la dignité humaine, en mettant l'accent sur les jeunes et les générations futures.

M. P.F. Casini (Italie) dit que, 80 ans après la création de l'ONU, sa mission est toujours d'actualité. La guerre en Ukraine a remis en cause l'ordre européen établi après 1991. Dans le conflit israélo-palestinien, le Gouvernement du Premier ministre Netanyahou contrecarre les efforts de coexistence pacifique, alors même qu'il est évident qu'il n'y aura pas de paix dans la région tant que la solution à deux États ne sera pas mise en œuvre. L'attaque menée conjointement par les États-Unis d'Amérique et Israël contre la République islamique d'Iran et les pays voisins risque d'entraîner une nouvelle escalade. La situation restera fragile tant que le cessez-le-feu ne sera pas mis en œuvre dans toute la région, en particulier au Liban. D'autres foyers de conflit à travers le monde risquent également de s'étendre au-delà de leurs frontières géographiques.

Certains estiment que la logique de la force l'emportera sur le respect du droit international. Les tensions géopolitiques et la tendance des grandes puissances à prendre des décisions stratégiques à la hâte, souvent de manière unilatérale, ont ouvert la voie à des acteurs régionaux, tels que les BRICS et l'Organisation de coopération de Shanghai, pour contourner le pouvoir multilatéral, dont la fonction régulatrice est perçue comme gênante. Même si le système multilatéral a du mal à relever de manière adéquate tous les défis et que certaines règles doivent être réévaluées, son inefficacité actuelle ne doit pas conduire à le rejeter comme étant superflu ; le multilatéralisme dans les relations entre États est une nécessité et son avenir dépendra de sa capacité à s'adapter à un monde plus multipolaire. Il faut adopter une nouvelle approche pour garantir la paix en s'attaquant aux causes profondes des conflits, telles que la pauvreté, les inégalités, l'injustice et la dégradation de l'environnement.

M. N. Ștefănuță (Parlement européen) signale que la militante Georgina Magesa a clairement indiqué, lors de son intervention devant l'Assemblée, que le changement climatique et l'avenir sont déjà là. Pour beaucoup, l'Europe est un lieu de privilèges, tandis que, pour d'autres, elle est trop axée sur les droits, les libertés et l'état de droit. L'Union européenne n'en reste pas moins un projet de paix et la preuve vivante que la paix peut être instaurée grâce à la coopération. Avec la multiplication des conflits et des guerres, on peut croire que la guerre est la nouvelle réalité. Les parlementaires ne doivent toutefois pas céder à ce genre de raisonnement, car ils ont un rôle à jouer dans l'espoir, la paix et la justice.

Les parlementaires ne doivent pas instrumentaliser les craintes de la population. Ils doivent au contraire être une source d'inspiration et montrer qu'il existe une autre solution, le recours à la guerre ne devant intervenir qu'en dernier ressort. L'intervenant exhorte chaque parlementaire présent à jouer un rôle de leader auprès de ses électeurs et à continuer de faire vivre l'espoir. L'espoir et l'amour sont plus puissants que la peur et la haine. L'Europe a connu les ravages de deux guerres mondiales et a compris que, si l'on coopère et que l'on concilie les intérêts économiques, cela ne se reproduira plus. La justice, c'est bien plus que la bonne réponse : ce sont aussi les femmes occupant la place qui leur revient de droit dans la société et les filles pouvant étudier et gravir tous les échelons jusqu'au sommet. Cela signifie également qu'aucun continent ne se sent inférieur ou supérieur à un autre. L'intervenant demande instamment aux parlementaires de ne pas céder au désespoir, mais de montrer la voie de l'espoir, de la justice et de l'unité.

M. S. Ghobash (Émirats arabes unis), exerçant son droit de réponse, réplique que sa délégation ne réagit pas spontanément face aux événements, mais face au cœur de la philosophie politique de la Révolution iranienne et de la Constitution iranienne, qui s'inscrit dans un projet idéologique visant à étendre cette Révolution au-delà de ses frontières. Il ne s'agit pas là d'une vision respectueuse de l'ordre international moderne, qui a été établie à la suite de guerres et de conflits successifs afin de garantir l'égalité entre les peuples et le respect de la souveraineté nationale. Plutôt que de se contenter de déclarations, il importe d'examiner la logique de ce plan mondial et de veiller au respect de tous les peuples, y compris du peuple iranien, afin qu'ils puissent construire leur avenir sans être prisonniers de cette philosophie. L'intervenant rappelle le sort de Mahsa Amini, qui a simplement souhaité retirer son foulard et qui est décédée en prison pour cette raison. Il souhaite demander au délégué iranien si la décision de rendre le hijab obligatoire ne s'applique qu'aux autres, et non aux filles des dirigeants iraniens qui vivent aux États-Unis d'Amérique et ailleurs dans le monde.

M. S.S. Hosseini (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, rétorque que les États-Unis d'Amérique et Israël se sont livrés à une agression brutale, en menant des attaques parmi les plus graves contre des quartiers d'habitation, des centres scientifiques et des infrastructures civiles. Plus de 4 000 innocents ont été tués, parmi lesquels des femmes et des enfants. Or, les pourparlers sont axés sur les droits de l'homme et des mensonges sur le soutien apporté au peuple de la République islamique d'Iran. Il n'en reste pas moins que le délégué des Émirats arabes unis, en tant que représentant d'un pays musulman, doit parler plutôt des 168 écolières qui ont été tuées et des crimes commis par Israël à Gaza, au lieu de dire des absurdités sur les violations des droits de l'homme. Le monde et la région se trouvent à un tournant décisif et l'intervenant appelle les Émirats arabes unis à avoir le courage de se ranger du bon côté de l'histoire pour éviter toute critique à l'avenir. Il demande aux Émirats arabes unis de fermer leurs bases aux ennemis de la région, de cesser d'être à la disposition des États-Unis d'Amérique et de ne pas autoriser ceux qui attaquent la République islamique d'Iran à utiliser leur espace aérien.

La Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, prend la présidence.

La Présidente dit que l'UIP est profondément attristée par la tragique fusillade survenue dans un lycée de Kahramanmaraş, qui est le second incident de ce type cette semaine-là. Elle exprime la plus profonde sympathie de l'UIP à l'égard des victimes et de leur famille, des communautés touchées et du peuple turc.

À la demande de la Présidente, une minute de silence pour les victimes est observée.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
(A/152/2-Inf.1-rev.6, A/152/2-P.1-rev, P.2-rev.4 et P.3)

La Présidente annonce que trois propositions de points d'urgence sont présentées : 1) *Condamnation des attaques menées par la République islamique d'Iran contre les États du Conseil de coopération du Golfe et la Jordanie,* demande présentée par les délégations de Bahreïn et des Émirats arabes unis ; 2) *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions,* demande présentée par les délégations du Qatar, de l'Australie, de la Türkiye, de la France, du Brésil, de la Zambie, de la Pologne, du Portugal, de l'Italie et de l'Irlande, avec le soutien du Groupe arabe, du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe africain ; 3) *Condamnation des agressions militaires et des actes de terrorisme perpétrés contre la République islamique d'Iran par les États-Unis d'Amérique et Israël, y compris ceux impliquant l'utilisation de bases militaires étrangères dans les pays du golfe Persique*, demande présentée par la délégation de la République islamique d'Iran.

Une vidéo sur la procédure de vote relative à l'examen des demandes d'inscription de points d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée est diffusée.

La Présidente ajoute que, conformément au Règlement de l'Assemblée, un seul point d'urgence, approuvé à la majorité des deux tiers, peut en principe être ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée. Elle rappelle à ses collègues la nécessité d'éviter tout propos injurieux dans les réunions de l'UIP. Le droit à la liberté d'opinion et d'expression est un droit fondamental qui contribue au respect de tous les autres droits et constitue un pilier essentiel de la démocratie. L'exercice de ce droit ne doit toutefois pas porter atteinte aux droits et libertés d'autrui, notamment au droit à l'égalité et à la non-discrimination. Si le bon déroulement de la séance vient à être perturbé, elle sera tenue, en sa qualité de présidente de séance, de suspendre la séance afin de rétablir l'ordre. Si elle ne parvient pas à se faire entendre, elle quittera la présidence, ce qui aura pour effet de suspendre la séance. En cas de troubles graves ou d'utilisation d'expressions incitant clairement à la haine, elle suspendra la séance. La présidente de séance peut ordonner la suppression du procès-verbal des passages d'un discours contenant des propos diffamatoires, intolérants, racistes ou xénophobes, ou des expressions incitant clairement à la haine.

M. A. Almusalam (Bahreïn), présentant la proposition de point d'urgence intitulée *Condamnation des attaques menées par la République islamique d'Iran contre les États du Conseil de coopération du Golfe et la Jordanie*, explique que la proposition s'inscrit dans le cadre du débat général et de la situation d'urgence qui touche de nombreux parlementaires. Le détroit d'Ormuz est fermé, ce qui a des répercussions sur la sécurité alimentaire ainsi que sur l'approvisionnement en carburants et en médicaments. La question a été abordée dans la résolution 61/38 du Conseil des droits de l'homme, adoptée le 25 mars 2026 et approuvée par 115 États. Le régime iranien a proféré des menaces d'attaque à l'encontre de plusieurs parlementaires devant l'Assemblée. En effet, Bahreïn fait l'objet d'attaques incessantes. L'intervenant demande aux délégués de soutenir la proposition afin de renforcer la légitimité nationale et le respect du droit international.

La Présidente annonce qu'aucune délégation ne souhaite s'opposer à la proposition.

M. M. Dick (Australie), présentant la proposition de point d'urgence intitulée *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*, estime que la proposition intervient à un moment critique et délicat sur la scène internationale, d'autant que les conflits armés s'intensifient et que leurs conséquences humanitaires deviennent insupportables. La souffrance est devenue une réalité quotidienne pour les civils et les familles, et les femmes et les enfants en paient le prix en termes de sécurité, de stabilité et d'avenir. La paix et la sécurité internationales se trouvent menacées et les perspectives de stabilité à l'échelle mondiale sont compromises. L'Australie saura toujours rassembler les peuples et reste attachée aux valeurs fondamentales de l'UIP ; ses principes démocratiques doivent être respectés. L'Australie encourage un dialogue parlementaire respectueux afin de faciliter le processus de paix au Moyen-Orient et dans le monde entier. L'intervenant s'engage à soutenir la paix et invite les délégués à se joindre à lui.

Mme H.B.H Al-Sulaiti (Qatar), présentant elle aussi la proposition de point d'urgence intitulée *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*, ajoute qu'il ne suffit pas d'exprimer son opposition aux conflits dans le monde et au Moyen-Orient. L'action parlementaire doit reconnaître ses responsabilités humanitaires, coordonner les efforts et activer les outils de la diplomatie parlementaire pour mettre fin aux conflits et soutenir le processus de paix. La situation est urgente. Des négociations s'imposent pour instaurer une paix véritable et renforcer le droit international. La proposition constitue une mesure concrète visant à renforcer les efforts parlementaires pour préserver le cessez-le-feu, protéger les citoyens, préserver les infrastructures et fournir une aide humanitaire. L'intervenante sollicite le soutien des délégations. Les parlements doivent montrer qu'ils sont pour la paix, car l'humanité ne peut plus souffrir davantage.

La Présidente annonce qu'aucune délégation ne souhaite s'opposer à la proposition.

M. M. Mottaki (République islamique d'Iran) présentant la proposition de point d'urgence intitulée *Condamnation des agressions militaires et des actes de terrorisme perpétrés contre la République islamique d'Iran par les États-Unis d'Amérique et Israël, y compris ceux impliquant l'utilisation de bases militaires étrangères dans les pays du golfe Persique,* affirme que sa délégation cherche seulement à condamner cette agression. Deux guerres ont été imposées à son pays au cours des dix derniers mois et il n'est pas déraisonnable de demander la condamnation de tels crimes. Il remercie la Türkiye pour ses efforts en la matière, ainsi que de nombreux autres pays. Dans l'intérêt du consensus et de la coopération et pour illustrer l'approche adoptée par la nation iranienne, l'intervenant souhaite souscrire à la proposition présentée par le Qatar, la Türkiye et de nombreux autres pays.

La Présidente considère que la délégation de la République islamique d'Iran souhaite retirer sa proposition d'inscription d'un point d'urgence.

Il en est ainsi décidé.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'IUP), accompagnant ses observations d'une présentation d'un diaporama, annonce que l'Assemblée procédera à un vote par appel nominal sur les deux propositions restantes. Cette procédure est régie par l'article 16.1 des Statuts, qui stipule

que les votes de l'Assemblée ont lieu par appel nominal, sauf lorsque la décision proposée à l'Assemblée ne fait pas l'objet d'opposition. Le nombre de voix attribuées à chaque délégation est indiqué dans le document A/152/Inf.2. Les délégations en retard de plus de deux ans dans le paiement de leur contribution ne peuvent participer au vote, conformément aux dispositions de l'article 5.2 des Statuts, et ne figurent pas sur cette liste. L'article 15 des Statuts dispose que tous les délégués personnellement présents à la séance plénière au moment du vote peuvent y prendre part et qu'aucun délégué ne peut disposer de plus de dix voix. Afin de pouvoir exercer l'intégralité de leurs droits de vote, les délégations disposant de 11 à 20 voix doivent veiller à ce qu'au moins deux parlementaires soient présents, tandis que les délégations disposant de plus de 21 voix doivent veiller à ce qu'au moins trois parlementaires soient présents. Une délégation peut choisir de répartir ses voix pour tenir compte de la diversité des points de vue. Il est de règle que l'Assemblée regroupe tous les votes en un seul tour.

Il est procédé à un vote par appel nominal.

Avec 203 voix pour, 415 contre et 752 abstentions, la proposition présentée par les délégations de Bahreïn et des Émirats arabes unis n'obtient pas la majorité des deux tiers des suffrages exprimés requise.

Avec 1 316 voix pour, 3 contre et 51 abstentions, la proposition présentée par les délégations du Qatar, de l'Australie, de la Türkiye, de la France, du Brésil, de la Zambie, de la Pologne, du Portugal, de l'Italie et de l'Irlande, avec le soutien du Groupe arabe, du GRULAC et du Groupe africain, obtient la majorité des deux tiers des suffrages exprimés requise.

Obtenant la majorité des deux tiers requise et le plus grand nombre de voix positives exprimées, la proposition présentée par les délégations du Qatar, de l'Australie, de la Türkiye, de la France, du Brésil, de la Zambie, de la Pologne, du Portugal, de l'Italie et de l'Irlande, avec le soutien du Groupe arabe, du GRULAC et du Groupe africain, est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Un délégué de l'Iraq signale avoir craint que la proposition ne parvienne pas à obtenir la majorité requise, étant donné que l'UIP n'a pas réussi à dénoncer le massacre à Gaza. L'adoption de la proposition est en partie un succès, mais un succès logique, et il tient à remercier et à saluer tous ceux qui l'ont soutenue. Il propose par ailleurs que l'UIP se dote d'un système de vote électronique, afin que les résultats du vote puissent être affichés à l'écran.

La Présidente prend note de cette proposition, en faisant remarquer que la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 fait mention de l'utilisation de la technologie.

La séance est levée à 18 h 45.

Ordre du jour définitif

1. Élection du Président de la 152e Assemblée

2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

3. Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*

4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

5. *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

6. *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*
(Commission permanente du développement durable)

7. Rapports des commissions permanentes

8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 154e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs

9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

10. *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*

Séance du samedi 18 avril 2026

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 10 sous la conduite de M. P.D.S. Osman (Brunéi Darussalam).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*
(A/152/3-Inf.1)

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS (suite)

Mme H. Sverrisdóttir (Islande) déclare que les promesses de la Charte des Nations Unies sont mises à l'épreuve comme jamais auparavant. Les institutions démocratiques traversent une période de remise en cause profonde et la confiance dans la gouvernance s'amenuise. Même si le système multilatéral ne fonctionne pas toujours comme il le devrait, y renoncer ne constitue pas la solution. Il faut au contraire le renforcer par la redevabilité, le réalisme et une volonté politique renouvelée. Les décisions prises aujourd'hui par les législateurs façonneront le monde dont hériteront les générations futures. Cette responsabilité exige de la clarté, du courage et une vision à long terme. La paix ne peut être maintenue sans des institutions solides, la justice ne peut être garantie sans le respect de l'état de droit, et l'espoir ne peut s'épanouir sans perspectives économiques.

Défendre la démocratie exige de protéger les institutions libres, de garantir la transparence et de respecter les limites du pouvoir. L'ouverture des marchés, la gouvernance responsable et l'innovation demeurent les outils les plus efficaces pour promouvoir la résilience et les perspectives économiques. Il est également important de prendre en compte l'effet croissant des nouvelles technologies, en particulier de l'intelligence artificielle (IA), en élaborant des cadres qui protègent la dignité humaine, garantissent la redevabilité et préviennent les abus, notamment dans les situations de conflit. La coopération internationale fondée sur la confiance reste essentielle, et les parlements doivent œuvrer ensemble pour rétablir la confiance dans la possibilité que s'instaure un monde plus sûr, plus juste et plus pacifique.

Mme C. Faria Dos Santos (Timor-Leste) annonce que le Timor-Leste, qui est l'une des plus jeunes nations du monde, puisqu'il a accédé à l'indépendance après des décennies de lutte, apporte un message d'espoir. La paix et la justice ne se transmettent pas par héritage, mais constituent un acquis quotidien, qu'il faut cultiver pour les générations futures. Le Gouvernement du Timor-Leste mise avant tout sur les lois et les politiques favorisant la stabilité intergénérationnelle, conformément au Plan stratégique de développement 2011–2030, notamment en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources. Il a également lancé des programmes de protection sociale, investi dans la gratuité de l'éducation et des soins de santé et mis en place un système de quotas par sexe qui a atteint ses objectifs en portant à 38 % la représentation des femmes au Parlement.

La diplomatie parlementaire a été un instrument actif de la paix : le Timor-Leste a partagé aux Nations Unies et au sein du G7+ son expérience de la consolidation de la paix après un conflit et a promu le dialogue comme méthode de règlement des conflits au sein de la Communauté des pays de langue portugaise et en partenariat avec l'Union européenne. Son adhésion à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et à l'Organisation mondiale du commerce a constitué une étape historique, qui a renforcé sa souveraineté et sa participation active aux mécanismes de dialogue et de coopération interparlementaires tout en démontrant que les petites nations peuvent servir de trait d'union pour la paix et la justice.

M. A. Koponen (Finlande) déclare que le thème du débat général met en évidence la responsabilité commune de tous les Parlements membres, qui est d'agir dans l'intérêt des générations futures. L'histoire a montré à quel point la paix est précieuse et à quel point elle peut être facilement compromise. La coopération mondiale est mise à rude épreuve et il est important de renforcer les systèmes qui la soutiennent, tels que l'ONU. La confiance est au cœur des sociétés stables et, pour la rétablir à l'échelle mondiale, il faudra s'engager en faveur de la transparence et de l'équité. La confiance du peuple finlandais dans les institutions publiques

repose sur la franchise des débats, qui définissent clairement les responsabilités et auxquels les citoyens participent. Le Parlement finlandais joue un rôle clé à cet égard : lorsque les citoyens sont impliqués et informés, la démocratie fonctionne mieux.

Il est également essentiel de renforcer la réflexion à long terme et de veiller à ce que la politique ne se limite pas aux cycles politiques à court terme. En Finlande, la Commission pour l'avenir contribue à l'élaboration des politiques à long terme en tenant compte de l'incidence des changements majeurs et des nouvelles technologies, telles que l'IA. La Finlande prône une approche de l'IA respectueuse des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Elle encourage les Parlements membres à se charger d'établir des règles claires concernant l'utilisation de l'IA. Elle a également pour but de s'attaquer aux causes de l'instabilité par le biais de politiques favorisant la durabilité, le développement, l'équité sociale et la stabilité économique. Sa délégation tient à souligner l'importance d'un processus décisionnel inclusif, ce qui implique d'offrir aux jeunes de réelles possibilités de participation et d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes.

Enfin, la Finlande tient à souligner qu'elle n'oubliera pas l'Ukraine et qu'elle continuera à soutenir ce pays aussi longtemps que nécessaire.

Mme C. Roth (Allemagne) estime que la mission des Parlements membres de l'UIP consiste à défendre l'ordre international fondé sur des règles et le droit international, qui sont menacés. Le droit international doit s'appliquer en toutes circonstances, en particulier en temps de guerre. Dans des pays tels que l'Ukraine, le Liban et le Soudan, le monde assiste à des ravages, à la famine, aux déplacements de population, à des violences inimaginables, à des vies détruites, des familles déchirées et des avenirs volés. Elle se demande si les Parlements membres sont prêts à défendre et consolider le seul lieu où ces règles sont réellement appliquées collectivement, à savoir la maison mondiale de l'ONU. L'ONU doit être renforcée et protégée, et non fragilisée et sapée, car sans elle, il n'y a ni terrain d'entente, ni voix commune, ni responsabilité mondiale.

Après la Seconde Guerre mondiale, le monde a fait une promesse, qui commençait par une phrase forte : la dignité humaine était inviolable. Et pourtant, la dignité humaine est aujourd'hui bafouée, les civils pris pour cibles et leurs souffrances ignorées, voire tolérées. Les défis sont immenses : guerres, conflits, fossé grandissant entre riches et pauvres, inégalités qui se creusent et crises multiples. La crise climatique n'est plus une menace lointaine pour de nombreuses populations. Elle a déjà entraîné le déplacement d'environ 49 millions de personnes dans le monde, alimentant les conflits et aggravant les injustices.

Pour cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures, il est crucial d'agir ensemble afin de renforcer le droit international, de défendre les droits de l'homme et de répondre de nos responsabilités envers les populations et la planète. Les parlements doivent protéger les libertés civiles et les espaces permettant aux personnes de se retrouver en tant qu'êtres humains égaux, où l'empathie et la solidarité peuvent s'épanouir.

M. R.T. Parmessar (Suriname) rappelle que le Suriname est une nation caractérisée par son profond respect de la nature. Plus de 92 % de son territoire est encore couvert de forêts, et sa population est déterminée à préserver cet état de fait pour les générations futures. Sur cette base, il souhaite transmettre le message de leadership suivant : il ne saurait y avoir de paix sans justice, ni d'avenir durable sans ces deux éléments. Partout dans le monde, les conflits persistent, les inégalités s'aggravent et le fossé entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui en sont privés ne cesse de se creuser, en particulier pour les petits États insulaires en développement, qui ne sont souvent présents que dans la théorie, mais absents dans la pratique, et qui paient le prix le plus lourd en matière de crise climatique.

Il appelle les Parlements membres de l'UIP à prendre ensemble les devants et à passer des promesses aux partenariats, du dialogue à l'action et de la prise de conscience à la redevabilité. Il se pose la question de savoir s'ils choisiront de diriger avec courage ou de tergiverser avec complaisance. Ce n'est pas de pitié que les populations des petits États insulaires en développement ont besoin, mais d'équité et de leadership. L'heure est venue de privilégier l'action plutôt que l'hésitation, la justice plutôt que la commodité, et un avenir où la paix reposera sur l'équité et la responsabilité partagée. Le véritable leadership ne consiste pas à protéger uniquement les intérêts nationaux, mais à œuvrer pour la survie collective.

Mme Z. Majerová (Tchéquie) déclare que le thème du débat général n'est pas un simple slogan diplomatique, mais un appel directement adressé aux Parlements membres, qui sont les législateurs qui représentent des milliards de personnes, pour lesquelles la paix est la condition fondamentale de l'existence. Les parlementaires disposent d'outils plus puissants que les armes :

le droit, la diplomatie et le dialogue. La Tchéquie a connu les conséquences tragiques du sacrifice de la paix et de l'effondrement du droit international. Le maintien de la paix exige le courage d'identifier les menaces et de défendre l'intégrité territoriale de tous les États. La diplomatie parlementaire est essentielle pour apaiser les tensions.

La Tchéquie participe activement à la stabilisation des régions car elle sait que la signature d'un accord ne suffit pas à instaurer la paix, qui commence par un travail quotidien en faveur de la sécurité et de la confiance mutuelle. La paix n'est pas un objectif, mais un chemin. Elle doit reposer sur le droit car, sans respect des frontières et sans règles applicables, elle restera toujours une illusion fragile. La paix doit également se fonder sur le dialogue : à l'ère de la polarisation, il est important de ne jamais cesser de se parler. La diplomatie doit se poursuivre même lorsque les opinions divergent. Enfin, la paix doit se fonder sur la stabilité, les conflits découlant souvent de l'incertitude et de l'imprévisibilité.

La paix n'est pas un état passif qui s'installe de lui-même, mais une discipline active que les parlementaires doivent mettre en œuvre chaque jour à travers leurs décisions politiques. Ils doivent œuvrer ensemble pour faire en sorte que la paix ne soit pas un rêve inaccessible pour les générations futures, mais une réalité durable.

M. H.F. Mahalmadane (Mali) qualifie le thème du débat général de très pertinent pour les populations du Mali et de la région subsaharienne, qui aspirent à un monde d'espoir, de paix et de justice. La création de l'Alliance des États du Sahel a pour but de promouvoir la coopération, l'intégration et la prospérité, marquant ainsi une avancée significative en faveur de la sécurité, de la paix et du développement au Sahel. L'adoption, en décembre 2025, du Protocole additionnel au Traité instituant l'Alliance des États du Sahel a renforcé la coopération dans le domaine parlementaire.

L'Assemblée se tient dans un contexte de tensions mondiales persistantes en Afrique, au Moyen-Orient et au-delà. Le Mali réaffirme son engagement en faveur de la paix, de la justice et du respect du droit international. La compassion, l'empathie et le respect de la diversité sont les piliers sur lesquels fonder une paix durable. Il est essentiel de mettre en œuvre des programmes phares mondiaux promouvant une culture de paix et de non-violence fondée sur les ressources sociales, culturelles et humaines.

Le Mali, pays doté de solides traditions ancestrales accordant une grande importance au vivre-ensemble, a toujours œuvré en faveur de la paix et de la justice. Malgré les différences de couleur de peau, d'origine ethnique, de langue et de religion, son peuple vit en harmonie depuis la Charte de Kurukan Fuga, en 1236. Au Mali, la période 2026–2027 a été déclarée "Année de l'éducation et de la culture". Les parlementaires doivent veiller à ce que la législation contribue à la consolidation de la paix et garantisse l'administration équitable de la justice. Cette responsabilité s'étend aux gouvernements pour l'élaboration des politiques publiques.

M. I. Malenica (Croatie) déclare que la communauté internationale se trouve à un tournant de son histoire, entre un passé qui l'a façonnée et un avenir dépendant de ses choix. Par conséquent, le thème du débat général ne renvoie pas simplement à une idée, mais à une nécessité. L'espoir est le fondement du changement, mais il ne naît pas de lui-même ; il se construit grâce au soutien, à l'entente et à l'unité. Cultiver l'espoir permet de jeter les bases d'une société stable et prospère. Pourtant, l'espoir ne peut survivre sans la paix, qui n'est pas seulement l'absence de conflit, mais un état dans lequel les gens vivent sans crainte, et où les différences ne sont pas perçues comme une menace, mais comme une source de richesse.

La justice, quant à elle, est le pilier sur lequel repose toute société saine. Elle consiste à garantir que chaque individu jouisse de droits et d'opportunités égaux et que toutes les nations soient redevables de leurs actes et de leurs systèmes. Il est essentiel de créer un monde dans lequel la loi s'applique de manière égale à tous et où l'injustice n'est pas ignorée, mais combattue. Lorsque l'espoir, la paix et la justice s'unissent, cette unité engendre la vision d'un avenir durable et digne. Cependant, cet avenir ne se construira pas tout seul. Il sera façonné par les décisions, les paroles et les actes des parlements. Le monde que la génération actuelle laisse derrière elle n'est pas seulement son héritage, mais le fondement sur lequel les générations futures bâtiront leur vie.

M. Z. Mojskerc (Slovénie) estime que l'ONU joue un rôle irremplaçable en tant qu'enceinte centrale pour la recherche de solutions communes, la prévention des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Compte tenu de la complexité de la situation géopolitique, il est impératif que la communauté internationale ne se laisse pas paralyser, mais continue à s'engager en faveur du dialogue, de la recherche d'un terrain d'entente et du respect des principes

fondamentaux de la Charte des Nations Unies. La pérennité de la paix dépend du principe qui veut que chaque individu et chaque nation, quelle que soit sa taille ou sa puissance, jouisse de droits et de libertés égaux. Dans un monde marqué par la désinformation, la manipulation et les intérêts égoïstes, garantir la justice revient à défendre la vérité.

La Slovénie continuera à rechercher des moyens de progresser sur les questions internationales les plus délicates et à promouvoir la médiation en tant qu'outil essentiel pour prévenir les conflits et soutenir la consolidation de la paix. Les parlements constituent un pilier de la légitimité démocratique, de la redevabilité politique et de la confiance du public. Ils ont la responsabilité de renforcer la confiance des citoyens dans la démocratie, de faire respecter le droit international et de contribuer à l'élaboration de solutions fondées sur le dialogue, l'inclusion et la responsabilité partagée. Aucun pays ne peut, à lui seul, faire efficacement face aux nombreux défis et menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales : une réponse collective, coordonnée et rapide s'impose.

Mme H. Sverrisdóttir (Islande) assume la présidence.

M. E. Đerlek (Serbie) annonce souhaiter aborder le thème du débat général dans l'esprit des paroles de Frédéric Passy, l'un des fondateurs de l'UIP : "Le monde est fait d'utopies réalisées. L'Utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain". Les Parlements membres ne sont pas là pour décrire le monde tel qu'il est, mais tel qu'il devrait être. Les populations souffrent des conflits et de la pauvreté, des maladies et des inégalités, des catastrophes naturelles et d'origine humaine, ainsi que des décisions qui ne sont pas prises.

La paix ne se résume pas à l'absence de guerre, mais exige le sens des responsabilités et se construit ou se rompt chaque jour. Les parlements jouent un rôle clé dans les efforts pour surmonter les divergences et substituer le dialogue au silence. Ce n'est qu'en privilégiant la coopération plutôt que la peur, et la confiance plutôt que l'isolement, que la communauté internationale pourra garantir que les générations futures héritent de solutions plutôt que d'une crise. Instaurer la paix ne doit pas être l'utopie de demain, mais une obligation pour tous.

Mme M. Valente (Angola) déclare que, dans un contexte de conflits persistants et d'inégalités croissantes, les parlementaires doivent se demander quel monde ils bâtissent pour les générations futures, qui hériteront des conséquences de leurs décisions. Les parlements sont, par nature, des institutions visionnaires, qui sont chargées d'anticiper et de façonner l'avenir. En Angola, l'Assemblée nationale s'est imposée grâce à la crédibilité de ses instances, à sa proximité avec les citoyens et à sa capacité à produire des résultats concrets, qui transforment des vies. L'Angola s'est également employé à promouvoir une forme de gouvernance plus inclusive, valorisant la participation des femmes et des jeunes à la vie publique.

Dans un monde de plus en plus fragmenté et polarisé, la diplomatie parlementaire prend une importance supplémentaire en tant qu'instrument concret pour rassembler les peuples, prévenir les conflits et forger des consensus. L'Angola réaffirme donc son engagement en faveur de la coopération internationale et du respect du droit international, piliers d'un ordre mondial plus juste, plus prévisible et plus stable. Cet engagement est particulièrement important face à l'aggravation de la crise climatique et au développement rapide de l'intelligence artificielle. La génération actuelle restera dans les mémoires, soit comme celle qui aura reporté les solutions à plus tard, soit comme celle qui aura eu le courage de construire l'avenir.

Mme R. Miliute (Lituanie) considère que la paix et la justice constituent le seul moyen de cultiver l'espoir et d'assurer l'avenir des générations futures. La Lituanie est pleinement acquise à un système multilatéral fondé sur le droit international, ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été entravée par l'aggravation de la crise climatique et les conflits en cours, notamment la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La Lituanie condamne les actions menées par la Fédération de Russie pour déstabiliser l'architecture destinée à maintenir la paix et la sécurité internationales.

La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher une escalade incontrôlée du conflit au Moyen-Orient. La Lituanie appelle à la retenue et à un retour à la diplomatie afin d'éviter toute nouvelle escalade régionale. Les parlements doivent réfléchir au type d'avenir qu'ils souhaitent créer pour les générations à venir et répondre de leurs décisions, non seulement de celles qu'ils ont prises, mais aussi de celles qu'ils n'ont pas prises.

M. I. Plakiotakis (Grèce) associe le thème consistant à cultiver l'espoir, à consolider la paix et à assurer la justice pour les générations futures, non pas à une aspiration abstraite, mais à un appel à l'action. La paix ne peut exister que si elle est fondée sur la crédibilité, la justice et un engagement inébranlable en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit. Le rôle central des parlementaires consiste à préserver les principes qui confèrent leur légitimité aux systèmes de gouvernance. Les institutions démocratiques doivent être résilientes, inclusives et redevables.

Les défis rencontrés en Méditerranée orientale reflètent des phénomènes mondiaux plus larges : évolution des alliances, flux migratoires massifs, tensions autour des zones maritimes et interprétations divergentes du droit international. Toutefois, le respect du droit international, et en particulier de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, ne dépend pas du bon plaisir. Il est essentiel pour préserver la paix et la stabilité dans la région. La coopération environnementale doit devenir l'axe central de nos efforts régionaux et mondiaux de gestion des ressources naturelles et de renforcement de la résilience face aux changements climatiques. La diplomatie parlementaire joue un rôle vital dans le maintien du dialogue, l'établissement de ponts entre les États et les nations et la construction d'un monde plus juste et plus pacifique.

Mme M. Tender (Portugal) affirme que, dans un contexte d'instabilité et de fragmentation et de méfiance croissantes, le thème du débat général appelle tous les parlementaires à assumer la responsabilité de cultiver l'espoir, de consolider la paix et de garantir la justice pour les générations futures. La pérennité de la paix dépend de la capacité des institutions à protéger la dignité humaine, à faire respecter le droit international et à promouvoir le dialogue et la coopération. Il est également important de prendre en compte la justice intergénérationnelle, car les décisions prises par les parlementaires influeront sur la capacité des générations futures à vivre en toute liberté, sécurité et dignité.

Gouverner de manière responsable exige une vision à long terme et la capacité de penser au-delà des cycles électoraux politiques. La responsabilité des parlements s'étend à la gouvernance numérique éthique et centrée sur l'humain, en particulier en ce qui concerne l'intelligence artificielle. Dans un système international sous pression, la diplomatie parlementaire et la coopération interparlementaire sont indispensables pour préserver des espaces de dialogue, soutenir des solutions fondées sur le droit international et contribuer à un ordre international plus juste et plus crédible.

M. A. Almodóbar Barceló (Espagne) estime que parler d'espoir dans un monde marqué par les conflits persistants, les tensions géopolitiques croissantes, les crises humanitaires et les inégalités qui se creusent n'est pas naïf, mais essentiel. L'espoir se cultive grâce à des décisions courageuses, à des institutions solides et à une politique responsable et efficace. Les parlementaires, qui sont les porte-parole de ceux qui les ont élus, ont le devoir de traduire les préoccupations des citoyens en solutions concrètes. Une paix durable ne peut se construire que sur la justice – une justice qui protège les plus vulnérables et qui tient compte à la fois des générations actuelles et futures.

L'UIP, qui est le plus grand espace de dialogue parlementaire mondial, où des représentants de réalités différentes partagent leurs expériences et développent la confiance, revêt une valeur extraordinaire. Elle constitue un instrument essentiel de la diplomatie parlementaire, capable de jeter des ponts là où les voies traditionnelles mènent à l'impasse. L'UIP sert également à rappeler aux parlementaires que leur travail commence et s'achève avec leurs administrés, qui doivent être associés aux grands débats et aux processus décisionnels. L'Espagne donne l'exemple d'un pays où le dialogue, la coexistence et le respect du pluralisme réussissent à cimenter des sociétés ouvertes, démocratiques et cohésives. Convaincue qu'une paix durable ne peut s'instaurer que sur la base de règles communes, du respect des engagements et de la clarté des prises de position, elle participe activement aux principaux forums internationaux en promouvant l'entente, la stabilité et la défense des droits de l'homme.

M. Park Sang Hyuk (République de Corée) déclare que les défis complexes que sont la crise climatique, les inégalités sociales et les conflits internationaux revêtent une importance cruciale, tant pour la génération actuelle que pour les générations à venir. L'espoir doit être le fondement des politiques en faveur des générations futures. Les parlements doivent adopter des lois tournées vers l'avenir et durables, à l'instar de la loi sur la neutralité carbone et la croissance verte promulguée par l'Assemblée nationale de la République de Corée.

La paix renvoie à un ordre international stable fondé sur le respect mutuel et la coopération, indispensable pour un avenir durable. En tant que représentants du peuple, les parlements ont un rôle clé à jouer dans la promotion du dialogue diplomatique. En République de Corée, l'Assemblée

nationale a mis en place des groupes d'amitié parlementaires avec divers pays et s'est activement engagée dans la diplomatie parlementaire afin de renforcer la communication et la collaboration avec la communauté internationale.

Afin de promouvoir la justice et l'équité intergénérationnelles, l'Assemblée nationale a adopté une législation visant à garantir la solidité budgétaire et la gestion systématique de la dette publique, de manière à éviter de faire peser des charges excessives sur les générations futures. L'espoir, la paix et la justice sont des valeurs indissociables, et la communauté internationale a la responsabilité de les défendre afin de construire un monde meilleur pour les générations futures.

M. S. Schubert (Chili) affirme que, dans le contexte actuel de profonds changements et de tensions mondiales persistantes, les parlements assument une responsabilité centrale, car ils sont l'expression de la volonté démocratique de leur nation et l'instance au sein de laquelle les préoccupations sociales doivent se traduire par des lois, des garanties et des politiques publiques tournées vers l'avenir.

La paix reste une condition essentielle à toute société juste. Une paix véritable exige la justice, le dialogue, le respect de l'état de droit, la protection des droits de l'homme et la capacité institutionnelle de résoudre pacifiquement les conflits. Là où les conflits deviennent la norme, la confiance dans la politique s'amoindrit. Face à la polarisation, au ressentiment et aux fausses informations, il importe de promouvoir une politique ferme mais respectueuse, et d'aspirer à bâtir des sociétés plus inclusives et plus justes, respectueuses de la dignité de chacun.

Il est également essentiel de réfléchir à la manière dont l'intelligence artificielle sera régie afin de garantir qu'elle n'aggrave pas les injustices et ne fragilise pas les droits fondamentaux des individus. Pour tirer parti de l'évolution technologique, les nations doivent promouvoir la formation continue, la reconversion professionnelle, la protection sociale et des cadres réglementaires garantissant la transparence, le contrôle humain et le respect des droits. L'avenir des générations futures dépendra des décisions prises par la génération actuelle.

Mme J. Simanovska (Lettonie) rappelle l'idée du contrat social avancée par le philosophe Thomas Hobbes, selon laquelle les individus choisissent de céder une partie de leur liberté à une autorité commune afin que soient respectées des règles protégeant tout le monde. Hobbes a également observé que dans "l'état de nature", en l'absence de règles ou de systèmes, la vie pouvait être "solitaire, misérable et cruelle", laissant chacun vulnérable. Les défis auxquels le monde est actuellement confronté sont tous interdépendants et mettent à l'épreuve la capacité des États à gouverner ensemble.

Alors que de nombreux pays ont, dans une large mesure, mis en place un système fondé sur des règles, certains États ont choisi de revenir à un état de nature. Ayant constaté les faiblesses du système international, ils en ont conclu que la force prévaut, ce qu'illustre notamment la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Pourtant, la réponse à un système faible n'est pas d'y renoncer, mais de le rendre plus équitable, plus cohérent et plus à même d'assurer la justice. Les parlementaires se doivent de dénoncer les violations et de soutenir la redevabilité, comme l'a fait la Lettonie en collaboration avec des parlements partenaires et l'UIP face à l'agression russe.

Il est essentiel que les normes internationales ne soient pas appliquées de manière sélective. Exiger la redevabilité des adversaires tout en excusant les partenaires fragilise l'ordre fondé sur des règles. La cohérence est le fondement de la confiance. Il incombe aux parlementaires de mettre en place des systèmes efficaces et de les défendre.

Mme A. Lakrafi (Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)) déplore qu'en 2024, sept résolutions aient fait l'objet d'un veto au Conseil de sécurité, ce qui constitue le nombre le plus élevé depuis 1986. Depuis 2022, 17 résolutions ont été bloquées, ce qui représente plus d'un quart de l'ensemble des vetos du XXe siècle en seulement trois ans. Derrière ces chiffres se cachent des civils confrontés à la violence, à la destruction et à la mort dans le cadre des conflits qui sévissent dans le monde. Elle se sent parfois impuissante et frustrée par la diplomatie parlementaire, qui ne sauve des vies que si elle s'accompagne d'un mécanisme contraignant.

Depuis 2015, le Mexique et la France soutiennent une initiative visant à limiter le recours au droit de veto au Conseil de sécurité dans les cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre à grande échelle. Cette initiative appelle à un engagement volontaire et collectif des quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité dans de tels cas. Au total, 107 pays ont déjà exprimé leur soutien et elle invite la France et les autres membres de l'APF à y joindre leur signature. Il convient de se pencher sur la question de savoir ce que l'Assemblée de l'UIP peut faire pour s'assurer que la voix des parlementaires soit entendue lorsque la diplomatie est réduite au silence.

M. K. Gallardo (Équateur) considère que cultiver l'espoir exige de renforcer la légitimité démocratique, de garantir concrètement le respect des droits de l'homme et de consolider l'état de droit. L'espoir signifie un accès réel aux droits de l'homme, la réduction des inégalités sociales et la diminution du fossé entre ce qui est et ce qui devrait être.

Comme l'affirme Emmanuel Kant, la paix perpétuelle doit être une aspiration mondiale et relever de la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale. La paix pour tous les peuples exige le respect strict du droit international et des principes d'autodétermination, de non-ingérence, d'interdiction du recours à la force, de règlement pacifique des différends et de coopération internationale. Le système international est confronté à des défis de plus en plus complexes, notamment l'expansion de la criminalité transnationale organisée, les conflits armés non internationaux et les déplacements forcés. L'Équateur réaffirme son attachement au multilatéralisme, au respect de bonne foi de ses obligations internationales et au renforcement de l'ordre international.

M. S.A. Maazat (Indonésie) déclare qu'il incombe à chacun de cultiver l'espoir, de consolider la paix et d'assurer la justice pour les générations futures. Il est important de se rappeler que les souffrances n'ont pas cessé à Gaza. Depuis l'annonce du cessez-le-feu, plus de 700 personnes ont été tuées dans la bande de Gaza, et les attaques se poursuivent en Jordanie et ailleurs. L'Indonésie condamne les attaques perpétrées contre les Palestiniens par des colons israéliens, la loi récemment adoptée par la Knesset, qui impose la peine de mort aux prisonniers palestiniens, ainsi que les attaques contre les forces de maintien de la paix de l'ONU. Ces graves violations du droit international fragilisent les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

L'Indonésie tient également à mettre en garde contre la notion de «"Grand Israël", qui implique qu'Israël s'en prenne à ses voisins pour étendre son territoire par la force. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans la protection de l'ordre international fondé sur des règles. Ils doivent adopter les lois requises, défendre les valeurs humaines, faire respecter la justice et soutenir les plus vulnérables. L'Indonésie a pris position sans ambiguïté en faveur de la paix et du droit international.

Mme N. Siham (Mauritanie) affirme que la Mauritanie œuvre en faveur de la justice sociale en mettant en œuvre des réformes clés et des politiques publiques répondant aux besoins des citoyens. Ayant connu de terribles violences et surmonté des conflits internes, elle déploie des efforts considérables pour promouvoir la paix dans la région du Sahel. Tout en menant une politique de sécurité rigoureuse, la Mauritanie a également accueilli plus d'un demi-million de réfugiés. Elle a accompli de grands progrès en matière de consolidation de la démocratie grâce au dialogue avec la société civile et pris des mesures pour encourager les jeunes et les femmes à participer activement à la vie politique. La Mauritanie a également honoré ses engagements environnementaux en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et en augmentant sa production d'énergie propre.

Les atrocités commises en Palestine, au Liban et dans d'autres pays à travers le monde sont inacceptables. La communauté internationale doit rester unie contre la guerre qui sévit au Moyen-Orient, laquelle conduit à la violation de nombreuses règles internationales. Il est important de cultiver l'espoir face à la tyrannie. Plus que jamais, la diplomatie parlementaire a un rôle essentiel à jouer pour consolider la paix.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) estime que les conflits actuels, notamment la guerre en cours en Ukraine et la situation actuelle au Moyen-Orient, illustrent à quel point les guerres ne se limitent jamais à leur zone géographique immédiate. Leurs conséquences se font sentir partout dans le monde à travers la perturbation des chaînes d'approvisionnement alimentaires, la hausse des prix de l'énergie et une incertitude économique accrue. Les dépenses militaires mondiales continuent d'atteindre des niveaux records, pesant de plus en plus lourdement sur les budgets des États. La hausse des températures mondiales, l'effondrement des écosystèmes et la fréquence croissante des phénomènes météorologiques extrêmes menacent la production alimentaire et l'accès à l'eau. Le nombre croissant de migrants et de personnes déplacées posera de nouveaux défis en matière de politiques migratoires et de systèmes de prestations sociales.

Les jeunes sont des citoyens conscients et engagés, mais ils ont souvent le sentiment de ne pas être représentés et de n'exercer qu'une influence limitée sur l'élaboration des lois. Les parlementaires ont la responsabilité d'écouter les jeunes et d'en faire des partenaires actifs à tous les échelons des processus décisionnels. La communauté internationale manque actuellement à son devoir le plus fondamental, à savoir protéger les jeunes et les personnes vulnérables. Elle se

demande quel type de génération émergera d'enfants vivant dans la peur constante. La situation exige une action décisive, ferme dans ses principes, cohérente dans son application et inébranlable face à l'agression et à l'injustice.

M. J.M. Sama Lukonde Kyenge (République démocratique du Congo) juge une action immédiate indispensable pour bâtir un monde plus juste, plus pacifique et plus durable pour les générations futures. Son Parlement s'est engagé à participer aux processus de paix, comme en atteste la récente signature d'un traité de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda visant à mettre fin à l'instabilité chronique dans l'est de son pays.

Il déclare la surprise de sa délégation lorsqu'elle a entendu affirmer, à l'occasion de la séance de la veille, que le conflit en République démocratique du Congo est une problématique intérieure, au mépris des résolutions et des accords reconnaissant l'implication du Rwanda dans la problématique de la sécurité et des nombreuses instances ayant condamné ses agissements. Sa délégation appelle le Rwanda à respecter ses engagements.

Sa délégation s'est félicitée de l'issue du vote sur le point d'urgence concernant la nécessité de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix. Tous les Parlements membres de l'UIP doivent jouer un rôle dans la mise en œuvre de cette décision. L'UIP est un lieu où les parlements se réunissent pour faire entendre leur voix en faveur de la paix, de la justice et de la diplomatie parlementaire, ce qui en fait un outil susceptible de transformer l'espoir en solutions concrètes.

M. O. Korniienko (Ukraine) déclare que l'espoir, la paix et la justice ne sont pas des idées abstraites pour l'Ukraine, mais un combat quotidien. Depuis 2022, l'Ukraine résiste à une invasion injustifiée de la Fédération de Russie, qui a entraîné d'immenses souffrances et destructions. Cette guerre bafoue les principes que tout le monde prétend défendre : la souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit international. Le système multilatéral ne parvient pas à mettre fin aux guerres, ce qui a entraîné une perte de confiance. Les conflits ne restent pas circonscrits au niveau local : la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a été alimentée par les armes iraniennes et plusieurs États du Golfe sont devenus des cibles d'attaque alors qu'ils ne se sont permis aucune provocation.

Pourtant, l'Ukraine continue de cultiver l'espoir. Elle résiste, s'adapte et innove pour s'assurer non seulement de survivre, mais aussi de continuer à aller de l'avant. La paix est son objectif, mais la paix ne peut rimer avec capitulation. Une paix juste et durable doit reposer sur le respect plein et entier de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Tout autre solution ne serait qu'un interlude avant la prochaine guerre. La paix sans justice est impossible. Sans redevabilité, il n'y aura pas de paix durable.

Il incombe aux parlementaires, non seulement de s'exprimer, mais aussi d'agir. Il est crucial de renforcer l'unité, de soutenir ceux qui défendent le droit international et de veiller à ce que l'agression ne soit pas récompensée. L'Ukraine continue de se battre pour son peuple, pour sa liberté et pour un monde où le droit international compte véritablement et elle invite les parlements membres de l'UIP à se tenir à ses côtés.

M. A.O. Abshir (Somalie) considère que, face aux immenses défis posés par les conflits en cours, les déplacements forcés, l'érosion de la confiance et la crise climatique, le thème du débat général constitue un appel à embrasser une vision d'espoir, de paix et de justice pour les générations actuelles et futures. L'espoir est un engagement actif : cultiver l'espoir, c'est rétablir la foi dans le multilatéralisme, renforcer les institutions qui garantissent la coopération et autonomiser les jeunes, qui se tournent vers les parlementaires pour être guidés. Au terme de décennies de conflit, la mise en place en 2012 du Gouvernement fédéral de Somalie offre un exemple frappant de renouveau de l'espoir que les institutions puissent être reconstruites et la confiance rétablie.

Pour consolider la paix, il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, à savoir la pauvreté, l'exclusion et la détérioration de l'environnement. En Somalie, la paix n'est pas seulement promue par les gouvernements, mais également soutenue par les populations locales, notamment grâce au travail des organisations de la société civile visant à instaurer la confiance et renforcer la résilience. La Somalie s'est également engagée à réformer son secteur judiciaire : en juin 2023, le Gouvernement, la société civile et les parties prenantes régionales ont participé à une consultation de trois jours sur l'élaboration de la Stratégie 2025-2030 pour la justice en Somalie. Leur objectif est d'harmoniser des traditions diverses pour en faire un système cohérent reflétant les valeurs de tous les citoyens somaliens.

De tels exemples montrent que des progrès sont possibles, même dans des contextes fragiles. Ils illustrent le fait qu'il est possible de raviver l'espoir, de nourrir la paix et d'instaurer la justice en partenariat avec les populations locales, les gouvernements et la communauté internationale.

M. H.T. Tahir (Tchad) estime que cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures doit être considéré comme une responsabilité morale, un impératif politique et une opportunité historique. Chaque État doit croire en sa propre capacité à se transformer et à envisager l'avenir avec confiance. Au Tchad, les jeunes bénéficient de politiques ayant pour priorité la transformation structurelle de l'économie, qui leur permettent de trouver un emploi et de réaliser leur potentiel. Le Tchad reconnaît également la nécessité de l'égalité des chances pour les femmes, de la reconnaissance de leurs droits et de leur pleine participation à la vie publique.

Consolider la paix exige la confiance, le dialogue, l'inclusion et le respect mutuel. Le Tchad a tiré un enseignement de sa propre expérience de transition politique, à savoir qu'une paix durable ne peut être imposée, mais doit être construite patiemment, avec sens des responsabilités et engagement collectif. Assurer la justice pour les générations futures exige un engagement solide, crédible et ferme en faveur de l'état de droit. La coopération interparlementaire constitue un outil essentiel pour relever les défis actuels, notamment la prévention des conflits, la gestion post-conflit et la consolidation de la démocratie.

Le Tchad tient à remercier le Secrétaire général de l'UIP des efforts qu'il consent pour améliorer le dialogue entre les nations, promouvoir les valeurs démocratiques, appuyer le développement des institutions parlementaires, notamment en Afrique, et renforcer la coopération entre l'UIP et le Parlement tchadien.

Mme Z.M. Aung (Myanmar) estime que le thème du débat général trouve un écho puissant dans la lutte que mène actuellement le peuple du Myanmar, qui souffre sous le joug de l'oppression militaire. Elle s'exprime au nom de 3,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, de 16,2 millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire, de plus de 15 000 prisonniers politiques et de milliers de civils tués depuis le coup d'État militaire. Une paix durable ne peut être obtenue par la force, elle doit au contraire se fonder sur le dialogue, l'inclusion et le respect de la volonté démocratique du peuple. La redevabilité est tout aussi essentielle, tant pour remédier aux souffrances actuelles que pour empêcher que de telles injustices ne se reproduisent pour les générations futures.

Sa délégation a appelé l'Assemblée à rejeter la légitimité du régime militaire et de son parlement fantoche, à réaffirmer qu'elle reconnaît au Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw la qualité de représentant parlementaire légitime du Myanmar et à prendre des mesures décisives et coordonnées pour mettre fin aux violences en cours contre les civils. Elle exhorte les Parlements membres à œuvrer de concert pour garantir le retour de l'espoir, le rétablissement de la paix et l'instauration de la justice, tant pour le Myanmar que pour les générations futures.

Mme M. Lorenzo (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)) déplore le fait que le Moyen-Orient traverse une période de profonde incertitude, tout comme le système destiné à défendre la paix, les droits et la dignité humaine. Depuis plus de 75 ans, l'UNRWA aide les réfugiés palestiniens à se construire une vie meilleure, en s'inspirant des valeurs des Nations Unies. Pendant le conflit, l'Office a fourni des soins médicaux, de l'eau, des services d'assainissement et d'autres services essentiels et aidé près de 290 000 enfants à passer leurs examens grâce à l'enseignement en ligne.

Pourtant, ce travail, ainsi que des décennies de progrès, sont menacés. À Gaza, la population souffre de la faim et des êtres humains perdent la vie. En Cisjordanie occupée, l'annexion et la violence s'accélèrent. Les contraintes opérationnelles et les déficits de financement entravent les efforts de l'UNRWA pour prêter secours aux personnes dans le besoin dans la région. Ses services sont essentiels au relèvement et à la protection du développement humain des Palestiniens. Elle exhorte les législateurs à user de leur rôle de contrôle pour maintenir l'acheminement de l'aide et protéger l'accès humanitaire, garantir un financement prévisible et adéquat et préserver les services fondamentaux assurés par l'UNRWA.

M. M. Mottaki (République islamique d'Iran), intervenant dans le cadre d'un droit de réponse, déclare qu'il tient à rappeler au délégué ukrainien que la République islamique d'Iran a attaqué les bases militaires américaines dans les pays du Golfe en légitime défense, les États-Unis d'Amérique ayant lancé une guerre totale contre le pays. On déplore pour l'instant plus de 4 000 décès, dont des femmes, des enfants et le Guide suprême de l'Iran.

Point d'urgence intitulé *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*

Point 2 de l'ordre du jour

Débat sur le point d'urgence présenté par les délégations du Qatar, de l'Australie, de la Türkiye, de la France, du Brésil, de la Zambie, de la Pologne, du Portugal, de l'Italie et de l'Irlande, avec le soutien du Groupe arabe, du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe africain, sur le thème *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*
(A/152/2-P.2-rev.4)

M. F. Jitoko (Fidji) assume la présidence.

M. G. Genuis (Canada) annonce que le Canada soutient le projet de résolution proposé, qui déplore les traumatismes et la tragédie de la guerre et appelle à la paix et à la justice pour tous. Bien que le conflit au Soudan soit mentionné dans le mémoire explicatif du projet de résolution, il estime qu'il mérite une plus grande attention. Les acquis de la révolution au Soudan ont été perdus et le pays est actuellement en proie à une guerre civile brutale, qui a fait au moins 50 000 morts. Faire face à ce conflit au Soudan et y mettre fin, ainsi qu'aux conflits qui sévissent dans toute l'Afrique et dans le monde entier, exigera de la communauté internationale une réponse audacieuse et fondée sur des principes. L'UIP pourrait envisager de mettre en place de nouveaux mécanismes pour faire face à la crise au Soudan et d'inclure la situation au Soudan comme exemple spécifique dans la résolution. Sa délégation est fermement convaincue que les États existent pour le bien commun. La paix ne se résume pas à de bonnes relations entre les États, elle consiste à établir des arrangements pacifiques et justes au service des peuples de toutes les nations.

M. M. Dick (Australie) affirme que, face aux conflits armés et aux violences graves qui sévissent à travers le monde, il est plus important que jamais que les parlementaires œuvrent de concert pour consolider la paix. L'Australie a toujours joué un rôle stratégique dans le rapprochement des peuples et considère la collaboration et la coopération comme la clé du partenariat dans le Pacifique. L'évolution récente enregistrée au Moyen-Orient a de nouveau souligné le besoin urgent d'une diplomatie parlementaire. Selon certaines source, l'année 2024 a été marquée par un pic historique du nombre de conflits en cours à l'échelle mondiale. Il est important de ne pas oublier les personnes impliquées dans ces conflits et les vies innocentes perdues, à l'instar de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Fédération de Russie et des attaques lancées par la République islamique d'Iran contre ses voisins. Deux femmes courageuses qui ont fui le régime iranien se sont vu accorder l'asile en Australie lors de la récente Coupe d'Asie féminine. Elles ont trouvé refuge en Australie, où elles sont en train de reconstruire leur vie. Il souhaite porter leur cas à l'attention de l'UIP afin de rappeler que de nombreuses voix restent inaudibles.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) déclare que la guerre au Moyen-Orient a profondément bouleversé l'Ukraine. Tout comme en Ukraine, les civils en payent le plus lourd tribut et le droit international y a été bafoué à maintes reprises. La destruction par la Fédération de Russie des centrales et des réseaux électriques ukrainiens a contraint les civils de Kyïv à passer l'hiver dans le froid de leurs appartements, avec des températures descendant jusqu'à moins 20 °C. Les mêmes armes utilisées pour terroriser l'Ukraine, notamment les drones iraniens Shahed, servent désormais à terroriser d'autres populations. Dans un monde interconnecté, ces crises sont liées et la réponse de la communauté internationale doit, elle aussi, être coordonnée. L'Ukraine se tient prête à apporter un soutien concret à ses partenaires en Arabie saoudite, à Bahreïn, en Jordanie, au Qatar, en République arabe syrienne et en Türkiye.

Les conflits actuels ne sont pas apparus de manière isolée. Ils ont été rendus possibles parce que l'agression n'a pas été stoppée assez tôt et que l'impunité a été tolérée. Le point d'urgence doit refléter toute la réalité de la situation : il doit aborder l'agression dans le Golfe en

rappelant qu'elle a commencé en 2014 en Crimée et en 2022 avec l'invasion à grande échelle de l'Ukraine. L'Ukraine soutient tous les efforts visant à condamner les agressions non provoquées, à protéger les civils et à faire respecter le droit international. Il est crucial de protéger les infrastructures essentielles pour préserver la vie de la population et la stabilité du pays. Le fait de prendre pour cible ces infrastructures constitue une atteinte à la dignité et à la démocratie. La Fédération de Russie a récemment perpétré l'une de ses attaques les plus meurtrières de 2026, faisant au moins 17 morts et plus de 100 blessés. Pendant que la présente Assemblée parle de paix, le peuple ukrainien est pris pour cible. Elle appelle à l'adoption d'un point d'urgence permettant aux Parlements membres de s'opposer fermement à tous les agresseurs.

M. P. Govender (Afrique du Sud) s'inquiète de ce que la communauté internationale soit actuellement confrontée à des menaces accrues pour la paix mondiale, notamment la remise en cause du bon fonctionnement des systèmes économiques mondiaux. Le thème du point d'urgence révèle la conviction unanime des parlements de toutes les régions et de toutes les traditions politiques que la situation au Moyen-Orient (ainsi que la tendance générale à l'escalade des conflits à l'échelle mondiale) exige une attention immédiate et une réaction claire. L'Afrique du Sud réaffirme la position qu'elle adopte constamment depuis de longues années, à savoir que le droit international humanitaire doit être respecté et que l'accès humanitaire ne doit être entravé. Elle estime également que le dialogue et l'engagement multilatéral figurent au nombre des outils les plus efficaces pour régler les conflits. Son soutien au projet de résolution repose sur son expérience historique, qui lui a appris qu'une paix durable ne peut être imposée par la force, mais doit être construite par le biais de processus politiques inclusifs, de la reconnaissance mutuelle et d'un engagement en faveur de la justice et de la dignité humaine.

En approuvant le projet de résolution, les Parlements membres envoient un message unanime indiquant que les cessez-le-feu ne sont pas de simples façades, mais des instruments indispensables pour rétablir le calme et que l'instauration de la paix doit primer sur l'escalade militaire. Ce point d'urgence indique également clairement que les parlements n'accepteront pas un monde dans lequel les conflits prolongés deviendraient la norme, ou dans lequel les catastrophes humanitaires seraient accueillies dans l'indifférence. Les parlements sont les gardiens de la paix et de la stabilité mondiales, qu'il convient de promouvoir activement par le biais du multilatéralisme et de la diplomatie parlementaire.

M. D.L. Keorapetse (Botswana) considère les cessez-le-feu, non pas comme de simples pauses dans la violence, mais comme de fragiles planches de salut – le premier pas vers la réconciliation. Sans une intervention parlementaire soutenue et concertée, ces planches de salut risquent de se rompre, replongeant les populations locales dans des cycles de destruction. Les parlements, en tant que porte-parole du peuple, assument une responsabilité sans parallèle. Il leur incombe d'exercer leur prérogative de contrôle et de veiller à ce que les gouvernements respectent leurs engagements en faveur de la paix. Ils ont la capacité d'allouer des ressources à l'aide humanitaire, à la reconstruction et à la réconciliation. Grâce à la diplomatie parlementaire, ils peuvent réunir par-delà les clivages et favoriser le dialogue là où les voies officielles peuvent échouer.

Le Parlement du Botswana promeut activement la paix en renforçant les institutions démocratiques et en les soumettant à l'obligation de rendre des comptes, en défendant les principes constitutionnels et les droits de l'homme et en s'engageant dans des initiatives de consolidation de la paix, tant aux niveaux national qu'international. La quatrième aspiration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine vise à ce que l'Afrique soit en paix et en sécurité. Le Parlement du Botswana s'efforce de participer à la réalisation de l'Agenda 2063 en adoptant des lois et des politiques progressistes et transformatrices qui protègent de la généralisation de la violence. Tous les Parlements membres doivent œuvrer solidairement les uns avec les autres pour amplifier les appels à la paix et demander des comptes à ceux qui la fragilisent. Si les parlements ne relèvent pas ce défi, ils risquent de laisser de fragiles cessez-le-feu s'effondrer, condamnant ainsi des générations à de nouvelles souffrances. Les voix parlementaires doivent résonner avec clarté et conviction en défense de la paix.

M. M.A.O. Ba Sarra (Yémen) déclare que le Yémen a voté en faveur du point d'urgence portant sur la nécessité de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix. Le Yémen, qui souffre depuis plus de 21 ans aux mains du mouvement houthi, soutenu par la République islamique d'Iran, se languit de la paix. Les attaques visent les femmes, les enfants, les personnes âgées et les travailleurs humanitaires et détruisent des infrastructures essentielles. De nombreux enfants ont été recrutés comme

combattants dans ce conflit. Des tombes sont creusées chaque jour et des quartiers entiers ont été transformés en cimetières. La communauté internationale doit reconnaître le mouvement houthi comme un groupe terroriste. Le peuple yéménite a besoin d'aide. Il faut encourager les compagnies pétrolières et gazières à investir au Yémen afin de relancer son économie. Le Yémen est un Membre actif de l'UIP et compte donc sur tous les Parlements membres pour se tenir à ses côtés et mettre fin à ses souffrances.

M. V. Chizhov (Fédération de Russie) annonce que sa délégation s'est abstenue lors du vote sur ce point d'urgence, prévoyant que le débat serait fortement politisé et s'éloignerait de la situation au Moyen-Orient. Malheureusement, ces craintes se sont avérées fondées. En réponse à la déclaration de la déléguée de l'Ukraine, il tient à préciser que la Fédération de Russie n'utilise pas de drones iraniens ni d'autres armements iraniens. Les tentatives de l'Ukraine pour se procurer des drones auprès d'au moins 19 autres pays ont contribué à l'escalade du conflit. Si des températures de moins 20 °C peuvent paraître choquantes pour certains, il convient de les comparer aux températures de 40 °C enregistrées à Gaza et au Liban. Les régions russes limitrophes de l'Ukraine souffrent des mêmes températures glaciales et sont la cible de vagues d'attaques de drones ukrainiens. Le fait que certains de ces drones survolent des pays soutenant le régime de Kyïv soulève des interrogations quant à la complicité de ces pays dans les crimes de guerre commis par les dirigeants ukrainiens. Il appelle à ce que le débat reste prioritairement concentré sur la situation au Moyen-Orient.

Mme H.B.H. Al-Sulaiti (Qatar) se dit convaincue que la diplomatie parlementaire et le renforcement de la paix internationale doivent servir de cadre à l'interaction entre les groupes géopolitiques et les États, afin que les populations qu'ils représentent puissent mener une vie stable et prospère. Dans la phase d'après-guerre, il est essentiel d'assurer la réinsertion sociale et le soutien psychologique des nombreux adultes et enfants touchés par le conflit. Sa délégation tient également à souligner l'importance de l'engagement à respecter les instruments internationaux, à savoir les résolutions adoptées par l'ONU, ainsi que la nécessité de renforcer le rôle de l'UIP dans le soutien à la paix et à la sécurité internationales. Les Parlements membres doivent œuvrer de concert pour atteindre les objectifs de l'UIP et servir les intérêts des populations qu'ils représentent.

M. M. Mottaki (République islamique d'Iran), intervenant dans l'exercice de son droit de réponse, affirme que l'Australie a prémédité avec les États-Unis d'Amérique le kidnapping des sportives iraniennes pour les contraindre à demander l'asile. La République islamique d'Iran a déposé plainte contre l'Australie concernant les deux sportives toujours retenues là-bas.

Il tient également à rappeler à l'Assemblée le sort des 168 enfants iraniennes innocentes qui ont trouvé la mort dans les bombardements américains. Il invite l'Assemblée à songer à la nation iranienne, qui pleure ses enfants, et demande que leur décès soit mentionné dans le projet de résolution.

Volet spécial sur le 50e anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires

La Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP, assume la présidence.

La Présidente exprime tout le plaisir qu'elle éprouve à accueillir tout le monde à ce volet spécial marquant le 50e anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Au cours de ces 50 dernières années, le Comité a joué un rôle unique et essentiel au sein du système international, en défendant fermement les parlementaires dont les droits ont été menacés, violés ou bafoués. Il a contribué à protéger, non seulement les individus, mais aussi les fondements mêmes de la vie démocratique et de l'état de droit. Le Comité se fait le porte-parole de personnes qui, sans elle, risquent de ne pas être entendues, notamment les parlementaires victimes d'intimidation, de détention arbitraire ou de persécution politique. Son action rappelle que les mandats représentatifs doivent être protégés pour que la démocratie elle-même puisse perdurer.

Le débat à venir offre l'occasion de réfléchir à l'important héritage du Comité et de se tourner vers l'avenir. Quatre éminents intervenants directement concernés par ces questions partageront leur point de vue sur l'importance de la protection des parlementaires, la manière dont la solidarité parlementaire fonctionne dans la pratique et sur ce qui peut être fait de plus pour renforcer le soutien au mandat essentiel du Comité.

Mme N. Odsuren (Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires) rappelle que le Comité a été créé voici 50 ans sur la base d'une idée aussi simple que puissante, à savoir le fait qu'aucun parlementaire ne devrait jamais se retrouver seul face à l'injustice. Le mandat du Comité est avant tout un mandat humain. Il a pour raison d'être de soutenir les collègues parlementaires qui, pour s'être exprimés, avoir voté librement ou représenté leurs électeurs, ont été menacés, réduits au silence ou placés en détention. Bien que le Comité ait traité de nombreux cas difficiles, elle souhaite saisir l'occasion qui lui est offerte pour partager quelques exemples positifs, qui révèlent son impact et sa détermination et, surtout, suscitent l'espoir.

En Iraq, en avril 2025, l'ancien parlementaire M. Ahmed Al-Alwani a enfin été libéré de prison après avoir passé plus de 10 années en détention. Sa libération est le fruit des efforts acharnés du Comité pour suivre son dossier, maintenir le dialogue et chercher des occasions de dialoguer avec les autorités nationales. Au Sénégal, en mars 2024, M. Ousmane Sonko a été libéré de prison, toutes les charges retenues contre lui ont été levées et ses droits politiques lui ont été restitués. Il est, depuis lors, devenu Premier Ministre de son pays. En Thaïlande, à la suite d'importants bouleversements politiques, notamment la dissolution de leur parti, 116 parlementaires ont pu poursuivre librement leur mandat au sein d'une nouvelle formation grâce au soutien dont ils ont bénéficié. Leur cas a été clôturé en 2025. Enfin, au Zimbabwe, M. Job Sikhala a été libéré après près de deux ans de détention. Le Comité a suivi son dossier et maintenu le dialogue avec les autorités nationales jusqu'à sa libération.

Ces 50 dernières années ont vu de nombreux cas similaires, dans lesquels la solidarité a fait la différence et la persévérance porté ses fruits, et où des parlementaires dans le monde entier ont su qu'ils n'avaient pas été oubliés. Elle invite l'Assemblée à visionner une courte vidéo qui, en présentant cinq histoires de vie poignantes, invite à réfléchir à cinq décennies d'engagement.

Un court métrage illustrant cinq cas soutenus par le Comité des droits de l'homme des parlementaires est projeté.

Mme N. Odsuren (Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires) ajoute que lorsque des parlementaires sont attaqués, c'est la démocratie elle-même qui l'est. Lorsque les parlementaires s'unissent et se soutiennent mutuellement, ils protègent non seulement des individus, mais l'essence même de la vie démocratique. Elle appelle les Parlements membres de l'UIP à continuer à œuvrer ensemble avec détermination, solidarité et la conviction qu'ils peuvent faire bouger les choses.

M. M.R. Onanga Ndiaye (Gabon) souhaite remercier le Comité de son remarquable travail au cours des 50 années écoulées. Au Gabon, l'ancien Ministre M. Justin Ndoundangoye a été placé en détention en 2019 pour détournement de fonds publics. En 2021, il a été condamné à cinq années d'emprisonnement et à une amende de 10 millions de francs CFA. Ce cas a soulevé des inquiétudes concernant les droits de l'homme d'un parlementaire, mais aussi des questions plus larges relatives au respect de la démocratie.

Les membres de l'Assemblée nationale ont enquêté sur ce cas et appelé à la transparence des procédures judiciaires. Ils se sont rendus sur le lieu de détention, malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19. À la suite du changement de pouvoir en 2023, l'Assemblée nationale de transition du Gabon a rouvert ce cas. La coopération entre les autorités gabonaises et le Secrétariat de l'UIP s'est poursuivie, notamment par une visite du Secrétaire général de l'UIP, qui a formulé des conseils et des recommandations. La communication entre le Comité et les autorités nationales s'est poursuivie tout au long de cette période.

En octobre 2023, un appel lancé par l'Assemblée nationale de transition a conduit à la libération provisoire de M. Ndoundangoye. En 2025, il a été élu sénateur et il occupe aujourd'hui les fonctions de président du groupe parlementaire de son parti au Sénat. M. Onanga Ndiaye tient à rendre hommage à la diplomatie discrète et constructive du Secrétaire général de l'UIP et se félicite de la coopération entre le Gabon et le Comité, qui n'est pas étrangère à ces résultats.

Mme K. Fey (Allemagne) déplore que les droits de l'homme soient menacés à l'échelle mondiale, des guerres faisant rage sur presque tous les continents, y compris dans les sociétés démocratiques. Un engagement fort en faveur des droits de l'homme et leur intégration rigoureuse dans l'élaboration des politiques nationales et régionales sont de mise. Des mécanismes juridiques et politiques clairs sont indispensables pour assurer le suivi des violations des droits de l'homme aux niveaux national et international.

Le programme du Bundestag intitulé *Les parlementaires protègent les parlementaires* existe depuis 2003. Dans le cadre de ce programme, des parlementaires allemands parrainent des parlementaires et des défenseurs des droits de l'homme menacés dans le monde entier, ce qui leur permet de mettre à profit leur réseau international pour exercer des pressions diplomatiques, mener des actions de communication, lancer des pétitions ou plaider en faveur de procès équitables, ainsi que de rendre visite à des détenus ou de se renseigner sur leur situation. Bien que ce programme ne soit pas une solution universelle, il constitue un instrument efficace de la politique parlementaire en matière de droits de l'homme. L'oratrice invite à la mise en place de programmes similaires dans tous les parlements du monde.

Mme M.G.A. Odhiambo (Kenya) regrette que les parlementaires exercent souvent leurs responsabilités en matière de représentation, de législation et de contrôle au bénéfice du public, mais rarement pour eux-mêmes. Dans les situations où le défenseur devient la victime, le Comité des droits de l'homme des parlementaires et le réseau Action mondiale des parlementaires (PGA) jouent un rôle crucial. Le PGA est une organisation qui regroupe des parlementaires individuels œuvrant en faveur des droits de l'homme.

En tant qu'ancienne présidente et membre actuelle du Comité, ainsi que membre du conseil d'administration du PGA, elle est particulièrement bien placée pour évoquer les défis urgents auxquels sont confrontés les parlementaires à l'échelle mondiale. Elle a pu constater de ses propres yeux le rôle essentiel joué par le Comité dans la défense de ses collègues en danger. Cependant, les défis auxquels sont confrontés les parlementaires s'intensifient, tant en ampleur qu'en complexité, exigeant des mécanismes complémentaires et une intervention parlementaire collective. Tandis que le Comité tire parti de son autorité institutionnelle par le biais de délégations interparlementaires, le PGA mobilise pour sa part un réseau de parlementaires individuels mettant leur solidarité en action pour obtenir, parallèlement à un plaidoyer institutionnel constant, des réponses rapides, impulsées par des pairs.

Les derniers chiffres de l'UIP révèlent qu'en 2025, plus de 1 027 cas de violations des droits de l'homme de parlementaires ont été recensés dans 58 pays, les femmes étant touchées de manière disproportionnée. L'UIP et le PGA ont traité un large éventail de violations, notamment un cas touchant actuellement des parlementaires au Bangladesh. Elle invite tous les Parlements membres à œuvrer ensemble dans un esprit de solidarité dépassant les systèmes et les institutions. Elle appelle également l'UIP, PGA et les Parlements membres eux-mêmes à une action coordonnée et à une vision stratégique visant à garantir la sécurité de tous les parlementaires.

M. M.N. Zamir (Bangladesh), s'exprimant dans le cadre d'un droit de réponse, affirme que le mandat de l'UIP repose sur la défense des droits des parlementaires élus démocratiquement. En 2014, tous les grands partis politiques du Bangladesh ont boycotté les élections, ce qui signifie que plus de 150 sièges ont été attribués sans opposition. En 2018, les élections ont été marquées par des fraudes systématiques et avérées. En 2024, tous les grands partis ont de nouveau boycotté les élections. Lors d'aucune de ces élections, la participation électorale n'a reflété de manière significative la volonté du peuple et le taux de participation est resté à chaque fois très faible. Par conséquent, les personnes revendiquant la protection du Comité des droits de l'homme des parlementaires ne sont pas des parlementaires au sens démocratique du terme. En 2024, le peuple bangladais a mis fin à ce régime autoritaire par un soulèvement démocratique de masse. Le Gouvernement du Bangladesh ne persécute donc pas des parlementaires, mais mène des procédures en responsabilité, dans le respect des garanties juridiques, à l'encontre de personnes qui ont été les instruments de ce régime. Il exhorte le Comité à ne pas laisser le langage des droits de l'homme servir de rempart à qui a passé 15 ans à les détruire.

La Présidente répond que l'UIP continuera à suivre le cas des personnes considérées comme des parlementaires par l'ancien Gouvernement du Bangladesh. La question de savoir si elles ont été élues démocratiquement sera abordée par un autre canal.

M. S.A.A. Ndiaye (Sénégal) adresse, au nom de sa délégation, ses plus sincères félicitations à l'UIP pour ses 50 années d'engagement en faveur des parlementaires victimes de violations de leurs droits fondamentaux. M. Ousmane Sonko a bénéficié du soutien du Comité des droits de l'homme des parlementaires à la suite de son incarcération. En 2024, il a accédé aux fonctions de premier ministre du Sénégal et continue à servir son peuple en s'efforçant de rétablir l'état de droit et de parvenir à la justice sociale. Son cas démontre que le Comité défend non seulement des individus, mais aussi l'avenir des nations.

M. M. Mutlag (Iraq) déclare que sa délégation tient à remercier le Comité des droits de l'homme des parlementaires pour la manière dont il a traité le cas de l'ancien parlementaire récemment libéré dans la province d'Anbar. Le Comité joue un rôle crucial en matière de contrôle et de défense de la vie et de la dignité des parlementaires.

M. M. Anakoka (Zambie) rappelle que le Comité des droits de l'homme des parlementaires a récemment apporté son soutien à la Zambie dans un cas concernant un parlementaire qui, alors qu'il faisait déjà l'objet d'une procédure judiciaire, avait vu la liste des chefs d'accusation retenus contre lui s'allonger à la suite d'une altercation avec un journaliste. Il a le plaisir d'annoncer que ce parlementaire, finalement été acquitté par les tribunaux, n'a fait l'objet d'aucune sanction politique. Il tient à remercier le Comité de son intervention et des efforts qu'il déploie pour veiller à ce que les droits des parlementaires soient pris au sérieux.

La Présidente souhaite remercier les intervenants de leur précieuse contribution, ainsi que les Parlements membres de leur participation active et de leur implication. Elle appelle l'Assemblée à réaffirmer son engagement collectif en faveur de la protection des parlementaires partout dans le monde. Le travail du Comité reste aussi essentiel qu'il l'était 50 ans en arrière et sa force dépend d'un soutien, d'une solidarité et d'une détermination sans faille.

La séance est levée à 13 h 05.

Séance du samedi 18 avril 2026

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*
(A/152/3-Inf.1)

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS (suite)

M. A. Alsaloom (Assemblée parlementaire asiatique (APA)) estime que les parlements ont un engagement moral et juridique envers les générations futures. La paix et la stabilité nécessitent la confiance dans la communauté internationale et le multilatéralisme, en particulier les principes du règlement pacifique des différends, du droit international et de la coopération sur un pied d'égalité. La diplomatie parlementaire est indispensable pour favoriser la compréhension et apaiser les tensions, qui ont atteint un niveau alarmant dans sa région, mettant ainsi en évidence la vulnérabilité de l'ordre international et éprouvant sa capacité à faire respecter le droit international. La situation a eu des effets sur la navigation maritime et les déplacements à l'intérieur des pays, alimentant l'incertitude et fragilisant la paix et le développement durable.

Une approche multilatérale s'impose pour adopter des textes protégeant les intérêts des générations futures, comblant les écarts économiques et sociaux, garantissant la durabilité et l'utilisation responsable de la technologie et empêchant une nouvelle escalade des conflits. Une coopération interparlementaire renforcée est nécessaire pour soutenir le multilatéralisme, mettre en œuvre les résolutions internationales sur la base d'une responsabilité partagée et réaliser un développement durable. Toutes les parties doivent participer à la construction d'un monde plus juste et plus équitable.

M. Chem Widhya (Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA)) remercie l'UIP de son action en faveur de la diplomatie parlementaire et de la coopération multilatérale. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) s'est construite sur la paix, comme en témoigne le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, qui célèbre son 50e anniversaire cette année et qui repose sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-ingérence, le règlement pacifique des différends, la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force et une coopération efficace. Les parlements sont indispensables au respect de ces principes. Le programme de l'AIPA, centré sur l'humain, suscite l'espoir et appelle les institutions à être à l'écoute des besoins de la population, en particulier les groupes vulnérables. La paix et la sécurité à long terme exigent des parlements qu'ils fassent preuve de redevabilité et d'un sens inébranlable du devoir en matière de justice sociale. L'éthique politique doit régir les économies à l'ère numérique, compte tenu notamment de l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle (IA). Garantir l'emploi est crucial pour les jeunes générations. L'AIPA s'est engagée à collaborer avec l'UIP pour promouvoir un ordre international plus pacifique, plus prévisible, plus équitable, plus harmonieux et plus coopératif.

M. P.-F. Ngayap (Union parlementaire africaine (UPA)) rappelle que l'UPA, qui célèbre son cinquantième anniversaire, reste un forum essentiel pour le dialogue, la solidarité, la coopération, le partage d'expériences et l'élaboration d'une vision commune pour la région. La coopération parlementaire de l'UPA a joué un rôle clé dans la consolidation des jeunes démocraties, en offrant aux pays africains une tribune politique et diplomatique leur permettant de se faire entendre et respecter sur la scène internationale. L'UPA adopte régulièrement des décisions relatives à la résolution des crises, en tenant compte des contributions des parlementaires. L'espoir est un acte de résistance face à l'incertitude, et la paix doit être renforcée par le dialogue, dans le respect des différences et des droits de chacun. Une paix durable passe par la justice, notamment en s'attaquant aux inégalités et en veillant à ce que les violations des droits ne restent pas impunies. Les parlements doivent donner la priorité à la paix, à la justice et à l'unité.

M. L. Suryantoro (Organisation mondiale de la Santé (OMS)) considère le thème du débat général comme s'inscrivant dans le droit fil du mandat de l'OMS, dans un contexte d'intensification des conflits, des inégalités et des urgences sanitaires. La Constitution de l'OMS affirme que la santé est fondamentale pour la paix et la sécurité. Les soins de santé constituent un investissement dans le développement et offrent une plateforme pour des solutions communes. Ils sont le fondement de la paix, de la justice et de la dignité humaine, comme en témoigne l'Accord de l'OMS sur les pandémies, dont l'adoption a démontré que le multilatéralisme continue de jouer un rôle crucial. L'annexe de l'Accord sur les pandémies sur le système d'accès aux agents pathogènes et de partage des avantages, qui vise à renforcer l'équité, la préparation et les capacités face à de futures pandémies, doit être adoptée pour garantir une mise en œuvre réussie.

Les parlements jouent un rôle crucial pour traduire les engagements mondiaux en actions nationales ayant un effet concret sur les populations, pour préserver les investissements dans le domaine de la santé et pour soutenir un financement prévisible à long terme, afin que la santé reste une priorité pour les générations futures. L'orateur remercie l'UIP et tous les parlementaires de leur soutien indéfectible à la santé et à l'OMS. Il invite les délégués à participer au Forum parlementaire mondial prévu le 20 mai 2026, dans le cadre de la 79e Assemblée mondiale de la Santé à Genève.

Mme H. Hagrass (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées) juge essentiel que les législateurs veillent à ce que les droits et la dignité de tous, en particulier des personnes vulnérables, soient protégés avant, pendant et après une crise humanitaire, comme le prévoit la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les parlementaires doivent rendre obligatoire l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des plans et des interventions d'urgence, notamment en intégrant des normes d'accessibilité dans la législation relative aux catastrophes, en exigeant des acteurs humanitaires qu'ils consultent les organisations représentant les personnes handicapées, en imposant la collecte de données ventilées et en allouant les ressources nécessaires. En matière de redevabilité, les commissions parlementaires doivent vérifier si les interventions d'urgence atteignent les personnes en situation de handicap, exiger la transparence de la part des ministères et des partenaires, et veiller à ce que les budgets nationaux reflètent les besoins de tous. Les personnes handicapées étant exposées à des risques accrus en période de crise, des lois les protégeant en priorité s'imposent. En octobre 2026, elle présentera à l'Assemblée générale des Nations unies un rapport sur la nécessité de garantir l'équité et l'inclusion des personnes handicapées dans la réforme humanitaire en cours, afin de mettre en place un système fondé sur les droits et une gouvernance résiliente, juste et efficace.

Mme S. Nyirahabimana (Rwanda) affirme qu'à la suite du génocide survenu dans son pays il y a 32 ans, le Rwanda a rétabli l'unité, la paix et la justice en garantissant la redevabilité, des institutions solides, une gouvernance inclusive, l'état de droit et des pratiques démocratiques ayant pour priorité la participation citoyenne. Les défis particuliers du pays ont été relevés grâce à des solutions locales, notamment des investissements importants dans des mesures politiques visant à assurer concrètement la stabilité. Les jeunes sont autonomisés grâce à la Coalition Éducation pour tous et en occupant des postes clés dans les organes décisionnels. L'égalité des sexes est en train de devenir la norme. Le Parlement joue un rôle essentiel grâce à ses prérogatives législative et de contrôle. Les parlementaires doivent veiller à ce que les politiques gouvernementales favorisent la paix, la justice, l'inclusion et l'espoir.

En réponse à la déclaration de la déléguée de la République démocratique du Congo, elle tient à rappeler que des pourparlers de paix sont en cours pour régler le conflit interne opposant le Gouvernement de la République démocratique du Congo au mouvement AFC/M23. L'Accord de paix de Washington a reconnu que la République démocratique du Congo a soutenu les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), groupe armé responsable du génocide au Rwanda. La République démocratique du Congo doit démanteler les FDLR et mettre en œuvre l'Accord de paix de Washington au lieu de faire perdre du temps à l'Assemblée en abordant cette question.

Mme M. Jashi (Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE) estime indispensable de garantir le financement durable de la santé aux échelons national et mondial. Les défis sanitaires ne connaissent pas de frontières. Les progrès réalisés en matière de santé publique sont remis en cause par la crise mondiale actuelle. Les parlementaires doivent accorder la priorité aux soins de santé dans les budgets nationaux et, dans les pays à revenus élevés,

promouvoir des investissements plus importants dans l'aide au développement en matière de santé, qui a atteint un niveau historiquement bas. Il faut promouvoir dans les parlements un programme axé sur les femmes et la santé mondiale afin de renforcer la démocratie. Il est nécessaire de remédier à la faible participation des femmes dans les parlements, aux obstacles financiers et à la nécessité d'obtenir la permission d'accéder aux soins de santé. Les parlements sont invités à s'informer mutuellement des vies sauvées par leurs politiques de santé respectives et de la hausse des bénéfices financiers qu'elles entraînent. Ils sont en outre exhortés à promouvoir l'intelligence artificielle dans la réglementation sanitaire et à soutenir les assemblées nationales pour que l'Accord de l'OMS sur les pandémies soit ratifié. En conclusion, l'oratrice lance un appel aux parlementaires souhaitant adhérer au Réseau et participer au Sommet mondial UNITE qui se tiendra les 3 et 4 août 2026 aux Philippines.

Point 4 de l'ordre du jour

Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
(A/152/4-Inf.1)

La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP) présente le huitième volet sur la redevabilité organisé lors d'Assemblées consécutives. Les Parlements membres ont le devoir de mettre en œuvre les décisions prises au sein de l'UIP, en les transposant dans la réalité nationale. Ce volet portera sur la redevabilité dans les domaines des droits de l'homme (thème prioritaire de l'UIP pour 2026) de la participation des jeunes dans les parlements et de l'action climatique pour vivre en harmonie avec la nature. Elle invite le Secrétaire général de l'UIP à présenter les rapports annuels des Parlements membres.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP), illustrant son intervention à l'aide de diapositives numériques, déclare que le volet sur la redevabilité constitue l'un des temps forts de l'Assemblée, car il aide l'UIP à évaluer la mise en œuvre par ses Parlements membres des décisions de l'Organisation, ce qui exige de ces derniers qu'ils communiquent les informations concernées, conformément aux Statuts et Règlements, ainsi qu'à la Stratégie de l'Organisation. Chaque année, des parlements de chaque groupe géopolitique sont désignés pour rendre compte de leur action en remplissant un questionnaire préparé par le Secrétariat. Les Parlements membres non désignés peuvent présenter un rapport à titre volontaire. Le Secrétariat compile les réponses et rédige un rapport destiné à être présenté lors de l'Assemblée qui se tient chaque année en octobre. Le rapport de 2025 sur la redevabilité s'est avéré exhaustif. Il félicite les Parlements membres désignés pour avoir rendu compte de leur action dans le rapport 2025, en soulignant que le taux de participation, qui a atteint 76 %, est resté élevé pour la troisième année consécutive. Un groupe géopolitique a atteint un taux de réponse de 100 %, tandis que les autres affichent des taux compris entre 60 % et 90 %. Parmi les exemples de bonnes pratiques recensés dans le rapport 2025 figurent les mesures prises en faveur du développement durable par le Parlement espagnol, de la liberté de religion par le Parlement ouzbek, de l'égalité des sexes par le Parlement tchadien, des droits de l'homme des parlementaires par le Parlement de la République islamique d'Iran, de l'autonomisation des jeunes par le Parlement uruguayen et de la santé par le Parlement vietnamien. Il exprime l'espoir que les Parlements membres sollicités pour présenter leur action dans le cadre du rapport 2026 fournissent des exemples concrets du suivi des décisions de l'UIP qu'ils ont assuré. Il insiste sur le fait que les contributions des Parlements membres qui ne sont pas tenus de répondre au questionnaire seront les bienvenues.

La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP) précise que l'Assemblée débattra de la mise en œuvre par les parlements de la résolution de l'UIP intitulée *La participation des jeunes au processus démocratique*. L'un des principaux outils utilisés pour suivre les progrès réalisés à cet égard est le rapport intitulé *La participation des jeunes dans les parlements nationaux*, dont l'édition 2025 a été lancée la semaine précédente. Elle invite le Secrétaire général à apporter des précisions à ce sujet.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) rappelle que le mouvement des jeunes à l'UIP a vu le jour voici 15 ans, à une époque où les jeunes du monde entier exprimaient leur frustration face à leur sous-représentation. Les Parlements membres ont alors ressenti un sentiment collectif d'urgence face à l'exclusion des jeunes, qui faisaient part de leur vision d'un avenir dans lequel ils apporteraient une contribution significative à la prise de décision. En 2010 a été adoptée à Bangkok (Thaïlande), berceau du mouvement des jeunes à l'UIP, la résolution de

l'UIP intitulée *La participation des jeunes au processus démocratique*. Le Secrétaire général de l'UIP était le Secrétaire de la commission chargée de rédiger cette résolution. Celle-ci a permis aux Parlements membres de réaffirmer clairement leur engagement à renforcer la participation des jeunes, ce qui a donné lieu à de nombreuses initiatives couronnées de succès, notamment le Forum des jeunes parlementaires. Le fait que Mme N. Abu Ghosh, jeune parlementaire, siège à la tribune aux côtés de la direction de l'Organisation témoigne des progrès accomplis. Il salue les efforts qu'elle consent pour faire en sorte que l'UIP soit la référence mondiale en matière d'autonomisation des jeunes dans les parlements grâce au Forum.

Les données sur les jeunes parlementaires recueillies par l'UIP au cours des 16 années écoulées, mises à profit par les milieux parlementaires, l'ONU et de nombreuses autres parties prenantes impliquées dans l'autonomisation des jeunes, ont conduit à la création d'un outil de suivi destiné à aider les parlements à mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans la résolution de 2010. Ces données ont été rassemblées dans des rapports, notamment la sixième édition du rapport intitulé *La participation des jeunes dans les parlements nationaux*, parue récemment.

Après des années de hausse progressive du nombre de parlementaires âgés de 40 ans et moins, les progrès ont marqué le pas ces dernières années. Seuls 2,8 % des parlementaires dans le monde ont 30 ans ou moins, un chiffre inchangé depuis 2023. Seuls 19 % des parlementaires ont 40 ans ou moins, soit une augmentation de 0,2 point de pourcentage depuis 2023. Ces chiffres devraient préoccuper tout le monde. Pour mieux décrypter ces phénomènes, le rapport 2025 sur *La participation des jeunes dans les parlements nationaux* s'appuie sur des éléments d'information recueillis directement auprès de jeunes parlementaires.

M. D. Joshi (Consultant de l'UIP sur la représentation des jeunes) déplore que la participation des jeunes ait stagné au cours de ces deux dernières années. Près des deux tiers de la population mondiale ont moins de 40 ans, mais seuls 19 % des parlementaires siégeant dans les parlements nationaux ont 40 ans ou moins. Pour leur part, les personnes âgées de 30 ans et moins représentent la moitié de la population mondiale, mais moins de 3 % des parlementaires siégeant dans les parlements nationaux. Il reste beaucoup de chemin à parcourir. Plus de 60 jeunes parlementaires ont été interrogés sur les bonnes pratiques en matière de participation des jeunes et sur les mesures d'amélioration. Ils ont recommandé d'abaisser l'âge requis pour être éligible au parlement ou de l'aligner sur l'âge requis pour voter, d'imposer des limites au nombre de mandats des parlementaires, de renforcer les quotas de jeunes, d'accroître la participation des jeunes aux partis politiques et à leur direction, d'éliminer la violence, la discrimination et le harcèlement à l'encontre des jeunes parlementaires et candidats, en particulier les jeunes femmes, d'instaurer un mode de scrutin à représentation proportionnelle dans des circonscriptions plurinominales, ainsi que d'adopter des lois facilitant l'entrée au parlement de candidats indépendants et la création de nouveaux partis politiques, qui comptent ces dernières années davantage de jeunes candidats. Les Membres sont invités à continuer à contribuer à la redevabilité et à la représentation des jeunes. Il se réjouit de dialoguer avec des jeunes parlementaires de tous les Parlements membres.

Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires, indique que le rapport intitulé *La participation des jeunes dans les parlements nationaux 2025* braque les projecteurs sur la situation des jeunes femmes. Il est apparu que, sur l'ensemble des parlementaires à l'échelle mondiale, 1,2 % sont des femmes de moins de 30 ans, soit une baisse de 0,2 point de pourcentage depuis 2023, et 6,9 % des femmes de moins de 40 ans, soit une baisse de 1 point de pourcentage depuis 2023. Il s'agit de la première baisse de ces indicateurs depuis que l'UIP a commencé à collecter ces données. Les jeunes parlementaires interrogées ont expliqué que les jeunes parlementaires de sexe féminin, en particulier, étaient confrontées à une recrudescence de la violence et de l'intimidation, notamment en ligne, que les normes sociales remettaient en cause la place des femmes en politique et leur capacité à s'engager dans ce domaine et que de nombreux parlements n'offraient pas des conditions de travail adaptées aux jeunes parents, en particulier aux jeunes mères. Il incombe aux parlementaires de respecter l'engagement pris dans la résolution de 2010 sur la participation des jeunes, notamment par le biais de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, en incitant les partis politiques à offrir des perspectives aux jeunes candidats, en réformant les règles de financement des campagnes électorales afin d'en élargir l'accès et en renforçant l'éducation politique dans les écoles.

M. A. Ojeda (Uruguay) considère que même les démocraties les plus solides doivent faire face aux contradictions qu'elles abritent. Malgré la solide tradition démocratique de l'Uruguay, la robustesse de ses institutions et son engagement envers les droits et les libertés, la proportion de

jeunes parlementaires y a diminué ces dernières années. L'expérience est certes importante, mais la culture politique confond souvent ancienneté et légitimité et la participation des jeunes est entravée par des obstacles économiques et politiques. Des efforts sont actuellement déployés dans le pays pour renforcer la formation politique des jeunes, favoriser leur engagement par-delà les clivages partisans et ouvrir de nouveaux canaux de participation ne se limitant pas aux élections. Les jeunes du pays sont également encouragés par d'autres jeunes activement engagés en politique. Les parlements doivent faciliter l'accès des jeunes à la vie politique en allant plus loin que des mesures purement symboliques, notamment en réformant les structures des partis, en développant le mentorat et en veillant à ce que la participation des jeunes soit quantifiable.

M. B. Tjaveondja (Namibie) déclare que son pays a créé un espace permettant aux jeunes de participer à la prise de décision, notamment aux jeunes parlementaires qui avaient accédé à des postes clés dans la direction. Le chef de la délégation namibienne à la présente Assemblée est d'ailleurs un jeune parlementaire. Le Parlement namibien s'est fait le défenseur de l'inclusion et de la participation des jeunes à travers des initiatives telles que le parlement des enfants et le Conseil national junior, qui préparent les jeunes générations à réfléchir aux enjeux touchant la jeunesse au niveau national. La participation du pays au programme des jeunes parlementaires de l'UIP a renforcé les compétences des jeunes parlementaires namibiens. En mars 2026, son pays a collaboré avec l'UIP à l'organisation, à l'intention des jeunes parlementaires, d'une formation sur le leadership, le mentorat et la communication visant à améliorer leurs compétences en matière d'élaboration des politiques et à développer la représentation de la jeunesse. Il espère que cette formation permettra de combler le déficit dans le processus décisionnel parlementaire. Malgré cette avancée, des difficultés subsistent. Les parlementaires du pays continuent de réclamer des réformes en matière de soutien, de mentorat et de ressources institutionnelles, notamment pour que les questions soulevées par les jeunes parlementaires des zones rurales puissent être abordées à l'échelon national. Les parlementaires namibiens proposent de renforcer le forum des jeunes de leur pays et plaident en faveur d'une coopération plus étroite entre les forums de jeunes de l'Organisation.

M. G. Almeland (Norvège) rappelle que, pour que les démocraties soient représentatives, la prise de décision doit inclure une diversité de voix. Il est important de nourrir une culture de la participation des jeunes, notamment en instaurant des obligations législatives, telles que des quotas. La proportion de jeunes parlementaires a toujours été élevée en Norvège grâce à la forte culture de la politique chez les jeunes, qui englobe des activités politiques organisées et non organisées pour les jeunes âgés de 13 à 25 ans. Tous les partis politiques du pays disposent d'une branche réservée aux jeunes, qui sert à recruter et former des jeunes, tout en étant totalement indépendante sur le plan des statuts, des priorités et des positions défendues par ses membres. Les partis de jeunes bénéficient d'un financement à part. La tradition politique des jeunes en Norvège leur permet de s'initier à la politique dans un environnement plus tolérant à l'erreur que la politique traditionnelle et leur offre la possibilité d'exercer une réelle influence, car les organisations de jeunes peuvent présenter des candidats aux élections et influencer la ligne politique des partis dont elles sont issues. Elles sont en outre représentées dans les commissions de ces partis. À l'approche des élections, des débats télévisés entre les dirigeants des partis représentant les jeunes sont organisés. Grâce à ces efforts, en 2025, la Norvège a élu le parlementaire le plus jeune de son histoire, qui a tout juste 19 ans.

La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP) encourage les Membres à lire le rapport, à tenir les promesses faites au début du mouvement des jeunes en 2010, à raviver le sentiment d'urgence et à rejeter l'idée que la participation des jeunes est prématurée.

Le débat s'oriente ensuite sur la question de l'action parlementaire en faveur de la protection des droits de l'homme. Thème prioritaire de l'UIP pour 2026, les droits de l'homme constituent le fondement des sociétés démocratiques. Les travaux de l'Organisation dans ce domaine visent prioritairement à permettre une contribution parlementaire forte aux processus et recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme, ainsi qu'à leur suivi, à encourager les parlements à ratifier et mettre en œuvre des traités précis des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, à suivre les travaux des commissions parlementaires chargées des droits de l'homme, à mener des activités de renforcement des capacités et à offrir aux pays une enceinte internationale leur permettant d'échanger sur leurs expériences et leurs difficultés. Les parlements jouent un rôle clé dans la protection et la promotion des droits de l'homme. Elle invite les Membres concernés à présenter les mesures parlementaires prises conformément aux résolutions de l'UIP et aux mécanismes des Nations Unies, en particulier l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et les organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU.

M. H.T. Tahir (Tchad) explique que le rôle de représentation de son parlement et ses initiatives de contrôle du gouvernement, notamment la création d'organismes internes consacrés aux droits de l'homme et aux libertés, reflètent les efforts qu'il déploie pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Des lois sur les libertés politiques, les droits fondamentaux, les élections, la justice et les droits civiques ont été adoptées. Toutes les déclarations et résolutions de l'UIP relatives aux droits de l'homme ont été transmises à l'ensemble des parlementaires, en soulignant la nécessité de respecter le droit international humanitaire, l'action humanitaire et les droits de l'homme. Le Parlement a organisé en 2025 un atelier portant sur le rôle lui incombant dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Il collabore avec la Commission nationale des droits de l'homme du pays, organisation de défense des droits de l'homme indépendante qui a été institutionalisée et qui s'efforce de promouvoir les droits de l'homme, conformément à la Constitution.

Au cours du quatrième cycle de l'Examen périodique universel (EPU) du Tchad par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2025, plus de 234 recommandations ont été adoptées. Le Tchad a considérablement amélioré la protection des droits de l'homme sur son territoire grâce à des avancées institutionnelles et législatives, notamment l'adoption du Code de procédure pénale et de lois portant spécifiquement sur la traite des êtres humains, l'asile, le mariage d'enfants et la violence à l'égard des femmes, ainsi que l'abolition de la peine de mort. Dans le cadre de la campagne de l'UIP intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action,* un quota de femmes imposant une représentation minimale de 30 % de femmes à des fonctions législatives ou des postes nommés a été instauré. En ce qui concerne la participation des jeunes, les jeunes Tchadiens peuvent se présenter aux élections à partir de l'âge de 25 ans. Malgré certaines difficultés, le Tchad entreprend de nouvelles réformes en mettant en œuvre les résolutions de l'UIP visant à consolider l'état de droit, l'accès à la justice et la dignité de tous les citoyens.

Mme N.A. Gyekye (Ghana) affirme que, lors de l'EPU de son pays en 2022, ce dernier a été félicité pour ses efforts en matière d'égalité des sexes, de protection de l'enfance et de réforme législative. Le Ghana a adopté un code de conduite pour les fonctionnaires publics, promulgué des lois sur la discrimination positive, renforcé l'enregistrement gratuit et universel des naissances à l'état civil, adopté une loi sur la protection sociale visant à garantir les droits des personnes vulnérables, engagé un processus législatif visant à ériger en infraction pénale les accusations de sorcellerie portées contre les femmes et aboli la peine de mort. Le Parlement a également aboli les pratiques culturelles exposant les filles à la violence sexiste et à l'exploitation, interdit les mariages d'enfants et les mariages forcés, créé une commission des droits de l'homme, mis en place une unité parlementaire chargée des droits de l'homme et institutionalisé la consultation des parties prenantes. Grâce au soutien de l'UIP et de plusieurs organisations partenaires, le Ghana a accueilli en juin 2025 sa première conférence sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant. L'oratrice exprime la gratitude de son pays à l'égard de l'UIP, qui lui assure un partenariat et un soutien constants.

Mme D. Bronzetti (Saint-Marin) déclare que les questions relatives aux droits de l'homme ont pris une place plus centrale dans son pays ces dernières années, afin de s'aligner sur les pratiques internationales et celles de l'Union européenne (UE). Donnant suite aux recommandations formulées lors de son EPU de 2019, Saint-Marin a fait progresser la promotion et la protection des droits de l'homme en ratifiant des instruments internationaux et en adoptant des mesures législatives fondées sur les bonnes pratiques, notamment en matière d'unions civiles et d'avortement. Le pays a nommé un Garant national des droits de l'homme et adopté des lois visant à lutter contre le harcèlement sexuel et à garantir le droit à l'oubli aux survivants du cancer. Saint-Marin a ratifié en 2023 la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et son Protocole facultatif en 2025. Un questionnaire a été élaboré à l'intention de tous les parlementaires et organisations de la société civile concernés afin qu'ils proposent des mesures visant à mettre en œuvre la Convention. Une commission chargée de superviser la mise en œuvre de la Convention a soumis d'autres recommandations au Parlement afin d'assurer la sensibilisation du public et d'intégrer les changements nécessaires dans le système juridique. Ce processus nécessite un contrôle et un suivi constants, car les formes de discrimination à l'égard des femmes n'ont jamais été entièrement éradiquées et évoluent sans cesse, situation encore compliquée par la sous-représentation des femmes aux postes gouvernementaux aux échelons les plus élevés.

La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP), remerciant les délégués de leur contribution, annonce que le débat portera maintenant sur la question de l'action climatique pour vivre en harmonie avec la nature. L'UIP s'est associée au World Future Council, qui décerne le World

Future Policy Award (WFPA), qui vise à faire connaître des politiques exemplaires permettant aux générations actuelles et futures d'accélérer l'action politique en faveur d'un avenir juste et durable. L'édition 2025 de ce prix a récompensé des politiques axées sur l'harmonie et les générations futures. Elle invite les délégations à présenter leur politique lauréate et encourage les Parlements membres à s'inspirer de ces exemples pour élaborer leur législation nationale.

M. U. Tshering (Bhoutan) déclare que la loi sur la biodiversité adoptée par son pays en 2022 réaffirme son engagement en faveur de la biodiversité, de la conservation et du développement durable. Bien que de petite taille, le Bhoutan affiche un bilan carbone négatif avec plus de 70 % de couverture forestière et plus de la moitié du territoire national en zone protégée. Inspiré par la philosophie du bonheur national brut, le Bhoutan place la conservation de l'environnement au cœur du développement. La loi de 2022 sur la biodiversité offre un cadre solide pour la conservation, la durabilité et le partage équitable des avantages, tout en reconnaissant les droits des populations locales, l'intégration de la dimension de genre et les savoirs traditionnels. Le Bhoutan réitère son engagement à partager son expérience et à œuvrer collectivement en faveur d'un avenir durable.

Une vidéo présentant la loi sur la biodiversité adoptée par le Bhoutan en 2022 est diffusée.

M. P. Govender (Afrique du Sud) annonce que la Loi nationale sur la biodiversité et la gestion de l'environnement protège le patrimoine naturel et la biodiversité du pays. Fondée sur le droit constitutionnel à un environnement sain, cette loi garantit l'équité intergénérationnelle grâce à un système de gouvernance fondé sur la science et instaure des mécanismes institutionnels et réglementaires clés venant compléter les cadres nationaux, la planification régionale et les plans de gestion de la biodiversité. Cette loi aligne l'action nationale sur les engagements internationaux, notamment la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. L'UIP est invitée à prendre note du modèle de gouvernance de la biodiversité fondé sur les droits adopté par son pays et à contribuer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de lois visionnaires de même nature.

Une vidéo présentant la loi sud-africaine sur la biodiversité et la gestion de l'environnement est diffusée.

Mme A. Martínez Zaragoza (Espagne) affirme que son pays a réalisé des progrès significatifs en matière de protection de l'environnement, notamment en adoptant en 2021 une loi sur les changements climatiques et la transition énergétique visant à éliminer les émissions de gaz à effet de serre, à interdire la production de nouveaux hydrocarbures et à promouvoir les énergies renouvelables. Cette loi (n°19/2022), qui a reçu le World Future Policy Award 2025, a accordé la personnalité juridique à une lagune abritant un écosystème fragile. Le pays s'efforce de renforcer la protection de cette lagune. La justice intergénérationnelle est nécessaire. De telles lois doivent donc non seulement être adoptées, mais aussi mises en œuvre.

Une vidéo sur la loi n°19/2022 de l'Espagne est diffusée.

M. A. Boji (République démocratique du Congo) assume la présidence.

M. M. Karakaya (Türkiye) estime que les volets sur la redevabilité revêtent une grande importance. Il est nécessaire de lutter contre les changements climatiques, notamment par une mise en œuvre efficace. Dans le cadre de l'Accord de Paris, la Türkiye poursuit son objectif de zéro émission nette d'ici 2053 en appliquant une loi sur le climat qui aborde dans le moindre détail la réduction des émissions, l'adaptation et le financement vert. Le pays accorde la priorité aux solutions fondées sur la nature et au développement de son patrimoine forestier. Les parlements, qui sont le catalyseur de ces efforts, doivent garantir une véritable transformation. La redevabilité exige un sens des responsabilités. La Türkiye poursuivra les efforts qu'elle consent pour abandonner les énergies fossiles et accroître ses investissements dans les énergies renouvelables. La 31e Conférence des Parties (COP31), qui se tiendra à Antalya plus tard dans l'année, aura pour priorité la mise en œuvre d'actions concrètes et de partenariats solides. Les changements climatiques concernent l'avenir commun de la société.

M. F. Tolmie (Canada) considère que les parlements ne doivent pas sous-estimer la capacité des jeunes à mettre en œuvre des changements significatifs et à protéger la démocratie et qu'ils doivent veiller à ce que les études menées par les commissions parlementaires tiennent compte de l'avis des jeunes. Le Programme canadien des pages parlementaires offre aux jeunes une expérience parlementaire immersive. Le Canada propose également des programmes de

stages non partisans auprès de parlementaires, dans le cadre desquels les jeunes reçoivent une bourse pour leur master et effectuent un stage auprès d'un parlementaire du gouvernement et d'un parlementaire de l'opposition. Le Parlement a mis des ressources à la disposition des enseignants souhaitant approfondir leurs propres connaissances sur le sujet ou favoriser l'engagement civique de leurs élèves et des sénateurs se sont rendus dans des établissements scolaires dans le cadre du programme SENgage. Il se réjouit de découvrir d'autres approches parlementaires en matière d'engagement des jeunes afin d'améliorer les efforts de son Parlement.

M. R. Khumnurak (Thaïlande) précise que le Parlement thaïlandais aligne ses interventions climatiques sur les priorités stratégiques de l'UIP. Les parlements sont en mesure de transformer les engagements mondiaux en politiques solides et en résultats concrets. Désireux de donner l'exemple, le Parlement a œuvré en faveur de son objectif de zéro émission nette d'ici 2032 en lançant le projet de parlement vert, qui a imposé des normes de bureau écologiques visant à améliorer la gestion de l'énergie, des déchets et des ressources. Le pouvoir exécutif s'est engagé dans la voie d'une économie verte pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, en donnant la priorité à l'agriculture, aux énergies renouvelables (y compris dans le secteur privé), aux transports, aux normes écologiques (notamment le marché des émissions de carbone, la finance verte et les lois sur la gestion systématique) ainsi qu'à la protection et au rétablissement des espaces verts et aquatiques. La Thaïlande renforce actuellement sa résilience face aux changements climatiques, à la prévention des catastrophes, aux systèmes d'alerte précoce et à la gestion de l'eau.

M. K. Khelifati (Algérie) déclare que la mise en œuvre des recommandations et des décisions de l'UIP constitue une obligation procédurale s'inscrivant dans la vision nationale du pays. Le Parlement sensibilise les institutions publiques à ces recommandations et décisions afin d'aligner les politiques nationales sur les priorités de l'UIP. L'autonomisation des femmes et des jeunes est essentielle pour redynamiser la vie politique et garantir la pérennité des institutions politiques. Le pays a mis en place un réseau parlementaire de jeunes, dont les activités portent sur la participation politique, l'information, la sensibilisation et la diplomatie parlementaire, dans le but de renforcer la participation des jeunes, en particulier des jeunes femmes, aux initiatives décisionnelles. Un parlement des enfants a été créé pour souligner l'importance de la participation citoyenne. Le Parlement algérien a imposé que 50 % des candidats aux élections aient moins de 40 ans. Il a ratifié la loi sur les partis politiques afin de promouvoir les droits politiques des jeunes et leur participation à toutes les institutions nationales et locales. En matière de droits de l'homme, le pays a continué à intensifier ses efforts conformément à ses obligations internationales, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme. En avril 2026, le Parlement, fidèle à son engagement à défendre les libertés des citoyens et à assumer sa responsabilité historique, a ratifié une loi visant à criminaliser le colonialisme. Concernant les changements climatiques, un réseau parlementaire a été mis en place.

M. C. Pereira (Portugal) explique que le programme parlementaire pour les jeunes de son pays constitue une initiative pédagogique qui rapproche le parlement des jeunes et prouve que la démocratie représentative ne se limite pas à des scrutins périodiques, mais se construit au travers de la participation, du débat, de l'écoute et de l'apprentissage. Fort des 2,5 millions d'élèves qu'il a accueillis depuis 1995, ce programme s'est consolidé au fil du temps et s'articule autour de différents cycles électoraux et niveaux de participation, notamment dans les établissements scolaires, les districts et l'Assemblée nationale. Les parlementaires sont invités à prendre part à ce processus afin de veiller à la qualité des relations entre le parlement et les jeunes.

Mme O. Rudenko (Ukraine) affirme qu'à l'heure où les droits fondamentaux de l'homme sont systématiquement bafoués par la Fédération de Russie, État agresseur terrorisant les civils et menaçant les infrastructures, le Parlement ukrainien se pose en pilier de protection, de redevabilité et de dignité pour son peuple en assurant un contrôle rigoureux par l'intermédiaire du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement et en alignant la législation nationale sur les normes internationales. Le pays accorde une protection particulière aux populations autochtones, notamment aux Tatars de Crimée, qui ont été expulsés par la Fédération de Russie de leur terre natale pour avoir rejeté l'occupation illégale de leurs terres par cette dernière. Son pays aide les enfants ukrainiens déportés par la Fédération de Russie à retrouver leur famille et à les faire prendre en charge par des structures d'accueil. L'Ukraine a ratifié le Statut de la Cour pénale internationale et est en train de mettre en place un tribunal spécial appelé à juger l'agression de la Fédération de Russie, ainsi qu'une commission d'indemnisation chargée d'indemniser les personnes dont les logements ont été détruits. Le Gouvernement a déjà commencé à verser des

fonds aux victimes par le biais de programmes d'État et en réclamera le remboursement à la Fédération de Russie. Les survivantes de violences sexuelles reçoivent une assistance conforme à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. À la suite des attaques menées par la Fédération de Russie contre les infrastructures énergétiques ukrainiennes, qui ont privé des millions de personnes de chauffage et d'eau au cours de l'hiver précédent, le Parlement s'est rendu auprès des populations locales pour leur fournir l'aide nécessaire, avec le soutien d'entreprises et de donateurs. Quelles que soient les actions de la Fédération de Russie, l'Ukraine défendra son peuple, martelant son engagement indéfectible en faveur des droits de l'homme.

Mme S. Boussandel (Tunisie) rappelle que son pays reste fermement engagé à soutenir l'action parlementaire visant à lutter contre les changements climatiques, conformément à son obligation constitutionnelle de protection de l'environnement. Le Parlement tunisien participe activement aux forums internationaux sur les changements climatiques, la biodiversité et d'autres enjeux environnementaux et soutient la diplomatie parlementaire dans ce domaine. Le Parlement continue d'exercer son rôle de contrôle, de promouvoir des initiatives visant à lutter contre la pollution et d'adopter des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et des lois sur la gestion des déchets, notamment en encourageant les projets environnementaux et les entreprises vertes, conformément à l'Accord de Paris. Il est important de ratifier et de réviser les lois sur l'environnement afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et de garantir le droit des générations futures à un environnement sain.

Mme T. Bergman (World Future Council) se réjouit que le Conseil ait collaboré avec les responsables politiques à intégrer des politiques respectueuses de l'avenir à tous les échelons de la gouvernance. Le Conseil a coopéré avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'UIP dans le contexte du World Future Policy Award 2025, dont la thématique était la vie en harmonie avec la nature et les générations futures. Les prix décernés ont récompensé des lois promouvant la biodiversité, régénérant les écosystèmes et reconnaissant la valeur intrinsèque de la nature. Elle se félicite que le volet sur la redevabilité ait comporté les présentations du Bhoutan, de l'Afrique du Sud et de l'Espagne et salue les lauréats qui n'ont pas présenté leur politique : la Loi n°287 sur les droits de la nature et les obligations de l'État qui en découlent, adoptée par le Panama en 2022, la Loi nationale sur l'environnement adoptée en 2019 par l'Ouganda, la loi néo-zélandaise Te Awa Tupua de 2017 et l'accord portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (dit Accord BBNJ) conclu dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Le World Future Council se tient prêt à soutenir les parlements dans la conception, la reproduction et la mise en œuvre de telles solutions. Le travail parlementaire doit prendre en considération le rôle essentiel de la nature pour la société et la nécessité de préserver les générations futures.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*
(A/152/3-Inf.1)

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS (suite)

M. C. Kalila (Association parlementaire du Commonwealth (APC)) remercie la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP de leur leadership constant en faveur du renforcement de la diplomatie parlementaire et de la coopération multilatérale. Soulignant les relations de longue date unissant l'UIP et l'APC et leur objectif commun, il insiste sur le fait que leur mission, qui consiste à défendre l'état de droit et à garantir que les parlements restent au cœur de la gouvernance et de la redevabilité, revêt une importance cruciale dans un contexte mondial de plus en plus complexe. Il incombe collectivement aux parlementaires de veiller à ce que les institutions soient résilientes, inclusives et à l'écoute des besoins de la population.

La responsabilité est l'un des piliers du Plan stratégique 2026–2029 de l'APC, qui porte en priorité sur le renforcement des parlements afin d'en faire des institutions plus efficaces, inclusives et indépendantes en investissant dans le développement professionnel parlementaire et en promouvant les valeurs du Commonwealth que sont les droits de l'homme, le développement durable, la paix, ainsi qu'un engagement et des partenariats mondiaux renforcés. Ces efforts seraient vains sans la coopération de l'APC avec l'UIP, qui permet d'en accroître l'impact. Le

partenariat entre les deux organisations peut être encore renforcé en promouvant des parlements inclusifs garantissant la pleine représentation et la participation effective des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à la vie parlementaire, en soutenant la résilience démocratique par l'apprentissage entre pairs, le dialogue et l'assistance technique, ainsi qu'en faisant connaître les perspectives parlementaires sur les enjeux mondiaux et en veillant à leur intégration dans la prise de décision. La solidité des institutions gouvernementales dépend de leur transparence, de leur redevabilité et des services rendus aux citoyens. L'APC et l'UIP peuvent continuer à défendre ces valeurs pour soutenir les parlements. En conclusion, il félicite le Secrétaire général pour la qualité hors pair de son apport, sa collaboration et sa collégialité, et lui souhaite le meilleur pour ses projets futurs.

Mme T. Bergman (World Future Council) déclare que les droits égaux et inaliénables des générations actuelles et futures ne sont pas circonscrits dans le temps et doivent être protégés de toute urgence par les parlementaires du monde entier. Les parlementaires doivent œuvrer en faveur de la justice intergénérationnelle. Cultiver l'espoir exige une gouvernance à long terme, holistique et équitable, fondée sur un dialogue inclusif, qui mette l'accent sur le point de vue des jeunes, des femmes, des minorités et des peuples autochtones. Les effets disproportionnés des changements climatiques et de l'épuisement des ressources constituent une violation du droit international et une discrimination intergénérationnelle. Les parlementaires doivent éviter d'imposer aux générations futures le fardeau des conséquences des conflits armés, les dépenses militaires exorbitantes et l'expansion nucléaire fragilisant la confiance et la paix durable. Conformément au Pacte pour l'avenir, les parlementaires sont instamment priés d'accorder la priorité à des mécanismes institutionnalisés indépendants et légalement contraignants visant à intégrer dans les structures politiques une vision de l'avenir efficace et pérenne. L'UIP doit institutionaliser les droits des générations futures par une résolution et mettre en place un organe représentatif approprié.

SECONDS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS

M. T. Kivimägi (Estonie) affirme qu'en temps de guerre, tout le monde est perdant et que tous les peuples, partout dans le monde, sont touchés, ce qui correspond à la situation actuelle. Les parlementaires doivent veiller à ce que les générations futures ne soient pas exposées à la stagflation. L'ordre mondial fondé sur des règles a été remplacé par la puissance militaire et économique. Des efforts conjoints s'imposent pour inverser ce phénomène dangereux grâce à la coopération et à la négociation, car n'importe qui peut en devenir victime. La condition préalable essentielle consiste toutefois à punir les crimes de guerre, notamment en tenant la Fédération de Russie pour responsable de ses crimes de guerre en Ukraine dans le but de prévenir de futurs actes d'agression. Il appelle à la paix dans le monde entier.

M. A.W.U. Chishti (Pakistan) rappelle que, dans le contexte des pertes douloureuses subies à Gaza, au Liban et dans l'ensemble du golfe Persique, qui ont suscité une profonde inquiétude et une incertitude mondiale, son pays a agi de manière responsable en œuvrant activement en faveur de la paix par le biais d'efforts diplomatiques, tels que les pourparlers de paix à Islamabad. Le Gouvernement pakistanais s'efforce de réunir à nouveau les deux parties au conflit pour un deuxième cycle de dialogue. Les parlements du monde entier sont invités à prendre des mesures pour soutenir concrètement le Pakistan, convaincu qu'un ordre mondial démocratique et pacifique est impossible tant que l'Inde continuera à priver les Cachemiriens de leur droit inaliénable à l'autodétermination et qu'Israël continuera à faire fi de toute forme de dignité humaine et à s'exonérer du respect du droit international. Les démocraties doivent œuvrer ensemble pour résoudre ces problèmes.

Mme M.-N. Battistel (France) estime que la situation mondiale actuelle exige une action parlementaire urgente en faveur de la paix. Il est notamment important de protéger les droits des femmes et des filles, ce qui exige une vigilance de tous les instants pour ne pas réduire à néant les progrès accomplis. En février 2026, préoccupée par les tentatives des mouvements réactionnaires et conservateurs de fragiliser les progrès réalisés en matière de droits des femmes et des minorités, elle a présenté au Parlement français un rapport sur la nécessité d'une diplomatie féministe. Il est essentiel de renforcer cette approche diplomatique, qui place l'égalité des sexes et les droits fondamentaux au cœur de la politique étrangère, notamment en abordant la question des droits sexuels et reproductifs, de la violence sexiste et de la participation politique et économique des femmes. Il appartient aux parlementaires de prendre toutes les mesures requises par le biais de la législation, du contrôle et des affectations budgétaires et de se faire les porte-parole des citoyens.

Mme A. Erdoğan (Türkiye) affirme que le thème du débat général mérite une attention urgente. Les changements intervenus dans les structures mondiales du pouvoir et les normes établies de longue date ont conduit à un décalage croissant entre pouvoir et légitimité, affaiblissant l'ordre international et mettant à l'épreuve sa capacité à prévenir les crises et à y répondre. Ces dernières années, les crises humanitaires au Moyen-Orient se sont transformées en test de la légitimité internationale. L'absence d'unité et de détermination de la communauté internationale révèle une crise de conscience. La nature des conflits évolue : les attaques sont plus fréquentes, la population civile est délibérément prise pour cible, et les conséquences s'étendent au-delà des zones de conflit du fait de l'imbrication des tensions géopolitiques. Les parlementaires doivent aborder ces questions avec sens des responsabilités, vision stratégique et volonté politique. Ce sont les plus vulnérables qui supportent le fardeau le plus lourd en temps de conflit.

Pour instaurer l'espoir, la paix et la justice, il faut de la détermination, des efforts cohérents et collectifs, ainsi qu'une action immédiate. Le monde enregistre des progrès technologiques sans précédent, mais la pauvreté, les inégalités et la faim sont omniprésentes. L'objectif "zéro faim" est loin d'être atteint, ce qui met en évidence une crise mondiale de la justice. Les parlements doivent s'élever contre l'injustice. La Türkiye a fait face à la crise des déplacés syriens en assumant ses responsabilités humanitaires, notamment par le biais de l'intégration scolaire. Son pays continuera à plaider en faveur d'un ordre international juste, inclusif et équilibré. Les droits de tous doivent être protégés. Le monde ne tourne pas autour des superpuissances mondiales. Il est nécessaire de réformer le système mondial afin qu'il reflète les réalités actuelles.

M. M. Pramanik (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)), soulignant que les crises humanitaires sont aggravées par les problèmes économiques et climatiques, déclare que, bien que les femmes, les enfants et les adolescents soient essentiels à l'avenir de la société, leurs droits, y compris leur droit à la santé, sont les premiers compromis mais souvent les derniers rétablis. Le thème de l'Assemblée constitue un appel à l'action en faveur de l'équité. C'est dans les zones de conflit que la mortalité maternelle est la plus élevée. Les contraintes financières mondiales empêchent les pays d'investir suffisamment dans leurs systèmes de santé. La réduction de l'aide au développement permet difficilement aux pays d'absorber les chocs. Le PMNCH invite donc les parlementaires à protéger les groupes vulnérables par le biais de la législation, de la budgétisation, du contrôle et de la représentation. Il appelle à la continuité des services de santé et à la redevabilité à cet égard pour les femmes, les enfants et les adolescents, y compris en période de conflit, ainsi qu'à une représentation adéquate de ces groupes dans la prise de décision. Il félicite l'UIP des efforts qu'elle consent pour renforcer le leadership des femmes et la participation des jeunes aux processus décisionnels.

Le PMNCH a lancé à l'intention des parlementaires plusieurs initiatives visant à promouvoir la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents, notamment le Réseau mondial des dirigeants, le Réseau parlementaire des champions de la santé des femmes, des enfants et des adolescents, ainsi que l'Initiative du plan d'action collaboratif en faveur du plaidoyer. La protection du bien-être des générations futures exige des efforts conjoints fondés sur le consensus, le dialogue et la mobilisation de groupes multiples.

M. A.A. Paredes Gonzalez (Pérou) considère impossible de cultiver l'espoir dans une société fondée sur le double langage, où des dirigeants hypocrites se rendent à l'église tous les jours tout en assassinant des femmes et des enfants. Ces dirigeants n'ont pas le droit de mettre fin à la vie d'autrui. Il est injuste que certains enfants aient droit à une vie épanouie alors que ce n'est pas le cas de ceux de Gaza et d'ailleurs. La paix n'est pas le silence des parents enterrant leurs enfants assassinés par des dirigeants génocidaires. Trop, c'est trop. L'ONU doit intervenir au nom de l'humanité. Il faut faire preuve d'empathie. La paix restera un vœu pieux tant que les massacres, la faim et l'indifférence face à la mort d'innocents régneront. Depuis la précédente Assemblée, une crise immense a éclaté en République islamique d'Iran et au Liban. Il se demande de quel nouveau génocide on discutera lors de la prochaine Assemblée. La justice ne pourra être garantie pour les générations futures tant que ceux qui détruisent les infrastructures civiles resteront impunis et que les assassins et les génocidaires ne moisiront pas en prison. La justice exige que des mesures soient prises pour défendre l'humanité.

M. Kada Hiroyuki (Japon) évoque la reconstruction créative, une notion s'apparentant à la reconstruction en mieux défendue par son pays lors de son rétablissement après le séisme de 1995, qui est devenue la norme mondiale en matière de relèvement après une catastrophe. Grâce

à l'approche de la reconstruction créative adoptée par le Japon, un fonds de secours créé par les citoyens a été mis en place pour venir en aide aux enfants devenus orphelins suite au séisme et des formations en matière de prévention et d'atténuation des catastrophes ont été dispensées. Son pays a été profondément attristé par les destructions causées par les récentes catastrophes et guerres. L'UIP doit mettre en œuvre des initiatives diplomatiques pour mettre rapidement fin aux conflits en cours. Le Japon a élaboré des propositions pour appliquer la reconstruction créative en Ukraine, notamment grâce au financement de la reconstruction, à la participation de la population locale et au transfert des enseignements du passé. Il a également développé une culture des récits de catastrophe permettant aux survivants de catastrophes de transmettre leur expérience afin de prévenir et d'atténuer les catastrophes futures. Son pays espère que les récits de catastrophe pourront servir à prévenir les guerres.

Mme D. O'Neil (Australie) rappelle que son pays participe activement aux activités de l'ONU depuis 80 ans et continue à défendre, renforcer et promouvoir les règles internationales, la transparence et le dialogue diplomatique, ainsi qu'à investir dans des partenariats. Elle réitère son engagement à renforcer l'architecture des opérations de maintien de la paix de l'ONU, en mettant l'accent sur la prévention des conflits, l'inclusion et la cohésion sociale et en s'attaquant aux causes profondes des conflits et de l'instabilité. Les pays du Groupe Asie-Pacifique mènent des initiatives régionales pour instaurer l'espoir, la paix et la justice pour les générations futures.

Mme M. Salinas (Paraguay) explique qu'après la guerre, la paix a été rétablie dans son pays grâce à la résilience de celui-ci et aux efforts des femmes, créant ainsi un héritage qui sera transmis aux générations futures. L'avenir de la société est menacé, en particulier pour les femmes et les enfants. Une intervention parlementaire ferme s'impose. Exprimant son soutien sans réserve à la résolution de l'UIP intitulée *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*, le Paraguay propose la création immédiate d'une commission mixte chargée de la réconciliation, du désarmement et de la réinsertion économique des victimes et des anciens combattants. Il est également nécessaire de lancer des programmes de redevabilité respectant strictement le droit international et de lutter contre toutes les formes de terrorisme. Le Paraguay salue également la résolution de l'UIP intitulée *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*. Ces pratiques déloyales étranglent les pays en développement. Il est important d'harmoniser les règles régionales en matière d'évasion fiscale, de s'attaquer aux droits de douane injustes, de garantir une transparence totale et de réinvestir dans l'éducation, l'inclusion des femmes et des enfants, ainsi que dans une justice climatique rapide.

Le Paraguay entretient des liens stratégiques solides avec Israël et les États-Unis d'Amérique, dont il partage l'engagement en faveur de la démocratie et de la sécurité régionale, dans le respect du droit international. Il est prêt à mener ces efforts avec courage et solidarité, en s'opposant à toute demande d'expulsion d'Israël de l'UIP. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) mise sur un dialogue sincère et ouvert, seule voie permettant de mener à une paix durable. L'heure est venue d'agir avec détermination et de coopérer.

M. X. Iacovelli (France) assume la présidence.

M. G. Stojović (Monténégro) considère que l'espoir, la paix et la justice pour les générations futures constituent une responsabilité quotidienne et un défi pour les petits pays. Bien que ces derniers ne disposent pas d'une grande puissance politique et militaire, ils sont acquis au dialogue, à la coopération et à la solidarité. Le multilatéralisme est une nécessité pour ces pays, qui sont les premiers à souffrir, et de façon particulièrement aiguë, lorsque le système international est fragilisé. Il est donc indispensable de renforcer la confiance entre les pays et de faire respecter le droit international. Dans le contexte actuel, d'une grande complexité, les parlements ont un rôle crucial à jouer, notamment en mettant en relation les citoyens, les gouvernements et les pays. Une paix durable ne saurait voir le jour sans inclusion et il convient donc de développer la participation des jeunes et des femmes à la prise de décision. S'en abstenir reviendrait à risquer de perdre la confiance des générations futures.

Les petits pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour faire face aux nouveaux défis liés aux changements climatiques et à l'intelligence artificielle, ce qui met en évidence la nécessité d'une coopération internationale. La technologie doit être au service de l'humanité plutôt que d'aggraver les inégalités et l'insécurité. L'espoir se construit grâce à des politiques

responsables, à un dialogue constructif et à la solidarité. Aucun pays n'est trop petit pour contribuer à la paix, ni assez grand pour résoudre à lui seul les difficultés mondiales. L'orateur exhorte les parlements à adopter une approche à long terme.

Mme V. Persaud (Guyana) estime que le thème de l'Assemblée constitue un impératif moral et rappelle que légiférer revient à susciter l'espoir. Son pays accorde une grande importance à l'unité et au dialogue. Au Guyana, 37 % des parlementaires sont des femmes et 44 % sont de jeunes parlementaires. Le Parlement encourage la croissance durable (par le biais de sa Stratégie de développement faible en carbone à l'horizon 2030), la protection des forêts, les énergies renouvelables, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la gouvernance numérique. La gouvernance démocratique est consolidée grâce à une réforme constitutionnelle et au renforcement des commissions statutaires, en veillant à ce qu'elles disposent d'une dotation en ressources suffisante et soient indépendantes sur le plan opérationnel. La coopération interparlementaire active du Guyana facilite l'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance démocratique et de règlement des conflits. Le Parlement a soutenu des initiatives visant à promouvoir les droits de l'homme, l'intégrité électorale et les mesures de lutte contre la corruption, servi de médiateur dans des différends régionaux, approuvé des accords multilatéraux sur la sécurité collective et les ODD et adopté une législation garantissant la responsabilité budgétaire et le progrès social. La législation nationale est conforme aux principes du Pacte pour l'avenir, ce qui témoigne de l'engagement du pays en faveur d'un monde pacifique et équitable. La justice au XXIe siècle exige une gouvernance accessible. Dans le cadre de sa transformation numérique, le Guyana développe une plateforme AskGov et sa loi de 2023 sur la protection des données garantit que la démocratie numérique repose sur la confiance.

Mme D. Olko (Pologne) rappelle que la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU a reconnu la participation pleine et effective des femmes comme essentielle à la paix et à la sécurité. Pourtant, les progrès restent lents. Pour être durable, la paix exige le rétablissement de la confiance, la stabilité et la cohésion sociale, processus dans lequel les femmes sont souvent en première ligne en tant que dirigeantes à l'échelon local. Les femmes parlementaires peuvent apporter des perspectives souvent absentes des processus de paix officiels. Des parlements garantissant la diversité du point de vue du genre, de l'âge et de l'origine sont de nature à combler le fossé entre les négociations officielles et les besoins de la société, y compris dans les contextes d'après-conflit. La paix ne peut être pérenne que si elle appartient à tous.

M. R. Bolaños Azocar (Mexique) déclare que, dans un contexte d'incertitude mondiale, les parlementaires assument la responsabilité de défendre les principes, les droits et les libertés. Sur fond de guerres, de montée du populisme sous l'égide de régimes autoritaires, de polarisation, de violence et de méfiance croissante envers les institutions, le monde se trouve en situation de grande fragilité. Les parlementaires doivent se donner une ligne d'action claire. Le Mexique a adopté une approche humaniste et démocratique, en maintenant son engagement en faveur de la protection de la dignité humaine. La justice ne saurait être garantie si les institutions sont faibles et si les parlementaires ne défendent pas la démocratie. La paix passe par la protection des droits de l'homme et le respect des différences ; elle ne peut jamais être imposée. Il faut cultiver l'espoir. La paix, l'espoir et la justice sont interdépendants. La dignité humaine doit être au cœur des efforts politiques.

M. H. Carneiro (Portugal) regrette que l'impact des difficultés mondiales ne cesse de s'accroître, les conflits ayant des répercussions bien au-delà de leurs frontières. Ignorer cette réalité ne ferait qu'aggraver les conséquences. Les dépenses militaires absorbent des fonds qui serait nécessaires pour l'éducation, la santé et le développement, privant ainsi les générations futures de perspectives d'avenir. Des efforts doivent être déployés pour mettre définitivement fin à toutes les guerres, ce qui exige du courage politique et un engagement sans faille. Le rôle des parlements est d'améliorer la vie des citoyens en garantissant la stabilité, la sécurité et l'accès à des perspectives. Le développement passe par la paix et l'équité. Les inégalités et l'exclusion sont sources de conflits. L'abandon d'un ordre international fondé sur des règles conduit à l'improvisation, à la loi du plus fort et à l'abus de pouvoir. La communauté internationale ne peut le tolérer. Il est nécessaire d'agir, de renforcer les institutions et d'intensifier la coopération.

M. A. Gajadien (Suriname) estime que les conflits mondiaux, qui ne cessent de s'intensifier, sont interdépendants et que leurs conséquences ne se limitent pas à des questions de sécurité. La Banque mondiale a mis en garde contre l'intensification des difficultés structurelles. L'économie

mondiale ne crée pas suffisamment d'emplois décents et durables pour les jeunes, ce qui entraîne une plus grande vulnérabilité, une instabilité sociale et une perte de confiance dans les institutions. Les résultats de l'Assemblée doivent mettre explicitement en évidence le lien entre les conflits, les perturbations économiques et le chômage des jeunes, souligner que le travail décent est le fondement d'une paix durable et appeler à une coopération internationale renforcée afin d'élargir les perspectives d'avenir des générations futures.

Mme K.Á. Baldursdóttir (Islande) se désole que des millions d'enfants vivent dans la pauvreté, principalement en Afrique subsaharienne, la pauvreté infantile ne se limitant toutefois pas aux pays à faibles revenus. La pauvreté revêt de nombreuses formes, allant de la privation extrême à la pauvreté relative. Bien que l'Islande figure parmi les pays les plus riches du monde, trop de familles sont confrontées à la précarité du logement et n'ont pas les moyens d'assurer le bien-être de leurs enfants. La pauvreté infantile entraîne souvent des problèmes de santé, des difficultés d'apprentissage, l'isolement social et, par la suite, une situation professionnelle instable et une pauvreté intergénérationnelle, ce qui pèse lourdement sur les systèmes publics. Il est important de garantir des systèmes de protection sociale solides, des politiques favorables à la famille, telles que le congé parental rémunéré, ainsi qu'un accès universel à des services de santé et d'éducation de qualité. Lutter contre la pauvreté infantile est un impératif moral et un investissement judicieux dans un avenir plus juste, plus stable et plus prospère.

Mme M.C. Acuña (Équateur), se félicitant de la séance à laquelle a participé Mlle Georgina Magesa et de la priorité donnée par l'Assemblée à la participation des femmes et des jeunes à la vie politique, déplore la connotation négative attachée à la politique dans son pays en raison de la manière dont sont menées les campagnes électorales, malgré le fait que son parlement compte une forte proportion de femmes et de jeunes parlementaires. Pour parvenir à une plus grande diversité et à une meilleure inclusivité au sein des parlements, la politique doit être accessible à tous et dépendre des idées plutôt que de la situation financière. Mlle Georgina Magesa a déclaré à l'Assemblée qu'elle ne souhaitait pas devenir femme politique. Les parlementaires ont donc encore beaucoup de travail à accomplir.

M. I. Krulko (Ukraine) estime que le droit doit primer sur la force. Depuis plus de quatre ans, l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie met ce principe à l'épreuve, entraînant des conséquences dévastatrices en Ukraine et, plus dangereusement encore, l'érosion du droit international. Si l'agression était tolérée, d'autres la reproduiraient ailleurs. La souveraineté et l'intégrité territoriale ne sont pas facultatives, elles sont le fondement de la paix internationale. Une paix juste ne consiste pas à faire des compromis avec les agresseurs, mais exige le rétablissement complet du droit international. Malgré la guerre, l'Ukraine continue de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale afin d'assurer la stabilité dans d'autres régions. Cependant, stabilité et agression ne peuvent coexister. La communauté internationale est invitée à faire preuve de solidarité envers l'Ukraine.

JEUNES PARLEMENTAIRES

M. G. Almeland (Norvège) rappelle que la situation mondiale a des conséquences importantes sur les générations futures. La priorité donnée à la guerre plutôt qu'à la paix détourne l'attention de questions importantes telles que le développement durable et la suppression des financements destinés aux initiatives visant à renforcer le développement social, l'accès à l'éducation et les droits sexuels et reproductifs. Le monde accuse du retard dans la lutte contre les changements climatiques, qui constituent une menace existentielle pour les jeunes. Les conflits provoquent le déplacement des populations locales les plus vulnérables face à l'effondrement environnemental. La paix et l'action climatique ne doivent pas être considérées comme des problématiques distinctes.

M. I. Kazadi Kankonde (République démocratique du Congo) explique que le thème du débat général constitue une réalité concrète pour les jeunes congolais, qui continuent à œuvrer en faveur de la paix, de l'état de droit, des réformes institutionnelles et d'une gouvernance répondant aux besoins de la population, en particulier ceux des jeunes et des femmes. Tout en mettant un terme aux hostilités, il faut bâtir la paix par le dialogue et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. La diplomatie parlementaire a un rôle majeur à jouer à cet égard. La confiance dans les institutions est au cœur de la légitimité et la transparence, la responsabilité et

l'engagement constant en faveur de l'intérêt général la fortifient. La justice intergénérationnelle exige des lois visionnaires en matière d'éducation, d'emploi, d'environnement, de numérique et de protection des ressources naturelles. L'implication et l'espoir des jeunes congolais ne fléchissent pas en dépit des difficultés que connaît l'est du pays en raison de l'agression perpétrée par le Rwanda.

M. B. Abdo (Australie) est convaincu que les parlements ont l'obligation de façonner le changement. Dans le contexte de la mutation économique structurelle actuelle, la production s'oriente des secteurs manufacturiers vers des secteurs à forte intensité technologique. En l'absence d'une politique délibérée, cette transition technologique continuera à aggraver les inégalités. Les marchés du travail ne sont plus ni stables ni prévisibles. Le modèle d'une éducation concentrée en début de vie, suivie d'un emploi à vie s'effrite. Les économies ont besoin de systèmes de formation continue rendant accessibles et adaptés aux changements la reconversion et le perfectionnement professionnels. Il incombe aux parlements de bâtir des institutions efficaces et tournées vers l'avenir, et de reconnaître les jeunes comme co-créateurs des politiques afin de garantir que celles-ci reflètent les réalités économiques du terrain. La résilience économique dépendra de la capacité des jeunes à s'adapter aux changements à venir. Il faut aborder cette transition dans un esprit d'équité et avec une compréhension claire des réalités sociales et économiques.

Mme R. Maachaoui (Tunisie) estime qu'il n'est pas plus possible de renforcer l'espoir dans un monde dominé par le désenchantement et la frustration qu'il ne l'est de promouvoir la paix alors qu'au Liban et à Gaza, des femmes meurent sous les bombes et que les infrastructures civiles sont détruites. Des lieux de culte sont détruits dans plusieurs pays arabes, même au plus fort de la saison des pèlerinages. Il est impossible de léguer un monde meilleur aux générations futures si, aujourd'hui, les enfants vivent dans la pauvreté et la privation. L'espoir ne peut naître de la partialité. Certains parlent de respect des droits de l'homme et des instruments internationaux, mais restent eux-mêmes silencieux lorsque ces droits sont bafoués aux yeux du monde entier. La communauté internationale doit se poser la question de savoir si elle souhaite dire aux générations futures que la justice sert certains intérêts et que le droit international peut être détourné pour protéger les plus puissants. Elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'ordre international a été établi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et remet en question la raison d'être de l'ONU face à une réalité mondiale aussi sombre. La paix ne saurait exister si les femmes ne sont pas protégées et il ne saurait y avoir d'avenir si les enfants ne le sont pas non plus. Les femmes dans les zones de conflit ne sont pas seulement des victimes, mais aussi des artisanes du rétablissement de la paix si on leur en donne l'occasion. Bombarder des écoles, en particulier des écoles de filles, pratique courante dans les pays arabes, fait obstacle à la paix. L'espoir, la paix et la justice exigent un engagement actif.

M. E. Sánchez Rodríguez (Mexique) qualifie de complexe la situation de son pays. Des milliers de personnes, en majorité des jeunes, ont disparu. À l'issue de la récente réforme du système judiciaire, qui a affaibli l'indépendance et éliminé toute possibilité d'accès à la justice, le régime actuel évite de s'attaquer aux problèmes sociaux, mettant ainsi en œuvre une stratégie de polarisation du pays. Il faut du courage pour dénoncer cette réalité en tant que membre de l'opposition. Il appartient à une génération convaincue que la démocratie peut renverser n'importe quel régime autocratique, car tous les jeunes doivent jouir de l'ensemble des droits et libertés nécessaires à un avenir prospère, que les parlementaires doivent garantir par leurs politiques. Il a appelé à l'unité pour œuvrer au bien commun.

M. P. Murphy (Irlande) déclare que, dans son pays, l'immigration, avec son cortège de difficultés, et la fuite des cerveaux, phénomènes qui ont duré des années, se sont inversés au cours de ces dernières décennies, induisant une croissance économique et démographique sans précédent. Cependant, le pays n'a pas anticipé les effets de sa réussite économique, ce qui s'est traduit, par exemple, par une pénurie de logements pour les jeunes. L'Irlande doit servir d'étude de cas pour aider les petits pays à se préparer à la réussite économique, en mettant l'accent sur les retombées sur les jeunes.

M. R. Khumnurak (Thaïlande), soulignant que de nombreux jeunes se sentent désespérés face à l'incertitude mondiale, considère comme indispensable leur autonomisation, qui constitue l'un des points forts de l'UIP. Tous les secteurs de la Thaïlande sont menés par un nombre croissant de jeunes dirigeants. Les pays doivent collaborer et prendre des mesures concrètes pour

obtenir des résultats tangibles, notamment en dotant les jeunes des compétences qui leur seront nécessaires à l'avenir, en élargissant les perspectives économiques et politiques et en promouvant le développement durable.

Mme H. Hakobyan (Arménie) rappelle que depuis la signature, en 2025, d'une déclaration commune avec l'Azerbaïdjan, qui traduisait un engagement en faveur de la souveraineté mutuelle fondé sur la déclaration d'Alma-Ata de 1991, aucune victime n'est à déplorer le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan depuis deux ans. L'espoir se maintient lorsqu'il apporte des avantages concrets. La Route Trump pour la paix et la prospérité internationales transforme le Caucase du Sud en une plaque tournante de la connectivité. En novembre 2025, un train de marchandises a transité de l'Azerbaïdjan vers l'Arménie via la Géorgie pour la première fois depuis 1991. L'Arménie est prête à faciliter le transit entre l'Azerbaïdjan et la Türkiye, car l'interdépendance est le meilleur antidote de l'animosité. Les efforts diplomatiques de son pays ont permis le retour des citoyens arméniens retenus en captivité. Dans la perspective des élections législatives de juin 2026, l'Arménie cherche à rendre la paix et la démocratie irréversibles. Les destins des peuples sont étroitement liés ; chacun doit donc s'efforcer de préserver la paix.

Mme S. Khasayeva (Azerbaïdjan) affirme que les jeunes constituent l'une des forces vives de l'avenir. La crise mondiale actuelle se caractérise par des difficultés liées entre elles. La perte de confiance dans le droit international, les lacunes dans sa mise en œuvre et les inégalités croissantes menacent la paix et la stabilité internationales. Les parlements doivent veiller à la transposition du droit international dans la législation nationale, notamment en renforçant leur rôle de contrôle. L'objectif premier de l'Azerbaïdjan est d'assurer une paix et une stabilité régionales durables. Le parlement ne peut jouer efficacement son rôle de lien entre les citoyens et les gouvernements que si la prise de décision est inclusive, notamment grâce à la participation significative des jeunes et des femmes. L'Azerbaïdjan offre aux jeunes diverses possibilités de réaliser leur potentiel. Compte tenu des opportunités et des risques liés aux technologies émergentes, les parlements doivent réglementer le développement technologique en donnant la priorité aux droits de l'homme, à la sécurité publique et à l'adaptation aux innovations. La coopération internationale et la diplomatie parlementaire restent essentielles. La principale responsabilité des parlementaires consiste à léguer aux générations futures un monde juste, sûr et porteur d'espoir.

M. D. Salzgeber (Liechtenstein) annonce que son pays a atteint en 2025 un nouveau record du point de vue du nombre de jeunes parlementaires. L'espoir grandit lorsque les jeunes se sentent inclus et qu'il existe une coopération intergénérationnelle. La participation est le fondement de la confiance. L'instauration de la paix exige d'investir dans les institutions et les personnes longtemps avant l'émergence d'un conflit, par le biais de l'éducation et de l'entente mutuelle. Des solutions à long terme sont requises pour garantir la justice aux générations futures. Les jeunes sont engagés, informés et prêts à contribuer à la démocratie.

M. W. Chang (Canada) voit l'état d'esprit comme la force la plus puissante pour impulser le changement. Ne pas parvenir à faire évoluer les mentalités reviendrait à reconstruire des systèmes injustes, mais fonctionnant plus efficacement. Soulignant la reconnaissance par le Premier Ministre canadien, en 2017, des préjudices systématiquement subis par les personnes 2SLGBTQIA+, il insiste sur le fait que le changement exige la vérité et l'action. Les inégalités sont souvent systémiques, fondées sur des priorités et des préjugés. Pour obtenir de nouveaux résultats, les systèmes doivent être repensés de manière délibérée, en intégrant de nouvelles voix dans la prise de décision, ce qui exige du courage. Les parlementaires sont invités à s'attaquer aux obstacles auxquels sont confrontés les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les immigrés et les personnes 2SLGBTQIA+.

Mme S. Rafiei (République islamique d'Iran) rappelle qu'au cours des 2 500 ans d'histoire de la civilisation iranienne, son pays n'a jamais déclenché la moindre guerre. Il y a des milliers d'années, il a rédigé et mis en œuvre la première véritable charte des droits de l'homme. Or, ces dernières semaines, il a été la cible d'attaques militaires menées par le régime israélien et les États-Unis d'Amérique, qui ont entraîné le massacre de nombreuses personnes. Elle rend hommage à tous ceux qui n'ont pas fui le pays mais ont choisi de faire preuve de solidarité pour défendre leur patrie. Le bombardement d'écoles en Iran constitue une tentative de s'en prendre à l'éducation, droit fondamental de l'enfant. Israël et les États-Unis d'Amérique ont collaboré avec

leurs vassaux au Moyen-Orient pour larguer des bombes, soi-disant dans le cadre d'un processus démocratique, sur des installations sportives et sanitaires, des infrastructures civiles essentielles ainsi que des monuments culturels et historiques. La mécanique de la terreur actionnée par l'État israélien et les États-Unis d'Amérique a tué des personnalités iraniennes de premier plan, notamment le plus haut dirigeant politique et religieux du pays et sa petite-fille, âgée de quatre mois.

M. W. Soto Palacios (Pérou) estime que garantir la paix exige une justice impartiale et le respect des droits de l'homme. Ce n'est qu'ainsi que l'ordre social mondial pourra être préservé. Les guerres actuelles menaçant la stabilité, un règlement pacifique s'impose. La paix et la justice ne pourront être réalisées tant que des millions d'innocents continueront de mourir. L'UIP doit publier une déclaration appelant les dirigeants mondiaux aux opinions divergentes à mettre de côté leurs attitudes belliqueuses pour engager un dialogue mesuré et responsable. Les générations futures méritent un monde où règnent la paix, l'espoir et la justice.

Mme S. Vasylenko (Ukraine) déclare que la justice est la condition préalable à une paix durable et qu'elle fait défaut en Ukraine depuis 2014, date à laquelle la Fédération de Russie a lancé son agression non provoquée contre son pays en annexant la Crimée. La communauté internationale n'a pas réagi, espérant que l'agresseur s'en tiendrait là une fois apaisé. Or, en l'absence de sanctions, l'agression s'intensifie, comme en témoigne l'augmentation actuelle du nombre de victimes civiles à l'échelle mondiale. Trop de personnes, y compris des enfants, connaissent la guerre. Les parlementaires ne sauraient trahir les générations futures. Les guerres ne prennent fin que lorsque des mesures sont volontairement prises pour y mettre un terme. L'expérience a appris à l'Ukraine qu'il faut donner la priorité à la défense et à la redevabilité. Les Parlements membres sont invités à soutenir le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine et la Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine.

Mme D. Bergamini (Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM)) estime que cultiver l'espoir des générations futures passe par une intervention politique urgente. Les parlementaires devaient donner la priorité aux processus décisionnels visant la stabilité à long terme et la responsabilité intergénérationnelle. L'incapacité systémique à faire respecter la redevabilité alimente le mépris du droit international. Dans les régions touchées par des conflits, le rétablissement de la confiance est essentiel pour dépasser les rancœurs et cultiver l'espoir, notamment grâce à la participation active des jeunes générations à la prise de décision politique, au leadership et au dialogue intergénérationnel. C'est dans cet esprit qu'a été créée l'Initiative pour les jeunes de l'APM, plateforme ouverte mettant en relation les forums de jeunes, les dirigeants politiques et les parlementaires des régions euro-méditerranéenne et du Golfe. L'APM prône une diplomatie parlementaire accordant la priorité à la résilience régionale à long terme. Déplorant les conséquences des conflits dans la région, l'APM soutient les cessez-le-feu entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique, ainsi qu'entre Israël et le Liban.

La séance est levée à 18 h 20.

Audition des candidates au poste de secrétaire général de l'UIP

SÉANCE DU SAMEDI 18 AVRIL 2026

(après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 30 sous la conduite de la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), en qualité de modératrice.

La Présidente de l'UIP, présentant les modalités de l'Audition, indique que les candidates au poste de secrétaire général de l'UIP ont à présent l'occasion de s'adresser aux Membres de l'UIP et de répondre à leurs questions.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, se présente comme étant une parlementaire grecque et une universitaire spécialisée en droit international public. Évoquant ses origines à Athènes, considérée comme le "berceau de la démocratie", elle souligne que cet héritage a nourri son attachement aux valeurs fondamentales de l'UIP, notamment la démocratie, la paix, la coopération interparlementaire et le dialogue. Elle se dit animée par la volonté de contribuer à faire de l'UIP une organisation plus efficace, plus influente et plus visible, et d'harmoniser davantage son action avec les programmes nationaux et régionaux afin que les personnes en bénéficient ainsi directement.

Elle rend hommage au Secrétaire général sortant pour son leadership inspirant, y compris les efforts qu'il a déployés pour promouvoir un environnement propice aux échanges et à la coopération interparlementaires. Si elle est élue, elle s'engage à observer les normes les plus strictes en matière de gouvernance et d'excellence administrative, en s'appuyant sur son expertise universitaire ainsi que sur l'expérience professionnelle acquise au sein d'organisations internationales telles que l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, le Partenariat mondial de l'eau et la Chambre de commerce internationale. Ce parcours lui permettra d'apporter à l'UIP un savoir-faire, des enseignements tirés de l'expérience et un réseau de relations, autant d'éléments qui permettront d'accentuer l'influence de l'UIP.

Forte de son engagement de longue date au sein de l'UIP, notamment en tant que première Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies et Vice-Présidente et membre du Comité exécutif, elle revendique une mémoire institutionnelle solide qui lui permettra d'apporter à la fois du renouveau et de la continuité aux fonctions de secrétaire général de l'UIP, garantissant ainsi sa stabilité et son bon fonctionnement. Ayant exercé quatre mandats en qualité de parlementaire élue, elle bénéficie de la confiance de ses concitoyens et comprend pleinement les besoins et les attentes des parlements. Sa vaste expérience dans les domaines humanitaire, environnemental et climatique, acquise à travers des activités menées en Afrique, en Asie, en Océanie, dans les Amériques et en Europe constitue également un atout.

Évoquant la façon dont elle envisage l'UIP à l'avenir, Mme Avgerinopoulou appelle de ses vœux une Organisation plus forte et plus ambitieuse, promouvant le multilatéralisme et renforçant son rôle aux côtés de l'ONU. Elle cite entre autres principaux défis mondiaux exigeant une action collective, la crise climatique, les conflits armés, les déplacements forcés et les migrations, la mésinformation et la désinformation, la fracture numérique, l'incertitude économique, l'aggravation des inégalités, l'insécurité alimentaire et énergétique, la pénurie d'eau, les menaces de santé publique et l'affaiblissement du multilatéralisme. Dans ce contexte, l'UIP doit jouer un rôle essentiel pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et du programme pour l'après-2030 et s'efforcer, parallèlement, de contribuer à une prospérité partagée.

Elle préconise d'utiliser des technologies numériques innovantes, y compris l'intelligence artificielle, pour moderniser l'Organisation et améliorer son efficacité. Elle propose également de renforcer son rôle en matière de prévention des conflits ainsi que dans les actions menées en faveur du maintien et de la consolidation de la paix, et d'en faire une plateforme de référence en matière de diplomatie parlementaire et préventive. Une meilleure mise en œuvre des résolutions de l'UIP et un plus grand appui au renforcement des capacités des parlements sont également nécessaires. Enfin, l'Organisation doit poursuivre son action en faveur de l'égalité hommes-femmes, de la mobilisation des jeunes et de l'inclusion des groupes vulnérables et sous-représentés, tout en soutenant les parlements des pays en développement et des pays les moins avancés, y compris les petits États insulaires en développement.

Elle exprime sa volonté de travailler dans le respect des Parlements membres et sollicite leur soutien à sa candidature.

Mme A. Filip (Roumanie), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, dit que la personne qui sera choisie pour exercer cette fonction devra être un garant impartial de l'Organisation, doté d'une vision réaliste, d'une solide compréhension des pressions auxquelles les parlements sont confrontés et d'une connaissance institutionnelle approfondie, tout en étant en mesure de bâtir des consensus entre les différentes régions et de dépasser les clivages politiques. Ayant exercé les fonctions d'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU, de Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures et de Secrétaire de nombreuses Assemblées de l'UIP, elle se considère particulièrement qualifiée pour diriger l'Organisation compte tenu des bons résultats qu'elle a obtenus grâce à sa neutralité et à un sens institutionnel aigu, y compris dans des situations extrêmement complexes et sensibles.

À ce poste, son souhait est de faire de l'UIP la meilleure organisation possible, totalement en phase avec une époque où le multilatéralisme est mis à rude épreuve, agissant comme un catalyseur, façonnant les normes internationales et aidant les parlements à traduire les principes en actions concrètes. Elle s'engage à faire en sorte que l'UIP réponde à cette ambition et établit trois priorités principales à cette fin : 1) renforcer le rôle des parlements et des parlementaires en tant qu'artisans de la paix, en accordant une attention accrue à la prévention des conflits et aux mécanismes d'alerte précoce ; 2) accroître l'impact mesurable de l'Organisation face aux défis mondiaux, grâce à des orientations pratiques et à l'apprentissage entre pairs, contribuant ainsi au rétablissement de la confiance dans les institutions démocratiques ; et 3) encourager l'émergence de sociétés plus inclusives, en promouvant la parité hommes-femmes, en luttant contre les violences faites aux femmes, en renforçant la participation des jeunes et en garantissant la sécurité ainsi que la liberté d'action des parlementaires.

Reconnaissant que la crédibilité de l'UIP repose sur la mise en œuvre effective de ses règles et plans d'action, elle s'engage à obtenir de meilleurs résultats en s'appuyant sur la participation active des Membres. L'obtention de résultats concrets suppose l'établissement de partenariats adaptés aux objectifs poursuivis. Si elle est élue, elle entend approfondir les partenariats de l'UIP avec les autres organisations parlementaires, l'ONU, la société civile, les milieux universitaires et les autres acteurs pertinents. Elle souhaite également renforcer les échanges avec les groupes géopolitiques en dehors des Assemblées afin de renforcer les liens avec les Membres et d'ancrer davantage les travaux de l'Organisation dans les réalités régionales. Elle entend en outre travailler plus étroitement avec les petits États insulaires en développement afin qu'ils fassent davantage entendre leurs voix. De même, elle souligne la nécessité de concentrer les efforts sur les domaines dans lesquels les parlements peuvent réaliser au mieux les objectifs arrêtés, y compris en les encourageant à devenir plus écologiques, plus performants et plus sensibles aux questions de genre, en promouvant l'éducation et la diplomatie parlementaire, et en accélérant la modernisation grâce à l'innovation numérique et aux travaux du Centre pour l'innovation au parlement afin d'améliorer l'efficacité, l'inclusion et le rayonnement de l'institution.

En conclusion, elle se dit prête à servir l'UIP et appelle à l'exercice d'un leadership stable et responsable, axé sur les résultats, respectueux de son mandat et de ses Règlements, et attentif aux besoins de ses Membres. Elle juge essentiel de défendre ses valeurs fondatrices et de contribuer à l'édification d'un ordre mondial fondé sur l'état de droit, selon une approche axée sur l'individu. La période de crise actuelle pourra se transformer en opportunité si on y fait efficacement face.

Mme F. Dieng Thiam (Sénégal), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, dit que l'Union interparlementaire doit être le catalyseur de démocraties plus fortes, plus inclusives et plus résilientes en encourageant les parlements à davantage de proactivité, d'interconnexion et de responsabilité et en contribuant à la réalisation de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et du développement durable. Elle appelle de ses vœux une organisation plus audacieuse, plus proche des citoyens et plus résolue à faire entendre la voix des plus vulnérables. L'UIP ne doit pas se contenter d'observer les crises mais doit œuvrer à leur prévention en revitalisant la diplomatie parlementaire, l'interconnexion économique et le multilatéralisme. Elle ne doit pas non plus garder le silence face à l'injustice, mais la combattre avec courage et intégrité.

Forte de 30 années d'expérience au sein de l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, elle a su diriger des équipes multiculturelles à travers des crises d'une complexité extrême, négocier des solutions lorsque le dialogue semblait impossible et bâtir des partenariats solides et efficaces. Les défis des temps modernes ne seront résolus ni par la guerre ni par les rapports de force, mais par le dialogue et la coopération, au moyen d'approches innovantes et profondément humaines qui veilleront à ne

laisser personne de côté. L'inclusion doit aller au-delà des questions de genre et de jeunesse et englober les groupes marginalisés, les personnes en situation de handicap et les minorités linguistiques, entre autres choses.

Son ambition est de diriger l'Organisation de manière à rapprocher les parties prenantes, à rétablir la confiance et à produire des résultats concrets, en veillant à ce que chaque parlement, chaque voix et chaque individu soient entendus. Si elle est élue, elle s'emploiera à faire de l'UIP une organisation sachant écouter, agir et protéger, et capable d'anticiper les crises avant qu'elles n'éclatent, de faire des parlements des acteurs clés de la prévention des conflits, de mettre en pratique l'inclusion plutôt que d'en faire la simple promotion, et d'encourager la transformation numérique tout en préservant l'éthique et les droits fondamentaux.

Mme Thiam s'engage à servir de bras opérationnel aux Membres de l'UIP, en garantissant l'efficacité, la responsabilité, la réactivité et le sens des priorités stratégiques, ainsi que la neutralité, la transparence et la confiance. L'UIP doit être plus qu'un trait d'union entre la prise de décisions politiques et leur mise en œuvre administrative et doit constituer l'épine dorsale de la mission collective de la communauté parlementaire internationale, tout en soutenant tous les parlements de manière équitable et impartiale. C'est à cette condition qu'il sera possible de restaurer la confiance, de renforcer la crédibilité de l'UIP et de faire en sorte qu'elle demeure un phare d'impartialité dans un monde de plus en plus polarisé.

En qualité de Secrétaire générale, elle cherchera à répondre à plusieurs questions fondamentales, telles que : Comment faire en sorte que tous les parlements soient entendus ? Comment renforcer le multilatéralisme afin qu'il ne se contente pas de survivre, mais qu'il prospère ? Comment transformer la promesse de la démocratie en une réalité porteuse de dignité pour tous ? et, Comment consolider le lien entre le dialogue mondial et son impact au niveau national ? En œuvrant collectivement, l'héritage de l'UIP pourra cesser d'être celui d'une organisation fonctionnelle et devenir celui d'une organisation prenant des décisions pertinentes, percutantes et transformatrices, tout en incarnant la confiance et l'efficacité.

Mme C. Widegren (Suède), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, se présente comme une parlementaire chevronnée, forte de plus de 30 années d'expérience et de huit mandats électifs, et met en avant son engagement de longue date au service de l'intérêt public, de la relation avec les électeurs et du renforcement de la confiance. Bien qu'elle se soit retirée de la politique partisane trois ans auparavant, elle dit avoir continué d'exercer des fonctions institutionnelles non politiques.

En tant que Secrétaire générale de l'UIP, sa priorité absolue sera de bâtir la confiance, fondement indispensable d'un travail parlementaire efficace. Évoquant les 137 années d'existence de l'UIP, elle salue la réputation de celle-ci ainsi que la solidité de ses réseaux, mais s'interroge sur sa capacité à se moderniser suffisamment et à apporter des réponses pertinentes aux défis auxquels les parlementaires sont aujourd'hui confrontés. La valeur incomparable de l'UIP réside dans sa faculté à tisser des relations, à nouer un dialogue, à mener des négociations et à assurer une médiation entre les parlements. Elle plaide pour un renforcement de cette fonction afin de mieux soutenir les parlements et de consolider la confiance, élément indispensable à leur action.

À l'heure où la démocratie connaît un recul, l'UIP, ainsi que les parlementaires en leur qualité de représentants des peuples, doivent jouer un rôle accru dans la réponse aux défis mondiaux de demain et dans la défense du multilatéralisme. Les parlements assurent une continuité institutionnelle qui perdure au-delà des gouvernements successifs, ce qui fait d'eux des acteurs privilégiés de l'action. Rappelant que l'UIP a contribué à l'attribution de huit prix Nobel de la paix au cours de son histoire, Mme Widegren estime que l'Organisation doit poursuivre ses efforts en faveur de la consolidation de la paix, avec l'ambition, peut-être, de contribuer à l'obtention d'un neuvième prix Nobel de la paix. L'instauration de la confiance est la meilleure façon de procéder et exige que l'UIP crée davantage d'espaces et de mécanismes dédiés à la résolution des problèmes.

S'appuyant sur son expérience en matière de diplomatie parlementaire et de responsabilités institutionnelles, elle se décrit comme une ardente défenseure de la démocratie et de la coopération multilatérale, fondant son action sur l'intégrité institutionnelle, la crédibilité internationale, l'expérience diplomatique, la compétence administrative et la gouvernance stratégique. Elle rappelle que son pays, la Suède, est depuis longtemps un partenaire fiable de la coopération internationale, laquelle constitue le socle de son engagement personnel. Son approche sera avant tout axée sur la prestation de services, l'écoute de ses Membres et la prise en compte de leurs contributions, tout en veillant à ce que les solutions de demain ne se limitent pas à reproduire celles du passé. Elle évoque également sa collaboration continue avec l'UIP, pendant et après son mandat parlementaire, en sa qualité de Présidente du Sous-Comité des finances,

mandat qui a lui permis de promouvoir le financement stable et durable de l'Organisation et durant lequel elle a dirigé les travaux du premier groupe de travail consacré à la transparence, à la responsabilité et à l'ouverture, contribuant ainsi au renforcement de l'intégrité institutionnelle et de la confiance. À travers son action, elle a démontré sa capacité à obtenir des résultats concrets, pas seulement en paroles, mais aussi en actes.

M. M. Aqel (Jordanie), appelant l'attention sur le conflit en cours au Moyen-Orient et sur le génocide en Palestine, demande aux candidates comment elles entendent mettre à profit la diplomatie parlementaire pour promouvoir la stabilité dans la région, y compris moyennant l'établissement d'un État palestinien.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, reconnaissant les préoccupations exprimées quant à l'efficacité restreinte de cette dernière face aux crises géopolitiques, en particulier au Moyen-Orient, dit qu'en sa qualité de juriste spécialisée en droit international, elle veillera à ce que l'UIP demeure fermement guidée par le droit international public et ne tolère aucune violation de celui-ci. Soulignant que le ou la titulaire de la fonction doit exercer ses fonctions dans un esprit de neutralité, elle s'engage à revitaliser le rôle des Parlements membres dans les efforts de consolidation et de maintien de la paix, à renforcer la capacité des parlementaires à agir comme des artisans de paix et à consolider les travaux du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.

Mme A. Filip (Roumanie), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, rappelle qu'aux termes de l'article 1er des Statuts de l'UIP, l'Organisation est essentiellement une plateforme de dialogue politique et non un organe habilité à adopter des résolutions contraignantes ou doté de capacités opérationnelles de maintien de la paix, à l'instar du Conseil de sécurité de l'ONU. La force de l'UIP réside dans la diplomatie parlementaire, dans les mécanismes qu'elle a établis ainsi que dans la volonté politique de ses Membres.

Elle met l'accent sur plusieurs instances de l'UIP particulièrement pertinentes au regard de la situation au Moyen-Orient, notamment le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, qui demeure l'un des rares espaces où Israël et la Palestine siègent ensemble à la table des négociations, et le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Elle évoque également plusieurs documents finaux, notamment la Déclaration de Genève de 2025 intitulée *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*, ainsi que la résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, adoptée à Tachkent en 2025 par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale après le rejet d'un point d'urgence consacré à Gaza. Ces éléments démontrent clairement que l'UIP dispose des mécanismes, des engagements et des cadres nécessaires au dialogue politique. L'étape suivante consistera à approfondir ce dialogue de manière à encourager des progrès concrets vers une solution à deux États.

Mme F. Dieng Thiam (Sénégal), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, souligne que la guerre n'est pas une solution et que le dialogue, qui est au cœur même de la mission de l'UIP, est indispensable pour faire face au conflit au Moyen-Orient. Les parlements du monde entier ont un rôle essentiel à jouer en matière de multilatéralisme, en particulier dans la prévention et la gestion des conflits.

L'UIP a certes adopté plusieurs résolutions relatives à la situation au Moyen-Orient, mais c'est leur mise en œuvre effective au niveau national qui compte désormais le plus. L'application de ces textes ainsi que leur appropriation par les États sont en effet déterminantes, car l'UIP ne peut agir seule. Elle doit encourager une coopération plus étroite avec les pays du Moyen-Orient afin de renforcer la compréhension mutuelle tout en faisant progresser la perspective de la solution à deux États.

Mme C. Widegren (Suède), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, met l'accent sur ses 30 années d'expérience en matière de diplomatie parlementaire, qui constitueront un atout précieux pour faire progresser les travaux de l'UIP dans les domaines de la paix et de la sécurité. Elle souligne également l'importance de tirer pleinement parti des connaissances des parlementaires de l'UIP, qui comptent parmi les négociateurs et médiateurs les plus expérimentés du monde. Compte tenu de la fragilité mondiale, la continuité des parlements doit être mise en avant par rapport à l'impermanence des gouvernements, ce qui justifie la présence des parlementaires à la table des négociations.

Mme K. Daugaard (Danemark) invite les candidates à s'interroger sur ce dont l'UIP a aujourd'hui le plus besoin : une nouvelle impulsion, un changement de cap, un savoir-faire accru, de la stabilité ou toute autre chose.

Mme A. Filip (Roumanie), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, met en avant la résilience et l'agilité de l'Organisation et rappelle que malgré ses nombreux Membres, son secrétariat est de taille modeste, ce qui lui permet de s'adapter rapidement aux évolutions de son environnement. Le passage rapide aux formats virtuels durant la pandémie de COVID-19 illustre, selon elle, cette capacité de réaction et d'adaptation.

Soulignant que l'UIP est en constante évolution, elle présente plusieurs propositions qui permettraient de la renforcer davantage, dont celle consistant à créer un conseil consultatif réunissant des personnalités issues des milieux scientifique et économique afin d'éclairer la prise de décisions politiques, et à développer des partenariats avec des écoles de commerce de premier plan afin de proposer des programmes de formation au leadership aux parlementaires du monde entier.

Mme F. Dieng Thiam (Sénégal), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, se considérant comme un "outsider", dit que l'Organisation devrait abandonner la logique de statu quo et adopter une nouvelle manière de faire. Elle indique que l'expérience pratique qu'elle a acquise dans les domaines de la paix et de la sécurité, tant à travers son action dans des pays touchés par les conflits que dans le cadre du dialogue politique mené avec les gouvernements et les populations concernées, constituera un atout pour l'UIP et contribuera au renforcement de la diplomatie préventive. Grâce à son expertise, l'Organisation sera mieux à même d'anticiper et d'analyser les crises complexes, ce qui permettra aux parlementaires d'agir avant que les conflits n'éclatent.

Renforcer l'inclusion en veillant à mieux prendre en compte les populations dans toute leur diversité est aussi important. Elle salue les efforts accomplis par l'UIP dans ce domaine, mais souligne l'importance de poursuivre et d'intensifier les initiatives visant à promouvoir l'inclusion des minorités et d'autres groupes marginalisés, telles que les personnes en situation de handicap.

Mme C. Widegren (Suède), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, dit que face à l'évolution rapide de la situation mondiale, l'UIP doit demeurer pertinente et attractive pour ses Membres dans un environnement marqué par la concurrence croissante d'autres réseaux multilatéraux. Pour y parvenir, elle devra faire preuve de davantage de transparence, d'ouverture et de responsabilité dans la conduite de ses travaux et, parallèlement, aider les parlementaires à faire en sorte que la participation à ses travaux se traduise en bénéfices concrets pour les populations qu'ils représentent.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, considère que l'Organisation a besoin à la fois de stabilité et de changement. La stabilité est fondamentale si l'on veut préserver son rôle positif en tant que plateforme de dialogue parlementaire et d'inclusion. Cependant, face aux défis mondiaux actuels et au recul du multilatéralisme, elle doit aussi gagner en efficacité, se moderniser davantage et renforcer sa visibilité sur la scène internationale. La candidate préconise en particulier une meilleure mise en œuvre des résolutions, l'inscription de points novateurs à l'ordre du jour et un soutien accru aux jeunes générations.

M. S.A.A. Ndiaye (Sénégal), observant que plusieurs candidates disposent d'une expérience considérable au sein de l'Organisation, souhaite savoir pourquoi certaines des réformes proposées n'ont pas déjà été réalisées. Elle se demande si l'UIP n'aurait pas plutôt intérêt à être dirigée par une personne extérieure, qui sera peut-être mieux à même d'apporter un regard neuf et de proposer de nouvelles approches en matière de gestion et des réponses innovantes face aux mutations rapides du monde.

Mme F. Dieng Thiam (Sénégal), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, considère que le plus important est que la personne qui occupera cette fonction assure un leadership efficace, soit compétente et établisse des méthodes de travail efficientes. Elle indique que si elle est élue, elle œuvrera tant à l'UIP qu'au-delà afin de renforcer sa visibilité et sa crédibilité. Elle rappelle que la fonction de secrétaire général est une mission de services, y

compris auprès de la présidence, des commissions et des organes directeurs de l'UIP, et de promotion de la cohésion, de la transparence, de l'égalité, et de l'équité. Elle ajoute que l'une de ses priorités sera la mise en œuvre effective de toutes les décisions de l'UIP.

Mme C. Widegren (Suède), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, réaffirme que malgré les trois décennies qu'elle a consacrées à la diplomatie parlementaire, elle a cessé d'exercer des activités politiques trois ans plus tôt et exerce désormais des fonctions apolitiques. Cela dit, l'expérience en tant que parlementaire est fondamentale au sein d'une organisation parlementaire telle que l'UIP, dont le Secrétariat a pour vocation première de servir les Parlements membres. Elle souligne également la pérennité du rôle de la diplomatie parlementaire et rappelle que les gouvernements se succèdent mais que les parlements, eux, demeurent, ce qui rend le renforcement de l'UIP d'autant plus nécessaire.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, dit que sa candidature s'appuie sur son expérience au sein d'organisations internationales, publiques et privées, y compris au Forum économique mondial, une plateforme reconnue pour sa forte visibilité et influence. De fait, cette expérience lui permettra d'apporter une expertise précieuse à l'UIP, dont celle-ci pourra tirer profit pour renforcer son efficacité et sa visibilité. Parallèlement, il importera d'inscrire à l'ordre du jour des points nouveaux et innovants afin de promouvoir la rénovation organisationnelle, ce qui suppose une ouverture à des environnements variés. À cet égard, elle évoque le rôle qu'elle a joué en qualité de coordinatrice de la neuvième Conférence *Notre océan*, organisée à Athènes, pour laquelle elle était parvenue à mobiliser des annonces de contribution à hauteur de 11,3 milliards d'USD en l'espace de six mois, afin d'illustrer sa capacité à obtenir des résultats concrets sur le plan administratif.

Mme A. Filip (Roumanie), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, reconnaît que l'Organisation doit apporter des améliorations à son fonctionnement, ce qui nécessitera une gestion rigoureuse, un leadership efficace, la volonté politique des Membres, ainsi qu'une plus grande responsabilisation et une meilleure application des décisions adoptées. Elle dit qu'elle a pu mesurer, au cours des années passées à l'UIP, combien celle-ci a évolué, en particulier dans ses relations avec le système des Nations Unies, la réticence initiale à donner davantage d'espace aux parlementaires ayant progressivement laissé place à une visibilité et à une pertinence nettement accrue. À certaines occasions, l'UIP a même servi de modèle à l'ONU, ce qui, espère-t-elle, sera également le cas lorsqu'elle élira pour la première fois une femme au poste de secrétaire général. Elle fait part de son intention de mettre en place un programme de mentorat inversé afin de permettre aux hauts fonctionnaires et aux parlementaires d'apprendre des jeunes générations.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) se demande si, au vu du contexte international marqué par des violations accrues du droit international, une extrême violence et l'affaiblissement de la démocratie, l'UIP ne devrait pas cesser d'être un forum de dialogue et devenir un acteur prêt à prendre des positions plus claires et plus fermes. Si tel est le cas, elle invite les candidates à donner des précisions sur les mesures concrètes qu'elles prendraient dès le début de leur mandat pour permettre une telle évolution.

Mme C. Widegren (Suède), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, indique que toute modification du rôle ou des pouvoirs décisionnels de l'UIP, y compris le passage d'une fonction consultative à un rôle plus déterminant, nécessiterait une modification de ses Statuts et l'approbation de ses organes directeurs et de ses Membres, et ne saurait être une initiative unilatérale de son secrétaire général. Si elle était chargée d'une telle tâche, elle s'efforcerait de faciliter le dialogue nécessaire à cette fin, notamment au sein du Comité exécutif.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, rappelle qu'elle a constamment plaidé, durant son mandat au sein du Comité exécutif, en faveur d'une UIP plus affirmée dans sa réponse aux défis mondiaux, et a notamment proposé l'organisation de missions sur le terrain dans les régions en situation de crise. Il est important que les parlementaires prennent des mesures pour soutenir l'action diplomatique. Une plus grande implication dans le processus de réforme de l'ONU en cours donnerait à l'UIP une occasion unique de renforcer son efficacité.

Mme A. Filip (Roumanie), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, observe que si les riches débats tenus dans le cadre des Assemblées de l'UIP débouchent sur l'adoption de résolutions et la création de mécanismes de redevabilité, ces rencontres n'ont lieu que tous les six mois. Il importe par conséquent de maintenir une mobilisation soutenue tout au long de l'année, y compris par le biais des groupes géopolitiques et des partenariats extérieurs. Une coopération plus étroite avec les institutions universitaires et les centres d'excellence du monde entier devrait également être établie, et un vivier d'experts éminents devrait être constitué afin de soutenir la mise en œuvre des décisions. Mme Filip exprime l'espoir que le Secrétaire général sortant continuera de mettre son savoir et son expérience au service de l'Organisation afin de contribuer à transformer les engagements et les déclarations en actions concrètes et en résultats tangibles.

Mme F. Dieng Thiam (Sénégal), candidate au poste de secrétaire général de l'UIP, souhaite que l'UIP soit plus courageuse et qu'elle ne reste pas silencieuse face à l'injustice mais y réponde avec courage et intégrité. Pour bien s'acquitter de son mandat, l'Organisation va devoir prendre des positions claires sur les grands défis mondiaux contemporains et veiller à se faire entendre dans les grandes instances internationales, y compris à l'ONU moyennant son statut d'observateur. La coopération et la coordination entre les parlements devront aussi être renforcées, compte tenu des répercussions des problèmes mondiaux sur les individus.

La Présidente de l'UIP dit que, puisque les candidates se sont présentées et ont répondu aux questions posées, les Membres de l'UIP doivent à présent élire la prochaine titulaire du mandat de secrétaire général. Elle adresse ses meilleurs vœux aux quatre candidates et remercie le Secrétaire général sortant pour les services rendus à l'Organisation et son dévouement.

La séance est levée à 17 h 50.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SÉANCE DU JEUDI 16 AVRIL 2026

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 35 sous la conduite de la Vice-Présidente de la Commission, Mme F. Belhirch.

Adoption de l'ordre du jour
(C-I/152/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 151e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2025)

Le compte rendu est adopté.

La Présidente informe que l'UIP célèbre le 50e anniversaire de son Comité des droits de l'homme des parlementaires. À cette occasion, elle a fait des droits de l'homme son thème prioritaire pour 2026 ; une vidéo thématique a été élaborée et un volet spécial sera organisé dans le cadre de la 152e Assemblée. Une campagne intitulée *Mettre en lumière les droits de l'homme* sera lancée pour mobiliser les parlementaires, renforcer les réformes institutionnelles et soutenir les parlementaires en danger. Les candidatures pour l'édition 2026 du Prix Cremer-Passy, décerné à des parlementaires qui se distinguent dans la promotion des droits de l'homme, sont ouvertes.

Une vidéo présentant plusieurs activités du Comité des droits de l'homme des parlementaires est diffusée.

La Présidente attire l'attention sur le rapport *Violences politiques : quand les parlementaires deviennent la cible de l'hostilité publique* et encourage les participants à remplir un court sondage destiné à mieux comprendre les actes d'intimidation contre les parlementaires. Elle attire également l'attention sur les *Principes communs en matière d'assistance aux parlements*, auxquels ont adhéré 82 % des parlements nationaux dans le monde, et encourage les parlements et partenaires qui ne l'ont pas encore fait à y souscrire. Elle évoque enfin les réunions parallèles organisées durant l'Assemblée sur les thèmes de la cybercriminalité, de la solution à deux États pour Israël et la Palestine et les approches multipartites de la paix et de la réconciliation.

Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs

La Présidente invite les co-rapporteurs à présenter le projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*. Cette présentation sera suivie d'une réunion-débat puis d'une séance de rédaction tenant compte des propositions d'amendements.

M. A. Al-Zu'bi (Jordanie), co-rapporteur, indique que le projet de résolution présente un cadre pratique qui est réalisable, collectif et non sélectif et qui vise une paix juste et durable. Il repose sur une vision sociale collective qui prend en compte les besoins de toutes les catégories tout en insistant sur la responsabilité des gouvernements et des autorités nationales et sur le caractère indispensable de l'inclusion pour progresser. Les parlements sont responsables de transformer les engagements politiques en lois, budgets, mécanismes et en dispositifs de suivi pour garantir une continuité à travers les cycles politiques.

Le premier pilier du projet de résolution est l'appropriation nationale des processus de relèvement post-conflit, fondé sur un appui extérieur axé sur le renforcement des institutions nationales et la légitimité démocratique, sans s'y substituer, et adapté aux besoins locaux, aux cadres constitutionnels et aux obligations internationales en matière de droits de l'homme. Il s'agit

d'une souveraineté moderne exercée par le biais d'institutions nationales et de parlements responsables qui exercent un contrôle parlementaire. Le deuxième pilier est un cadre holistique centré sur cinq composantes complémentaires et la création de mécanismes parlementaires permanents chargés d'examiner les progrès et d'assurer l'inclusion. Les budgets internationaux et nationaux doivent être examinés au profit de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la diplomatie et dans la perspective d'allouer des fonds aux moyens de subsistance, aux services essentiels, aux infrastructures et à la réintégration des personnes déplacées et des anciens combattants. La transparence, l'intégrité et la lutte contre la corruption doivent être garanties dans le cadre de la gestion des fonds pour la reconstruction, conformément aux conclusions de la Banque mondiale sur l'importance, pour la stabilité, des institutions légitimes, de la lutte contre la corruption ainsi que de l'instauration de la justice et des possibilités en matière d'emploi. Le troisième pilier est le contrôle parlementaire et la responsabilité au sein de l'état de droit. Le projet de résolution appelle à la mise en place de cadres nationaux de justice transitionnelle permettant la recherche de la vérité et des réparations axées sur les victimes, ainsi qu'une coopération avec les mécanismes nationaux et internationaux de redevabilité. La priorité est une juridiction nationale assortie d'une collaboration internationale, mais sans politisation.

Les amendements doivent être réalisables et ne devraient pas politiser le projet de résolution. Tout amendement allant à l'encontre de l'appropriation nationale, du cadre constitutionnel et des obligations en matière de droits de l'homme l'affaiblirait. En termes de redevabilité, l'objectif n'est pas de fixer une obligation mais d'assurer l'état de droit, la justice transitionnelle et une coopération fondée sur le respect de la procédure régulière. Il est essentiel d'éviter toute ambiguïté, étant donné que le projet de texte porte sur les engagements opérationnels, l'élaboration de lois, les mécanismes de suivi, les budgets, l'inclusion, l'intégrité, la médiation et le dialogue. Il fournit aux parlements une feuille de route inclusive et complète assortie d'une obligation de rendre des comptes et un financement qui placent les humains au cœur du relèvement. M. Al-Zu'bi exhorte ses collègues à adopter un texte équilibré qui véhiculera un message concret et préservera l'unité des parlements en tant que partenaires pour prévenir la violence et consolider la paix.

M. B.O. Kalu (Nigéria), co-rapporteur, indique que, bien que l'on confonde souvent cessez-le-feu et fin de la guerre, sans l'ancrage structurel de la loi, les accords de paix restent fragiles et sont immanquablement voués à l'échec. Le projet de résolution est construit sur le principe que des mécanismes solides de gestion post-conflit sont le seul rempart contre la récurrence de la violence. Chaque problème identifié dans le préambule fait l'objet d'une solution concrète dans le dispositif, au moyen d'un cadre constitué de cinq piliers interconnectés exposant chacun un domaine nécessitant une action législative contraignante. Ces aspects doivent être traités de concert afin que la paix cesse d'être une simple pause précaire mais qu'elle devienne un système permanent.

Le premier aspect – des institutions renforcées et résilientes – est le socle des efforts de relèvement. L'histoire a montré que, pour durer, la paix doit être institutionnalisée, notamment par une justice transitionnelle qui privilégie la recherche de la vérité, les réparations et les procédures d'amnistie. Le deuxième aspect est la reconstruction économique et équitable, à propos duquel le projet de résolution reconnaît que le financement est inutile s'il est détourné par la corruption. Le troisième aspect porte sur la réconciliation sociale et le dialogue, en vue de rétablir la confiance et d'institutionnaliser des processus de guérison pour une nation où règne la cohésion. Le quatrième aspect est axé sur la vie politique inclusive dans la perspective de faire de l'inclusion un critère structurel ferme. Il repose sur l'idée que l'exclusion de groupes démographiques risque de provoquer des conflits futurs et fait du système politique un amortisseur qui encourage la résolution des conflits par la voie légale plutôt que par la violence. La cinquième dimension est le soutien international durable, qui traduit le fait que la paix au niveau des pays est un atout mondial. Les engagements diplomatiques internationaux doivent être soutenus par des garanties de sécurité tangibles et une assistance technique – le relèvement national étant lié au partenariat international permanent.

Les parlements sont tenus de légiférer sur le relèvement de manière équitable, inclusive et durable. Le projet de résolution constitue réellement une architecture de paix durable dans le monde. Il est conçu pour faire face aux lacunes dans les activités post-conflit et traduire les principes en mécanismes et en mesures de protection. Il insiste sur le fait que le parlement doit être l'ancre structurelle du relèvement. M. Kalu exhorte ses collègues à aborder le débat non pas comme une concession des intérêts nationaux mais comme la stratégie la plus efficace pour les préserver. La stabilité mondiale constitue le plus grand atout national.

b) Débat

M. Wakamiya Kenji (Japon) indique que le projet de résolution souligne à juste titre l'importance que revêt une appropriation nationale par les parties au conflit et la nécessité d'obtenir un soutien durable de la communauté internationale. Le Japon a contribué à la gestion post-conflit et à la consolidation de la paix dans le monde, notamment dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies et en privilégiant le renforcement des capacités locales et la participation inclusive. Les parlements sont tenus de soutenir ces efforts et d'assurer leur bonne mise en œuvre. Son expérience personnelle en matière d'affaires étrangères a suscité une conviction forte quant à la contribution du Japon à la médiation et à la résolution des conflits. Il invite ses collègues à partager leurs observations au sein de l'UIP et d'autres instances internationales et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour instaurer une paix durable.

M. O. Spasovski (Macédoine du Nord) estime que l'expérience de son pays prouve que les accords de paix ne sont que le premier pas et que des institutions solides, des cadres juridiques et des efforts en matière de redevabilité et d'inclusion sont nécessaires pour que la paix s'inscrive dans la durée. En 2001, le parlement de son pays a joué un rôle décisif en choisissant le dialogue plutôt que de contribuer à l'escalade du conflit armé interne. L'accord-cadre d'Ohrid qui en a découlé est plus qu'un simple accord de paix : il s'attaque aux causes sous-jacentes du conflit. Le processus n'a pas été facile et a exigé une forte volonté politique, mais il s'est révélé fructueux : la Macédoine du Nord est devenue une démocratie multiethnique fonctionnelle, membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et pays candidat à l'Union européenne. Son gouvernement soutient l'adoption du projet de résolution et s'engage à contribuer à sa mise en œuvre au niveau national et par des efforts de diplomatie parlementaire dans sa région.

M. Z. Mojskerc (Slovénie) précise que la paix n'est plus perçue comme l'absence de conflit mais comme un processus continu visant à prévenir la résurgence de la violence. La paix durable nécessite le renforcement de la cohésion sociale, des efforts visant à lutter contre la marginalisation ainsi que la participation pleine, égale et effective des femmes et la mobilisation des jeunes. Le Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies est indispensable pour soutenir ces objectifs et la Slovénie appuie vigoureusement ses efforts, notamment par des contributions volontaires régulières et sa participation à l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Une paix durable nécessite une approche à long terme qui favorise un gouvernement inclusif et des collectivités résilientes. Son gouvernement cherche à jouer un rôle de réconciliateur et à contribuer au fonctionnement du Conseil de sécurité de l'ONU ; les pierres angulaires de sa position et de ses actions sont le respect de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Son gouvernement demeure déterminé à mener un dialogue avec tous les acteurs concernés afin de bâtir une paix juste et durable.

Mme S. Mette (France) évoque les amendements de son parlement au projet de résolution et indique que, concernant le préambule, les parlements pourront contribuer à la mise en œuvre et au maintien des accords de paix en représentant différentes composantes de la société et en établissant des cadres, des principes et des mécanismes institutionnels visant à gérer les processus de transition. L'absence de contrôle parlementaire ou la reproduction des dynamiques de conflit peuvent constituer des obstacles majeurs au succès des processus de paix. La stratégie de la France en matière de diplomatie féministe reconnaît qu'une approche fondée sur les droits des femmes est essentielle pour la paix et la sécurité. Les amendements de son Groupe appellent à prendre en considération les personnes les plus vulnérables – femmes, enfants, groupes minoritaires et personnes handicapées –, qui n'avaient pas été mentionnées dans le projet de résolution. Le Groupe propose également de faire référence à l'objectif de développement durable 16, qui reflète l'interdépendance entre la sécurité, la paix, la justice, des institutions transparentes et responsables et le développement durable.

M. O. Merezhko (Ukraine) indique qu'il est d'accord sur la nécessité de se concentrer sur les droits de l'homme. Pendant la nuit, la Fédération de Russie a fait usage de missiles et de drones pour tuer des civils en Ukraine, dont un enfant. Des millions d'Ukrainiens ont survécu à un hiver rigoureux malgré l'absence de chauffage, d'eau et d'électricité dans leur foyer en raison des attaques russes contre des infrastructures essentielles. La seule voie sérieuse vers une paix juste et durable est la redevabilité, notion qui devrait être incluse dans le projet de résolution. Toutefois,

une résolution ne suffit pas. Certaines actions sont nécessaires pour apporter une paix juste et durable en Ukraine. Les criminels de guerre russes doivent être traduits en justice et l'Ukraine doit recevoir l'aide nécessaire pour prévenir les attaques russes contre la population civile. La majorité des Parlements membres sont également parties à la Cour pénale internationale, qui a émis des mandats d'arrêt en lien avec des crimes commis en Ukraine, et devraient arrêter toute personne visée par un tel mandat. Il lance un appel à ses collègues afin qu'ils adoptent les propositions d'amendements de l'Ukraine au projet de résolution.

M. V. Chizhov (Fédération de Russie) déclare que, bien qu'il ait ses contre-arguments face à l'allégation offensive du délégué de l'Ukraine, il ne souhaite pas se lancer dans une polémique. La gestion post-conflit est tout aussi importante que la résolution et la prévention des conflits. Il relève les efforts déployés par les co-rapporteurs sur le projet de résolution, qui, pour être équilibré, inclusif et constructif, devra être vérifié au regard du droit international. Les interprétations arbitraires des dispositions et la politisation doivent être évitées et la tradition de non-ingérence dans les affaires internes des États doit être respectée. L'expression "sécurité humaine", contenue dans le projet de résolution, est utilisée par certains États pour s'ingérer dans les affaires internes d'autres États, notamment par des interventions armées. Le projet de texte mentionne également la Cour pénale internationale, dont les décisions ne sont pas prises par consensus, et le Pacte pour l'avenir, qui ne fait pas l'objet d'un consensus international. Par ailleurs, l'utilisation de l'expression "avoirs gelés" n'est pas non plus appropriée.

Mme M. Lorenzo (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient – UNRWA) indique que c'est une fois que les armes se sont tues que le véritable test commence. À Gaza, la stabilisation implique de scolariser à nouveau les enfants, de refaire fonctionner les services essentiels, de réduire les risques pour la sécurité et de rétablir les moyens de subsistance. Elle implique également de protéger les bases de la gouvernance et du relèvement conduits par les Palestiniens ainsi que les efforts de reconstruction qui respectent les besoins et les droits de la population touchée. Cela nécessite des institutions efficaces qui puissent mener à bien leurs missions. Avec environ 11 000 collaborateurs à Gaza et les capacités nécessaires pour maintenir les services en fonctionnement, l'UNRWA est le pilier de la stabilisation. Toutefois, les restrictions opérationnelles liées à la législation israélienne, les attaques politiques et la désinformation ciblant l'ONU ainsi que les réductions de financement sapent le secteur humanitaire. Le monde observe le coût occasionné par le fait de privilégier les critères politiques et de sécurité par rapport aux impératifs humanitaires. Elle prône une action collective pour protéger la Charte des Nations Unies, le système humanitaire et le mandat de l'UNRWA ainsi que pour mettre en œuvre les engagements en matière de paix et suivre cette mise en œuvre. Les services essentiels doivent être financés par un soutien prévisible et pluriannuel pour éviter un vide sur le plan humanitaire. La paix durable exige que les personnes passent avant tout.

M. A. Golrou (République islamique d'Iran) déclare que son parlement promeut la paix et la sécurité mondiales au moyen des lois, de la diplomatie, du contrôle de la politique étrangère, d'activités de lutte contre le terrorisme et de la protection des droits de l'homme et qu'il résout les différends par le multilatéralisme et la négociation. Le Secrétaire du Conseil suprême de la sécurité nationale de la République islamique d'Iran a été assassiné par les régimes américain et israélien et le Guide suprême est mort en martyre. Après 40 jours de guerre dans son pays, des négociations sont menées par le Président du Parlement et une réunion a été tenue avec la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP en vue d'apaiser les tensions dans la région. Le premier jour de l'agression, une école a été délibérément ciblée par un missile américain, de même qu'un gymnase et des dizaines de zones résidentielles, ce qui a entraîné des pertes civiles et des destructions.

M. C. Supphaiboonlerd (Thaïlande) déclare qu'immédiatement après la conclusion d'un accord de paix, les parlementaires doivent transformer les liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix en un cadre pratique axé sur les droits de l'homme et donner la priorité au contrôle législatif. Il est nécessaire d'établir une plateforme indépendante d'évaluation pour surveiller la mise en œuvre du cadre holistique pour la paix et l'utilisation transparente des budgets de relèvement. La protection des infrastructures civiles est capitale. La connectivité est vitale pour les personnes déplacées et les infrastructures de télécommunication et satellitaires devraient être considérées comme des services humanitaires essentiels. L'apprentissage est un droit

fondamental qui ne devrait pas être interrompu par la destruction des bâtiments scolaires. Un accès humanitaire sûr et sans entrave doit être assuré en vue des évaluations des besoins. Une aide fondée sur les données permettra de garantir que la reconstruction après les conflits est équitable et bénéficie prioritairement aux personnes les plus vulnérables. Il demande à ses collègues de s'engager en faveur d'un budget et d'un programme législatif qui comble l'écart entre le point d'urgence et la résilience à long terme.

Mme Cho Eun Hee (République de Corée) indique qu'elle se félicite du projet de résolution. Le processus de relèvement post-conflit est le véritable point de départ d'une paix durable et la rapidité et l'équité avec lesquelles les institutions nationales et la gouvernance sont reconstruites jouent un rôle décisif pour déterminer la durabilité et la cohésion sociales. Les parlements doivent jouer un rôle central dans la reconstruction après les conflits par le biais de la législation, des discussions budgétaires et du contrôle de la mise en œuvre des politiques, et en permettant de faire entendre différents points. La paix juste ne peut être atteinte que lorsque le relèvement post-conflit, la stabilité institutionnelle et la protection des droits de l'homme sont réalisés ensemble. À la suite de l'accession de son pays à l'OCDE en 2010, son gouvernement a élaboré une loi-cadre sur la coopération internationale au développement, contribuant ainsi au relèvement post-conflit et à la paix durable. Les mécanismes institutionnels permettent d'éviter la reprise des conflits. Un système judiciaire équitable, une administration transparente et des institutions publiques de confiance sont les piliers de la stabilité sociale. La discussion doit être prise en compte dans le projet de résolution.

Mme R.C. Syiffadia (Indonésie) estime que la paix doit être accompagnée d'une gestion post-conflit efficace pour éviter le retour des conflits. L'expérience de son pays montre que la paix doit faire l'objet d'une appropriation nationale, être soutenue par le droit et être instaurée dans le cadre de processus politiques inclusifs. Les cadres juridiques et institutionnels pour la gestion des conflits, le relèvement et la protection des populations locales sont fondamentaux. Chaque pays doit appliquer les principes de responsabilité conformément à ses propres systèmes juridiques, à son cadre constitutionnel et à son contexte national. Il est essentiel de ne pas négliger l'aspect humain du relèvement post-conflit. Les victimes ont besoin de davantage de reconnaissance, de réadaptation, de soutien social et financier ainsi que d'avoir la certitude que la paix améliorera leur existence. Les femmes et les jeunes doivent être intégrés aux efforts de consolidation de la paix, puisque la paix est plus durable lorsqu'elle est inclusive. Le soutien international doit renforcer l'appropriation nationale et une paix solide doit être ancrée dans les situations locales. L'Indonésie soutient le projet de résolution, sous réserve de modifications pour le renforcer.

M. A. Negra (Parlement arabe) se félicite de la confirmation, dans le projet de résolution, du rôle des institutions parlementaires dans la gestion de la période post-conflit et du soutien aux mécanismes de justice internationale. Le Parlement arabe examine la situation à Gaza et en Palestine, laquelle témoigne de l'urgente nécessité de renforcer le respect du droit international et du droit international humanitaire, ainsi que des principes de la justice d'après conflit. Il propose que la Commission constitue une commission parlementaire internationale pour contrôler le respect du droit international et du droit international humanitaire dans la bande de Gaza. Une telle commission pourrait constituer un moyen parmi d'autres pour mettre en œuvre les mécanismes du projet de résolution. Le système des droits de l'homme est un système universel qui doit être pleinement respecté. Il confirme le droit à l'autodétermination des peuples et le droit des peuples à exploiter leurs propres ressources. La valeur des décisions se mesure à l'aune de la capacité à les concrétiser.

Mme D.E. Mpapane (Afrique du Sud) souligne que la paix durable nécessite de refonder la gouvernance, de restaurer la justice, de réintégrer les groupes locaux et de s'attaquer aux causes profondes de la violence. Les parlements sont au cœur de ces processus profondément politiques, sociaux et humains et le projet de résolution propose un cadre d'action cohérent et opérationnel pour la gouvernance du relèvement post-conflit et l'appropriation nationale du relèvement. Le projet de résolution réaffirme la responsabilité des parlements d'adopter des lois solides, d'exercer un contrôle parlementaire efficace et de s'assurer que les politiques post-conflit prennent en compte les besoins des populations. Il souligne également l'importance de la responsabilité, de la justice d'après conflit et de la participation inclusive. Une paix durable ne peut être fondée sur l'impunité ou l'exclusion. Les parlements doivent défendre la justice transitionnelle, protéger les droits de l'homme et garantir que les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés puissent exprimer leur voix dans la construction de l'avenir post-conflit. L'Afrique du Sud soutient l'adoption du projet de résolution et exhorte tous les Parlements membres à mettre en œuvre ses recommandations.

Mme E. Misola Richard (Comité international de la Croix-Rouge – CICR) précise que le projet de résolution doit traduire les obligations internationales en actions parlementaires. Il devrait inviter les parlements à adopter ou à actualiser le code pénal de leur pays afin d'ériger les violations graves du droit international humanitaire en infractions au regard du droit interne. L'amnistie et d'autres mesures ne doivent pas entraver les enquêtes sur ce type de violations. Elle salue les paragraphes portant sur la violence sexuelle et exhorte les délégations à appuyer leur maintien dans le texte. Elle encourage l'adoption du paragraphe proposé sur les mines antipersonnel et les munitions à sous-munitions et prône l'adoption d'un sous-amendement visant à renforcer sa portée humanitaire en y incluant notamment une référence aux restes explosifs de guerre. Elle demande que les propositions d'amendements de plusieurs délégations visant à refléter l'impact des conflits armés sur l'environnement soient intégrées.

Mme S. Boussandel (Tunisie) estime que, puisque les parlements représentent la volonté du peuple, ils ont un rôle à jouer dans l'adoption de lois visant à garantir la justice transitionnelle, le contrôle parlementaire des efforts gouvernementaux et le renforcement des droits de l'homme. Dans une période d'après conflit, il convient de fonder des institutions transparentes pour rétablir la confiance tout en recherchant un équilibre entre stabilité politique et développement économique et social. Elle revendique un système international plus équilibré. La cause palestinienne est l'essence de la quête d'une paix juste et durable. La collaboration parlementaire constitue le principal moyen de renforcer la paix internationale. Une solidarité accrue entre les parlements est nécessaire pour affronter les problèmes communs.

M. M.I. Ravalia (Canada) affirme que le projet de résolution est un texte fort et équilibré ainsi qu'une déclaration audacieuse en faveur de l'action. Le texte reflète les préoccupations suscitées par le fait que trop d'initiatives de relèvement post-conflit n'ont pas produit les résultats escomptés, ont mis en lumière plusieurs causes profondes de ces échecs et ont fait ressortir une lacune majeure, à savoir l'insuffisante participation des femmes, des jeunes et des personnes déplacées au processus de relèvement. Le cadre d'action du projet de résolution est opérationnel et correctement défini. Il est fondé sur des cadres internationaux établis et reflète les principes clés de l'appropriation nationale, de la responsabilité, de l'inclusion et d'une approche durable de la consolidation de la paix. L'accent sur la sécurité humaine est notable, car cela reste un concept fondamental dans l'engagement multilatéral du Canada. Il souhaite savoir dans quelle mesure la demande adressée à l'UIP au paragraphe 16 afin qu'elle fournisse une assistance technique ciblée aux parlements correspond à l'évaluation selon laquelle le projet de résolution est sans incidence sur les programmes ou les budgets ainsi qu'à la Stratégie de l'UIP 2027-2031, qui doit être adoptée.

M. A. Özkaya (Türkiye) déclare que les conflits ne peuvent prendre fin que par l'instauration d'une paix équitable et durable, ce qui nécessite une compréhension des causes profondes des conflits ainsi que des mécanismes solides et résilients. Face au génocide commis par Israël contre la Palestine, l'ONU et la communauté internationale n'ont aucun moyen d'action et ne peuvent apporter aucune solution. La Türkiye contribue de manière significative aux efforts de médiation dans le cadre de plusieurs conflits, notamment celui-ci. Par l'intermédiaire de sa Grande Assemblée nationale, elle est parvenue à faire en sorte que l'organisation terroriste du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dépose les armes et cesse d'exister. Ce fut possible grâce à la participation de 11 des 12 partis politiques dans un comité ad hoc spécial, ce qui montre que la paix permanente n'est possible que par des processus institutionnalisés et inclusifs. Chacun poursuit le même objectif : un monde exempt de conflits, dans lequel prévaut la stabilité.

M. J. Bartošek (Tchéquie) souhaite exprimer son soutien personnel à l'Ukraine et au peuple ukrainien. Il remercie les co-rapporteurs pour leur travail de préparation du projet de résolution, qui est conforme aux priorités à long terme de son pays consistant à promouvoir la paix et la sécurité internationale et à renforcer les institutions, l'état de droit, l'obligation de rendre des comptes en matière de violence, le droit international et les processus inclusifs de consolidation de la paix et de relèvement post-conflit.

M. C. Ngy (Cambodge) se félicite du travail accompli sur le projet de résolution, qui servira de feuille de route mondiale pour permettre aux parlements de traduire des accords de paix fragiles en législation nationale. L'expérience de son pays au niveau national a montré que la paix ne consiste pas simplement en l'absence de violence mais qu'elle exige la justice, la réconciliation, des institutions inclusives et des efforts de développement durable. La violence au Moyen-Orient montre qu'il importe de privilégier le dialogue pacifique et le respect du droit international pour

prévenir de nouvelles souffrances, tandis que les tensions entre États soulignent l'importance de la diplomatie et du règlement pacifique des différends par le dialogue, la négociation et les mécanismes juridiques internationaux. Les parlements jouent un rôle indispensable en légiférant, en exerçant un contrôle parlementaire et en menant des initiatives de diplomatie parlementaire pour renforcer le soutien institutionnel démocratique à la réconciliation et garantir que les engagements en matière de consolidation de la paix se traduiront en actions concrètes.

M. F. Belekanyama (Malawi) déclare qu'il soutient le projet de résolution. Au cœur de chaque conflit réside un problème fondamental de justice, donc pour parvenir à une paix durable, la justice doit être placée au centre des efforts visant à la consolidation de la paix. Les parlements doivent établir des cadres juridiques clairs en vue de soutenir le relèvement post-conflit, assortis de lois visant à valider les accords de paix et les mécanismes de justice transitionnelle. Le Malawi s'engage pour la paix, la justice et la gouvernance démocratique par sa Constitution, l'adoption de lois pour renforcer la justice et l'obligation de rendre des comptes, la création d'une commission des droits de l'homme et l'instauration d'un médiateur. Il apaise pacifiquement les tensions politiques au moyen d'institutions efficaces et d'un contrôle parlementaire visant à maintenir la stabilité. La paix ne doit pas être imposée de l'extérieur : elle doit faire l'objet d'une appropriation au niveau local, être inclusive et légitime. Une paix durable exige des institutions efficaces, une gouvernance inclusive, la justice et la reddition de comptes, ainsi qu'un engagement soutenu auprès des personnes que les parlementaires représentent.

M. S. Rachkov (Bélarus) fait savoir que le Président du Bélarus a indiqué que la prévention des conflits, notamment des conflits armés et des guerres, était un problème devant être résolu par des personnes de bonne volonté dans tous les pays. Alors que l'architecture de sécurité mondiale fait face à des défis sans précédent, le rôle des législateurs dans le maintien de la paix est une priorité absolue, puisque la diplomatie parlementaire est un instrument clé pour réduire les tensions internationales et susciter la confiance. L'approche adoptée par le Bélarus pour renforcer la coopération internationale en faveur d'une paix juste et durable repose sur trois principes : la promotion d'un programme unificateur en faveur de la paix, la primauté du droit international et l'attachement à la Charte des Nations Unies, et le développement de la diplomatie populaire et du dialogue. Les parlements doivent participer activement à ce processus et utiliser tous les outils de la diplomatie parlementaire pour parvenir à une paix durable. Il souhaite inviter les participants à la quatrième Conférence internationale de Minsk sur la sécurité eurasiatique, qui se tiendra au second semestre de 2026.

M. L. Wehrli (Suisse), membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, prend la présidence de la séance.

M. Pham Phu Binh (Viet Nam) indique que parmi les bouleversements complexes sur les plans politique, sécuritaire et économique, le système multilatéral et le droit international s'érodent à mesure que la politique de la puissance et le recours à la force se répandent, ce qui rend le maintien de la paix mondiale plus fragile. En tant que nation ayant connu des guerres, le Viet Nam comprend la valeur de la paix et réaffirme les principes de respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, ainsi que le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies en tant qu'éléments fondamentaux pour construire et négocier une paix durable. Le soutien international fourni après les conflits doit être basé sur les besoins du pays hôte, sans imposer de conditions politiques ni recourir à la coercition économique ou à des sanctions unilatérales qui entravent la reconstruction après les conflits ou l'économie. Il attire l'attention sur les propositions d'amendements de sa délégation et remercie les co-rapporteurs pour les efforts déployés en vue d'élaborer le projet de résolution.

M. A. El-Aaleme (Maroc) informe que son pays, bien qu'il n'ait pas connu de conflits sur son territoire, est un pionnier en matière de réconciliation. Les réparations sont liées aux réformes institutionnelles, ce qui permet aux pays d'avoir une référence en vue d'établir la cohésion sociale. Il se félicite du projet de résolution et approuve le contenu du mémoire explicatif. La législation sur la vérité et les réparations est particulièrement efficace lorsqu'elle est reliée à une réforme pour garantir qu'il n'y aura pas de retour au passé. L'expérience marocaine a prouvé que la véritable réconciliation sociale, comme mentionnée au paragraphe 9 du projet de résolution, ne peut être atteinte sans des programmes de développement ciblant les régions les plus touchées. La cohésion sociale nécessite une véritable réconciliation entre tous les peuples.

Mme F. Belhirch, Vice-Présidente de la Commission permanente, reprend la conduite de la séance.

Mme S.S. Faruqui (Pakistan) déclare que le projet de résolution offre un cadre opportun et équilibré pour la consolidation de la paix durable et tient justement à souligner que celle-ci doit être inclusive. Elle rappelle qu'il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les différends non résolus continuent d'impacter les populations civiles au Jammu-et-Cachemire occupé, où la réalisation du droit à l'autodétermination reste essentielle pour parvenir à une paix juste et durable. Le projet de résolution maintient un équilibre entre la redevabilité et le respect de la souveraineté en renvoyant de manière appropriée aux mécanismes internationaux, avec le consentement de l'État concerné. Le parlement joue un rôle central pour traduire les engagements de paix en actions par la législation, le contrôle parlementaire et la représentation inclusive, en particulier des femmes et des jeunes, ainsi que pour renforcer les cadres juridiques visant à protéger les enfants. Il est essentiel de disposer d'un financement prévisible et durable pour honorer les engagements pris. Le projet de texte reflète une notion commune, selon laquelle la paix ne peut pas être imposée et doit être construite, pérennisée et faire l'objet d'une appropriation.

Mme R. Maachaoui (Tunisie), s'exprimant en sa qualité de membre du Bureau des femmes parlementaires, rappelle que celui-ci a souligné que les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée des conséquences des conflits en raison de la violence, des déplacements forcés, de la perte de revenus et de moyens de subsistance, de l'interruption de l'éducation et de la dégradation de leurs conditions de sécurité. Toutefois, elles ne sont pas que des victimes, elles jouent également un rôle en matière de paix, de réconciliation et de secours. La participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix n'est pas symbolique mais représente un critère de légitimité, d'efficacité ainsi que de pérennisation des accords. Dans les contextes post-conflit, les parlements devraient garantir l'accès aux services essentiels, notamment aux services de santé, à l'éducation, à la justice et à l'autonomisation économique. Les engagements internationaux, en particulier le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, doivent être traduits en lois spécifiques assorties de budgets et de mécanismes de contrôle parlementaire. L'égalité des sexes doit être au cœur de toutes les stratégies post-conflit, car il n'y aura pas de paix juste et durable sans l'inclusion des femmes.

M. H.T. Tahir (Tchad) indique que la paix n'est pas seulement un mot, c'est aussi un acte. Le Tchad participe au maintien de la paix et de la stabilité dans plusieurs contextes, notamment au Cameroun, au Mali et au Niger. Fort de son expérience, le Tchad soutient le projet de résolution. Le Parlement tchadien participe à des actions en faveur de la paix par la loi d'amnistie et l'intervention de parlementaires en vue de résoudre des conflits. Des mécanismes parlementaires sont nécessaires pour prévenir et anticiper les conflits. Au vu de sa situation dans une région de conflits récurrents, le Tchad abrite plus de deux millions de réfugiés. Il demande un soutien pour les efforts qu'il déploie inlassablement afin d'accueillir et de réinstaller les personnes déplacées.

M. B.G. Tunkara (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) soutient le projet de résolution et souligne que le premier principe en matière de gestion des conflits est la stabilisation et la sécurité en vue d'éviter la reprise des conflits. Les parlements doivent allouer des budgets pour assurer le financement adéquat de la reconstruction et du relèvement et légiférer en faveur de l'établissement d'une commission de la vérité afin de garantir que la vérité est connue et entendue. Il faut une volonté politique pour garantir l'inclusion, car ce sont les dirigeants qui mobilisent tous les interlocuteurs pertinents dans le processus de consolidation de la paix. Les initiatives d'apaisement social, telles que le système de justice restaurative des gacaca au Rwanda, sont propices à la réconciliation et au pardon pour faire face au traumatisme de la guerre.

M. J.G.N. Yoh (Soudan du Sud) indique que cela fait huit ans que son pays s'efforce de mettre en œuvre un cessez-le-feu et un accord de paix. Des problèmes surgissent en raison du cadre de paix, des modalités de mise en œuvre, du manque de confiance au sein des parties à l'accord et du rôle de la population dans sa mise en œuvre. Les exigences spécifiques du relèvement post-conflit et les caractéristiques de la consolidation de la paix et de l'architecture post-conflit sont souvent abordées de manière générale dans les accords de paix. La mise en œuvre est difficile sans négociations inclusives et appropriation par la population. Il n'est pas aisé de bâtir des institutions résilientes sans accord sur la manière de traiter la situation des personnes concernées, d'inscrire la mise en œuvre de l'accord de paix dans une architecture économique équitable, en particulier en faveur des groupes les plus vulnérables de la société, et d'engager un

processus de réconciliation sociale et de dialogue sans attribuer un rôle clair à la population. Dans ce contexte, l'inclusion concerne les femmes et les jeunes. Le projet de résolution est important et complet et le Soudan du Sud le soutient.

M. M. Ilabaca (Chili) est d'avis que la paix ne saurait être un simple exercice diplomatique ni être résumée à l'absence de violence. La paix implique également d'accorder des réparations. Le projet de résolution a du mérite et reconnaît que le parlement ne doit pas seulement mettre fin aux conflits mais doit aussi instaurer une paix durable par la législation et la représentation démocratique. Malgré la solidité des principes éthiques du projet de texte, il pourrait devenir une énième déclaration de bonnes intentions s'il n'est pas accompagné d'un contrôle politique. Le contexte doit être pris en compte dans les discussions sur la paix durable. La population civile de Gaza est la cible d'attaques et Israël bombarde le Liban et d'autres pays voisins. La protection des civils est une obligation au regard du droit international humanitaire. Il est indécent de parler d'une réconciliation future tout en fermant les yeux sur des crimes commis actuellement. Il faut garantir la redevabilité et imposer des sanctions collectives aux parties qui attaquent les civils. Il ne peut y avoir de paix là où règnent l'impunité, le bombardement de civils et la violation systématique du droit international.

Mme A.M.C. De Andrade Sarmento (Timor-Leste) exprime son soutien au projet de résolution. Les concepts d'appropriation nationale et de justice transitionnelle constituent des piliers de la démocratie au Timor-Leste, où ils ont été concrétisés d'une manière qui fait figure d'exemple pour d'autres pays. La paix dans son pays tient à l'institutionnalisation d'une commission de la vérité et de la réconciliation, dont les recommandations constituent une feuille de route nationale permettant de reconnaître les préjudices commis par le passé et d'instaurer une paix durable. En tant que fondateurs du Groupe g7+, le Timor-Leste déclare que la paix doit venir du peuple et servir le peuple. Les institutions nationales doivent être renforcées, non pas remplacées. La paix se consolide également par la construction de passerelles diplomatiques. Le parlement vise à garantir que la paix parvienne aux citoyens, notamment en accordant des bourses aux enfants de victimes, afin de rompre le cycle de la violence par l'éducation et la mémoire des enseignements passés. Elle appelle les autres parlements à introduire des lois qui offrent un espoir aux générations futures.

Mme M.A. Maeea (Lesotho) indique que les parlements sont essentiels pour favoriser une paix durable grâce à l'établissement de mécanismes et stratégies efficaces de gestion des conflits. Ils sont tenus d'exercer un contrôle et d'allouer des budgets pour la mise en œuvre de la paix. Le Lesotho a connu une instabilité politique en 2012, ce qui a conduit à un accord de coalition pour la stabilité et la réforme afin de restaurer la paix nationale, renforcer la démocratie et la gouvernance, et promouvoir les droits de l'homme, la transparence et la responsabilité. La feuille de route associée a mis en avant la nécessité d'une révision de la Constitution avec la participation de la population. En 2026, le Parlement a adopté le dixième amendement à la Constitution pour faire avancer les réformes et établir un mécanisme de supervision et de facilitation de la mise en œuvre de la Constitution. Un onzième amendement est en cours de préparation. Cette expérience souligne le rôle crucial du parlement pour promouvoir les réformes, renforcer la gouvernance, favoriser la stabilité et jeter les bases d'une paix juste et durable.

Mme A. Bangura (Sierra Leone) explique que dans son pays, le Parlement a établi une commission indépendante pour la paix et la cohésion nationale et a signé un protocole d'accord avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. Toutefois, le processus de révision de la Constitution demeure inachevé dix ans après avoir été lancé et le rapport de la commission de la vérité et de la réconciliation a explicitement lié la guerre civile au pouvoir centralisé et aux échecs de gouvernance. L'échec des réformes visant à décentraliser l'autorité et à renforcer la protection des droits de l'homme a mis en péril l'ensemble de l'architecture de paix. Néanmoins, la contribution du Parlement à la paix est visible – depuis les missions de maintien de la paix de haut niveau jusqu'à la prévention au sein des collectivités locales – et elle a été un pilier central de la transition post-conflit qui a permis de mettre la nation sur la voie d'une paix juste et durable.

M. A.A. Paredes Gonzales (Pérou) indique que le mensonge et la trahison sont devenus monnaie courante. En tant qu'enseignant de retour dans les salles de classe après son passage à l'UIP, il observe que le précepte religieux selon lequel "Tu ne tueras point" n'est pas appliqué dans la société péruvienne. Les adultes, par leur silence, deviennent souvent des complices et des hypocrites. Le paragraphe du projet de résolution concernant l'éducation doit être renforcé dans

une perspective de prévention. L'indifférence déshumanise les gens. Il n'est dans l'intérêt de personne que des enfants à Gaza et dans de nombreuses régions du monde meurent. Il appelle les participants à ne pas être complices de l'injustice. La paix est le point de départ le plus fondamental du progrès de l'humanité.

M. H.E. Hasan (Bahreïn), s'exprimant en sa qualité de membre du Forum des jeunes parlementaires, estime que la paix n'est réelle que lorsque la confiance est établie, que la justice est rétablie et que les institutions regagnent la confiance des personnes qu'elles servent. Les parlementaires jouent un rôle primordial en tant que législateurs au sein d'institutions garantes de la redevabilité, l'inclusion et la réconciliation nationale. Le relèvement post-conflit est un processus profondément humain et politique. Les conflits affectent considérablement les jeunes en perturbant leur éducation, en limitant les possibilités et en provoquant des blessures psychologiques inguérissables. Pourtant, les jeunes ne sont pas seulement des victimes. Ce sont également des partenaires essentiels du processus de rétablissement de la paix, apportant la légitimité, l'énergie, la créativité et l'engagement à long terme nécessaires à la stabilité. La participation des jeunes à la consolidation de la paix doit être institutionnalisée. La résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU doit être mise en œuvre en tant que cadre pour assurer une participation significative, structurée et soutenue des jeunes.

Les parlements doivent exercer un contrôle rigoureux des ressources attribuées à la reconstruction après un conflit et à la consolidation de la paix, car les efforts de relèvement ne peuvent porter leurs fruits que s'ils sont transparents, assortis de mécanismes de responsabilité et attentifs aux besoins des collectivités touchées. La confiance des citoyens ne peut être rétablie là où la corruption, l'exclusion ou une piètre mise en œuvre persistent. Des mécanismes de suivi et de communication transparente des informations pilotés par des jeunes pourraient renforcer la confiance et l'appropriation démocratique du relèvement. Le processus de guérison passe par une éducation qui favorise les droits de l'homme et la coexistence, des possibilités économiques pour les jeunes, la réintégration professionnelle et l'accès à des soins de santé mentale et à une prise en charge tenant compte des traumatismes. La technologie doit être utilisée de manière responsable comme un outil de dialogue, de prévention et d'inclusion et non de division. La paix ne sera pas durable si elle exclut la génération qui doit la promouvoir. Compte tenu de l'impact de la guerre sur les jeunes au Moyen-Orient, la délégation de Bahreïn a soumis un point d'urgence et appelle au soutien de tous les jeunes délégués.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

La Présidente indique que la Commission va discuter des propositions d'amendements en séance plénière.

Les débats se poursuivent de 12 h 00 à 13 h 00, puis la séance est levée.

SÉANCE DU SAMEDI 18 AVRIL 2026

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 25 sous la conduite de la Vice-Présidente de la Commission, Mme F. Belhirch (Pays-Bas).

Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable

(suite)

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

(suite)

La Présidente déclare que le projet de résolution soumis à la Commission reprend l'intégralité du texte ayant fait l'objet d'un vote lors de la séance de rédaction. Le Secrétariat avait établi un texte final en vue de son adoption. Dans le dispositif du projet de résolution, un travail de restructuration important a été nécessaire sur le nouveau paragraphe 15 du dispositif – ancien paragraphe 7 – afin d'en garantir la lisibilité et la cohérence avec le reste du texte. En outre, plusieurs paragraphes ont été scindés en listes dans un souci de clarté et de lisibilité. Étant donné que, compte tenu des discussions sur le projet de résolution, une adoption à l'unanimité semble peu probable, elle considère que la Commission souhaite adopter le projet de résolution par consensus.

M. V. Chizhov (Fédération de Russie) fait remarquer qu'il est opposé à l'adoption du projet de résolution par consensus.

La Présidente invite la Commission à se prononcer par un vote sur l'adoption du projet de résolution, tel qu'amendé.

À l'issue d'un vote, la résolution, telle qu'amendée, est adoptée.

M. V. Chizhov (Fédération de Russie) estime que cette résolution aurait pu être un document percutant, concret et tourné vers l'avenir, mais que le Groupe des Douze Plus et l'Ukraine ont introduit dans le texte des dispositions à connotation politique qui dépassent souvent la substance et la portée de la résolution. Les co-rapporteurs ont contribué de façon significative à l'élaboration de la résolution, mentionné l'importance de préserver le consensus sur le texte et souligné qu'une approche régionale étroite sera inacceptable pour instaurer et préserver la paix. Ils ont insisté pour que les dispositions de la résolution soient universelles et pour que l'on évite tout parti pris à l'égard des conflits régionaux. Le Groupe des Douze Plus et l'Ukraine ont fait fi de ces suggestions.

L'inclusion, dans le préambule et le dispositif de la résolution, d'éléments contenant de fausses allégations à l'encontre de la Fédération de Russie concernant le soi-disant déplacement forcé de citoyens ukrainiens, notamment d'enfants, constitue un exemple d'instrumentalisation politique. De même, la référence à une résolution de l'UIP condamnant la soi-disant invasion de l'Ukraine, sur proposition de la délégation ukrainienne, rend le texte encore plus partial. Il a également été fait référence, dans le dispositif, à la Cour pénale internationale, dont l'approche en matière de justice n'est pas exempte de parti pris politique. Parmi les autres dispositions inacceptables figurent des formulations sur l'incapacité de la communauté internationale à mettre en place des mécanismes de justice, ce qui dépasse largement les compétences de l'UIP, ainsi que la référence à l'utilisation d'avoirs gelés dans le cadre du redressement post-conflit, ce qui constitue une invention dangereuse et illégitime. La Fédération de Russie n'a d'autre choix que de se dissocier du document dans son ensemble et de faire officiellement savoir qu'elle s'oppose à l'intégralité du texte de la résolution dans sa formulation actuelle.

M. Yi Zhang (Chine) dit que l'ensemble des parties sont parvenues à un large consensus sur le projet initial de résolution, et que les co-rapporteurs ont rédigé une résolution équilibrée et objective qui répond aux attentes communes de toutes les parties. Les consultations finales sur le projet de texte se sont toutefois révélées profondément décevantes et des formulations inappropriées et injustes y ont été introduites, s'écartant du ton équilibré du texte initial. Les parlementaires auront du mal à présenter sereinement les textes initial et final à leurs électeurs. Sa délégation s'est toujours strictement conformée aux règles de procédure de l'UIP, dont l'objectif fondamental est la démocratie à part entière pour tous. Il est regrettable que les consultations aient tourné au cirque, au cours desquelles certains pays ont rallié leurs troupes à des fins privées. Il ne pense pas que cette résolution déséquilibrée et injuste est le message à transmettre à la communauté internationale. Les préoccupations spécifiques de sa délégation concernant le texte de la résolution seront communiquées au Secrétariat.

M. A. Golrou (République islamique d'Iran) dit qu'il partage l'avis du délégué de la Fédération de Russie et rejette catégoriquement la résolution.

M. I. Krulko (Ukraine) témoigne sa gratitude à ceux qui ont résolument défendu les principes du droit international et contribué à renforcer le texte de la résolution en y incluant des dispositions relatives à la redevabilité en cas de violations du droit international ; au dédommagement, notamment par le recours légal aux avoirs gelés des États responsables d'actes d'agression ; à la condamnation des attaques contre les civils et les infrastructures essentielles ; au retour des civils déportés, notamment les enfants ; et à la prévention de nouvelles agressions. Pour l'Ukraine, ce débat n'est pas théorique. Son pays se bat chaque jour pour mettre fin à la terreur infligée par la Fédération de Russie. L'expérience de l'Ukraine reflète une tendance plus générale, observable dans les conflits modernes, à la violation du droit international et des normes humanitaires. L'Ukraine défend des principes universels, la Charte des Nations Unies, les Conventions de Genève du 12 août 1949 relatives à la protection des victimes de guerre et le droit international. Il est profondément troublant que la Fédération de Russie, en tant que membre

permanent du Conseil de sécurité de l'ONU chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, viole elle-même ces principes. La CPI a émis des mandats d'arrêt à l'encontre des dirigeants de la Fédération de Russie pour crimes de guerre. Il en va de la crédibilité du système international, car sans justice, il ne saurait y avoir de paix durable. Il remercie la Commission d'avoir adopté la résolution telle qu'amendée.

M. A. Al-Zu'bi (Jordanie), co-rapporteur, explique que cette résolution se veut générale et équilibrée, et non pas destinée à mettre en lumière un conflit ou une guerre en particulier. Le monde connaît de nombreux conflits et tout peuple touché par la guerre a le droit d'être entendu et pris en compte. Telle est l'orientation générale de la résolution, qui met l'accent sur les cadres institutionnels, la réconciliation et la reconstruction de la vie civile. Le choix a été fait de ne pas prendre parti pour l'une ou l'autre des parties, car cela ne serait pas dans l'intérêt de la crédibilité diplomatique, qui doit être objective et prendre en compte la souffrance des êtres humains, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Le nombre d'amendements proposés – plus de 150 émanant de 21 délégations – reflète la volonté d'orienter le texte de la résolution dans une certaine direction. On a déjà observé par le passé une tendance à se concentrer sur un conflit au détriment d'autres, et les co-rapporteurs ont choisi d'éviter cela. Il incombe non seulement de traiter les conflits dans sa zone géographique immédiate, mais aussi d'adopter une approche globale, car la paix, l'humanité et la stabilité internationale ne sont pas liées à un continent ou à un groupe en particulier. Il exprime l'espoir que la Commission conserve une vision globale et exhaustive et tienne compte de cette considération dans ses travaux futurs.

La Présidente considère que la Commission souhaite prendre acte de l'exposé des motifs du projet de résolution rédigé par les co-rapporteurs.

Il en est ainsi décidé.

d) Désignation d'un rapporteur à la 152e Assemblée

La Présidente invite la Commission à désigner un rapporteur chargé de présenter le projet de résolution à la 152e Assemblée.

M. L. Wehrli (Suisse) fait observer qu'il n'y a personne de plus compétent que Mme Belhirch pour occuper le poste de rapporteur chargé du projet de résolution et propose sa candidature à ce poste.

La nomination est approuvée.

Préparatifs pour les Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La Présidente indique que le Bureau a examiné les propositions relatives à ce thème d'étude, à savoir : *Le rôle des parlements dans la consolidation de la paix à l'ère de l'intelligence artificielle militaire*, présentée par la Tchéquie, *Bâtir un avenir pacifique : renforcer la diplomatie parlementaire en faveur de la médiation, du dialogue et de la pérennisation de la paix*, présentée par le Pakistan, *Garantir la liberté de navigation, lutter contre les flottes fantômes et protéger les infrastructures de communication sous-marines*, présentée par l'Ukraine, et *Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité économique mondiale*, présentée par les Émirats arabes unis. À l'issue des discussions, le Bureau est convenu de recommander que le thème intitulé *Façonner un avenir pacifique : renforcer la diplomatie parlementaire au service de la médiation, du dialogue et d'une paix durable* est le plus approprié et aborde des questions qui occupent une place prépondérante dans la nouvelle stratégie 2027–2031. Elle considère que la Commission approuve cette recommandation.

M. M. Almheiri (Émirats arabes unis) fait remarquer qu'il n'est pas d'accord avec la recommandation du Bureau et demande des précisions sur la procédure à suivre afin de poursuivre l'examen du thème d'étude de la prochaine résolution qui sera soumise à l'examen de la Commission.

La Secrétaire donne lecture de l'article 19 du Règlement de la Commission permanente, qui stipule :

1. Une commission permanente décide du thème d'étude à proposer pour examen à l'Assemblée suivante après avoir entendu la recommandation de son Bureau.
2. Lorsqu'une commission est appelée à prendre une décision sur le thème d'étude à proposer pour examen à l'Assemblée suivante, les seules propositions qu'elle peut prendre en considération, autres que celles qui figurent dans la recommandation du Bureau, sont les propositions antérieures qui ont été soumises dans les délais réglementaires mais n'ont pas été acceptées par le Bureau.
3. Si une commission permanente se voit demander par un Parlement membre ou Membre associé d'examiner une proposition qui n'a pas été acceptée par le Bureau, elle décide en premier lieu de l'opportunité d'examiner ladite proposition.

Concrètement, cela signifie qu'il sera demandé à la Commission, dans un premier temps, si elle souhaite examiner les autres propositions et, dans l'affirmative, se prononcera sur la proposition de son choix.

La Présidente invite la Commission à voter pour déterminer si elle souhaite examiner les quatre thèmes d'étude proposés.

À l'issue d'un vote, la Commission décide d'examiner les quatre propositions.

M. J. Bartošek (Tchéquie) indique qu'il existe de nombreux exemples d'utilisation militaire de l'intelligence artificielle (IA) dans les conflits. Le thème proposé aborde la question des réglementations ou des limites à l'utilisation de l'IA, ainsi que celle de savoir s'il existe un contrôle humain sur les systèmes utilisés pour tuer des personnes ou détruire des bâtiments, d'autant plus que les experts ont averti que l'IA est imprévisible. Les parlements peuvent établir des lignes directrices et des réglementations concernant la manière dont l'IA à des fins militaires est formée, développée et déployée, afin de garantir la protection des civils à l'étranger et sur le territoire national. Ce thème d'étude revêt un caractère à la fois éthique et technique, et il incombe sans aucun doute aux parlements de fixer les limites de cette technologie.

Mme S.S. Faruqui (Pakistan) déclare que la proposition de sa délégation s'inscrit dans une démarche stratégique et répond à un besoin urgent compte tenu de l'instabilité de la situation mondiale. Plusieurs guerres font rage à travers le monde et la seule solution efficace réside dans la diplomatie parlementaire et la médiation transfrontalière. Les parlements ont été affaiblis. À maintes reprises, les décisions n'ont fait l'objet que de brèves discussions et les parlementaires n'ont pas reçu le respect qui leur est dû. Mettre l'accent sur la diplomatie parlementaire, dans le cadre de l'UIP, contribuera à redonner aux parlements l'autorité qu'ils méritent.

M. I. Krulko (Ukraine) dit que la proposition de sa délégation est similaire à celle présentée par les Émirats arabes unis. Il se déclare donc prêt à fusionner sa proposition avec celle soumise par les Émirats arabes unis.

La Présidente estime qu'il n'est pas possible de fusionner les propositions.

M. M. Almheiri (Émirats arabes unis) remercie la délégation ukrainienne pour son soutien. La proposition de sa délégation porte sur un sujet qui concerne l'ensemble des personnes présentes dans la salle. Tous sont touchés par l'entrave à la libre navigation dans les détroits naturels et par les attaques contre les infrastructures critiques et énergétiques. L'économie, les moyens de subsistance, les approvisionnements médicaux et agricoles, ainsi que les modes de vie. Si cette situation n'est pas résolue, elle créera un précédent susceptible de se reproduire dans différents endroits du monde. Dans l'intérêt de la diplomatie parlementaire et du respect des parlementaires, il convient de prendre position sur ces questions cruciales. Ce sujet mérite un projet de résolution, plutôt qu'une réunion-débat.

M. A. Alharbi (Arabie saoudite), dans le cadre d'un rappel au règlement, déclare que la Commission est invitée à se prononcer sur quatre propositions sans disposer de documents connexes. Il demande que ces quatre propositions soient affichées sur l'écran de la salle.

La Présidente indique que les quatre propositions seront affichées sur l'écran.

M. V. Chizhov (Fédération de Russie) déclare reconnaître que la Commission doit pouvoir examiner les propositions à l'écran. Bien qu'il comprenne le caractère sensible de la situation en matière de sécurité maritime au Moyen-Orient, celle-ci évolue trop rapidement pour qu'on puisse en prévoir l'état dans six mois. Il suggère que la Commission opte pour un thème d'étude plus équilibré, tel que la proposition du Pakistan.

M. I. Krulko (Ukraine) déclare qu'il souhaite retirer la proposition de sa délégation afin de soutenir celle présentée par les Émirats arabes unis. Il encourage toutes les délégations qui souhaitent voter en faveur de la proposition ukrainienne à voter plutôt pour celle des Émirats arabes unis.

La Présidente confirme que la proposition présentée par l'Ukraine a été retirée du vote.

À l'issue d'un vote, le thème intitulé Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité économique mondiale *est adopté.*

La Présidente explique que le thème intitulé *Le rôle des parlements dans la consolidation de la paix à l'ère de l'intelligence artificielle à des fins militaires* a recueilli 3 voix, que le thème *Bâtir un avenir pacifique : renforcer la diplomatie parlementaire en faveur de la médiation, du dialogue et de la pérennisation de la paix* a recueilli 14 voix, tandis que le thème *Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité économique mondiale* a recueilli 24 voix.

b) Propositions pour le choix des co-rapporteurs

La Présidente précise que des candidatures ont été reçues pour deux co-rapporteurs. Un troisième co-rapporteur pourra être désigné le cas échéant. Les candidats proposés sont M. M. Almheiri (Émirats arabes unis) et Mme L. Zaburanna (Ukraine).

Ces nominations sont approuvées.

c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

La Présidente déclare que le Bureau a également suggéré que deux des thèmes proposés fassent l'objet de réunions-débat lors de la 153e Assemblée. La sécurité maritime ayant été retenue comme thème principal, les réunions-débat porteront sur les deux autres thèmes, à savoir l'intelligence artificielle à des fins militaires, d'une part, et la médiation et la diplomatie, d'autre part. Elle considère que la Commission approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Élections au Bureau de la Commission

La Présidente indique que la Commission a été invitée à pourvoir cinq sièges vacants. Les candidats proposés sont : pour le Groupe africain, M. F. Belekanyama (Malawi) ; pour le Groupe Eurasie, M. N. Mahmoudzoda (Tadjikistan) ; et pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, Mme F. Weisse (Chili). Deux sièges resteront vacants jusqu'à la prochaine Assemblée.

Ces nominations sont approuvées.

Divers

La Présidente déclare qu'en l'absence d'autres points à l'ordre du jour, elle va clore la séance.

La séance est levée à 15 h 20.

Commission permanente du développement durable

SÉANCE DU JEUDI 16 AVRIL 2026

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 20 sous la conduite de la Présidente de la Commission, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis).

Adoption de l'ordre du jour
(C-II/152/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 151e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2025)

Le compte rendu est approuvé.

La Présidente attire l'attention sur deux ateliers relatifs au développement durable qui auront lieu pendant l'Assemblée – *Nouvelles réglementations mondiales relatives aux émissions de méthane : implications pour le commerce et les économies nationales* et *Océans et changements climatiques : le rôle moteur des parlements dans la protection de notre planète bleue* – et encourage les membres de la Commission à y assister.

Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs

La Présidente indique que 138 amendements ont été proposés par 22 parlements, le Forum des jeunes parlementaires et le Forum des femmes parlementaires. Les quatre propositions d'amendements par le Forum des femmes parlementaires ont été examinées par les co-rapporteurs, Mme D. O'Neill (Australie), M. J.M.R. Edwards (Chili) et Mme J. Sabao (Zambie), qui ont estimé qu'ils constituaient des contributions positives et recommandent à la Commission de les intégrer.

Les co-rapporteurs sont invités à présenter le projet de résolution *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises* –, présentation qui sera suivie d'un débat et d'une séance de rédaction à partir des propositions d'amendements.

Mme D. O'Neill (Australie), co-rapporteure, déclare que les objectifs de développement durable sont ambitieux et qu'à ce titre, ils ne seront pas atteints faute de financement adéquat. Cette idée a constitué le point de départ du projet de résolution. Les co-rapporteurs ont intégré presque 80 % des propositions d'amendements dans le projet de résolution par un processus collaboratif et inclusif tenant compte des points de vue de l'ensemble des groupes géopolitiques. Elle exprime l'espoir que le projet de résolution serve de plateforme pour s'unir contre les perturbateurs du libre-échange équitable et les multinationales qui opposent les pays les uns aux autres.

M. J.M.R. Edwards (Chili), co-rapporteur, précise que les autres co-rapporteurs et lui-même ont examiné chaque ligne du document et se sont efforcés d'intégrer presque toutes les propositions d'amendements, sauf lorsque cela aurait entraîné des répétitions. Le projet de résolution porte sur deux grandes questions : la fiscalité équitable des entreprises multinationales conformément à la loi et le commerce international. La thématique commerciale a été ajoutée face aux perturbations significatives du commerce international qui avaient suscité une proposition de

point d'urgence lors de la 150e Assemblée de l'UIP et qui demeurent une préoccupation pressante. Les deux questions sont essentielles pour le développement économique et le bien-être des populations à travers le monde et il espère que les délégués seront fiers de leur travail ainsi que de celui de l'UIP sur ce sujet.

b) Débat

M. B. Kjoku (Macédoine du Nord) salue le cadre d'action clair et concret du projet de résolution. Dans le contexte actuel d'incertitude économique, le système du commerce international fondé sur des règles, qui a été un moteur de réduction de la pauvreté, subit la pression des obstacles unilatéraux et des différends tarifaires. Pour les petites et les moyennes économies, comme la Macédoine du Nord, dont la prospérité dépend de l'ouverture et de la prévisibilité de l'environnement commercial, ces pressions ont des conséquences directes pour les entreprises, les travailleurs et les ménages. L'adhésion de la Macédoine du Nord à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC) ainsi que son processus d'adhésion en cours à l'Union européenne, ont renforcé son engagement en faveur des marchés ouverts, de la concurrence loyale et de la suppression des barrières commerciales, ce qui a permis des avancées concrètes en matière d'activité économique, d'emploi et de niveau de vie. La résurgence du protectionnisme est donc une source de profonde préoccupation. La Macédoine du Nord soutient fermement le projet de résolution et en demande l'adoption.

M. Kushida Seiichi (Japon) indique que face au spectre du protectionnisme qui se profile à nouveau, la coopération internationale est essentielle pour construire une économie mondiale durable. Le multilatéralisme ne pourra être maintenu qu'en réaffirmant l'esprit de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les entreprises multinationales ne devraient pas être autorisées à éviter la fiscalité. Le Japon a institué le taux d'imposition minimum mondial pour empêcher les multinationales de réduire arbitrairement leur charge fiscale en transférant leurs bénéfices vers des juridictions à faible taux d'imposition. Pour parvenir à une économie mondiale équitable et durable, il est également nécessaire de bâtir des sociétés stables en s'attaquant aux inégalités croissantes, aux menaces environnementales et aux défis de l'immigration. Redistribuer les richesses, réaliser des investissements en faveur des ressources humaines et bâtir une société inclusive, tout en maintenant une économie mondiale réglementée, libre et ouverte, sont les clés qui permettront de remettre le monde sur le droit chemin. Il se réjouit à la perspective de travailler avec d'autres parlementaires à la réalisation de cet objectif.

M. L.-J. de Nicolay (France) déclare que la tendance à la réduction des droits de douane qui prévaut depuis des décennies est sapée par des mesures protectionnistes et des hausses tarifaires unilatérales, notamment celles qui sont décidées par le Président des États-Unis d'Amérique, créant des tensions commerciales aux conséquences négatives pour l'économie mondiale. Sa délégation a proposé deux amendements sur ces questions : l'un condamnant l'utilisation transactionnelle des augmentations de tarifs douaniers et l'autre faisant explicitement référence à l'OMC comme pilier du système commercial multilatéral.

L'évitement fiscal entraîne la perte de plusieurs milliards d'euros chaque année en France, fragilise les finances publiques et perpétue les inégalités. De plus, il est aggravé par le dumping fiscal et une concurrence malsaine entre États, appelant une coopération internationale accrue. Le taux d'imposition minimum mondial de 15 %, établi dans le cadre de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et le Cadre inclusif du G20, est en vigueur dans des pays de l'Union européenne depuis 2024, mais sa portée a été restreinte après que les États-Unis d'Amérique ont obtenu une exemption pour leurs entreprises, rendant ainsi les avancées au niveau mondial encore plus importantes. Les négociations en cours relatives à l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale sont considérées comme une évolution positive et la délégation française a proposé un amendement visant à garantir l'harmonisation du cadre avec d'autres instruments internationaux en vigueur, ainsi qu'un amendement visant à promouvoir une répartition équitable des droits de taxation entre les États.

M. F. Tolmie (Canada) indique que les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour combattre l'évitement fiscal international, notamment en passant au crible la législation sur les accords commerciaux et l'évitement fiscal des entreprises, ainsi qu'en examinant le protectionnisme, les droits de douane et l'évitement fiscal des entreprises au sein des commissions parlementaires avant de formuler des recommandations au gouvernement. À titre d'exemple, le Comité permanent

des finances de la Chambre des communes du Canada a récemment lancé une étude sur l'utilisation des paradis fiscaux à l'étranger, associant des ministères, des universitaires et des interlocuteurs. Ce type d'études menées par les comités pourraient imposer aux gouvernements de fournir des réponses écrites, les obligeant ainsi à rendre des comptes.

Sa délégation souscrit à l'accent mis par le projet de résolution sur un commerce ouvert, prévisible et fondé sur des règles, mais il estime que le fait de présenter les mesures protectionnistes comme étant principalement néfastes gagnerait à reconnaître la légitimité de certains outils protectionnistes, tels que les recours commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC. La délégation canadienne a donc proposé des amendements visant à inclure des termes reconnaissant le droit des États à adopter des mesures légitimes de protectionnisme et d'autres mesures légitimes de politique publique qui limitent les échanges commerciaux. Des amendements soulignant qu'il importe de lutter contre le travail forcé ont également été proposés.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) rappelle que l'Ukraine est profondément attachée au libre-échange équitable, qui constitue une bouée de sauvetage pour le développement, la stabilité et la paix. Les ports ukrainiens de la mer Noire jouent un rôle essentiel dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et le pays demeure un exportateur clé de produits agricoles, représentant environ 10 % des exportations mondiales de céréales et 15 % des exportations mondiales de maïs. Le fonctionnement ininterrompu de ces routes commerciales est essentiel pour l'économie de l'Ukraine et pour la sécurité alimentaire mondiale, en particulier pour les pays d'Afrique et d'Asie qui dépendent d'approvisionnements stables et abordables en denrées alimentaires.

Le libre-échange est cependant vivement menacé sur deux fronts : l'OMC est affaiblie et peine à faire respecter ses règles et la Fédération de Russie continue de cibler les ports ukrainiens au moyen de missiles et de drones, frappant des infrastructures utilisées dans les exportations de céréales en vue de perturber les flux alimentaires mondiaux et de saper les principes du commerce ouvert. Une situation similaire en termes de perturbation a été observée sur les principales voies maritimes telles que le détroit d'Ormuz. L'Ukraine appuie énergiquement le projet de résolution et compte que celui-ci renforcera l'engagement en faveur du libre-échange fondé sur des règles entre États.

M. R. Khumnurak (Thaïlande) précise que pour les économies tributaires des échanges commerciaux, telles que la Thaïlande, un système commercial ouvert, prévisible et fondé sur des règles, dirigé par l'OMC, est essentiel à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et au développement inclusif. Les parlements doivent donc éviter le protectionnisme, soutenir la réduction progressive des droits de douane et s'assurer que l'accès aux biens essentiels est protégé. L'ouverture va de pair avec une fiscalité équitable, qui est au cœur du contrat social entre l'État et ses citoyens. Lorsque les entreprises multinationales transfèrent artificiellement leurs bénéfices pour ne pas payer d'impôts, elles mettent à mal à la fois les recettes publiques et la confiance du public. La Thaïlande est favorable à une coopération internationale renforcée sur la question et appelle les parlements à veiller à ce que les politiques commerciales, les droits de douane et les politiques fiscales soient harmonisés, transparents et conformes aux objectifs de développement durable. La Thaïlande est prête à collaborer avec les Parlements membres en faveur d'une économie mondiale ouverte, équitable et durable.

M. A. Kokhoev (Fédération de Russie) affirme que l'économie mondiale est façonnée par une crise des institutions financières internationales, par la fragmentation du commerce international ainsi que par des rivalités autour des ressources stratégiques. Des méthodes déloyales, notamment des droits de douane, des sanctions et des interdictions directes, sont appliquées contre certains pays, notamment la Fédération de Russie. Dans ce contexte, instaurer une économie mondiale équitable et durable fondée sur des principes transparents est plus nécessaire que jamais.

La participation de l'UIP au développement économique mondial est la bienvenue et la Fédération de Russie continuera de se concentrer sur l'approfondissement de la coopération avec les pays amis, le développement des pays du groupe BRICS Plus et de l'Organisation de coopération de Shanghai, ainsi que sur l'élargissement de la coopération parlementaire au sein du G20.

En ce qui concerne le projet de résolution, un système commercial multilatéral transparent et non discriminatoire fondé sur le droit international est essentiel pour des relations commerciales ouvertes et pour progresser vers les objectifs de développement durable. Tous les pays doivent se conformer aux règles de l'OMC et les restrictions et sanctions unilatérales qui créent de l'incertitude dans l'économie mondiale ne devraient pas être permises.

M. Z. Miklós (Roumanie) déclare qu'une économie mondiale ouverte et fondée sur des règles est essentielle pour la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Le protectionnisme croissant aggrave les problèmes existants en faisant augmenter les prix, ce qui entraîne des conséquences particulièrement négatives pour les groupes vulnérables. De plus, le transfert artificiel des bénéfices vers des juridictions à faible imposition prive les États de ressources qui pourraient financer les services publics. En tant qu'État membre de l'Union européenne et candidate à l'adhésion à l'OCDE, la Roumanie a mis en œuvre le taux d'imposition minimum mondial de 15 %, soutenu le Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et participé aux débats des Nations Unies sur la coopération fiscale. L'objectif est simple : les entreprises doivent payer des impôts équitables là où elles exercent leurs activités. La Roumanie soutient le projet de résolution, qui offre un cadre solide pour une économie mondiale équitable et durable et elle contribuera activement à l'application de ses principes.

M. H. Choumais (Maroc) informe que son pays a mis en place des mesures de réduction des droits de douane et de lutte contre l'évitement fiscal et s'inquiète des mesures protectionnistes adoptées par certains États et de leurs effets négatifs sur le commerce mondial et sur la stabilité économique des pays. Une loi marocaine de 2025 a permis de réduire les droits de douane sur une gamme de produits, notamment les smartphones, les équipements médicaux et les médicaments, dans le but de baisser les prix et d'alléger la charge qui pèse sur les citoyens. En ce qui concerne la lutte contre l'évitement fiscal, la même loi a renforcé les mesures d'application des mesures, notamment la digitalisation des systèmes de suivi des produits pétroliers en coopération avec le Ministère de l'énergie, la réforme de l'impôt sur le revenu et de la TVA au profit de la classe moyenne, et la ratification, par le Parlement, des accords de coopération fiscale avec le Tchad, le Burundi et le Ghana. Ces mesures visent à promouvoir le libre-échange sur le continent africain tout en améliorant le pouvoir d'achat des citoyens.

M. R. Zare (République islamique d'Iran) estime que la menace ou l'usage de la force contre la souveraineté d'un État constitue non seulement une violation du droit international mais également une source d'instabilité économique aux niveaux régional et mondial. La guerre récente imposée à la République islamique d'Iran, au-delà des dégâts considérables causés à son infrastructure économique et industrielle, a entraîné des conséquences transnationales plus importantes, notamment la perturbation des marchés énergétiques, la fragmentation des chaînes d'approvisionnement, l'augmentation des risques pour le commerce mondial et le renforcement de l'incertitude internationale, ce qui démontre que les conflits approfondissent les crises économiques et sapent le système économique mondial. Soulignant que des mesures unilatérales et coercitives sont incompatibles avec les principes fondamentaux du droit international, notamment le respect de la souveraineté des États, il exprime son soutien au projet de résolution.

Mme A. Shakya (Népal) considère qu'il est injuste que les multinationales réalisent d'importants profits en exploitant certaines failles afin de ne payer que peu ou pas d'impôts, privant ainsi les États de recettes nécessaires pour les écoles, les hôpitaux et la réalisation des objectifs de développement durable. De telles pratiques persistent au Népal et nécessitent une réponse internationale unie à travers des instances telles que l'UIP. Il convient également de mieux prendre en compte les facteurs de vulnérabilité géographiques et climatiques spécifiques aux pays dont les écosystèmes sont fragiles, notamment dans les pays montagneux comme le Népal, où les infrastructures sont endommagées et la connectivité commerciale perturbée. Le projet de résolution doit être renforcé pour refléter la nécessité d'apporter un soutien supplémentaire et de faire preuve d'une flexibilité accrue en faveur des pays en développement, notamment s'agissant de l'accès aux fonds d'adaptation au climat et au traitement spécial et différencié de l'OMC.

M. K.H. Kachali (Malawi) déclare que l'évitement fiscal mine la capacité des pays à mobiliser des ressources nationales en faveur du développement et que les parlements ont un rôle clé à jouer en veillant à ce que des recettes soient disponibles pour investir en faveur du développement durable. Pour améliorer la capacité à détecter et prévenir l'évitement fiscal, les parlements peuvent allouer des fonds à des initiatives de renforcement des capacités des autorités fiscales, investir dans l'analyse de données pour identifier et surveiller l'évitement fiscal, et adopter des normes internationales sur la transparence fiscale et l'échange automatique d'informations. Le Parlement du Malawi a réformé sa loi fiscale en 2025 pour combler les lacunes, introduit des réglementations sur les prix de transfert pour prévenir le transfert de bénéfices par les multinationales, et utilisé ses commissions pour assurer une surveillance continue de la mise en œuvre de la politique fiscale et de l'Autorité fiscale du Malawi.

Mme H. Mohsin (Parlement arabe) estime que le commerce ouvert fondé sur des règles équitables est un moteur de développement économique, qui crée des emplois et réduit la pauvreté, notamment dans les pays en développement, mais que l'aggravation des conflits et l'utilisation croissante de la fraude fiscale par les multinationales menacent ces acquis. Les parlementaires doivent poursuivre trois objectifs complémentaires, qui doivent être inclus dans le projet de résolution : combler les failles du régime fiscal exploitées par les multinationales à des fins d'évitement fiscal, veiller à ce que les impôts soient payés là où les bénéfices sont générés, démanteler les droits de douane injustifiés qui entravent le commerce international, et améliorer les infrastructures et la logistique dans les pays en développement pour leur permettre de profiter de la croissance économique. Le Parlement arabe reste déterminé à travailler avec les organisations internationales et les parlements vers un ordre international plus juste et plus transparent, où les ressources sont distribuées équitablement.

M. M.G. Mahlaule (Afrique du Sud) indique que le projet de résolution considère à juste titre le parlement comme un acteur central dans la réponse aux défis de l'intégration économique mondiale. Par le biais de leurs fonctions législative, de contrôle et budgétaire, les parlements sont particulièrement bien placés pour promouvoir une fiscalité transparente, juste et équitable, examiner minutieusement les accords commerciaux et fiscaux, et veiller à ce que les politiques nationales relatives au commerce, aux droits de douane et à la fiscalité soient cohérentes et conformes aux objectifs de développement durable. Le protectionnisme, le pouvoir incontrôlé des entreprises et la fraude fiscale ne se contentent pas de fausser les marchés, ils creusent les inégalités, sapent la confiance du public et privent les gouvernements des ressources nécessaires pour remplir leurs obligations envers les citoyens. Les parlements doivent combler les lacunes législatives qui ont permis les abus, exiger des gouvernements et des entreprises qu'ils rendent des comptes, et promouvoir la coopération multilatérale sur la justice fiscale et le commerce équitable. Pour des pays comme l'Afrique du Sud, ce n'est pas une préoccupation lointaine ou théorique : c'est une question de souveraineté fiscale et de capacité à bâtir une société juste et équitable. Sa délégation appuie vigoureusement le projet de résolution et appelle tous les Parlements membres à traduire les principes qu'elle contient en actions concrètes en matière de législation et de contrôle.

M. M.T. Mahmood (Pakistan) est d'avis que les récentes mesures unilatérales sur les droits de douane annoncées par une grande économie témoignent d'une tendance plus vaste au protectionnisme, ce qui pose des défis pour des pays en développement comme le Pakistan, pour lesquels le commerce est un facteur important d'emploi, d'investissements et de réduction de la pauvreté. Les barrières protectionnistes croissantes entraînent des perturbations immédiates des exportations, une augmentation des coûts de production et une pression sur des secteurs clés tels que le textile, l'agriculture et les activités manufacturières à petite échelle. En dépit de ces vents contraires, le Pakistan a affiché son premier excédent en 14 ans en 2025, soutenu par une forte croissance des exportations, une augmentation des transferts de fonds et un secteur des services informatiques en expansion. Les parlementaires ont un rôle central à jouer pour bâtir une économie mondiale équitable et durable et les politiques économiques doivent respecter la justice sociale, les objectifs de développement durable et la résilience aux changements climatiques. La voie à suivre réside dans le partenariat, pas dans la polarisation, et appelle une confiance renouvelée dans le multilatéralisme ainsi qu'un engagement à s'assurer que toutes les personnes peuvent profiter des bienfaits de la mondialisation.

Mme F. Mahamat Seïd (Tchad) précise que la libéralisation du commerce pour des pays comme le Tchad ne devrait pas être brutale ni uniforme : des réductions aléatoires des droits de douane risquent d'affaiblir les industries agroalimentaires, textiles et manufacturières naissantes, qui sont les piliers de la souveraineté économique. Une approche progressive, différenciée et équitable est donc préconisée, aux côtés d'une ouverture des marchés accompagnée de mécanismes de protection légitimes permettant aux économies en développement et structurellement vulnérables de renforcer leur base de production et de créer des emplois pérennes.

Elle appelle au renforcement de la transparence en matière de prix de transfert, à la coopération internationale contre les paradis fiscaux et à l'établissement de cadres justes et équitables pour la fiscalité internationale. Elle propose d'établir des mécanismes internationaux visant à compenser les pertes de recettes douanières subies par les pays les moins avancés en

raison de la libéralisation des échanges. Une économie mondiale équitable et durable ne saurait être décrétée dans un texte mais doit être bâtie par l'écoute, la solidarité et la responsabilité partagée, en tenant compte de la situation du Tchad, du Sahel et de l'Afrique.

Mme C. Roth (Allemagne) se félicite des efforts déployés par les co-rapporteurs pour obtenir un consensus sur les défis mondiaux affectant tous les pays, en insistant sur le fait que la responsabilité est commune à tous les pays. Le libre-échange équitable fondé sur des règles universelles, inclusives, ouvertes, non discriminatoires, transparentes et prévisibles est indispensable et essentiel au développement durable, à la protection des droits humains universels et aux efforts visant à combattre la crise climatique. Il ne faut pas négliger l'importance de soutenir les pays les moins avancés.

M. D. Sam (Cambodge) indique que le Gouvernement du Cambodge a élaboré une stratégie et un plan d'action pour promouvoir le développement économique centré sur la croissance, l'emploi, l'équité, l'efficacité et la durabilité. Le Cambodge participe activement à des instances telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Partenariat économique global régional et l'OMC. Le Parlement a ratifié des accords commerciaux internationaux et régionaux, notamment la Zone de libre-échange des pays de l'ASEAN, le Partenariat économique global régional et des engagements de l'OMC, en vue de promouvoir l'ouverture des marchés et de supprimer les obstacles non tarifaires. Il a également adopté la législation requise pour la mise en œuvre de ces accords, notamment la réforme des droits de douane et une loi de modernisation des douanes qui simplifie les procédures, renforce la transparence et réduit les coûts du commerce, conformément à l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Le dialogue constructif, la solidarité et la responsabilité partagée sont essentiels pour favoriser une économie résiliente, équitable et durable.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) déclare que l'établissement d'un système commercial international équitable et équilibré bénéficiant à toutes les personnes nécessite la reconnaissance des crises et des conflits qui affectent de nombreuses régions du monde et minent la stabilité et le développement économique. La stabilité est essentielle pour ouvrir la voie à une économie mondiale et à un système commercial plus équitables. Les parlementaires doivent s'employer à combattre l'évitement fiscal et l'économie parallèle, qui affaiblissent les économies nationales, et à intensifier leurs efforts au niveau national ainsi que dans des instances internationales, telles que l'Assemblée de l'UIP et l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. M.Z. Maher (Tunisie) souligne que le libre-échange durable appelle des règles claires et transparentes pour empêcher l'économie de devenir un moyen d'imposer une hégémonie ou de générer des inégalités, par ailleurs injustes, en termes de richesses. La Tunisie reste engagée en faveur de l'ouverture commerciale, en instaurant une confiance durable avec ses partenaires et en soutenant les mesures qui garantissent un accès équitable aux marchés. Il convient d'éviter de faire obstacle aux chaînes d'approvisionnement, car cela pourrait nuire aux possibilités et à la stabilité économique des pays en développement. Il fait part de son soutien au projet de résolution, notamment aux dispositions relatives aux multinationales, qui devraient réinvestir leurs bénéfices dans les pays où elles exercent leurs activités, en réalisant des investissements et en établissant partenariats. Les recettes fiscales ne doivent pas être utilisées de manière à affaiblir les pays en développement. Des partenariats et une intégration économiques renforcés sont nécessaires pour éviter l'instabilité économique.

Mme E. Rizvanoğlu (Türkiye) se félicite du projet de résolution et apprécie l'accent mis sur le commerce ouvert et fondé sur des règles, la fiscalité équitable et la réduction du protectionnisme comme piliers d'une économie mondiale équitable et durable. Sa délégation appuie l'objectif consistant à préserver un système commercial multilatéral ouvert et prévisible, mais souligne que la libéralisation des échanges doit aller de pair avec une augmentation de la production, des créations d'emplois et une distribution équitable en vue d'assurer une croissance inclusive. Une coopération internationale accrue pour combattre l'évitement fiscal des entreprises est également essentielle. Lorsque ce sont principalement les travailleurs et les consommateurs qui portent le fardeau, les inégalités augmentent : un système équitable doit veiller à ce que chacun paie sa juste part. Une économie mondiale équitable et durable ne devrait pas être fondée uniquement sur l'efficacité du marché : elle doit également reposer sur la justice sociale et la responsabilité partagée. Sa délégation se réjouit à la perspective de contribuer à la préparation du projet de résolution.

Mme S. Claydon (Australie), membre du Bureau des femmes parlementaires, indique que les discussions tenues au Forum des femmes parlementaires ont souligné que les politiques commerciales, économiques et fiscales n'étaient jamais neutres du point de vue du genre, ce qui signifie qu'elles n'affectent pas toutes les personnes de la même manière. Les femmes, en particulier celles qui travaillent dans les secteurs informels et faiblement rémunérés, sont affectées de manière disproportionnée par des pratiques comme l'évitement fiscal, qui détournent des ressources des services publics essentiels, notamment les soins de santé, l'éducation et la garde d'enfants, lesquels contribuent à la participation économique des femmes. Les politiques commerciales et fiscales injustes ont-elles aussi un impact disproportionné sur les femmes et la cohésion sociale. Les femmes, en tant que consommatrices, employées, propriétaires et cheffes d'entreprise, doivent recevoir les fruits du commerce mondial. Le Forum des femmes parlementaires a proposé plusieurs amendements et espère que le projet de résolution incitera à appliquer les engagements et à traduire les bonnes intentions en actions concrètes et réalisations.

Mme Oh Sae Hee (République de Corée) informe que l'Assemblée nationale a promulgué des lois visant à stabiliser les chaînes d'approvisionnement et à renforcer la sécurité économique. Des législations sont également en place pour soutenir les industries et les entreprises affectées par les changements rapides dans l'environnement commercial, tout en assurant la conformité au système fondé sur des règles établi dans le cadre de l'OMC. Elle souligne également l'importance de la coopération internationale pour lutter contre l'évitement fiscal des entreprises, notamment par les initiatives de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et le taux d'imposition minimum mondial. De tels défis ne peuvent être relevés individuellement par les pays et une coopération interparlementaire renforcée, fondée sur la confiance mutuelle, est nécessaire pour promouvoir la stabilité des chaînes d'approvisionnement, une concurrence équitable et une coopération fiscale fondée sur des règles.

M. V. Munzar (Tchéquie) déclare que le projet de résolution est conforme aux priorités de la politique étrangère de la Tchéquie, qu'il met fortement l'accent sur le lien entre le commerce international et le développement durable et qu'il témoigne d'un soutien marqué en faveur d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles. Il se félicite du fait que le projet de résolution reconnaît également le rôle de l'OCDE en matière de coopération fiscale internationale. Le libre-échange international, soutenu par des conditions transparentes et exempt d'obstacles artificiels, demeure essentiel à la prospérité et au développement mondiaux.

M. S. Aleinik (Bélarus) indique que même si l'économie mondiale continue de se fragmenter, l'intégration économique régionale, elle, se renforce. En effet, le Bélarus participe activement à la Communauté des États indépendants, à l'Union économique eurasienne et à l'Organisation de coopération de Shanghai. Au sein de l'Union économique eurasienne, des efforts sont déployés pour créer des marchés communs, supprimer des obstacles et faciliter la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre. Les Parlements des États membres de l'Union économique eurasienne s'emploient à harmoniser la législation nationale en matière de fiscalité, de douanes et de travail, notamment par l'élaboration de lois types. Ces mesures permettent de créer les conditions réelles, et pas seulement fictives, d'une intégration économique équitable. Les parlements doivent résister aux tentatives de militarisation de l'économie et la diplomatie parlementaire doit être utilisée pour résoudre les conflits, notamment ceux qui impliquent des sanctions illégales. Renforcer l'économie mondiale nécessitera la coordination de processus régionaux, dont les parlements seront les architectes.

M. R. Airlangga (Indonésie) note que des milliards de recettes sont perdues chaque année en raison de l'évitement fiscal des entreprises et souligne que la croissance du commerce international devrait se traduire par des résultats concrets en matière de développement grâce à des mécanismes de taxation efficaces. Il exhorte les parlements à renforcer leur capacité et leur transparence fiscales en vue de prévenir l'évitement fiscal, les activités économiques illicites et l'érosion injuste de la base fiscale. La future convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale devrait compléter les réalisations du Cadre inclusif de l'OCDE et du G20, en se concentrant sur des défis tels que l'économie numérique et l'incertitude réglementaire entourant les transactions numériques transfrontalières à la suite de l'expiration, en 2026, du moratoire de l'OMC relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques. Un système fiscal juste et efficace est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable.

M. Y. Al-Khater (Qatar) déclare que la concrétisation d'un libre-échange équitable à l'échelle mondiale requiert un système commercial multilatéral fondé sur le respect des règles de l'OMC et les objectifs des organisations internationales et des États. Le Qatar joue un rôle actif dans la promotion de l'ouverture commerciale et de la stabilité économique et poursuit une diversification économique dans le cadre de sa vision nationale du développement et de sa stratégie de croissance durable. L'imposition de droits de douane injustifiés affaiblit les possibilités de croissance et nuit aux pays les moins avancés. Les parlementaires doivent examiner et réviser les lois et les réglementations nationales pour œuvrer en faveur d'une plus grande intégration économique. Une coopération multilatérale et des règles équitables en matière de droits de douane sont essentielles et le Qatar appuie les initiatives parlementaires qui visent à renforcer le libre-échange équitable.

Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) informe que son pays soutient l'engagement du projet de résolution en faveur d'un système commercial mondial ouvert et fondé sur des règles et que la Suisse est déterminée à garantir que toutes les entreprises, notamment les multinationales, paient leurs impôts dans les pays où elles exercent leurs activités commerciales. La Suisse a mis en œuvre des normes internationales et des engagements de transparence. Elle a également adopté le Pilier Deux de l'OCDE/G20, qui vise à lutter contre les régimes fiscaux artificiels et abusifs et à garantir que les grandes entreprises multinationales s'acquittent d'un impôt minimum sur les recettes générées dans chacune des juridictions où elles exercent leurs activités. Il est essentiel de parvenir au consensus le plus large possible pour trouver des solutions équilibrées et efficaces pouvant être mises en œuvre à grande échelle. La Suisse participe activement aux négociations relatives à la future convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

La Présidente précise que la Commission va discuter des propositions d'amendements. Elle invite les co-rapporteurs à exposer à la Commission leurs suggestions sur la manière de traiter les propositions d'amendement, qu'ils ont déjà examinées en détail et évaluées en vue de déterminer si elles doivent être incorporées et le cas échéant comment.

La séance est levée à 12 h 50.

SÉANCE DU SAMEDI 18 AVRIL 2026

(après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 35 sous la conduite de la Présidente de la Commission, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis).

Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises

(suite)

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

(suite)

La Présidente indique que le projet de résolution consolidé est finalisé et disponible en anglais et en français. Il sera présenté le jour suivant à l'Assemblée pour adoption. Elle considère que la Commission souhaite adopter le projet de résolution dans son intégralité.

Il en est ainsi décidé.

d) Désignation d'un rapporteur à la 152e Assemblée

La Présidente propose de nommer Mme A. Shakya (Népal), membre de la Commission, pour présenter la résolution à l'Assemblée dans le cas où la Présidente elle-même ne pourrait le faire en raison d'obligations de déplacement.

Il en est ainsi décidé.

Préparatifs pour les Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La Présidente fait savoir que la Commission doit transmettre une proposition de thème pour sa prochaine résolution à la dernière séance plénière de l'Assemblée. À la suite de sa réunion tenue dans la matinée pour examiner différents thèmes, le Bureau en propose un qui fusionne plusieurs propositions, à savoir *Le rôle moteur des parlements dans la protection des écosystèmes de montagne et océaniques, et dans la réalisation de l'objectif de conservation de 30 % d'ici 2030.*

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de co-rapporteurs

La Présidente indique que les co-rapporteurs proposés sont Mme C. Roth (Allemagne), M. D. Kyere-Duah (Ghana) et Mme A. Shakya (Népal).

Il en est ainsi décidé.

c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

La Présidente propose que lors de la 153e Assemblée de l'UIP, la Commission consacre une séance à un débat sur le thème de la prochaine résolution. Elle propose également que la Commission organise une réunion-débat consacrée à l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi et l'avenir du travail et qu'elle organise une réunion préparatoire dans la perspective de la 31e session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP31), qui aura lieu en Türkiye.

Il en est ainsi décidé.

Élections au Bureau de la Commission

La Présidente rappelle que le Bureau est composé de trois représentants de chaque groupe géopolitique. Un poste demeure vacant pour un membre du Groupe Eurasie et aucune candidature n'a été reçue.

La séance est levée à 16 h 40.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SÉANCE DU VENDREDI 17 AVRIL 2026

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 20, sous la conduite de la Vice-Présidente de la Commission, Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie).

Adoption de l'ordre du jour
(C-III/152/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 151e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2025)

Le compte rendu est approuvé.

Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission : *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*
(C-III/152/3-Inf.1)

La Présidente invite deux experts à ouvrir le débat : Mme Heba Hagrass, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et ancienne députée au Parlement égyptien ; et M. Nawaf Kabbara, Président de International Disability Alliance, une organisation qui représente les personnes handicapées et œuvre à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

La parole est ensuite donnée aux trois co-rapporteurs, Mme F. Öncü (Türkiye), M. C. Lohr (Suisse) et Mme C.M. Mumma (Kenya), qui ont été nommés lors de la 151e Assemblée en octobre 2025.

Mme H. Hagrass (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées) estime que les parlementaires occupent une position unique pour concrétiser les engagements pris dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en particulier dans deux domaines où ils peuvent être un puissant moteur de changement : l'élaboration des lois et le contrôle parlementaire, y compris la dimension de genre dans les soins familiaux ; et la représentation politique, notamment la participation des femmes handicapées.

S'agissant du premier domaine, la législation de nombreux pays reflète encore des approches paternalistes dépassées qui considèrent les personnes handicapées comme des objets de soins plutôt que comme des sujets de droits. De plus, la charge des soins aux personnes handicapées pèse de manière écrasante sur les femmes, qui sacrifient souvent leurs études et leur vie professionnelle pour combler les lacunes des services publics. Une telle dynamique renforce les inégalités entre les sexes tout en limitant l'autonomie des personnes handicapées. Les parlementaires peuvent inverser cette tendance en adoptant des lois visant à : passer d'une prise en charge institutionnelle et dépendante de la famille à des systèmes de soutien communautaires comprenant une assistance personnelle et des services accessibles ; reconnaître et redistribuer le travail de soins non rémunéré afin que les familles, en particulier les femmes, ne soient pas contraintes à la pauvreté ou à l'isolement ; renforcer les cadres de vie autonome, en donnant aux personnes handicapées le choix de leur lieu de vie et de leurs compagnons de vie ; et allouer des budgets à la hauteur de ces engagements. En outre, le contrôle est essentiel pour veiller à ce que les droits soient non seulement proclamés, mais aussi appliqués. Les parlementaires et les commissions parlementaires doivent contrôler l'application des lois relatives au handicap, examiner de près les allocations budgétaires et veiller à ce que les ministères s'acquittent de leurs obligations.

Le deuxième domaine – la participation politique et la représentation des personnes handicapées – est au cœur de son rapport présenté en janvier 2026 au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Les personnes handicapées restent dramatiquement sous-représentées dans les parlements du monde entier. Parmi les obstacles persistants figurent

des procédures de vote inaccessibles, des conditions de candidature discriminatoires, l'absence d'aménagements raisonnables dans le cadre des travaux parlementaires et une stigmatisation persistante. Ces obstacles sont encore plus importants pour les femmes handicapées, qui se heurtent à un triple obstacle : les préjugés sexistes, la discrimination fondée sur le handicap et, souvent, l'exclusion socio-économique. Elle appelle les parlements à montrer l'exemple et à abroger les lois discriminatoires restreignant le droit de vote ; à garantir l'accessibilité tout au long du cycle électoral, du matériel de campagne aux bureaux de vote et aux chambres parlementaires ; à fournir des aménagements raisonnables aux élus en situation de handicap, notamment des documents accessibles, l'interprétation en langue des signes, des technologies d'assistance et des procédures flexibles ; à adopter des mesures spéciales temporaires telles que des quotas ou des programmes de soutien ciblés pour accroître la représentation des femmes handicapées ; et à promouvoir une culture de l'inclusion.

Les parlementaires en situation de handicap, en particulier les femmes, rendent les parlements plus représentatifs, plus à l'écoute et plus résilients. Leur présence enrichit les débats, renforce la redevabilité et permet à la politique de refléter le quotidien de l'ensemble des citoyens.

M. N. Kabbara (Président de International Disability Alliance), s'exprimant par visioconférence, souligne le rôle essentiel des parlementaires dans la promotion de budgets parlementaires garantissant le respect des droits des personnes handicapées. Les budgets constituent des déclarations d'intention politique qui révèlent quels droits sont considérés comme importants, quelle participation est valorisée et quelle exclusion est tolérée. Étant donné qu'environ 1,3 milliard de personnes, soit environ 16 % de la population mondiale, vivent avec un handicap, et que les inégalités en matière de santé entraînent une mort prématurée pour bon nombre d'entre elles, l'inclusion des personnes handicapées est une question de vie ou de mort. Bien que 193 États parties aient ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, il reste encore beaucoup à faire pour garantir la mise en œuvre de ces engagements. L'article 4 de la Convention exige des États parties qu'ils adoptent des mesures législatives, administratives et autres pour intégrer les droits des personnes handicapées dans toutes les politiques et tous les programmes, et qu'ils utilisent au maximum les ressources dont ils disposent pour garantir les droits économiques, sociaux et culturels. En outre, l'article 4.3 dispose que les personnes handicapées doivent être étroitement consultées et activement associées à l'élaboration des lois et à la prise de décision par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives. Toutefois, malgré certains progrès relevés par le Comité des droits des personnes handicapées (CRPD) des Nations Unies, les consultations significatives avec les organisations de personnes handicapées (OPH) demeurent limitées, et les décisions sont souvent prises sans leur participation.

Les parlements doivent réexaminer et modifier les lois qui permettent la discrimination, la ségrégation, les régimes de tutelle, l'inaccessibilité des services et l'exclusion de la vie publique. L'accessibilité, les aménagements raisonnables, l'éducation inclusive, l'emploi, la protection sociale, l'accès à la justice et le soutien communautaire doivent être fermement ancrés dans la législation. L'adoption d'une loi générale sur les droits des personnes handicapées constitue un pas dans la bonne direction, mais elle doit s'accompagner de l'abrogation des dispositions contradictoires figurant dans d'autres textes législatifs afin d'éviter toute incertitude juridique et toute utilisation abusive de normes obsolètes allant à l'encontre des droits des personnes handicapées.

Les parlementaires doivent par ailleurs exiger de tous les ministères qu'ils démontrent comment les droits des personnes handicapées sont intégrés dans leurs politiques et leurs programmes. Le budget alloué par un gouvernement à l'inclusion des personnes handicapées ne doit pas se limiter au seul Ministère des affaires sociales ; il doit faire partie intégrante des budgets consacrés aux transports, au logement, à la transformation numérique, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à l'adaptation aux changements climatiques et à la justice. Les parlementaires doivent soulever la question du financement de l'accessibilité, des aménagements raisonnables, des services inclusifs, des technologies d'assistance, de l'interprétation en langue des signes, des données ventilées sur le handicap et du soutien communautaire, ainsi que d'un financement prévisible pour les OPH afin de leur permettre de participer, de suivre et d'influencer les politiques publiques. Les consultations avec les personnes handicapées doivent guider à la fois l'allocation des ressources et la conception des programmes. Le contrôle est essentiel pour déterminer ce qui a été dépensé, qui en a bénéficié, ce qui a changé et si les groupes défavorisés ont été atteints, notamment les femmes et les personnes autochtones handicapées, les personnes souffrant de troubles psychiques et celles vivant en milieu rural. Il est également important de déterminer si le financement a entraîné un changement systématique ou s'il s'est dissipé dans des projets fragmentés et à faible impact.

Il exhorte la Commission permanente à faire preuve d'ambition : veiller à ce que la Convention relative aux droits des personnes handicapées soit mise en application à travers des lois, de la budgétisation et du contrôle, et à ce que les OPH soient financées et associées en tant que partenaires au sein du gouvernement. Il appelle à une plus grande visibilité et à encourager les personnes handicapées à s'impliquer en politique, à se présenter aux élections et à siéger au parlement. Rappelant le slogan du mouvement pour les droits des personnes handicapées, "rien sur nous sans nous", il souligne qu'il n'y a pas de droits sans ressources ni engagement politique.

Mme F. Öncü (Türkiye), co-rapporteure, indique que les droits et l'autonomisation des personnes handicapées ne relèvent pas seulement de la politique sociale ; il s'agit d'une question de droits de l'homme, d'égalité de citoyenneté, de légitimité démocratique et de représentation équitable. Si l'on tient compte des aidants et des membres de la famille, le handicap touche la moitié de la population mondiale ; pourtant, les personnes handicapées manquent de visibilité et ont été marginalisées et exclues des processus décisionnels.

Le handicap ne doit pas constituer un obstacle à la participation, à la représentation ou à l'élection à des fonctions publiques, et les personnes handicapées doivent occuper une place centrale dans la société, être présentes au sein des parlements, des universités et dans la vie publique. La Convention relative aux droits des personnes handicapées fournit un cadre normatif important, mais les textes juridiques ne suffisent pas s'ils ne s'accompagnent pas d'une volonté politique, d'un contrôle, d'un budget et d'une représentation adéquats, et surtout, d'une appropriation par le parlement.

Soulignant que les personnes handicapées ne constituent pas un groupe à protéger, mais des acteurs clés dans les processus décisionnels, elle appelle à la mise en place de mécanismes plus solides pour garantir leur participation effective et leur visibilité, y compris au sein des institutions parlementaires. La représentation n'est pas une faveur, mais une condition fondamentale de la démocratie, et elle exprime l'espoir que les travaux de la Commission aboutissent à des résultats concrets, notamment des parlements inclusifs, des budgets responsables et des mesures visant à prévenir la discrimination, débouchant ainsi sur un ordre politique plus juste dans lequel personne n'est laissé de côté.

Mme C.M. Mumma (Kenya), co-rapporteure, dit que le Kenya a joué un rôle actif dans l'élaboration de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qu'il a ratifiée en 2008. La Constitution du Kenya, entrée en vigueur en 2010, intègre des mesures de protection en faveur des personnes handicapées grâce à une approche axée sur les droits de l'homme qui reconnaît la nécessité de la présence de personnes handicapées au Parlement. Les progrès en matière de représentation politique au Kenya se sont poursuivis grâce à des dispositions d'action positive : en 2022, deux personnes handicapées ont été nommées au Sénat et deux à l'Assemblée nationale. Le Parlement a également créé l'Association parlementaire kényane pour les personnes handicapées (KEDIPA) afin de promouvoir la représentation et la défense des personnes handicapées.

En 2025, le Parlement kényan a adopté la loi sur les personnes handicapées, garantissant ainsi la transposition adéquate de la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans la législation nationale. Le Kenya fournit un exemple convaincant de la manière dont l'inclusion des personnes handicapées au parlement peut être le moteur d'un changement significatif : alors que la précédente loi de 2003 sur les personnes handicapées prévoyait des droits en termes généraux et ambitieux, la loi de 2025 a créé des obligations concrètes.

Parmi les principales dispositions de la loi figurent l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement, ainsi que l'obligation pour les employés et les enseignants de soutenir activement les personnes en situation de handicap. La loi fixe des quotas visant à garantir l'inclusion des personnes handicapées dans les lieux de travail publics et privés, et prévoit des exonérations fiscales pour les parents et tuteurs de personnes souffrant d'un handicap grave. Elle établit également des droits universels et exécutoires en matière de santé pour les personnes handicapées, notamment la gratuité des soins médicaux, l'évaluation du handicap et l'interprétation en langue des signes dans les établissements de santé. Elle interdit les interventions médicales non consenties entraînant la stérilité et prévoit des sanctions sévères en cas de violation. Les protections accordées aux femmes, aux enfants, aux jeunes et aux personnes âgées handicapées sont également renforcées, et la loi favorise l'inclusion numérique et financière en exigeant des entreprises de télécommunications et des institutions financières qu'elles garantissent l'accessibilité de leurs services et de leurs plateformes aux personnes handicapées.

La loi de 2025 institutionnalise par ailleurs la langue des signes kényane dans de nombreux secteurs, notamment l'éducation, les médias, les soins de santé et le système judiciaire, prévoyant des sanctions en cas de non-respect. Elle établit des normes obligatoires en matière d'accessibilité et d'inclusion dans le logement, les bâtiments publics et les espaces commerciaux. Sa mise en œuvre effective nécessitera des dotations budgétaires adéquates et une coopération continue avec le pouvoir exécutif.

M. C. Lohr (Suisse), co-rapporteur, estime qu'il est important de veiller à ce que la résolution en discussion ne reste pas un simple bout de papier, mais qu'elle entraîne de réels changements. S'appuyant sur son expérience en tant que personne handicapée, il souligne l'importance non seulement du soutien familial, mais aussi de celui du gouvernement, du parlement et de la société dans son ensemble. Il est important de sensibiliser le public à la réalité de la vie avec un handicap et de remettre en question l'idée selon laquelle les handicaps limitent le potentiel individuel. L'accès à l'éducation, aux opportunités professionnelles et à la vie publique est crucial. Les personnes handicapées ne doivent pas se contenter de participer à la vie politique ; elles doivent également pouvoir être élues à des postes de direction. En tant que parlementaire ayant consacré un tiers de sa vie à la politique, il s'attache à sensibiliser le grand public à la condition des personnes handicapées et à lutter pour la mise en œuvre effective des lois. Il souligne que les discussions de la Commission ne doivent pas se limiter aux lois ou aux règles, mais se concentrer sur des mesures réellement applicables, ce qui nécessitera du temps, des ressources financières et un effort collectif soutenu.

La Présidente invite les délégués à prendre part au débat.

Mme P. Cox (Royaume-Uni) fait observer que son parlement s'est récemment attaché à faire respecter les droits existants des personnes handicapées et à combler le fossé entre les protections juridiques et les réalités vécues. Elle présente quatre axes de travail découlant des obligations du Royaume-Uni au titre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : les protections sur le lieu de travail et les protections sociales ; les lacunes en matière d'accès aux transports, à la santé et à l'emploi ; le renforcement de la participation des personnes handicapées au Parlement ; et la réforme de l'éducation pour les enfants handicapés et ayant des besoins particuliers, notamment la promotion de leur inclusion dans le système scolaire ordinaire. Au Royaume-Uni, la protection sociale et sur le lieu de travail repose sur une approche multidimensionnelle qui comprend des prestations non soumises à des conditions de ressources, des prestations de remplacement de revenu, une aide au logement, des aides concrètes pour conserver ou trouver un emploi, ainsi qu'un soutien aux aidants, souvent des femmes. Un débat est en cours concernant le coût de ces mesures, mais selon elle, elles sont nécessaires et représentent un progrès significatif par rapport aux approches antérieures du pays qui confinaient les personnes handicapées dans des institutions, où elles subissaient souvent la stigmatisation et la honte. Elle se réjouit d'apprendre de ses collègues et attend avec impatience la résolution complète lors de la prochaine Assemblée.

Mme Yamamoto Kanae (Japon) précise que le Japon intensifie ses efforts pour élaborer des politiques en collaboration avec les personnes handicapées, notamment en institutionnalisant les aménagements raisonnables et en développant les aides à la vie autonome et l'accompagnement à l'emploi au sein des collectivités. Des défis subsistent, notamment celui d'accroître la participation et l'inclusion des personnes handicapées à toutes les étapes de l'élaboration des politiques. Il convient de renforcer les mécanismes garantissant la protection des droits dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et des soins de santé. Il est en outre essentiel de faire progresser la collaboration interparlementaire en matière de partage des bonnes pratiques, d'amélioration de l'accessibilité grâce aux technologies numériques et de collecte de données statistiques.

La préparation inclusive aux catastrophes mérite une attention particulière : le 15e anniversaire du grand séisme de l'est du Japon a rappelé que le taux de mortalité des personnes handicapées lors de cette catastrophe avait été environ deux fois plus élevé que celui de la population générale. En concertation avec les personnes handicapées, le Japon a depuis élaboré des plans d'évacuation personnalisés et des informations adaptées aux besoins spécifiques des personnes handicapées, et s'efforce aujourd'hui de mettre en place une agence dédiée à la gestion des catastrophes chargée de coordonner la préparation.

À une époque où de nombreux civils, notamment des personnes handicapées, sont tués ou blessés dans des conflits armés à travers le monde, les parlements nationaux doivent prendre l'initiative en menant des actions concrètes afin de traduire le droit international humanitaire de la théorie à la pratique.

Mme Han Zee A (République de Corée) explique que le handicap peut toucher n'importe qui à n'importe quelle étape de la vie, et que les droits des personnes handicapées doivent donc être considérés comme les droits de tous. Les parlements doivent dépasser le stade de la rhétorique pour mettre en place des mécanismes concrets permettant la participation effective de tous les membres de la société.

L'intelligence artificielle (IA) marque un tournant susceptible de réduire les inégalités et d'élargir les perspectives d'avenir, mais il est essentiel de veiller à ce que cette technologie soit utilisée de manière inclusive. Les sociétés doivent garantir l'accessibilité et l'équité de l'IA, et les parlementaires doivent réexaminer en permanence la législation et les budgets afin de promouvoir une IA inclusive qui respecte les valeurs démocratiques et autonomise les personnes handicapées. L'Assemblée nationale de la République de Corée a progressivement renforcé son cadre juridique en matière d'IA, de technologie et de droits des personnes handicapées, et continuera de soutenir l'UIP dans son action visant à promouvoir les droits des personnes handicapées, comme la voie vers la démocratie pour tous.

M. N. Micevski (Macédoine du Nord) fait remarquer que les personnes handicapées continuent de se heurter à des obstacles pour accéder à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et à la vie publique, et que les parlements ont le devoir particulier de combler ce fossé par le biais de la législation et d'un dialogue inclusif. En 2003, son pays a mis en place un groupe parlementaire multipartite sur les droits des personnes handicapées qui, dans le cadre de son mandat actuel, réunit 50 membres issus de tous les partis politiques, exprimant ainsi la conviction que les droits des personnes handicapées ne doivent pas être soumis à des conflits politiques. Ce groupe, qu'il a l'honneur de présider, sert de lien entre le pouvoir législatif, les organisations de personnes handicapées, la société civile et les partenaires internationaux. Parmi les réalisations notables du groupe figurent une déclaration parlementaire de 2019 sur la participation politique des citoyens handicapés et une loi de 2025 fixant des normes d'accessibilité pour tous les sites web et applications mobiles du secteur public.

S'appuyant sur l'expérience de son pays, il formule quatre suggestions concernant la résolution. Premièrement, la résolution doit reconnaître les groupes parlementaires multipartites comme un mécanisme permettant un dialogue durable et non partisan sur les droits des personnes handicapées. Deuxièmement, elle doit souligner la nécessité de lois traitant directement de l'accessibilité numérique en tant qu'inclusion numérique, compte tenu du lien étroit entre inclusion numérique et inclusion sociale. Troisièmement, la résolution doit encourager les parlements à soutenir la mise en place de systèmes nationaux normalisés d'évaluation et d'enregistrement du handicap. Quatrièmement, elle doit souligner l'importance d'un dialogue continu entre les parlements et les organisations dirigées par des personnes handicapées ou les représentant, conformément au principe "rien sur nous sans nous". Il attend avec impatience une résolution ambitieuse, pratique et ancrée dans les réalités de ceux qu'elle vise à aider.

M. Zhang Yi (Chine) déclare que l'Assemblée populaire nationale a renforcé les droits des personnes handicapées grâce à près de 40 lois et décisions, dont une loi de 2023 sur l'accessibilité. L'approche de la Chine est axée sur l'inclusion sociale, conformément au principe "rien sur nous sans nous" et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. De solides mécanismes de contrôle sont en place, notamment des inspections pour veiller à l'application de la loi, des enquêtes spéciales, des rapports spécifiques et des demandes adressées au Gouvernement pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités envers les personnes handicapées. Les efforts de contrôle récents se sont concentrés sur l'amélioration de l'accessibilité, l'éducation, les prestations sociales, la protection juridique et la prévention de la violence domestique, dans le but de traduire les droits légaux en réalité. En outre, l'Assemblée populaire nationale compte des parlementaires handicapés et offre des accommodements d'accessibilité tels que des documents en braille et l'interprétation en langue des signes. L'Assemblée populaire nationale continuera de renforcer le système juridique chinois afin de garantir une protection tout au long de la vie, l'accessibilité et la participation à part entière des personnes handicapées.

M. W. Mc Coy (Guyana) dit que la loi guyanaise de 2010 sur les personnes handicapées reflète une approche fondée sur les droits et impliquant l'ensemble des pouvoirs publics, ancrée dans la dignité, l'autonomie et l'égalité des chances. Comptant parmi les économies les plus dynamiques au monde, le Guyana s'efforce délibérément d'aligner son expansion économique sur l'inclusion sociale, passant d'un modèle axé sur l'aide sociale à un modèle centré sur l'autonomisation et la participation. Cela comprend des investissements ciblés dans le renforcement des compétences, un accès élargi au financement des entreprises et des efforts délibérés pour éliminer les obstacles structurels à l'emploi. Un objectif national a été fixé pour créer au moins 5 000 emplois destinés aux personnes handicapées au cours des cinq prochaines années. Le Centre pour l'équité, l'égalité des chances et l'innovation du Guyana soutiendra cette transition en offrant des possibilités d'emploi et de formation aux personnes handicapées, tout en faisant avancer les projets de création de centres d'affaires dans l'ensemble des régions administratives.

Parallèlement, des interventions ciblées sont mises en œuvre dans des secteurs clés tels que le logement et l'éducation, grâce à un accès prioritaire aux terrains à bâtir et aux logements, ainsi qu'à l'élargissement des programmes d'éducation inclusive. Le pays a également fait de l'accessibilité un principe fondamental du développement national : une directive politique impose l'intégration de dispositifs d'accessibilité dans toutes les nouvelles infrastructures publiques. Les personnes handicapées sont intégrées dans les secteurs économiques émergents, notamment l'agriculture, grâce à des formations ciblées et à des initiatives telles qu'une ferme modèle gérée par des personnes handicapées. Ces initiatives favorisent l'autonomie, la création de revenus et la participation communautaire. Le Guyana continue de renforcer ses systèmes de protection sociale, les personnes souffrant d'un handicap permanent bénéficiant d'une aide publique à vie.

Les personnes handicapées doivent par ailleurs être représentées de manière significative dans les processus décisionnels à tous les niveaux. Les parlements ont un rôle moteur essentiel à jouer, au-delà de l'action législative, notamment en assurant un contrôle efficace, en garantissant un financement adéquat, en renforçant la redevabilité et en élaborant des politiques fondées sur des données factuelles.

Mme I. Svyatenko (Fédération de Russie) fait observer que le développement social inclusif dans la Fédération de Russie revêt plusieurs formes, allant de la législation et de la mise en place d'une éducation inclusive aux mesures de soutien social en faveur des personnes handicapées, y compris les enfants. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la mise en place d'un système permettant aux personnes handicapées de participer activement à tous les aspects de la vie, des soins de santé et de l'emploi aux initiatives culturelles et éducatives. Dans le cadre du programme national "Environnement accessible", des mesures ont été prises afin de garantir aux personnes handicapées un accès sans entrave aux installations et services prioritaires. Les opportunités d'emploi ont été élargies grâce à des systèmes de mentorat, à des lieux de travail spécialement équipés et à des subventions et avantages accordés par l'État aux employeurs qui embauchent des personnes handicapées. Des mesures ont également été prises afin de promouvoir la participation aux sports et au mouvement paralympique.

Une fondation a par ailleurs été créée pour venir en aide aux enfants atteints de maladies graves et chroniques, et des mesures sont mises en œuvre pour développer des systèmes éducatifs inclusifs destinés aux enfants handicapés. Une attention particulière est accordée aux activités de loisirs inclusives, considérées comme un moyen de favoriser l'adaptation sociale. Elle se dit convaincue que la coopération internationale, associée à l'amélioration de la législation nationale, contribuera à optimiser les mécanismes de protection juridique existants en faveur des personnes handicapées et à développer de nouvelles méthodes de soutien social.

M. R. Kanyama (Malawi) met en évidence un certain nombre de difficultés rencontrées par les personnes handicapées, notamment un accès limité à l'éducation en raison d'infrastructures non adaptées, ainsi qu'une pénurie d'enseignants spécialisés et de matériel pédagogique. Parmi les autres difficultés figurent le manque de services de santé, l'idée reçue selon laquelle les personnes handicapées ne peuvent exercer les mêmes emplois que les personnes valides, des taux de pauvreté élevés et une faible participation aux processus décisionnels.

Le Gouvernement du Malawi a pris un certain nombre de mesures pour relever ces défis, notamment l'adoption de la loi de 2024 sur les personnes handicapées et la création du Conseil malawien pour les questions relatives au handicap. Les politiques d'éducation inclusive, telles que l'intégration, sont soutenues par des enseignants spécialisés et du matériel pédagogique adapté, comme le braille. En outre, le Malawi dispose d'un programme de transferts sociaux en espèces destiné aux foyers dont le chef de famille est une personne handicapée, et des efforts sont

déployés pour inclure les personnes handicapées dans les processus décisionnels à tous les niveaux. Il appelle les parlementaires à adopter une approche globale pour garantir l'inclusion, les droits et l'autonomisation des personnes handicapées.

M. A. Papathanasis (Grèce) dit que les parlements doivent aller au-delà des simples déclarations de soutien et passer à des mesures législatives concrètes en adoptant des lois visant à interdire la discrimination et à garantir l'égalité d'accès. Il convient de renforcer le contrôle des politiques publiques et de garantir un financement adéquat pour des infrastructures accessibles, une éducation inclusive et des services d'accompagnement favorisant l'autonomie et la participation à part entière. L'inclusion doit être comprise non seulement comme une protection, mais aussi comme une autonomisation des personnes handicapées.

Les personnes handicapées doivent véritablement participer aux processus décisionnels qui ont une incidence sur leur vie : aucune décision les concernant ne doit être prise sans elles. Aujourd'hui, le développement inclusif doit également englober l'accessibilité numérique, l'égalité d'accès à l'innovation et aux opportunités offertes par le marché du travail moderne. Pour que les démocraties soient résilientes, les sociétés doivent permettre à chaque citoyen de contribuer pleinement et sur un pied d'égalité.

Mme A. Notopoulou (Grèce) déclare que les parlementaires ont le devoir tant politique que moral d'œuvrer en faveur d'un développement social inclusif. Il ne suffit pas, en outre, que la résolution soit bien rédigée, elle doit également être contraignante. Le rôle de l'UIP et, plus largement, des institutions dans l'élaboration des politiques est donc essentiel, d'autant plus que même dans des régions comme l'Europe, où les cadres relatifs aux droits de l'homme sont bien établis, les personnes handicapées se heurtent encore à des obstacles importants en matière de participation, d'autonomie, d'emploi, d'éducation, de justice et de vie politique.

S'exprimant non seulement en tant que femme politique, mais aussi en tant que personne handicapée, elle souligne que les parlements doivent montrer l'exemple et que ce leadership exige une volonté politique, un financement adéquat, le respect de l'état de droit et des politiques progressistes. Elle appelle l'UIP à fixer des objectifs contraignants concernant les personnes handicapées dans tous les secteurs, notamment la santé, l'éducation, l'emploi, la protection sociale et la justice, et à faire entendre dans la vie publique ceux qui sont restés trop longtemps ignorés.

M. Hoang Minh Hieu (Viet Nam) indique qu'environ 7,2 % de la population de son pays est composée de personnes handicapées, soulignant que leur participation à part entière constitue à la fois une obligation en matière de droits de l'homme et un élément essentiel à la construction d'un avenir juste et durable. Les politiques du Viet Nam sont passées d'une approche caritative à une approche fondée sur les droits, et sa loi sur l'emploi de 2025 a renforcé l'accès et le soutien financier pour les personnes handicapées. Il présente quatre priorités clés, dont la première consiste à continuer d'affiner le cadre juridique relatif aux personnes handicapées, en s'orientant vers une approche axée sur l'interaction sociale et en renforçant la prévention et l'engagement communautaire. Deuxièmement, le contrôle parlementaire doit être renforcé afin de garantir une mise en œuvre efficace des politiques et une allocation adéquate des ressources. Troisièmement, il est important de promouvoir l'éducation inclusive et la transformation numérique, notamment les technologies destinées aux personnes handicapées. Quatrièmement, il est essentiel de sensibiliser le public et de garantir la participation significative des personnes handicapées aux processus d'élaboration des politiques, et le Viet Nam est prêt à collaborer avec l'UIP à cet égard.

M. T. Karikoga (Zimbabwe) fait remarquer que son pays a récemment promulgué la loi sur les personnes handicapées (2025), marquant ainsi le passage d'une approche caritative à une approche fondée sur les droits de l'homme, reconnaissant que le développement inclusif ne peut être réalisé tant que les personnes handicapées demeurent exclues des opportunités économiques, des services publics et des processus décisionnels. Toutefois, la législation à elle seule ne suffit pas à garantir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées : le véritable défi réside dans une mise en œuvre efficace et une action parlementaire soutenue.

Il met en avant trois stratégies clés que les parlements peuvent mettre en œuvre pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées. Premièrement, les parlements doivent adopter et réviser régulièrement des lois garantissant l'égalité, la non-discrimination et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Deuxièmement, les parlements doivent exercer un contrôle efficace pour garantir la mise en œuvre des lois et des politiques relatives au handicap, en examinant notamment l'affectation des ressources destinées aux subventions pour les personnes handicapées, aux aides techniques et aux programmes de protection sociale inclusifs. Troisièmement, les parlementaires doivent renforcer la représentation

et la défense des droits en veillant à ce que les préoccupations des personnes handicapées soient prises en compte dans les politiques nationales et les programmes de développement. Les parlements doivent veiller à ce que les personnes handicapées soient pleinement habilitées à participer au développement et à en bénéficier.

M. S. El Saadi (Parlement arabe) évoque les difficultés auxquelles les personnes handicapées continuent de se heurter, notamment le manque de services de santé, les possibilités limitées en matière d'éducation et d'emploi, ainsi que les obstacles qui les empêchent de participer à la vie économique et politique. En 2015, le Parlement arabe avait adopté la loi arabe unifiée relative à la protection des personnes handicapées.

Plusieurs recommandations ont été proposées pour être intégrées au projet de résolution. Premièrement, les parlementaires doivent renforcer leurs cadres nationaux en veillant à ce que leurs lois soient conformes à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ils doivent adopter et allouer des ressources budgétaires suffisantes pour garantir l'accès des personnes handicapées aux services de santé et d'éducation. Des mesures visant à promouvoir l'emploi des personnes handicapées sont nécessaires, notamment l'introduction de quotas d'emploi et de mesures incitatives pour les institutions, ainsi que le développement de systèmes éducatifs inclusifs garantissant l'égalité des chances à tous les niveaux. L'inclusion des personnes handicapées est non seulement une obligation éthique, mais aussi un investissement stratégique dans le capital humain et une condition préalable au développement social inclusif.

M. E. Rezaei (République islamique d'Iran) explique que les parlements ont un rôle central à jouer dans la protection des droits des personnes handicapées, notamment par la suppression des barrières numériques, l'allocation de crédits budgétaires en faveur de l'emploi et le renforcement du contrôle parlementaire sur les obligations relatives aux personnes handicapées. À cet égard, son pays a adopté une législation et mis en place des programmes inclusifs ces dernières années.

Les récentes opérations militaires menées par les États-Unis d'Amérique et Israël contre son pays constituent des violations des droits de l'homme, du droit humanitaire et des principes de la Charte des Nations Unies, et ont gravement affecté les civils, y compris les personnes handicapées. Les attaques contre les infrastructures, les écoles, les hôpitaux et les centres d'urgence ont entravé l'accès aux services vitaux et témoignent d'un mépris pour la dignité humaine. La persistance de l'impunité et les deux poids deux mesures dans la réponse internationale sont préoccupants, et de telles pratiques affaiblissent le droit international et risquent d'accroître l'instabilité mondiale. Il appelle l'UIP et la communauté internationale à condamner les actes d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, à renforcer les mécanismes internationaux visant à prévenir de telles attaques et à promouvoir la solidarité pour la défense des personnes handicapées et des générations futures.

M. W. Chang (Canada) indique que son pays a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et présenté ses deuxième et troisième rapports périodiques en 2022. Les parlementaires peuvent faire progresser les droits des personnes handicapées par le biais de projets de loi d'initiative parlementaire, en participant aux débats sur les projets de loi du gouvernement et en examinant minutieusement la législation en commission, notamment en menant des consultations avec les personnes handicapées et les organisations qui les représentent. Ces consultations permettent de mettre en évidence les lacunes des projets de loi et de proposer des amendements visant à améliorer l'inclusion.

Le Canada a adopté la loi canadienne sur l'accessibilité en 2019 dans le but d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'inclusion, notamment ceux liés à l'emploi. Cette loi oblige plusieurs institutions, dont le Parlement, à élaborer des plans d'accessibilité. Le Sénat et la Chambre des communes ont récemment publié la deuxième version de leurs plans d'accessibilité, élaborés en consultation avec des parlementaires et des membres du personnel en situation de handicap. En conclusion, il est essentiel de traduire ces engagements en pratiques quotidiennes dans tous les pays et d'accorder une attention particulière aux femmes et aux personnes LGBTQ en situation de handicap.

Mme A. Attalides (Chypre) estime que la pleine participation des personnes handicapées est essentielle pour mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. À Chypre, la loi de 2000 sur les personnes handicapées a jeté les bases de la lutte contre la discrimination et de la garantie de l'égalité des droits, et créé le Conseil des personnes handicapées en tant qu'organe consultatif sur la politique

nationale. La législation régissant le recrutement dans l'ensemble du secteur public traite également de la discrimination dans l'emploi. Chypre a encore renforcé son cadre juridique en ratifiant la Convention relative aux droits des personnes handicapées et en alignant sa législation nationale sur les normes internationales.

Le Parlement a récemment adopté à l'unanimité une loi sur la participation sociale, l'inclusion et l'autonomie des personnes handicapées, établissant pour la première fois un cadre unifié régissant les services et les prestations, favorisant l'autonomie et élargissant l'accès à l'aide de l'État. La loi reconnaît par ailleurs le coût réel du handicap et dissocie les prestations des critères de revenu. En outre, le Parlement a adopté à l'unanimité, en mars 2026, un amendement visant à lutter contre le racisme et la xénophobie, incluant explicitement le handicap et l'âge parmi les motifs pour lesquels la violence et les discours de haine constituent un délit. Les parlementaires ont la responsabilité non seulement de légiférer, mais aussi de veiller à la mise en œuvre et au suivi effectifs des lois adoptées.

Mme M. Alshehhi (Émirats arabes unis) déclare que le développement inclusif ne peut être réalisé sans l'intégration et la participation effective des personnes handicapées, en particulier dans le contexte actuel marqué par la multiplication des crises et des conflits. Trois priorités clés ont été identifiées : renforcer les cadres législatifs pour lutter contre la discrimination et garantir l'accessibilité des infrastructures et des services publics, en particulier des services numériques ; renforcer la coopération entre les parlements nationaux par l'échange d'expériences législatives et de bonnes pratiques et par la collaboration avec les organisations internationales, notamment les Nations Unies ; et adopter des cadres législatifs et politiques garantissant la non-discrimination, l'accessibilité et l'intégration des questions relatives au handicap dans les politiques de développement, l'action climatique et les systèmes de protection sociale.

Les Émirats arabes unis réaffirment leur engagement à soutenir et à autonomiser les personnes handicapées, comme en témoigne leur Politique nationale pour l'autonomisation des personnes déterminées, adoptée en 2017, qui a établi un cadre fondé sur les droits couvrant l'éducation, les soins de santé et la participation à la vie communautaire. En 2023, le pays a également adopté une politique d'accessibilité numérique visant à garantir l'accès des personnes handicapées aux plateformes numériques et aux services publics, ainsi qu'à promouvoir leur autonomie et leur participation à part entière à la vie publique.

M. G. Almeland (Norvège) réaffirme l'engagement de son pays en faveur de la promotion des droits des personnes handicapées et souligne l'intégration récente de la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans le droit norvégien par le biais de la loi sur les droits de l'homme. Les dispositions de la Convention prévaudront désormais dans les procédures judiciaires, renforçant ainsi la mise en œuvre des droits des personnes handicapées.

Il demande aux co-rapporteurs d'accorder une attention particulière à l'importance de l'accès à l'aide juridictionnelle et à des voies de recours efficaces pour garantir l'exercice des droits des personnes handicapées. En outre, le système norvégien d'assistance personnelle, fondé sur les droits et géré par les utilisateurs, constitue un mécanisme important pour promouvoir la vie autonome et l'indépendance. Enfin, la participation et la représentation des personnes handicapées au sein des institutions démocratiques sont essentielles, et des défis subsistent, en particulier au niveau local.

M. S. Schubert (Chili) met en garde contre une approche des droits des personnes handicapées axée principalement sur la dimension de genre, car les personnes handicapées, qu'elles soient femmes ou hommes, sont confrontées à des difficultés similaires. Il convient toutefois de reconnaître que les aidants sont souvent des femmes et que leur situation mérite une attention particulière. S'agissant des programmes de soutien aux personnes handicapées, il convient de rechercher un équilibre entre l'aide de l'État et le rôle de la famille. S'il est important de reconnaître la nécessité de soutenir les familles qui s'occupent de personnes handicapées, la tendance croissante à remplacer la famille – le cœur de la société – par une intervention accrue du gouvernement est préoccupante. En outre, les gouvernements, en particulier dans les pays les plus pauvres, ne peuvent pas financer des coûts sociaux illimités et doivent trouver un équilibre entre le respect de leurs engagements internationaux envers les personnes handicapées et la gestion de budgets limités face à d'autres besoins urgents.

Mme M.T. Da Silva Gusmão (Timor-Leste) fait remarquer que son pays a pris un certain nombre de mesures pour promouvoir les droits des personnes handicapées, notamment en ratifiant la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en adoptant une résolution

parlementaire sur l'éducation inclusive, la formation professionnelle, les soins de santé, la justice et les infrastructures accessibles, et en accordant une pension mensuelle afin de favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes handicapées.

Des défis subsistent, notamment la sous-déclaration des handicaps, la stigmatisation, la discrimination, les contraintes budgétaires et les obstacles à l'accessibilité, en particulier dans les zones rurales. L'inclusion totale constitue une condition essentielle au développement durable ; les parlements doivent donc adopter et contrôler une législation inclusive conforme à la Convention, promouvoir des campagnes de sensibilisation en collaboration avec les organisations de personnes handicapées, allouer des budgets spécifiques et garantir la participation effective des personnes handicapées aux processus décisionnels.

La future résolution de l'UIP doit encourager les parlements à mettre en place des mécanismes de contrôle de la mise en œuvre de la Convention et de son Protocole facultatif, à adopter des budgets tenant compte des questions liées au handicap, à renforcer la coopération avec la société civile et à promouvoir l'échange de bonnes pratiques, en particulier entre les pays en développement. La combinaison de résolutions parlementaires, de politiques nationales et de plans d'action pluriannuels soutenus par des budgets spécifiques s'est avérée efficace au Timor-Leste.

M. C. Ngy (Cambodge) estime que, compte tenu de la part importante de la population mondiale vivant avec un handicap quelconque, et conformément aux engagements pris au titre des objectifs de développement durable n° 10 et 11, les parlements ont la responsabilité commune de faire progresser les droits des personnes handicapées par le biais de la législation, du contrôle et de la représentation.

La paix et la stabilité au Cambodge ont permis des progrès constants en matière de protection sociale, notamment grâce à une loi sur les droits des personnes handicapées visant à garantir leur inclusion et leur bien-être. Une stratégie nationale a élargi l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la formation professionnelle et aux opportunités d'emploi, et des efforts ont été déployés afin de promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans le cadre du développement urbain. Toutefois, des obstacles liés à l'accessibilité, à la stigmatisation et au manque de ressources continuent de limiter la pleine participation des personnes handicapées. L'Assemblée nationale du Cambodge joue un rôle constructif en renforçant la législation, en améliorant la surveillance et en mobilisant les parties prenantes afin de veiller à ce que les politiques soient adaptées et inclusives. La véritable mesure du progrès réside dans la manière dont les sociétés intègrent leurs membres les plus vulnérables et donnent aux personnes handicapées les moyens de s'épanouir.

M. S. Ouedraogo (Burkina Faso), se présentant comme un parlementaire en situation de handicap visuel, déclare que le Burkina Faso se targue d'être à l'avant-garde de la promotion des droits des personnes handicapées, un engagement qui remonte à 1987, deux personnes en situation de handicap siégeant actuellement à l'Assemblée législative du peuple.

Conformément aux accords internationaux, notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique et le Traité de Marrakech, le Burkina Faso a adopté des mesures législatives contraignantes et mis en place une budgétisation tenant compte des besoins des personnes handicapées. Une loi nationale sur les droits des personnes handicapées établit en outre des quotas d'emploi, la gratuité des soins de santé et de l'éducation, l'accès aux bâtiments publics et à la protection sociale, ainsi que des sièges réservés aux personnes handicapées au sein des organes décisionnels. Le Parlement a également mis en place un réseau chargé de promouvoir la mise en œuvre des droits des personnes handicapées et contrôle régulièrement l'action du gouvernement conformément à sa stratégie nationale. L'inclusion doit se construire, et non se déclarer, et il considère cette résolution comme un instrument commun pour faire avancer ce travail.

Mme S.M. Mokoena (Afrique du Sud) dit que, bien que les personnes handicapées représentent une part importante de la population, elles demeurent confrontées à des obstacles considérables dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et des soins de santé, non pas en raison d'un manque d'engagement, mais d'une application insuffisante et d'une mise en œuvre inégale des lois. Alors que l'Afrique du Sud a adopté une législation complète en matière de handicap et élevé la langue des signes sud-africaine au rang de langue officielle, un débat à l'Assemblée nationale en 2025 avait mis en évidence d'importantes lacunes dans la mise en œuvre, notamment un taux d'emploi des personnes handicapées dans le secteur public inférieur aux objectifs, des enfants handicapés incapables de fréquenter l'école en raison de l'insuffisance des transports et des infrastructures, et des programmes d'aide aux soins de santé ne répondant

qu'à une fraction des besoins identifiés. Le Parlement a réagi en imposant à tous les ministères de présenter des états budgétaires annuels relatifs au handicap, démontrant ainsi comment les allocations budgétaires contribuent à des résultats mesurables en matière d'inclusion, et non pas simplement à des engagements ambitieux.

Sur la base de cette expérience, quatre recommandations ont été formulées à l'intention des parlements : premièrement, adopter une législation complète et exécutoire en matière de handicap, conforme à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, assortie d'un contrôle indépendant et de voies de recours juridiques ; deuxièmement, institutionnaliser une budgétisation tenant compte des questions de handicap dans tous les secteurs gouvernementaux, avec des rapports publics transparents ; troisièmement, faire des parlements des modèles d'inclusion en mettant à disposition des plateformes accessibles et des services d'interprétation en langue des signes, et en recrutant des personnes handicapées comme parlementaires, membres du personnel et conseillers ; et quatrièmement, adopter des normes exécutoires en matière d'éducation inclusive et de soins de santé adaptés aux personnes handicapées.

M. M. Al Showaikh (Bahreïn) estime que les personnes handicapées ne constituent pas un groupe nécessitant des soins, mais des titulaires de droits ayant droit à une pleine participation à l'éducation et à la prise de décision. Il incombe aux parlementaires de lever les obstacles législatifs, institutionnels et autres qui entravent cette participation. Trois stratégies sont proposées pour atteindre cet objectif. Premièrement, une révision constante de la législation est essentielle, notamment la garantie de lignes budgétaires et la mise à disposition de technologies adaptées. Deuxièmement, la représentation et la participation sont indispensables, y compris la planification avec la participation des personnes handicapées. À cet égard, le Parlement bahreïni a organisé des auditions avec des organisations de personnes handicapées, notamment une session au cours de laquelle des personnes handicapées ont pris place aux côtés des parlementaires en présence de ministres, ce qui leur a permis de faire entendre leurs priorités en matière d'éducation, d'emploi et de prise de décision. Troisièmement, un alignement sur les normes internationales est nécessaire : Bahreïn a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et promulgué une législation sur la réadaptation et l'emploi des personnes handicapées, comprenant notamment un quota d'emploi de 2 % dans les grandes entreprises. Une commission parlementaire a été créée pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ces lois, et un plan d'action national sur l'éducation et la formation professionnelle a été élaboré afin de soutenir la pleine inclusion sociale des personnes handicapées.

Mme D. O'Neill (Australie) partage l'idée selon laquelle l'inclusion doit se construire et non être imposée, et souligne que la mise en œuvre des droits des personnes handicapées ne peut progresser sans un financement adéquat. Se félicitant des interventions de plusieurs participants ayant évoqué l'importance des objectifs de développement durable en matière de droits des personnes handicapées, elle note que des mécanismes de financement spécifiques sont également essentiels pour atteindre ces objectifs. L'Australie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2008 et dispose d'une loi contre la discrimination fondée sur le handicap depuis 1992. En 2019, une commission royale a examiné la réalité des droits des personnes handicapées en Australie et émis plus de 200 recommandations, dont certaines sont actuellement à l'étude, notamment une conception modernisée du handicap et de la discrimination, l'inclusion professionnelle, l'accès à la justice et la législation sur le travail équitable.

Il est désormais communément admis en Australie que l'emploi de personnes handicapées se traduit par des gains de productivité, que ces employés font preuve d'une grande loyauté envers leur lieu de travail et que moins de 20 % d'entre eux ont besoin d'aménagements sur leur lieu de travail. Le Plan d'action pour l'accès et l'inclusion du gouvernement peut constituer une ressource utile pour d'autres parlements, et les efforts actuellement déployés en Australie comprennent des programmes de stages destinés aux personnes handicapées ainsi que des mesures visant à garantir la redevabilité du parlement quant à la mise en œuvre de ces mesures. Elle se réjouit également à l'idée d'échanger avec d'autres délégués sur le Régime national d'assurance invalidité australien et les défis qu'il pose.

M. A. Touizi (Maroc) fait remarquer que le développement inclusif exige l'intégration de tous les groupes de la société et que, bien que les conventions internationales garantissent des droits fondamentaux aux personnes handicapées dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'emploi et l'accès aux services publics, leur ratification ne suffit pas à elle seule. Il incombe aux parlementaires d'allouer des budgets pour la mise en œuvre de ces engagements et d'exercer un contrôle sur les gouvernements afin de veiller à ce que les traités et conventions se traduisent effectivement en politiques publiques.

Le Maroc a fait des droits des personnes handicapées une priorité nationale et, depuis les années 1990, le Parlement marocain a mis en place un cadre juridique garantissant la mise en œuvre de politiques publiques en matière d'éducation et d'inclusion sociale sous les gouvernements successifs. Une commission de contrôle a été mise en place pour surveiller l'accès à l'éducation des enfants handicapés et présenter des rapports annuels. Au Maroc, toute personne handicapée est titulaire d'une carte spéciale lui donnant droit à des avantages dans les domaines des transports, des soins de santé et de l'aide financière. Il reste toutefois beaucoup à faire pour garantir la participation des personnes handicapées à la vie politique et leur représentation au sein des parlements et des gouvernements. Il appelle également à accorder une plus grande attention aux personnes handicapées vivant en milieu rural, qui ont besoin d'un accès égal aux services et aux activités publics.

M. C. Lutundula Apala Pen'Apala (République démocratique du Congo) déclare que, dans le cadre d'une avancée concrète en faveur des droits des personnes handicapées, une femme en situation de handicap a été nommée première Ministre chargée des personnes handicapées de son pays. Sur le plan législatif, l'article 49 de la Constitution garantit les droits des personnes handicapées, et le pays a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2015. Parmi les mesures concrètes prises par le gouvernement figurent : un décret accordant des avantages fiscaux et administratifs aux organisations privées promouvant les droits des personnes handicapées ; la création d'un organisme national chargé de soutenir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées ; un décret exonérant les étudiants handicapés des frais d'inscription à l'université ; un décret instituant un comité chargé de garantir une politique d'éducation inclusive ; des quotas d'emploi de 5 % dans le secteur public et de 3 % dans le secteur privé ; et la mise en place d'agences dédiées à l'accompagnement des personnes handicapées au niveau local, y compris dans les villages.

Constatant que les conflits armés constituent eux-mêmes une cause majeure de handicap, il exhorte la Commission à inclure dans sa résolution un appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle mette fin aux guerres en cours, notamment celles qui sévissent au Moyen-Orient, au Soudan et en République démocratique du Congo. Aucun débat sur le handicap ne saurait être complet sans aborder la question des conflits armés, et la Commission devra se joindre aux appels en faveur de la paix.

M. L.S. Phohleli (Lesotho) fait remarquer que son Parlement a adopté la loi de 2021 sur l'égalité des personnes handicapées, qui transpose dans le droit national la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par le Lesotho en 2008. Cette loi institue le Conseil consultatif pour les personnes handicapées, dont le mandat consiste à promouvoir et à protéger les droits des personnes handicapées en conseillant le gouvernement et les institutions publiques, en influant sur l'élaboration des politiques et en veillant à leur conformité avec les normes internationales en matière de droits des personnes handicapées, en particulier la Convention.

Pour l'exercice budgétaire 2026-2027, le Parlement a approuvé une augmentation du budget consacré aux allocations d'invalidité, faisant passer le nombre de bénéficiaires de 2 000 à 4 900, les versements devant désormais être effectués mensuellement plutôt que trimestriellement. Un amendement constitutionnel a également imposé au Gouvernement l'obligation de veiller à ce que les communications officielles soient disponibles en langue des signes ou en braille. Le Parlement prend en outre des mesures pour rendre ses propres bâtiments accessibles aux personnes handicapées.

Mme R.C. Syiffadia (Indonésie) dit qu'avec plus d'un milliard de personnes handicapées dans le monde, l'inclusion est au cœur du développement ; des obstacles persistent toutefois dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et des services publics, aggravés par des lacunes en matière de données et de couverture des politiques, ce qui rend difficile la conception de programmes ciblés. L'Indonésie a adopté une législation affirmant l'égalité des droits et favorisant l'accessibilité, la non-discrimination et la participation, et a pris des mesures concrètes, notamment des quotas d'emploi pour les personnes handicapées, ainsi que l'élargissement des programmes de protection sociale et l'amélioration de l'éducation inclusive et de l'accessibilité des lieux publics. Cependant, l'adoption de la législation n'est qu'une première étape : sa mise en œuvre effective reste le principal défi.

S'appuyant sur l'expérience de son pays, elle définit cinq priorités pour les parlements : premièrement, soutenir une mise en œuvre rigoureuse, et pas seulement la législation ; deuxièmement, renforcer le contrôle et améliorer les systèmes de données afin d'optimiser le ciblage et la redevabilité ; troisièmement, garantir une budgétisation spécifique et inclusive pour les infrastructures accessibles, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive et l'aide à l'emploi ;

quatrièmement, promouvoir l'autonomisation économique par le travail décent, l'application de quotas d'emploi et le soutien à l'entrepreneuriat ; et cinquièmement, garantir la participation effective des personnes handicapées à tous les processus concernés. Le développement social inclusif ne concerne pas seulement la protection, mais également l'autonomisation, et l'inclusion des personnes handicapées rend les sociétés plus justes, plus productives et plus résilientes.

Mme S. Al Sheibani (Oman) indique qu'Oman a adopté une législation relative aux droits des personnes handicapées, marquant ainsi le passage d'une approche axée sur la prise en charge à une approche fondée sur les droits. L'éducation inclusive a été mise en place, avec des enseignants qualifiés chargés d'accompagner les personnes handicapées. Un nouveau système de protection sociale offre un soutien financier direct afin de favoriser la stabilité, et les services publics ainsi que les services numériques ont été rendus plus accessibles, des interprètes en langue des signes étant disponibles dans certaines institutions. Des efforts sont également déployés pour intégrer les personnes handicapées sur le marché du travail, en collaboration avec le secteur privé. Le rôle du Parlement s'étend au-delà de la législation pour inclure le contrôle de la mise en œuvre, garantissant ainsi la responsabilité et l'égalité des droits pour tous.

Mme P. Laohapongchana (Thaïlande) fait observer que la Constitution thaïlandaise garantit l'égalité des droits pour tous et interdit toute discrimination fondée sur l'origine ethnique, la religion ou le handicap. La loi de 2007 sur l'autonomisation des personnes handicapées constitue le principal cadre juridique, et des services gouvernementaux et des commissions parlementaires spécialisés sont chargés de veiller au respect et à la protection de ces droits. La Thaïlande est en train de mettre à jour sa législation relative au handicap, dont l'approbation par le Conseil des ministres est attendue en 2026. La loi révisée s'alignera sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, interdira explicitement la discrimination, notamment le refus d'aménagements raisonnables, et veillera à ce que les femmes handicapées aient leur mot à dire dans l'élaboration des politiques. Des améliorations sont également apportées aux mécanismes de règlement des litiges et à l'accès à la justice. La définition du handicap a été élargie pour couvrir davantage de pathologies et reconnaître les obstacles quotidiens à l'accès aux services. La Thaïlande reste déterminée à améliorer l'accessibilité à l'emploi et le soutien local afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

La Présidente remercie les participants pour leurs contributions et attire l'attention sur la législation algérienne garantissant les droits des personnes handicapées, notamment l'égalité et la non-discrimination dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la participation sociale, ce qui permet leur pleine intégration dans la société. Elle salue les efforts et l'engagement du Parlement en faveur de la défense des droits des personnes handicapées et se réjouit à l'idée de poursuivre le travail visant à assurer leur pleine participation dans tous les domaines de la vie.

La séance est levée à 12 h 15.

SÉANCE DU SAMEDI 18 AVRIL 2026

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 35 sous la conduite de la Vice-Présidente de la Commission, Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie).

Débat sur les avancées récentes en matière d'intelligence artificielle

(C-III/152/4-Inf.1)

La Présidente indique que la présente séance sera consacrée au suivi de la mise en œuvre de la résolution adoptée par la Commission en octobre 2024, intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*. La question de savoir si l'intelligence artificielle (IA) sert l'intérêt général dépendra de la capacité des parlements à agir dans ce domaine, ce pour quoi la Commission a un rôle de premier plan à jouer puisque la résolution précitée a donné à l'UIP un mandat clair pour soutenir l'action parlementaire en matière d'IA, mandat qui a depuis été élargi.

La séance sera divisée en cinq parties se répartissant comme suit : présentation de la Déclaration de Kuala Lumpur intitulée *Les parlements pour une IA responsable* et d'informations actualisées sur les activités menées en matière d'IA ; échange de vues sur les actions parlementaires récentes en matière d'IA ; discussion sur la lutte contre la diffusion d'images

intimes non consenties générées par l'IA ; présentation du programme de travail de l'UIP pour 2026 sur l'IA ; et examen du projet de motion visant à poursuivre l'action et l'engagement en matière d'IA.

Elle invite Mme M. Rempel Garner, co-rapporteure de la résolution de 2024, à faire le point sur l'évolution de l'IA depuis 2024.

Mme M. Rempel Garner (Canada) dit que la technologie de l'IA a considérablement évolué depuis l'adoption de la résolution connexe à Genève en 2024. Au moment où celle-ci a été débattue, les grands modèles linguistiques fonctionnaient essentiellement comme des moteurs semi-automatiques rapides, tandis qu'aujourd'hui, les modèles de pointe peuvent s'autocorriger et faire des planifications à long terme, tout en se comportant comme des agents semi-autonomes capables d'accomplir une série de tâches complexes quasiment sans guidage humain.

Les avantages pour l'humanité sont réels, notamment les avancées majeures réalisées en matière de découvertes scientifiques, d'outils médicaux, de productivité, et d'éducation. Les risques pour les droits de l'homme sont cependant tout aussi importants, qu'il s'agisse de l'utilisation de l'IA dans les conflits cinétiques, des menaces de cybersécurité pesant sur les infrastructures critiques, ou des graves perturbations de l'emploi des débutants qui exacerbent la crise de l'emploi des jeunes à l'échelle mondiale. La menace croissante que posent les images intimes générées par l'IA sans consentement, y compris les deepfakes présentant des images de violences sexuelles, qui compromettent aussi l'intégrité électorale, est particulièrement inquiétante. On peut également citer entre autres problèmes la répartition inégale de l'accès à la puissance de calcul, qui pose la question de savoir si l'accès à l'IA doit être considéré comme un bien public, à l'instar de l'accès à Internet ou à l'électricité, ainsi que les questions éthiques, morales et religieuses émergentes entourant l'intelligence artificielle générale qui, selon de nombreux experts, a déjà franchi ou est sur le point de franchir le seuil du raisonnement autonome.

Les acteurs du secteur continuent de monopoliser largement le débat sur la réglementation et de sérieux doutes existent quant à la capacité des parlements à suivre l'évolution rapide de cette technologie, tant au niveau national que mondial, ce qui rend le travail de l'UIP encore plus indispensable. La principale difficulté est de savoir comment nous pouvons tirer parti du travail déjà accompli et comment, en dépassant les clivages politiques et géopolitiques, l'UIP pourra aider au mieux les parlements pour qu'ils continuent d'agir dans ce domaine.

La Présidente invite Mme M. Cederfelt (Suède), Présidente du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, à présenter la Déclaration de Kuala Lumpur.

Mme M. Cederfelt (Suède), s'exprimant en sa qualité de Présidente du Groupe de travail sur la science et la technologie et de représentante de l'UIP à la *Conférence sur le rôle du Parlement dans l'élaboration d'une IA responsable*, tenu à Kuala Lumpur, en Malaisie, en novembre 2025, dit que le Groupe de travail a mené des discussions très similaires axées sur l'éthique de l'IA et sur la manière dont les parlementaires peuvent mettre à profit cette technologie dans leurs travaux, qui ont conclu que les droits de l'homme étaient l'une des sources principales de préoccupation. Plus de 200 parlementaires et membres du personnel parlementaire originaires de 65 pays ont participé à la première Conférence parlementaire internationale consacrée à l'IA, organisée conjointement par le Parlement de la Malaisie, l'UIP, l'Association parlementaire du Commonwealth et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Déclaration de Kuala Lumpur intitulée *Les parlements pour une IA responsable,* qui s'appuie sur la résolution de l'UIP adoptée en octobre 2024, reconnaît que les parlements et les institutions sont dépassés par la rapidité d'évolution de l'IA et que malgré les réelles opportunités qu'elle offre, l'IA pose aussi des risques importants, en particulier pour la vie privée, l'égalité, l'intégrité des élections et les moyens de subsistance des travailleurs. Le manque de transparence concernant ce sur quoi les systèmes d'IA se fondent pour prendre une décision et leurs sources d'information est préoccupant, car le monde risque de devenir un consommateur de systèmes d'IA sans avoir de mot à dire quant à leur conception et réglementation. Il est du devoir des parlements de consulter des experts, d'élaborer des lois et de veiller à ce que les opinions de tous soient prises en compte.

La Déclaration énonce 13 priorités pour l'action parlementaire que tous les participants à la réunion en cours sont encouragés à examiner dans le cadre de leurs activités parlementaires respectives. Plusieurs recommandations portent sur la manière dont les parlements peuvent s'organiser pour agir dans le domaine de l'IA, notamment en évaluant leur niveau de préparation, en donnant la priorité au renforcement des capacités parlementaires et en créant ou en habilitant des organes parlementaires chargés d'examiner l'IA. D'autres préconisations portent sur l'élaboration de lois et les fonctions de contrôle, et appellent à réaliser une évaluation du cadre législatif existant dans des domaines essentiels pour l'IA, tels que la protection des données et la

cybersécurité, ainsi qu'à mener des enquêtes fondées sur des données probantes concernant les préjugés et la diversité dans les systèmes d'IA. La Déclaration crée également un mécanisme de suivi, appelant tous les parlements à présenter un rapport sur les progrès réalisés dans ce domaine d'ici au 1er juin 2026 et invite l'UIP, le PNUD et l'Association parlementaire du Commonwealth à publier un rapport d'étape en août 2026 qui donnera un premier aperçu global complet de la position des parlements en matière de gouvernance de l'IA. Mme Cederfelt encourage tous les parlements à échanger proactivement des informations sur cette question et à rendre compte de leurs travaux afin que leurs vues soient prises en compte dans les processus internationaux où se dessinent les règles de l'ère de l'IA. L'intelligence artificielle est une question qui touche aux droits de l'homme et chaque parlementaire a le devoir d'agir dans ce domaine.

La Présidente invite Mme S. Kiladze, ancienne membre du Parlement géorgien et Présidente en exercice du Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à présenter la Déclaration commune sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant, adoptée en janvier 2026.

Mme S. Kiladze, Présidente du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, dit que l'IA crée certes des perspectives sans précédent pour les enfants dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'expression créative, mais que ce sont aussi eux qui en sont les utilisateurs les plus vulnérables. Des tendances inquiétantes, comme l'utilisation excessive des écrans, l'augmentation des problèmes de santé mentale, le cyberharcèlement, l'exploitation et les abus sexuels en ligne, et l'émergence de contenus de synthèse utilisant des images d'enfants à des fins abusives, connaissent une croissance fulgurante et exigent une réponse urgente. Pour y faire face, la communauté internationale a élaboré la Déclaration commune sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant, avec le concours du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui a été cosignée par 14 organisations internationales, dont l'UIP.

Cette déclaration est le premier instrument du genre à donner des orientations claires aux gouvernements, aux organisations internationales, aux entreprises, aux milieux universitaires, et à la société civile sur la manière de tirer parti des possibilités offertes par l'IA aux enfants tout en les protégeant des risques qui en découlent. L'objectif de cette initiative n'est pas de freiner l'innovation, mais de veiller à ce que les progrès technologiques et la protection de l'enfance avancent concomitamment, tâche à laquelle les parlements ont un rôle essentiel à jouer selon la Déclaration commune. La technologie évolue plus vite que la gouvernance et c'est dans l'interstice entre ce qui doit être fait et ce qui a été fait que les enfants sont le plus exposés à des dangers. Les responsabilités des parlementaires vont au-delà du travail législatif et englobent les fonctions de contrôle, la gestion budgétaire et les activités de plaidoyer, y compris la sensibilisation du public tant aux risques qu'aux opportunités que l'IA crée pour les enfants. La façon dont l'IA est conçue pour ces derniers aura une incidence non seulement sur leur avenir, mais aussi sur celui des sociétés tout entières.

La Présidente invite M. R. Goñi, Président de la Chambre des représentants de l'Uruguay, à rendre compte du volet parlementaire du Forum 2026 sur la gouvernance de l'Internet, qui s'est tenu en Uruguay en mars 2026 et a réuni des parlementaires des Amériques pour discuter de la gouvernance numérique et de l'IA.

M. R. Goñi (Uruguay) indique que, jusqu'à il y a peu, des instances telles que le Forum sur la gouvernance de l'Internet considéraient la gouvernance numérique comme une question essentiellement technique dans laquelle les parlements ne jouaient qu'un rôle marginal. La bonne nouvelle, c'est que les parlements occupent désormais une place centrale au sein de ces instances, en partie grâce au travail effectué par l'UIP. La Déclaration de Kuala Lumpur a servi de base aux discussions tenues dans le cadre du Forum organisé en Uruguay. On ne peut plus parler de démocratie et de droits de l'homme sans tenir compte d'un élément central, à savoir l'impact des nouvelles technologies sur tous les secteurs, y compris l'éducation, la santé, le travail, et les droits de l'enfant. Les participants au Forum, dont des représentants de tous les pays d'Amérique latine, ont reconnu un suivi permanent est indispensable et que les solutions en matière de réglementation doivent faire l'objet d'une révision et d'une évolution constantes.

Les mentalités elles aussi évoluent : alors que l'interdiction des réseaux sociaux aux adolescents n'aurait recueilli pratiquement aucun soutien un an plus tôt, de nombreuses preuves scientifiques poussent de plus en plus de pays à mettre en place de telles restrictions. Les parlements ne doivent donc pas craindre d'édicter des règles lorsque les droits des enfants et des adolescents sont en jeu. Parallèlement, ils doivent se concentrer sur les conditions propices qui

permettront à tous les citoyens de tirer profit de l'IA de façon à éviter que les inégalités et l'exclusion ne se creusent. M. Goñi appelle les parlements à participer aux rencontres internationales où l'UIP joue déjà un rôle de premier plan et à adhérer plus par nécessité que par choix au principe de gouvernance anticipative, c'est-à-dire la réglementation de l'IA, en se fondant sur les tendances émergentes de manière graduelle et concertée.

La Présidente, remerciant les intervenants, souligne que les parlementaires doivent faire preuve de prudence et de responsabilité en matière d'IA et maintenir un équilibre entre les avantages qu'elle génère et la protection de la société contre ses risques moyennant des législations tenant compte de ces deux aspects. Elle invite la Commission à passer à la deuxième partie du débat, à savoir les mesures adoptées par les parlements nationaux en matière d'IA.

M. M. Alshowaikh (Bahreïn) considère que l'IA n'est pas une question qui concerne l'avenir mais bien une réalité qui a déjà des conséquences sur la santé, l'éducation, la sécurité, et l'économie. Les parlements sont non seulement chargés d'adopter des lois, mais aussi d'élaborer des politiques nationales accompagnant l'évolution des technologies, de protéger la société des risques liés à l'IA et de permettre aux citoyens de tirer parti de ses possibilités. Si l'IA et l'analyse de données peuvent contribuer dans une large mesure à améliorer l'efficacité des institutions publiques et à renforcer la transparence, elles présentent aussi des risques graves, tels que les biais induits par les algorithmes, les atteintes à la vie privée, la manipulation de l'information, et l'immixtion illégale dans les processus électoraux. La résolution adoptée par l'UIP en octobre 2024 a établi un cadre de référence, tandis que les conclusions de la Conférence tenue à Kuala Lumpur en novembre 2025 ont confirmé qu'une bonne gouvernance de l'IA n'est pas une question uniquement d'ordre technique, mais qu'elle requiert une action parlementaire en matière de législation, de contrôle et de dialogue.

Le Parlement de Bahreïn a élaboré une législation sur la protection des données, la cybersécurité et les transactions électroniques, et suit les discussions menées dans les instances internationales au sujet de la réglementation de l'IA. Il a également pris des mesures concrètes pour intégrer l'IA dans toutes ses activités, notamment en créant des structures de collecte et d'analyse de données, en centralisant la protection des données, en améliorant l'accès du public aux plateformes des services publics, et en créant un site en ligne à l'intention des journalistes.

Mme Yamada Miki (Japon) juge essentiel de gérer les risques liés à l'IA, notamment les atteintes aux droits individuels, la discrimination et les biais contenus dans les algorithmes, tout en conservant une approche axée sur l'individu, fondée sur les principes fondamentaux des droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie. Afin de garantir une gouvernance responsable de l'IA, le Japon a lancé en 2023 l'initiative *Hiroshima AI Process* afin d'encourager les discussions sur les règles internationales applicables aux systèmes d'IA avancés, y compris l'IA générative. Ce processus a abouti à l'élaboration de principes directeurs internationaux et d'un code de conduite en matière d'intelligence artificielle. Le *Hiroshima AI Process Friends Group*, créé en mai 2024 avec des partenaires animés du même esprit, regroupe désormais 66 pays et régions, y compris plusieurs pays du Sud, et poursuit l'approfondissement des discussions sur la gouvernance et l'utilisation responsable de l'IA. Pour faire progresser la gouvernance de l'IA, il faut adopter une approche équilibrée minimisant les risques mais n'entravant pas l'innovation. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer en échangeant des informations sur les bonnes pratiques suivies en matière d'IA par le truchement de l'UIP et d'autres instances de diplomatie parlementaire, et en dialoguant avec les parties prenantes nationales, dans l'objectif commun de disposer d'une IA sûre, sécurisée et digne de confiance.

M. R. Zare (République islamique d'Iran) considère que les parlements ont la responsabilité de canaliser l'IA qui a fondamentalement transformé le paysage technologique et ainsi créé des possibilités et des difficultés multidimensionnelles afin qu'elle réponde à l'intérêt de tous. Le Parlement iranien a récemment pris un certain nombre de mesures pour améliorer la gouvernance de l'IA, notamment en créant une commission sur l'IA et en approuvant un plan national connexe. L'exploitation de technologies avancées, telles que l'utilisation de l'IA dans les conflits armés et les affrontements militaires, y compris par les États-Unis d'Amérique et Israël, pour cibler des civils et des infrastructures essentielles, suscite de vives inquiétudes. L'avenir de l'IA est moins une question purement technologique qu'une question éthique et elle repose essentiellement sur la répartition équitable de ses avantages. Une approche responsable, éthique et juste est nécessaire pour que les capacités de l'IA soient mises au service de la paix, de la justice et du développement.

Un délégué de la Jordanie juge essentiel, au moment où la Commission discute de l'utilisation responsable de l'IA, de ne pas négliger ce qui se passe à Gaza, où l'IA sert à commettre des actes violents, en violation flagrante du droit international des droits de l'homme. Des algorithmes sont utilisés pour sélectionner des cibles sans distinction entre civils et combattants, hors de toute transparence et sans que leurs auteurs soient amenés à rendre des comptes, des pratiques qui sont constitutives de crimes de guerre. Il demande que des mesures soient prises au niveau international pour réglementer expressément le recours à l'IA dans les conflits armés, y compris à Gaza et en Cisjordanie, afin d'empêcher que cette technologie soit utilisée pour violer les droits de l'homme. La Jordanie s'est dotée d'une législation relative à l'IA et a établi des infrastructures claires dans ce domaine.

M. W. McCoy (Guyana) indique que l'approche suivie par son pays en matière d'IA fait des infrastructures, de l'inclusion et de l'accès à celle-ci des conditions préalables à une gouvernance responsable de cette technologie. Au cours des cinq années antérieures, son pays a considérablement développé ses infrastructures numériques et sa connectivité Internet, y compris dans les zones auparavant non connectées et difficiles d'accès. Quelque 70 services publics sont désormais accessibles en ligne, notamment les services d'enregistrement des citoyens, de l'administration fiscale et de prestations sociales, grâce à une connectivité haut débit déployée dans les établissements scolaires, les services de santé et les centres de services publics. Le Guyana s'emploie également à améliorer la cybersécurité et met en place des programmes nationaux d'alphabétisation numérique et de formation aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Pour les petits États et les pays en développement, le renforcement des cadres législatifs, l'amélioration des mécanismes de contrôle et le renforcement des capacités en matière d'IA signifient également veiller à ce que les cadres de gouvernance mondiale soient inclusifs et adaptés à leurs besoins. Les parlements doivent agir de manière résolue pour façonner la gouvernance de l'IA tant que cela est encore possible.

Mme N.M. Mhlongo (Afrique du Sud) dit que son pays a établi une base juridique solide en matière de gouvernance de l'IA, dont le fondement premier est la loi sur la protection des données personnelles qui régit la manière dont ces informations sont recueillies, utilisées et sauvegardées dans les systèmes d'IA de façon à protéger les droits constitutionnels à la vie privée, à la dignité et à l'égalité. La loi sur la cybercriminalité complète cette législation en érigeant en infraction pénale l'accès illégal aux données, les atteintes à la cybersécurité et la fraude numérique. Les modifications apportées en 2025 aux règlements d'application de la loi sur la protection des données personnelles renforcent encore les droits individuels grâce à une clarification des procédures de consentement en matière de marketing direct automatisé et à la facilitation de l'exercice des droits en matière de données, autant de protections devenues de plus en plus indispensables avec la prise de décisions automatisée élargie de l'IA.

Au-delà des mesures législatives, le projet de Cadre d'action en matière d'IA en Afrique du Sud élaboré en 2024 suit une approche centrée sur l'individu et fondée sur les risques qui s'articule autour de quatre piliers : l'innovation éthique, le développement des compétences nationales, la résilience en matière de cybersécurité et la conformité aux normes internationales. La création d'un bureau national de l'IA chargé de coordonner les initiatives prises à l'échelle gouvernementale dans ce domaine est envisagée. Pour les secteurs à haut risque tels que la santé, la loi sur la protection des données personnelles réglemente l'utilisation des informations de santé sensibles, en parallèle de la loi nationale sur la santé. L'Afrique du Sud doit relever différents défis, dont celui de parvenir à se doter d'une législation propre à l'IA allant au-delà de la simple protection de données, de pallier le manque de moyens en matière d'application des lois, de réduire la fracture numérique, et de suivre le rythme des évolutions technologiques. L'Afrique du Sud est attachée à la coopération multilatérale en matière de gouvernance de l'IA et participe activement à la stratégie de l'Union africaine sur l'intelligence artificielle et aux instances internationales afin de s'assurer que les vues de l'Afrique soient prises en compte lors de l'élaboration des normes mondiales en matière d'IA.

Un délégué de la République de Corée indique que son pays s'emploie de manière graduelle et proactive à se doter d'une législation de lutte contre l'utilisation abusive de l'IA pour générer des images intimes non consenties. Un cadre juridique a été établi en 2020 pour sanctionner la diffusion, via les réseaux sociaux et les forums de discussion, de contenus à caractère sexuel enregistrés sans le consentement des intéressés. Parce que la République de Corée juge essentielles la prévention et la transparence technologique, son approche accorde une importance cruciale à la possibilité faite aux utilisateurs d'identifier clairement les contenus générés par l'IA.

Étant donné que les menaces liées à l'IA traversent les frontières et que les efforts d'un seul pays ne suffiront pas à les surmonter, la coopération internationale pourrait privilégier trois pistes d'action : premièrement, il faudrait mettre au point d'urgence des réponses communes pour faire face à la diffusion transfrontalière de contenus tout en travaillant à l'élaboration de dispositifs d'enquête transfrontaliers, au partage rapide de preuves numériques, et aux normes d'intervention communes des plateformes mondiales. Deuxièmement, il faudrait envisager d'élaborer des normes internationales concernant la responsabilité des plateformes allant au-delà du retrait ponctuel de contenus et exigeant des technologies de détection de contenus générés par l'IA, le blocage automatique de la diffusion répétée d'informations et une obligation de réaction rapide à la suite du signalement des victimes. Troisièmement, les systèmes d'aide centrés sur les victimes devraient être renforcés, car bien que la République de Corée aide au retrait de vidéos litigieuses et fournisse une assistance juridique et psychologique aux victimes, ce sont les personnes lésées qui continuent d'assumer une part disproportionnée du fardeau en devant demander personnellement la suppression de certains contenus. Il faut changer de politique et aller vers des mécanismes nationaux de suppression résolue et automatisée des contenus problématiques.

M. W. Chang (Canada) dit que le Canada a certes progressé dans la lutte contre les préjudices causés par les deepfakes générés par l'IA depuis l'adoption de la loi sur la protection des victimes, mais que leur incrimination en droit n'est pas suffisante. L'impact de cette technologie est immédiat, dépasse les frontières et est disproportionnellement préjudiciable aux femmes, aux jeunes et aux personnes LGBTQI+. Le Canada exhorte tous les parlementaires à veiller à ce que leur législation prévoie la suppression rapide et obligatoire des contenus litigieux, accorde un soutien accessible aux victimes qui soit adapté à leurs traumatismes, et garantissent une coordination juridictionnelle renforcée, dans l'intérêt de la protection de la dignité, de la sécurité et de la confiance à l'ère numérique, commun à tous.

Mme D. O'Neill (Australie) met l'accent sur un texte législatif essentiel adopté par l'Australie, à savoir la modification apportée en 2024 au Code pénal qui crée une nouvelle infraction relative aux deepfakes de nature sexuelle et incrimine le recours à un prestataire de services pour diffuser des contenus à caractère sexuel représentant une personne physique âgée de 18 ans ou plus, sans le consentement de celle-ci ou sans s'en préoccuper. Elle se dit également inquiète des biais sexistes contenus dans les algorithmes de l'IA et cite à cet égard une étude du Berkeley Haas Center for Equity, Gender and Leadership selon laquelle que 44 % des systèmes d'IA utilisent des biais sexistes et 25 % ont recours à des biais sexistes et raciaux. Certaines préoccupations ont plus particulièrement trait aux algorithmes de recrutement qui dévalorisent les CV et les textes attribués aux femmes, aux systèmes de reconnaissance faciale dont la précision est nettement inférieure à l'égard des femmes, en particulier les femmes noires, aux algorithmes de santé dont la précision de diagnostic à l'égard des femmes est moindre parce qu'ils sont principalement entraînés sur des ensembles de données majoritairement masculines, ainsi qu'aux *chatbots* (agents conversationnels) et aux assistants virtuels représentant des personnages féminins qui renforcent les stéréotypes de genre liés à la subordination des femmes. Elle indique ne pas avoir encore entendu de suggestions quant à la manière dont ces défis liés au genre sont pris en compte sur le plan législatif. Elle aimerait en savoir davantage à ce sujet afin de pouvoir tirer des enseignements d'exemples concluants en ce sens.

La Présidente appelle l'attention des participants sur l'outil de suivi de l'UIP intitulé *Actions parlementaires sur la politique de l'IA*. Elle indique que des mesures ont été prises par les parlements de plus de 60 pays et que les informations y relatives sont mises à jour chaque mois sur le site web de l'UIP. Elle invite Mme M. Rempel Garner (Canada) à répondre aux questions et observations des participants.

Mme M. Rempel Garner (Canada) dit que le Secrétariat de l'UIP compile des données et élabore des outils afin de soutenir les travaux des parlements en matière d'IA. Elle met en exergue une initiative non partisane menée au Canada par le biais du Caucus parlementaire multipartite sur les technologies émergentes, qui rassemble des parties prenantes et des experts représentant un large spectre de technologies et d'utilisateurs finals afin d'en faire un socle commun de connaissances sur lequel les parlementaires pourront s'appuyer lors des débats législatifs ou partisans sur la réglementation de l'IA. Elle encourage les participants à établir des dialogues transpartisans et transversaux similaires au sein de leur parlement afin d'étoffer l'expertise requise pour participer efficacement, le moment venu, aux débats sur la réglementation.

Mme S. Al Sheibani (Oman) considère que l'intelligence artificielle n'est pas une menace en soi, mais un reflet direct de la solidité de la législation en vigueur et de la volonté des gouvernements de protéger les êtres humains. L'approche équilibrée suivie dans ce domaine par Oman consiste à allier progrès technologique et protection des droits. Entre autres mesures législatives adoptées, il convient de mentionner la loi sur la protection des données, qui consacre le droit à la vie privée, la loi sur les transactions électroniques, qui promeut la cybersécurité, et un texte législatif qui instaure des contrôles pour éviter l'utilisation abusive des technologies. Au-delà de ces mesures législatives, Oman s'est doté d'une politique nationale relative à l'utilisation éthique de l'IA qui affirme l'importance de la neutralité des algorithmes, des droits de l'homme et de la dignité.

En l'absence de gouvernance, l'IA pourrait s'avérer dangereuse en permettant par exemple, des atteintes à la vie privée ou la prise de décisions influencées par des biais algorithmiques, ou en ayant une incidence négative sur l'emploi. La vraie question n'est pas de savoir si l'IA est une bonne ou une mauvaise chose, mais si elle peut être gouvernée de manière juste et responsable. L'expérience acquise par Oman montre que les progrès technologiques et les valeurs humaines ne sont pas incompatibles. L'IA reste un outil puissant, capable aussi bien d'autonomiser les individus que de les marginaliser, raison pour laquelle une bonne gouvernance et une législation adéquate sont indispensables pour en faire un outil au service de l'autonomie.

La Présidente invite les participants à passer à la troisième partie de la séance, consacrée à la manière dont les parlementaires peuvent lutter contre les images intimes non consenties générées par l'IA. Elle indique que cette technologie est de plus en plus utilisée pour créer et diffuser des images sexuelles réalistes de type "deepfake" de personnes réelles sans le consentement de celles-ci, un phénomène qui cible de manière disproportionnée les femmes, y compris les femmes parlementaires. Plusieurs parlements ont pris des mesures pour faire face à ce problème, l'UIP ayant pour sa part élaboré une note d'information à paraître sur les images intimes non consenties générées par l'IA qui rassemble des informations communiquées par les parlements sur les mesures efficaces adoptées dans ce domaine. Elle invite Mme M. Disoski (Autriche) et Mme M. Guerra Castillo (Mexique) à faire part de leur expérience avant d'ouvrir le débat sur ce thème.

Mme M. Disoski (Autriche) dit que les images intimes non consenties générées par l'IA ne sont pas une abstraction ou une menace se profilant à l'horizon, mais bien une réalité. Elle indique qu'elle en a été personnellement victime, lorsque des images et des vidéos pornographiques d'elle-même de type deepfake ont circulé après ses prises de parole publiques sur la violence à l'égard des femmes. Plus de 80 % des deepfakes visent des femmes et peuvent être créés en quelques minutes et diffusés partout dans le monde en quelques heures. Ces abus ne sont pas accidentels mais intentionnels et sont, dans la grande majorité des cas, perpétrés par des hommes. L'Autriche a pris très tôt des mesures concrètes, comme le montre l'adoption en 2020 de l'un des premiers trains de mesures législatives complètes d'Europe pour lutter contre la haine en ligne alimentée par l'IA et, ultérieurement, la décision d'ériger en infraction pénale la diffusion d'images explicites non sollicitées. La création et la diffusion de deepfakes non consentis générés par l'IA sont en passe d'être également érigées en infractions, bien que l'extrême droite se soit opposée au Parlement autrichien à l'adoption de protections aussi élémentaires, ce qui montre bien que le défi n'est pas seulement juridique, mais aussi d'ordre politique. Dire que les images intimes non consenties générées par l'IA relèvent de la liberté d'expression est non seulement trompeur, mais aussi dangereux car ces images ne s'apparentent pas à la diffusion d'idées mais sont bel et bien des actes de violence.

L'intervenante appelle les parlementaires à agir et souligne que les plateformes et les outils qui permettent de commettre des abus à grande échelle sont juridiquement responsables des préjudices qu'ils facilitent et dont ils tirent profit. Il faut ériger clairement en infractions les deepfakes non consentis, établir des mécanismes rapides et contraignants permettant leur suppression, interdire les instruments conçus exclusivement à des fins abusives, garantir la responsabilité des plateformes, et fournir un soutien réel aux victimes, parce que les droits qui ne sont pas mis en œuvre ne sont que des promesses.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) indique que c'est parce que la violence numérique constitue l'une des formes les plus sophistiquées et les plus insidieuses de violence à l'égard des femmes que le Mexique a adopté une réforme essentielle en matière de droits numériques moyennant la loi Olimpia, ainsi nommée en hommage à une victime de violences en ligne, affaire

dont le Parlement s'était saisi en 2021. Cette loi ne contient pas un texte unique mais se compose d'un ensemble de révisions apportées à divers codes pénaux ainsi qu'à la loi générale sur le droit des femmes à une vie sans violence. La loi Olimpia érige en infraction la violence en ligne, sanctionne la diffusion de contenus intimes non consentis et protège la dignité, la vie privée et la liberté sexuelle des individus dans les environnements numériques, l'accent étant mis sur la protection des victimes et la réparation des préjudices. Cette législation est importante à double titre : elle met en lumière, d'une part, une forme de violence longtemps normalisée dont les victimes ont été jugées responsables et établit, d'autre part, que les préjudices commis en ligne constituent un préjudice réel, aux conséquences psychologiques, sociales, professionnelles dévastatrices, voire parfois mortelles, en particulier chez les adolescents. Les sanctions vont de peines d'emprisonnement comprises entre trois et six ans à de lourdes amendes, tandis que les faits commis dans le cadre d'une relation de confiance, dans un but lucratif ou qui ont fait l'objet d'une diffusion massive sont qualifiés de circonstances aggravantes. Les plateformes sont tenues de respecter des délais stricts et très courts pour supprimer les contenus incriminés et leurs auteurs ont l'obligation de présenter des excuses publiques aux victimes, outre les sanctions pénales qu'ils encourent.

Cette loi, qui a été modifiée l'année antérieure afin qu'elle s'applique expressément aux contenus générés par l'IA, y compris les deepfakes de nature sexuelle, consacre ainsi le principe fondamental selon lequel la loi sanctionne les atteintes à la dignité, que le contenu soit réel ou fabriqué. Si les parlements ne légifèrent pas dès à présent sur l'intelligence artificielle, la technologie progressera plus vite que les droits de l'homme. La loi Olimpia a montré que la dignité ne s'arrête pas au monde physique et qu'elle doit être étendue au monde numérique. L'intervenante appelle tous les pays à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

Mme M. Rempel Garner (Canada) prend la présidence.

La Présidente invite les participants à réagir à ces interventions et ouvre le débat en relatant brièvement une expérience personnelle. Elle raconte que fin 2022, elle avait été l'une des premières parlementaires à évoquer devant le Parlement canadien le problème des images intimes non consenties, après que plusieurs lycéennes avaient été victimes de ce type d'agissements que la police ne savait pas vraiment comment qualifier sur le plan pénal. Même si le Canada disposait alors de lois interdisant la diffusion d'images intimes non consenties créées par des moyens conventionnels, une faille subsistait concernant les contenus générés par l'intelligence artificielle. Elle indique avoir alors élaboré un projet de loi pour combler cette lacune, mais ajoute que trois ans plus tard, le texte n'a toujours pas été adopté.

Elle invite les participants à se demander s'ils sont confrontés à des problèmes similaires, si leur pays a adopté une législation sanctionnant la diffusion d'images intimes non consenties et si des bonnes pratiques ont été établies pour surmonter les obstacles et veiller à ce que les questions relatives aux femmes bénéficient de la priorité politique voulue.

Mme W. Hobhouse (Royaume-Uni) dit avoir appelé l'attention du parlement de son pays sur la question de la captation d'images non consenties après avoir vu un reportage de la BBC sur des femmes filmées sans leur consentement lors de sorties nocturnes et la diffusion ultérieure de ces images en ligne, accompagnées de commentaires insultants et misogynes. Elle était auparavant parvenue à faire adopter une législation réprimant l'"upskirting", c'est-à-dire le fait de prendre une photo sous les jupes des femmes et des filles, qui érige en infraction pénale spécifique le fait de filmer des parties intimes du corps des femmes à leur insu, et s'employait depuis à élargir ces protections. Des lacunes législatives étaient cependant apparues, car le fait de filmer une femme la nuit ne relevait ni de la législation sur le voyeurisme, qui porte sur les parties intimes, ni des lois relatives au harcèlement, qui sanctionnent le harcèlement d'un individu et non de groupes de personnes. Elle souhaite savoir ce que d'autres pays ont fait pour pallier ce manque dans leur cadre juridique, qualifiant d'abjecte une pratique dont de nombreuses femmes sont victimes et qui les pousse, par peur, à modifier leur comportement.

Mme C. Akça Cupolo (Türkiye) indique que le Parlement de son pays a créé peu auparavant une commission chargée d'examiner les réglementations requises en matière d'intelligence artificielle, mais que le rapport rendu de celle-ci n'a pas encore débouché sur un texte de loi. Elle fait part de la mésaventure qui lui est arrivée le mois précédent, lorsqu'elle a découvert que des images fabriquées la plaçant dans une situation politiquement compromettante

circulaient en ligne. La plateforme d'intelligence artificielle Grok a confirmé à plusieurs reprises aux utilisateurs qui l'ont questionnée que les images étaient authentiques, si bien que ces informations falsifiées apparaissent désormais dans chacune de ses interactions en ligne, bien qu'elles soient fabriquées de toutes pièces. Elle dit avoir engagé une procédure judiciaire en réparation avec le concours de son avocat, mais que le préjudice a déjà bel et bien été causé. Elle souhaite savoir quelles normes internationales pourraient être établies pour que des incidents de ce genre constituent des précédents marquants dans la lutte contre ce type de méfaits à l'avenir.

Mme N.M. Mhlongo (Afrique du Sud) dit qu'après l'adoption de la loi sur la protection des données personnelles, la Commission électorale sud-africaine s'est retrouvée dans l'obligation de publier les listes électorales en ne mentionnant que les six premiers chiffres du numéro d'identification des électeurs afin de protéger leurs données personnelles. Un problème s'était en effet fait jour au sujet d'un registre de délinquants sexuels que le Parlement avait décidé de rendre accessible au public pour permettre aux employeurs de vérifier les antécédents des demandeurs d'emploi mais qui n'avait pas pu être publié dans son intégralité car cela aurait nécessité de divulguer le numéro d'identification complet des personnes concernées, ce que la loi sur la protection des données personnelles interdit. Le Gouvernement s'emploie à trouver le moyen de pallier la difficulté inhérente à la protection du public et au respect du droit à la vie privée. De même, cette loi interdit le partage de toute donnée personnelle relative à la santé sans le consentement explicite des intéressés. Cette législation pourrait servir de modèle à d'autres pays soucieux d'éviter que le partage non autorisé de données à caractère personnel porte préjudice à leurs ressortissants.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique), répondant aux observations formulées par les intervenants précédents, dit que bien qu'aucun traité international contraignant ne traite de la violence numérique générée par l'intelligence artificielle, la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et d'autres instruments internationaux contiennent des recommandations dont les pays peuvent s'inspirer pour élaborer leur propre législation. Chaque pays doit cependant promulguer ses propres lois et réviser son code pénal afin de combler les vides juridiques, garantir l'application de sanctions adaptées aux contrevenants et sanctionner les plateformes publiant des contenus de cette nature. Il faut continuer de mettre l'accent sur la dignité des personnes, la réparation des préjudices subis par les victimes et la protection des droits humains des femmes, tant dans le monde réel que dans l'espace numérique.

Mme M. Aljaghoub (Jordanie) exprime sa sympathie à Mme Disoski dont des images intimes ont circulé en ligne sans son accord. La violence numérique contre les enfants, qui est particulièrement dévastatrice, connaît une augmentation exponentielle à l'échelle mondiale, y compris les cas de sextorsion obligeant les enfants à verser de l'argent sous peine de voir circuler des images intimes d'eux. Elle demande si les lois évoquées par les participants prennent spécifiquement en compte les vulnérabilités particulières des enfants et des mineurs, et rappelle que les infractions visant des mineurs sont généralement assorties de circonstances aggravantes en droit pénal.

Mme M. Disoski (Autriche) indique que la législation autrichienne prend en compte la vulnérabilité des enfants, qui sont exposés à des menaces spécifiques. S'agissant de la question de savoir par où les parlements devraient commencer, elle dit que sa priorité sera d'ériger expressément les deepfakes générés par l'intelligence artificielle en infractions, étant donné l'impossibilité d'intenter une action en l'absence de définition juridique.

La Présidente remercie les participants et invite M. A. Richardson à présenter le quatrième point, à savoir le programme de travail de l'UIP pour 2026 concernant la politique d'IA.

M. A. Richardson (Secrétariat de l'UIP) rappelle que depuis l'adoption par la Commission de la résolution de 2024 intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, l'UIP s'est activement employée à aider les parlements à relever les défis posés par l'intelligence artificielle. Toute une série d'activités sont actuellement réalisées afin de fournir aux parlementaires une plateforme conçue comme un espace de dialogue et d'échange d'expériences permanent. Il invite son collègue M. A. Read à présenter des informations détaillées sur le programme de travail concernant la politique d'IA.

M. A. Read (Secrétariat de l'UIP), donnant une vue d'ensemble du programme de travail de l'UIP concernant la politique d'IA, indique que l'objectif est de fournir aux parlements les connaissances, les réseaux et les outils pratiques dont ils ont besoin. Le programme poursuit trois objectifs : renforcer la capacité des parlements à agir dans le domaine de l'IA, élargir la mobilisation parlementaire dans les domaines d'action clés où l'IA a un impact, et soutenir la participation active des parlements à la gouvernance internationale de l'IA. Il importe à cet égard de tenir compte du fait que la politique en matière d'IA recoupe plusieurs programmes thématiques de l'UIP, notamment ceux axés sur la violence fondée sur le genre, le développement durable, la paix et la sécurité, ainsi que l'éthique de la science et de la technologie.

Le programme s'articule autour de cinq axes de travail : le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Kuala Lumpur et l'élaboration d'un rapport mondial de situation devant être publié en août 2026 ; les échanges entre pairs et la mise en réseau de parlements confrontés à des problématiques similaires ; la production de supports de connaissance, notamment des notes d'analyse sur les images intimes non consenties générées par l'IA et les droits de l'enfant, qui sera étayée par une série de webinaires ; la mobilisation internationale en faveur de la participation des parlementaires aux processus multilatéraux de gouvernance de l'IA ; et enfin, un leadership éclairé visant à mettre en lumière les points de vue des parlementaires dans le débat plus large sur la gouvernance de l'IA. Les webinaires à venir porteront sur le contrôle parlementaire de l'intelligence artificielle et les images intimes non consenties générées par l'IA. Un nombre important d'événements internationaux consacrés à la gouvernance de l'IA sera organisé à Genève au début du mois de juillet 2026, notamment le premier Dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA organisé sous l'égide de l'ONU, sachant que les parlementaires qui envisagent d'y participer pourront bénéficier d'un appui de l'UIP. Les délégations sont encouragées à répondre aux demandes de mise à jour concernant leur action en matière d'IA et à remplir un court questionnaire grâce auquel elles pourront proposer des thèmes d'intérêt, partager leurs expériences et échanger avec d'autres parlements.

La Présidente remercie le Secrétariat d'avoir rapidement donné effet à la résolution de 2024 et encourage les délégués à tirer parti du soutien de l'UIP ainsi que des événements à venir. Elle présente la motion intitulée *Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle*, que le Bureau a élaborée avec la contribution du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires. S'appuyant sur la résolution de l'UIP de 2024 et la Déclaration de Kuala Lumpur, la motion note que plus de 60 parlements ont déjà pris des mesures législatives, créé des commissions ou organisé des consultations publiques sur l'intelligence artificielle. Ce texte exhorte tous les parlements à mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration de Kuala Lumpur, à désigner des parlementaires et des membres du personnel pour participer à des échanges interparlementaires, à participer aux forums mondiaux, à renforcer les capacités internes, et à promouvoir une utilisation responsable de l'intelligence artificielle au sein de leurs propres institutions.

La motion est adoptée par acclamation.

Élections au Bureau de la Commission

La Présidente indique que le Groupe Eurasie a proposé la candidature de M. S. Ghanizoda (Tadjikistan) pour pourvoir un siège vacant au sein du Bureau de la Commission. Un autre poste vacant au sein du Bureau n'est toujours pas pourvu. Le poste de président de la Commission demeure également vacant.

La Commission approuve cette nomination.

La séance est levée à 11 h 35.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SÉANCE DU VENDREDI 17 AVRIL 2026

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 30 sous la conduite du Vice-Président de la Commission, M. F. Al-Nouiri (Libye).

Adoption de l'ordre du jour
(C-IV/152/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 151e Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2025)

Le compte rendu est approuvé.

La présence des Nations Unies en Türkiye : un cadre d'expérimentation pour renforcer la collaboration entre l'ONU et les parlements

Le Président déclare que les Nations Unies sont présentes dans tous les pays en développement par le biais de bureaux régionaux et d'équipes de pays, qui contribuent à la mise en œuvre des plans nationaux de développement. Il faut renforcer les relations entre les équipes de pays de l'ONU et les pays d'accueil afin d'améliorer le soutien apporté aux actions de développement. La discussion qui suit porte sur le rôle de l'équipe de pays de l'ONU et du coordinateur résident en Türkiye.

M. B. Ahonsi (coordinateur résident de l'ONU en Türkiye), modérateur, constate qu'il est de plus en plus largement admis que la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) exige une meilleure harmonisation entre les engagements internationaux et les cadres législatifs nationaux. Les parlements jouent un rôle central dans cet effort en transposant les normes internationales dans la législation nationale, en approuvant les budgets, en garantissant l'affectation des ressources et en exerçant des fonctions de contrôle et de redevabilité. Parallèlement, le système des Nations Unies, notamment grâce à sa présence sur le terrain et à ses équipes de pays, est devenu plus intégré, plus réactif et davantage axé sur les pays, conformément aux réformes en cours au sein des Nations Unies. La Türkiye représente un exemple pertinent de ce travail, compte tenu du partenariat de longue date entre son Parlement et l'équipe de pays de l'ONU, en ce qui concerne les priorités en matière de développement, d'aide humanitaire et de résilience. La présente discussion vise à examiner comment les entités des Nations Unies présentes sur le terrain et les parlements peuvent collaborer plus stratégiquement afin d'accélérer la mise en œuvre des ODD et de consolider les mécanismes de redevabilité.

La coopération entre l'ONU et le Parlement de Türkiye est passée d'un engagement ponctuel à une collaboration plus structurée et institutionnelle, impliquant plusieurs commissions parlementaires, notamment celles chargées de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits de l'homme, ainsi que des questions de planification et de budget. Cette coopération, à la fois stratégique et technique, a pour but de renforcer les fonctions de contrôle dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes, les migrations et la protection de l'enfance. Plusieurs entités des Nations Unies apportent leur expertise spécialisée afin d'œuvrer en faveur de l'adhésion des acteurs nationaux, de renforcer la redevabilité et de favoriser l'obtention de résultats durables en matière de développement. L'intervenant reconnaît toutefois que ce partenariat reste à consolider et qu'il recèle un potentiel inexploité en matière d'institutionnalisation et de renforcement des capacités.

Parmi les participants, on peut citer des représentants d'ONU Femmes, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Türkiye, qui présentent des exemples concrets de leur coopération avec le Parlement de Türkiye. Les questions examinées ont notamment porté sur : 1) les modalités selon lesquelles les différents organismes onusiens coopèrent avec le Parlement afin d'assurer la

cohérence de ses travaux ; 2) la collaboration dans l'élaboration des lois et des politiques publiques ; 3) les enseignements tirés de cette collaboration, ainsi que les défis rencontrés et les possibilités de renforcer celle-ci ; et 4) la manière dont l'UIP peut favoriser une collaboration plus étroite entre les Nations Unies et le Parlement au niveau national.

Mme D. Cicchella (HCR Türkiye) souligne que les parlementaires, en tant que représentants de la population, décideurs et responsables de l'élaboration des politiques publiques, peuvent influer sur l'environnement de protection des réfugiés et des apatrides au moyen de l'action législative, du contrôle parlementaire, des décisions budgétaires et de leur capacité à mobiliser l'opinion publique. La collaboration du HCR avec les parlements est donc essentielle.

La coopération du HCR avec le Parlement de Türkiye prend plusieurs formes, notamment une collaboration technique avec les commissions parlementaires, dans le cadre de laquelle le HCR propose des exposés, des analyses de tendances et des statistiques sur les questions liées aux migrations et aux réfugiés, contribuant ainsi à des débats parlementaires fondés sur des données factuelles, s'appuyant sur le droit international et les réalités opérationnelles. Par ailleurs, il collabore étroitement avec le Groupe turc de l'UIP, notamment en accompagnant la publication de documents importants, par exemple l'édition turque du Guide HCR-UIP à l'intention des parlementaires intitulé *Protection des réfugiés : Guide sur le droit international relatif aux réfugiés*. Conscient du rôle important que jouent les parlements dans la promotion de débats équilibrés sur la coexistence et la cohésion sociale, le HCR entretient un dialogue direct avec les parlementaires sur les questions relatives aux réfugiés, ce qui revêt une importance particulière en Türkiye, ce pays accueillant la plus grande population de réfugiés au monde.

Elle souligne l'importance de la Loi turque relative aux étrangers et à la protection internationale, la décrivant comme un cadre juridique inclusif conforme aux ODD et aux normes internationales en matière de protection des réfugiés, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Cette Loi a renforcé l'exercice des fonctions de contrôle des parlementaires, en veillant à ce que le débat sur la protection des réfugiés demeure conforme à l'état de droit, tout en garantissant la redevabilité et le respect des droits fondamentaux.

Le renforcement de la collaboration entre l'ONU et les parlements revêt une importance croissante, car il favorise l'adhésion nationale aux engagements internationaux, renforce la redevabilité et contribue à maintenir un débat public équilibré sur des questions telles que les déplacements de population. C'est pour cette raison que le HCR et l'UIP viennent de renouveler leur Protocole d'accord. Ce Protocole permettra de renforcer la mobilisation parlementaire en matière de protection des réfugiés et d'apatridie, de promouvoir la transmission du savoir entre pairs parmi les parlementaires, de soutenir le renforcement des capacités et de favoriser le partage des bonnes pratiques.

Soulignant que l'année 2026 marque le 75e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le 65e anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, elle insiste sur la nécessité de réaffirmer l'attachement aux principes humanitaires fondamentaux. Les parlements figurent parmi les instances les mieux placées pour soutenir cet objectif.

Mme M. Guimond (Directrice nationale d'ONU Femmes en Türkiye), évoquant le partenariat de longue date entre ONU Femmes et l'UIP, fondé sur la confiance, l'engagement et une vision commune du changement, estime que la collaboration avec les parlements représente à la fois une opportunité et une responsabilité, dans la mesure où elle implique de travailler au cœur de la démocratie, là où les lois sont élaborées, où les priorités nationales sont débattues et où se choisit l'avenir du pays.

La coopération entre ONU Femmes et le Parlement de Türkiye a débuté en 2011 et s'est depuis renforcée grâce à la collaboration avec la Commission pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, à des échanges fructueux avec les parlementaires et à des efforts conjoints menés avec l'UIP. Trois principaux axes d'intervention sont mis en avant : 1) le renforcement des systèmes parlementaires au moyen de l'analyse des textes législatifs sous l'angle du genre, de listes de contrôle permettant d'évaluer l'incidence du genre et de la budgétisation sensible au genre ; 2) la création de nouveaux espaces de dialogue transpartisans à l'intention des femmes parlementaires afin de favoriser les échanges d'expériences et les travaux sur des priorités communes ; et 3) le recours à des données probantes, notamment des analyses de genre des processus électoraux, des examens de la législation et des études sur la violence à l'égard des femmes en politique, afin d'éclairer les débats parlementaires, le plaidoyer et l'action.

Ces efforts ont donné lieu à des résultats concrets, notamment une augmentation de la représentation des femmes au parlement, qui a atteint près de 20 %, l'intégration de mesures spéciales provisoires dans le plan national de développement, ainsi que la prise en compte croissante de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les débats sur des questions telles que la gouvernance et l'économie, rendue possible en partie grâce à la collaboration avec des organisations féminines de la société civile et le monde universitaire.

Dans le même temps, elle met en garde contre de nouveaux défis, tels que la violence à l'égard des femmes en politique, y compris dans les espaces numériques, qui continue d'entraver la participation des femmes à la vie politique. Les résultats des travaux de l'UIP montrent que les femmes parlementaires subissent davantage d'intimidations que leurs homologues masculins, tant en ligne que hors ligne. Les actions menées par ONU Femmes dans ce domaine en Türkiye consistent notamment à sensibiliser le public, à renforcer les capacités en matière de sécurité numérique et à lancer des débats sur les réponses juridiques et politiques à apporter.

Étant donné que la proportion de femmes occupant des fonctions politiques reflète l'engagement d'un pays en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes, il est préoccupant de constater que les tendances mondiales font état de progrès lents en matière de participation des femmes à la vie politique, leur nombre occupant des sièges parlementaires à l'échelle mondiale n'ayant augmenté que de 0,3 % depuis 2025. De même, les femmes perdent du terrain aux postes de direction au sein des parlements, ne représentant plus que 20 % des présidents de parlement dans le monde, soit une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. Le fait d'exclure les femmes des postes de direction affaiblit la capacité des sociétés à relever les principaux défis. Sans une action délibérée, les progrès pourraient facilement marquer le pas, voire s'inverser.

Malgré ces revers, l'une des avancées les plus marquantes à l'échelle mondiale est la présence croissante des femmes au sein des parlements, qui reflète des choix politiques délibérés, souvent mis en œuvre par le biais d'initiatives parlementaires. Même si les progrès ont ralenti, un changement structurel peut se produire si l'on considère que la représentation constitue un élément essentiel de la démocratie, et non une exception. C'est pour cette raison que les partenariats avec les parlements revêtent une importance croissante. En effet, les parlements jouent un rôle essentiel pour transposer dans le droit national les engagements internationaux, demander des comptes au gouvernement et faire progresser les acquis.

S'appuyant sur l'expérience de la Türkiye, l'intervenante déclare qu'une collaboration efficace avec les parlements exige de la patience, un engagement durable et une adhésion allant au-delà d'une commission, les changements les plus significatifs survenant lorsque les parlementaires eux-mêmes prennent les choses en main. Les partenariats avec l'UIP permettent d'ancrer ces travaux dans les normes internationales et de leur conférer une plus grande crédibilité. L'expérience de la Türkiye montre que l'engagement des Nations Unies auprès des parlements peut déboucher sur de réels changements institutionnels en matière d'élaboration des lois, de budgétisation et de représentation, et qu'une collaboration durable, fondée sur la confiance, produit des résultats concrets, même si le système multilatéral est actuellement mis à l'épreuve. ONU Femmes réaffirme sa volonté de poursuivre son partenariat avec les parlements et l'UIP.

Mme M. Gandhi (Représentante adjointe de l'UNICEF en Türkiye) déclare que la collaboration de l'UNICEF avec le Parlement de Türkiye, qui s'est développée au cours des deux dernières décennies, vise à travailler avec le Parlement en tant qu'écosystème, en allant au-delà du vote de chaque loi pour renforcer à la fois les structures institutionnelles et les processus législatifs. En effet, l'UNICEF a contribué à la mise en place de structures institutionnelles au sein du Parlement, telles qu'une commission de suivi des droits de l'enfant. Ces structures contribuent à garantir un dialogue continu plaçant les droits de l'enfant au cœur des travaux législatifs.

De même, l'UNICEF s'est efforcé de veiller à ce que les processus législatifs en Türkiye s'appuient sur des éléments factuels, des données, des travaux de recherche et les meilleures pratiques internationales, notamment par le biais d'une coopération avec les commissions parlementaires de recherche. À titre d'exemple, l'UNICEF a collaboré avec le Ministère de la justice et d'autres institutions nationales afin de recueillir des données et des enseignements tirés de l'expérience d'autres pays concernant la situation des enfants en conflit avec la loi. Cela a contribué à l'adoption d'approches axées sur la réinsertion, telles que la justice réparatrice et les programmes de déjudiciarisation, plutôt que de mesures répressives plus sévères. Ces efforts ont à leur tour contribué à la création, au sein du parlement, d'une commission dédiée à l'examen de cette question.

L'UNICEF encourage également une participation structurée des enfants eux-mêmes, notamment par le biais d'initiatives telles que le Forum national des enfants en Türkiye (National Children's Forum), où ces derniers peuvent faire part de leur point de vue et proposer des solutions. Le forum sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, qui s'est tenu en 2025, en est un exemple.

Les exemples ci-dessus illustrent le rôle de l'ONU dans l'accompagnement des processus d'examen législatif, tout en respectant la souveraineté nationale en matière de prise de décision. Dans ce contexte, l'UIP doit encourager les échanges d'expériences entre parlements, aider les pays à adapter les bonnes pratiques à leur situation nationale, appuyer les processus d'examen de la législation au moyen de données probantes, promouvoir des mécanismes de contrôle mieux adaptés aux enjeux liés aux droits de l'enfant, et traduire les normes internationales en orientations concrètes à l'usage des parlementaires. L'objectif commun de ces efforts est de veiller à ce que les engagements internationaux ne soient pas considérés comme des obligations extérieures, mais comme un élément essentiel de la gouvernance démocratique.

M. B. Ahonsi (coordinateur résident de l'ONU en Türkiye), modérateur, fait valoir que le système des Nations Unies collabore de manière systématique avec le Parlement de Türkiye par le biais de la recherche, de l'échange de connaissances et de l'assistance technique. La collaboration avec les instances parlementaires permet de faire progresser les priorités communes dans le but d'améliorer les conditions de vie et de protéger les groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les réfugiés.

M. S.S. Hosseini (République islamique d'Iran) estime que les actions menées par les États-Unis d'Amérique et Israël à l'encontre de son pays constituent un acte de terrorisme d'État, une agression militaire et une violation de la Charte des Nations Unies. Une mobilisation parlementaire auprès de l'ONU est nécessaire pour mettre en lumière les dysfonctionnements et assurer un contrôle des activités de l'ONU. L'ONU doit continuer à se concentrer sur sa mission principale de maintien de la paix.

M. C. Supphaiboonlerd (Thaïlande) déclare que les parlements doivent être considérés comme des partenaires essentiels en matière de redevabilité dans le cadre de l'action des Nations Unies en faveur du développement, et non comme de simples observateurs, compte tenu de leur rôle dans l'adoption des budgets, le contrôle des politiques publiques, la représentation des citoyens et la mise en œuvre des engagements internationaux. S'appuyant sur l'expérience de la Thaïlande en tant que pays hôte de plusieurs organes régionaux de l'ONU, notamment les bureaux régionaux du Conseil économique et social de l'ONU, d'ONU Femmes, du HCR et de l'UNICEF, il souligne qu'une participation effective des parlements renforce l'adhésion de la population aux résultats du développement et, partant, la légitimité démocratique du programme de développement des Nations Unies. L'Initiative ONU80, qui réoriente ses priorités vers les niveaux régional et national, doit inclure un engagement réel et formalisé en faveur du renforcement de la mobilisation parlementaire.

M. B. Akburak (Türkiye), soulignant que les pays ne peuvent pas relever les défis mondiaux en agissant isolément, précise que le rôle de l'ONU, en tant que pilier du système multilatéral, doit être renforcé. La présence de l'ONU en Türkiye constitue un bon exemple de coopération efficace entre les parlements et l'ONU. Ce partenariat a soutenu la volonté d'Istanbul de devenir une plaque tournante mondiale, tout en démontrant son utilité en période de crise, notamment lors des tremblements de terre de 2020 et de la crise des réfugiés syriens. La Türkiye a encouragé tous les efforts visant à rendre l'ONU plus efficace, plus inclusive et davantage axée sur les résultats, soulignant qu'une ONU plus forte est gage de plus grande solidarité internationale.

M. M. Aqel (Jordanie) estime que la promotion du dialogue entre les bureaux nationaux de l'ONU et les parlements constitue un investissement dans le développement durable. Les parlements, qui font le lien entre les engagements internationaux et la législation nationale, chargés d'approuver les budgets, de ratifier les conventions et de veiller à la mise en œuvre des objectifs de développement, jouent un rôle essentiel pour permettre à l'action des Nations Unies de déployer pleinement son potentiel.

Il évoque l'expérience de la Jordanie en tant que pays d'accueil pour les réfugiés originaires de Palestine, de la République arabe syrienne et d'autres pays, soulignant l'étroite coopération avec les organismes onusiens pour apporter une aide d'urgence et garantir des conditions de vie décentes. Une coopération efficace entre le parlement et l'ONU repose sur trois piliers :
1) la transparence, grâce à des informations régulières sur les programmes et les budgets de

l'ONU ; 2) la complémentarité, grâce à des objectifs en adéquation ; et 3) le renforcement des capacités afin de consolider le contrôle parlementaire, notamment dans des domaines tels que les droits de l'homme, la santé et l'environnement.

Il propose de s'inspirer du modèle turc pour établir d'autres partenariats, qui doivent s'articuler autour de consultations annuelles entre les bureaux nationaux de l'ONU et les parlements, de mécanismes de contrôle communs visant à évaluer l'impact des programmes de l'ONU, ainsi que de l'extension de cette collaboration à d'autres pays confrontés à des défis en matière de développement. Tout en respectant la souveraineté nationale, les programmes de l'ONU gagneront à s'appuyer sur un contrôle parlementaire plus étroit et une participation accrue des parlements, afin de renforcer la cohérence entre l'action de l'ONU et les travaux parlementaires. L'ONU doit mieux refléter les aspirations des populations en leur prêtant davantage attention.

M. D.M. Chikwanje (Malawi) constate que l'évolution des relations de son pays avec l'ONU reflète une réorientation plus générale : alors que la collaboration avec l'ONU se concentrait auparavant principalement sur le pouvoir exécutif, elle s'étend désormais plus activement aux parlements, conformément à l'Initiative ONU80. Le coordinateur résident de l'ONU joue désormais un rôle plus important dans la coordination des actions de développement, au lieu de se contenter d'assurer un simple relais diplomatique. Quant aux activités de l'équipe de pays de l'ONU, qui comprend des organes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), elles sont de plus en plus gérées non seulement par le biais du pouvoir exécutif, mais aussi en étroite collaboration avec le parlement.

La coopération entre les Nations Unies et le parlement s'articule autour de trois principaux axes. Premièrement, un appui au processus législatif, dans le cadre duquel les organismes onusiens fournissent aux commissions parlementaires une expertise technique, des données et des analyses afin de favoriser l'élaboration de lois fondées sur des données probantes, notamment dans des domaines tels que la résilience face aux changements climatiques et la planification en matière de gouvernement ouvert. Deuxièmement, des dialogues structurés dans le cadre d'un partenariat permettant de débattre ouvertement des défis du développement, notamment des contraintes en matière de ressources.

L'Initiative ONU80 offre l'occasion de renforcer encore davantage la mobilisation, en s'orientant vers une collaboration plus structurée, plus transparente et axée sur les résultats entre le système des Nations Unies et le parlement.

M. K. Alkharji (Émirats arabes unis) souligne l'importance de transformer la présence de l'ONU sur le terrain en un partenariat plus systématique et plus efficace avec les parlements nationaux, en mettant en avant trois domaines clés à prendre en considération. Tout d'abord, les équipes de pays de l'ONU et les parlements doivent mettre en place un mécanisme structuré permettant une communication régulière, afin de mieux mettre en adéquation les programmes de l'ONU et les priorités nationales. Ensuite, les parlementaires doivent jouer un rôle plus important dans le suivi des programmes de l'ONU au niveau national afin de renforcer la transparence et d'optimiser l'utilisation des ressources. Enfin, il faut renforcer l'adhésion nationale aux programmes de l'ONU en veillant à ce que les parlements s'acquittent pleinement de leurs fonctions législative et de contrôle, plutôt que de se contenter d'agir en simples mécanismes de suivi. Le renforcement des relations institutionnelles entre l'ONU et les parlements est essentiel pour améliorer l'efficacité de l'ONU au niveau national et accroître l'impact de ses programmes.

M. H. Fadhulloh (Indonésie) estime que l'ONU ne peut pas exploiter pleinement son potentiel en se contentant de collaborer avec les gouvernements, ajoutant que la participation active des parlements, en tant qu'institutions investies d'un mandat direct du peuple, est essentielle. Les programmes de l'ONU doivent soutenir les priorités nationales et être en adéquation avec celles-ci, notamment les objectifs de l'Indonésie visant à atteindre l'indépendance énergétique et à renforcer les ressources humaines. Il encourage l'ONU à aller au-delà de la simple coordination technique avec le pouvoir exécutif pour s'orienter vers un dialogue stratégique avec les parlements, afin de renforcer l'adhésion nationale.

L'expérience de la Türkiye en matière de gestion des catastrophes démontre l'importance d'intégrer les organismes onusiens aux mécanismes législatifs afin de faciliter les interventions d'urgence et la mobilisation de l'aide. Dans ce contexte, il exhorte l'ONU à renforcer le rôle des parlements dans le renforcement de la résilience nationale face aux catastrophes et dans la résolution des problèmes humanitaires urgents.

M. B. Ahonsi (coordinateur résident de l'ONU en Türkiye), modérateur, estime qu'il existe clairement une attente pour que l'ONU renforce sa collaboration avec les parlements de manière plus inclusive et systématique afin d'accroître l'impact de ses programmes sur le terrain. Si le partenariat entre l'ONU et le Parlement de Türkiye est déjà solide, il reste en constante évolution, les parties déployant des efforts pour mettre en place des mécanismes de collaboration plus systématiques. L'ONU prend bonne note des appels lancés pour que ses programmes répondent aux priorités et aux besoins nationaux, et soient élaborés avec la participation effective des parlementaires.

Mme M. Guimond (Directrice nationale d'ONU Femmes en Türkiye) indique que l'ONU intervient dans les pays à la demande des États membres, que les engagements internationaux sont en dernier ressort pris par ces États et que le rôle de l'ONU consiste principalement à traduire leurs décisions et à en appuyer la mise en œuvre sur le terrain. En Türkiye, l'ONU travaille en étroite collaboration avec le Parlement, dans le cadre d'une planification conjointe et d'échanges permanents, en apportant son expertise technique et politique afin d'assurer l'adhésion nationale. Elle souligne l'importance du partage des bonnes pratiques entre les pays, en évoquant notamment les réseaux de femmes parlementaires mis en place dans les États arabes avec le soutien de l'ONU, qui méritent d'être mieux mis en avant. Les parlements jouent un rôle essentiel dans la promotion et la mise en œuvre des engagements mondiaux pris par les États membres.

Mme M. Gandhi (représentante adjointe de l'UNICEF en Türkiye) fait valoir que la coopération de l'ONU repose déjà sur une forte adhésion nationale, l'ensemble des activités se déroulant dès le départ en collaboration avec le gouvernement du pays hôte et en conformité avec les plans de développement nationaux. La mise en place d'un dialogue plus structuré et plus régulier avec les parlements reste un domaine dans lequel des améliorations doivent encore être apportées. À cet égard, elle met en avant les mécanismes institutionnels existants en Türkiye, tels que les commissions de recherche et d'examen ainsi que le Forum national des enfants, qui permet une participation structurée de ces derniers. Il existe également une marge pour élargir le dialogue thématique avec les parlements, ce qui poursuivrait un double objectif : d'une part, réaffirmer l'adhésion nationale à un processus créé conjointement ; d'autre part, mettre l'accent sur des thématiques présentant un intérêt particulier pour chaque pays, en s'appuyant sur des éléments probants, des données, les bonnes pratiques et la transmission du savoir entre pairs afin d'élaborer des outils concrets adaptés aux contextes nationaux. Le rôle de l'ONU est de contribuer à traduire les engagements internationaux en mesures concrètes que les États membres peuvent mettre en œuvre au niveau national.

Mme D. Cicchella (HCR Türkiye) salue les commentaires formulés par les parlementaires, soulignant leur importance pour le système des Nations Unies. Leurs observations sont essentielles compte tenu du rôle clé qu'ils jouent dans le respect des principes fondamentaux adoptés par les États membres de l'ONU.

Au sujet des déplacements de populations, elle réaffirme la coopération en cours entre le HCR et l'UIP, notamment le Protocole d'accord visant à favoriser le partage des bonnes pratiques. Il se peut également qu'il y ait des occasions de partager des expériences et des idées entre les différents organismes onusiens. Le HCR reste disposé à continuer d'approfondir sa collaboration avec les parlements, notamment par le biais d'échanges d'expériences.

La séance est levée à 12 h 40.

SÉANCE DU SAMEDI 18 AVRIL 2026

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures sous la conduite du Vice-Président de la Commission, M. F. Al-Nouiri (Libye).

Vers une ONU plus efficace et plus représentative : la nécessité de réviser la Charte

Le Président déclare qu'à l'approche de son 80e anniversaire, l'ONU fait face à une pression croissante pour réformer ses systèmes afin de répondre plus efficacement aux enjeux mondiaux. En vertu de l'article 109 de la Charte des Nations Unies, il était initialement prévu

qu'une conférence générale chargée de réexaminer et d'actualiser la Charte se tienne dans les dix ans suivant la création de l'Organisation en 1945, mais une telle conférence n'a jamais eu lieu. La séance d'aujourd'hui doit donner lieu à un débat avec des représentants de Coalition Article 109 sur le rôle des parlements dans le processus de révision.

Mme R. French (Directrice des politiques et des relations diplomatiques, Coalition Article 109), accompagnant son intervention d'une présentation numérique, explique que, si les Nations Unies ont enregistré des succès importants depuis leur création il y a plus de 80 ans, notamment en contribuant à la paix et à la sécurité internationales et en aidant à prévenir une troisième guerre mondiale, elles sont aujourd'hui confrontées à de profondes difficultés qui remettent en question leur capacité à s'acquitter de leur mission fondamentale. Le Conseil de sécurité, de plus en plus paralysé, fait l'objet d'une préoccupation particulière. Bien que le Conseil ait tenu un nombre record de 305 réunions au cours de l'année écoulée, il n'a adopté que 46 résolutions, soit le nombre le plus faible depuis 1991. De même, le recours au droit de veto a encore davantage limité son action, notamment en faisant obstacle à des cessez-le-feu, ce qui va à l'encontre des principes de la Charte des Nations Unies. Plus généralement, le multilatéralisme lui-même est également mis à rude épreuve.

Il est évident que la Charte des Nations Unies ne reflète plus les réalités actuelles, puisqu'elle a été rédigée dans un contexte historique très différent, où les enjeux modernes, tels que les changements climatiques et l'intelligence artificielle, n'ont pas été envisagés. Seuls 50 pays ont participé à son adoption en 1945, une grande partie de l'Afrique, des Caraïbes et de l'Asie étant alors encore sous domination coloniale et n'ayant donc pas eu leur mot à dire. Aujourd'hui, l'ONU compte 193 États membres indépendants, ce qui laisse penser qu'une révision de la Charte est nécessaire et justifiée.

S'appuyant sur des déclarations d'anciens responsables des Nations Unies, de conseillers et de dirigeants politiques, l'intervenante indique que les interrogations concernant la pertinence et l'efficacité des Nations Unies sont de plus en plus répandues. La demande croissante de réforme s'est clairement manifestée à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, où la réforme a occupé une place prépondérante dans les déclarations nationales, étant évoquée dans 78 % des interventions, tandis que 188 États membres ont expressément appelé à une réforme du Conseil de sécurité. Des dirigeants politiques issus d'un large éventail de pays ont fait valoir que les institutions mises en place il y a 80 ans ne sont plus adaptées à leur mission et doivent faire l'objet d'une refonte en profondeur pour répondre aux réalités actuelles.

Tout en reconnaissant les efforts de réforme en cours, notamment l'Initiative ONU80, l'intervenante fait valoir que, pour la plupart, les propositions actuelles se concentrent sur l'un des quatre aspects suivants : 1) la structure, comme les fusions d'organismes onusiens ; 2) les procédures, notamment la rationalisation des mandats de l'ONU ; 3) les coûts, en particulier les économies et l'efficacité ; et 4) la culture institutionnelle. Ces mesures, bien qu'importantes, s'attaquent aux symptômes plutôt qu'aux causes profondes du dysfonctionnement. Les problèmes les plus profonds résident dans l'architecture fondamentale de l'ONU, qui trouve ses racines dans les réalités géopolitiques de 1945, notamment le maintien du droit de veto.

L'article 109 de la Charte des Nations Unies prévoit un mécanisme permettant de mettre en œuvre un programme de réforme plus ambitieux, en autorisant la convocation d'une conférence de révision de la Charte à une date et en un lieu convenus, sous réserve de l'approbation d'une majorité des deux tiers de l'Assemblée générale des Nations Unies et de neuf des quinze Membres du Conseil de sécurité, sans aucune possibilité de veto. Si cette conférence vient à être convoquée, les amendements qui en résulteront devront également être ratifiés par une majorité des deux tiers des États membres.

La Charte, dans son texte de 1945, a dès l'origine vocation à être réexaminée au fil du temps, l'article 109 prévoyant expressément la tenue d'une conférence de révision au cours des 10 années suivant la création des Nations Unies. Cette clause a été introduite à titre de concession, en partie en raison des inquiétudes suscitées par l'attribution du droit de veto aux Membres permanents du Conseil de sécurité. Bien qu'une révision ait été envisagée en 1955 et ait recueilli un large soutien, les États membres l'ont reportée afin d'attendre des conditions plus favorables et de permettre aux nouveaux États membres d'acquérir davantage d'expérience au sein du système des Nations Unies. Plus de 80 ans plus tard, ces justifications ne sont plus valables, car tous les États membres disposent désormais d'une expérience suffisante du système pour contribuer de manière constructive à une révision de la Charte.

L'intervenante appelle à la mise en place d'un processus complet et inclusif de révision qui permettra à tous les États membres d'analyser ce qui fonctionne ou pas. Un tel processus fera contrepoids au désordre croissant dans le monde et garantira que l'ordre mondial émergent soit façonné dans le cadre d'un multilatéralisme inclusif, plutôt que par un nombre restreint d'États puissants.

Le soutien en faveur de la tenue d'une conférence de révision au titre de l'article 109 n'a cessé de croître, notamment parmi les universitaires, les lauréats du prix Nobel, les dirigeants mondiaux et dans le cadre des discussions menées sous l'égide de l'ONU, ce qui témoigne d'une dynamique croissante en faveur d'une réforme de la Charte. En septembre 2024, le Président brésilien Lula a été le premier chef d'État à appeler officiellement à la convocation d'une conférence générale de révision de la Charte en application de l'article 109, faisant valoir que les ajustements ponctuels, bien qu'importants, ne suffisent pas. Peu après, sa position a reçu le soutien du Premier Ministre indien Modi, du Président sud-africain Ramaphosa et de nombreux autres dirigeants mondiaux, notamment ceux de la Gambie, du Honduras, du Kazakhstan, de la Macédoine du Nord et de la Nouvelle-Zélande.

Il est donc clair que cette question n'est plus cantonnée aux marges du débat politique, mais qu'elle s'impose de plus en plus. Ce qui a d'abord été considéré par certains comme trop ambitieux s'avère de plus en plus nécessaire. En effet, l'inaction n'est pas une option envisageable compte tenu de l'urgence des enjeux mondiaux et de la fenêtre d'opportunité de plus en plus étroite pour le changement.

Abordant le sujet de sa propre organisation, l'intervenante explique que la Coalition Article 109 est une organisation de la société civile créée l'année précédente pour soutenir la réforme de l'ONU. Sa vision est simple : renforcer la capacité de l'ONU à remplir sa mission fondamentale, à savoir maintenir la paix et la sécurité, tout en répondant aux nouveaux enjeux mondiaux, tels que les changements climatiques et l'intelligence artificielle. Elle vise également à promouvoir une répartition plus équitable du pouvoir entre les États membres afin de renforcer leur représentation dans les processus décisionnels et les mécanismes de gouvernance de l'Organisation, ainsi qu'à réaffirmer le respect du droit international et des droits de l'homme, tout en garantissant une participation effective des acteurs non étatiques.

La Coalition ne plaide pas en faveur de réformes spécifiques, mais elle a néanmoins avancé certaines idées, telles que l'élargissement de la représentation régionale au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et la création éventuelle d'un conseil sur le climat chargé de relever les défis environnementaux mondiaux. Quelle que soit l'issue, le processus de révision en lui-même est précieux pour rétablir la confiance dans le multilatéralisme et favoriser un dialogue inclusif, en veillant tout particulièrement à ce que toutes les voix soient entendues et respectées.

L'intervenante présente les grandes lignes de l'approche de la Coalition en trois phases : 1) impliquer et mobiliser les États membres sur la réforme, en soulignant qu'elle a déjà informé plus de 40 % des Membres et que l'intérêt ne cesse de croître ; 2) mobiliser un mouvement plus large dans la société civile, qui réunit désormais plus de 100 organisations ; 3) orienter le débat politique en participant aux grands événements internationaux.

En présentant un calendrier indicatif pour faire avancer l'Initiative Coalition Article 109, elle déclare que l'année 2026 sera consacrée à l'élaboration d'une vision commune pour l'ONU au XXIe siècle et à l'identification de personnalités de haut niveau susceptibles de soutenir ce processus. En 2027, l'objectif sera de constituer un groupe d'États membres, éventuellement sous la forme d'un "groupe d'amis" officiel, afin de faire avancer cette Initiative. En 2028, il s'agira de présenter une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à la tenue d'une conférence de révision de la Charte. Une conférence de ce type nécessitera d'importants travaux préparatoires, notamment des consultations et des discussions approfondies, et l'intervenante souligne l'importance d'associer les parlementaires et les autres parties prenantes à l'élaboration des propositions. La tenue de la conférence de révision est envisagée à l'issue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

Concernant le rôle des parlements, elle souligne que les parlements nationaux doivent, en dernier ressort, ratifier tout amendement apporté à la Charte des Nations Unies. Les parlementaires doivent donc s'impliquer dès le début, et non plus uniquement lors de la phase finale de ratification, comme cela est généralement le cas. Compte tenu du rôle important qu'ils jouent pour faire le lien entre les engagements pris au niveau mondial et leur mise en œuvre au niveau local, ainsi que pour garantir la redevabilité démocratique, une implication plus forte des parlementaires renforcera la légitimité et l'adhésion nationale au processus de réforme.

L'UIP, en sa qualité de plus ancien forum mondial de négociation politique internationale, est invitée à apporter son expérience et son expertise aux discussions sur la réforme de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies doit envisager d'adopter une motion visant à encourager les débats sur cette question au sein des assemblées législatives nationales. Une plus grande implication du parlement dans le partage des connaissances est également nécessaire. La Coalition se tient prête à aider les parlementaires dans ces efforts. L'intervenante conclut en appelant à faire preuve d'une ambition audacieuse dans la poursuite des réformes, soulignant l'importance d'aller au-delà des changements minimaux.

M. M. Sabayleh (Jordanie) déclare que l'ONU, bien qu'elle ait été créée pour prévenir et résoudre les conflits, voit son efficacité compromise par le deux poids deux mesures, la paralysie institutionnelle et le recours fréquent au droit de veto, ce qui affaiblit sa capacité à rendre justice et à faire respecter l'ordre international. Une véritable volonté politique est nécessaire pour réformer l'ONU et renforcer ses mécanismes décisionnels. Les décisions relatives à la paix et à la sécurité internationales doivent être appliquées de manière cohérente et sans traitement sélectif, la question palestinienne étant citée comme exemple d'une application inégale. Il conclut que la communauté internationale se trouve face à un choix : laisser l'ONU se marginaliser de plus en plus ou la redynamiser pour qu'elle redevienne un défenseur efficace de la diplomatie et de la justice, notamment par le biais d'une réforme au titre de l'article 109.

M. S.S. Hosseini (République islamique d'Iran) appelle à une réforme en profondeur de l'ONU en vertu de l'article 109, y compris du Conseil de sécurité et de la Charte elle-même, et il insiste pour que cette question soit clairement placée au cœur des priorités internationales. Évoquant le recours récent à la force par Israël et les États-Unis d'Amérique contre un autre État membre de l'ONU, à savoir la République islamique d'Iran, il condamne ces attaques, les qualifiant de crime ayant entraîné des pertes parmi la population civile et des dégâts aux infrastructures civiles.

M. K. Alkharji (Émirats arabes unis), soulignant que les positions nationales sur la réforme de l'ONU doivent s'appuyer sur une analyse objective et technique, encourage les parlements à organiser des séances d'information structurées et des débats en commission sur cette question. Il est essentiel de renforcer les outils de contrôle parlementaire afin d'améliorer la transparence et la redevabilité dans le cadre du processus de réforme, ainsi que de mieux évaluer l'impact du système international actuel fondé sur des règles. Il faut également renforcer la collaboration avec la société civile, les établissements universitaires et les jeunes afin de rétablir la confiance de la population dans les institutions multilatérales. Dans l'ensemble, les parlements jouent un rôle essentiel dans le processus de réforme de l'ONU, en contribuant à faire le lien entre les débats internationaux et la légitimité nationale, et à traduire les engagements mondiaux en mesures concrètes.

M. A. Hatem (Égypte) estime que les mécanismes de gouvernance mondiale, en particulier l'ONU, en tant que principale instance chargée de la paix et de la sécurité internationales, doivent être renforcés afin de faire face aux évolutions actuelles de l'ordre international sur les plans économique, social et sécuritaire. L'article 109 constitue un instrument légitime permettant de réexaminer la Charte des Nations Unies et les États membres doivent le mettre en œuvre afin de garantir que l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, reste adaptée aux enjeux du XXIe siècle. Réaffirmant l'engagement de longue date de l'Égypte en faveur du multilatéralisme, du respect du droit international et son opposition au deux poids deux mesures, il souligne que la réforme de l'ONU doit renforcer la souveraineté, promouvoir la paix et la sécurité internationales, et garantir un avenir plus équitable aux générations futures, sans aucune discrimination.

Mme S. Ataullahjan (Canada) constate que la Charte des Nations Unies est de plus en plus dépassée et obsolète, faisant valoir qu'un système conçu en 1945 n'est plus adapté aux enjeux actuels, tels que les conflits modernes, la cybercriminalité et les changements climatiques. L'ONU doit s'adapter pour rester pertinente et conserver le soutien des États membres. L'intervenante a l'intention d'aborder ces questions au sein de son parlement national, notamment au sein de la commission des affaires étrangères, où une étude sur la réforme de l'ONU sera probablement conduite.

M. C. Supphaiboonlerd (Thaïlande) fait valoir que la Charte des Nations Unies de 1945 reste le fondement de l'ordre international, mais que le monde de 2026 a considérablement changé et est confronté à de nouveaux défis, tels que les changements climatiques, la révolution numérique, de nouvelles formes de conflits et les tensions pesant sur le multilatéralisme. Il se

déclare favorable à des discussions inclusives, menées sous l'impulsion des États membres, visant à déterminer si le cadre institutionnel des Nations Unies reste adapté à ses objectifs, et prend note avec intérêt des travaux de la Coalition Article 109. Toute révision de la Charte doit toutefois être menée avec prudence afin de ne pas marginaliser l'importance de la voix des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement ou des pays en développement sans littoral. En effet, la réforme devra refléter l'égalité et la dignité de tous les peuples. Si l'ONU doit continuer d'être guidée par ses États membres, la société civile doit être davantage associée aux consultations. La véritable question n'est pas de savoir si l'ONU doit être réformée, mais si les États membres ont collectivement la volonté de mener cette réforme à bien.

M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine) déclare que la guerre qui fait actuellement rage en Ukraine met en évidence l'incapacité de l'ONU à réagir efficacement, en particulier dans les situations où un Membre permanent du Conseil de sécurité, tel que la Fédération de Russie, s'implique lui-même dans des violations de la Charte des Nations Unies. Ces situations entraînent une paralysie institutionnelle, dans laquelle ce Membre peut bloquer toute mesure significative que l'institution envisage de prendre à son encontre.

Il propose trois réformes : 1) habiliter la Cour internationale de Justice à rendre des avis consultatifs sur les violations de la Charte impliquant des Membres permanents, ce qui entraînerait des conséquences procédurales, notamment des restrictions à l'usage du droit de veto ; 2) renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui, statuant à la majorité qualifiée, doit avoir la possibilité de suspendre le droit de veto, ou de passer outre, en cas d'agression ou de violations massives du droit international ; 3) renforcer le mécanisme "L'union pour le maintien de la paix" afin de permettre à l'Assemblée générale d'agir automatiquement si le Conseil de sécurité est bloqué.

En décembre 2022, l'Ukraine a adopté une résolution parlementaire sur la réforme de l'ONU et s'est déclarée prête à collaborer avec d'autres parlements pour élaborer des initiatives similaires.

M. J.D. Laouhingamaye (Tchad) précise que les enjeux auxquels l'ONU est confrontée font déjà l'objet de débats approfondis et d'analyses détaillées depuis de nombreuses années. La question centrale n'est plus de savoir si une réforme est nécessaire, mais quelles mesures concrètes les parlementaires peuvent prendre pour faire avancer le processus de réforme. Il conviendrait de mettre en place un mécanisme permettant aux parlements de participer de manière constructive aux efforts visant à redynamiser la Charte des Nations Unies, tant au niveau national qu'au sein de la Coalition. On en a assez parlé, il est désormais temps de passer à l'action.

Mme S. Kheng (Cambodge) constate que l'ONU a apporté une contribution significative à la prévention des conflits, à la promotion des droits de l'homme et au soutien aux personnes dans le besoin, mais le monde a profondément changé depuis 1945 et de nouveaux défis sont apparus. Dans ce contexte, il est essentiel de mener une réflexion sur la Charte des Nations Unies et d'examiner les moyens de la renforcer. Comme tout cadre évolutif, la Charte doit s'adapter pour conserver toute sa pertinence. Il ne s'agit pas de modifier ses valeurs fondamentales que sont la paix, la sécurité, la coopération et le respect mutuel, mais de rendre l'ONU plus pertinente, plus inclusive, plus réactive et plus efficace pour faire face aux réalités du monde moderne.

M. I.Y. Roba Putri (Indonésie) estime que l'ONU est un bien commun de l'humanité qui ne doit en aucun cas devenir obsolète. Toutefois, l'organisation ne pourra garantir son efficacité que si elle a le courage de se réformer en procédant à une révision de la Charte des Nations Unies. Pour l'Indonésie, la réforme de l'ONU n'est pas seulement une question de procédure, mais un impératif pour l'humanité. Il appelle à une ONU qui soit : 1) plus juste, en évitant tout favoritisme envers une puissance particulière et en protégeant les plus vulnérables ; 2) plus pertinente, en renforçant sa capacité à relever les défis contemporains tels que la sécurité alimentaire et la crise climatique ; 3) plus démocratique, en accordant aux pays en développement une plus grande voix dans l'élaboration de la gouvernance mondiale.

Il demande des mesures concrètes de suivi, notamment en favorisant l'émergence d'un consensus national au sein des parlements sur la réforme de l'ONU, en mettant fin au deux poids deux mesures dans la diplomatie et en plaçant les populations au cœur du multilatéralisme. Conscients que l'avenir de l'ordre international ne doit pas être uniquement déterminé par un petit nombre d'États puissants, les parlementaires ont la responsabilité de veiller à ce que toutes les voix soient représentées dans la nouvelle Charte des Nations Unies.

M. B. Albinmohamed (Bahreïn) déclare que la nécessité de réviser la Charte des Nations Unies est évidente et que les interventions précédentes l'ont clairement exposée. Toutefois, toute réforme significative se heurte à la résistance des acteurs tirant profit du statu quo, ce qui rend le changement difficile à mettre en œuvre. Il soulève donc la question de savoir comment procéder à une telle réforme de manière efficace. Toute Charte révisée devra garantir l'inclusivité et une représentation équitable, tout en restant efficace et fonctionnelle.

M. M. Reddad (Maroc) souligne l'importance d'une participation inclusive à l'élaboration d'une Charte des Nations Unies réformée qui reflète les réalités mondiales actuelles. Les parlementaires, en tant que trait d'union entre les cadres juridiques et leur mise en œuvre concrète, ont un rôle clé à jouer dans le processus de réforme. Une nouvelle Charte devra renforcer la capacité de l'ONU à anticiper les crises et à préserver la paix et la sécurité internationales. Dans l'ensemble, investir dans la réforme de l'ONU revient à miser sur un système multilatéral plus démocratique, plus représentatif et plus efficace, capable de répondre aux besoins de toutes les nations.

Mme L. Nyelele (Zimbabwe) reconnaît que la Charte des Nations Unies doit de toute urgence faire l'objet d'une révision approfondie, car la structure institutionnelle actuelle, en particulier le droit de veto au Conseil de sécurité, paralyse souvent l'action collective et sape la crédibilité de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité. En outre, la Charte ne traite pas de manière adéquate les enjeux actuels tels que les changements climatiques, tandis que de nombreuses régions, notamment l'Afrique et l'Amérique latine, restent sous-représentées. Les contraintes financières risquent d'affaiblir encore davantage la capacité de l'ONU à réagir efficacement aux crises.

Les réformes doivent permettre à l'Organisation d'être plus représentative, plus transparente et plus responsable. Parmi les exemples de réformes, on peut citer l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, l'encouragement à une plus grande retenue dans l'usage du droit de veto en cas d'atrocités de grande ampleur, et le renforcement de la coordination entre les opérations humanitaires et celles de maintien de la paix. Un débat ouvert sur la révision de la Charte constitue une étape importante vers la mise en place d'un système multilatéral plus efficace et plus représentatif.

Mme R. French (Directrice des politiques et des relations diplomatiques, Coalition Article 109), répondant aux interventions, se félicite du soutien massif exprimé en faveur d'une refonte de la Charte des Nations Unies et souligne que les premiers mots de la Charte, "Nous, peuples", exigent un système reflétant véritablement la voix de la population mondiale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. À tout le moins, nous devons remédier à l'absence de représentation au sein du Conseil de sécurité. L'ONU doit être en mesure de relever les défis actuels, sans que des structures conçues en 1945 l'entravent, afin de pouvoir retrouver une place centrale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, au lieu d'être marginalisée. Dans un ordre mondial en pleine mutation, tout futur Secrétaire général de l'ONU devra démontrer l'importance de l'Organisation, non seulement par des paroles, mais aussi par des actes.

L'intervenante encourage les parlementaires à lancer des débats au sein de leur parlement national, tant sur la nécessité d'une révision de la Charte que sur les réformes qu'ils souhaitent voir mises en œuvre, soulignant leur rôle essentiel pour rétablir la confiance de la population dans les institutions multilatérales et veiller à ce que les préoccupations des citoyens soient prises en compte dans la gouvernance mondiale. En tant qu'acteurs de premier plan dans la définition des priorités nationales, les parlementaires doivent être associés au processus de réforme dès le départ. Les dirigeants politiques agissent souvent dans le cadre d'une action à court terme, mais la réforme de l'ONU exige une vision plus large et plus ambitieuse. Elle appelle donc à une approche dépassant les clivages politiques, dans laquelle les divergences pourront être mises de côté au profit d'un objectif commun à long terme.

Les propositions visant à renforcer la redevabilité au sein du système des Nations Unies, notamment en conférant un rôle accru à la Cour internationale de justice, à l'Assemblée générale des Nations Unies et à d'autres organes, sont accueillies favorablement. Tout en reconnaissant que la réforme se heurtera à la résistance de ceux qui tirent profit du statu quo, une révision de la Charte offrira néanmoins aux 193 États membres l'occasion de participer à la définition de l'avenir de l'Organisation, contribuant ainsi à un partage plus équitable du pouvoir. La Charte devra faire l'objet de révisions périodiques, comme il est d'usage pour toute grande institution. Même si toutes les propositions de réforme ne seront pas nécessairement adoptées, les États membres devront faire preuve d'audace dans leurs ambitions.

L'UIP est encouragée à envisager l'adoption d'une motion en faveur d'une révision de la Charte des Nations Unies, afin de permettre aux parlementaires de faire progresser les débats au niveau national. Pour l'évolution de l'ONU, il est essentiel de mener un débat structuré, inclusif et tourné vers l'avenir, dans une perspective parlementaire externe.

Le Président passe à la question du financement de l'ONU, qui s'inscrit dans le cadre plus large des efforts de réforme de l'Organisation.

M. S. Prokhorov (Responsable de programme à la Fondation Dag Hammarskjöld), présentant une analyse approfondie du financement de l'ONU, met en évidence le contraste frappant entre sa modeste assise financière et d'autres sources de revenus financiers à l'échelle mondiale. En effet, en 2023, le financement total de l'ONU s'élevait à 67,6 milliards d'USD, chiffre largement dépassé par le chiffre d'affaires de Google (310 milliards d'USD), les dépenses militaires mondiales (2 500 milliards d'USD), le volume moyen quotidien des opérations de change (7 500 milliards d'USD) et la fortune cumulée des 500 personnes les plus riches du monde (10 000 milliards d'USD).

Il souligne également une baisse générale de l'Aide publique au développement (APD) indiquant que, selon l'OCDE, l'APD mondiale a fortement chuté ces dernières années, avec une baisse de 23 % pour la seule année 2025, soit la plus forte contraction annuelle jamais enregistrée. Les conséquences humanitaires de cette tendance risquent d'être graves : selon une étude publiée dans *The Lancet*, si la tendance actuelle se poursuit, les spécialistes pourraient enregistrer 9,4 millions de décès supplémentaires d'ici 2030, dont 2,5 millions d'enfants de moins de cinq ans. Dans un scénario de réduction des financements plus sévère, le nombre de décès supplémentaires pourrait atteindre 22,6 millions, dont 5,4 millions de jeunes enfants. Ces prévisions mettent en évidence l'importance cruciale tant de la disponibilité que de la qualité des financements de l'ONU.

L'ONU s'appuie sur cinq principaux mécanismes de financement : les contributions mises en recouvrement (contributions obligatoires non affectées versées par les États membres), les contributions volontaires de base (financements souples et non affectés), les contributions à affectation souple (financements thématiques assortis de conditions limitées), les fonds communs (mécanismes de financement conjoints soutenant une action coordonnée de l'ONU entre ses organismes), et les contributions volontaires strictement affectées (financements fortement encadrés, destinés à des activités ou à des zones géographiques spécifiques). Les contributions mises en recouvrement et les contributions de base constituent les formes de financement les plus souples et les plus stratégiques, tandis que les contributions strictement affectées offrent le moins de souplesse pour répondre aux besoins émergents. En 2023, 61 % du financement total de l'ONU provenait de contributions affectées, tandis que les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires de base ne représentaient chacune qu'une fraction des ressources globales, soit environ 8 à 9 %.

Les statistiques de 2023 révèlent également que les cinq principaux donateurs représentaient 54 % de l'aide humanitaire de l'ONU, ce qui a entraîné une forte dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de donateurs et accru la vulnérabilité face à une éventuelle réduction de leur soutien. La plupart de ces contributions étaient affectées, les fonds communs et les contributions à affectation souple ne représentant qu'une faible proportion. La situation est un peu plus encourageante en ce qui concerne le financement de l'aide au développement et de l'aide humanitaire provenant des principaux États non membres de l'OCDE, notamment la Chine, le Brésil, l'Inde, le Mexique et la Türkiye, qui apportent d'importants financements de base ; les fonds mis en commun et les fonds à affectation souple y demeurent toutefois limités.

L'intervenant attire l'attention sur le Pacte de financement de l'ONU, qui constitue un engagement réciproque entre les États membres et le système des Nations Unies pour le développement, visant à améliorer à la fois la qualité du financement et l'efficacité des opérations de l'ONU. Dans le cadre de ce Pacte, les États membres se sont engagés à augmenter leurs contributions de base, à développer les financements communs et thématiques, et à fournir davantage de financements pluriannuels, tandis que l'ONU s'est engagée à améliorer la coordination, la transparence, la visibilité et la remontée des informations, ainsi que l'efficacité et l'efficience globales. Toutefois, les progrès ont été plus lents que prévu, et il est peu probable que les objectifs du Pacte soient pleinement atteints avant son expiration en 2027.

Afin d'évaluer les progrès accomplis, la Fondation Dag Hammarskjöld a mené une étude de terrain sur la mise en œuvre du Pacte de financement de l'ONU au niveau national. Les principales recommandations adressées aux États membres consistent à accroître les contributions

volontaires de base, à veiller au versement intégral et ponctuel des contributions mises en recouvrement, à réorienter les financements destinés à un seul organisme vers des contributions de base ou des contributions à affectation souple, et à accorder la priorité aux fonds communs mondiaux, tels que le Fonds pour la consolidation de la paix et le Fonds commun pour les ODD. Au niveau des pays, il importe de privilégier les fonds communs et les programmes conjoints, de renforcer la coordination entre les sièges et les équipes de pays, et d'opérer un passage d'un modèle dicté par les donateurs à une véritable approche fondée sur le partenariat. Un engagement plus proactif des États membres hôtes dans les processus de développement et d'action humanitaire est également essentiel, car il encourage les donateurs à fournir des financements de meilleure qualité.

La réflexion sur le financement de l'ONU doit s'inscrire dans le contexte plus large des efforts de réforme de l'Organisation, en particulier de l'Initiative ONU80. En effet, la réforme du financement occupe une place importante dans le troisième axe de travail, consacré à l'amélioration des mécanismes de financement au moyen de mesures telles que le renforcement des fonds communs, l'accroissement de l'attractivité des contributions de base et l'examen de la mise en œuvre du Pacte de financement.

Enfin, l'intervenant présente les résultats préliminaires d'une enquête menée conjointement par l'UIP et la Fondation Dag Hammarskjöld auprès des parlementaires. Les premiers résultats font apparaître une forte conviction quant à la pertinence persistante de l'ONU, tant dans chaque pays qu'à l'échelle mondiale (91 %), un soutien majoritaire à une augmentation du financement de l'Organisation (53 %) et une forte demande d'informations de meilleure qualité sur le financement de l'ONU (60 %). Ils montrent également un large soutien à l'introduction de sanctions plus strictes en cas de non-paiement des contributions mises en recouvrement (64 %), un soutien au renforcement de l'influence des parlements sur les contributions nationales au budget de l'ONU (77 %), ainsi qu'un intérêt pour des mécanismes de financement innovants, tels que les taxes sur les transactions financières (52 %) et les prélèvements sur les voyages aériens (20 %). Une majorité (72 %) se déclare favorable à une consolidation du système des Nations Unies afin d'en améliorer l'efficacité. Notant que les données susmentionnées reposent sur 120 réponses seulement, l'intervenant encourage une participation plus large à l'enquête afin de garantir une représentation plus complète de la communauté parlementaire mondiale.

Mme M. Lorenzo (Directrice de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)) souligne les graves répercussions du sous-financement chronique concernant la capacité de l'UNRWA à fournir des services essentiels aux réfugiés palestiniens, notant que les opérations se poursuivent avec un budget comparable à celui de 2012 malgré des besoins croissants. Dans ce contexte, de nouvelles réductions budgétaires sont intenables.

Environ 90 % du financement de l'UNRWA provient de contributions volontaires, ce qui le rend extrêmement vulnérable aux chocs politiques et économiques, ainsi qu'à des sources de financement soumises à des conditions d'affectation de plus en plus strictes. L'absence de financement prévisible compromet la fourniture de services essentiels dans les domaines de l'éducation et de la santé à des millions de réfugiés à Gaza, en Cisjordanie, au Liban, en Syrie et en Jordanie. Parmi les conséquences concrètes des crises récurrentes de trésorerie et de l'incertitude financière, on peut citer la fermeture d'écoles et les difficultés à verser les salaires du personnel, qui continue à assurer ses missions malgré des conditions difficiles. Il serait inacceptable dans n'importe quel pays de réduire de 20 % le financement de l'éducation et de la santé, par exemple, et pourtant telle est la réalité des réfugiés palestiniens.

Elle appelle à un soutien renforcé en faveur du multilatéralisme, au versement intégral et ponctuel des contributions mises en recouvrement, ainsi qu'à des dispositifs de financement plus prévisibles, pluriannuels et flexibles. Les États membres sont exhortés à s'opposer à de nouvelles réductions de financement pour les agences dotées de mandats spécifiques, telles que l'UNRWA, tout en veillant à ce que les mandats de l'ONU soient assortis de ressources adéquates et restent soumis à l'obligation de rendre des comptes dans le cadre des efforts de réforme en cours de l'ONU.

Le Président propose d'examiner une motion relative à l'article 109 lors de la 153e Assemblée de l'UIP en République-Unie de Tanzanie.

Il en est ainsi décidé.

Élections au Bureau de la Commission

Le Président indique que les candidatures suivantes au Bureau ont été reçues : Mme C.L. Ouédraogo (Burkina Faso) pour le Groupe africain, Mme M. Aldhain (Bahreïn) pour le Groupe arabe, M. M. Salinas (Paraguay) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et M. K. Shamsherzoda (Tadjikistan) pour le Groupe Eurasie.

Mme P. Torsney (Secrétariat de l'UIP), Secrétaire de la Commission, indique que le siège vacant au sein du Groupe Eurasie résulte de la décision de l'ancien membre arménien de ne pas se représenter, tandis qu'un siège reste vacant au sein du Groupe Asie-Pacifique.

Le Président considère que la Commission souhaite approuver les candidatures présentées.

Il en est ainsi décidé.

Divers

M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine) propose d'examiner, lors de la prochaine séance de la Commission, une motion s'inspirant du Pacte des Nations Unies pour l'avenir, notamment de l'importance qu'il accorde à l'équité intergénérationnelle et à la culture de l'anticipation. Il suggère de promouvoir l'utilisation d'outils de prospective, la planification stratégique et les politiques intergénérationnelles au sein des parlements et de l'UIP, de renforcer les capacités dans ce domaine et de créer des réseaux permettant le partage des meilleures pratiques parmi les parlementaires et le personnel parlementaire. Plusieurs pays, dont l'Ukraine, ont déjà commencé à mettre au point des approches en lien avec le Pacte. L'Ukraine a mis en place une unité spécialement chargée de cette question et élabore des projets visant à créer une commission parlementaire centrée sur l'avenir. Il a préparé une proposition détaillée, qu'il transmettra au Secrétariat, et propose de faire part de l'expérience de l'Ukraine aux autres Membres.

La séance est levée à 10 h 50.

Forum des femmes parlementaires

SÉANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026
(matin)

La séance est ouverte à 10 h 30 sous la conduite de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique).

Cérémonie d'ouverture

La Présidente souhaite la bienvenue aux participant(e)s à la 41e session du Forum des femmes parlementaires. Elle remercie l'ensemble des déléguées et délégués présent(e)s et souligne que l'égalité des sexes ne peut être atteinte sans le soutien tant des femmes que des hommes. Elle remercie tout particulièrement M. N. Kurtulmuş, Président de la 152e Assemblée de l'UIP, la Dr T. Ackson, troisième femme Présidente de l'UIP, Mme F. Aksal, membre de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, Mme F. Öncü, Vice-Présidente du Forum des femmes parlementaires, et Mme Erdoğan, membre de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, qui ont soutenu les préparatifs de la 152e Assemblée de l'UIP, ainsi que M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP et Président du réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes.

Comme l'a recommandé le Bureau des femmes parlementaires, Mme F. Aksal, membre de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, est élue Présidente de la 41e session du Forum des femmes parlementaires par acclamation.

Mme F. Aksal (Türkiye), Présidente de la 41e session du Forum des femmes parlementaires, prend la conduite de la séance.

La Présidente remercie la Présidente du Bureau des femmes parlementaires pour son leadership, ainsi que le Secrétaire général de l'UIP pour sa contribution à faire entendre la voix des femmes et des filles et à renforcer le Forum des femmes parlementaires. Elle souligne que, dans un monde marqué par des tensions politiques et des crises humanitaires, le travail des parlements – qui sont la "conscience des sociétés" – est essentiel pour préserver la paix, la justice, la dignité humaine et le droit international. Elle affirme qu'une représentation inclusive renforce la démocratie. Selon elle, la représentation des femmes en politique et leur participation effective aux processus décisionnels ne sont pas uniquement une question d'égalité, mais aussi un facteur déterminant de la qualité des systèmes démocratiques, et peuvent contribuer à des politiques plus inclusives, plus équilibrées et plus durables, à la consolidation de la paix et au renforcement du consensus social. Elle dit avoir constaté, au cours de son mandat à la Grande Assemblée nationale de Türkiye et, en particulier, à la présidence de la Commission pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, que l'égalité des chances n'est pas simplement un principe théorique, mais un véritable outil. Elle estime donc qu'il est essentiel que l'UIP soutienne les femmes parlementaires et favorise des politiques durables. Elle conclut son intervention en rappelant que pour bâtir un monde plus juste, plus pacifique et plus inclusif, les femmes doivent être associées aux processus décisionnels.

M. N. Kurtulmuş (Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye), Président de l'Assemblée, souhaite la bienvenue aux participant(e)s à Istanbul et indique que le Forum des femmes parlementaires se penchera sur le rôle des femmes dans les processus décisionnels, la reconstruction des sociétés après les conflits et la mise en place d'un système international plus équitable. Il déclare que, dans un contexte marqué par un affaiblissement du système multilatéral, une application sélective du droit, l'érosion de la crédibilité des institutions internationales et un manque d'équité dans les processus décisionnels mondiaux, les conflits sont une source de profonde préoccupation, provoquant un recul des voies diplomatiques ainsi que des souffrances pour les femmes et les enfants, qui en subissent les conséquences de plein fouet. Il ajoute que, dans sa région, les femmes et les enfants paient le prix du génocide à Gaza, et que les femmes sont les plus durement touchées par les déplacements, les migrations et la pauvreté à travers le monde.

Il fait observer que les femmes demeurent insuffisamment représentées dans les systèmes démocratiques, ce qui freine l'ancrage de la paix dans les sociétés et fragilise la stabilité. Il souligne la corrélation entre, d'une part, l'autonomisation des femmes et, d'autre part, une

démocratie de qualité, une gouvernance inclusive et le développement durable, et affirme qu'il ne peut y avoir ni équité ni paix durable sans la participation des femmes aux mécanismes de prise de décision. Il rappelle que les parlements ont une responsabilité particulière dans l'orientation des choix futurs et que la participation des femmes à leurs travaux est essentielle. Il note que les crises multidimensionnelles aggravent les inégalités existantes et que le ralentissement économique, les déplacements, l'insécurité sociale et l'accès de plus en plus restreint à l'éducation ont des répercussions sur la vie des femmes. Il relève que la justice économique et la paix sociale sont indissociables. Il estime que la violence faite aux femmes est l'une des facettes les plus préoccupantes du problème et que la lutte contre ce phénomène constitue tant un devoir juridique, humanitaire, moral et politique qu'un indicateur fondamental du niveau de développement des sociétés. Il indique qu'en Türkiye, l'autonomisation des femmes est considérée comme un levier stratégique au service de la protection de la famille, du renforcement de la cohésion sociale, du développement des capacités productives et de l'amélioration de la vie publique. Selon lui, un climat de confiance est nécessaire dans la vie de tous les jours afin de garantir le maintien des filles dans le système éducatif et le respect de la dignité humaine en toutes circonstances. Il conclut son propos en souhaitant plein succès au Forum.

La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP) affirme que la présence d'un si grand nombre de femmes et d'hommes dans la salle témoigne des progrès accomplis. Elle salue tout particulièrement les hommes qui ont décidé de participer au Forum, soulignant que les femmes et les hommes parlementaires doivent unir leurs efforts pour faire progresser l'égalité des sexes. Elle rappelle que, depuis plus de quarante ans, le Forum réunit des femmes parlementaires et les aide à prendre conscience que les obstacles qu'elles rencontrent à titre individuel s'inscrivent souvent dans une réalité structurelle plus large. Elle déclare que le Forum défend de longue date l'idée selon laquelle les droits des femmes, leur représentation et leur leadership sont des enjeux indissociables de la démocratie. Elle indique que l'espace de dialogue, de solidarité et d'engagement commun que constitue le Forum a permis à l'UIP de jouer un rôle moteur en matière d'égalité des sexes, une question qui demeurera au cœur de la mission de l'Organisation dans le cadre de sa Stratégie pour 2027-2031, laquelle doit être adoptée à l'occasion de la 152e Assemblée.

Alors que le Secrétaire général de l'UIP, M. M. Chungong, arrive à la fin de son mandat, elle souligne l'importance qu'il a accordée à l'égalité des sexes en tant que règle et responsabilité collective. Elle indique que son entrée dans la vie parlementaire a coïncidé avec le début du mandat de M. Chungong et dit avoir été inspirée par l'action menée par l'UIP pour répondre aux difficultés rencontrées par les femmes occupant des fonctions dirigeantes. Elle observe que la représentation des femmes dans les parlements a progressé à l'échelle mondiale et souligne que les efforts se poursuivent pour éliminer les obstacles persistants, notamment la violence faite aux femmes en politique, les normes sociales néfastes et l'exclusion des femmes marginalisées. Évoquant l'héritage laissé par le Secrétaire général, elle relève notamment le renforcement de la collaboration de l'UIP avec l'ONU ainsi que l'action qu'il a menée pour faire progresser les engagements internationaux relatifs à l'égalité des sexes et aux droits des femmes. Elle souligne que l'UIP s'élève avec force contre le recul des droits et des libertés des femmes et des filles, et qu'elle demeure une organisation à l'écoute et réactive. Elle indique que le Forum poursuivra sa mission visant à intégrer pleinement la dimension de genre dans les travaux de l'UIP et des parlements. Elle conclut son intervention en affirmant que la présence de quatre femmes candidates au poste de secrétaire général constitue un signe historique des progrès accomplis.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, relève que le Forum n'est pas seulement une plateforme au sein de l'UIP, mais aussi un espace de confiance, de courage et de solidarité entre femmes engagées en politique. Elle fait observer que l'attention constante portée par le Forum aux questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité demeure particulièrement pertinente alors que les conflits continuent d'engendrer des souffrances, tant dans la région qu'ailleurs dans le monde. Elle exprime la profonde solidarité du Forum envers toutes les femmes et toutes les filles confrontées à la violence, aux déplacements et à la peur, et dont l'avenir est compromis par la guerre. Elle rend hommage aux femmes qui ont perdu la vie dans les conflits et affirme que le Forum fera entendre sa voix en leur nom afin qu'aucune autre femme ne connaisse le même sort.

Elle fait savoir que les femmes occupent quelque 27,5 % des sièges parlementaires à travers le monde. Les Amériques affichent la proportion la plus élevée (35 %), suivies de l'Europe et de l'Afrique subsaharienne. Elle relève que le nombre de pays ayant atteint la parité est passé

de six à sept et que la représentation des femmes au parlement a progressé en particulier au Kirghizistan et à Saint-Vincent-et-les Grenadines. Elle précise que 28 femmes exercent actuellement les fonctions de chef d'État ou de gouvernement à travers le monde, la proportion la plus élevée étant enregistrée en Europe, et elle félicite les premières femmes élues à la présidence du Mexique, de la Namibie et de la Macédoine du Nord, saluant ainsi une avancée historique. Elle ajoute que les femmes représentent 22 % des ministres dans le monde.

Elle remercie le Secrétaire général sortant pour l'héritage qu'il laisse à l'Organisation, pour son amitié et pour le soutien qu'il a apporté à la tenue de la première Conférence mondiale des femmes parlementaires au Mexique. Elle conclut son propos en annonçant la projection d'une courte vidéo destinée à exprimer la gratitude du Forum pour son travail et son appui.

Une vidéo rendant hommage au Secrétaire général est projetée.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) remercie les intervenant(e)s pour leurs paroles bienveillantes et dit qu'il s'est fait un devoir d'être présent chaque fois que la question de l'égalité des sexes est abordée au sein de l'Organisation. Il souligne toutefois que les réussites ne s'obtiennent jamais seules et que les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes résultent de la détermination collective de l'UIP, notamment du Bureau des femmes parlementaires. Il se dit fier d'avoir contribué activement à la promotion de l'égalité des sexes au sein de l'Organisation, estimant que l'égalité des sexes doit être une réalité dans la société comme dans les institutions. Il considère qu'une démocratie ne peut être légitime si les femmes et les hommes n'y participent pas sur un pied d'égalité ou si l'égalité des sexes et la justice de genre ne sont pas priorisées. Il relève que le Forum a permis de renforcer l'intégration de la dimension de genre à l'UIP et a joué un rôle moteur dans le développement d'une diplomatie parlementaire tenant compte des questions de genre. Il rappelle que l'UIP a constamment promu les orientations définies par le Forum ainsi que la présence de femmes dans les délégations prenant part à ses travaux. Il se félicite, en tant que Président du Conseil consultatif mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes, de ce que la proportion de femmes parlementaires participant aux Assemblées de l'UIP ait atteint 37 % et forme le vœu que les efforts en ce sens se poursuivent afin d'atteindre la parité dans les délégations.

Il remercie la Présidente du Bureau des femmes parlementaires pour le rôle déterminant qu'elle a joué dans l'organisation de la première Conférence mondiale des femmes parlementaires, tenue au Mexique en 2025, ainsi que dans l'élaboration du plan d'action en faveur de la parité qui en est issu. Il souligne que le principe de parité est désormais inscrit dans le cadre réglementaire de l'Organisation. En sa qualité de Secrétaire général sortant, il appelle tou(te)s les participant(e)s à s'engager à pérenniser les acquis des 12 dernières années, compte tenu du recul observé à l'échelle mondiale en matière d'égalité des sexes. Il met en garde sur le fait que les mouvements anti-droits disposent d'une grande influence et d'importantes ressources, et estime que seules des organisations telles que l'UIP disposent de la légitimité démocratique nécessaire pour leur faire contrepoids. Il appelle tou(te)s les participant(e)s à poursuivre sans faiblir leur engagement en faveur de l'égalité des sexes et à ne pas laisser ceux qui combattent les droits et les principes démocratiques prendre le dessus. Enfin, il plaide pour une participation accrue des hommes aux efforts en faveur de l'égalité des sexes, rappelant que celle-ci n'est pas une question exclusivement féminine, mais un enjeu qui concerne l'ensemble de la société. Il ajoute que les hommes et les femmes doivent travailler ensemble, en tant qu'alliés, pour promouvoir la justice. Il conclut son intervention en assurant qu'il reste à disposition pour offrir son appui et ses conseils chaque fois que possible.

Adoption de l'ordre du jour
(FEM/41/A.1-rev.2)

L'ordre du jour est adopté.

Activités pour faire progresser l'égalité des sexes

Mme M. Rempel Garner (Canada), faisant le point sur les activités récentes du Bureau des femmes parlementaires, explique qu'à Genève, le Bureau s'est penché sur la situation des femmes et des filles en période de conflit, a exprimé sa solidarité avec celles dont la vie est marquée par la guerre, les déplacements et l'insécurité, et a réaffirmé l'importance de la pleine participation des femmes et de leur rôle moteur dans les efforts de paix. Elle ajoute que la discussion a orienté le choix du thème de la réunion-débat du Forum.

Elle fait savoir que le Bureau prendra note de l'état d'avancement de la quatrième étude régionale de l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements, consacrée aux Amériques et aux Caraïbes. Elle précise que ces travaux ont été menés en partenariat avec ParlAmericas et l'Association parlementaire du Commonwealth, et qu'ils déboucheront sur une publication en novembre 2026. Elle encourage les collègues de cette région à participer à l'étude en prenant part à des entretiens confidentiels. Elle indique que le Bureau poursuivra sa réflexion sur la violence faite aux femmes en politique facilitée par la technologie et qu'il tiendra, au cours de l'Assemblée, un débat sur la désinformation, la mésinformation et la violence en ligne. Elle conclut son propos en annonçant qu'à Istanbul, le Bureau se rendra dans un centre de prévention et de suivi de la violence, et qu'une réunion-débat sera consacrée à la promotion de la diversité au parlement.

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), s'adressant au Forum en sa qualité de Présidente du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, fait savoir que lors de sa première séance à Istanbul, le Groupe a accueilli deux nouveaux membres – Mme N. Mutti (Zambie) et M. A. Gryffroy (Belgique) – et l'a élue à sa présidence. Elle déclare que la participation à la présente Assemblée s'annonce élevée, avec un nombre record de femmes parlementaires. Sur l'ensemble des délégations composées d'au moins deux membres, moins de 7 % devraient être exclusivement masculines, et 44 des 140 délégations nationales annoncées ont atteint l'équilibre entre les sexes en étant composées d'au moins 40 % d'hommes ou de femmes, un chiffre en hausse par rapport à la précédente Assemblée. Elle estime toutefois que les parlementaires doivent faire mieux et elle les encourage à relayer ce message au sein de leurs groupes géopolitiques afin que la prochaine Assemblée établisse un nouveau record en matière de délégations respectant l'égalité hommes-femmes.

Elle indique que le Groupe s'est félicité des efforts déployés pour mieux faire connaître la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*. Elle relève qu'un nombre croissant d'incidents est signalé et que le Groupe continuera de suivre la situation de près. Elle invite les participant(e)s à veiller à ce que l'UIP soit un environnement sûr et respectueux pour tous, et à agir dans le même sens au sein de leurs propres institutions. Elle fait part de la préoccupation du Groupe face au ralentissement des progrès en matière de participation des femmes dans les parlements nationaux et souligne que les parlementaires doivent demeurer mobilisés afin de faire progresser cette question dans leur pays. Elle conclut son intervention en indiquant que le Groupe mènera des échanges avec les délégations dont les parlements comptent moins de 10 % de femmes.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, rend compte de la Réunion parlementaire annuelle à l'occasion de la 70e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, organisée à New York le 11 mars 2026 en partenariat avec ONU Femmes. Elle fait savoir que les débats ont porté sur le rôle des parlements s'agissant de réaliser la parité dans les processus décisionnels et de garantir aux femmes et aux filles un accès à la justice tenant compte des questions de genre. Les participants ont constaté que des parlements sensibles au genre et paritaires sont indispensables pour élaborer des lois et des politiques répondant aux besoins des femmes et des filles, et pour contribuer à l'instauration de systèmes judiciaires équitables et accessibles à tous. Ils ont en outre défini trois domaines d'action prioritaires : garantir la parité entre les sexes et veiller à ce que les décisions soient prises au sein d'institutions exemptes de violence, de harcèlement et de discrimination ; adopter des lois et des politiques favorisant l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les filles, notamment en abrogeant les lois discriminatoires dans des domaines tels que les successions, la nationalité, la propriété, l'emploi et l'accès au financement ; et nouer des partenariats avec la société civile tout en mobilisant les hommes en faveur de l'égalité des sexes. Elle exhorte les parlementaires à faire progresser ces priorités dans leurs pays. Elle fait observer que la Présidente du Mexique a approuvé récemment une loi consacrant le principe d'un salaire égal pour un travail égal, alors que de nombreuses femmes travaillent autant que les hommes tout en percevant une rémunération inférieure de 30 %.

Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan) signale la publication récente du rapport du quinzième Sommet des présidentes de parlement, qui s'est tenu le 28 juillet 2025. Elle affirme que, dans un contexte marqué par des conflits particulièrement violents, des tensions, des incertitudes et des inégalités croissantes affectant les femmes et les filles, les parlements doivent contribuer à la paix en promouvant le dialogue et l'inclusion. Elle rappelle que les présidentes de parlement ont adopté

une déclaration par laquelle elles se sont engagées à mobiliser les parlements et à jouer un rôle moteur dans la promotion de la paix et de l'inclusion. Elles ont également exprimé leur profonde préoccupation face à l'état du monde, ainsi que leur solidarité avec toutes les femmes et les filles vivant dans des zones de conflit et de guerre. L'intervenante invite le Forum à manifester à son tour sa solidarité. Elle indique que les présidentes de parlement ont appelé au plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi qu'à des solutions négociées et pacifiques aux conflits. Elles ont également préconisé une diplomatie sensible au genre, des processus de paix inclusifs et un renforcement du leadership des femmes dans les domaines de la diplomatie et des affaires étrangères ; selon elles, l'égalité des sexes ainsi que l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes et des filles doivent être placées au cœur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Mme Gafarova exhorte le Forum à s'approprier ces appels et à tenir compte des recommandations issues du Sommet dans ses délibérations.

Mme I. Stamatović (Serbie), membre du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP, invite les délégué(e)s à participer à la prochaine Conférence mondiale des femmes parlementaires, qui se tiendra du 2 au 4 juin 2026 à Belgrade (Serbie). Elle précise que la Conférence aura pour thème *Faire progresser la parité : éliminer les barrières des stéréotypes de genre et des normes sociales négatives*.

Une vidéo sur la Conférence mondiale des femmes parlementaires est projetée.

Contribution aux travaux de la 152e Assemblée dans une perspective de genre

La Présidente annonce que l'Assemblée examinera deux projets de résolution : l'un, présenté par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, sur le thème *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*, et l'autre, présenté par la Commission permanente du développement durable, sur le thème *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*. Elle précise que, comme en a décidé le Bureau des femmes parlementaires, les participant(e)s se répartiront en deux groupes afin d'examiner ces projets de résolution sous l'angle du genre et de proposer des amendements visant à renforcer leur inclusivité et leur prise en compte des besoins des femmes. Elle fait savoir que le Bureau a nommé Mme C. López Castro (Mexique) et Mme R. Maachaoui (Tunisie) comme présidente et rapporteure, respectivement, pour les débats consacrés au premier projet de résolution, ainsi que Mme R. Abunayan (Arabie saoudite) et Mme S. Claydon (Australie) comme présidente et rapporteure, respectivement, pour les débats consacrés au second projet de résolution.

Les nominations sont approuvées.

Mme F. Belhirch (Pays-Bas), co-rapporteure de la résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*, explique que ce texte aborde le défi crucial et récurrent que représente le passage des accords de paix à une paix juste et durable. Elle précise que le projet de résolution propose un cadre d'action destiné à aider les parlements à renforcer la gouvernance après les conflits, à assurer la redevabilité et la justice, à promouvoir un relèvement inclusif et à mobiliser un soutien international durable. Le texte met en avant le fait que les conflits n'ont pas le même impact sur les différents groupes de population et que, si les femmes sont les plus durement touchées, elles sont souvent sous-représentées dans les processus décisionnels relatifs au relèvement post-conflit. Il reconnaît en outre le rôle des femmes en tant qu'actrices de la paix, comme le prévoit la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, et invite les parlements à concrétiser cette reconnaissance en institutionnalisant la participation pleine, égale et effective des femmes à toutes les étapes des processus de paix.

Elle met en lumière plusieurs éléments clés du projet de résolution : il encourage la participation des femmes aux processus législatifs, aux mécanismes de justice transitionnelle et aux dispositifs de contrôle, souligne l'importance d'orienter les ressources vers les personnes les plus durement touchées par les conflits – en particulier les femmes – et de mener des efforts de reconstruction inclusifs et équitables, met en avant la nécessité de soutenir des approches tenant compte des traumatismes et de favoriser le dialogue au sein des populations en vue de la

réconciliation sociale, et préconise l'adoption de mesures juridiques et institutionnelles visant à lever les obstacles à la participation des femmes au dialogue national, dans un souci à la fois d'équité et d'efficacité. Elle fait observer que les processus de paix associant les femmes sont généralement plus durables, plus légitimes et plus résilients, les femmes veillant souvent à ce que les négociations ne se limitent pas aux arrangements immédiats de partage du pouvoir, mais tiennent compte aussi des causes profondes des conflits, des priorités sociales et des réalités quotidiennes des populations. Elle conclut son propos en déclarant que le projet de résolution porte un message clair : pour instaurer une paix véritablement juste et durable, les femmes doivent être reconnues, pleinement incluses et responsabilisées à chaque étape du processus.

Mme J. Sabao (Zambie), co-rapporteure de la résolution intitulée *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*, indique que les données montrent de manière constante que les femmes se heurtent à des obstacles disproportionnés s'agissant de leur participation à la vie économique, qu'elles sont surreprésentées dans les secteurs informel et faiblement rémunéré, et qu'elles ne bénéficient souvent d'aucune protection sociale. Elle ajoute qu'elles sont dès lors plus vulnérables aux chocs économiques, aux perturbations du commerce mondial et aux conséquences des mesures d'austérité budgétaire. Elle souligne que les parlements doivent promouvoir des politiques budgétaires et commerciales tenant compte de la dimension de genre, notamment en institutionnalisant la budgétisation sensible au genre et en intégrant des dispositions relatives au genre dans les accords commerciaux, promouvoir les bonnes pratiques qui protègent les femmes des effets des perturbations économiques, accroître la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe afin d'éclairer les politiques publiques, et renforcer les systèmes de protection sociale et les cadres juridiques pour atténuer les vulnérabilités auxquelles sont confrontées les femmes travaillant dans le secteur informel.

Elle relève que les entreprises multinationales assurent environ un tiers de la production économique mondiale et près d'un quart de l'emploi dans le monde, mais qu'environ 1 420 milliards d'USD de bénéfices sont transférés chaque année vers des paradis fiscaux. Elle explique que cette situation entraîne des pertes de recettes fiscales, porte atteinte à la souveraineté des États, érode le contrat social, accentue les inégalités et réduit la capacité des acteurs économiques nationaux à rester compétitifs. Elle souligne qu'il est devenu difficile, à l'ère de la mondialisation, de suivre les bénéfices imposables et que les sociétés peuvent désormais changer de lieu d'implantation et de domiciliation légale – une pratique facilitée par des services multinationaux de comptabilité, d'assurance et de conseil fiscal. Elle fait observer que les parlements peuvent promouvoir une fiscalité transparente, juste et équitable, examiner minutieusement les accords commerciaux et fiscaux, et veiller à ce que les politiques nationales relatives au commerce, aux droits de douane et à la fiscalité soient cohérentes et conformes aux objectifs de développement durable (ODD). Elle conclut en indiquant qu'ils disposent pour cela de plusieurs moyens, notamment la réalisation d'enquêtes indépendantes sur les traités commerciaux et fiscaux, et la coopération multilatérale avec l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres instances régionales.

Les participant(e)s se répartissent en deux groupes de travail.

La séance est suspendue à 13 h 35 et reprend à 14 h 40 sous la conduite de Mme F. Aksal (Türkiye).

Réunion-débat sur le thème *Intensification des conflits et recul des droits des femmes et des filles*

La Présidente ouvre la réunion-débat et explique que le thème a été choisi pour mettre en avant les graves répercussions des conflits sur les femmes et les filles, ainsi que la nécessité impérieuse de protéger leurs droits, de lutter contre la violence fondée sur le genre et d'assurer leur pleine participation aux processus de consolidation de la paix et de relèvement. Elle présente les intervenant(e)s.

Mme M. Göka (Türkiye), Présidente de la Section des femmes de la Conférence internationale des partis politiques asiatiques, intervenante, souligne que le Forum se réunit dans un contexte de forte incertitude et de crises multiples, où les guerres et les conflits compromettent

la paix, accentuent les rivalités et mettent le multilatéralisme à rude épreuve. Elle déclare que les conflits sont de plus en plus nombreux et complexes, et que l'ordre international fondé sur des règles montre aujourd'hui ses limites. Elle indique que cette évolution accentue les vulnérabilités, en particulier pour les femmes et les filles. Elle fait remarquer que, malgré l'existence de cadres internationaux solides – comme le programme pour les femmes et la paix et la sécurité issu de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU –, le droit international, les droits et les mécanismes de protection restent, dans la pratique, inaccessibles aux femmes et aux filles déplacées ainsi qu'à celles qui subissent des violences. Elle présente les trois priorités qui sous-tendent l'approche de la Türkiye à l'égard des femmes : la protection, en assurant leur accès aux services essentiels et la prévention de la violence ; l'autonomisation, en reconnaissant pleinement leur contribution à la vie économique et sociale ; et la participation, en les associant aux processus de paix et à la prise de décision. Elle indique que, depuis près de 15 ans, son pays est l'un des principaux pays d'accueil de réfugiés – qui sont aujourd'hui près de quatre millions –, en grande partie grâce à des financements nationaux. Elle ajoute que son gouvernement soutient le retour volontaire, sûr et digne des Syriens, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, tout en soulignant que cet effort exige un partage effectif des responsabilités au niveau international, les pays d'accueil ne devant en assumer seuls la charge.

Elle estime que si la communauté internationale entend réellement parvenir à une paix durable, elle doit remédier à l'écart entre les effets des conflits sur les femmes et leur sous-représentation dans les processus de paix. Les parlements doivent veiller à ce que les lois soient concrètes et réalistes, à ce que des ressources soient mobilisées pour répondre effectivement aux besoins des femmes et des filles, et à ce que les politiques aient un impact réel sur le terrain. Selon elle, il convient de s'efforcer avant tout de traduire les engagements en actions mesurables, d'assurer la participation effective des femmes à la prise de décision et de renforcer les politiques de prévention avant que les crises ne s'aggravent. Elle fait observer que la pratique du deux poids, deux mesures est largement appliquée à Gaza, où la situation ne constitue pas seulement une tragédie, mais un effondrement juridique et moral profond. Elle indique que, du Liban à la République islamique d'Iran, les tensions et l'instabilité s'intensifient et que les femmes et les filles en sont une nouvelle fois les principales victimes. Elle déplore que les exemptions sélectives et l'application différenciée du droit international selon des critères identitaires en affaiblissent la crédibilité. Elle affirme que les Palestiniens sont déshumanisés et que les femmes et les enfants subissent des traitements attentatoires à la dignité humaine. Elle ajoute que sous l'angle du genre, le problème n'est pas seulement l'ampleur des souffrances, c'est aussi l'incohérence des réponses. Elle considère que si les droits des femmes sont reconnus comme des valeurs universelles, ils doivent être défendus partout, sans distinction. Elle conclut son intervention en déclarant que, dans un monde où les droits des femmes et des filles sont fragilisés, les progrès resteront précaires.

Mme P. Bayr, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, intervenante, fait observer que la communauté internationale connaît un échec systémique, avec la multiplication des conflits et la remise en cause délibérée des droits des femmes et des filles. Elle relève que, dans de nombreuses situations, la violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre, l'accès aux soins et à l'éducation recule, les femmes sont écartées de la vie publique et celles qui résistent sont prises pour cible, traitées comme des criminelles ou contraintes au silence ou à l'exil. Elle estime qu'une stratégie et une guerre sont menées contre les femmes et les filles, de l'Afghanistan aux zones de conflit en Europe, au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde. Le contrôle exercé sur le corps, la parole et les droits des femmes est utilisé comme instrument de pouvoir, alors même que les femmes demeurent exclues des négociations de paix. Rappelant qu'elle est l'auteure de rapports sur les droits des femmes publiés en 2023, 2024 et 2025, elle affirme que le choix politique d'exclure les femmes fragilise les sociétés et compromet la pérennité des processus et des accords de paix. Selon elle, les femmes n'ont pas besoin de justifications supplémentaires, mais de choix politiques différents.

Elle estime que les parlementaires doivent faire en sorte que les cadres juridiques soient protecteurs plutôt que neutres, en veillant à la pleine mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) – qui constitue le principal instrument de référence en la matière –, en érigeant en infractions pénales les violences sexuelles liées aux conflits et en abrogeant les lois qui restreignent l'action des personnes engagées dans la défense des droits humains. Elle affirme que les détenteurs du pouvoir doivent être tenus de rendre des comptes, car le contrôle constitue un levier d'action. Les parlementaires doivent exiger la mise en œuvre des

engagements relatifs aux droits de l'homme et à la sécurité, la redevabilité des auteurs d'attaques contre les défenseuses des droits humains, et l'application universelle des obligations internationales en matière de droits de l'homme. Ils doivent allouer les ressources nécessaires pour remédier à l'écart flagrant entre les déclarations d'intention et la réalité, car ce sont les femmes qui paient le prix du sous-financement des services et des organisations. Elle souligne l'importance cruciale de la budgétisation sensible au genre, les budgets devant tenir compte des réalités et des besoins des femmes.

Elle indique que la participation des femmes favorise la pérennité de la paix et que les sociétés sont plus résilientes lorsque les défenseuses des droits humains sont soutenues. Il convient de maintenir l'accès aux soins de santé, à la justice et à l'éducation, même en période de conflit, car il permet un relèvement plus rapide et plus durable. Elle estime que des solutions existent, mais qu'elles ne sont pas mises en œuvre à l'échelle requise ni de manière cohérente. Selon elle, les priorités stratégiques devraient être l'exécution des engagements existants, la protection des personnes qui défendent les droits humains, l'inclusion obligatoire des femmes dans les processus de paix et la résistance au mouvement coordonné de remise en cause de l'égalité des sexes. Elle souligne que les femmes sont souvent présentées comme des victimes dans les conflits, mais qu'en réalité, elles sont des négociatrices, des médiatrices, des intervenantes de première ligne et des leaders communautaires. Elle affirme que les femmes sont le ciment des sociétés, et que lorsque les institutions s'effondrent, les élites politiques ne sont pas toujours prêtes à partager le pouvoir. Elle conclut son propos en déclarant que si la communauté internationale entend réellement promouvoir la paix, la sécurité et la démocratie, elle ne doit pas considérer le respect des droits des femmes comme une question à part, mais comme une condition préalable à l'avènement d'un avenir durable pour le monde et d'une société qui ne laisse véritablement personne de côté.

Mme B. Sanz Luque (Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, ONU Femmes), intervenante, met en avant la nécessité de s'attaquer sérieusement au décalage entre les cadres internationaux existants et la réalité quotidienne de millions de femmes et de filles. Elle indique que les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2023, plus de 170 conflits armés ont affecté 600 millions de femmes et de filles dans le monde, et les violences sexuelles ont augmenté de 50 % au cours de cette seule année. Elle ajoute que la situation ne fait que s'aggraver, l'humanité étant incapable de mettre fin aux guerres et aux conflits. Elle précise qu'en Ukraine, les femmes et les enfants représentent 90 % des sept millions de personnes déplacées, et que les données relatives à la crise au Moyen-Orient font état d'une situation dramatique pour les femmes et les filles dans l'ensemble de la région. Elle estime qu'il est nécessaire de renforcer la protection des femmes et des filles et de leur garantir un accès sûr aux services, tout en soulignant que la priorité en matière de prévention est d'empêcher l'éclatement de conflits et de guerres. Elle appelle à ce que tout soit mis en œuvre pour prévenir l'escalade des conflits et trouver des solutions pacifiques. Elle relève qu'un mouvement de remise en cause de l'égalité des sexes est clairement à l'œuvre.

Elle préconise que les parlements placent les femmes et les filles au cœur des efforts de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de relèvement. Elle ajoute qu'il convient de renforcer la protection et la transparence des mécanismes mis en place, et de remédier à l'écart entre les engagements pris et leur mise en œuvre. Soulignant que les choix politiques sont déterminants, elle relève que le déficit de financement de 4 000 milliards d'USD pour réaliser les ODD, mis en évidence dans le Rapport 2026 sur le financement du développement durable, est corrélé à la forte augmentation des dépenses militaires entre 2020 et 2024, alors même que les organisations de femmes ont vu leurs ressources diminuer. Elle fait remarquer que les conflits, notamment au Moyen-Orient, accentuent les pressions qui pèsent sur les organisations de femmes et les budgets publics, et fragilisent la prévisibilité du financement consacré à l'égalité des sexes. Elle appelle les parlementaires à veiller à l'intégration des engagements relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité dans la législation nationale ainsi que de l'égalité des sexes dans le contrôle du secteur de la sécurité et de la défense ; à renforcer la budgétisation sensible au genre et à faire en sorte que les décisions législatives soient accompagnées des ressources nécessaires à leur mise en œuvre ; à accroître la représentation et le leadership des femmes dans leurs pays et au sein de l'UIP ; à exercer un contrôle rigoureux afin de garantir un financement public suffisant en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes ; et à veiller à ce que l'on continue de recueillir des données probantes sur la violence sexiste en période de conflit.

Elle estime que l'ampleur et l'urgence de la crise actuelle exigent une vision claire et une action collective. Selon elle, l'avenir peut être celui d'une paix inclusive, durable et fondée sur les droits, ou au contraire celui d'un monde dominé par la militarisation et le court-termisme. Elle

exprime l'espoir que les choix qui seront faits favoriseront la protection et le leadership des femmes. Elle souligne que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité constitue une feuille de route claire vers une paix inclusive, fondée sur les droits et centrée sur l'être humain. Elle conclut son intervention en affirmant que lorsque les femmes ont toute leur place, que leurs droits sont protégés et que leur leadership est reconnu, la paix devient plus solide, plus juste et plus durable pour tous.

Mme E. Misola Richard (Conseillère juridique, CICR), intervenante, fait observer que les conflits armés aggravent les inégalités et que leurs conséquences sur la vie des femmes et des filles se font sentir sur plusieurs générations. Elle relève que les femmes disposent de ressources financières plus limitées pour faire face aux effets de la guerre, qu'elles se heurtent à des obstacles dans l'accès aux soins de santé et qu'elles subissent des violences sexuelles endémiques. Soulignant que plus les inégalités sont fortes, plus l'instabilité augmente, elle affirme que l'égalité des sexes est un indicateur de paix et de sécurité. Elle déclare que la paix devient possible lorsque chacun est respecté sur un pied d'égalité, à l'abri de toute atteinte et en mesure d'accéder aux opportunités économiques.

Elle explique que le droit international humanitaire (DIH) sous-tend l'ensemble des 10 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces résolutions appellent les États à respecter et mettre en œuvre les dispositions du DIH protégeant les femmes et les filles ainsi qu'à prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste – conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du DIH –, et soulignent la responsabilité des États de poursuivre les crimes de guerre, y compris les violences sexuelles. Elle indique que le DIH occupe également une place dans les plans d'action nationaux relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elle déplore que les femmes soient trop souvent absentes ou minoritaires parmi les personnes qui prennent les décisions sur la conduite d'un conflit, et que les questions de genre soient reléguées au second plan. Elle estime que les femmes doivent être renforcées dans leur capacité à représenter leurs collectivités.

Elle relève que la mise en œuvre effective du DIH nécessite des ressources, une expertise et une volonté politique. Elle fait savoir que l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire a pour objectif de combler le fossé entre les engagements et la pratique, et que des recommandations seront formulées d'ici la fin de l'année. Les consultations menées dans le cadre de l'Initiative ont fait ressortir la nécessité d'approches inclusives de la médiation pour répondre aux besoins en matière de protection des femmes, des minorités et des autres groupes confrontés à des risques spécifiques. Les États ont réaffirmé le rôle fondamental que jouent les femmes dans l'instauration d'une paix inclusive et durable, ainsi que l'importance de leur participation pleine, égale et effective aux processus de médiation dès les premières étapes. Il a en outre été reconnu que le DIH, qui constitue un cadre souple, peut favoriser la participation des femmes aux processus de paix à travers ses normes relatives à la non-discrimination, les protections particulières qu'il accorde aux femmes et l'interdiction de la violence sexuelle. Elle indique que le projet de clause type sur la participation des femmes préconise l'association des réseaux de femmes dans les activités post-conflit ainsi que dans leur suivi et leur mise en œuvre. Elle ajoute que les parlements peuvent veiller à ce que ces dispositions deviennent la norme dans les cadres nationaux et les négociations de paix. Elle souligne que les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité doivent prévoir notamment les mesures suivantes : veiller à ce que le DIH soit appliqué dans une perspective de genre, nommer des conseillers pour les questions de genre à des postes d'influence au sein des forces armées, former des conseillers juridiques et pour les questions de genre, actualiser les manuels militaires pour y consacrer le principe de non-discrimination, et veiller à ce que le droit interne fasse état des obligations en matière de lutte contre la violence sexuelle et prévoie l'ouverture d'enquêtes et la poursuite des auteurs présumés de crimes de guerre. Elle indique que le DIH est le pont entre les conflits et la paix, mais que ce pont ne peut être solide que si la protection qu'il garantit s'applique de manière égale aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons. Elle conclut son propos en déclarant que veiller au respect du DIH, c'est veiller au respect de la dignité de tous, sans distinction.

Mme S. Nyirahabimana (Rwanda) affirme qu'avec une véritable volonté politique, il est possible de relever les défis spécifiques auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans les conflits en faisant de l'inclusion une priorité et en leur garantissant un rôle central dans le relèvement et dans l'instauration d'une paix durable. Elle rappelle que le Rwanda a été marqué par une succession de cycles de violence qui a culminé avec le génocide des Tutsis en 1994, au cours

duquel les femmes et les filles ont été spécifiquement ciblées, la violence sexuelle ayant été utilisée comme arme de guerre. Elle explique qu'un cadre propice a été créé pour permettre aux femmes de jouer un rôle essentiel dans la reconstruction après le génocide, notamment en qualité de juges au sein des mécanismes communautaires de justice transitionnelle. Elle fait observer que le Rwanda figure parmi les principaux pays fournisseurs de personnel féminin aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle conclut son intervention en soulignant que les parlementaires doivent élaborer des lois propres à rétablir la dignité, l'égalité et la justice, et veiller à leur mise en œuvre.

Mme N. Boulhan Houssein (Djibouti) estime que la construction d'une paix durable passe par la prise en compte des situations de vulnérabilité. Elle note que les conflits contemporains touchent plus durement les femmes et les filles, et que la hausse de la violence à l'encontre des femmes, l'accès limité aux soins essentiels et l'interruption de la scolarité compromettent l'avenir des sociétés. Elle déclare qu'une réponse immédiate et structurée s'impose. Elle préconise de faire de la protection des femmes et des filles une priorité en créant un fonds régional d'urgence destiné à faciliter leur accès aux services de santé sexuelle et reproductive, à un soutien psychosocial et à la justice. La participation des femmes aux processus de paix doit être garantie, notamment par l'instauration de quotas soutenus par la communauté internationale. De plus, l'avenir des filles doit être préservé en rétablissant sans délai leur accès à l'éducation et en prévenant les mariages précoces. Elle conclut son propos en affirmant que la protection des femmes et des filles constitue une condition essentielle d'une paix durable.

Mme G. Fanga Wangaa (Tchad) indique que son pays se trouve à un point de bascule : bien que le silence des armes soit une victoire, les cicatrices invisibles portées par les femmes compromet la pérennité de la paix, dans la mesure où elles font face à une fragilité socio-économique et sont, dans certaines zones rurales, privées d'accès à la terre et au crédit. Elle déplore que les femmes soient largement défavorisées au sein de la société et qu'elles ne bénéficient pas d'une protection sociale suffisante. Il convient selon elle de renforcer le soutien médical et psychologique apporté aux femmes et de mettre fin à l'impunité pour restaurer la dignité des survivantes. Elle estime que la phase de relèvement post-conflit doit être mise à profit pour associer pleinement les femmes à la prise de décision.

Mme S.S. Faruqui (Pakistan) fait observer que les femmes et les filles sont non seulement touchées de manière disproportionnée par l'intensification des conflits, mais également privées de protection, de participation et d'opportunités, en raison des lacunes qui existent au niveau de la mise en œuvre des lois et de l'établissement des responsabilités. Elle souligne que le DIH doit être appliqué de manière cohérente, sans discrimination. Elle préconise que les parlements adoptent des législations en faveur de systèmes humanitaires tenant compte des questions de genre – dans lesquels le financement, la conception et la fourniture des services répondent pleinement aux besoins des femmes et des filles –, que la participation des femmes aux processus de paix soit garantie et que la violence sexuelle liée aux conflits soit explicitement érigée en infraction, les responsables devant être poursuivis et non protégés. Elle fait savoir qu'au Pakistan, si des mesures ont été prises pour renforcer la protection contre la violence sexuelle et domestique, la priorité est désormais donnée à la mise en œuvre de la législation. Elle met en avant la nécessité de préserver l'accès des filles à l'éducation et aux services essentiels, y compris dans les contextes les plus fragiles, mais aussi d'investir dans des systèmes de données en temps réel et de suivi afin de recenser les violations et d'y donner suite. Elle note qu'en parallèle des conflits, on observe une remise en cause de l'égalité des sexes. Elle souligne également la nécessité d'investir dans l'autonomisation économique des femmes, de protéger les moyens de subsistance et de garantir l'accès aux systèmes financiers, car sans autonomie économique, les droits demeurent théoriques. Elle conclut son intervention en déclarant que les cadres et les engagements existent, mais qu'il faut désormais faire preuve de volonté politique et de constance et assurer leur mise en œuvre.

Mme Zhao Haiying (Chine) affirme que la paix est indispensable pour que les femmes et les filles puissent jouir de leurs droits fondamentaux, et qu'elle doit être promue. Elle indique que l'état de droit garantit la protection des droits des femmes et que tous les pays doivent, compte tenu du contexte national, améliorer leurs systèmes législatifs afin de mieux protéger les droits et les intérêts des femmes. Elle fait observer que le développement économique et la prospérité constituent le socle du bien-être des femmes et que leurs droits à l'éducation, aux soins de santé

et aux services financiers sont essentiels à leur autonomisation. Elle ajoute que l'Initiative mondiale pour le développement, l'Initiative mondiale pour la sécurité, l'Initiative mondiale pour la civilisation et l'Initiative mondiale pour la gouvernance, proposées par son gouvernement, contribueront à concrétiser les droits des femmes.

Mme I. Svyatenko (Fédération de Russie) indique qu'un nombre sans précédent de femmes vivent à moins de 50 kilomètres de zones de combat et que la terrible attaque menée contre une école en République islamique d'Iran a coûté la vie à plus de 170 personnes, dont des écolières et des enseignantes. Elle souligne que la destruction des infrastructures sociales prive les femmes et les filles d'éducation, de soins de santé, de nourriture et d'une vie normale. Elle rappelle que plus de 100 pays ont adopté des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, et que l'ONU a plaidé en faveur de la participation des femmes aux pourparlers de paix ainsi que de leur développement professionnel et de leur formation. Elle fait savoir que dans son pays, les commissaires aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant œuvrent pour retrouver les enfants russes et ukrainiens en difficulté et leur venir en aide. Elle explique que le Forum des femmes d'Eurasie se réunit depuis 2015 et que, lors de sa dernière session, des participantes de 126 pays ont réaffirmé leur conviction que tous les peuples du monde sont interdépendants et ont proclamé qu'aucun État ne peut assurer sa sécurité au détriment de celle des autres. Elle invite les participant(e)s à prendre part à la prochaine session de ce forum, qui se tiendra en 2027.

M. Nguyen Dac Vinh (Viet Nam) note que la multiplication et la complexité croissante des conflits armés suscitent de vives inquiétudes et compromettent les droits des femmes et des filles. Il estime qu'il ne peut y avoir de paix durable tant que les droits des femmes et des filles sont négligés, l'égalité des sexes étant un pilier de la croissance inclusive. Il fait savoir que son gouvernement a adopté un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en 2024, met en œuvre une loi révisée sur la prévention et la répression de la violence domestique, renforce la protection des travailleuses, notamment dans le secteur informel et parmi les femmes migrantes, et fait de l'éducation des filles une priorité, en particulier dans les régions reculées et défavorisées. Il propose quatre priorités pour les parlements : le renforcement des cadres juridiques, notamment en intégrant les normes internationales du travail et des droits de l'homme ; la promotion des emplois verts et d'une transformation numérique inclusive ; l'investissement dans la formation professionnelle et le développement des compétences des femmes ; et l'intensification de la coopération parlementaire régionale en vue d'échanger les bonnes pratiques en faveur d'un développement tenant compte des questions de genre.

Mme A.M.C. De Andrade Sarmento (Timor-Leste) déclare que l'expérience de son pays montre que la voix des femmes est essentielle à l'avènement d'une paix durable. Elle précise que, dans les périodes difficiles, les femmes protègent les familles et les collectivités et font preuve d'une résilience exemplaire. Elle indique que le Timor-Leste reste pleinement engagé dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU et a lancé, en 2024, son deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, lequel prend en compte de nouveaux risques, notamment les changements climatiques et la traite des personnes. Elle souligne que son pays affiche l'un des taux de représentation politique des femmes les plus élevés d'Asie du Sud-Est : les femmes occupent 38 % des sièges parlementaires, la présidence du Parlement est assurée par une femme et 13 maires sont également des femmes. Elle ajoute pour conclure que malgré des ressources budgétaires limitées, son pays est déterminé à faire des enseignements du passé le fondement de politiques inclusives et pérennes en faveur de la protection et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Mme D. Saidi (Tadjikistan) dit que l'expérience de son pays en matière de relèvement post-conflit a montré qu'il ne peut y avoir de stabilité durable si le potentiel de la moitié de la population n'est pas pris en compte. Elle fait savoir que la Constitution du Tadjikistan consacre l'égalité des sexes et protège les droits des femmes et des familles. Elle explique que la période de transition a été l'occasion de favoriser l'inclusion : après la signature de l'accord de paix, les femmes ont pris part à l'ensemble des consultations et sont devenues des moteurs du relèvement et du développement. Elle indique que la politique de son pays en matière d'égalité des sexes repose sur une budgétisation tenant compte des questions de genre ainsi que sur une coopération étroite avec les partenaires internationaux. Elle ajoute que les garanties juridiques et les mesures visant à lutter contre la violence fondée sur le genre sont renforcées, et qu'un système de justice tenant compte des questions de genre est actuellement mis en place. Elle affirme que

l'autonomisation économique des femmes favorise la stabilité et contribue à réduire la pauvreté, et que l'établissement de partenariats à tous les niveaux est indispensable pour progresser dans ce domaine. Elle conclut son propos en soulignant que des mécanismes de mise en œuvre efficaces sont cruciaux.

Mme M. Mokitimi (Lesotho) fait observer que les femmes et les filles ne sont pas à l'origine des guerres, mais qu'elles en sont les premières victimes : elles sont dépossédées de leurs droits économiques et sociaux, leur vie et leur corps deviennent un champ de bataille, et elles sont confrontées aux déplacements, à la faim et à l'exploitation. Les perturbations qui affectent les services de santé et les conditions de logement favorisent les grossesses précoces et non désirées, les infections par le VIH ainsi que la mortalité maternelle et infantile. Elle préconise l'allocation de ressources budgétaires spécifiquement destinées aux femmes et aux filles afin de les aider à reconstruire leur vie après les conflits et les guerres. Elle fait savoir que son pays a adopté des lois visant à protéger les femmes et les filles en leur donnant accès à des ressources qui leur étaient auparavant interdites et en instaurant des sanctions sévères à l'encontre des auteurs de violences faites aux femmes.

Mme V. Persaud (Guyana) souligne que l'accès à la justice est fondamental pour parvenir à l'égalité des sexes. Elle indique que, dans son pays, des ressources ont été allouées à la mise en place d'un écosystème global et accessible favorisant l'autonomisation, à la suppression des obstacles structurels ainsi qu'à l'élaboration de cadres législatifs et stratégiques progressistes afin de faciliter l'accès aux services de soutien et le signalement des violences. Des modifications législatives prévoient notamment un élargissement de la définition de la violence, la création d'un registre des auteurs d'infractions sexuelles et la mise en place de juridictions spécialisées dans ce type d'infractions. Les technologies numériques assurent un accès aux services et aux mécanismes de signalement 24 heures sur 24, tandis que des centres de services intégrés mettent à la disposition des survivantes de violences des mécanismes de signalement, des soins médicaux, une assistance juridique et psychologique, des services de défense de leurs intérêts ainsi qu'un hébergement. Elle relève que les femmes sont propriétaires de 60 % des terrains distribués par l'État à des fins d'habitation et que son pays a investi massivement dans l'accès gratuit des femmes à l'éducation, leur autonomisation économique et leur intégration dans l'économie formelle. Soulignant par ailleurs le défi persistant que constituent le harcèlement et la violence auxquels les femmes sont confrontées sur les réseaux sociaux, elle affirme que les entreprises technologiques doivent travailler en partenariat avec les pouvoirs publics afin de garantir des espaces numériques sûrs pour les utilisateurs et de rendre justice aux victimes. Elle conclut son intervention en déclarant qu'il est inacceptable que les femmes continuent d'être tenues à l'écart de la majorité des processus de paix.

Mme D. Bühler-Nigsch (Liechtenstein) fait observer que lorsque les institutions ne s'acquittent pas de leurs responsabilités, les femmes et les filles sont les premières à perdre leurs droits, leur sécurité et leur capacité à se faire entendre. L'expérience d'États stables, comme le sien, montre clairement que l'égalité des sexes, l'éducation, l'état de droit et des institutions fortes sont des éléments essentiels de la paix. Elle déclare que prévenir est non seulement plus efficace, mais aussi moins coûteux que de réparer les dommages. Elle estime que les engagements politiques ne suffisent pas et que les parlements doivent ancrer l'égalité de manière structurelle, au moyen de la législation, des décisions budgétaires et d'un contrôle effectif. Elle indique que, dans son pays, une unité pour l'égalité des chances a été mise en place pour servir d'organe de coordination et travailler avec les organisations de femmes et la société civile. Elle ajoute que des accords de service conclus avec le Ministère des affaires sociales garantissent la pérennité des actions de prévention, de protection et de sensibilisation, et qu'une stratégie nationale en matière d'égalité des sexes est en cours d'élaboration afin de garantir la redevabilité et de faire en sorte que la question de l'égalité soit prise en compte dans tous les domaines d'action. Elle conclut son propos en affirmant qu'une pression politique des parlementaires est indispensable pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Mme J.S. Mananiso (Afrique du Sud) déclare qu'aucun minerai, aucune ressource, aucun intérêt stratégique ni aucun gain économique ne vaut la vie d'une femme ou d'un enfant, et que tout modèle de développement ou de sécurité fondé sur leur souffrance est illégitime. Elle rappelle que le DIH et le droit international des droits de l'homme interdisent explicitement la torture, la violence sexuelle et les attaques contre les civils, mais déplore que leur application systématique,

la redevabilité et la volonté politique soient insuffisantes. Elle fait savoir que l'Afrique du Sud, guidée par son histoire et ses valeurs constitutionnelles, continuera de soutenir les efforts de prévention des conflits et de maintien de la paix déployés par l'ONU, l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Elle déclare que la liberté est indivisible et que personne ne peut se considérer comme libre tant que les populations en Palestine, au Soudan et dans les autres contextes touchés par des conflits subissent l'occupation, l'oppression et la guerre. Elle estime que les parlementaires ont le devoir de garantir que les législations, les budgets et les mécanismes de contrôle nationaux priorisent la protection des civils – en particulier des femmes, des enfants et des personnes handicapées – en exigeant la redevabilité en matière de torture et de violence sexuelle, en renforçant l'accompagnement des victimes et en veillant à ce que les activités économiques, y compris dans le secteur extractif, ne contribuent pas aux conflits ni à la perpétuation de systèmes de domination.

Mme H. Fayez (Bahreïn) fait observer que les conflits contemporains ont révélé la diversité des formes que prennent les violences faites aux femmes et aux filles, notamment les violences économiques et psychologiques, lesquelles sont exacerbées dans un contexte d'impunité et de fragilité institutionnelle. Elle souligne que les conflits aggravent les inégalités, avec notamment l'exclusion des femmes des processus décisionnels en dépit de leur contribution à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et aux efforts de reconstruction et de relèvement. Elle rappelle que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne vise pas seulement à protéger les femmes en période de conflit, mais aussi à renforcer leur autonomisation en tant que partenaires dans la prise de décision. Relevant que le véritable défi consiste à transformer les engagements politiques en actions concrètes, elle estime que les parlements ont le devoir de promulguer des lois qui protègent les femmes contre la violence, d'adopter des politiques visant à soutenir leur participation aux processus décisionnels et d'allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action nationaux à cet égard.

Mme M. Del Socorro Nuñez Monreal (Mexique) affirme qu'une paix durable ne repose pas uniquement sur l'absence de violence, mais également sur la justice, l'égalité et le bien-être. Elle indique que les parlementaires doivent s'attacher à instaurer une culture positive de la paix, avec la participation des femmes. Elle explique que, fort de la parité dans la représentation électorale, son pays peut s'attaquer aux causes structurelles de la violence, renforcer la justice, promouvoir la cohésion sociale et œuvrer à une vie décente pour tous, en particulier les femmes et les enfants. Elle indique que l'opinion publique attend la conclusion d'accords allant au-delà des avantages à court terme pour favoriser l'autonomisation des femmes à tous les niveaux de la société, à commencer par leur autonomie économique. Elle souligne que le monde doit se doter d'un programme législatif qui accorde la priorité à la paix et aux femmes. Elle fait observer qu'au Mexique, dans un contexte marqué par la violence, la coordination entre la société civile et les acteurs politiques a montré qu'il est possible de parvenir à un large consensus en tenant compte des causes structurelles de la violence.

Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan) déclare qu'une société dans laquelle les femmes n'ont pas voix au chapitre n'aura ni stabilité, ni développement, ni avenir. Elle explique que dans son pays, des réformes consacrées à l'éducation des femmes, à leur indépendance économique et à leur participation aux processus décisionnels ont été menées, et que des lois ont été adoptées pour lutter contre toutes les formes de violence et d'inégalité. Elle fait savoir que la proportion de femmes au Parlement s'élève à 38 % et que le rapport de la Banque mondiale intitulé *Women, Business and the Law* (Les femmes, l'entreprise et le droit) place l'Ouzbékistan au 48e rang sur 190 pays. Elle souligne que les droits des femmes restent menacés dans de nombreuses régions du monde et que le risque de violence sexiste, de traite des personnes et de mariages forcés s'est accru. Elle déclare que cette situation est préoccupante et constitue un défi systémique pour la communauté internationale, et que la protection des droits des femmes en période de conflit est une priorité tant nationale qu'internationale. Elle indique que les parlements doivent adopter des lois pour éliminer toutes les formes de violence, garantir l'accès des femmes à l'éducation et aux soins de santé, même en situation de crise, soutenir leur indépendance économique et renforcer le contrôle parlementaire du respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme. Elle ajoute que pour avoir un impact, ces mesures doivent être accompagnées d'une coopération efficace, et que son gouvernement est prêt à rechercher des solutions et à partager son expérience. Elle affirme que les droits des femmes ne sont pas seulement une question de justice, mais aussi de stabilité et de sécurité mondiales, et que les sociétés sont plus fortes lorsque ces

droits sont protégés. Elle conclut son intervention en invitant tous les participant(e)s à prendre part au deuxième Forum asiatique des femmes, qui se tiendra les 14 et 15 mai 2026 à Boukhara, en Ouzbékistan.

M. M. Dick (Australie) affirme qu'en tant qu'homme, il est fier de soutenir les nombreuses femmes fortes qui œuvrent au sein de l'UIP et représentent les femmes du monde entier. Évoquant la mémoire de Zomi Frankcom, une travailleuse humanitaire tuée en 2024 avec six de ses collègues alors qu'ils apportaient des soins et une assistance à des enfants à Gaza, il se fait le porte-voix de toutes les femmes qui fournissent une aide humanitaire et des soins dans les situations de conflit. Il souligne que l'Australie est fière d'avoir conduit les efforts diplomatiques menés pendant un an pour élaborer la Déclaration sur la protection du personnel humanitaire, qui a été approuvée par plus de 100 pays. Il précise que les mesures adoptées prévoient notamment de faciliter l'accès humanitaire, de renforcer la protection des travailleuses humanitaires et de mettre en place de nouvelles formations réunissant à la fois des militaires et des travailleurs humanitaires.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) dit qu'en temps de guerre, les personnes les plus vulnérables sont les premières touchées et que les infrastructures sociales sont essentielles pour protéger les droits des femmes. Elle déplore qu'en dépit des condamnations réitérées, y compris dans les résolutions de l'UIP, la Fédération de Russie ait détruit plus de 3 000 écoles et 1 500 établissements médicaux, et continue de viser les infrastructures indispensables à la vie quotidienne. Elle souligne qu'environ 6 millions de femmes ukrainiennes vivent dans des zones touchées par la guerre et que parmi les 7 millions de réfugiés ukrainiens, 90 % sont des femmes et des enfants. Elle ajoute que plus de 20 000 enfants ukrainiens ont été enlevés par la Fédération de Russie, tandis que plus de 75 000 femmes servent dans les forces armées ukrainiennes. Elle conclut en déclarant que les femmes redéfinissent les règles de vie en zone de conflit en menant de front l'effort de guerre, l'éducation de leurs enfants et le maintien de l'activité économique.

Mme J. Ovekova (Turkménistan) fait observer que son pays est reconnu pour sa neutralité et met en œuvre une politique efficace en matière d'égalité des sexes, appuyée par un cadre législatif approprié. Elle précise que son pays a été à l'origine du tout premier Dialogue des femmes d'Asie centrale dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et qu'un plan d'action national connexe a été élaboré. Elle fait savoir par ailleurs que le Turkménistan est le deuxième pays au monde à avoir éradiqué l'apatridie et le premier État membre de la Communauté d'États indépendants à avoir adhéré à l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatridie. Elle ajoute que le gouvernement de son pays a soutenu la résolution relative à l'Année internationale de la paix et de la confiance en 2025 ainsi que le rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, et qu'il a contribué à l'élaboration de la résolution relative à l'Année internationale de la sensibilisation juridique.

Mme A.-S. Gorghiu (Roumanie) dit que l'expérience acquise par son pays dans le contexte de la guerre en Ukraine a montré que la protection des femmes et des filles doit être assurée dès le premier jour. En Roumanie, cet effort de protection passe notamment par la mise à disposition de personnel parlant ukrainien, une assistance aux victimes de violence fondée sur le genre et la création d'espaces sûrs adaptés aux besoins des femmes. Elle propose qu'un centre pour les femmes, la paix et la sécurité, consacré à la formation et à la coopération, soit établi à Bucarest, en partenariat avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union européenne, l'Ukraine et la République de Moldova. Elle souligne que la Roumanie constitue un pilier de stabilité dans la région de la mer Noire. Elle estime que la présence des femmes dans les instances décisionnelles ne cessera d'être perçue comme facultative qu'à la faveur de règles claires et d'une réelle volonté politique. En sa qualité de Présidente de la commission parlementaire pour une Roumanie exempte de violence domestique, elle annonce avec fierté que des modifications législatives ont été adoptées pour introduire une définition du féminicide et lever les obstacles procéduraux aux enquêtes sur les viols. Elle conclut son propos en déclarant que la participation des femmes doit être considérée comme indispensable pour parvenir à de meilleures politiques, à une sécurité réelle et à une paix durable.

Mme P. Laohapongchana (Thaïlande) fait savoir que les femmes et les enfants vivant le long de la frontière méridionale de son pays sont confrontés quotidiennement à des menaces et à des tensions, et que des enfants sont séparés de leurs familles et déscolarisés. Elle indique qu'en

réponse à cette situation, le Parlement a contribué à l'élaboration de cadres juridiques visant à prévenir la violence et à instaurer une paix durable, en s'appuyant sur le premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Elle ajoute que les centres locaux d'assistance en cas de catastrophe offrent des services de conseil, une aide juridique et un accompagnement social, tandis que le centre pour l'autonomisation des femmes met en œuvre des programmes communautaires consacrés aux droits humains et à la gestion des conflits. Elle affirme que la paix ne peut être instaurée par un seul pays et qu'elle exige une solide coopération internationale. Elle déclare pour conclure que les femmes parlementaires ont la responsabilité collective de faire en sorte que toutes les femmes et toutes les filles puissent vivre en sécurité.

Mme M.-N. Battistel (France) rappelle qu'en 2019, son gouvernement a fait de la diplomatie féministe un axe central de sa politique étrangère. Elle observe toutefois que le contexte international s'est dégradé sous l'effet de la multiplication des conflits, de la progression des régimes autoritaires et du recul de l'espace démocratique, et que les questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes constituent désormais une ligne de fracture majeure dans les relations internationales. Elle déplore que les droits en matière de santé sexuelle et reproductive reculent partout dans le monde, y compris dans certaines démocraties, tandis que les mouvements anti-droits s'organisent à l'échelle internationale pour affaiblir les normes relatives aux droits de l'homme. Elle souligne que ce recul s'inscrit dans une remise en cause plus large de l'état de droit, de l'universalité des droits et du multilatéralisme. Elle estime que la volonté de contrôler le corps et les libertés des individus témoigne d'une dérive autoritaire, tandis que l'essor des idéologies masculinistes, de la cyberviolence et des discours antiféministes affaiblit les démocraties. Elle affirme que, dans ce contexte, la diplomatie féministe constitue un outil stratégique pour protéger les personnes, promouvoir les droits humains et favoriser la participation des femmes aux processus de paix.

Mme M. Alshehhi (Émirats arabes unis) indique que les crises aggravent les injustices et les inégalités entre les femmes et les hommes, et que des approches globales sont nécessaires pour faire face à ces enjeux. Elle déclare que l'autonomisation des femmes est un pilier d'une paix juste et durable. Elle préconise que les parlements adoptent une approche tenant compte de la dimension de genre pour protéger les femmes et les filles déplacées, et qu'ils consacrent la participation des femmes aux efforts de reconstruction et de consolidation de la paix, notamment en les associant aux activités de médiation et en renforçant leur leadership. Elle fait remarquer que son gouvernement a été le premier dans la région du Golfe à adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Mme S. Kheng (Cambodge) fait savoir que son pays prend part chaque année à la campagne mondiale intitulée *16 journées de mobilisation contre la violence de genre*. Elle souligne que la violence ne s'exerce pas uniquement dans la sphère familiale, les femmes étant également confrontées aux phénomènes de harcèlement, d'intimidation et de traque en ligne, ainsi qu'à la diffusion d'images intimes non consenties. Elle ajoute que ces violences instillent la peur et empêchent les femmes de participer pleinement à la vie de la société. Elle explique que pour remédier à cette situation, le Gouvernement du Cambodge s'efforce de faire mieux connaître les préjudices réels causés par la violence en ligne et de renforcer l'accompagnement des survivantes, l'obligation de rendre des comptes pour les auteurs de ces actes, ainsi que la coopération entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé. Elle déclare enfin que l'élimination de la violence à l'égard des femmes est une condition essentielle à l'instauration d'une paix durable.

Mme F. Black (Irlande) dit s'appuyer sur l'expérience de son pays pour affirmer que les femmes ne font pas que soutenir la paix, elles la consolident. Elle explique qu'en 1996, des groupes de femmes ont formé une coalition afin d'obtenir une place à la table des négociations en qualité d'intermédiaires impartiales bénéficiant de la confiance des deux communautés. Ces femmes ont préservé les canaux de communication dans les moments les plus critiques et ont obtenu que les droits des victimes, l'éducation et la mixité résidentielle soient inscrits dans l'accord de paix, ces aspects étant déterminants pour l'instauration d'une paix durable. Elle fait observer que, si les femmes demeurent sous-représentées dans la vie politique nord-irlandaise, une leçon s'impose : lorsque les femmes sont exclues des efforts de consolidation de la paix, celle-ci ne dure pas, et partout où leurs droits régressent, les conflits s'intensifient.

Mme A. Shakya (Népal) déplore que, malgré leur potentiel, les femmes rencontrent plus de difficultés que d'opportunités. S'agissant de la paix durable, elle souligne que l'intelligence artificielle vient s'ajouter aux médias écrits, audio et vidéo parmi les vecteurs de risques auxquels les femmes sont confrontées, notamment avec la création de vidéos trafiquées mettant en scène des femmes et des filles. Elle affirme que le cyberharcèlement prend de l'ampleur et qu'il est nécessaire que chaque pays se dote d'une législation encadrant les réseaux sociaux.

Mme S. Al Sheibani (Oman) observe que la situation des femmes a progressé dans le monde. Elle précise que, dans son pays, les femmes participent aux travaux des instances législatives et représentent 10 % de l'ensemble des parlementaires. Elle déclare que la protection des femmes constitue une priorité pour la paix et la sécurité internationale, les femmes étant le fondement du relèvement et de la paix.

Mme F. Rembo (République-Unie de Tanzanie) se dit préoccupée par le fait que les femmes demeurent sous-représentées dans les négociations de paix et les processus décisionnels. Elle affirme qu'il convient de protéger les femmes et les filles à tous les stades des conflits et du relèvement post-conflit en renforçant les cadres juridiques, en garantissant leur accès à la justice et en prévenant la violence liée aux conflits. Elle estime qu'une paix durable ne peut être instaurée sans la participation pleine, égale et effective des femmes aux négociations, aux efforts de médiation et aux processus de reconstruction. Elle rappelle pour conclure que les parlements ont le devoir d'exercer leur fonction de contrôle et de promouvoir une budgétisation sensible au genre afin de garantir la pleine mise en œuvre des engagements pris et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Mme A. Allafi (Parlement arabe) déplore que les femmes et les filles subissent les conséquences les plus graves des crises contemporaines. Selon elle, le véritable défi est de repenser les initiatives existantes afin de les rendre globales. Elle préconise de garantir aux femmes et aux enfants l'accès aux soins de santé et à un soutien psychosocial en tant que services essentiels, de mettre en place des initiatives nationales tenant compte de la dimension de genre sous le contrôle des parlements, et de veiller à l'intégration des femmes et des filles dans les systèmes éducatifs, durement touchés par les conflits. Elle affirme que les femmes et les filles jouent un rôle crucial dans l'instauration d'une paix durable.

Mme M.C. Fanny (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) déclare que l'espoir ne se décrète pas, il se construit. Elle fait observer que plus une crise est profonde, plus les femmes en portent le poids, alors même qu'elles sont moins associées à la prise de décision. Elle affirme que la paix ne peut être bâtie sans celles et ceux qui la font vivre. Elle indique que l'Association des femmes parlementaires de la CEDEAO a mis en place un partenariat en vue de créer un observatoire africain de l'inclusion des femmes dans les institutions de l'État. Elle souligne que l'autonomisation des femmes leur permet d'accéder aux fonctions décisionnelles, que l'inclusion n'est pas une faveur mais une condition de la stabilité et que tout recul des droits des femmes est aussi un recul de la démocratie. Elle conclut son intervention en rappelant qu'aucun avenir viable ni aucune paix durable ne sont possibles sans le leadership des femmes.

Mme F. Landry (Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)) relève que le thème du débat met en lumière une réalité à laquelle il est urgent de répondre, compte tenu de la multiplication des conflits et du recours accru à la violence sexuelle comme arme de guerre ainsi qu'aux stratégies de domination et de terreur. Elle déplore que les femmes soient exclues des processus de paix alors même qu'elles sont en première ligne dans les situations de crise et les efforts de reconstruction. Elle indique que le réseau des femmes parlementaires de l'APF contribue à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au moyen de séminaires à l'intention des parlementaires et d'un atelier tenu sous les auspices d'ONU Femmes. Elle estime que les femmes parlementaires doivent coopérer, s'attaquer aux priorités essentielles et renforcer les cadres législatifs.

Mme H. Hagras (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées) fait remarquer que les femmes handicapées sont l'un des groupes de femmes les plus marginalisés, qu'elles sont confrontées à de multiples formes de discrimination et qu'elles ont moins de chances d'être investies par un parti politique ou d'obtenir un financement pour leur campagne électorale. Elle ajoute qu'elles sont davantage exposées à la violence, à l'insécurité économique et aux stéréotypes qui remettent en cause leurs compétences et leur droit à s'exprimer en public. Elle souligne toutefois que lorsqu'elles accèdent à la vie politique, les femmes

handicapées apportent une vision porteuse de changement en matière de systèmes de soins et d'accompagnement, de protection sociale, d'accessibilité et d'égalité, tout en rendant les parlements plus représentatifs.

Mme M. Göka (Türkiye), Présidente de la Section des femmes de la Conférence internationale des partis politiques asiatiques, intervenante, remercie les participant(e)s pour leurs éclairages et leurs contributions à ce débat très opportun. Elle affirme que, dans un contexte marqué par des incertitudes croissantes et par la multiplication des crises et des conflits, les femmes et les filles sont les plus durement touchées, et qu'il appartient aux parlementaires de prendre les mesures nécessaires.

Mme P. Bayr, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, intervenante, remercie les intervenant(e)s qui ont souligné la nécessité de sensibiliser davantage les institutions aux questions relatives aux femmes, notamment par la formation, mais aussi de favoriser une plus grande représentation des femmes dans toutes les institutions. Elle se félicite également que les atteintes aux droits sexuels et reproductifs aient été évoquées, soulignant qu'elles sont portées par un mouvement doté d'importants moyens financiers, auquel il faut répondre par une vision claire de l'égalité des sexes et la conviction que les idées défendues par le Forum sont plus fortes. Évoquant l'exemple du Rwanda, elle indique que le Conseil de l'Europe a mis en place un registre des dommages liés à la guerre illégale menée contre l'Ukraine, dans lequel sont également consignés les cas de viols et de violences sexuelles et qui pourra être utilisé dans le cadre de futures procédures judiciaires.

Mme B. Sanz Luque (Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, ONU Femmes), intervenante, remercie les parlementaires d'avoir témoigné de leur engagement en faveur de la place centrale des droits, de la protection et du leadership des femmes. Elle forme le vœu que cet engagement se concrétise par des actions et une mise en œuvre effective. Elle invite tous les parlements à réfléchir au rôle qui leur revient dans la mise en œuvre des engagements en faveur de la justice de genre adoptés le mois précédent à la Commission de la condition de la femme, et encourage l'UIP à continuer de faire avancer ces objectifs essentiels.

Mme E. Misola Richard (Conseillère juridique, CICR), intervenante, remercie les participant(e)s pour leurs riches contributions et souligne que le DIH protège les femmes et les filles pendant, mais aussi après les conflits. Elle exhorte les parlementaires à mettre à profit leurs pouvoirs législatif, budgétaire et de contrôle pour assurer le respect effectif de ce droit et à encourager leurs gouvernements à adhérer à l'Initiative mondiale en faveur du droit international humanitaire.

Audition des candidates au poste de secrétaire général de l'UIP

La Présidente souhaite la bienvenue aux quatre candidates au poste de secrétaire général de l'UIP et les invite à se présenter. Elle indique que les candidates répondront ensuite aux questions du Forum.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) déclare que l'UIP s'apprête à élire sa première secrétaire générale et pourra ainsi célébrer un double leadership féminin ainsi que les femmes parlementaires du monde entier. Elle indique qu'elle est candidate au poste de secrétaire général avec l'ambition de rendre l'UIP plus influente et plus efficace. Elle souligne que, forte de son expérience de parlementaire et première femme élue à la présidence de la Commission de l'environnement dans son pays, elle possède de solides compétences de gestion et a également travaillé au sein d'organisations internationales. Elle souhaite mettre son expérience, son réseau et ses compétences au service de l'UIP pour moderniser l'Organisation, optimiser son action et accroître la visibilité et l'impact de ses travaux, en particulier ceux des femmes parlementaires.

Elle annonce que, si elle est élue, elle veillera à ce que l'UIP renforce les capacités de toutes les femmes parlementaires et intensifie sa collaboration avec les organisations internationales, en particulier ONU Femmes. Un fonds spécial sera mis en place afin d'aider les femmes parlementaires à promouvoir leurs travaux et leurs projets aux niveaux national et international, ainsi qu'à participer aux réunions de l'UIP. Les femmes parlementaires des pays en développement recevront un soutien spécifique et elle lancera une campagne en faveur de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un travail de même valeur. L'autonomisation économique des femmes constituera également une priorité, afin qu'elles disposent des ressources nécessaires pour mener leurs campagnes électorales. Elle affirme que l'UIP se tiendra aux côtés de chaque femme parlementaire, car les femmes doivent se soutenir mutuellement. Elle

rappelle que les femmes ne représentent que 27 % des parlementaires dans le monde, qu'elles sont encore moins nombreuses à exercer les fonctions de présidente de parlement ou de ministre et que la plupart des femmes ministres sont cantonnées à des portefeuilles considérés comme moins stratégiques. Elle souligne que les femmes constituent la moitié de la population mondiale et que le monde doit progresser en exploitant toutes les ressources dont il dispose. Elle conclut son propos en sollicitant le soutien des participant(e)s.

Mme A. Filip (Roumanie) estime que le poste de secrétaire général de l'UIP requiert une personne impartiale et pragmatique qui possède une connaissance approfondie de l'Organisation, comprenne les défis auxquels elle fait face et soit capable de s'acquitter de ses engagements dans des environnements complexes. Elle fait valoir que son parcours, marqué par la recherche du consensus, le travail aux côtés de la direction politique de l'UIP et des résultats concrets, témoigne de ses qualités de diplomate et de médiatrice, ainsi que de son tact et de sa neutralité. Elle explique qu'elle souhaite faire de l'UIP une organisation influente alors que le multilatéralisme et le droit international sont mis à très rude épreuve, un catalyseur du dialogue et des échanges politiques, ainsi qu'un forum qui façonne les bonnes pratiques parlementaires et œuvre à traduire les engagements communs en actions concrètes. Elle ajoute qu'une meilleure hiérarchisation des priorités, des partenariats adaptés aux besoins et une modernisation accélérée constitueront les leviers de ses trois grands axes d'action : renforcer le rôle des parlements et des parlementaires en tant qu'artisans de la paix, accroître l'impact mondial de l'UIP et promouvoir des sociétés respectueuses et inclusives.

Elle rappelle que le Forum des femmes parlementaires a fait franchir une nouvelle étape à la parité, orienté les objectifs de l'UIP et contribué à modifier ses Statuts et Règlements, faisant ainsi de l'Organisation un modèle en matière d'institutions sensibles au genre. Elle s'engage à défendre résolument l'égalité des sexes afin que la voix des femmes parlementaires soit entendue à l'ONU et dans les autres instances de la gouvernance mondiale. Elle s'attachera également à faire progresser les priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité, à lutter contre le fléau des violences faites aux femmes par des mesures législatives et une action politique, à associer les hommes aux travaux sur le partenariat entre hommes et femmes, et à renforcer les échanges intergénérationnels afin d'aider les jeunes femmes à briser le plafond de verre. Elle conclut son intervention en se déclarant prête à servir l'UIP pour lui permettre de donner le meilleur d'elle-même et faire de cette période de crise une véritable opportunité pour l'Organisation.

Mme F. Dieng Thiam (Sénégal) dit qu'en tant qu'Africaine et femme de conviction, forte d'une expérience pratique dans les domaines de la paix et de la sécurité, spécialiste des droits de l'homme et militante de l'égalité des sexes, elle est convaincue que la participation effective de chacun est indispensable à l'avènement d'un monde plus juste et plus équitable. Elle entend mettre en œuvre l'engagement de l'UIP en faveur de la démocratie au moyen d'une approche fondée sur les droits de l'homme, sensible au genre et attentive aux besoins des jeunes, en s'appuyant sur des cadres internationaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elle indique qu'au cours de ses quelque 30 années passées à l'ONU, elle a dirigé des équipes multiculturelles, géré des crises complexes et promu une culture de paix et de tolérance. Elle rappelle que les questions relatives aux femmes sont des enjeux transversaux.

Elle explique qu'elle favorisera de véritables partenariats et fondera son action sur l'intégrité, l'inclusivité, l'impartialité, le respect de la diversité, la transparence et la redevabilité afin de définir les objectifs et les priorités stratégiques de l'UIP, d'améliorer son efficacité institutionnelle et opérationnelle, et de renforcer sa contribution au multilatéralisme. Elle entend positionner l'UIP comme le catalyseur mondial de parlements réactifs, inclusifs, interconnectés et redevables afin de dynamiser l'action en faveur de la paix, de la sécurité, du développement humain, du développement de l'emploi, de l'égalité des sexes et de l'équité intergénérationnelle. Elle estime que chacun doit pouvoir contribuer à façonner notre avenir commun. Elle ajoute qu'elle veillera également à renforcer l'appropriation nationale ainsi que le leadership national. Elle indique que sa vision pour l'UIP repose sur trois piliers : la diplomatie parlementaire pour prévenir l'aggravation des crises, une inclusion effective afin que chacun puisse vivre à l'abri de la peur et du besoin, et une démocratie numérique où les technologies servent la démocratie plutôt que de la fragiliser. Elle conclut son propos en sollicitant le soutien des participant(e)s.

Mme C. Widegren (Suède) fait savoir qu'elle a été parlementaire pendant plus de 30 ans et qu'elle s'est présentée à huit élections. Elle indique qu'elle souhaite faire bénéficier le Secrétariat de l'UIP, en tant qu'organisation parlementaire, de la perspective d'une parlementaire. Elle fait observer que ses plus de 30 ans d'expérience dans l'établissement de relations de confiance

constituent un atout important pour faire de l'UIP une plateforme mondiale moderne, attractive et incontournable, dans un contexte où le multilatéralisme est remis en cause. Elle souligne que l'UIP se distingue par sa capacité à tisser les relations nécessaires à la compréhension, à la négociation, à la médiation et à l'élaboration de solutions, mais qu'elle doit s'assurer le concours d'un plus grand nombre de parlementaires pour soutenir ces solutions.

Elle rappelle que les parlementaires sont au cœur de l'UIP et qu'ils doivent tirer parti de tout ce que l'Organisation peut leur offrir. Elle estime qu'il est temps de renforcer la confiance dans les parlements nationaux en faisant en sorte que les parlementaires retirent davantage de leur engagement au sein de l'UIP, et de rendre ainsi l'Organisation plus forte pour l'avenir. Elle indique qu'elle a bâti cette relation de confiance au fil des années grâce à l'écoute et à la compréhension. Elle explique que, bien qu'elle ait quitté son parlement il y a trois ans, elle est revenue à l'UIP où, en qualité de Vice-Présidente de l'Organisation et Présidente du Sous-Comité des finances, elle a contribué à stabiliser les finances, et a également présidé le premier groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture. Elle relève que son parcours témoigne de son attachement aux valeurs de l'UIP. Elle conclut son intervention en déclarant qu'il est temps pour l'UIP de franchir une nouvelle étape, soulignant que les femmes parlementaires sont plus que jamais indispensables en cette période de bouleversements et que l'Organisation doit poursuivre sa marche vers l'obtention d'un neuvième prix Nobel de la paix.

La Présidente remercie les candidates pour leurs présentations et donne la parole aux participant(e)s pour une première série de questions.

Mme T. Ts'ita Mosena (Lesotho) souhaite savoir comment les candidates, dans un contexte de remise en cause croissante de la place des femmes dans les postes de direction, et des femmes politiques en particulier, entendent aider les Parlements membres à accroître le nombre de femmes parlementaires.

Mme K. Slassi (Maroc) relève le consensus qui se dégage des interventions des quatre excellentes candidates quant au rôle essentiel des femmes dans la reconstruction du monde au sortir des conflits. Elle ajoute que Mme Filip a été la première personne qu'elle a rencontrée à l'UIP et que l'Organisation a besoin d'une personne dotée d'une telle expertise.

Mme J.S. Mananiso (Afrique du Sud) souhaite savoir si les candidates ont pris connaissance du Guide pour une Assemblée prenant en compte l'égalité des sexes, publié en 2025, et, le cas échéant, quelles mesures elles pourraient mettre en œuvre si elles étaient élues Secrétaire générale de l'UIP. Elle estime d'autre part que les compétences et l'expérience des candidates qui ne seront pas retenues pourraient être mises à profit ailleurs au sein de l'UIP.

Mme R. Maachaoui (Tunisie) demande aux candidates comment elles comptent faire de l'UIP un levier d'action capable d'influer sur les décisions des États ; si elles sont prêtes à adopter une position claire contre les violations du droit international des droits de l'homme, même si cela implique de s'opposer aux grandes puissances ; quelles mesures concrètes et immédiates elles prendraient pour assurer la protection des femmes touchées par les conflits armés et pour garantir la redevabilité ; enfin, quelle initiative phare elles prendraient durant les 100 premiers jours de leur mandat pour témoigner de leur volonté d'engager un véritable changement.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, souhaite bonne chance aux candidates. Elle demande si elles entendent maintenir la Conférence mondiale des femmes parlementaires, et quelles autres initiatives elles proposent pour le Forum des femmes parlementaires et pour la promotion des femmes parlementaires dans le monde.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) s'engage à soutenir la Conférence des femmes parlementaires. Elle annonce qu'au cours des 100 premiers jours de son mandat, elle créera un fonds destiné à appuyer les femmes parlementaires et à mettre en valeur leur travail sur la scène internationale comme dans leur pays. Elle souligne qu'il est nécessaire de renforcer les capacités de toutes les femmes parlementaires et que l'autonomisation des femmes est un impératif. Elle estime que la présence d'un plus grand nombre de femmes aux postes de responsabilité ferait progresser le respect des droits humains, de la paix et de la démocratie, et que l'élection d'une femme à la tête du Secrétariat de l'UIP renforcera les moyens d'action de l'Organisation ainsi que son influence dans le monde.

Mme A. Filip (Roumanie) affirme que les femmes parlementaires doivent faire entendre davantage leur voix et redoubler d'efforts face au recul de l'égalité des sexes. Elle se félicite des outils, critères et mécanismes qui ont été mis au point pour favoriser l'autonomisation politique des femmes, et souligne que chaque femme parlementaire peut montrer l'exemple en mettant en avant l'impact de son travail. Elle fait remarquer que l'Assemblée de l'UIP fait figure de précurseur, la proportion de femmes qui y participent étant supérieure à la moyenne observée dans les parlements. Elle indique qu'elle priorisera les efforts visant à mieux mesurer et mettre en évidence l'impact des travaux de l'UIP, ce qui renforcera la crédibilité de l'Organisation. Elle estime qu'en tant que communauté fondée sur des valeurs communes, l'UIP doit élever la voix avec force chaque fois que des normes fondamentales sont bafouées, quel qu'en soit le responsable. Elle annonce qu'au cours des 100 premiers jours de son mandat, elle concentrera ses efforts sur la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031, qui doit être adoptée à la 152e Assemblée.

Mme F. Dieng Thiam (Sénégal) indique que la législation peut contribuer à enrayer le recul de l'égalité des sexes, favoriser l'inclusion en matière de leadership et d'éducation, et répondre aux obstacles auxquels se heurtent les femmes en garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles. Selon elle, la représentation politique des femmes doit être assurée au moyen de quotas obligatoires par sexe lors des élections et de quotas ou de sièges réservés au sein des partis politiques. Elle estime que le rôle du secrétaire général consiste à veiller à la mise en œuvre, notamment des engagements internationaux en faveur des femmes.

Mme C. Widegren (Suède) fait observer que nombre des questions posées relèvent en réalité des organes directeurs de l'UIP plutôt que du secrétaire général. Il est selon elle essentiel, pour l'avenir de l'UIP, que les parlementaires s'investissent davantage dans les processus de l'Organisation. Elle rappelle que la participation des femmes aux processus de négociation favorise des accords et une paix durables, et qu'elles doivent donc être associées aux décisions dans toutes les situations de crise. Elle explique qu'elle a apporté un seau destiné à recueillir les propositions des parlementaires pour l'avenir de l'UIP et encourage les participant(e)s à y déposer leurs suggestions et s'assurer ainsi que la personne qui occupe le poste de secrétaire général œuvre véritablement dans leur intérêt.

La Présidente ouvre un deuxième tour de questions à l'intention des candidates.

Mme F. Cham (Gambie) tient tout d'abord à remercier le Secrétaire général sortant pour le travail remarquable qu'il a accompli. Elle souhaite savoir comment les candidates comptent faire en sorte que les questions du chômage des jeunes, de la violence fondée sur le genre et des migrations, qui sont prioritaires dans son pays, soient pleinement prises en compte dans les débats et les activités de l'UIP. Elle demande également comment elles renforceront les liens entre l'UIP et les instances régionales, notamment le Parlement de la CEDEAO, et quelles mesures la future secrétaire générale prendra pour faire en sorte que les mutilations génitales féminines soient interdites dans les pays où elles sont pratiquées.

Mme L. Carvajal (Chili) relève que les femmes sont de plus en plus nombreuses à exercer des fonctions de direction et que des femmes figurent également parmi les personnes en lice pour le poste de secrétaire général de l'ONU. Elle invite les candidates à s'exprimer sur la question de la violence en ligne à l'encontre des femmes.

Mme C. Widegren (Suède) affirme que l'UIP, qui est plus ancienne que l'ONU, peut servir de modèle avec l'élection de sa secrétaire générale. Elle indique qu'elle veillera à associer davantage les parlementaires à la définition des orientations futures de l'UIP et aux travaux menés sur diverses questions, notamment le climat, la violence fondée sur le genre et la discrimination en ligne. Elle préconise que l'UIP élabore des plans d'action sur les questions évoquées et propose aux parlementaires des mesures concrètes qu'ils pourraient mettre en œuvre dans leurs parlements nationaux et leurs circonscriptions.

Mme F. Dieng Thiam (Sénégal) déclare, s'agissant de la violence faite aux femmes, qu'il incombe aux parlementaires de veiller à ce que les obligations internationales soient transposées dans le droit interne. Elle souligne également l'importance de promouvoir la protection des femmes contre la violence et de renforcer les capacités des femmes afin qu'elles connaissent mieux leurs droits.

Mme A. Filip (Roumanie) fait savoir que l'une de ses premières tâches consistera à élaborer une proposition relative à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031, laquelle sera soumise aux organes directeurs en octobre 2026. Elle est d'avis que la Conférence mondiale des femmes parlementaires doit être maintenue. Elle ajoute que la parité hommes-femmes doit être prise en compte dans l'ensemble des processus et activités de l'UIP, et que la coopération avec les Parlements membres doit contribuer à promouvoir cette approche dans les parlements nationaux. Elle exprime sa gratitude au Secrétaire général sortant.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) remercie également le Secrétaire général sortant pour ce qu'il a apporté à l'UIP, et exprime son soutien aux femmes candidates au poste de secrétaire général de l'ONU. Elle estime qu'il est nécessaire de lancer une campagne dynamique de lutte contre les mutilations génitales féminines, en s'appuyant notamment sur les réseaux sociaux et les moyens de communication numériques pour sensibiliser le public. Elle explique par ailleurs que le fonds qu'elle se propose de créer en faveur des femmes parlementaires les aidera à tirer davantage parti des médias numériques et à valoriser leur travail. Elle souligne que, forte de son expérience de juriste spécialiste des questions d'environnement, elle mesure pleinement les enjeux liés aux crises environnementales et entend faire en sorte que la protection des femmes et du climat soit davantage prise en compte dans les travaux de l'UIP.

Élection au Bureau des femmes parlementaires

La Présidente indique que le Forum est invité à élire deux représentantes au Bureau des femmes parlementaires : l'une pour le Groupe africain, en remplacement de Mme M. Coulibaly Dao (Côte d'Ivoire), qui n'est plus parlementaire, et l'autre pour le Groupe Asie-Pacifique, en remplacement de Mme V. Techateerawat (Thaïlande), qui n'est plus parlementaire.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) fait savoir que le Groupe africain a nommé Mme Y.A. Asseke (Côte d'Ivoire) pour pourvoir le premier poste vacant et que le Groupe Asie-Pacifique a nommé Mme D. Wangmo (Bhoutan) pour pourvoir le second.

Les nominations sont approuvées.

Rapports des rapporteures des groupes de discussion

Mme R. Maachaoui (Tunisie) rend compte des travaux du premier groupe de discussion. Elle fait savoir que 28 intervenant(e)s – 27 femmes et 1 homme – issus de 27 pays ont pris la parole lors de l'examen du projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*, présenté par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Le groupe a souligné le fait que les discriminations, les violences et la marginalisation auxquelles les femmes et les filles sont confrontées précèdent les conflits. Il a également fait valoir que l'égalité des sexes est une condition préalable à la paix et qu'il convient d'adopter des lois pour investir dans la stabilité. Il a rappelé que les femmes et les filles subissent de manière disproportionnée les conséquences des conflits armés, mais qu'elles ne sont pas uniquement des victimes : elles jouent un rôle essentiel dans la consolidation de la paix, la réconciliation, la reconstruction et l'instauration d'accords de paix durables. Le groupe a également abordé les questions des femmes et des filles déplacées, de la traite des personnes et des survivantes de violences sexuelles liées aux conflits armés. Il a en outre souligné l'importance cruciale de la réadaptation des survivantes, ainsi que de leur accès à des services de soutien médical, psychologique, juridique et économique pour préserver leur dignité et favoriser leur réinsertion sociale.

L'intervenante indique que le groupe a réaffirmé l'importance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU et des autres résolutions relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et a mis en avant la nécessité d'intégrer dans la législation les quatre piliers de ce programme, à savoir la participation, la protection, la prévention, les secours et le relèvement. Le groupe a unanimement admis que les femmes doivent être associées à la prise de décision, leur participation pleine, égale et effective étant indispensable pour assurer la légitimité des processus de paix. Il a en outre souligné que les organisations dirigées par des femmes et les défenseurs des droits humains sont des acteurs essentiels de la paix, qui doivent bénéficier d'une protection et d'une reconnaissance. Mme Maachaoui fait savoir que plusieurs délégations ont mis

l'accent sur la nécessité de garantir aux femmes et aux filles l'accès aux services de santé. Il a également été relevé que les budgets consacrés à la reconstruction doivent prévoir des ressources en faveur de l'égalité des sexes, du soutien aux survivantes de violences sexuelles et de l'autonomisation des femmes, et que l'égalité des sexes doit occuper une place centrale dans les stratégies de reconstruction. Elle conclut son rapport en indiquant que ces éléments donneront lieu à des propositions d'amendements au projet de résolution.

Le rapport est adopté.

Mme S. Claydon (Australie) rend compte des travaux du deuxième groupe de discussion. Elle fait savoir que 15 délégué(e)s ont pris la parole lors de l'examen du projet de résolution intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*, présenté par la Commission permanente du développement durable. La discussion a mis en lumière le fait que les politiques commerciales, économiques et fiscales ne sont pas neutres du point de vue du genre et qu'elles ne bénéficient pas à tous de la même manière, ni n'ont les mêmes répercussions sur chacun. Il a également été relevé que les femmes sont surreprésentées dans les emplois faiblement rémunérés et que l'évitement fiscal les pénalise davantage, car il détourne des ressources qui pourraient être consacrées à la santé, à l'éducation, à la garde d'enfants et à d'autres services essentiels à leur participation à la vie économique. Le groupe a affirmé qu'en tant que consommatrices, salariées, cheffes d'entreprise et entrepreneuses, les femmes doivent elles aussi bénéficier des retombées du commerce mondial.

Le groupe a fait valoir que la Déclaration de l'OMC de 2024 sur la promotion d'un commerce inclusif et durable grâce à l'égalité des sexes offre un cadre de référence utile, mais que les engagements doivent se traduire en actes. Il a préconisé que les accords commerciaux internationaux ainsi que les politiques en matière de crédit et de marchés publics comportent des objectifs relatifs à l'égalité des sexes et soient évalués au regard de leurs effets sur l'égalité, que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes soit intégrée dans le droit interne afin de garantir l'égalité dans la législation nationale, et que la prise en compte de la dimension de genre dans l'élaboration des budgets, les régimes fiscaux et les systèmes de protection sociale soit rendue obligatoire. Il convient en outre de rendre les programmes existants accessibles et efficaces, et de promouvoir le leadership des femmes à tous les niveaux. Le groupe a souligné que, d'après les données disponibles, la présence des femmes dans les conseils d'administration contribue à réduire l'évitement fiscal. Il a en outre fait valoir que la collecte de données ventilées par sexe est indispensable pour doter les parlements du mandat, des ressources et des compétences nécessaires pour assurer et contrôler l'application des engagements relatifs à l'égalité des sexes dans le cadre des accords commerciaux et des régimes fiscaux. L'intervenante conclut son rapport en précisant que des propositions d'amendements au projet de résolution seront élaborées afin que les principaux éléments issus de la discussion soient intégrés dans le texte.

Le rapport est adopté.

Lieu et date de la 42e session du Forum des femmes parlementaires

La Présidente annonce que la 42e session du Forum des femmes parlementaires se tiendra pendant la 153e Assemblée de l'UIP à Arusha (République-Unie de Tanzanie), en octobre 2026.

Mme P. Chana (République-Unie de Tanzanie) déclare que ce sera un honneur pour son pays d'accueillir la 153e Assemblée de l'UIP et invite tous les participant(e)s à découvrir l'hospitalité qui caractérise la culture swahilie. Elle rappelle que la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que la Communauté de l'Afrique de l'Est siègent à Arusha, un lieu où se conjuguent diplomatie et culture et où le dialogue devient action.

La séance est levée à 18 h 25.

Forum des jeunes parlementaires

SÉANCE DU JEUDI 16 AVRIL 2026

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de la Présidente du Bureau des jeunes parlementaires, Mme N. Abu Ghosh (Jordanie).

La Présidente attire l'attention sur la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, qui est destinée à garantir un environnement inclusif, respectueux et sûr pour tous.

Adoption de l'ordre du jour
(FYP/152/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Remarques liminaires

La Présidente remercie le Forum pour son engagement en faveur de l'autonomisation des jeunes. Le thème du débat général s'intéresse directement au monde dont les jeunes générations vont hériter : un monde de conflits et de lacunes démocratiques pour les jeunes. Ce sont eux qui supportent les conséquences les plus lourdes des conflits. Il incombe aux parlementaires de veiller à ce que les individus jouissent du droit à la paix et à la sécurité. Les jeunes parlementaires sont les mieux placés pour défendre les jeunes et favoriser la coopération intergénérationnelle pour restaurer l'espoir. Les jeunes parlementaires présents sont invités à prendre activement part au Forum et à appliquer les enseignements tirés dans leur pays.

Dernières informations en matière de participation des jeunes

La Présidente donne un aperçu des activités menées depuis la 151e Assemblée de l'UIP. Deux sessions de la série sur l'autonomisation des jeunes parlementaires ont été organisées : une *Formation à l'autodéfense sur les réseaux sociaux pour les jeunes femmes parlementaires et leur personnel* en novembre 2025 et la seconde session intitulée *Renforcer la participation politique des femmes et des jeunes grâce au mentorat* en mars 2026. Des activités ont également été menées à l'échelle nationale pour promouvoir la participation et l'autonomisation des jeunes parlementaires, dont une formation consacrée au leadership, au mentorat et à la communication en Namibie.

Les efforts de mise en œuvre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* se sont poursuivis, avec plus de 2 600 engagements recensés en avril 2026, au nombre desquels figurent ceux de 96 présidents de parlement et de 1 126 parlementaires de près de 160 pays. La Présidente incite à participer plus activement à la campagne pendant l'Assemblée et exhorte les Parlements membres à s'inscrire et à prendre des engagements, ainsi qu'à promouvoir l'initiative auprès de leurs collègues.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires), accompagnant ses remarques d'une présentation de diapositives, déclare que l'UIP a récemment publié un rapport intitulé *La participation des jeunes dans les parlements nationaux : 2025*, dont l'objectif est de définir des solutions en matière d'élaboration des politiques pour s'attaquer à la sous-représentation des jeunes. L'UIP plaide pour la participation des jeunes afin de promouvoir la justice, l'efficacité et le rajeunissement démocratique. Il importe que les jeunes soient impliqués dans les processus de prise de décisions pour mieux répondre aux besoins et aux intérêts des jeunes générations.

Les jeunes continuent à être largement sous-représentés dans les parlements, les données montrent que leur participation n'a pas progressé depuis 2023, ce qui est inquiétant puisqu'au cours de la décennie écoulée, des progrès lents mais constants ont été constatés. Il est demandé au Forum d'adopter des mesures plus robustes pour renforcer la participation des jeunes. Les parlementaires de 40 ans ou moins représentent 19 % des parlementaires du monde entier, soit une légère augmentation par rapport aux deux années précédentes. Si la parité hommes-femmes est presque atteinte parmi les jeunes parlementaires dans chaque parlement, la participation des

femmes de 30 ans ou moins a diminué par rapport à 2023. Le pourcentage de pays qui empêchent les jeunes en âge de voter de se présenter à une élection stagne à 70 %. Seules 42 % des chambres parlementaires disposent d'une commission dédiée à la jeunesse, tandis que 16 % d'entre elles comptent un groupe de jeunes parlementaires. L'UIP est disposée à soutenir les parlements qui souhaitent créer des groupes de jeunes parlementaires. À l'échelle mondiale, on recense dix présidents de parlement de 40 ans ou moins, contre 15 en 2023. Seize parlements ont mis en place des quotas de jeunes parlementaires, soit une légère augmentation depuis 2023. Des progrès supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine. Il faut un engagement renouvelé à prendre des mesures spécifiques, notamment au moyen de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, qui comprend des mesures clés recensées par de jeunes parlementaires pour s'attaquer à cette sous-représentation.

M. D. Joshi (Expert de la participation des jeunes), accompagnant ses remarques d'une présentation de diapositives, indique que le rapport intitulé *La participation des jeunes dans les parlements nationaux : 2025* contient un répertoire d'informations recueillies dans le cadre d'entretiens menés avec de jeunes parlementaires. Il s'agit notamment de points de vue sur les facteurs favorisant ou entravant la participation des jeunes, la manière dont de jeunes parlementaires sont entrés en politique, les expériences de jeunes femmes parlementaires, les questions de diversité au sein des parlements, le travail parlementaire numérique et les moyens d'accroître la participation des jeunes. À l'échelle mondiale, seuls 2,8 % des parlementaires ont 30 ans ou moins, contre 3,25 % dans les parlements monocaméraux ou les chambres basses. Les Amériques, l'Europe et l'Afrique subsaharienne comptent les plus forts taux de parlementaires ayant la vingtaine. Les pays ayant les plus forts taux de parlementaires de 30 ans ou moins sont l'Arménie (16,8 %), l'Équateur (13,9 %) et le Turkménistan (13,7 %). Les pays où les parlementaires de 40 ans ou moins sont majoritaires au parlement sont l'Arménie, le Turkménistan et l'Éthiopie.

En ce qui concerne les objectifs fixés par le Forum des jeunes parlementaires en 2018, seul le Parlement d'Arménie a atteint le minimum de 15 % de parlementaires de 30 ans ou moins, tandis que 18 chambres basses ont atteint l'objectif de 35 % de parlementaires de 40 ans ou moins. Les résultats ont montré que les parlements imposant des limites de mandats comptent plus de jeunes parlementaires. Les pays sont plus nombreux à avoir introduit des quotas à cet égard, lesquels sont aussi devenus plus ambitieux. L'âge requis pour se présenter aux élections aux chambres basses et aux chambres hautes doit coïncider avec l'âge requis pour voter afin de renforcer la participation des jeunes. De nouvelles recommandations sont ressorties des entretiens menés avec les parlementaires, notamment la nécessité d'encourager les partis politiques à accroître le nombre de jeunes dans leurs rangs, l'objectif étant de les former et d'en intégrer davantage dans leurs instances dirigeantes. Il a également été recommandé d'éradiquer la violence et la discrimination contre les jeunes parlementaires, d'organiser des élections plurinominales pour que les partis mettent en avant des candidats jeunes et plus âgés dans une même circonscription électorale et d'adopter des lois qui facilitent la formation de nouveaux partis politiques, ouvrant ainsi la voie à des candidats plus jeunes.

Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan), Présidente du Sénat d'Ouzbékistan, invite les jeunes parlementaires à la douzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui se tiendra du 4 au 6 septembre 2026 à Samarcande (Ouzbékistan). Elle estime que, dans la mesure où la volonté politique et le sens des responsabilités des jeunes parlementaires sont indispensables pour construire un monde juste, sûr et durable et dans la mesure où les jeunes représentent la moitié de la population ouzbèke, les soutenir est une priorité pour la politique gouvernementale. Dans cet esprit, un système complet a été créé pour promouvoir la participation des jeunes dans l'administration publique et dans les activités parlementaires. Ils sont d'une importance stratégique pour le développement et les jeunes parlementaires doivent orienter le changement. Ces dernières années, à mesure que les tensions politiques mondiales s'aggravent et que les liens économiques internationaux s'érodent, les pays d'Asie centrale ont cultivé des relations de bon voisinage, la confiance mutuelle et la coopération régionale.

Parmi les défis rencontrés pour construire une économie mondiale juste et durable, on peut citer le protectionnisme, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la polarisation économique, qui touchent les pays en développement et les jeunes en particulier. L'Ouzbékistan mène une politique d'ouverture, de réformes et d'intégration économique, qui a conduit à une croissance économique stable. En parallèle, l'évitement fiscal pratiqué par des sociétés multinationales fragilise la viabilité financière du Gouvernement, ce qui nécessite une coordination

parlementaire à l'échelle mondiale, des normes fiscales unifiées et la transparence au niveau de l'État. Il faut allouer des ressources à l'éducation, à la santé et aux jeunes. Ceux-ci sont exhortés à formuler de nouvelles idées et solutions à long terme pour promouvoir la paix.

Une vidéo promotionnelle relative à la douzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP est diffusée.

Mme Z. Yildiz (Türkiye) souhaite aux jeunes parlementaires la bienvenue en Türkiye, carrefour culturel permettant de promouvoir l'unité. Si son pays compte un grand nombre de jeunes parlementaires, cela reste néanmoins sans commune mesure avec le nombre de jeunes en Türkiye, les parlementaires de 30 ans ou moins ne représentant que 3 % des parlementaires du pays. Il sera donc bénéfique au processus national de prise de décisions de mieux tenir compte du point de vue des jeunes. Si de nombreux pays mettent en œuvre des systèmes visant à renforcer la participation des jeunes, ceux-ci sont parfois marginalisés dans le cadre de la prise de décisions. Leur participation à la politique leur permettra d'avoir un impact et d'assumer des responsabilités, mais cette participation nécessite du courage et doit faire l'objet d'un suivi.

Il est déplorable que les principes juridiques issus des enseignements tirés de la Seconde Guerre mondiale soient mis à mal dans le génocide perpétré par Israël à Gaza. Les jeunes sont appelés à veiller à l'égalité des droits pour tous, à lutter contre les monopoles numériques, à se concentrer sur une politique environnementale durable, à atténuer les effets du monde numérique qui accentuent l'isolement et fragilisent les familles et, par ricochet, le bien-être social, à créer un monde juste pour tous et à faire entendre leur voix. Pour conclure, elle insiste sur le rôle crucial de l'UIP et la remercie pour l'organisation de la présente Assemblée.

M. K. Gallardo (Équateur) fait savoir que son pays se classe deuxième à l'échelle mondiale en matière de participation des jeunes. L'actuel Président est d'ailleurs le plus jeune que le pays ait connu. La Constitution équatorienne fixe l'âge d'éligibilité pour un mandat parlementaire à 18 ans, ce qui ouvre le système démocratique. Son pays a placé la jeunesse au premier plan de sa transformation sociale massive. Il incombe aux parlementaires de favoriser la participation des jeunes et la démocratisation. Il salue l'éclairage du Forum quant aux mesures que son parlement peut prendre pour devenir le plus jeune parlement du monde.

M. R. Khumnurak (Thaïlande) indique qu'à la suite d'élections générales qui ont eu lieu dans son pays en février 2026, les parlementaires de moins de 40 ans représentent désormais 32,4 % du Parlement de Thaïlande, bien au-dessus de la moyenne mondiale de 19 %. Une augmentation du nombre de jeunes dirigeants a également été constatée au sein de l'Exécutif. Les plus jeunes dirigeants du pays favorisent une économie inclusive, verte et numérique. Le Parlement de Thaïlande a créé un groupe de jeunes parlementaires en 2020, permettant à ses membres de travailler sur les programmes dédiés à la jeunesse et les défis émergents et de prendre des mesures parlementaires concrètes, notamment des initiatives en faveur des jeunes, tout en renforçant la mobilisation à l'échelle nationale et internationale. La jeunesse thaïlandaise s'adapte au changement et le dirige. Dans le cadre de l'UIP, la participation active des jeunes parlementaires thaïlandais à la série de séances d'information sur l'autonomisation, à la Conférence mondiale des jeunes parlementaires et à la récente séance de formation en ligne leur a permis de renforcer leurs capacités et d'assumer des fonctions de direction plus affirmées au Parlement.

Mme I. Stamatović (Serbie) souhaite inviter les jeunes parlementaires hommes et femmes à la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, qui se tiendra du 2 au 4 juin 2026 à Belgrade (Serbie). Le thème principal portera sur la lutte contre les normes sociales négatives et les stéréotypes de genre.

M. G. Almeland (Norvège) informe le Forum des résultats des élections récentes dans son pays, qui montrent une nouvelle avancée dans la proportion de jeunes parlementaires par rapport aux données recueillies dans le cadre du rapport de l'UIP. Depuis les élections de 2025, la Norvège a désormais un Parlement plus jeune que jamais, ainsi que le plus jeune parlementaire de son histoire, âgé de 19 ans. Soulignant que les jeunes sont plus à même de se soutenir mutuellement lorsque de jeunes parlementaires siègent au Parlement, il insiste sur la création par son parlement d'un groupe informel de jeunes parlementaires, qui permet de veiller à ce qu'ils apprennent les uns des autres et pas uniquement de leurs collègues plus âgés.

M. K. Khelifati (Algérie) estime que l'autonomisation des jeunes n'est plus un choix politique, mais un prérequis pour construire l'avenir d'un pays. La stratégie nationale de l'Algérie est centrée sur les jeunes, considérant qu'ils sont indispensables pour faire des propositions et participer au processus de prise de décisions. Une participation réelle implique des responsabilités réelles. Aussi, un poste de Ministre de la jeunesse a été créé, promouvant ainsi le rôle de chef de file des jeunes dans la mise en œuvre des politiques publiques. Reconnaissant que l'autonomisation des jeunes ne peut être atteinte sans autonomisation économique, le Gouvernement a établi un mécanisme de développement complet qui s'inspire des innovations des jeunes et promeut la transformation des thèses universitaires en véritables projets, faisant des jeunes des partenaires du développement. Des quotas ont été introduits exigeant que la représentation parlementaire se compose de 30 % de femmes et 50 % de parlementaires de moins de 40 ans. Les jeunes Algériens participent activement aux enceintes internationales, notamment l'initiative de l'Union africaine (UA) *1 million Next Level*, lancée en Algérie. Ils ont aussi engagé le dialogue avec le Parti communiste chinois.

M. S. Al Saadi (Parlement arabe) juge l'autonomisation des jeunes nécessaire pour construire un avenir robuste. Les pays arabes portent une grande responsabilité à cet égard, les jeunes représentant près de la moitié de leur population. Le Parlement arabe attache beaucoup d'importance à l'autonomisation des jeunes, convaincu qu'ils représentent l'investissement le plus durable et le meilleur moyen d'assurer la sécurité et le développement durable.

Le Forum pourra s'interroger quant à l'éventuel côté redondant d'évoquer les mêmes sujets en son sein et à l'Assemblée. Eu égard au peu de temps alloué aux réunions du Forum, il sera utile de se concentrer sur un sujet important pour tous les jeunes à l'échelle mondiale afin d'avoir des discussions plus profondes et des recommandations plus utiles, ce qui permettra d'accroître la visibilité du Forum.

M. D. Joshi (Expert de la participation des jeunes) remercie le Forum pour ses contributions et attend avec impatience d'échanger de nouvelles idées. Il encourage les jeunes parlementaires à lire le rapport de l'UIP intitulé *La participation des jeunes dans les parlements nationaux : 2025*.

Contribution aux travaux de la 152e Assemblée dans la perspective des jeunes

La Présidente indique que les discussions porteront sur la perspective des jeunes sur le thème du débat général, à savoir *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*.

M. Y. Cai (Singapour) affirme que les jeunes, les pauvres et les plus démunis font les frais du démantèlement de l'ordre mondial dans son ensemble. Pour s'attaquer à la faillite du système multilatéral, il faut une réforme institutionnelle et créer des coalitions ouvertes et pragmatiques permettant à des nations ayant la même conception des choses de construire progressivement une architecture mondiale plus résiliente. L'échec du multilatéralisme ne s'explique pas par le fait qu'il s'agirait d'une mauvaise idée, mais parce que des acteurs puissants l'ont mis à mal.

M. G.-C. Bochileanu (Roumanie) estime que consolider l'espoir, la paix et la justice relève d'une obligation morale et d'une priorité politique, dans la mesure où les jeunes générations hériteront des conséquences des décisions actuelles. La Roumanie soutient cette vision en s'employant à atteindre la paix et la sécurité, en renforçant l'état de droit et en favorisant la transformation numérique, y compris l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle. La participation des jeunes est nécessaire pour mener à bien ces efforts et atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Ayant lui-même été élu au Sénat par des Roumains résidant à l'étranger, il s'efforce de donner une voix à ceux qui sont rarement entendus. L'œil neuf, les solutions innovantes et le lien étroit de la diaspora roumaine avec les réalités du monde permettront d'améliorer la gouvernance et doivent se traduire dans l'élaboration des politiques nationales. Il se dit favorable à la détermination des priorités internationales grâce à des initiatives parlementaires en faveur des jeunes. Les parlements doivent susciter la confiance et la compréhension mutuelle par le dialogue, la médiation et la coopération. Le Parlement roumain contribue activement à ces efforts grâce à sa participation aux enceintes internationales.

Mme G. Elbadawy (Égypte) estime qu'au vu des conflits actuels, il est important que les jeunes parlementaires suscitent l'espoir. L'Égypte a déployé des efforts pour lancer des projets visant à promouvoir la participation des jeunes dans la vie publique et une culture démocratique. Pour assurer un avenir durable, le pays donne aux jeunes les moyens de participer au Parlement, notamment au moyen de la création d'un forum des jeunes parlementaires. Il les forme également à la prise de décisions, à la vie publique et au leadership. L'Égypte renforce la capacité des jeunes parlementaires à lutter contre l'extrémisme et plaide pour leur participation aux initiatives locales et de développement.

M. S. Özboyaci (Türkiye) affirme qu'à l'heure où la dignité humaine ne cesse d'être mise à mal et les droits fondamentaux sont systématiquement violés, il incombe à tous de susciter l'espoir. La situation actuelle n'est pas uniquement due aux conflits en cours. La véritable menace réside dans l'anarchie, l'impunité et le deux poids, deux mesures. L'architecture internationale existante s'est transformée en observatrice passive des injustices, comme le montre la situation à Gaza. Les agissements d'Israël n'ont fait qu'empirer la situation, transformant une crise humanitaire en violation systématique du droit international. De même, dans d'autres pays, la prise pour cibles des zones civiles a transformé les affrontements en forme de destruction. L'intervenant juge inquiétant que, sous couvert d'exécution juridique, Israël ait proposé d'éliminer les détenus palestiniens, déjà emprisonnés dans des conditions très difficiles. Les puissants manipulent le droit.

Mme R.C. Syiffadia (Indonésie) estime que la question qui nous occupe est de savoir si les jeunes peuvent avoir l'assurance que la paix est possible, que les institutions sont justes et qu'ils bénéficieront de dignité et de perspectives d'avenir. Le Forum joue un rôle important pour ce qui est d'intégrer cette vision dans les travaux de l'Assemblée. À l'échelle mondiale, la participation des jeunes reste faible, en conséquence de quoi leur point de vue n'est pas pris en compte sur des questions décisives. Pour susciter l'espoir chez les jeunes, la paix doit être crédible, ancrée dans le respect du droit international et le renforcement de la redevabilité, la justice doit être tangible, se traduisant par un accès équitable à l'éducation, à un travail décent, à des services publics fiables et à des possibilités d'expression politique et la participation doit être véritable, reconnaissant les jeunes comme des partenaires dans l'élaboration des politiques, de la consultation à la mise en œuvre. Les parlementaires doivent donc investir plus sérieusement dans l'inclusion des jeunes grâce à la législation, au contrôle et à la représentation, y compris en créant des groupes de jeunes axés sur le mentorat et des consultations structurées avec les organisations qui les représentent. Il faut tirer parti des outils numériques, tout en protégeant les jeunes de la désinformation, des discours de haine et du harcèlement en ligne.

M. A. Koko Abdelgader (Tchad) affirme que, si des quotas sont introduits partout dans le monde pour promouvoir la représentation des femmes, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour s'attaquer à la sous-représentation des jeunes femmes. Dans un souci d'insuffler l'espoir chez les jeunes, son pays a nommé un jeune parlementaire de moins de 30 ans à la tête de sa délégation à la 152e Assemblée de l'UIP. Il importe d'encourager les parlements qui se mobilisent en faveur de la participation des jeunes, même s'ils ne se classent pas parmi les premiers à cet égard.

La Présidente, encourageant les membres du Forum à prendre part au débat général, précise que les discussions vont maintenant se concentrer sur le projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*.

M. W. Chang (Canada) déclare que les jeunes sont des acteurs essentiels de la réconciliation, de la cohésion sociale et de la consolidation sur le terrain. Des sujets essentiels pour les jeunes, comme l'éducation et l'emploi, sont directement liés à la stabilisation à long terme. Les processus post-conflit ont des conséquences sur les jeunes, en particulier dans des contextes impliquant des enfants soldats et une vulnérabilité accrue à la radicalisation. La mobilisation concrète des jeunes est indispensable pour veiller à ce que les accords de paix et les cadres de gouvernance soient durables et traduisent les futurs besoins de la société. Il se félicite du projet de résolution consacré aux mécanismes de gestion post-conflit, notamment sa double reconnaissance de la vulnérabilité des jeunes et de leur rôle dans de nombreux aspects du relèvement post-conflit. Il encourage le Forum à mettre en pratique de manière cohérente les perspectives des jeunes en matière de gestion post-conflit.

M. A.A. Bagherzadeh (République islamique d'Iran) juge que ce qui est arrivé dans son pays en janvier 2026 ne relève pas d'une opération militaire, mais d'une attaque directe. Un grand nombre d'infrastructures civiles ont été délibérément prises pour cibles afin de fragiliser les capacités de recherche scientifique, la cohésion sociale, l'éducation, le droit international et les droits de l'homme, les capacités sanitaires et la culture. Le peuple iranien est ouvertement menacé et se réserve le droit de se défendre. L'attitude derrière ces attaques ne vise pas seulement les infrastructures, mais aussi les futures générations d'Iraniens. Face à la guerre menée par Israël et les États-Unis d'Amérique, la République islamique d'Iran est à la recherche de solutions pacifiques et diplomatiques.

Mme N.M. Mhlongo (Afrique du Sud) déclare que 60 % de la population africaine a moins de 25 ans, ce qui fait de l'Afrique le continent le plus jeune. Ces jeunes ne sont pas un problème à gérer, mais les défenseurs de la paix. L'UA encourage les efforts des jeunes en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, souvent sans le soutien des États. Les échecs politiques, économiques et de gouvernance contraignent les jeunes africains à agir. Les gouvernements continuent néanmoins à les voir comme des suspects ou des victimes, mais jamais comme des partenaires, vision contreproductive sur le plan stratégique puisqu'elle renforce la défiance et incite à la violence.

L'intervenante appelle donc à inclure dans le projet de résolution une exigence imposée aux gouvernements visant à doter de ressources adéquates les initiatives de paix et de sécurité portées par les jeunes et à signer, ratifier, mettre en œuvre sur le plan interne les politiques nationales en faveur des jeunes et à en rendre compte annuellement. Le projet de résolution doit aussi exiger des parlements qu'ils encouragent les gouvernements à établir des mécanismes visant à renforcer la confiance entre les jeunes et les services d'application de la loi.

M. C. Supphaiboonlerd (Thaïlande) fait part de son soutien pour le projet de résolution sur des mécanismes solides de gestion post-conflit, dans la mesure où il reconnaît le rôle joué par les parlementaires dans les processus de paix, grâce à la législation, à l'allocation des budgets, au contrôle et à la représentation. Accorder une plus grande importance à la participation concrète des femmes et des jeunes dans la prise de décisions en matière de sécurité et les négociations de paix pourra renforcer encore davantage le projet de résolution, notamment en soutenant les plans nationaux ou les problématiques de paix et de sécurité les concernant. Il devra insister sur la nécessité de prévenir et d'éliminer la violence fondée sur le genre grâce à une application des lois effective, à une protection centrée sur les survivants et à de solides mécanismes de suivi et de redevabilité. Le projet de résolution devra également prévoir l'intégration dans les politiques de sécurité et les processus budgétaires d'une dimension de genre et d'une approche sensible aux enfants. Il devra par ailleurs prévoir des systèmes de données pertinents et des programmes de formation pour soutenir ces efforts. Il convient également d'y intégrer des mesures de protection pour s'attaquer aux menaces physiques et numériques. Le projet de résolution devra garantir des financements dédiés à la continuité numérique, permettant de veiller à ce que les infrastructures satellites et de télécommunications soient considérées comme des services humanitaires essentiels et l'accès à des supports pédagogiques et des formations en ligne comme un droit, qu'il convient de préserver, même en cas de perturbation de l'école en cas de conflit. Enfin, le projet de résolution devra mentionner l'accès garanti à une éducation de qualité à tous les niveaux, en veillant à son adaptation au contexte local et reposant sur des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Une telle approche est indispensable à la consolidation de la paix et au développement humain. En outre, il convient d'accorder une attention particulière aux enfants vulnérables, y compris ceux qui ne sont pas scolarisés ou pour lesquels le décrochage scolaire est un risque.

Mme F. Rembo (République-Unie de Tanzanie) affirme que la restauration d'une paix juste et durable nécessite des institutions robustes, une gouvernance inclusive, la redevabilité et l'espoir. Il incombe aux parlements, en tant qu'éléments indispensables à la mise en place de robustes mécanismes de gestion post-conflit, de légiférer en faveur de la paix, de contrôler la mise en œuvre d'accords de paix et de veiller à ce que les efforts de reconstruction soient guidés par la justice, l'inclusion et l'état de droit. Les parlements doivent renforcer les cadres de réconciliation nationale, de cohésion sociale et de justice transitionnelle, tout en veillant à ce que les voix des femmes et des jeunes soient pleinement intégrées dans les processus de consolidation de la paix. Les jeunes parlementaires jouent un rôle actif en matière de prévention des conflits, de réconciliation et de stabilité à long terme. Les parlements sont exhortés à mettre en place des mécanismes de contrôle plus robustes, à soutenir des initiatives locales de consolidation de la paix et à investir dans des démarches de réconciliation et de relèvement portées par les jeunes.

M. H.E. Hasan (Bahreïn) précise que les jeunes bahreïniens s'opposent aux attaques de la République islamique d'Iran contre son pays. Ils tirent leur identité et leur dignité de leurs terres. Si le pays a toujours été pacifique, ses jeunes, ses infrastructures essentielles et ses zones résidentielles sont aujourd'hui prises pour cible par des missiles. Les missiles iraniens ont coûté la vie à huit personnes à Bahreïn. Considérant que cette guerre oppose la République islamique d'Iran, Israël et les États-Unis d'Amérique, il se demande comment Bahreïn se trouve impliqué. Cette situation est inacceptable. Il espère que la proposition de point d'urgence présentée par sa délégation sera soutenue par tous.

M. F. Metaza (Parlement du MERCOSUR (PARLASUR)) estime que, pour gérer les contextes post-conflit et parvenir à une paix durable, il importe de nommer les parties responsables de la guerre, à savoir le Premier Ministre Benjamin Netanyahu et le Président Donald Trump. Il faut infliger des sanctions exemplaires aux hommes politiques ayant initié le conflit.

La Présidente invite le Forum à s'exprimer sur le projet de résolution intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*.

M. W. Soto Palacios (Pérou) juge que les jeunes jouent un rôle fondamental dans l'économie mondiale, en particulier en matière d'innovation, de consommation, de développement social et de durabilité des progrès. Les pays doivent donner la priorité à une économie circulaire axée sur l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. Le chômage, l'iniquité des salaires et la discrimination sont autant de facteurs économiques qui fragilisent le développement général des jeunes. Les jeunes parlementaires sont indispensables aux efforts visant à évaluer le commerce international et à lutter contre les défis propres aux jeunes. Pour cette raison, avec le soutien de M. Koko Abdelgader, il présente un amendement au paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution, consacré à une économie mondiale équitable et durable. Il espère que cet amendement bénéficiera de soutien, dans le cadre de la quête des jeunes en faveur du bien-être pour tous et d'un développement mondial complet et équilibré.

M. F. Belekanyama (Malawi) considère que, le système économique mondial se trouvant à un carrefour, il incombe aux jeunes parlementaires de déterminer son inclusivité, ce qui relève d'une décision politique et morale. La situation économique mondiale actuelle est une réalité pour les jeunes, qui sont agents du changement. Si les jeunes parlementaires choisissent d'agir de manière audacieuse, ils pourront construire un système économique mondial équitable et inclusif, nécessaire au développement durable, à la paix et à la prospérité partagée. L'évitement fiscal et le transfert de bénéfices pratiqués par les entreprises, associés à une mise en œuvre défaillante des normes mondiales en matière de taxation épuisent discrètement les budgets nationaux et affaiblissent la capacité des gouvernements à investir dans des domaines clés. Les jeunes, les générations futures et les pauvres tireront profit d'une économie mondiale équitable, mais continuent néanmoins à en payer le prix.

M. B.B. Nodada (Afrique du Sud) affirme que le commerce mondial est un pilier du développement durable et inclusif. Bien que les jeunes soient indispensables à la croissance économique, ce sont eux qui font face aux plus forts taux de chômage. Au cours de la décennie qui s'annonce, plus d'un milliard de jeunes entreront sur le marché du travail, mais les systèmes ne sont pas prêts à les absorber. Les forts taux de chômage des jeunes ont des conséquences économiques à long terme, dont une productivité réduite, une assiette fiscale qui s'effrite et des effets dévastateurs sur les trajectoires professionnelles et les revenus sur l'ensemble de la vie active. L'autonomisation économique des jeunes stimule l'innovation. Des investissements sont nécessaires dans l'éducation, la technologie et l'entrepreneuriat, ainsi que des programmes de mentorat et de la visibilité, en particulier dans les pays en développement. Le projet de résolution doit donc explicitement reconnaître les jeunes comme des acteurs économiques, appeler les gouvernements à mettre les stratégies commerciales nationales en conformité avec les objectifs en matière de chômage des jeunes, prévoir des repères mesurables et des rapports annuels et encourager les parlements à offrir à des entreprises dirigées par des jeunes un accès préférentiel en matière commerciale, de financement et d'appel d'offres sur les marchés régionaux. Il est essentiel de mettre au point des priorités commerciales mondiales qui ne laissent personne de côté.

Préparation de la contribution à la 153e Assemblée dans la perspective des jeunes

La Présidente, s'appuyant sur la proposition formulée par le Bureau des jeunes parlementaires, propose la nomination de M. A. Koko Abdelgader (Tchad) comme rapporteur du rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant le projet de résolution qui sera soumis à l'examen de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme lors de l'Assemblée de l'UIP suivante, intitulé *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*.

Le Forum confirme cette nomination.

La Présidente fait savoir que les Statuts et Règlements de l'UIP ont été modifiés pour permettre au Forum de proposer des amendements aux résolutions à dessein d'y inclure le point de vue des jeunes. Aussi, à chaque réunion du Forum, une discussion sera consacrée aux résolutions qui seront à l'examen dans le cadre de l'Assemblée suivante. Le rapporteur du rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes tiendra compte des points de vue exprimés à cette occasion. Elle invite Mme F. Öncü (Türkiye), co-Rapporteure du projet de résolution intitulé *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées* à présenter le sujet.

Mme F. Öncü (Türkiye), co-Rapporteure, déclare que la défense des droits de l'homme et l'autonomisation des personnes handicapées sont essentielles pour préserver la démocratie et l'état de droit. Si l'on tient compte des quelques 1,3 milliard de personnes handicapées ainsi que de leurs proches, la question qui nous occupe a des conséquences directes sur la moitié de la population mondiale. Pourtant, les personnes handicapées deviennent de plus en plus invisibles et ne participent pas activement aux mécanismes de prise de décisions. Il faut supprimer les obstacles qui s'imposent à elles. Les personnes handicapées doivent jouer un rôle central dans tous les aspects de l'arène internationale. La Déclaration universelle des droits de l'homme énonce clairement l'importance d'un traitement égal pour tous. Les textes juridiques seuls ne sont toutefois pas suffisants. Il doit y avoir un contrôle et une représentation politiques effectifs et, plus important encore, une implication parlementaire active, notamment par des directives. Les parlementaires doivent envisager de créer une structure commune permettant de promouvoir une égale participation des personnes handicapées. Les parlements doivent mettre au point des mécanismes nationaux et internationaux permettant d'institutionnaliser une représentation parlementaire accrue des personnes handicapées, préparant ainsi le terrain pour des budgets plus responsables, des mesures d'adaptation raisonnables et des mécanismes non discriminatoires. La vie démocratique n'est un succès que lorsque personne n'est laissé de côté.

La Présidente remercie Mme Öncü et invite les jeunes parlementaires à partager leur point de vue sur le projet de résolution.

M. W. Chang (Canada) indique que son pays a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et présenté plusieurs rapports à cet égard. Soulignant l'importance des données pour ce qui est d'une prise de décisions effective fondée sur des données factuelles, il met en exergue qu'une enquête sur les handicaps est menée tous les cinq ans au Canada. L'enquête la plus récente a montré que les jeunes, en particulier les jeunes femmes, sont touchés par une forte augmentation des handicaps et sont les plus touchés par les handicaps liés à la santé mentale. Au Canada, un tiers des personnes présentant des handicaps sévères ne sont pas scolarisés ou ne travaillent pas. Les jeunes parlementaires sont exhortés à préparer une proposition de loi en s'appuyant sur les données pertinentes pour inclure le point de vue des jeunes handicapés et à les inviter à prendre part aux commissions parlementaires pour en débattre. Les jeunes parlementaires peuvent proposer de mener des études sur les sujets touchant les personnes handicapées, y compris les jeunes. Des données fiables sont nécessaires pour s'attaquer aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.

Mme M.C. Acuña (Équateur) estime que la région amazonienne de l'Équateur doit encore faire des progrès en ce qui concerne les jeunes, qui ont moins de possibilités que d'autres jeunes, en particulier en matière d'éducation. Les parlements sont appelés à intensifier les efforts déployés pour améliorer la vie des jeunes autochtones.

Mme N.M. Mhlongo (Afrique du Sud) déclare que le potentiel des personnes n'est pas diminué par le handicap, mais par un système qui n'a jamais été conçu pour inclure tout le monde. S'il existe des politiques en faveur d'une éducation inclusive, leur mise en œuvre reste insuffisante. Il s'ensuit que les jeunes handicapés sont déscolarisés, entravant ainsi leur participation à l'économie. Sur le marché du travail, les personnes handicapées continuent à être exclues d'un emploi intéressant en raison de l'absence d'aménagements raisonnables, des obstacles persistants liés aux préjugés et de la discrimination pure et simple. Les personnes handicapées qui travaillent sont souvent indépendantes ou travaillent dans le secteur informel, où elles ont un accès limité au soutien financier et institutionnel. Il s'agit d'un échec systématique qui exige une réponse parlementaire.

La Constitution sud-africaine garantit l'égalité et la dignité pour tous. Le pays a amélioré l'inclusion des personnes handicapées grâce à des mesures d'équité face à l'emploi, des politiques d'éducation inclusives et la reconnaissance de la langue des signes sud-africaine comme langue officielle. Le pays reconnaît toutefois que des lacunes persistent dans la mise en œuvre, en particulier en matière d'éducation, de service public et d'emploi. Il appelle donc le projet de résolution à prévoir l'adoption et la mise en œuvre de lois protégeant les droits des personnes handicapées, à faciliter un accès équitable aux moyens de production pour l'emploi et les entreprises, à renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques pour mettre durablement en œuvre des stratégies d'autonomisation au profit des jeunes handicapés et à prévoir les ressources nécessaires à cet égard, et à mettre les voix de ces jeunes au cœur de l'élaboration, du suivi et de l'examen de l'ensemble des politiques et programmes pertinents.

M. A.A. Bagherzadeh (République islamique d'Iran), insistant sur le fait que son pays est Partie à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, précise que les lois internes ont été modifiées pour améliorer les services fournis aux personnes handicapées, notamment en matière de logement. Les parlements ont un rôle à jouer à cet égard. Les pays doivent décupler leurs efforts pour partager leurs expériences en matière de promotion des droits de l'homme. La République islamique d'Iran fait face à l'instabilité en raison des conflits régionaux. Les actions des États-Unis d'Amérique contre son pays, notamment les importants dommages causés aux infrastructures, ont des conséquences exacerbées sur les personnes handicapées, dont les vulnérabilités accrues limitent la capacité à se mettre en sécurité et à avoir une vie décente. Les coupables doivent prendre leurs responsabilités. Le droit international interdit ces actions pour éviter de telles situations.

La Présidente juge que le droit ne peut pas être équitable si les personnes handicapées ne participent pas à son élaboration, étant entendu qu'ils sont ceux qui connaissent le mieux leurs besoins. Le projet de résolution doit être clair et insister sur les défis rencontrés par les jeunes handicapés, précisément en matière d'éducation, d'emploi et de politique. Elle invite M. A. Koko Abdelgader (Tchad), Rapporteur du rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes quant au projet de résolution, à proposer des axes de réflexion pour rédiger le rapport.

M. A. Koko Abdelgader (Tchad) précise qu'il accueillera volontiers des exemples de bonnes pratiques d'autres pays en matière de promotion des droits et d'autonomisation des jeunes handicapés, qui seront ensuite adaptées pour tenir compte du point de vue des jeunes.

Mme I. Stamatović (Serbie) indique que son gouvernement a procédé à des changements pour veiller à ce que toutes les institutions publiques soient accessibles aux personnes handicapées. Un service ministériel dédié à l'égalité des sexes met en place des programmes et assure le financement d'ONG et d'autres institutions locales ayant vocation à améliorer la vie des personnes handicapées. Les parlementaires de son pays sont invités à participer à ces programmes à l'échelle locale et à les promouvoir. Ils ont permis de donner de la visibilité aux personnes handicapées, aux problématiques qui les concernent et à la manière de s'y attaquer.

Mme L.M. Gumnior (Allemagne) estime qu'il importe d'adopter une démarche porteuse d'avenir en veillant à ce que les parlements soient inclusifs, sur le plan de la structure et des horaires de travail, étant entendu que la plupart des handicaps évoluent avec le temps. Il convient également d'envisager la possibilité que des personnes porteuses de maladies chroniques participent à la vie parlementaire.

M. M. Pramanik (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) déclare que de nombreux handicaps sont invisibles. Les politiques doivent être tournées vers l'avenir, l'instabilité mondiale actuelle créant des handicaps qui se manifesteront ultérieurement. Plus tard dans l'année, le PMNCH lancera une formation en ligne sur la santé et le

bien-être des adolescents, qui a vocation à aider les participants à mettre au point des politiques plurisectorielles permettant de s'attaquer à ce problème au moyen d'une démarche globale. Les membres du Forum sont invités à participer à un symposium de haut niveau consacré au soutien parlementaire apporté aux futures générations, organisé le lendemain par le PMNCH. À cet égard, il accueillera volontiers la perspective des jeunes parlementaires sur les défis rencontrés par les jeunes et le soutien dont ils ont besoin.

M. A. Koko Abdelgader (Tchad), remerciant le Forum pour ses retours, invite les jeunes parlementaires à faire part de l'expérience de leur parlement en ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre des programmes de promotion des droits et d'autonomisation des personnes handicapées. Il leur a également été demandé si leur parlement a mené des recherches pour mesurer l'impact de tels programmes.

La Présidente affirme que les jeunes apportent toujours une perspective nouvelle. Partager des sentiments qui ont déjà été exprimés de manière répétée n'aidera pas les parlements à concevoir de nouvelles solutions. La justice n'a pas seulement trait à la guerre, mais également à tous les aspects de la vie quotidienne.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum des jeunes parlementaire) déclare que, depuis 2023, la série de séances d'information en ligne de l'UIP sur l'autonomisation au profit de jeunes parlementaires s'est intéressée à plusieurs sujets politiques. Puisqu'en 2026, l'UIP se concentrera sur les droits de l'homme, les jeunes parlementaires sont invités à proposer des sujets d'intérêt connexes. Elle rappelle au Forum que la série de séances d'information permet de partager avec de jeunes parlementaires des observations en matière d'élaboration de politiques et constitue une plateforme leur permettant de partager les mesures prises par leur parlement du point de vue des jeunes.

M. S. Naidu (Seychelles) déclare que le Parlement des jeunes de son pays a récemment promu des valeurs démocratiques dans les écoles pour lutter contre l'apathie électorale, l'éducation étant un pilier permettant de faire progresser la participation des jeunes. Des mesures concrètes sont nécessaires pour veiller à ce que le Forum ait un impact significatif. Il est inutile de voyager loin pour faire des discours sur des sujets importants s'ils ne sont pas suivis d'effets. Bien trop souvent, les participants aux réunions éludent les vulnérabilités de leur pays pour se concentrer sur les avancées réalisées. Des discussions franches sont nécessaires pour partager les bonnes pratiques et informer l'élaboration des lois.

La Présidente fait savoir que le Secrétariat sera tenu informé du point de vue exprimé par M. Naidu.

M. A. Koko Abdelgader (Tchad) remercie les jeunes parlementaires pour leur contribution au rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes quant au projet de résolution visant à promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées.

Hommage au Secrétaire général sortant de l'UIP

La Présidente déclare que la 152e Assemblée de l'UIP est la dernière du Secrétaire général après plus de 30 ans au service de l'Organisation. Elle lui fait part de sa profonde gratitude et lui rend hommage au nom du Forum et de ses anciens présidents. Il n'y avait pas de Forum des jeunes parlementaires avant le mandat du Secrétaire général. Il a aidé à mettre la participation des jeunes au premier plan, y compris lors des débats à l'Assemblée, et a permis que les priorités des jeunes déterminent les décisions et résultats de l'Organisation. Fervent partisan de la cause des jeunes depuis le début, il laisse un solide héritage qui restera gravé dans la mémoire du Forum et auquel celui-ci restera sensible. La Présidente le remercie pour ses conseils et sa gentillesse. Les jeunes parlementaires promettent de continuer à faire respecter les valeurs du dialogue, de l'inclusion et de l'intégrité défendues par le Secrétaire général.

Une vidéo en hommage au Secrétaire général est diffusée.

La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP) considère que le Forum est réuni à un moment qui requiert l'honnêteté. Alors que la démocratie est mise à rude épreuve et que les conflits se multiplient à l'échelle mondiale, ce sont des années de progrès qui sont mis à mal. L'Assemblée est une occasion de s'unir, d'enrayer ces effets et de reconstruire l'espoir. Les jeunes sont souvent

les premiers à ressentir les effets des événements mondiaux, mais pourtant bien souvent les derniers à être entendus. Pour la plus grande partie de l'histoire de l'UIP, la voix des jeunes n'était pas très présente. Depuis l'adoption en 2010 de la résolution intitulée *La participation des jeunes au processus démocratique* et la mise en place du Forum des jeunes parlementaires, d'importants progrès ont été réalisés, plaçant l'UIP à l'avant-garde du mouvement mondial des jeunes.

L'année 2014 a été marquée par de nombreuses étapes importantes. Cette année-là, l'UIP a commencé à recueillir des données liées à l'âge concernant les parlementaires, constatant que seuls 1,4 % des parlementaires du monde entier avaient 30 ans ou moins. Ce chiffre a doublé pour atteindre 2,8 % en 2026. Ce n'est certes pas encore très impressionnant, mais il s'agit tout de même d'un signe de progrès. Il faut en faire plus pour parvenir à une représentation équitable. Le Forum a été créé en 2014 et s'est renforcé au fil des années, avec un effet transformateur à l'UIP et au-delà. Les jeunes parlementaires sont représentés dans tous les organes de l'UIP, y compris le Comité exécutif, les délégations se sont rajeunies et les jeunes parlementaires orientent plus que jamais auparavant les décisions et les résultats de l'UIP. En 2014, l'UIP a lancé un programme dédié à la participation des jeunes ainsi que la première Conférence mondiale des jeunes parlementaires. Enfin, le Secrétaire général a pris ses fonctions en 2014, marquant un tournant non seulement pour lui, mais aussi pour les jeunes parlementaires. Il ne s'agissait en aucun cas d'une coïncidence, il était l'un des principaux architectes de l'importance accrue accordée à la participation des jeunes au sein de l'Organisation.

Son lien avec les travaux en faveur des jeunes parlementaires a fait partie des facteurs déterminants de son mandat. Par son action, il a montré que la participation des jeunes doit être réelle, déployant des efforts pour accroître la visibilité et l'influence du Forum. Son leadership peut se mesurer à l'espace créé pour l'épanouissement des autres. Grâce à la gestion du Secrétaire général, de nombreux jeunes parlementaires ont pris confiance, développé des réseaux et des compétences qu'ils ont ramenés dans leur pays, créant un effet d'entraînement à long terme.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) se dit reconnaissant des retours positifs unanimes sur son leadership, bien que l'intensité de son travail l'ait parfois empêché de voir les effets de ses contributions. Concernant la vidéo lui rendant hommage diffusée au Forum, il est particulièrement ému par le témoignage de jeunes parlementaires ayant été à l'avant-garde du mouvement des jeunes dès le début en 2010. Il souligne que le chemin a été parcouru collectivement et qu'il n'est que la partie visible de l'iceberg. Il est rassuré par la passion dont certains font preuve pour promouvoir cette cause au sein de l'Organisation.

Des résultats tangibles ont été obtenus à l'UIP : les jeunes parlementaires participent aux délibérations, occupent des postes à responsabilité et se réunissent régulièrement pour donner leur point de vue sur les décisions de l'UIP. Le Forum met en lumière la participation des jeunes dans les institutions publiques, en produisant des données pertinentes et en aidant les parlements à se rajeunir et à adopter des politiques adaptées aux jeunes. Il a donné du sens à la démarche inclusive de l'UIP en matière de démocratie et de gouvernance. Le Secrétaire général se félicite que les membres du Forum soient tous des champions du rajeunissement démocratique.

Il remercie le Forum pour son soutien, sans lequel il n'y aurait pas de mouvement des jeunes au sein de l'UIP ni de progrès en ce qui concerne le rajeunissement des procédures de l'Organisation. Il est rassurant que le Forum maintienne cet héritage collectif. Le plus beau cadeau qu'il pouvait recevoir était l'engagement du Forum à consolider les progrès, bien que fragiles, en matière d'autonomisation des jeunes. L'intégration des jeunes dans les processus de démocratie et de gouvernance s'est avérée une sage décision, renforçant la légitimité des résultats et les conséquences et l'efficacité des travaux des institutions de gouvernance, précisément des parlements. Il exprime sa profonde gratitude au Forum, saluant les jeunes parlementaires qui ont appris si rapidement et leur souhaite le meilleur à l'avenir.

Audition des candidates au poste de secrétaire général de l'UIP

La Présidente invite les candidates à formuler leurs remarques liminaires.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) félicite les jeunes parlementaires pour ce qu'ils ont réalisé si tôt dans leur vie ainsi que le Secrétaire général, sous le mandat duquel l'Organisation a fait des progrès considérables en matière de participation des jeunes. Il importe de soutenir le Forum et les initiatives en faveur des jeunes, comme la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, laquelle a pris une dimension mondiale grâce aux réseaux sociaux. Elle a apporté son soutien à la proposition visant à abaisser de 45 à 40 ans l'âge limite jusqu'auquel un parlementaire est considéré comme jeune, lors des discussions sur le sujet au sein du Comité exécutif.

Bien que la moitié de la population mondiale ait moins de 40 ans, le pourcentage de jeunes parlementaires reste faible à l'échelle mondiale. Il faut remédier à ce déficit démocratique, non seulement pour la démocratie, mais aussi parce qu'il y aura nécessairement un effet positif sur le bien-être individuel lorsque les jeunes parlementaires se verront offrir la possibilité d'exploiter leurs innovations pour créer des lois efficaces, adaptées aux enjeux actuels et favorisant l'unité, leur sentiment d'appartenance au village mondial pour promouvoir la coopération, leurs pratiques durables et leurs prouesses technologiques, sans lesquels l'Organisation ne saurait se moderniser. Il incombera donc au futur secrétaire général et à la société dans son ensemble de stimuler la participation des jeunes à la prise de décisions.

Mme A. Filip (Roumanie) indique qu'elle travaille pour l'UIP depuis plus de 20 ans, au cours desquels elle a aidé à augmenter le nombre de membres de l'Organisation, sa pertinence et son impact. Le futur secrétaire général se doit d'être un gestionnaire non partisan avec une vision réaliste de l'avenir, une bonne compréhension des défis quotidiens rencontrés par l'UIP et les parlements, une profonde connaissance institutionnelle et des capacités diplomatiques permettant d'exercer ses fonctions dans des environnements sensibles sur le plan politique.

Elle envisage la meilleure UIP possible dans une période où le multilatéralisme et le droit international sont mis à rude épreuve. Au meilleur de ses capacités, l'UIP représente un catalyseur unique du dialogue et des échanges interparlementaires, façonnant les normes parlementaires et œuvrant avec les parlements pour traduire des engagements communs en mesures spécifiques. Pour réaliser sa vision, elle considère qu'il faut en priorité veiller à ce que les parlements s'attachent à consolider la paix en renforçant la prévention des conflits et la diplomatie parlementaire, s'attaquer de manière visible et mesurable aux défis mondiaux grâce à des orientations politiques et des initiatives visant à aider les parlements à évaluer les progrès et à identifier les bonnes pratiques et bâtir des sociétés inclusives en promouvant les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la participation des jeunes et le dialogue interconfessionnel.

La participation et l'autonomisation des jeunes parlementaires ont déjà contribué de manière considérable à la modernisation de l'Organisation. La candidate entretient des liens étroits avec le World Future Council, qui tend à promouvoir des politiques justes en faveur du bien-être des générations futures. Les fonctionnaires plus chevronnés ont beaucoup à apprendre des jeunes. Ces deux groupes doivent veiller à ce que la technologie, y compris l'intelligence artificielle, favorise efficacement l'inclusion.

Mme F. Dieng Thiam (Sénégal) déclare que, pour une professionnelle de la paix et de la sécurité, spécialiste des droits de l'homme, partisane de l'égalité des sexes et personne motivée par les résultats, la participation effective de tous représente une nécessité pour un monde plus juste et plus équitable. Ce sont les gens qui comptent le plus. L'instabilité mondiale actuelle implique de s'orienter vers une paix et une sécurité durables. Forte de près de 30 ans d'expérience au sein de l'ONU, elle ambitionne de faire de l'UIP un catalyseur mondial permettant de façonner des parlements réactifs, inclusifs, interdépendants et redevables, tout en veillant à l'égalité des sexes, à l'équité intergénérationnelle et à ce que personne ne soit laissé de côté dans le développement d'un avenir collectif. Entre autres valeurs, son travail repose sur l'intégrité, l'impartialité, la diversité et la transparence.

Elle souhaite réaliser sa vision grâce à la diplomatie parlementaire, laquelle permet de prévenir des crises avant toute escalade, une véritable inclusivité et une démocratie numérique éthique et responsable. Les jeunes ont un rôle critique à jouer dans ces efforts, notamment pour ce qui est de mettre en œuvre efficacement les résolutions 2250, 2419 et 2535 du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que le Pacte des Nations Unies pour l'avenir. Elle veillera à ce que les jeunes soient reconnus comme des acteurs crédibles de la paix, appelant à leur participation effective, en particulier pour ce qui est de négocier et de mettre en œuvre les accords de paix, plaidera pour une meilleure mobilisation multilatérale donnant la priorité à un contrôle des ODD à l'initiative des jeunes et renforcera le rôle de supervision des jeunes et des droits de l'homme afin de rendre les gouvernements comptables de la mise en œuvre de la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle s'efforcera d'exercer ses fonctions avec excellence, fierté et humilité. Elle prie le Forum de croire que sa vision pourra se transformer en résultats tangibles et constructifs visant à promouvoir la démocratie, la justice sociale ainsi que la visibilité, la crédibilité et la pertinence de l'UIP.

Mme C. Widegren (Suède) estime que les jeunes parlementaires, en tant qu'élus du peuple, ont gagné la confiance des électeurs, ce qui n'est pas chose facile. Les générations futures ont besoin des efforts et des points de vue des jeunes parlementaires. L'instabilité mondiale actuelle a une incidence considérable sur les jeunes et requiert l'inspiration, en particulier de la part des

parlements nationaux. Il est plus difficile d'être réélu que d'être élu, puisqu'il faut renforcer encore davantage la confiance établie. Ayant été parlementaire pendant 32 ans, elle est forte de plusieurs décennies d'expérience en matière d'instauration d'un climat de confiance, qui est nécessaire pour renforcer l'UIP en la rendant plus pertinente, plus moderne et plus à même de concevoir des solutions. L'Organisation doit décupler ses efforts pour renforcer son engagement auprès des jeunes parlementaires afin de stimuler leur pertinence dans leur circonscription et dans les parlements nationaux, notamment grâce à la manière unique qu'a l'UIP de resserrer les liens et de permettre aux parties prenantes de tirer des enseignements des expériences des uns et des autres. L'Organisation doit améliorer les discussions sur des sujets importants pour les jeunes. Considérant que la paix et la sécurité sont un pilier de l'Organisation, les membres du Forum sont encouragés à maintenir ces sujets au cœur de leurs futurs efforts et actions pour être lauréats du prix Nobel de la paix. Pour conclure, elle exhorte les jeunes parlementaires à réfléchir à des idées visant à améliorer la participation et à continuer à écouter, ces éléments s'étant avérés essentiels dans le cadre de sa propre réélection.

La Présidente invite le Forum à adresser des questions aux candidates.

Mme K.H. Mayeye (République-Unie de Tanzanie) demande aux candidates comment elles comptent faire en sorte que le Forum des jeunes parlementaires aille au-delà des réunions de haut niveau et offre un soutien technique direct visant à inspirer de jeunes leaders démocratiques, en particulier en Afrique de l'Est. Elle leur demande également comment elles comptent protéger les jeunes femmes parlementaires du harcèlement sexuel.

Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) affirme que, lorsqu'elle est devenue membre du Parlement grec, elle a elle-même subi du harcèlement, en particulier de la part d'hommes parlementaires plus âgés. Elle a dû leur rappeler qu'elle méritait son poste, car elle avait été élue. Les femmes et les jeunes parlementaires doivent se soutenir mutuellement à cet égard. La *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP* est un signe que l'Organisation a innové sur la question et qu'elle montre l'exemple aux parlements. L'UIP inspire le respect, en particulier pour les femmes et les jeunes parlementaires, qui sont eu cœur de cette Politique. Quant à la question d'aider les jeunes parlementaires à prospérer, elle estime que l'UIP pourra collaborer à d'autres initiatives visant à promouvoir le développement des jeunes.

Mme A. Filip (Roumanie) affirme que beaucoup de travail a été fait et se poursuit au sein du Forum et plus généralement de l'UIP pour faire en sorte que le point de vue des jeunes oriente les résultats de l'Organisation. Il est toutefois toujours possible d'en faire plus pour renforcer ces efforts, notamment prendre activement part à la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et communiquer plus efficacement sur les réussites du Forum pour faire en sorte que les dirigeants parlementaires et de partis politiques se fassent les champions de la participation des jeunes et surmontent le marasme actuel en la matière. Quant au harcèlement sexuel subi par de jeunes femmes parlementaires, il s'agit d'un fléau qu'il convient d'éradiquer. Les études de l'UIP ont montré que la violence, sexuelle ou autre, à l'endroit des femmes en politique existe dans le monde entier. Il faut investir plus massivement dans le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, s'assurant que des dirigeants parlementaires de sexe masculin se fassent les champions de l'égalité des sexes à l'UIP, à l'ONU et dans chaque parlement. Il faut élaborer des politiques pertinentes et renforcer la redevabilité grâce à un suivi régulier des effets et des résultats des efforts collectifs.

Mme F. Dieng Thiam (Sénégal) fait savoir que si elle est élue, s'agissant d'inspirer les jeunes, elle montrera l'exemple en forgeant des partenariats de confiance entre les jeunes, en instaurant la confiance et en traduisant les mots en action. Si l'UIP a mis en place une politique en matière de harcèlement sexuel, des mesures nationales sont nécessaires pour supprimer toutes les lois discriminatoires. L'UIP peut intensifier la prévention par le renforcement des capacités des femmes et des dirigeants politiques et peut établir un système permettant d'évaluer des points de référence en matière de mise en œuvre des obligations internationales pertinentes. Ces efforts ne doivent pas se limiter à atténuer le harcèlement sexuel, mais viser la protection des femmes de manière générale.

Mme C. Widegren (Suède) juge important que les femmes inspirent d'autres femmes. Les jeunes parlementaires ne doivent pas sous-estimer l'impact qu'ils ont en tant que modèle pour les autres jeunes, ils doivent notamment faire profiter leur parlement national des enseignements tirés à l'UIP. Quant au harcèlement sexuel, il est indispensable d'aborder ouvertement le sujet. Si des progrès ont été faits, les parlementaires plus âgés, y compris les candidates au poste de secrétaire général, doivent donner au Forum des exemples à mettre en place à l'échelle nationale.

La Présidente remercie les candidates pour leurs contributions.

M. A.A. Bagherzadeh (République islamique d'Iran), s'exprimant dans le cadre de son droit de réponse eu égard aux sentiments exprimés par le délégué de Bahreïn, tient à souligner que le Moyen-Orient a toujours recherché la paix et la stabilité. La République islamique d'Iran a engagé des négociations avec les États-Unis d'Amérique, mais ces derniers ainsi qu'Israël ont attaqué son pays. Bahreïn fait partie des pays utilisés pour faciliter les attaques contre la République islamique d'Iran, ce qui est interdit par les résolutions de l'ONU. Les voisins de la République islamique d'Iran sont agressifs.

Mme F. Rembo (République-Unie de Tanzanie) souhaite inviter le Forum à la 153e Assemblée de l'UIP qui se tiendra du 5 au 9 octobre 2026 à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Le pays se tient prêt à accueillir les parlementaires du monde entier dans un cadre empreint d'hospitalité, de paix et d'unité. Elle assure le Forum de la stabilité et de la sécurité du pays. La sécurité et le confort de tous les participants restent la plus grande priorité. Des aménagements complets sont déjà en cours pour assurer une Assemblée réussie, sûre et mémorable.

M. A. Koko Abdelgader (Tchad) prend la présidence en tant que plus jeune membre du Bureau des jeunes parlementaires.

Le Président remercie les membres pour leur participation active et se réjouit de leur détermination et engagement constants.

La séance est levée à 18 h 15.

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Mesures parlementaires visant à mettre fin à l'apatridie

SAMEDI 18 AVRIL 2026

(matin)

La séance est ouverte à 11h 05 sous la conduite du Président de la Commission, M. A. Farrugia (Malte).

Le Président dit qu'il souhaite tout d'abord se demander comment il est possible que, dans un monde où chaque aspect de nos vies est suivi et enregistré, des millions de personnes n'aient pas d'identité juridique et que des individus puissent exister sans appartenir à aucun État. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en 2025, on recensait 4,4 millions de personnes apatrides ou de nationalité indéterminée dans 101 pays. En réalité, ce chiffre est bien plus élevé, dans la mesure où de nombreuses personnes apatrides vivent en marge de la société et qu'un nombre considérable de pays ne disposent d'aucune donnée. Aux termes de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, le terme "apatride" désigne une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant. L'apatridie prive les personnes d'un accès aux droits fondamentaux, comme l'éducation, les soins de santé, l'emploi et même le droit d'enterrer les morts. Les causes profondes de l'apatridie sont aussi bien l'absence de garanties juridiques permettant d'accorder la nationalité et l'inadéquation des systèmes d'enregistrement des naissances que les discriminations dans les lois relatives à la nationalité et la privation arbitraire de la nationalité. La plupart des personnes apatrides le sont dès la naissance et les enfants représentent 44 % de tous les cas connus d'apatridie. Vingt-quatre pays refusent toujours aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes.

La réforme du droit est la solution numéro un pour mettre fin à l'apatridie. Depuis 2014, plus de 600 000 personnes apatrides ont acquis une nationalité, 20 États sont devenus Parties à la Convention de 1954 et 27 États à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. D'autres initiatives existent, notamment l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatridie, dont l'UIP est membre. Pourtant, des millions de personnes continuent à vivre sans avoir de nationalité. Un renouveau de la volonté politique et du leadership parlementaire est donc primordial.

L'intervenant invite les membres de la réunion-débat à donner leur avis sur l'apatridie et présente la première intervenante, Mme C. Chitengu, co-chef de file du *Global Movement against Statelessness* qui décrira son expérience personnelle de l'apatridie et les mesures essentielles à prendre pour empêcher que des enfants naissent apatrides.

Mme C. Chitengu (co-chef de file du *Global Movement against Statelessness*), s'exprimant par liaison vidéo, déclare qu'elle est née et a grandi en Afrique du Sud, mais qu'elle a été privée de nationalité à la naissance et a dû attendre l'âge de 18 ans pour demander la citoyenneté. L'État l'a, en toute connaissance de cause, laissé grandir apatride. Enfant, elle a appris à vivre avec prudence ; lorsqu'un enfant n'est pas enregistré à la naissance ou que son enregistrement est remis en cause ou bloqué par la suite, l'exercice des autres droits devient instable et l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la mobilité et à la vie familiale dépend du pouvoir discrétionnaire de l'administration. La procédure de demande de citoyenneté à l'âge de 18 ans, en vertu de la loi sud-africaine sur la citoyenneté, s'est avérée lente et opaque. Bien qu'un certain nombre de décisions de justice aient réclamé une réglementation visant à encadrer cette procédure, aucune n'a encore été mise en place. Sa propre situation d'apatridie a trouvé une issue grâce à une action en justice intentée contre l'État, après des années d'incertitude et de préjudice.

Cependant, mettre fin à l'apatridie sur le papier ne signifie pas toujours en finir avec la vulnérabilité dans la pratique. Les systèmes d'identité numérique s'appuient sur des documents historiques. Des fichiers incomplets ou incohérents ou le manque de corrélation des fichiers peuvent, là encore, conduire à une exclusion des services et systèmes publics. L'intervenante ne

peut pas changer de nom de famille en raison de l'absence d'archives. Il est souvent plus difficile d'inverser une exclusion numérique qu'une exclusion des systèmes analogiques. Dans son cas, sa mère a réussi à négocier son accès à l'éducation, malgré l'absence d'acte de naissance, mais la dématérialisation supprime souvent la marge de manœuvre nécessaire pour aborder de telles questions. L'expérience vécue est importante, car elle offre aux parlementaires une vision non seulement des injustices passées, mais aussi des failles des systèmes.

Les parlementaires peuvent empêcher que des enfants naissent apatrides et veiller à ce que cette situation ne se reproduise plus grâce à la gouvernance numérique. Il faut garantir un accès universel, accessible et non discriminatoire à l'enregistrement des naissances, indépendamment de la nationalité des parents ou de leur statut migratoire. L'enregistrement des naissances constitue le fondement de l'identité juridique. Il ne doit pas être un moyen utilisé à des fins de migration. Des garde-fous contre l'apatridie des enfants doivent être mis en œuvre sans délai et automatiquement. Les lois qui retardent l'accès à la nationalité normalisent l'apatridie. Les garanties en matière de nationalité doivent être fondées sur le respect des droits et ne pas être discrétionnaires, et il convient d'assurer une protection contre l'exclusion numérique. Un contrôle parlementaire rigoureux des systèmes d'identité numérique s'impose. Les personnes ayant vécu l'apatridie doivent être associées aux travaux des commissions parlementaires et des comités consultatifs et aux processus de réforme du droit, l'objectif étant de s'assurer que les lois offrent une protection effective dans la pratique. Le *Global Movement against Statelessness* incite à l'action pour que les personnes ayant vécu cette situation puissent mener des activités de sensibilisation et qu'un modèle similaire puisse être adapté aux systèmes parlementaires. Les parlementaires ont le pouvoir de lutter contre l'apatridie. Il ne s'agit pas seulement d'une question de justice, mais aussi de gouvernance responsable.

Le Président invite la deuxième intervenante, Mme N. Gurung, cofondatrice du *Citizenship Affected People's Network*, à partager son expérience de l'apatridie et à donner son avis sur les mesures à prendre pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre dans le droit de la nationalité, qui constitue l'une des causes profondes de l'apatridie.

Mme N. Gurung (cofondatrice du *Citizenship Affected People's Network*), s'exprimant par liaison vidéo, rapporte que, jusqu'à l'âge de 22 ans, elle a vécu sans existence juridique, bien qu'elle soit née et ait grandi dans son pays natal, le Népal. Elle a été privée d'identité juridique parce que sa mère était mère célibataire et qu'au regard de la loi, elle était dans l'incapacité de lui transmettre sa nationalité. Sans certificat de naissance ni de nationalité, ses rêves et ceux de sa sœur ont été anéantis, car la nationalité est indispensable pour pouvoir suivre des études supérieures. Sa famille a été soumise à des remarques et des jugements humiliants. Pour autant, sa mère a refusé de baisser les bras. Elle a saisi la Cour suprême et lancé une campagne en ligne pour que ses enfants puissent obtenir la nationalité. Il y a eu des réactions hostiles de la part du public sur la page web de la campagne, mais de nombreuses personnes se trouvant dans la même situation se sont fait connaître via la messagerie privée. En se servant de la moralité d'une mère comme d'une arme, la société remet en cause la légitimité des enfants, les laissant désorientés et honteux.

L'intervenante a rejoint la campagne de sa mère et décidé de faire des études de droit. Ensemble, elles ont rencontré de nombreuses familles dans la même situation qu'elles, dont la vie avait été bouleversée par l'absence de nationalité. Elles ont gagné leur procès devant la Cour suprême. Elle est ensuite devenue avocate et continue à diriger une organisation nationale à but non lucratif qui vient en aide aux personnes concernées. Un simple bout de papier ne peut effacer toutes ces années d'occasions manquées. Même si elle a su faire de la discrimination une force et une solidarité, elle ne souhaitait cette situation à personne, ni aux enfants, ni aux mères, ni même à l'État. Le refus d'accorder la citoyenneté aux enfants est une politique contre-productive qui freine le développement national et oblige les jeunes et les femmes en âge de travailler à gaspiller leurs années les plus productives en se battant pour obtenir un document de base exigé par l'État. L'apatridie nourrit la vulnérabilité et accroît les risques de traite des êtres humains, de chômage et de pauvreté. Elle va par ailleurs à l'encontre de tout engagement en faveur de l'égalité des sexes, car une véritable égalité passe d'abord par une reconnaissance juridique dans des conditions d'égalité. La réforme juridique n'est pas seulement un impératif en matière de droits de l'homme, elle est également une condition sine qua non du développement durable.

Le Népal est l'un des 24 pays qui refusent aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes. Aucun pays ne doit figurer sur une telle liste. On ne peut pas parler de l'égalité des sexes tout en cautionnant des droits inégaux en

matière de nationalité. Le Parlement doit exercer un contrôle sur la manière dont les lois sont mises en œuvre en associant les personnes concernées. Les États invoquent souvent la sécurité nationale pour justifier des lois discriminatoires en matière de nationalité, mais cela ne sert qu'à masquer un patriarcat d'un autre âge. En réalité, ces lois sabotent le développement économique et trahissent les promesses d'égalité. Plus de 70 pays ont adopté des lois relatives à la nationalité respectant l'égalité des sexes et 18 pays ont réformé leur législation depuis les années 2000. La réforme s'avère réalisable. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique de bâtir un avenir dans lequel chaque enfant a un droit à l'identité de sa mère.

Le Président invite Mme M. Sandvik, Coordinatrice principale chargée de l'apatridie au HCR, à expliquer le rôle des parlementaires et des parlements dans la prévention et la réduction de l'apatridie. Il souhaite également qu'elle explique comment les parlements peuvent contribuer aux processus et aux cadres mondiaux de lutte contre l'apatridie.

Mme M. Sandvik (Coordinatrice principale chargée de l'apatridie au HCR) ajoute que les parlementaires jouent un rôle indispensable dans l'éradication collective de l'apatridie. Les apatrides vivent aux quatre coins du monde, tant dans des démocraties stables que dans des contextes plus fragiles, mais ils sont tous unis par l'exclusion. Les parlementaires peuvent veiller à la stricte application des lois sur la nationalité conformes aux normes internationales. En ce qui concerne le cadre juridique international, la Convention de 1954 établit la définition de l'apatridie, tandis que la Convention de 1961 énonce les mesures de protection des apatrides et les solutions à l'apatridie.

Les garanties sont, entre autres, l'octroi de la nationalité aux enfants nés sur le territoire qui, sans cela, seraient apatrides, aux enfants nés à l'étranger d'un ressortissant national s'ils risquent d'être apatrides, ainsi qu'aux enfants trouvés abandonnés sur le territoire de l'État, ce que l'on appelle la disposition relative aux enfants trouvés, qui n'existe pas dans de nombreux pays. Le HCR mène des recherches sur la mise en œuvre de ces garanties qui, comme l'a mentionné Mme Chitengu, n'étaient pas toujours accompagnées de la réglementation à respecter.

Comme l'a souligné Mme Gurung, le fait que, dans 24 pays, les femmes ne puissent pas transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes, ne profite à personne. Le HCR publie chaque année un rapport sur ces pays. Il faut espérer que la Malaisie sera bientôt retirée de la liste en raison des progrès réalisés par le Parlement dans la réforme du droit. La Convention de 1961 prévoit également des garanties en cas de perte de nationalité, tandis que la Convention de 1954 fait référence à la naturalisation facilitée, qui permet aux apatrides de bénéficier d'une procédure accélérée de naturalisation, notamment en réduisant la durée de résidence requise. Au cours de la dernière décennie, plus de 600 000 personnes ont obtenu la nationalité ou vu leur nationalité confirmée, et certains pays, tels que le Kirghizistan et le Turkménistan, ont réglé tous les cas connus d'apatridie sur leur territoire. La Macédoine du Nord a résolu le problème de l'apatridie résultant de la dissolution de la Yougoslavie, et le Kenya a réglé la question pour certains groupes. Des progrès notables ont également été enregistrés en Thaïlande. Toutefois, les lois ne suffisent pas : il faut également s'attaquer aux obstacles administratifs, notamment aux frais élevés et aux conditions draconiennes relatives aux documents exigés.

Les données sur l'apatridie sont incomplètes et on sait que le nombre d'apatrides est nettement supérieur aux 4,4 millions de personnes enregistrées. Une recommandation internationale sur les statistiques relatives à l'apatridie a été adoptée par la Commission de statistique des Nations Unies en vue d'aider les statisticiens à inclure l'apatridie dans les recensements et les systèmes de données administratives. L'intervenante encourage les parlementaires à exercer un contrôle à cet égard. Elle demande instamment aux parlementaires d'appuyer les mesures visant à lutter contre l'apatridie au niveau international, notamment en plaidant en faveur de la ratification des Conventions de 1954 et 1961. Elle appelle les États africains à ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux aspects spécifiques du droit à une nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique, car aucun pays ne l'a encore ratifié et que 15 pays doivent l'avoir ratifié pour qu'il puisse entrer en vigueur. Les parlementaires doivent également rester vigilants face au risque d'exclusion dû aux systèmes d'identification numérique. À cet égard, la Banque mondiale a diffusé un outil sur les systèmes d'identification tenant compte de l'apatridie. En ce qui concerne l'apatridie dans le contexte du changement climatique, de nouvelles recommandations internationales seront publiées dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'apatridie peut être évitée et résolue grâce aux dispositions législatives relatives aux droits, à une mise en œuvre efficace et à une volonté politique soutenue, et le HCR se réjouit de travailler avec les gouvernements sur la question.

Le Président invite la dernière intervenante, Mme C.M. Mumma, du Kenya, à décrire ce qu'a fait son pays pour résoudre le problème de l'apatridie pour les groupes minoritaires et éliminer la discrimination fondée sur le genre dans la loi sur la nationalité, ainsi que le rôle du Parlement à cet égard. Il l'invite également à décrire les principaux obstacles rencontrés et les principaux enseignements tirés au cours de ces processus.

Mme C.M. Mumma (Kenya) affirme qu'il convient de reconnaître que les mouvements de la société civile ont été les premiers à amener les gouvernements et les parlements à faire ce qu'il fallait pour lutter contre l'apatridie, comme dans les cas de Mme Chitengu et de Mme Gurung. Les personnes apatrides sont pénalisées par ce qui peut être considéré comme le niveau le plus élevé de violation des droits de l'homme, car elles n'ont pas d'existence juridique, ce qui signifie qu'aucun État n'a l'obligation de leur assurer l'accès à la nourriture, à l'éducation et aux soins de santé ni de les protéger. Les parlementaires doivent prendre cette question au sérieux et se demander si, collectivement, ils représentent véritablement l'ensemble de la population de leur pays.

Il existe plusieurs groupes d'apatrides au Kenya, notamment des groupes qui ont été amenés dans le pays à l'époque coloniale. Au moment de l'indépendance, la nationalité britannique n'a été accordée qu'à la communauté indienne et non aux communautés africaines, dont certaines vivaient au Kenya en tant qu'apatrides depuis des décennies et qui ne pouvaient pas transmettre la nationalité ou la citoyenneté à leurs enfants. L'apatridie touche également les personnes enregistrées en double, et l'enfant d'un réfugié et d'un Kenyan ne peut pas obtenir la citoyenneté aux termes de la loi. Les Kenyans nés en milieu rural et non à l'hôpital n'ont pas d'acte de naissance et se heurtent également à des problèmes administratifs lorsqu'ils tentent d'obtenir une pièce d'identité.

La Constitution de 2010 renferme des dispositions strictes en matière d'égalité des sexes qui interdisent la discrimination fondée sur le sexe et ont instauré l'égalité des sexes dans l'octroi de la nationalité, de sorte que les Kenyanes peuvent transmettre la nationalité à leur enfant au même titre que les Kenyans. En outre, l'article 14 de la Constitution présume l'acquisition de la nationalité par naissance pour tout enfant né au Kenya. Bien que le pays de l'intervenante n'ait pas ratifié les Conventions de 1954 et 1961, certaines dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant peuvent être invoquées pour protéger les droits des enfants apatrides au Kenya. Six actions intentées dans l'intérêt public ont invoqué les dispositions de la Convention des droits de l'enfant et ont permis d'accorder la nationalité à certains groupes.

Le principal problème qui subsiste est la résistance des administrations à la mise en application de la loi sur la citoyenneté et sur l'égalité des sexes. Même le Parlement kenyan ne respecte pas les dispositions de la Constitution relatives à l'égalité des sexes. La Cour suprême a menacé de le dissoudre s'il ne répondait pas aux critères selon lesquels aucun des deux sexes ne pouvait occuper plus des deux tiers des sièges. La solution consiste à adopter une loi pour accroître le ratio si celui-ci n'est pas atteint dans le cadre des élections, mais le parlement est composé d'hommes qui refusent d'adopter cette loi. La même chose s'est produite avec les fonctionnaires d'administration, qui peuvent compliquer l'enregistrement en tant que citoyen parce qu'ils ne veulent pas accorder la citoyenneté aux réfugiés. De la même manière, certains Kenyans sont rendus apatrides par l'administration, parfois à des fins politiques, car les votes sont mobilisés en fonction de l'appartenance ethnique et une pièce d'identité est nécessaire pour s'inscrire sur les listes électorales. Il est peut-être commode sur le plan politique de se livrer à de telles pratiques, mais cela constitue une grave violation des droits des personnes rendues apatrides. Au Kenya, l'accent doit être mis sur le contrôle de l'application de la loi. L'Assemblée nationale envisage d'apporter deux modifications à la loi pour accélérer l'enregistrement des personnes apatrides et il convient de mettre en place une réglementation plus stricte pour être certain que les fonctionnaires d'administration s'acquittent de leurs obligations. La reconnaissance des Nubiens comme 43e tribu du Kenya a permis à cette communauté d'obtenir plus rapidement la citoyenneté.

Le Président demande aux participants, avant de leur donner la parole, d'indiquer, en levant la main, s'ils ont déjà engagé un dialogue sur les questions d'apatridie dans leur parlement et s'ils ont personnellement rencontré des personnes apatrides. *(La moitié des participants ont levé la main.)* Il ouvre ensuite le débat aux questions et aux observations des participants.

Mme D. Alzayed (Bahreïn) admet que l'apatridie restreint la capacité d'accès aux droits, aux obligations et aux libertés. Les parlementaires doivent élaborer une réglementation visant à faciliter les procédures d'obtention de la citoyenneté. Les parlements doivent renforcer leur coordination avec des organismes comme le HCR et organiser des auditions avec des représentants des communautés touchées. Notant les problèmes relatifs aux statistiques sur l'apatridie, elle appelle les parlements à partager leurs bonnes pratiques. Les personnes apatrides sont rares à Bahreïn, en particulier parce que toute personne née sur le territoire bahreïni de parents inconnus est considérée comme citoyen.

M. A.A. Bagherzadeh (République islamique d'Iran) estime que l'apatridie constitue l'une des formes les plus graves de privation du droit d'accès aux services et à l'éducation. Malgré les Conventions de 1954 et 1961 et l'existence de cadres juridiques clairement définis, il subsiste un écart important entre les engagements internationaux et leur mise en œuvre au niveau national, écart auquel les parlements peuvent s'attaquer. Les mesures prises pour lutter contre l'apatridie dans son pays consistent notamment à améliorer la législation accordant la nationalité aux enfants nés sur le territoire, sans distinction d'origine ethnique ou de religion ; à ratifier les Conventions de 1954 et 1961 ; à contrôler l'application de la loi ; à allouer des ressources financières aux procédures relatives à la nationalité et aux programmes destinés aux personnes apatrides ; à soutenir les personnes apatrides vulnérables, telles que les femmes, les enfants et les groupes minoritaires et à renforcer la coopération internationale. L'apatridie est un problème qui dépasse les frontières, et les parlements peuvent coopérer avec des organisations comme l'UIP et le HCR et échanger des données d'expérience. Mettre fin à l'apatridie est un objectif réalisable, à condition que la volonté politique nécessaire soit présente.

Mme L. Carvajal (Chili) annonce qu'il y a environ 3 000 enfants immigrés dans son pays. Les droits fondamentaux de tous les enfants sont reconnus par la Constitution, quelle que soit leur nationalité, et il est possible de former un recours en matière de nationalité au titre de différents textes de loi. Son pays a ratifié les Conventions de 1954 et de 1961. De plus, il a mis en place un programme de régularisation des personnes nées au Chili en situation irrégulière ou enregistrées comme enfants d'étrangers. Un autre programme permet d'accorder des visas temporaires aux enfants et aux adolescents. Ils peuvent dès lors avoir accès à l'éducation et jouir de leurs autres droits. Toutes les naissances dans son pays doivent être reconnues afin que les parents et les tuteurs puissent exercer les droits des enfants dont ils ont la charge. Son pays a également coopéré avec le HCR dans le cadre de la campagne « J'appartiens » visant à mettre fin à l'apatridie.

M. E. Zammit Lewis (Malte) confirme que l'apatridie crée des citoyens de seconde zone, alors que l'accent doit être mis sur le renforcement des droits de l'homme et l'accès à la santé et à l'éducation pour tous. Les Conventions de 1954 et 1961 ont été ratifiées par environ la moitié des États souverains du monde, ce qui n'est pas un chiffre satisfaisant. Malgré la reconnaissance des personnes apatrides, il manque des mécanismes efficaces pour les intégrer dans l'ordre juridique et dans la société. Malte se heurte à des difficultés liées à l'apatridie avec des personnes qui sont arrivées en tant que migrants économiques en provenance de pays africains, mais qui ne disposent d'aucun document indiquant leur nationalité. L'intervenant appelle à renforcer la coopération et la coordination au niveau international dans le domaine de la réglementation, compte tenu de la dimension internationale de la question, à accroître la dynamique politique au niveau national, à exercer une plus forte pression sur les parlements pour qu'ils adoptent des lois claires, assorties de mécanismes efficaces et de règles strictes, et à s'efforcer de lutter contre la résistance administrative. L'échec en matière des droits de l'homme que représente l'apatridie est inacceptable 78 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme et 76 ans après la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce problème peut être résolu si la volonté politique est là pour agir rapidement et efficacement.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) précise que les nouvelles difficultés pouvant entraîner l'apatridie sont notamment la gestation pour autrui (GPA) et l'acquisition de la nationalité par les enfants nés de couples de même sexe, ainsi que les migrations ou les déplacements d'origine climatique. Quelles que soient les raisons de l'apatridie, les personnes apatrides sont condamnées à vivre en marge de la société, avec des restrictions de leurs droits fondamentaux, et sont exposées à l'exploitation et aux abus. L'apatridie engendre également la crainte d'une détention et le risque d'expulsion du pays de résidence. Ce risque est d'autant plus grand étant donné que les personnes apatrides ne peuvent bénéficier de l'assistance consulaire.

Il est considéré a priori que l'apatridie n'est pas un phénomène majeur en Pologne, bien que le nombre exact de personnes apatrides soit inconnu en l'absence de données fiables. Son pays n'a pas ratifié les Conventions de 1954 et 1961 et la personne apatride n'est pas formellement définie dans le droit interne. Il n'existe pas d'outils permettant d'identifier les personnes apatrides et de leur fournir une protection de base ni de garde-fous pour prévenir l'apatridie chez les enfants nés en Pologne de parents dans l'incapacité de leur transmettre leur nationalité. Un problème a été constaté. Il concerne les personnes apatrides qui cherchent refuge en lien avec la guerre en Ukraine, mais qui, dépourvues de documents, ne peuvent ni bénéficier d'une aide ni régulariser leur séjour en Pologne. Il est nécessaire de trouver des solutions à l'apatridie dans l'intérêt général et pour des raisons humanitaires, mais, malgré une prise de conscience accrue de ce problème, les mesures adoptées se sont révélées insuffisantes. Ce phénomène ne disparaîtra pas tant que la citoyenneté sera considérée uniquement comme une question nationale, plutôt que comme un domaine devant être réglementé dans le cadre de normes internationales.

M. M. Abdou (Niger) rappelle que son pays a signé les Conventions de 1954 et de 1961. Les cas d'apatridie ont été peu nombreux par le passé, mais, depuis peu, les migrations et l'insécurité qui règne au Sahel et dans le bassin du lac Tchad ont entraîné un afflux de réfugiés et de personnes apatrides. Les dispositions législatives relatives à l'apatridie sont en cours de révision afin de protéger les personnes apatrides et de leur offrir la possibilité d'obtenir la nationalité nigérienne.

M. W. Chang (Canada) précise que son pays est fier d'être signataire de la Convention de 1961 et reste déterminé à veiller à ce que toute personne ait une nationalité. La Loi sur la citoyenneté et les dispositions à caractère humanitaire constituent des outils importants pour prévenir et réduire l'apatridie, en particulier chez les enfants. Le Canada exhorte tous les parlementaires à renforcer les cadres nationaux, à combler les lacunes juridiques qui subsistent et à travailler avec les différentes juridictions, l'objectif étant de s'assurer que l'apatridie soit prévenue, réduite et, à terme, éliminée. Nul ne doit vivre sans avoir de nationalité et aucun enfant ne doit grandir sans la reconnaissance, la protection et la dignité qu'offre la citoyenneté.

Mme N. Siham (Mauritanie) explique que, jadis, la double nationalité était interdite dans son pays en raison des tensions dans la région et dans le but de préserver le droit des réfugiés à retourner dans leur pays. La loi relative à la nationalité reste problématique dans les zones rurales et les zones frontalières, et son pays s'emploie à aligner les dispositions législatives sur le droit international. Des progrès ont été réalisés en matière d'égalité en accordant aux femmes le droit de transmettre la nationalité à leurs enfants. En 2020, le parlement a modifié la loi pour permettre aux Mauritaniens et aux Mauritaniennes de posséder la double nationalité.

M. A. Mahamat Mouhsine (Tchad) dit que son pays a ratifié les Conventions de 1954 et 1961, ainsi que les documents régionaux pertinents. Son pays accueille plus de 2 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, notamment des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des rapatriés exposés au risque d'apatridie. Il demande à Mme Sandvik d'expliquer comment le gouvernement peut faire en sorte que les personnes exposées au risque d'apatridie dans son pays soient reconnues comme ressortissantes tchadiennes.

Mme C. Chitengu (co-chef de file du *Global Movement against Statelessness*), s'exprimant par liaison vidéo et répondant aux observations formulées, rétorque qu'elle se félicite des informations fournies sur les différents contextes et de l'action engagée pour résoudre le problème de l'apatridie. Elle salue le fait que les participants se rendent compte que l'apatridie peut survenir dans différents contextes.

M. M.A. Edwin (Sierra Leone) remarque que son pays a connu un afflux de réfugiés lors de guerres civiles au Libéria, dont la plupart n'avaient pas été enregistrés à la frontière. Les enfants nés de ces réfugiés n'ont pas non plus été enregistrés et ont donc été privés de l'accès à des services de base, tels que l'éducation et les soins de santé. Ce problème d'apatridie a été résolu par la loi de 2022 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en veillant à ce que les femmes ne puissent pas faire l'objet de discrimination, y compris en matière de citoyenneté. Cette même loi ainsi que la loi de 2025 sur les droits de l'enfant abordent la question de l'interdiction de la citoyenneté pour les personnes n'étant pas d'ascendance noire africaine. De nouvelles dispositions prévoient que tout enfant né en Sierra Leone soit enregistré et obtienne la citoyenneté, et l'enregistrement des faits d'état civil est en train d'être mis en place dans les zones rurales.

Mme N. Gurung (co-chef de file du *Global Movement against Statelessness*), s'exprimant par liaison vidéo et répondant aux observations formulées, ajoute qu'il est encourageant d'entendre des pays dire qu'ils ont réformé leur législation, car ces pays font figure d'exemples pour les autres. Au fond, l'apatridie est de la discrimination. Les parlements peuvent combler ce vide juridique en légiférant et en veillant à ce que la loi soit appliquée par l'administration. L'intervenante demande aux parlementaires de rappeler aux autres pays leurs obligations en matière de lutte contre l'apatridie et se déclare disposée à poursuivre le débat sur cette question.

Mme M. Sandvik (coordinatrice principale chargée de l'apatridie au HCR), répondant aux observations formulées, dit qu'elle se félicite du point sur la situation dans les pays des orateurs. En ce qui concerne la situation au Tchad, le lien entre l'apatridie, les réfugiés et le contexte migratoire souligne l'importance de l'enregistrement universel des naissances qui est un outil fondamental pour prouver un lien avec un État, qu'il s'agisse de l'État de naissance ou de l'État de la nationalité des parents, et pour établir le lien des réfugiés avec leur pays d'origine, ce qui peut faciliter le retour lorsque cela est possible. Le HCR se réjouit à la perspective de travailler sur les questions liées à la gestation pour autrui et au changement climatique, comme le mentionne Mme Morawska-Stanecka, et s'accorde à dire que la coopération internationale est essentielle pour lutter contre l'apatridie. Le Chili s'est fait le chantre de cette question dans le cadre du processus de Carthagène+40.

Mme C.M. Mumma (Kenya), répondant aux observations formulées, annonce qu'elle souhaite encourager Mme Chitengu et Mme Gurung dans leur action en faveur des personnes apatrides. Elle appelle le HCR à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme dans le traitement des questions relatives aux réfugiés au Kenya, compte tenu des problèmes d'enregistrement en double, quand les Kenyans se sont enregistrés comme réfugiés pendant une famine pour avoir accès à la nourriture. Le Gouvernement a alors retiré à ces personnes leur nationalité, les rendant apatrides. L'État et le HCR sont tous deux responsables de cette situation.

Le parlement doit mieux représenter les personnes apatrides et trouver un moyen de les reconnaître. Au Kenya, l'intervenante encouragera trois commissions parlementaires clés à axer leur action sur les droits des personnes apatrides. Répondant aux observations formulées par Mme Morawska-Stanecka, elle déclare, de concert avec sa collègue, Mme Odhiambo, qu'elle travaille à l'adoption d'un projet de loi sur la gestation pour autrui et la santé reproductive qui conférera des droits aux enfants nés par GPA.

Mme Z.N. Mashaba (Eswatini) remarque que son pays est également confronté au problème de l'apatridie. La Constitution permet aux pères eswatiniens de transmettre automatiquement leur nationalité à leurs enfants, mais les femmes ne bénéficient pas de la même possibilité. Des réformes sont en cours pour lutter contre l'apatridie.

Mme M. Sandvik (Coordinatrice principale chargée de l'apatridie au HCR), répondant aux observations formulées par Mme Mumma, la remercie d'avoir mis en relief la question de l'enregistrement en double au Kenya. L'enregistrement des réfugiés relève de la responsabilité conjointe du HCR et du gouvernement et elle salue les efforts déployés par la société civile et les actions en justice à visée stratégique intentées à ce sujet.

Le Président dit que les débats ont été fructueux et instructifs et qu'il est incontestable que les parlements doivent redoubler d'efforts pour lutter contre l'apatridie. Soulignant que l'éradication de l'apatridie est un objectif réalisable, il appelle les participants à agir dès leur retour dans leur pays. Tout d'abord, en vérifiant si leur pays a ratifié les Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie et, dans le cas contraire, en demandant pourquoi, et s'il l'a fait, en vérifiant que le cadre juridique pertinent a été mis en place. Deuxièmement, en vérifiant également s'il y a dans leur pays des personnes apatrides ou des personnes exposées au risque d'apatridie, et en allant à leur rencontre afin de comprendre leur réalité. Il appelle à redoubler d'efforts pour garantir à chacun le droit d'exister et d'avoir un sentiment d'appartenance.

La séance est levée à 12 h 45.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SÉANCE DU DIMANCHE 19 AVRIL 2026

(après-midi)

La séance est ouverte à 17 h 25 sous la conduite du Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye et Président de la 152e Assemblée de l'UIP, M. N. Kurtulmuş.

Le Président de l'Assemblée déclare que l'Assemblée a tenu, au cours des quatre derniers jours, des débats fructueux, constructifs et approfondis sur un large éventail de questions de première importance. Il souligne que le débat général a été particulièrement fécond, avec quelque 165 interventions de représentants de 115 parlements nationaux et 19 organisations partenaires.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures*
(A/152/3-Inf.1 and DR)

M. F. Jitoko (Fidji) et **Mme B. Nghifikwa** (Namibie) présentent le document final de l'Assemblée, la Déclaration d'Istanbul. Ils indiquent que celle-ci réaffirme l'engagement commun des parlementaires à œuvrer en faveur de la paix et de la dignité pour tous, conformément à la Charte des Nations Unies. La Déclaration reconnaît que les parlements évoluent dans un contexte mondial de plus en plus complexe et incertain, marqué par les conflits armés, les tensions géopolitiques, les violations du droit international, le terrorisme et l'extrémisme, ainsi que par des sociétés moins inclusives, avec notamment une remise en cause des droits des femmes. En outre, le texte met en lumière l'impact des avancées technologiques rapides, notamment de l'intelligence artificielle, ainsi que la polarisation croissante et la défiance toujours plus forte envers les institutions démocratiques, auxquelles s'ajoutent les inégalités, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les déplacements forcés et les changements climatiques, autant de facteurs qui aggravent l'instabilité et touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables et les générations futures. Les orateurs soulignent que ces enjeux interdépendants accroissent l'anxiété, en particulier chez les jeunes, ce qui rend leur participation effective d'autant plus importante.

La Déclaration exprime également l'inquiétude des parlementaires face au recul du dialogue et de la diplomatie, à l'impunité généralisée et à la réaffectation de ressources consacrées au développement durable au profit des dépenses militaires. Elle souligne que la gouvernance démocratique, les droits de l'homme, l'état de droit et la coopération multilatérale fondés sur le droit international et la Déclaration universelle des droits de l'homme sont indispensables pour garantir la paix, la justice et la stabilité au fil des générations. Elle souligne également l'importance de la diversité et de l'inclusion, notamment des personnes handicapées et des groupes vulnérables, et reconnaît que les décisions prises aujourd'hui influent sur le monde dont hériteront les générations futures.

À travers cette Déclaration, les parlementaires s'engagent à consolider une gouvernance démocratique, inclusive et représentative, à renforcer la transparence, la redevabilité et la confiance des citoyens, à favoriser une prise de décision inclusive, notamment en accroissant la représentation des jeunes dans les institutions politiques, et à faire progresser la parité au parlement en s'attaquant aux obstacles structurels et à la violence sexiste. Les parlementaires affirment également leur volonté de promouvoir des approches de gouvernance à long terme et intergénérationnelle en renforçant le suivi et l'évaluation parlementaires, l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la prospective stratégique et le dialogue inclusif, et en mettant en place des mécanismes institutionnels permettant d'ancrer une vision à long terme au-delà des cycles électoraux.

La Déclaration engage également les parlementaires à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, notamment la pauvreté, les inégalités, l'exclusion, la polarisation et la radicalisation, tout en favorisant le développement durable, la sécurité alimentaire et la résilience face aux changements climatiques. Elle affirme la nécessité de promouvoir une gouvernance responsable

des technologies émergentes grâce à un contrôle parlementaire efficace, à des cadres éthiques et à des normes mondiales communes. Les parlementaires prennent également l'engagement de renforcer la diplomatie parlementaire et la coopération internationale afin d'accroître la confiance, de prévenir les conflits et de favoriser le règlement pacifique des différends.

En conclusion, la Déclaration réaffirme la responsabilité des parlementaires de cultiver l'espoir, de consolider la paix et d'assurer la justice pour tous, et invite les Membres à traduire ses dispositions en mesures concrètes pour le bien-être des générations futures.

Le Président de l'Assemblée considère que l'Assemblée souhaite faire sienne la Déclaration d'Istanbul.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
(A/152/5-DR)

Mme F. Belhirch (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, dit que sa commission a été chargée de préparer et d'examiner un projet de résolution sur le thème *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*. Elle explique que les co-rapporteurs ont mené les travaux de rédaction avec l'objectif d'élaborer un outil pratique, multidimensionnel et inclusif destiné à aider les parlements à faire face aux situations d'après-conflit et à promouvoir le bien commun.

Elle fait savoir que la Commission a tenu un débat approfondi, au cours duquel 34 intervenants ont exprimé des positions fortes et des convictions profondes reflétant toute la complexité des conflits et des situations d'après-conflit. Elle ajoute que la Commission a ensuite examiné les 159 propositions d'amendements présentées par les délégations. Elle observe que, si les négociations ont parfois été conflictuelles et marquées par l'émotion, la volonté de dialogue ne s'est jamais démentie. Elle relève que plusieurs amendements ont permis d'enrichir le texte en élargissant sa portée, en renforçant son caractère inclusif et en tenant compte des diverses perspectives et expériences, notamment régionales.

Elle explique que la résolution constitue avant tout un cadre d'action parlementaire pour le relèvement post-conflit, en mettant l'accent sur le rôle des parlements s'agissant de traduire les accords de paix en dispositions législatives, de garantir le contrôle et la redevabilité, et de mobiliser des ressources pour la reconstruction. Elle précise que la résolution préconise une approche globale axée sur des institutions résilientes, le relèvement économique, la réconciliation sociale, une participation politique inclusive et un soutien international durable. De plus, le texte met en évidence le fait que la dégradation de l'environnement est à la fois un facteur déclencheur et une conséquence des conflits, et que les efforts de relèvement doivent remédier aux atteintes portées à l'environnement en parallèle de la reconstruction des institutions et du tissu social. Il souligne également que la justice, la sécurité humaine et l'inclusion des femmes, des jeunes et des populations touchées sont indispensables à l'instauration d'une paix durable. L'oratrice fait néanmoins observer que, face aux plus de 120 conflits qui font rage dans le monde, aucune résolution ne peut, à elle seule, rendre pleinement compte de l'ampleur des souffrances humaines ni de la complexité des défis qui se posent au lendemain d'un conflit.

Elle indique qu'à l'issue de ses délibérations, la Commission a adopté le projet de résolution. Elle fait savoir que les délégations de la Fédération de Russie et de la République islamique d'Iran se sont opposées à la résolution, tandis que la Chine a émis une réserve sur l'ensemble du texte. Elle conclut son intervention en soulignant que le processus a mis en lumière ce que peut apporter la diplomatie parlementaire, ainsi que le rôle particulier de l'UIP en tant qu'espace de dialogue permettant de surmonter les divergences, y compris sur des questions difficiles et sensibles.

Le Président de l'Assemblée considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

Point 6 de l'ordre du jour

Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises
(Commission permanente du développement durable)
(A/152/6-DR)

Mme A. Shakya (Népal), membre de la Commission permanente du développement durable, dit que sa commission a été chargée de préparer et d'examiner un projet de résolution sur le thème *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises*. Elle indique que les co-rapporteurs ont établi un projet de résolution et une note explicative, que la Commission a ensuite examinés, en plus de 140 amendements soumis par 22 Parlements membres et des contributions du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires. Elle fait savoir qu'à l'issue d'un processus constructif et mené dans un esprit de collaboration, la Commission a adopté la résolution telle qu'amendée.

Elle explique que la résolution met en lumière le rôle essentiel du commerce international comme moteur de la croissance économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté, tout en appelant à un système commercial multilatéral fondé sur des règles et respectueux de la souveraineté nationale. Les parlementaires y expriment leur préoccupation face à la montée du protectionnisme, aux conflits commerciaux et aux effets préjudiciables des pratiques agressives d'évitement fiscal des sociétés multinationales, lesquelles compromettent en effet les recettes publiques, la gouvernance et les efforts de développement. La résolution insiste également sur la nécessité de renforcer la coopération internationale, la transparence et l'équité fiscale tout en soutenant les initiatives de réforme fiscale engagées au niveau mondial. En outre, le texte exhorte les gouvernements et les parlements à réduire les obstacles au commerce, à moderniser les institutions, à combler les lacunes juridiques et à veiller à ce que les politiques commerciales et fiscales favorisent une croissance inclusive, l'égalité des sexes, le développement durable et un accès équitable aux biens essentiels.

Elle conclut son propos en indiquant que la Commission a adopté son programme de travail pour la prochaine Assemblée, lequel prévoit notamment un débat sur le thème de sa prochaine résolution, une réunion-débat consacrée à l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi et l'avenir du travail, ainsi qu'un volet pour la préparation de la réunion parlementaire organisée dans le cadre de la 31e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP31), qui aura lieu en Türkiye.

Le Président de l'Assemblée considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour

Rapports des commissions permanentes

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), Vice-Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, fait savoir que sa commission a tenu deux débats consacrés respectivement aux droits des personnes handicapées et à l'intelligence artificielle.

S'agissant du débat sur les droits des personnes handicapées, elle indique que la Commission a avancé dans ses travaux sur sa prochaine résolution, intitulée *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*. Elle précise que les discussions se sont appuyées sur les contributions des trois co-rapporteurs, de 30 délégations ainsi que d'experts du Bureau de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et de l'Alliance internationale des personnes handicapées. Elle indique que les participants ont souligné leur conviction commune selon laquelle les personnes handicapées doivent être reconnues comme titulaires de droits et non comme de simples bénéficiaires de soins, les parlements ayant un rôle essentiel à jouer par le biais de leurs fonctions législative et de contrôle. Ils ont également fait valoir que l'inclusion des personnes handicapées dans l'éducation, le monde du travail et la vie publique constitue non seulement un impératif au regard des droits de l'homme, mais aussi un levier de progrès économique et social, tandis que leur exclusion nuit à la productivité et à la résilience des sociétés. Elle annonce que les co-rapporteurs vont désormais élaborer le projet de résolution, qui sera finalisé à la 153e Assemblée, en octobre 2026.

En ce qui concerne le débat consacré à l'intelligence artificielle, elle explique qu'il s'est inscrit dans le prolongement de la résolution de l'UIP intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit* (2024), en mettant l'accent sur la lutte contre la diffusion d'images intimes non consenties générées par l'intelligence artificielle et ses répercussions, en particulier pour les femmes et les filles. Elle ajoute que les parlementaires ont fait part de l'expérience de leurs pays face à ce phénomène, qui est considéré comme une nouvelle forme de violence fondée sur le genre. Elle fait savoir que la Commission a ensuite adopté une motion intitulée *Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle*, qui appelle les parlements à mettre en œuvre la Déclaration de Kuala Lumpur sur le thème *Les parlements pour une IA responsable*, à renforcer la coopération interparlementaire et multilatérale, en particulier dans le cadre des Nations Unies, et à développer les capacités des parlements dans le domaine de l'intelligence artificielle. Elle conclut son propos en précisant que cette motion est soumise à l'Assemblée pour information, conformément à l'article 6.6 du Règlement des commissions permanentes.

Le Président de l'Assemblée considère que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport et de la motion.

Il en est ainsi décidé.

M. F. Al-Nouiri (Libye), Vice-Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, fait savoir que, parallèlement à une visite dans un centre pour réfugiés, sa commission a tenu deux séances. Il précise que la première séance a été consacrée au rôle du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies en Türkiye, ainsi qu'à leur coopération avec le Gouvernement et le Parlement du pays. Les débats ont mis en lumière l'importance de renforcer la coopération entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements nationaux afin de rendre l'action des Nations Unies plus tangible au niveau national. L'équipe de pays des Nations Unies en Türkiye a fait part de ses bonnes pratiques, notamment des initiatives visant à renforcer les capacités institutionnelles des parlements et à aider les parlementaires à traduire les engagements internationaux en mesures nationales.

Il indique que la deuxième séance a porté sur des propositions relatives à l'avenir de l'ONU, notamment la possibilité de réviser la Charte des Nations Unies en vertu de son Article 109. Il relève que les délégués ont réfléchi aux moyens d'améliorer la participation des parlements à ce processus. Ils se sont également penchés sur les conséquences des récentes coupes budgétaires opérées au sein de l'ONU, ainsi que sur la nécessité de sensibiliser davantage les parlementaires et de renforcer leur engagement à cet égard. Il fait savoir que la Commission est convenue que sa prochaine session, qui se tiendra à l'occasion de la 153e Assemblée, en République-Unie de Tanzanie en octobre 2026, examinera des propositions visant à institutionnaliser la participation des parlements aux questions susmentionnées et formulera des orientations sur les mesures préparatoires concrètes à prendre.

Il conclut son intervention en transmettant les condoléances de la Commission à la suite du décès de l'un de ses membres, originaire de Namibie, et en annonçant l'élection de trois nouveaux membres, originaires de Bahreïn, du Burkina Faso et du Tadjikistan, ainsi que le renouvellement du mandat du membre originaire du Paraguay.

Le Président de l'Assemblée considère que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission permanente du développement durable à la 154e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
(A/152/8-R.1)

Le Président de l'Assemblée annonce que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a proposé, comme thème d'étude pour son prochain cycle d'un an, le thème suivant : *Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité*

économique mondiale. Il fait savoir que M. Almheiri (Émirats arabes unis) et Mme Zaburanna (Ukraine) ont été désignés co-rapporteurs. Il considère que l'Assemblée souhaite approuver le thème d'étude.

Il en est ainsi décidé.

Le Président de l'Assemblée annonce que la Commission permanente du développement durable a proposé, comme thème d'étude pour son prochain cycle d'un an, le thème suivant : *Le rôle moteur des parlements dans la protection des écosystèmes de montagne et océaniques, et dans la réalisation de l'objectif de conservation de 30 % d'ici 2030.* Il fait savoir que Mme Roth (Allemagne), M. Kyere-Duah (Ghana) et Mme Shakya (Népal) ont été désignés co-rapporteurs. Il considère que l'Assemblée souhaite approuver le thème d'étude.

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
(A/152/9-P.1-rev and Am)

Le Président de l'Assemblée indique que, lors de sa 298e session, tenue à Doha (Qatar) en janvier 2026, le Comité exécutif a examiné les moyens d'améliorer la procédure relative au point d'urgence. Il précise que le Comité a formulé trois recommandations, dont l'une consiste à instaurer officiellement un délai de 48 heures pour la soumission des propositions de point d'urgence, afin que toutes les propositions puissent être rendues publiques deux jours avant le vote et que les Parlements membres disposent ainsi du temps nécessaire pour se concerter et fusionner les propositions portant sur un même sujet. Il relève qu'un projet de modification du Règlement de l'Assemblée en ce sens a été transmis aux Parlements membres le 5 février 2026 pour examen, et que, conformément à la procédure applicable, les Parlements membres ont été invités à soumettre leurs sous-amendements au plus tard le 14 mars 2026. Il indique qu'un Parlement membre, celui de la Fédération de Russie, a fait part de ses observations et proposé des sous-amendements, que le Comité exécutif a acceptés lors de sa séance du 14 avril 2026. Il ajoute que les amendements définitifs proposés figurent dans le document A/152/9-P.1-rev. Il considère que l'Assemblée souhaite adopter les amendements définitifs proposés au Règlement de l'Assemblée.

Les amendements sont adoptés.

Point 10 de l'ordre du jour
(suite)

Adoption du projet de résolution sur le point d'urgence intitulé *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*
(A/151/10-DR)

Le Président de l'Assemblée rappelle que l'Assemblée a décidé d'élaborer une résolution relative au point d'urgence sur le thème *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*, à la suite d'une proposition soumise par les délégations du Qatar, de l'Australie, de la Türkiye, de la France, du Brésil, de la Zambie, de la Pologne, du Portugal, de l'Italie et de l'Irlande, avec le soutien du Groupe arabe, du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe africain. Il indique qu'un débat en séance plénière a eu lieu sur ce thème, à l'issue duquel un comité de rédaction composé de représentants de tous les groupes géopolitiques s'est réuni afin de mettre la dernière main au texte.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique), co-rapporteure, fait savoir que le comité de rédaction chargé du point d'urgence s'est réuni le 18 avril 2026 pour examiner le texte de la résolution. Elle précise que le comité, présidé par Mme Rempel Garner (Canada), était composé de délégués de l'Algérie, de l'Australie, du Canada, de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d'), de la Jordanie, du Mexique, de l'Ukraine et de l'Uruguay. Elle souligne que les échanges ont reflété

la grande préoccupation des parlementaires devant l'ampleur inédite des conflits au Moyen-Orient et dans d'autres régions. Elle indique que la résolution appelle les parlements à renforcer la diplomatie parlementaire, à coordonner leurs efforts en faveur de la consolidation de la paix et à réaffirmer l'importance du respect du droit international humanitaire dans tous les conflits. Elle conclut son propos en recommandant à l'Assemblée d'adopter la résolution.

Le Président de l'Assemblée considère que l'Assemblée souhaite adopter la résolution relative au point d'urgence.

La résolution est adoptée.

153e Assemblée de l'UIP
(5-9 octobre 2026, Arusha, République-Unie de Tanzanie)

M. D. Sillo (Vice-Président de l'Assemblée nationale de Tanzanie) invite les délégués à la 153e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Arusha (République-Unie de Tanzanie), ville surnommée la "Genève de l'Afrique". Il explique que, depuis son accession à l'indépendance en 1961, la République-Unie de Tanzanie vit dans la paix et la tranquillité, et offre un modèle de diversité et de coexistence, plus de 120 groupes ethniques cohabitant harmonieusement autour d'une langue commune, le swahili. Il souligne qu'Arusha est non seulement une ville paisible, mais aussi facilement accessible, et que son Centre international de conférences dispose de toutes les infrastructures nécessaires pour accueillir une manifestation internationale dans les meilleures conditions. Il encourage les délégués à profiter de leur séjour pour découvrir le patrimoine culturel et naturel de la République-Unie de Tanzanie.

Une vidéo de bienvenue à l'intention des délégués à la 153e Assemblée de l'UIP en République-Unie de Tanzanie est projetée.

Volet spécial : hommage au Secrétaire général sortant de l'UIP

La Présidente de l'UIP annonce un volet spécial en hommage au Secrétaire général de l'UIP, M. Martin Chungong, dont le mandat arrive à son terme. Elle rappelle que M. Chungong travaille à l'UIP depuis 34 ans, dont 12 en qualité de Secrétaire général, fonction à laquelle il a été élu pour la première fois en mars 2014 puis réélu à deux reprises. Elle précise que son dernier mandat prendra fin le 30 juin 2026, date qui coïncide avec le 137e anniversaire de l'UIP et la Journée internationale du parlementarisme.

Une vidéo rendant hommage à M. Chungong est projetée.

La Présidente de l'UIP rend hommage au Secrétaire général sortant, M. Chungong, qu'elle présente comme un dirigeant, un mentor et un membre de la famille de l'UIP qui a transformé l'Organisation en faisant d'elle bien plus qu'une assemblée de parlements et en renforçant le sentiment d'unité et d'appartenance chez les Membres. Elle souligne qu'au cours des 12 dernières années, il a guidé l'Organisation à travers les tempêtes, notamment une pandémie mondiale et de nombreux conflits internationaux, en associant constamment stratégie, humanité, intégrité et sérénité, des valeurs qui ont constitué un point d'ancrage dans les périodes de turbulences.

Elle déclare que, sous la conduite de M. Chungong, l'UIP a appris et fait sienne une vérité simple, à savoir que chaque pays compte, quelle que soit sa taille. Elle rappelle qu'il a œuvré quotidiennement en faveur de ce principe, en soutenant les parlements en transition, en protégeant les parlementaires en danger et en favorisant le dialogue dans les situations de conflit. Elle ajoute que, même dans les moments les plus sombres, il a fait preuve de transparence, d'humilité et d'humour, donnant ainsi aux Membres la force de poursuivre leurs efforts.

Sur une note personnelle, elle tient à lui exprimer sa reconnaissance pour son accompagnement et souligne qu'il ne lui a pas seulement montré le chemin, il l'a également parcouru à ses côtés, en lui offrant généreusement son temps, son expérience et sa confiance dans les autres – un soutien qui a été bénéfique non seulement pour elle, mais aussi pour de nombreuses autres personnes. Elle conclut son intervention en lui adressant ses sincères remerciements pour tout ce qu'il a fait et en affirmant que son leadership a renforcé l'UIP.

Un présent est remis à M. Chungong et à son épouse.

M. A.S.K. Bagbin (Ghana), s'exprimant au nom du Groupe africain, réaffirme l'importance du dialogue, de la coopération multilatérale et de la diplomatie parlementaire en tant qu'outils essentiels pour faire face aux défis mondiaux et favoriser une action collective. Il estime que tel est précisément ce qui fait la force, la pertinence et la singularité de l'UIP en tant que plateforme mondiale du multilatéralisme parlementaire, de l'innovation démocratique et du partage d'expériences et de bonnes pratiques. Il indique que, du point de vue du Groupe africain, l'une des principales réalisations de l'UIP pendant la période couverte par sa Stratégie pour 2022-2026 a été le soutien apporté aux parlements en danger, en transition ou confrontés à un conflit ou à la violence, ainsi que les initiatives prises pour renforcer la mobilisation des parlementaires à cet égard.

Il adresse ses félicitations à la Secrétaire générale nouvellement élue, Mme Anda Filip, et l'assure du soutien du Groupe africain à l'heure où l'UIP ouvre un nouveau chapitre de son histoire. Il rend également hommage au Secrétaire général sortant, M. Chungong, dont le leadership a contribué, au cours des 12 dernières années, à renforcer le rayonnement international de l'UIP, à élargir sa composition et son champ d'action, et à conforter son rôle de plateforme de dialogue inclusif autour d'un programme pragmatique consacré notamment au règlement des conflits, à l'égalité des sexes, au développement durable et à la redevabilité. Il souligne la fierté particulière que M. Chungong a suscitée en devenant le premier Africain et le premier non-Européen à exercer les fonctions de Secrétaire général de l'Organisation. Il le remercie pour son leadership novateur, son dévouement, sa clairvoyance et son sens de l'anticipation, grâce auxquels l'UIP est devenue l'une des organisations internationales les plus solides et les plus respectées au monde.

Il fait remarquer que la 152e Assemblée de l'UIP a montré que, en dépit de leurs divergences, les Membres partagent une vision commune d'un avenir plus juste, plus durable et plus pacifique. Il indique que, dans cet esprit, le Groupe africain a jeté les bases d'une coopération accrue avec le Groupe arabe en prévoyant l'élaboration d'un protocole d'accord. Il conclut son propos en remerciant le Gouvernement et le Parlement de la Türkiye pour avoir accueilli l'une des Assemblées de l'UIP les plus importantes en matière de participation et les plus réussies de ces dernières années.

Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), remercie M. Chungong pour le soutien qu'il a apporté au GRULAC, en particulier pour s'être engagé à fournir un service d'interprétation en anglais lors des réunions du Groupe et la traduction des documents de l'UIP en espagnol, ce qui a contribué à renforcer l'inclusion des parlementaires anglophones et la participation des parlementaires hispanophones. Elle félicite également la Secrétaire générale nouvellement élue, Mme Filip, première femme à exercer ces fonctions, et l'assure du plein soutien du GRULAC. Enfin, elle remercie la Grande Assemblée nationale de Türkiye pour son hospitalité et dit se réjouir à la perspective de poursuivre les efforts communs en République-Unie de Tanzanie.

M. M.A. Bouchouit (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe arabe, souligne l'importance de renforcer l'action parlementaire collective face aux défis mondiaux actuels. Revenant sur le thème du débat général, il insiste sur la nécessité de traduire ces idéaux en politiques concrètes répondant aux aspirations des peuples. Il remercie tous les groupes géopolitiques pour avoir soutenu la résolution sur le point d'urgence, dont l'adoption témoigne de la solidarité entre les régions et d'un engagement commun en faveur de la consolidation de la paix.

Il félicite la Secrétaire générale nouvellement élue, Mme Filip, et l'assure du plein concours du Groupe arabe dans l'exercice de ses fonctions. Il rend également hommage au Secrétaire général sortant, M. Chungong, saluant son action pour accroître la visibilité de l'UIP, renforcer la coopération entre les groupes géopolitiques et forger des partenariats.

Il conclut son intervention en remerciant la Türkiye et le Secrétariat de l'UIP pour l'organisation de l'Assemblée et en réaffirmant l'engagement du Groupe arabe à travailler avec l'UIP en faveur de la paix, de la stabilité et de la sécurité pour les générations futures.

M. L. Dorji (Bhoutan), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, rend hommage au Secrétaire général sortant, M. Chungong, dont il souligne la vaste expérience en matière de relations internationales et de diplomatie multilatérale, ainsi que les qualités de négociateur fondé sur des principes, de leader d'opinion et de bâtisseur de ponts. Il déclare qu'au cours de ses 12 années à la tête du Secrétariat de l'UIP, M. Chungong a renforcé la mission fondamentale de l'Organisation en faisant progresser la diplomatie parlementaire, en promouvant la gouvernance démocratique et en donnant plus d'écho à la voix des peuples par l'intermédiaire de leurs

représentants élus. Il ajoute qu'il a conduit de nombreuses réformes institutionnelles et s'est fortement engagé au niveau mondial, en élargissant le nombre de Membres de l'UIP et en approfondissant la coopération avec l'ONU, en particulier autour des objectifs de développement durable. Il souligne également que M. Chungong a renforcé le rôle de l'UIP en tant que plateforme de dialogue reconnue, même dans les circonstances les plus difficiles, et a fait progresser la coopération sur des priorités mondiales majeures telles que le développement durable, la paix et les droits de l'homme. Il affirme que, sous la conduite de M. Chungong, l'UIP s'est montrée plus réactive face aux nouveaux défis mondiaux, notamment les conflits et le recul de la démocratie, tout en promouvant sans relâche l'inclusion ainsi que la participation des femmes, des jeunes et des autres groupes sous-représentés. Il indique que ces initiatives ont produit des résultats concrets dans les pays, notamment au Bhoutan, où le Programme du partenariat entre hommes et femmes a facilité l'organisation d'ateliers visant à renforcer la participation des femmes à la vie politique et à promouvoir des pratiques parlementaires soucieuses de l'égalité des sexes. Il souhaite surtout souligner que M. Chungong restera dans les mémoires pour son intégrité, son humilité et son engagement en faveur du dialogue et du respect mutuel, et qu'il laisse derrière lui une UIP plus forte, plus inclusive et plus pertinente.

Pour conclure, il félicite la Secrétaire générale nouvellement élue, Mme Filip, tout en saluant la contribution des autres candidates, et remercie la Türkiye et le Secrétariat de l'UIP pour leur hospitalité et pour l'organisation de l'Assemblée.

M. L. Wehrli (Suisse), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, rend hommage au Secrétaire général sortant, M. Chungong, en rappelant son élection historique en 2014 en tant que premier Africain et premier non-Européen à exercer ces fonctions. Il salue l'humanité, le leadership institutionnel et les compétences de M. Chungong, ainsi que sa connaissance approfondie du monde parlementaire et son engagement constant en faveur du dialogue, de la démocratie, de l'égalité des sexes et de la participation des jeunes.

Il indique que le Groupe des Douze Plus remercie vivement M. Chungong pour son écoute et sa volonté de faire avancer les échanges grâce au compromis, et qu'il salue en particulier son soutien à la langue française au sein de l'UIP. Relevant son attachement aux valeurs de l'Organisation, il lui souhaite plein succès pour l'avenir et espère qu'il maintiendra ses liens avec les parlementaires du monde entier au-delà de son mandat.

Il félicite Mme Filip pour son élection en tant que première femme à la tête du Secrétariat de l'UIP, ce qui constitue une étape historique pour l'Organisation. Il ajoute que le Groupe des Douze Plus se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec elle, d'autant plus qu'elle est originaire de l'un des pays membres du Groupe, et il remercie les autres candidates pour leur participation au processus électoral.

Il souligne que le Groupe salue l'adoption de la résolution sur le point d'urgence, qui témoigne de la capacité des groupes géopolitiques à œuvrer ensemble, au-delà de leurs intérêts particuliers, en faveur de la paix. Par cette résolution, les parlementaires ont reconnu l'égale valeur de toutes les vies dans le monde et ont affirmé leur devoir commun de promouvoir collectivement la paix.

Il félicite également les titulaires de postes nouvellement élus et réélus au sein de l'UIP, remercie ses collègues pour leur travail dans les différents comités et commissions, et attire l'attention sur une réunion parallèle organisée par la délégation ukrainienne sur la protection des civils dans les conflits armés. Il conclut son propos en remerciant la Türkiye pour l'excellente organisation de la 152e Assemblée de l'UIP et en réaffirmant l'attachement du Groupe des Douze Plus au dialogue, au multilatéralisme, au droit international et à la paix.

Mme O. Koultchoumi (Cameroun) rend hommage au Secrétaire général sortant, M. Chungong, à l'issue de ses 12 années à ce poste, et souligne que son mandat a constitué une source de fierté pour le Cameroun. Elle met en avant le caractère historique de sa nomination, puisqu'il est devenu en 2014 le premier Africain à occuper ce poste depuis la création de l'UIP 125 ans auparavant. Elle salue la dignité avec laquelle il a exercé ses fonctions, ainsi que son attachement au multilatéralisme parlementaire, au dialogue et à des institutions démocratiques fortes.

Elle relève que M. Chungong s'est distingué par sa volonté d'être à l'écoute des préoccupations des Membres et par sa capacité à s'adapter à l'évolution des défis contemporains. Elle rappelle que, pendant son mandat, les petits États ont gagné en visibilité, ce qui a contribué à élargir l'Organisation et à renforcer sa représentativité. Elle note également son engagement résolu en faveur de la promotion de l'égalité des sexes, qui constitue désormais l'une des grandes priorités de l'UIP.

S'exprimant au nom du Cameroun, elle fait part de son profond respect pour ce que M. Chungong a accompli et souligne que son parcours a été largement salué par les plus hautes autorités du pays. Elle conclut son intervention en faisant part de la sincère gratitude du Cameroun à l'UIP pour la confiance témoignée à M. Chungong.

Mlle G. Magesa (jeune militante et fondatrice de la Fondation Georgina) dit se rappeler comment M. Chungong a su voir en elle, alors qu'elle est encore enfant, un potentiel certain, et comment il a accueilli sa parole avec respect et confiance. Elle lui sait gré de lui avoir donné confiance en elle-même et de lui avoir ouvert de nouvelles perspectives en lui faisant une place dans les débats internationaux, ajoutant que ce soutien a changé sa vie et continuera de l'éclairer jusqu'à la fin de ses jours. À l'heure où il prend sa retraite, elle lui exprime sa profonde gratitude pour le rôle qu'il a joué dans la vie de nombreuses personnes. Elle affirme que son action se perpétuera au-delà de son départ, à travers chaque personne dont il a marqué le parcours, chaque jeune qu'il a écouté, chaque porte qu'il a ouverte et chaque avenir qu'il a contribué à construire.

Elle félicite la Secrétaire générale nouvellement élue, Mme Filip, et l'encourage à rester proche des enfants et à veiller à ce que leur voix soit entendue, soulignant qu'ils ne sont pas seulement les dirigeants de demain, mais qu'ils font pleinement partie du présent et doivent être associés à la prise de décision. Elle conclut son propos en appelant de ses vœux un leadership guidé par la compassion, l'espoir et la justice au bénéfice des générations futures, et se réjouit à la perspective d'accueillir les délégués à la prochaine Assemblée, qui aura lieu dans son pays, la République-Unie de Tanzanie.

Le Secrétaire général de l'UIP confie que les hommages qui lui ont été rendus l'ont bouleversé et profondément touché. Il indique qu'il avait prévu de faire le bilan de son action depuis 2014, mais qu'il y renonce, les délégués ayant déjà largement salué son travail, ce qui le rassure quant au bien-fondé de son élection au poste de secrétaire général de l'UIP. Il remercie les Membres de l'UIP de la confiance qu'ils lui ont accordé en l'investissant de cette fonction et souligne que toutes les avancées réalisées pendant son mandat ont été le fruit d'un travail collectif, fondé sur l'écoute des Membres et la prise en compte de leurs besoins, conformément à la vision des pères fondateurs de l'UIP. Il estime que cet engagement collectif a permis à l'UIP de gagner en maturité, en résilience, en agilité, en transparence et en pertinence, tout en consolidant son assise financière.

Il rappelle que ses liens avec l'UIP remontent à 1984, année où il a participé pour la première fois à une Conférence interparlementaire en qualité de délégué du Cameroun, une expérience qui l'a conduit à consacrer l'essentiel de sa carrière au service des parlements, tant au niveau national qu'international. Il remercie son épouse, ses enfants et ses petits-enfants, qui ont été sa principale source de force tout au long de sa carrière exigeante, ainsi que le personnel de l'UIP, dont le dévouement et la solidarité sont essentiels au succès de l'Organisation.

Il relève qu'il s'est constamment attaché, en tant que secrétaire général, à promouvoir l'inclusion au sein de l'UIP. Il dit avoir favorisé en particulier la participation des jeunes et cite à cet égard l'exemple de Mlle Magesa, en soulignant que les jeunes doivent être associés aux discussions stratégiques avant même d'accéder à des fonctions dirigeantes. Il remercie également son pays, le Cameroun, pour avoir soutenu son parcours et lui avoir permis d'exercer des fonctions au niveau international.

Il félicite sa successeure, Mme Filip, dont l'élection en tant que première femme à ce poste inscrit une nouvelle page de l'histoire de l'UIP, après sa propre élection en tant que premier non-Européen. Il fait observer que cette élection a montré que l'UIP met en pratique ce qu'elle prône en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, jouant en permanence un rôle de pionnière. Il affirme que, forte du solide mandat qui lui est confié et de sa longue expérience au sein de l'Organisation, Mme Filip portera l'UIP vers de nouveaux sommets, notamment à la faveur de la nouvelle Stratégie.

Il souligne que, bien que son mandat de 12 ans se soit écoulé rapidement et dans un contexte marqué par de nombreux défis mondiaux, l'Organisation est demeurée résiliente et fidèle à sa mission grâce à la conviction de ses Membres quant à sa pertinence. Il conclut son intervention en remerciant la Présidente de l'UIP pour l'excellente collaboration qu'ils ont entretenue et en félicitant la Grande Assemblée nationale de Türkiye pour l'organisation de cette édition fructueuse et placée sous le signe de la coopération et de la solidarité, puis fait ses adieux à l'Assemblée.

Clôture de l'Assemblée

La Présidente de l'UIP revient sur le succès de la 152e Assemblée de l'UIP à Istanbul, qui a montré que la diplomatie parlementaire conserve tout son potentiel. Elle souligne le niveau élevé de participation, avec la présence de 113 présidents de parlement et vice-présidents de parlement ainsi que de plus de 700 parlementaires issus de 129 pays, et met en avant plusieurs résultats marquants, notamment l'adoption d'une résolution inclusive sur le point d'urgence, l'approbation de la nouvelle Stratégie de l'Organisation et l'élection d'une femme au poste de secrétaire général de l'UIP, une première dans l'histoire de l'Organisation.

Elle estime qu'il ne faut pas considérer les Assemblées de l'UIP comme allant de soi, car elles sont l'expression d'un engagement commun des peuples et des pays à vivre en paix et en harmonie. Elle affirme que le dialogue et la démocratie sont essentiels, car ils offrent des moyens pacifiques de régler les différends, favorisent la coexistence harmonieuse de points de vue divers et aident les sociétés à trouver un équilibre entre des intérêts parfois concurrents. Elle souligne que, dans un monde marqué par des défis transnationaux, l'inclusion demeure au cœur des Assemblées de l'UIP. Elle ajoute que l'histoire a montré à maintes reprises que l'isolationnisme et les intérêts nationaux étroits ne conduisent qu'à la guerre, à la destruction et à des cycles de violence.

Elle exhorte les parlementaires à défendre le multilatéralisme, qui est aujourd'hui menacé. Elle rappelle que l'humanité a déjà surmonté des épreuves similaires – notamment grâce à la création de la Société des Nations après la Première Guerre mondiale, puis de l'ONU après la Seconde – et se dit convaincue que le multilatéralisme finira une nouvelle fois par l'emporter. Selon elle, l'Assemblée apporte la preuve que les parlementaires refusent d'accepter l'immoralité de la guerre et ont à cœur de promouvoir l'espoir, la paix et la justice pour les générations actuelles et futures. Elle insiste sur la nécessité de traduire ces engagements en changements concrets.

Elle explique que la Déclaration d'Istanbul est un texte phare qui définit une vision commune pour l'action, reposant sur une analyse lucide des défis mondiaux et sur un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme, du droit international et d'une gouvernance inclusive et responsable. Par cette Déclaration, les parlementaires se sont engagés à renforcer la représentation démocratique dans une perspective intergénérationnelle, à s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité, à garantir une gouvernance responsable des technologies émergentes et à faire de la diplomatie parlementaire un outil de dialogue et de prévention des conflits. Elle souligne qu'il s'agit avant tout d'un acte de solidarité intergénérationnelle. Elle précise toutefois que cette Déclaration ne constitue pas un aboutissement et exhorte les parlementaires à donner corps à ces engagements dans les lois, le contrôle et les budgets, afin que l'espoir né pendant l'Assemblée se concrétise.

Elle affirme que l'espoir est une force puissante et durable, nourrie par la solidarité entre les générations. Elle invite les participants à porter le message selon lequel les défis auxquels l'humanité est confrontée ne peuvent être relevés isolément, et à montrer que ces réunions ne sont pas dictées par l'habitude ou l'obligation, mais par la conviction que le dialogue est plus fort que le conflit et que la coopération est plus efficace que la compétition.

Elle souligne que l'adoption d'une résolution sur le point d'urgence constitue une autre réalisation majeure de cette Assemblée, rappelant que l'adoption d'une résolution de ce type n'a pas toujours été possible lors des Assemblées précédentes. La résolution met en lumière la force de la diplomatie parlementaire en période de crise, en particulier le fait qu'elle permet de répondre aux conflits mondiaux au lieu de s'en détourner, en portant un message clair en faveur de la paix, de la prévention des conflits, du respect du droit international humanitaire et de la redevabilité.

Elle fait observer, en conclusion, que la 152e Assemblée de l'UIP a montré qu'il est possible d'exprimer les divergences, de résoudre les désaccords et de dégager un terrain d'entente grâce au dialogue et à la coopération, même si le processus est imparfait et exige de la patience. Elle appelle les parlementaires à privilégier l'inclusion et le dialogue et à exercer leur leadership en faisant preuve de responsabilité envers les générations futures, soulignant qu'ils ont déjà incarné ces valeurs par leur engagement pendant l'Assemblée. Elle conclut son propos en remerciant les participants et le Secrétariat, et en réaffirmant que l'UIP est un lieu de dialogue, de respect et de solidarité.

Le Président de l'Assemblée, avant de lever la séance, remercie toutes les personnes qui ont contribué au succès de la 152e Assemblée de l'UIP à Istanbul, notamment les dirigeants et le Secrétariat de l'UIP, ainsi que le personnel de la Grande Assemblée nationale de Türkiye. Il rend

également hommage au Secrétaire général sortant, dont il salue les réalisations, et félicite la Secrétaire générale nouvellement élue, en disant avoir toute confiance dans son leadership et son engagement en faveur de la paix et de la solidarité.

Il rappelle que l'Assemblée s'est déroulée dans un contexte marqué par d'importantes turbulences mondiales, notamment des conflits internes et interétatiques, des guerres par procuration, des tensions commerciales, la pauvreté, la faim, les migrations forcées et une aggravation de la crise climatique. Il fait remarquer que nombre de ces défis résultent de l'action humaine plutôt que de phénomènes naturels et qu'ils exigent donc une réponse et une responsabilité humaines et collectives. Il déclare que le monde ne peut plus continuer sur la même voie. Il préconise la mise en place d'une nouvelle architecture politique et économique mondiale à même de répondre aux crises interdépendantes qui frappent le monde. Il précise qu'une telle architecture doit reposer sur la dignité humaine et le respect mutuel, consacrer l'égalité de tous les êtres humains et faire évoluer la coopération internationale pour qu'elle ne serve plus les seuls intérêts nationaux des plus puissants mais une vision commune du bien-être des huit milliards d'habitants de la planète. Il souligne que le dialogue interparlementaire et les rencontres internationales constituent des plateformes essentielles pour façonner cette transformation.

Il relève que l'Assemblée a permis de bâtir des consensus et a abouti à plusieurs résultats majeurs, notamment la Déclaration d'Istanbul et la résolution sur le point d'urgence. Il se dit heureux d'avoir accueilli l'Assemblée à Istanbul, la ville aux multiples civilisations. Il conclut son intervention en formulant le vœu d'un avenir mondial radieux, construit ensemble.

La séance est levée à 20 h 10.

Déclaration d'Istanbul

Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures

que la 152e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Istanbul, 19 avril 2026)

Nous, parlementaires du monde entier, réunis à l'occasion de la 152e Assemblée de l'UIP à Istanbul, rappelons la volonté de la communauté internationale de prévenir les conflits, de défendre les droits de l'homme et de créer les conditions permettant à chacun de vivre dans la paix et la dignité ainsi qu'à l'abri de la peur et du besoin, conformément aux principes fondateurs de l'UIP et à la Charte des Nations Unies.

Nous sommes conscients que les parlements opèrent actuellement dans un environnement mondial complexe, instable et incertain, où coexistent de multiples facteurs de déstabilisation, et souvent interdépendants, notamment : la recrudescence des conflits armés et des tensions géopolitiques ; de graves violations du droit international ; des rivalités géoéconomiques ; la menace persistante de la radicalisation, du terrorisme et de l'extrémisme violent ; et plusieurs défis auxquels sont confrontées les institutions démocratiques et qui, parfois, les affaiblissent. Les progrès durement acquis pour rendre les sociétés plus inclusives, notamment en ce qui concerne les droits des femmes, sont de nouveau remis en cause.

En outre, le développement rapide des technologies émergentes et de rupture, y compris l'intelligence artificielle, transforme en profondeur les sociétés, les économies et la nature des conflits mondiaux. L'usage malveillant de ces technologies suscite de vives préoccupations, tout comme la cybercriminalité et les menaces hybrides.

La situation est encore aggravée par la propagation de fausses informations et de la désinformation, phénomène qui accentue la polarisation sociale et politique, alimente la défiance envers les institutions démocratiques et fragilise l'état de droit. Dans le même temps, l'augmentation des inégalités socio-économiques et de la fracture numérique, la persistance de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, ainsi que les niveaux sans précédent de déplacements forcés, créent un climat d'incertitude.

Nous sommes également préoccupés par l'accélération des effets des changements climatiques, la dégradation croissante de l'environnement et l'intensification des pressions sur les ressources naturelles et la biodiversité, autant de facteurs qui accroissent les inégalités, la pauvreté et les disparités en matière de développement, et qui menacent les moyens de subsistance. Ces phénomènes alimentent l'instabilité et les conflits, et font peser un lourd fardeau sur les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que sur les générations futures.

Tous ces facteurs accroissent l'anxiété et le désenchantement face à l'avenir, en particulier chez les jeunes. La sous-représentation persistante de ces derniers dans les processus décisionnels, ainsi que l'insuffisance des efforts déployés pour combler ce déficit, contribuent au désenchantement croissant. Nous soulignons particulièrement le fait que les jeunes sont à la fois des acteurs du présent et un lien essentiel avec les générations futures, et que leur point de vue doit être pris en compte dans les processus décisionnels qui façonnent les objectifs sociétaux à long terme.

Face à la détérioration rapide et continue de la paix et de la sécurité, nous sommes alarmés par le recul du dialogue et de la diplomatie comme moyens de règlement des différends, par l'idée de plus en plus prégnante selon laquelle la paix peut être obtenue par la force, et par l'impunité généralisée qui affaiblit la redevabilité et alimente encore l'instabilité. Dans de nombreuses régions du monde, des ressources publiques considérables sont consacrées à la défense et aux capacités militaires en général, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et des technologies du cyberespace, mais aussi de la dissuasion conventionnelle et nucléaire. Ces affectations budgétaires se font au détriment de celles consacrées au développement durable et, faute d'encadrement, ce phénomène peut exacerber la compétition militaire et compromettre la stabilité à long terme.

Nous réaffirmons l'importance fondamentale des institutions démocratiques, de la gouvernance représentative et du respect des droits de l'homme dans le maintien de sociétés pacifiques et justes. Si l'on veut garantir la stabilité, la justice et la dignité humaine, il est essentiel d'assurer une gouvernance efficace, participative, responsable et transparente, à laquelle contribue toute une série de parties prenantes.

Nous réaffirmons notre attachement aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies, au droit international et à la coopération multilatérale en tant que fondements essentiels de la paix, de la stabilité, du développement et de la coopération à l'échelle mondiale. Ces principes sont consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui demeure un pilier du système multilatéral et englobe les droits fondamentaux des générations actuelles et futures.

Le respect de l'état de droit et des normes internationales n'a jamais été aussi nécessaire pour restaurer la paix, préserver l'ordre international et rompre les cycles de violence et de conflit au sein des pays et entre eux. Nous constatons que ces cycles affectent non seulement les générations actuelles, mais créent également des traumatismes intergénérationnels et risquent de priver les générations futures de la possibilité de vivre dans la paix et la dignité.

Nous sommes conscients que les contextes fragiles sont des terreaux propices à l'instabilité et aux conflits, et que la paix durable se construit progressivement et nécessite une gouvernance responsable et éthique, des institutions résilientes, ainsi que des stratégies de réconciliation et d'après-conflit adaptées pour rétablir la confiance au sein des populations, entre celles-ci et dans les institutions publiques.

Nous sommes également conscients de l'importance de protéger la diversité de nos sociétés concernant plusieurs aspects, notamment la race, l'origine ethnique, la couleur, la culture, la langue, la religion, la conviction et d'autres caractéristiques. Nous rendons tout particulièrement hommage à la sagesse et aux pratiques ancestrales des communautés traditionnelles et autochtones, qui ont façonné, au fil des générations, des modes de coexistence et de gestion durable des ressources. Nous soulignons l'importance de promouvoir, protéger et garantir les droits et l'inclusion des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité.

En tant que parlementaires et représentants du peuple, nous savons que les décisions que nous prenons dans l'exercice de nos fonctions législatives influent sur les conditions politiques, sociales, économiques, technologiques et environnementales dont hériteront les jeunes et les générations futures. En tant que personnalités publiques, nous jouons un rôle important dans la façon d'exprimer et de relever les différents défis, et nous façonnons également le discours public et les valeurs sociétales.

Forts de ces rôles et responsabilités, nous nous engageons à favoriser un dialogue respectueux et un leadership responsable, et à renforcer la contribution des parlements aux efforts visant à cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour tous. Nous, parlementaires, prenons l'engagement de relever ces défis mondiaux de plus en plus prégnants en faisant preuve de volonté politique et en prenant des mesures concrètes :

Consolider la gouvernance démocratique, inclusive et représentative entre les générations en :

- Renforçant la transparence, la redevabilité et la réactivité de nos institutions nationales pour améliorer l'efficacité des décisions et accroître la confiance des citoyens et la légitimité démocratique. Nous encouragerons une gouvernance inclusive, notamment en assurant un dialogue ouvert qui reflète la diversité de la société et la participation effective des citoyens aux décisions publiques, en vue de renforcer la confiance dans les institutions nationales ainsi que la cohésion sociale.
- Remédiant à la sous-représentation persistante des jeunes dans les parlements et les institutions politiques, notamment par l'instauration de quotas de jeunes, et en soulignant l'importance d'autonomiser les jeunes afin qu'ils puissent façonner les sociétés d'aujourd'hui et de demain. Nous œuvrerons à la mise en œuvre du programme de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité afin de promouvoir la paix et la stabilité.

- Faisant progresser la parité au parlement et en promouvant l'influence et le leadership des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes, notamment par l'adoption de mesures appropriées telles que l'instauration de quotas. Nous promouvrons des mesures visant à éliminer les obstacles structurels qui entravent la participation des femmes à la vie politique, notamment la violence sexiste et les autres problèmes qui empêchent leur participation pleine et effective. Nous promouvrons également de manière active le programme de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, en soulignant le rôle essentiel joué par celles-ci dans la prévention des conflits, et la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que l'importance de garantir la redevabilité en adoptant des lois relatives à ce programme et des plans d'action nationaux.

Promouvoir des approches de gouvernance et intergénérationnelles à long terme en :

- Renforçant les pratiques parlementaires et les allocations budgétaires qui appuient les cadres de suivi et d'évaluation ainsi que la collecte de données, afin d'aider les législateurs à évaluer les effets à long terme des lois, des politiques et des dépenses publiques.
- Renforçant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la prospective stratégique et le dialogue inclusif, afin de garantir que la prise de décisions publiques, notamment en matière d'allocations budgétaires, tienne compte des conséquences environnementales, sociales et économiques.
- Soutenant la mise en place de mécanismes institutionnels, tels que les commissions du futur, qui contribuent à intégrer une réflexion à long terme dans la gouvernance publique et à assurer la continuité de l'action au-delà des cycles électoraux.

Lutter contre les facteurs structurels d'instabilité en :

- Soutenant les politiques qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté, des inégalités, de l'exclusion sociale, de la polarisation et de la radicalisation, en rappelant que ces problèmes sont souvent liés entre eux et qu'ils fragilisent la stabilité, la cohésion sociale et la confiance dans les institutions. En s'attaquant à ces facteurs structurels d'instabilité, notamment en accordant la priorité à l'accès à une éducation de qualité, nous renforcerons les bases qui permettent l'édification de sociétés pacifiques, justes et résilientes.
- Promouvant des mesures de lutte contre l'insécurité axées sur l'humain et la prévention et guidées par l'approche fondée sur la sécurité humaine et la sécurité commune, notamment en s'attaquant aux facteurs de conflit et en renforçant la résilience aux niveaux individuel, collectif et institutionnel, étant entendu que l'instauration d'une paix durable dépend de la coopération, du dialogue et de la compréhension mutuelle.
- Améliorant le développement durable, la sécurité alimentaire et la résilience face aux changements climatiques en tant que piliers essentiels de la prospérité partagée, de la protection de l'environnement, de la paix et de la sécurité. Cela passe notamment par la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des mesures de protection de l'environnement.

Promouvoir une gouvernance responsable des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, en :

- Renforçant le contrôle parlementaire et les cadres de gouvernance afin de mieux en saisir leurs implications, d'en tirer le meilleur parti et d'anticiper les effets potentiellement déstabilisateurs. Cela passe notamment par l'atténuation des risques, en particulier ceux découlant de l'usage malveillant de ces technologies dans le domaine militaire et sur les plateformes numériques, ainsi que ceux liés à la cybercriminalité.
- Veillant à ce que l'innovation technologique soit régie par une gouvernance efficace, éthique et responsable. Par l'action législative, le contrôle et le débat public, nous favoriserons la transparence, la redevabilité et un véritable contrôle humain tout au long du développement et du déploiement des technologies émergentes, dans le plein respect des valeurs démocratiques et du droit international, pour le bien-être de l'humanité, des sociétés et de l'environnement.
- Promouvant la coopération internationale et le dialogue sur les technologies émergentes. Nous agirons pour promouvoir des principes communs, favoriser la convergence des approches et soutenir l'élaboration de normes communes à l'échelle mondiale afin de garantir que les progrès technologiques contribuent à l'avènement d'un avenir où l'innovation bénéficie à l'humanité sans l'asservir.

Renforcer la diplomatie parlementaire et la coopération internationale en :

- Favorisant le dialogue et la coopération entre les parlementaires afin de renforcer la confiance et de promouvoir la compréhension mutuelle et l'action conjointe entre les États, notamment par le partage de bonnes pratiques, de connaissances et d'enseignements tirés de l'expérience. Nous nous efforcerons de garantir la participation pleine et égale des femmes et des jeunes à ces initiatives.
- Renforçant l'action interparlementaire, notamment par l'intermédiaire de l'UIP, afin de contribuer à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends, et de favoriser un esprit de coopération et de solidarité. À cet égard, nous renforcerons la diplomatie et la médiation parlementaires en tant qu'outils essentiels pour résoudre les différends aux niveaux national, régional et international.
- Soutenant la mise en œuvre cohérente et efficace des engagements internationaux qui promeuvent la paix, le développement durable et les droits de l'homme. Nous mettrons à profit notre fonction de contrôle pour veiller à ce que l'action gouvernementale soit conforme au droit international humanitaire et accorde la priorité à la protection des civils en cas de conflit armé. Nous ferons progresser la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir, de la Déclaration sur les générations futures et des objectifs de développement durable des Nations Unies, tout en soutenant les efforts en cours visant à façonner le programme de développement pour l'après-2030.

En tant que parlementaires, nous nous engageons à faire tout notre possible pour cultiver l'espoir dans nos sociétés et à œuvrer sans relâche pour consolider la paix et assurer la justice pour tous. Nous encourageons l'UIP à intégrer davantage la prospective stratégique dans ses travaux, afin de soutenir les parlements dans leur capacité à agir face aux défis, risques, opportunités et besoins à venir, au bénéfice des générations futures.

Nous exprimons notre gratitude à la Grande Assemblée nationale de Türkiye pour avoir accueilli la présente Assemblée à Istanbul, qui nous permet de réfléchir collectivement au rôle joué par les parlementaires dans l'orientation des choix qui auront une incidence sur nos sociétés pendant de nombreuses années. Nous prenons l'engagement de renforcer la coopération parlementaire en faveur de sociétés pacifiques, justes et durables pour tous.

Nous nous engageons à porter la présente Déclaration devant nos parlements respectifs, à communiquer les résultats de nos délibérations à nos collègues et aux autorités nationales, à traduire ses engagements en mesures législatives, budgétaires, de contrôle et de représentation concrètes, et à poursuivre cette dynamique pour le bien-être des générations futures.

Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable

Résolution adoptée par consensus* par la 152e Assemblée de l'UIP
(Istanbul, 19 avril 2026)

La 152e Assemblée de l'Union interparlementaire,

reconnaissant que le respect des principes de la Charte des Nations Unies, notamment le règlement pacifique des différends et l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, y compris le strict respect des traités frontaliers établis et des cartes internationalement reconnues ou déposées auprès de l'Organisation des Nations Unies, comme l'expose la résolution 2625 (XXV) (1970) de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que la protection des civils dans les conflits armés conformément à la résolution 1674 (2006) du Conseil de sécurité de l'ONU, sont indispensables à l'instauration d'une paix juste et durable, et *prenant en compte* la responsabilité de protéger, telle qu'énoncée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies),

rappelant la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU et la résolution 70/262 (2016) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU,

rappelant également les cadres normatifs complémentaires des Nations Unies, notamment les résolutions fondatrices de la Commission de consolidation de la paix, la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et la résolution 60/180 (2005) de l'Assemblée générale, la résolution 2558 (2020) du Conseil de sécurité et la résolution 75/201 (2020) de l'Assemblée générale, adoptées dans le cadre de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix, la résolution 2788 (2025) du Conseil de sécurité relative au renforcement des mécanismes de règlement pacifique des différends, la résolution 2805 (2025) du Conseil de sécurité et la résolution 80/11 (2025) de l'Assemblée générale, qui réaffirment le mandat de la Commission de consolidation de la paix, renforcent une mise en œuvre axée sur l'impact et mettent en place des mécanismes renforcés de coordination, de notification et d'appui à l'échelle du système des Nations Unies, et les résolutions de l'Assemblée générale intitulées *Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire* (60/147, 2005), *Droit à la vérité* (68/165, 2013), *Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends, la prévention et le règlement des conflits* (65/283, 2011), et le *Pacte pour l'avenir* (79/1, 2024), qui soulignent toutes la nécessité de disposer d'institutions nationales, inclusives et responsables pour appuyer une paix durable,

réaffirmant les résolutions antérieures de l'UIP intitulées *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable* (2018), *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable* (2022), *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale* (2022), et *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable* (2025), et prenant acte de la Déclaration de Genève de 2024 intitulée *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension* ainsi que de l'outil de l'UIP de 2024 à l'intention des parlementaires intitulé *La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix*, qui consacrent ensemble l'engagement de longue date de l'Organisation en faveur d'une consolidation de la paix inclusive et centrée sur les personnes, et fournissent aux parlements des orientations pratiques pour renforcer la prévention et le dialogue, et s'attaquer aux causes profondes des conflits,

condamnant les actes d'agression, les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que d'autres violations graves de la Charte des Nations Unies, qui compromettent la paix et la sécurité internationales et créent des conditions incompatibles avec une paix globale, juste et durable, et *rappelant* à cet égard les résolutions de l'UIP intitulées *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité*

internationale et l'intégrité territoriale des États, et de violer les droits de l'homme (2019) et *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État* (2022),

exprimant sa profonde préoccupation face aux lourdes conséquences humaines, sociales, économiques, climatiques et environnementales des conflits lorsque les accords de paix ne sont pas correctement appliqués ou contrôlés en raison de mécanismes d'application faibles, entraînant un regain d'instabilité et de violence, des souffrances prolongées pour les populations concernées et l'affaiblissement de la confiance des citoyens dans les institutions nationales, et *reconnaissant* que le rétablissement de la confiance des citoyens nécessite des améliorations visibles dans la prestation des services et le fonctionnement des institutions,

préoccupée par les attaques délibérées ou systématiques contre les infrastructures civiles, notamment les systèmes d'énergie, de chauffage et d'approvisionnement en eau, qui aggravent les souffrances dans les contextes humanitaires et entravent le relèvement et la reconstruction, et *reconnaissant* que les efforts visant à rétablir les services essentiels, reconstruire les infrastructures et renforcer la résilience peuvent nécessiter d'être engagés même lorsque les hostilités persistent, afin de protéger les populations civiles et d'assurer le fonctionnement des sociétés touchées,

alarmée par l'incapacité répétée de la communauté internationale à faciliter des pourparlers de paix efficaces et à appuyer l'application des accords de paix, notamment grâce à la fourniture de garanties de sécurité appropriées et d'une assistance à la mise en place de mécanismes de justice, et à des missions conjointes de suivi et de vérification, ainsi que par son incapacité à renforcer l'aide humanitaire et les efforts de protection et à assurer un appui soutenu au dialogue politique inclusif et aux processus de médiation, ce qui affaiblit la crédibilité des processus de paix et érode la confiance dans les institutions internationales,

consciente qu'une paix durable ne peut être atteinte lorsque des territoires demeurent sous occupation étrangère ou sous un contrôle illégal, et *réaffirmant* que le rétablissement de l'intégrité territoriale des États dans leurs frontières internationalement reconnues, y compris la mer territoriale, constitue une condition préalable essentielle à une paix globale, juste et durable,

reconnaissant que la paix durable, le développement et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement, et que la reprise économique, l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois et le développement des infrastructures constituent les fondements essentiels d'une paix durable dans les sociétés sortant d'un conflit,

constatant avec une vive préoccupation que les efforts de consolidation de la paix, de prévention et de diplomatie continuent de bénéficier de ressources limitées par rapport aux réponses militaires, en particulier dans les pays en développement et les communautés sortant d'un conflit, et *soulignant* la nécessité d'un financement international durable, prévisible et suffisant à l'appui des efforts de relèvement et de reconstruction dirigés par les pays concernés,

reconnaissant l'impact disproportionné et spécifique des conflits sur les femmes, les jeunes et les enfants, les personnes handicapées et les groupes vulnérables et marginalisés, avec pour conséquence d'accroître les risques pour leur sécurité, leurs moyens de subsistance, leur éducation et leur bien-être, et *réaffirmant* qu'ils ne sont pas de simples victimes mais des acteurs essentiels de la consolidation de la paix, du relèvement et de la réconciliation, conformément aux résolutions 1325 (2000), 1829 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2250 (2015), 2467 (2019) et 2493 (2019), qui appellent à leur participation pleine, égale et effective à toutes les phases des processus de paix,

reconnaissant l'importance de prévenir et combattre la violence sexuelle dans les situations de conflit et de relèvement post-conflit, notamment la nécessité d'adopter une approche centrée sur les rescapés, de garantir aux rescapés de violences sexuelles un accès non discriminatoire aux services tels que les soins médicaux et psychosociaux, dans toute la mesure du possible, et d'amener les auteurs de ces violences à répondre de leurs actes, conformément à la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU,

profondément préoccupée par la déportation illégale et le transfert forcé d'enfants pendant les conflits armés, notamment les adoptions internationales illégales et la traite de ces enfants, ainsi que d'autres atteintes majeures aux droits de l'homme, qui constituent des violations graves du droit international humanitaire, *rappelant* à cet égard les résolutions de l'UIP intitulées

L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États (2022), *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* (2023) et *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique* (2025), qui condamnent le déplacement forcé par la Fédération de Russie de civils ukrainiens, notamment de milliers d'enfants, depuis le territoire temporairement occupé de l'Ukraine, et *soulignant* que le retour en toute sécurité des enfants déportés illégalement et transférés de force doit faire partie intégrante des efforts visant à rétablir une paix globale, juste et durable,

soulignant l'intérêt d'aborder le relèvement post-conflit au moyen d'un cadre global articulé autour de cinq composantes complémentaires qui se renforcent mutuellement :

a) institutions renforcées et résilientes, notamment des services publics professionnels et responsables et, le cas échéant, la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des cadres transparents de gestion des finances publiques, des systèmes de gouvernance numérique, le rétablissement des services publics essentiels, et la gouvernance de la restauration environnementale et de la durabilité,
b) reconstruction économique équitable, notamment la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, le soutien aux petites et moyennes entreprises, ainsi que l'accès aux moyens de subsistance, le développement des compétences et l'éducation,
c) réconciliation sociale et dialogue, notamment la justice transitionnelle, l'obligation pour les auteurs de violations du droit international de répondre de leurs actes et la réparation pour les victimes,
d) vie politique inclusive, et
e) soutien international durable,

chacune contribuant à l'instauration d'une paix porteuse d'espoir, résiliente et pérenne,

réaffirmant que la paix durable doit être portée et dirigée au niveau national et que l'appui extérieur doit faciliter et renforcer, et non remplacer, les institutions nationales et la légitimité démocratique, conformément au programme de pérennisation de la paix, qui souligne que, pour assurer un relèvement durable, il faut un leadership national inclusif, une gouvernance responsable, des processus transparents et participatifs et la participation effective de tous les secteurs de la société, ainsi que des efforts soutenus visant à s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes des conflits et de la fragilité,

soulignant le rôle central des parlements pour traduire les accords de paix en dispositions législatives nationales, assurer un contrôle efficace des engagements pris, des processus parlementaires transparents et responsables, et des dotations budgétaires suffisantes pour l'application de ces accords, en distinguant, d'une part, les besoins ponctuels et transitoires et, d'autre part, les besoins structurels réguliers de l'État, et en facilitant une large participation afin que la voix et les besoins de l'ensemble des populations concernées soient véritablement entendus, ce qui permet de renforcer la confiance dans les institutions, de favoriser un relèvement inclusif et de soutenir la consolidation de la paix à long terme,

soulignant également l'importance de la sécurité humaine et de la sécurité commune en tant que principes essentiels pour rétablir une paix globale, juste, durable et inclusive, en favorisant des approches centrées sur les personnes et axées sur la prévention, qui s'attaquent aux causes profondes des conflits et renforcent la confiance, la dignité et la résilience, conformément à la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et aux institutions efficaces,

reconnaissant que la destruction de l'environnement est à la fois une cause et une conséquence des conflits armés – menaçant la sécurité de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et énergétique, provoquant des déplacements de populations et compromettant la consolidation de la paix à long terme – et que le relèvement post-conflit ne peut être durable si les dommages écologiques ne sont pas traités en même temps que la reconstruction institutionnelle et sociale,

affirmant qu'une paix durable ne peut être atteinte que par une paix juste – fondée sur la pleine obligation pour les agresseurs de répondre de leurs actes, la sanction des violations du droit international et la réparation pour les victimes – et que tout règlement qui sacrifie la justice au nom du pragmatisme risque d'entretenir le cycle de la violence et de compromettre la légitimité même de la paix,

1. *réaffirme* que l'interdiction de l'agression constitue une norme impérative du droit international et *souligne* qu'une paix globale, juste et durable exige la cessation des actes d'agression et le retrait des forces étrangères déployées illégalement sur le territoire d'un autre État souverain, conformément à la Charte des Nations Unies ;

2. *réaffirme également* que le relèvement post-conflit doit être conduit et assumé au niveau national, *encourage* les parlements à encadrer cette démarche au moyen d'un cadre holistique fondé sur des institutions renforcées, notamment des dispositifs hybrides internationaux et nationaux de nature transitoire si cela est jugé nécessaire, ainsi que sur des services accessibles et équitables, notamment dans le domaine de la santé, une reconstruction économique équitable, y compris l'accès aux moyens de subsistance, le développement des compétences et l'éducation, qui constituent les fondements d'une croissance durable, la réconciliation sociale et le dialogue, une vie politique inclusive et un soutien international durable, la restauration de l'environnement et la durabilité environnementale, et *souligne* que les stratégies de reconstruction, les réformes juridiques et les efforts de renforcement institutionnel sont conçus, débattus et approuvés de façon transparente et démocratique dans le cadre de processus nationaux inclusifs, et que l'ensemble de l'assistance extérieure est aligné sur les priorités définies au niveau national, soumis à un contrôle démocratique et consolide les systèmes de gouvernance nationaux, tout en reconnaissant que, dans de nombreux contextes, les efforts de reconstruction et de relèvement peuvent nécessiter d'être engagés pendant que les hostilités se poursuivent afin de rétablir les services essentiels, soutenir les populations touchées et renforcer la résilience de la société ;

3. *exhorte* les parlements à prendre des mesures législatives concrètes et à exercer leur fonction de contrôle pour lutter contre l'impunité des violations graves du droit international et du droit international humanitaire, en exigeant une pleine coopération avec les mécanismes internationaux de redevabilité, notamment la Cour pénale internationale, et en veillant à ce que les auteurs soient traduits en justice, tout en sachant qu'une paix durable ne peut être atteinte que par une paix juste – notamment la pleine obligation pour les agresseurs de répondre de leurs actes, une pleine sanction à leur encontre et la réparation pour les victimes – et qu'une paix sans justice n'est ni durable ni légitime ;

4. *demande* aux parlements de reconnaître que la dégradation de l'environnement alimente les conflits et l'instabilité, et de veiller à ce que les cadres de relèvement post-conflit comprennent des mesures de consolidation de la paix dans le domaine de l'environnement, la responsabilité juridique pour la destruction des écosystèmes, ainsi que l'application du principe "pollueur-payeur" dans le financement de la reconstruction ;

5. *exhorte* les parlements des pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit à assurer une véritable appropriation nationale des processus de paix et de relèvement, en conduisant des consultations nationales inclusives, en définissant les priorités par le biais du débat démocratique et de la législation, et en veillant à ce que toutes les étapes de la reconstruction et que tout appui extérieur soient ancrés dans des processus parlementaires transparents et responsables, et qu'ils soient adaptés aux besoins locaux, aux cadres constitutionnels et aux obligations internationales en matière de droits de l'homme, conformément aux lois nationales et à la répartition des compétences prévue par la Constitution ;

6. *demande* aux parlements chargés de la mise en œuvre des accords de paix de donner pleinement effet à leurs dispositions en les intégrant dans la législation nationale, en établissant des règles d'application claires et assorties de délais et en créant des mécanismes permanents, représentatifs et transpartisans chargés d'examiner régulièrement les progrès accomplis, d'organiser des auditions avec les acteurs concernés, notamment les groupes de femmes et de jeunes et les représentants des populations affectées, et de coordonner le suivi parlementaire, afin d'assurer la

continuité, la détection précoce des lacunes et le respect des engagements au fil des alternances politiques, en accordant une attention particulière au traitement des causes profondes des conflits ;

7. *demande également* aux parlements, lorsqu'ils travaillent sur les séquelles des conflits, de veiller à ce que les mesures de justice transitionnelle retenues résultent de vastes consultations avec les victimes, et de mettre en place des cadres nationaux de justice transitionnelle en adoptant des textes législatifs permettant :
   a) la mise en place de mécanismes de recherche de la vérité,
   b) des réparations accessibles, impartiales et axées sur les victimes,
   c) le pardon et la réconciliation,
   d) des procédures d'assainissement ou d'amnistie équitables et transparentes, appliquées conformément au droit international tout en veillant à ce que toute amnistie soit mise en œuvre avec prudence et ne s'étende pas au génocide, aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre ou au crime d'agression, afin de ne pas compromettre les fondements de la justice et de l'équité sur lesquels doit reposer une paix durable, et
   e) une coopération effective avec les mécanismes nationaux et, le cas échéant et conformément au droit interne, aux mécanismes internationaux de redevabilité, y compris par l'exercice du contrôle parlementaire, en coopération avec d'autres autorités,

   afin d'assurer que la justice, la reconnaissance des préjudices passés et la réforme institutionnelle, ainsi que les garanties de non-récurrence, soient pleinement prises en compte dans l'établissement d'une paix durable ;

8. *encourage* les parlements à appliquer l'approche fondée sur la sécurité humaine et la sécurité commune dans leurs fonctions législative, de contrôle, budgétaire et de représentation, afin de renforcer la prévention, de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de garantir un relèvement inclusif et centré sur les personnes, en recourant, le cas échéant, aux orientations et outils disponibles pour faciliter la cartographie des risques, favoriser le dialogue et renforcer la résilience ;

9. *souligne* que la consolidation durable de la paix exige de s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment, mais sans s'y limiter, la pauvreté, les inégalités, la marginalisation, les différends non résolus et l'occupation étrangère, et que les efforts internationaux doivent soutenir des processus dirigés au niveau national qui s'attaquent à ces facteurs sous-jacents plutôt que de se limiter à traiter les symptômes des conflits ;

10. *invite* les parlements à défendre le multilinguisme dans les processus de gestion post-conflit comme facteur de consolidation de la paix et de la réconciliation ;

11. *demande* aux Parlements membres de ne plus se contenter d'impliquer simplement les jeunes dans la phase post-conflit, mais de les autonomiser en tant que partenaires dans la refonte du contrat social et dans le renforcement de la confiance entre les citoyens et leurs institutions, en les associant aux processus de planification stratégique à long terme, à l'évaluation des politiques de relèvement et à la conception des réformes de la gouvernance et des institutions publiques, et *appelle* à consacrer la justice intergénérationnelle comme principe directeur fondamental des politiques post-conflit, en veillant à ce que les jeunes ne supportent pas le poids cumulé du coût des conflits passés sans leur donner les moyens de contribuer à façonner l'avenir ;

12. *exhorte* les parlements à rééquilibrer les priorités budgétaires nationales et internationales et à renforcer la mobilisation des ressources nationales au profit de la consolidation de la paix, de la prévention, de la réconciliation et de la diplomatie, en garantissant des ressources financières suffisantes, prévisibles et pérennes pour les initiatives relatives au relèvement, au dialogue et à la prévention de la violence, et en exerçant pleinement leur rôle de contrôle budgétaire afin de promouvoir des investissements transparents, responsables et à long terme au service d'une paix durable, notamment en veillant à ce que les budgets de relèvement prévoient explicitement des ressources spécifiques consacrées à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et aux besoins particuliers des femmes et des filles déplacées ;

13. *condamne* les attaques dirigées contre les civils et les infrastructures civiles, notamment les systèmes énergétiques, de chauffage, d'approvisionnement en eau et autres systèmes essentiels indispensables à la survie et au bien-être de la population civile, et *souligne* que de telles pratiques violent non seulement le droit international humanitaire, mais compromettent également les efforts de relèvement et les conditions nécessaires au rétablissement d'une paix globale, juste et durable ;

14. *encourage* les parlements à renforcer les mécanismes juridiques et techniques afin d'améliorer leurs capacités, ainsi que celles du pouvoir judiciaire, à exercer un contrôle effectif sur les acteurs de la sécurité de leur pays, y compris, mais sans s'y limiter, les forces armées, la police et les services de renseignement, afin de prévenir les abus de pouvoir de ces acteurs et de les amener à répondre de leurs actes le cas échéant, contribuant ainsi à prévenir la violence, à renforcer la confiance de la population à leur égard et à consolider la cohésion sociale ;

15. *demande* aux parlements d'exercer leurs fonctions législatives et de contrôle afin d'accorder la priorité aux besoins des populations touchées par les conflits dans les politiques nationales de reconstruction ainsi que dans les budgets de relèvement et d'assistance, notamment :
    a) en adoptant des cadres juridiques et en allouant les ressources financières nécessaires,
    b) en soutenant les politiques visant à rétablir les moyens de subsistance et à favoriser la réintégration,
    c) en promouvant des mécanismes et des mesures facilitant l'indemnisation, la restitution et la réhabilitation ainsi que les réparations pour les victimes et la reconstruction des populations touchées, notamment au moyen de mécanismes coordonnés au niveau international, de registres des dommages et de l'utilisation licite des avoirs gelés ou immobilisés des États responsables d'actes d'agression, conformément au droit national et international,
    d) en reconstruisant les services essentiels et les infrastructures, notamment en assurant la remise en état et la protection des infrastructures énergétiques, de chauffage, d'approvisionnement en eau et d'autres infrastructures civiles stratégiques délibérément endommagées ou détruites pendant les conflits armés, et en suivant la reconstruction de ces services et infrastructures et en veillant à ce que les programmes de reconstruction tiennent compte des besoins et des droits de toutes les populations touchées,
    e) en soutenant des programmes complets de lutte antimines, portant notamment sur le déminage, l'enlèvement des engins non explosés, ainsi que l'éducation aux risques et l'assistance aux victimes, et la remise en état de l'environnement face aux dommages écologiques liés à la guerre,
    f) en fournissant un renforcement des capacités et en renforçant la résilience des infrastructures critiques face aux attaques,
    g) en veillant à ce que les efforts de relèvement intègrent la durabilité environnementale et la restauration des écosystèmes endommagés par les conflits,
    h) en accordant une attention prioritaire en particulier aux femmes, aux filles et aux personnes déplacées, notamment par des soins de santé, l'éducation, ainsi qu'un soutien psychosocial et économique aux femmes, aux filles et aux rescapés de violences sexuelles, et en plaçant l'égalité des sexes au centre de la planification et des allocations budgétaires, et
    i) en garantissant l'accès au développement des compétences, à l'éducation et aux soins de santé**,**

16. *souligne en particulier* l'importance de l'action parlementaire dans la promotion de la stabilisation sécuritaire en vue d'une gestion plus efficace des situations de post-conflit, notamment par le soutien à la réforme du secteur de la sécurité ainsi qu'au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des combattants, qu'ils soient réguliers ou irréguliers, y compris les enfants soldats ;

17. *demande* aux parlements de soutenir les efforts visant à faciliter le retour sûr, volontaire et digne des réfugiés, des personnes qui demeurent à l'étranger en tant que personnes temporairement déplacées, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et

des civils transférés illégalement pendant les conflits armés, notamment le retour des enfants illégalement déportés, transférés de force ou déplacés, et de promouvoir l'échange et le rapatriement des prisonniers de guerre conformément au droit international humanitaire, soulignant que ces mesures humanitaires sont essentielles pour rétablir la confiance et restaurer une paix globale, juste et durable ;

18. *demande* aux parlements de soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs à l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, ainsi que de renforcer les mesures nationales visant à garantir l'application du droit international humanitaire applicable en matière d'utilisation, de déminage et de conséquences humanitaires de toutes les formes de restes explosifs de guerre, en exerçant leur contrôle législatif, en adoptant et en actualisant la législation nationale d'application, en garantissant des dotations budgétaires suffisantes pour le déminage, la sensibilisation aux risques, la destruction des stocks et l'aide aux victimes ; en soutenant les populations locales touchées, et en encourageant la ratification, le respect des obligations et la redevabilité au niveau national ;

19. *encourage* les parlements participant aux processus de reconstruction à consolider les garanties de transparence, d'ouverture, d'intégrité et de lutte contre la corruption dans la planification, l'affectation et le contrôle des fonds dédiés à la reconstruction et au relèvement, notamment en favorisant l'accès du public à l'information et la coopération avec les organes de contrôle indépendants, en vue d'assurer l'utilisation efficace des ressources, de réduire les inégalités et de rétablir la confiance des citoyens dans les efforts de redressement économique indispensables à l'établissement d'une paix durable ;

20. *demande* aux parlements de renforcer la gouvernance environnementale et des ressources naturelles dans les situations post-conflit en adoptant des lois favorisant une gestion durable et équitable des terres et des ressources, en exerçant un contrôle transparent des activités d'extraction et des pratiques relatives aux recettes tirées de ces activités, et en garantissant une participation effective des communautés, réduisant ainsi les risques de conflits liés aux ressources et soutenant une paix et une stabilité à long terme ;

21. *demande également* aux parlements de progresser vers le relèvement national après un conflit :
    a) en adoptant une législation qui protège les droits fondamentaux, notamment des lois relatives à la violence sexiste, aux droits de propriété, à la citoyenneté et à l'égalité devant la loi,
    b) en soutenant les efforts de réconciliation aux niveaux national et local par un dialogue inclusif entre les populations concernées,
    c) en facilitant la reconnaissance des préjudices passés et des victimes civiles et militaires, notamment au moyen d'initiatives appropriées de commémoration et d'éducation à la paix,
    d) en appuyant l'intégration de programmes et de politiques de relèvement qui tiennent compte des impacts psychologiques et sociaux des conflits et des traumatismes, notamment le soutien psychosocial en faveur des rescapés, des personnes déplacées et marginalisées, des femmes, des jeunes et des enfants, et en intégrant systématiquement ces programmes et politiques dans les plans et politiques nationaux pertinents, et
    e) en veillant à ce que les organisations dirigées par des femmes et les défenseuses des droits de l'homme soient reconnues comme des acteurs essentiels de la paix et bénéficient d'une protection, de ressources et d'un soutien institutionnel adéquats,
    afin de rétablir la confiance, de réparer le tissu social et de renforcer l'unité nationale ;

22. *demande en outre* aux parlements, en particulier à ceux qui agissent pour rétablir la cohésion sociale au sortir d'un conflit, de promouvoir des processus de dialogue nationaux et locaux inclusifs réunissant les populations, les anciens adversaires, la société civile ainsi que les acteurs traditionnels et religieux, et d'appuyer les initiatives de médiation, de renforcement de la confiance et de réconciliation communautaire qui

contribuent au règlement des griefs historiques et à prévenir la réapparition des tensions, et *exhorte* les parlements à exercer leurs fonctions de représentation, législatives et de contrôle afin de garantir que ces processus sont participatifs, transparents et dotés de ressources adéquates, et qu'ils contribuent de manière significative à la paix et à la cohésion sociale à long terme ;

23. *encourage* les parlements à garantir un environnement propice dans lequel la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les dirigeants communautaires et les journalistes peuvent mener leur travail indispensable librement, ouvertement et sans crainte d'intimidation ou de représailles, et à contribuer de manière significative à la réconciliation et à la reconstruction de la confiance au sein des sociétés sortant d'un conflit ;

24. *demande* d'investir dans le renforcement des capacités de leadership et des capacités institutionnelles des jeunes, renforçant ainsi leur rôle dans la prévention de l'apparition et de la récurrence des conflits, et faisant des jeunes un pilier de la stabilité sociale durable ;

25. *exhorte* les parlements, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, à institutionnaliser la participation pleine, égale et effective des femmes, des jeunes et des enfants dans l'ensemble des processus de paix, de sécurité et de dialogue, en établissant des garanties juridiques qui assurent leur représentation au sein des dialogues nationaux, des mécanismes de réconciliation et de recherche de la vérité ainsi que des dispositifs de contrôle inclusifs, et en soutenant les initiatives visant à renforcer leur leadership et leur participation effective à toutes les étapes de la consolidation de la paix ;

26. *exhorte* les parlements, conformément à la résolution 2469 (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU, à renforcer la législation afin de favoriser l'obligation de rendre compte en matière de violences sexuelles, et *souligne* le rôle essentiel des systèmes nationaux d'enquête et judiciaires des États en matière de prévention et d'élimination des violences sexuelles en situation de conflit, et pour garantir que les responsables répondent de leurs actes ;

27. *demande* aux Parlements membres de faire entendre la voix des jeunes de façon systématique et contraignante dans la mise en place et l'application de mécanismes de gestion de post-conflit en garantissant la participation effective et organisée des jeunes, femmes et hommes, à toutes les étapes de la consolidation de la paix, notamment dans les négociations de paix, la réconciliation nationale, la justice transitionnelle, la reconstruction, le désarmement et la réintégration, ainsi que dans les programmes éducatifs relatifs à la paix, de manière à mettre en avant le rôle des jeunes en tant que partenaires essentiels pour parvenir à une paix juste et durable ;

28. *demande* aux parlements, en particulier ceux des pays qui s'emploient à rétablir la cohésion après des périodes d'instabilité, de renforcer la participation politique inclusive en veillant à ce que l'ensemble des populations concernées soient représentées dans les débats législatifs, les auditions publiques et les processus de dialogue national, et en institutionnalisant des consultations régulières avec la société civile, notamment les groupes de femmes, les organisations de jeunes, les personnes handicapées, les populations déplacées ou marginalisées, y compris les minorités religieuses, ethniques et sexuelles, ainsi que les groupes autochtones, disproportionnellement affectés en temps de conflit, en tant que partie intégrante des processus de prise de décision et de contrôle parlementaires ;

29. *appelle* à l'adoption de législations et de politiques nationales garantissant la représentation des jeunes au sein des organes et comités d'après-conflit, la mise à disposition des ressources nécessaires pour soutenir les initiatives de paix portées par les jeunes, ainsi que la promotion de possibilités offertes aux jeunes en matière d'éducation, de travail décent, de participation à la vie politique et de santé mentale et sociale, contribuant ainsi à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à en prévenir la récurrence ;

30. *souligne* l'importance pour les parlements d'exercer leur rôle de contrôle afin de garantir l'intégration du point de vue des jeunes dans les politiques de paix et de sécurité et de suivre la mise en œuvre des engagements pertinents, consolidant ainsi une approche globale fondée sur la justice intergénérationnelle et sur la protection des sociétés contre les cycles de violence et d'instabilité ;

31. *exhorte* les parlements à encourager un dialogue politique constructif et la recherche de consensus en créant ou en renforçant des plateformes parlementaires transpartisanes qui favorisent la coopération au-delà des clivages politiques, et en veillant à ce que les transitions politiques, les réformes électorales et les processus politiques inclusifs tiennent compte des besoins, des droits et des aspirations des groupes historiquement sous-représentés et des populations touchées par la violence ou l'instabilité ;

32. *demande* aux parlements de collaborer avec leurs gouvernements, les organisations régionales, l'UIP et l'ONU en vue de renforcer le soutien international et le financement des accords de paix, en plaidant pour des garanties de sécurité crédibles et exécutoires, et pour des missions de maintien de la paix ou de surveillance dotées de mandats adéquats, le cas échéant, y compris des mesures visant à dissuader toute nouvelle agression, à protéger les populations civiles et les infrastructures essentielles, et à garantir la sécurité, l'intégrité territoriale et la souveraineté des États concernés, ainsi que pour un engagement diplomatique soutenu, de manière à ce que les engagements négociés soient respectés, que des critères de référence clairs soient définis et que les cycles de violence ne se reproduisent pas ;

33. *encourage* les parlements à assumer leurs responsabilités en matière budgétaire et de contrôle et à collaborer avec leurs gouvernements afin de veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies bénéficient d'un financement et d'un soutien suffisants pour atteindre les objectifs de paix durable ;

34. *appelle* à un renforcement de la diplomatie parlementaire et de la coopération régionale afin de partager les bonnes pratiques, de soutenir les efforts de médiation et de renforcer les capacités institutionnelles en matière de gouvernance post-conflit et de renforcement de la résilience ;

35. *encourage* les parlements à appuyer les efforts de relèvement dans les pays touchés par un conflit en envisageant, conformément au droit international et aux procédures régulières, des mécanismes susceptibles de faciliter les réparations en faveur des victimes et de mobiliser des ressources pour la reconstruction, notamment, lorsque cela est légal, le recours à des avoirs gelés ou autrement immobilisés, dans le cadre d'initiatives internationales plus larges visant à renforcer l'obligation de répondre des faits internationalement illicites et à soutenir le relèvement post-conflit ;

36. *demande* que l'UIP s'engage à fournir une assistance technique ciblée aux parlements qui œuvrent au relèvement post-conflit et à la consolidation de la paix, notamment via des missions consultatives, des activités de renforcement des capacités et des opportunités d'apprentissage entre pairs, y compris pour les jeunes parlementaires, ainsi que par le biais de missions de conseil, par la facilitation d'échanges interparlementaires et Sud-Sud, l'inclusion des jeunes et un appui dans les domaines de la médiation, de la négociation et de la prévention des conflits, ainsi que par le recensement et la diffusion de bonnes pratiques, afin de renforcer la résilience institutionnelle et la gouvernance inclusive.

---

* - La **Fédération de Russie** et la **République islamique d'Iran** ont exprimé leur opposition à l'ensemble du texte de la résolution.
- La **Chine** a émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.

Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de l'évitement fiscal des entreprises

Résolution adoptée à l'unanimité par la 152e Assemblée de l'UIP
(Istanbul, 19 avril 2026)

La 152e Assemblée de l'Union interparlementaire,

reconnaissant que le commerce international prévisible et fondé sur des règles a constitué un moteur important de la croissance économique, de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté et de la génération de recettes publiques destinées à financer un développement durable et inclusif et à honorer les obligations liées à la dette souveraine dans le monde entier, en particulier pour les pays en développement, en favorisant la spécialisation, l'industrialisation, l'innovation et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales,

reconnaissant également l'engagement pris de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, tel qu'énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, *rappelant* la Déclaration de Doha sur le financement du développement, en ce qu'elle réaffirme l'importance de renforcer les lois fiscales nationales, *rappelant également* le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui reconnaît explicitement que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et qui souligne le rôle de la mobilisation des ressources publiques intérieures, et *notant* les engagements renouvelés découlant de l'Engagement de Séville – adopté à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement – en faveur du cadre mondial de financement du développement, dans la mesure où ils appellent à mettre l'accent sur des actions concrètes telles que la mobilisation des investissements en faveur du développement durable et la gestion du surendettement, ainsi que sur des mesures structurelles telles que la réforme de l'architecture financière mondiale et le maintien de pratiques fiscales équitables et efficaces afin de combler le déficit de financement des objectifs de développement durable (ODD),

considérant que la planification fiscale menée de bonne foi, dans le respect de la lettre et de l'esprit de lois fiscales adoptées démocratiquement, est un aspect normal et légitime de l'activité économique,

prenant acte de la *Déclaration conjointe des Coprésidents du Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres sur la promotion d'un commerce inclusif et durable grâce à l'égalité des genres et à une OMC intégrant ce principe* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et *constatant* que les femmes sont disproportionnellement touchées par des politiques commerciales, économiques et fiscales inéquitables,

préoccupée par le fait que certaines sociétés multinationales, notamment des entreprises numériques, recourent à des pratiques d'évitement fiscal qui vont au-delà d'une planification fiscale acceptable et contournent délibérément l'esprit des lois fiscales nationales afin de ne payer que peu ou pas d'impôts, privant ainsi les États de recettes fiscales, qui constituent une source primaire, essentielle et durable de financement du développement,

soulignant l'importance de la coopération internationale et régionale, de l'échange d'informations et de bonnes pratiques, et de la transparence pour lutter contre les pratiques d'évitement fiscal qui contournent l'esprit et le but de la loi,

consciente qu'il importe que les entreprises respectent les lois dans l'accomplissement de leurs obligations réciproques envers l'État et ses citoyens, notamment le paiement de l'impôt et le respect du droit du travail et des autres lois nationales, dans le cadre de leur contribution au bien public en contrepartie de l'accès aux marchés intérieurs sur lesquels elles exercent leurs activités,

relevant que 148 pays et juridictions unissent leurs efforts au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Cadre inclusif du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, et sont convenus des éléments clés d'un ensemble de mesures qui tracent la voie à suivre pour la mise en œuvre coordonnée d'un taux d'imposition minimum mondial de 15 % sur les bénéfices des sociétés multinationales dans le contexte d'une économie numérisée et mondialisée,

notant que des négociations sont en cours en vue d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, lesquelles devraient se poursuivre jusqu'en 2027, et *soulignant* que l'imposition constitue un élément central des systèmes de finances publiques et un moyen important pour les gouvernements de financer les services publics et d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les ODD,

reconnaissant que tous les États ont le droit souverain d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire appliquer leurs propres politiques commerciales, industrielles et fiscales conformément à des lois adoptées démocratiquement, y compris le recours approprié à des mesures correctives commerciales en accord avec les règles de l'OMC et à d'autres mesures légitimes de politique publique nationale, telles que la prévention du travail forcé, *affirmant* que des systèmes fiscaux nationaux transparents et efficaces constituent un élément essentiel de la relation entre l'État et ses citoyens ainsi qu'un pilier du financement des biens et services publics et du développement social, et *reconnaissant* que tous les États ont le droit souverain d'imposer les revenus des sociétés multinationales, notamment des entreprises numériques, exerçant des activités sur leur territoire dans le cadre d'un régime fiscal national juste, équitable, progressif et transparent,

soulignant que l'expansion du commerce et l'intégration économique mondiale ont contribué, au cours des dernières décennies, à faire sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté et à améliorer les revenus réels et le niveau de vie dans de nombreuses régions du monde,

reconnaissant le rôle croissant que jouent l'économie numérique, les écosystèmes de l'innovation, les technologies financières et les technologies durables dans le façonnement du commerce mondial, le renforcement des chaînes d'approvisionnement et la promotion d'une croissance économique inclusive,

notant que les analyses menées par de grandes institutions internationales, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC, montrent que l'ouverture commerciale crée l'environnement nécessaire à la croissance économique, favorisant ainsi un niveau de vie plus élevé et la création d'opportunités d'emplois de qualité pour des millions de personnes,

affirmant qu'un système commercial multilatéral ouvert, prévisible, fondé sur des règles, non discriminatoire, juste, inclusif, équitable, durable et transparent, avec l'OMC en son cœur, ainsi que le plein respect de la souveraineté nationale et du droit de chaque État de définir ses propres politiques économiques, commerciales, industrielles et fiscales conformément à des lois adoptées démocratiquement et au droit international, constituent des piliers complémentaires d'une économie mondiale équitable et durable, et qu'un tel système favorise le développement durable,

préoccupée par le recours croissant à des mesures protectionnistes unilatérales, coercitives et de représailles, notamment les obstacles tarifaires et non tarifaires, qui faussent le commerce et la concurrence, aggravent les inégalités, fragilisent et affaiblissent le système commercial international fondé sur des règles ainsi que la coopération multilatérale, exacerbent les tensions entre les États, génèrent de l'incertitude pour les entreprises, les travailleurs et les consommateurs, et entravent le développement durable, en particulier dans les pays en développement,

reconnaissant que la destruction des infrastructures civiles et liées au commerce ainsi que d'autres infrastructures critiques, notamment des ports, des oléoducs et gazoducs, des couloirs logistiques et des réseaux énergétiques, perturbe gravement les flux commerciaux internationaux, fragilise la stabilité économique, menace la sécurité alimentaire et celle des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, et entrave les progrès vers la réalisation des ODD,

déplorant que les pratiques d'évitement fiscal contournant délibérément l'esprit de la loi réduisent les sommes à percevoir par les États et contribuent ainsi à l'érosion de l'état de droit, de la démocratie et des capacités institutionnelles,

reconnaissant que le commerce libre et équitable donne la possibilité aux pays de se spécialiser dans les domaines où ils disposent d'un avantage comparatif et concurrentiel, ce qui stimule la productivité, optimise l'utilisation des ressources et permet aux producteurs de capter une plus grande part de la richesse créée dans les chaînes de valeur mondiales, tout en offrant aux consommateurs une plus grande variété de biens, y compris alimentaires, ainsi que des soins de santé et d'autres services de meilleure qualité et à des prix plus abordables,

reconnaissant le rôle essentiel des femmes en tant que salariées, cheffes d'entreprise et entrepreneuses, et *affirmant* que les politiques commerciales et fiscales qui favorisent la pleine participation des femmes à tous les niveaux socio-économiques sont l'un des outils essentiels pour promouvoir l'égalité des sexes et une augmentation de l'activité économique,

alarmée par le risque que des "guerres commerciales" prolongées, la multiplication des politiques protectionnistes et la montée des tensions géopolitiques augmentent la probabilité d'un ralentissement économique mondial, avec des conséquences graves pour la croissance, l'emploi, la stabilité des prix et les efforts de réduction de la pauvreté,

1. *exhorte* les parlements à défendre un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles et non discriminatoire, en tant qu'outil essentiel pour la prospérité, la réduction de la pauvreté, la création de valeur et le développement durable ;

2. *encourage* les parlements, dans le respect de leurs mandats constitutionnels et de leurs contextes nationaux respectifs, à suivre les négociations relatives aux cadres de l'OCDE et de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale et à y prendre part, notamment au moyen du contrôle parlementaire des positions gouvernementales, d'échanges avec les ministères et les experts impliqués, et d'autres formes appropriées de participation parlementaire, en vue de promouvoir une prise de décision éclairée ainsi que la transparence et la redevabilité dans la coopération internationale en matière fiscale ;

3. *demande* aux gouvernements nationaux de lutter contre le protectionnisme et de faciliter le commerce mondial en réduisant progressivement les droits de douane et en supprimant les obstacles non tarifaires injustifiés, en particulier ceux qui limitent l'accès aux marchés pour les pays en développement et les pays les moins avancés, conformément aux règles de l'OMC ;

4. *appelle* au renforcement de la coopération internationale et régionale, conformément aux cadres d'échange multilatéraux existants mis en place par l'OCDE et l'ONU et aux cadres juridiques nationaux, afin de limiter les possibilités pour les sociétés multinationales, notamment les entreprises numériques, de recourir à des montages artificiels de transfert de bénéfices qui contournent délibérément la lettre, l'esprit et le but de la loi, au détriment de la population du pays dans lequel les bénéfices sont réalisés ;

5. *demande* aux parlements des États n'ayant pas encore signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale d'inciter leur gouvernement à le faire ;

6. *encourage* les parlements à soutenir les mesures qui facilitent le commerce, notamment la simplification et la dématérialisation des procédures douanières, l'amélioration des infrastructures et de la logistique, ainsi que la réduction des obstacles administratifs injustifiés au commerce transfrontalier ;

7. *encourage également* les parlements à promouvoir le commerce équitable comme un moyen essentiel de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et de réduire les vulnérabilités découlant de dépendances concentrées ;

8. *demande* aux États de renforcer les capacités, d'accroître les ressources et de moderniser les cadres pour lutter contre les montages artificiels et abusifs, et les pratiques telles que la manipulation des prix de transfert, les transferts artificiels de risques, les transferts abusifs de dette au moyen du financement intragroupe et le fait d'éviter délibérément le statut d'établissement stable, tout en réaffirmant la légitimité de la planification fiscale et de la structuration des investissements menées dans le respect de la loi, ainsi que le droit souverain de chaque État de concevoir son propre système fiscal et de participer à une concurrence fiscale loyale et transparente ;

9. *appelle* les parlements à veiller à ce que les mesures de lutte contre l'évitement fiscal s'accompagnent de sanctions proportionnées et efficaces ayant un effet dissuasif crédible, du renforcement des mécanismes de responsabilité des entreprises, de la garantie de l'accès à un contrôle juridictionnel indépendant et de la mise en place de protections fortes et complètes pour les lanceurs d'alerte ;

10. *appelle également* les parlements à évaluer les effets de la transformation numérique, y compris l'utilisation des technologies d'intelligence artificielle et des algorithmes, sur les pratiques d'évitement fiscal, à répondre aux défis liés à l'instauration d'une fiscalité équitable des services numériques et de l'économie numérique, et à renforcer les dispositifs législatifs et de contrôle visant à prévenir les comportements abusifs ;

11. *exhorte* les États à préserver et à améliorer l'accès aux biens essentiels, notamment les denrées alimentaires, les médicaments, les vaccins et les intrants stratégiques, à des prix abordables, et à éviter toute mesure commerciale qui limiterait de manière disproportionnée leur disponibilité, renchérirait les coûts ou accentuerait l'insécurité alimentaire et sanitaire, et *appelle* les parlements à protéger les routes commerciales internationales et les infrastructures commerciales contre les perturbations, obstacles ou blocus ;

12. *appelle* les parlements à recenser les lacunes législatives, administratives et réglementaires qui permettent des pratiques agressives d'évitement fiscal contournant délibérément l'esprit de la loi dans leurs économies respectives, et à prendre des mesures appropriées pour combler ces lacunes ;

13. *appelle* les parlements et les gouvernements nationaux à veiller à ce que les législations internes favorisent l'égalité des sexes, à ce que les accords commerciaux internationaux comportent des dispositions relatives à l'égalité des sexes, et à ce que les budgets nationaux ainsi que les politiques commerciales et fiscales soient sensibles au genre ;

14. *demande* que des opportunités de développement des compétences, d'entrepreneuriat et de leadership soient offertes aux femmes en matière de commerce ;

15. *encourage* les parlements à évaluer systématiquement l'impact des mesures commerciales et des politiques fiscales sur la pauvreté, l'égalité des sexes, la sécurité énergétique, le développement économique et le développement durable, sur la situation des groupes vulnérables – y compris grâce à des données ventilées par sexe – et sur l'emploi, l'employabilité et l'accès à l'éducation des jeunes, et *encourage également* les parlements à promouvoir des politiques nationales complémentaires et des mesures de protection sociale afin de garantir que le commerce produise des résultats inclusifs, portés par la croissance et bénéfiques à la population, en particulier aux nouvelles générations ;

16. *exhorte* les États à soutenir la réforme de l'OMC, avec un système de règlement des différends pleinement opérationnel et accessible à tous les membres, et *réaffirme* le rôle central de la dimension développement de l'OMC pour favoriser la libéralisation du commerce et des investissements, en particulier dans l'intérêt des pays en développement ;

17. *encourage* les pays développés et les institutions financières internationales à fournir, selon des modalités convenues d'un commun accord, une assistance technique, un renforcement des capacités et un transfert de technologies adéquats et durables, afin d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à mettre en œuvre des règles modernes en matière de fiscalité et de commerce, à renforcer les mécanismes d'application, et à bâtir l'infrastructure institutionnelle nécessaire pour participer pleinement au système économique mondial et en tirer le meilleur parti ;

18. *invite* l'Union interparlementaire et ses Parlements membres à intensifier le dialogue interparlementaire sur le commerce, la fiscalité et le développement, à partager les bonnes pratiques et à renforcer le rôle des parlements en tant que garants de l'équilibre entre ouverture économique, souveraineté nationale, et équité et efficacité fiscales.

Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle

Motion adoptée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme (Istanbul, 18 avril 2026)

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP reconnaît que le développement et le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) progressent rapidement, avec des implications profondes pour la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. L'IA offre des opportunités considérables aux nations et aux sociétés, mais comporte également des risques qui exigent un engagement parlementaire urgent, éclairé et soutenu dans tous les domaines d'action où l'IA a des répercussions.

La Commission rappelle la résolution intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, adoptée à l'unanimité par la 149e Assemblée de l'UIP, à Genève en octobre 2024, qui a défini un mandat global à l'intention des parlements et de l'UIP afin qu'ils interviennent dans tous les domaines de la gouvernance de l'IA.

La Commission se félicite de l'adoption, en novembre 2025, de la Déclaration de Kuala Lumpur intitulée *Les parlements pour une IA responsable*, qui définit 13 recommandations concrètes pour l'action parlementaire en vue de mettre en œuvre la résolution de l'UIP. Elle se félicite également de la *Déclaration commune sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant*, adoptée en janvier 2026 par plus de 50 organisations internationales. La Commission reconnaît également que la violence sexiste facilitée par la technologie doit être considérée comme un enjeu central de la gouvernance de l'IA, et que les points de vue de tous les segments de la société, en particulier ceux des femmes et des jeunes, doivent être pris en compte dans les processus de gouvernance de l'IA.

La Commission constate avec satisfaction qu'au début de l'année 2026, plus de 60 parlements à travers le monde avaient pris des mesures importantes en matière d'IA, notamment par le biais de la législation, de la création de commissions spécialisées et de procédures d'enquête, ainsi que par la participation à des consultations publiques. Elle reconnaît également que de nombreux parlements sont confrontés à d'importants défis en matière de capacités pour suivre le rythme des évolutions technologiques, et que la coopération internationale, les échanges entre pairs et le partage régulier d'informations sur les mesures prises par les différents parlements sont essentiels pour garantir que tous les parlements puissent exercer pleinement leurs fonctions en matière d'IA.

Consciente de l'urgence d'une action parlementaire immédiate et soutenue en matière d'IA, la Commission invite les Parlements membres de l'UIP à :

1. prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration de Kuala Lumpur, conformément à la résolution de l'UIP de 2024 sur l'IA, notamment en identifiant les domaines d'action urgents en fonction des priorités nationales ;

2. identifier les parlementaires et les membres du personnel appelés à participer activement aux échanges interparlementaires sur les questions de principe relatives à l'IA, en entretenant des contacts réguliers avec le Secrétariat de l'UIP afin de favoriser l'échange de savoirs et de faciliter le partage des expériences parlementaires, des enseignements tirés et des bonnes pratiques émergentes ;

3. participer activement aux processus régionaux, internationaux et multilatéraux relatifs à la gouvernance de l'IA, notamment par l'intermédiaire des Nations Unies et d'autres instances compétentes, en veillant à ce que les perspectives parlementaires soient prises en compte dans l'élaboration des normes et standards internationaux en matière d'IA ;

4. renforcer les capacités des parlements à tirer parti de l'IA, notamment en permettant aux parlementaires et au personnel parlementaire de bénéficier d'une expertise indépendante et d'une formation continue pour comprendre l'impact de l'IA sur l'ensemble de la société, et pour adopter et utiliser dans leur institution les outils d'IA de manière responsable.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

dont la 152e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Istanbul, 19 avril 2026)

La Commission a tenu deux séances les 17 et 18 avril 2026.

Personnes handicapées

Lors de sa première séance, qui s'est tenue le 17 avril 2026 sous la conduite de la Vice-Présidente, Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), la Commission a débattu de sa prochaine résolution, *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*. Les trois co-rapporteurs étaient présents : Mme C.M. Mumma (Kenya), M. C. Lohr (Suisse) et Mme F. Öncü (Türkiye).

Dans son intervention, Mme H. Hagrass (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées) a mis en avant le rôle des parlements dans la promotion d'une démocratie inclusive et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, soulignant la nécessité de s'éloigner des approches paternalistes au profit de cadres fondés sur les droits. Les parlements doivent promouvoir des politiques qui soutiennent les aidants familiaux, dont la plupart sont des femmes, et renforcer les systèmes de soutien basés sur la communauté.
Mme Hagrass a en outre souligné l'importance de supprimer les obstacles juridiques et pratiques à la représentation politique des personnes handicapées, y compris les femmes handicapées. Les mesures comprennent l'amélioration de l'accessibilité des lieux et des travaux parlementaires, la mise en place d'aménagements raisonnables et l'introduction de quotas légaux.

M. N. Kabbara (Président de International Disability Alliance) a souligné l'importance de faire progresser l'inclusion des personnes handicapées par le biais de la législation, du plaidoyer et des processus budgétaires. Les allocations budgétaires reflètent les priorités politiques et déterminent dans la pratique si les personnes handicapées peuvent accéder à une éducation inclusive, à la justice, à une vie autonome et à d'autres droits fondamentaux. La mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées nécessite également une concertation approfondie avec les personnes handicapées et leurs organisations représentatives. M. Kabbara a appelé les parlements à renforcer leur rôle de contrôle, à garantir l'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines d'action et à promouvoir la participation active des personnes handicapées à la vie politique, conformément au principe "rien sur nous sans nous".

La Commission a entendu les co-rapporteurs de sa prochaine résolution. Mme F. Öncü (Türkiye) a souligné que les droits des personnes handicapées étaient au cœur de la dignité humaine, de l'égalité de citoyenneté et de la légitimité démocratique, rappelant que, bien qu'il y ait 1,3 milliard de personnes handicapées dans le monde, celles-ci restaient largement sous-représentées dans les processus décisionnels. Mme C. Mumma (Kenya) a insisté sur le fait que les questions liées au handicap devaient être systématiquement prises en compte dans la législation et le contrôle. Elle a souligné l'importance de structures dédiées, telles que les forums sur le handicap au sein des parlements, qui pourraient intégrer la prise en compte des droits des personnes handicapées dans les travaux parlementaires. M. C. Lohr (Suisse) a souligné que l'inclusion exigeait l'engagement des familles, de la société, des parlements et des gouvernements, ainsi qu'une meilleure prise de conscience de ce que signifie vivre avec un handicap. Il a appelé à un meilleur accès à l'éducation, à l'emploi et à la participation politique, y compris des opportunités pour être élu.

Au total, 31 délégués ont pris part au débat. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer les cadres juridiques et de garantir la mise en œuvre effective de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ils ont également appelé à la mise en place de systèmes nationaux harmonisés de collecte et d'analyse des données, afin de servir de base à une prise de décision parlementaire qui repose sur des données factuelles. Parmi les domaines prioritaires figurent la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans la préparation aux catastrophes et le rôle des outils numériques dans le renforcement de l'inclusion des personnes handicapées. La séance

s'est conclue par un appel à une volonté politique renforcée, à des budgets adéquats et à une action collective afin de garantir l'inclusion pleine et effective des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie publique.

Intelligence artificielle

Lors de sa deuxième séance, le 18 avril 2026 sous la conduite de la Vice-Présidente, Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), la Commission a tenu un débat sur la mise en œuvre du mandat parlementaire relatif à l'intelligence artificielle (IA), à la suite de l'adoption, en octobre 2024, de la résolution de l'UIP intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*.

En ouvrant le débat, Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteure de la résolution de 2024, a fait remarquer que les modèles d'IA de pointe étaient désormais capables de raisonner, de s'autocorriger et de fonctionner comme des agents semi-autonomes. Ces avancées offrent des avantages considérables en matière de découvertes scientifiques, de santé et d'éducation, mais elles accentuent également les risques pour les droits de l'homme, notamment par le biais d'applications militaires, de menaces de cybersécurité pesant sur les infrastructures critiques, de perturbations de l'emploi des jeunes et des débutants, d'images intimes générées par l'IA sans consentement, et de menaces pour l'intégrité du processus électoral. Elle a souligné que l'industrie continuait de dominer le débat sur la réglementation et que les parlements avaient la responsabilité de suivre le rythme, tant au niveau national que dans les processus mondiaux.

Mme M. Cederfelt (Suède), Présidente du Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP, a présenté la Déclaration de Kuala Lumpur sur le thème *Les parlements pour une IA responsable*. Les participants ont adopté ce texte en novembre 2025 lors de la première conférence parlementaire internationale consacrée à l'IA, que l'UIP, le Parlement de Malaisie, l'Association parlementaire du Commonwealth et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisée conjointement. Ses 13 recommandations portent sur la préparation des parlements, l'élaboration de lois de fond et le contrôle, ainsi que la participation à la gouvernance internationale de l'IA. La Déclaration invite tous les parlements à présenter un rapport d'étape d'ici le 1er juin 2026, en vue d'un rapport mondial consolidé prévu en août 2026.

Mme S. Kiladze (Présidente du Comité des droits de l'enfant de l'ONU) a présenté la *Déclaration commune sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant*, adoptée en janvier 2026 et co-signée par 14 organisations internationales, dont l'UIP. Elle a souligné les risques accrus auxquels les enfants sont exposés, notamment le cyberharcèlement, l'exploitation sexuelle en ligne et les contenus synthétiques qui détournent leurs images, précisant que les enfants ne pouvaient pas être protégés de manière significative à l'ère de l'IA sans des cadres juridiques efficaces.

M. R. Goñi (Uruguay) a rendu compte du dialogue parlementaire régional sur l'IA qui s'est tenu à Montevideo en mars 2026, soulignant que les parlements occupaient désormais une place centrale dans le processus du Forum sur la gouvernance de l'Internet. Il a insisté sur l'importance d'une gouvernance anticipative et a appelé à assurer le suivi parlementaire continu des conditions nécessaires pour que les citoyens, en particulier les enfants et les adolescents, puissent tirer parti de l'IA en toute sécurité.

Des délégués d'Afrique du Sud, d'Australie, de Bahreïn, du Canada, du Guyana, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, de Jordanie, d'Oman et de la République de Corée ont fait le point sur les mesures législatives et de contrôle prises au niveau national. Parmi les exemples cités figuraient : les stratégies nationales en matière d'IA et les cadres de protection des données ; l'initiative Hiroshima AI Process Friends Group, qui regroupe désormais 66 pays et régions ; la Loi sur la protection des informations personnelles et le projet de Cadre d'action en matière d'IA en Afrique du Sud ; ainsi que l'Amendement au Code pénal (Deepfakes de nature sexuelle) en Australie. Plusieurs délégués ont attiré l'attention sur l'usage de l'IA dans les conflits armés et le ciblage des civils. Le délégué australien a soulevé la question des biais sexistes et raciaux avérés dans les algorithmes d'IA utilisés pour le recrutement, la reconnaissance faciale, les diagnostics médicaux et la conversation.

La Commission s'est ensuite penchée sur les images intimes non consenties générées par l'IA, en tant qu'étude de cas illustrant une action parlementaire ciblée face à un préjudice lié à l'IA qui évolue rapidement.

Mme M. Disoski (Autriche) a fait part de son expérience personnelle : après une apparition à la télévision publique, des individus lui ont envoyé des contenus de type deepfake la représentant et générés par l'IA. Elle a présenté les mesures législatives prises en Autriche, notamment les travaux en cours visant à ériger en crime la création et la diffusion de deepfakes non consentis, et a souligné qu'une définition juridique claire constituait la première étape essentielle vers l'application de la loi. Mme M. Guerra Castillo (Mexique) a présenté la Loi Olympia (*Ley Olimpia*), qui reconnaît la violence numérique comme un crime et a été étendue en 2024 pour couvrir les deepfakes sexuels générés par l'IA, selon le principe que l'atteinte à la dignité est la même, que l'image soit authentique ou truquée. Mme M. Rempel Garner (Canada) a décrit le Projet de loi C-16, la Loi sur la protection des victimes, qui visait à combler une lacune de la législation canadienne qui avait laissé l'imagerie intime générée par l'IA en dehors des infractions existantes concernant la diffusion non consentie. Elle a souligné que la pénalisation seule était insuffisante sans un retrait rapide du contenu et un accompagnement tenant compte des traumatismes subis par les victimes.

Les délégués d'Afrique du Sud, du Royaume-Uni et de Türkiye ont décrit les lacunes législatives auxquelles ils sont confrontés, notamment la difficulté de traiter les cas de vidéos non consenties de femmes dans des espaces publics dans le cadre des dispositions existantes en matière de voyeurisme ou de harcèlement. Ils ont également évoqué des affaires judiciaires en cours concernant des images politiques truquées à l'aide de l'IA. Mme S. Kiladze (Comité des droits de l'enfant des Nations Unies) a souligné que les réponses législatives devaient accorder une attention particulière à la vulnérabilité des enfants, qui sont de plus en plus victimes de sextorsion via l'IA.

M. A. Read (Secrétariat de l'UIP) a présenté à la Commission le programme de travail de l'UIP pour 2026 concernant la politique d'IA. Ce programme s'articule autour de trois objectifs : renforcer la capacité des parlements à agir dans le domaine de l'IA, élargir la mobilisation parlementaire dans les domaines d'action clés où l'IA a un impact, soutenir la participation active des parlements à la gouvernance internationale de l'IA.

La Commission a conclu ses débats en adoptant, par acclamation, la motion intitulée *Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle*, que le Bureau a élaborée avec la contribution des représentantes du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires. Cette motion exhorte les parlements à mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration de Kuala Lumpur, à désigner des parlementaires et des membres du personnel pour participer à des échanges interparlementaires sur l'IA, à s'engager activement dans les forums mondiaux sur la gouvernance de l'IA et à renforcer les capacités internes afin de mener une action parlementaire durable dans ce domaine.

Invités spéciaux

Les invités spéciaux suivants ont participé aux travaux de la Commission :

Personnes handicapées

- Mme Heba Hagrass, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées
- M. Newaf Kabbara, Président de International Disability Alliance (à distance)

Intelligence artificielle

- Mme Sophie Kiladze, Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

dont la 152e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Istanbul, 19 avril 2026)

La Commission a tenu deux séances, les 17 et 18 avril 2026, sous la conduite de son vice-président, M. F. Al-Nouiri (Libye). Après avoir ouvert la session, M. Al-Nouiri a invité toutes les personnes présentes à adopter l'ordre du jour de la session et à approuver le compte rendu de la session précédente, tenue lors de la 151e Assemblée de l'UIP à Genève en octobre 2025.

La présence des Nations Unies en Türkiye : un cadre d'expérimentation pour renforcer la collaboration entre l'ONU et les parlements

Intervenants : M. B.A. Ahonsi (Coordinateur résident des Nations Unies, Türkiye), Mme D.C. Cicchella (Représentante adjointe du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Türkiye), Mme M. Guimond (Directrice de pays, ONU Femmes, Türkiye) et Mme M. Gandhi (Représentante adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Türkiye).

Lors de sa première séance, à laquelle ont assisté 30 délégations, la Commission a tenu un débat sur le rôle du Coordonnateur résident des Nations Unies et de l'équipe de pays des Nations Unies à l'égard du Gouvernement et de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, avec pour toile de fond l'initiative actuelle ONU80, qui vise à rationaliser les travaux de l'Organisation, notamment au niveau des pays. Cette séance s'inscrivait dans la continuité de plusieurs débats organisés avec des coordonnateurs résidents des Nations Unies ces dernières années afin d'illustrer l'importance de la coopération entre l'ONU et les parlements au niveau national, considérée comme essentielle à la mise en œuvre des engagements mondiaux.

Après quelques observations préliminaires sur le rôle des parlements dans la traduction des engagements mondiaux, comme les objectifs de développement durable, en mesures nationales au moyen de leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle, M. Ahonsi a indiqué que le déploiement du système des Nations Unies pour le développement en Türkiye a évolué au fil du temps, qu'il est de plus en plus intégré et que les besoins du pays sont davantage pris en compte, conformément aux réformes récentes de l'ONU. Après avoir mis en évidence les principaux domaines de coopération entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de Türkiye sur des questions telles que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la migration et la protection de l'enfance, M. Ahonsi a présenté les trois membres de l'équipe dont les institutions illustrent le mieux, selon lui, l'impact de la présence de l'ONU sur le terrain en Türkiye.

Les trois intervenantes, du HCR, d'ONU Femmes et de l'UNICEF ont cité plusieurs exemples pratiques de coopération active avec le parlement national. Elles ont souligné que la coopération entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Parlement doit viser à renforcer les capacités institutionnelles en allant au-delà des interventions ponctuelles comme l'appui apporté aux parlementaires à titre individuel. Elles ont relevé la nécessité de renforcer la maîtrise nationale des processus de développement, faisant observer que les parlementaires sont particulièrement bien placés à cet égard, en tant que représentants du peuple et responsables locaux.

Les principaux objectifs de l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies avec la Grande Assemblée nationale de Türkiye sont les suivants :

- Institutionnaliser l'élaboration de politiques fondée sur des données probantes, en particulier au niveau des commissions, où se tiennent les débats les plus approfondis.
- Renforcer les capacités d'analyse fondée sur le genre, notamment en ce qui concerne la budgétisation sensible au genre.
- Créer de nouveaux espaces de dialogue entre femmes parlementaires au-delà des clivages politiques.
- Travailler en étroite collaboration avec le groupe de l'UIP au Parlement, qui constitue un canal bien établi d'assistance technique, notamment au moyen de publications conjointes ONU-UIP (telles que le guide HCR-UIP sur le droit des réfugiés) ainsi que d'ateliers sur le droit des réfugiés.

- Créer des commissions de recherche spécialisées destinées à éclairer les travaux législatifs (par exemple une commission sur les enfants vivant dans les zones de conflit).
- Appuyer l'apprentissage mutuel entre parlementaires de l'ensemble de la région sur des questions de politique d'intérêt commun.

Le principal enseignement de l'équipe de pays des Nations Unies en Türkiye est que collaborer efficacement avec le Parlement exige du temps et de la patience, mais aussi un engagement de l'institution dans son ensemble. Le Parlement doit piloter le programme avec pour objectif de produire un véritable impact sur le terrain grâce à des réformes législatives et à un contrôle rigoureux.

Le débat qui a suivi a donné lieu à sept interventions de l'auditoire, au cours desquelles les points suivants ont été soulignés :

- La coopération entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements nationaux se renforce également dans d'autres pays, même si ce renforcement ne s'opère pas toujours au même rythme ni selon les mêmes modalités, puisque la situation dépend des particularités de chaque pays. Les parlements ne sont plus considérés comme de simples observateurs de l'action de l'ONU dans leur pays, mais de plus en plus comme des parties prenantes actives.
- La mobilisation du parlement ne sert pas seulement l'intérêt national : elle aide également l'ONU à faire progresser son action mondiale. Il est dans l'intérêt des deux parties, l'ONU comme le parlement, de coopérer plus étroitement.
- Outre le renforcement des capacités, la coopération entre l'ONU et les parlements au niveau national exige aussi une communication régulière et transparente.

Vers une ONU plus efficace et plus représentative : la nécessité de réviser la Charte

Intervenants : Mme R. French (Directrice des politiques et des relations diplomatiques, Coalition Article 109) et M. S. Prokhorov (Responsable de programme, Financement et efficacité des Nations Unies, Fondation Dag Hammarskjöld (DHF)).

Lors de sa deuxième séance, à laquelle ont assisté 28 délégations, la Commission a tenu un débat sur une proposition visant à modifier la Charte des Nations Unies. Cette proposition est promue dans le monde entier par la Coalition Article 109, une nouvelle coalition de groupes issus de la société civile. La Commission a été informée de l'appel lancé par la Coalition pour la tenue d'une conférence visant à réviser la Charte et du souhait de la Coalition d'y associer les parlements à titre de soutien. Le débat a également porté sur les mesures à prendre pour permettre à l'ONU de mieux remplir sa mission dans des contextes difficiles, tout en tenant compte des récentes coupes opérées dans son budget, qui entravent lourdement les travaux de l'Organisation. Les résultats d'une enquête conjointe UIP-DHF menée auprès de parlementaires sur le budget de l'ONU ont été présentés.

S'exprimant au nom de la Coalition Article 109, Mme French a plaidé en faveur de la tenue, en 2031 ou 2032, d'une conférence de révision de la Charte, à l'issue d'un processus préparatoire de plusieurs années. Elle a expliqué la genèse de la Coalition, indiquant qu'elle a vu le jour un an plus tôt en raison de la profonde inquiétude suscitée par le risque de disparition de l'ONU si celle-ci ne parvient pas à se renouveler en profondeur. Elle a expliqué que la récente initiative ONU80, qui vise à simplifier les procédures, à consolider les travaux et à mettre en œuvre des mesures de réduction des coûts, est utile mais qu'elle ne peut traiter que les symptômes, et non les causes profondes, du malaise institutionnel actuel.

Mme French a souligné que la Charte des Nations Unies est obsolète et n'est plus adaptée aux réalités actuelles. La Charte n'a été signée à l'origine que par 50 pays, à savoir les membres fondateurs de l'ONU, ce qui signifie qu'elle ne reflète pas nécessairement les attentes du groupe beaucoup plus large que constituent aujourd'hui les 193 États membres de l'ONU, parmi lesquels figurent de nombreux pays du Sud. En outre, les problèmes que l'ONU avait vocation à traiter à sa création sont devenus bien plus difficiles à résoudre et peuvent avoir des conséquences dévastatrices. Des questions telles que les changements climatiques, l'IA et la prolifération nucléaire font peser sur le monde et ses habitants une menace existentielle presque sans précédent. En outre, alors que le Conseil de sécurité et d'autres organes clés de l'ONU peinent à faire respecter la Charte, jamais le soutien de l'opinion publique mondiale à l'égard de l'ONU n'a été aussi bas.

Dans ce contexte, des personnalités internationales de premier plan, parmi lesquelles plusieurs chefs de gouvernement, dont le président Ramaphosa (Afrique du Sud), le président Lula (Brésil) et le président Modi (Inde), soulignent de plus en plus ouvertement la nécessité d'organiser une

conférence de révision de la Charte. Le rapport publié en 2023 par le Conseil consultatif de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU pour un multilatéralisme efficace a conféré à cette proposition un appui de haut niveau. Du côté de la société civile, des organisations réputées pour défendre le multilatéralisme, telles que la Fondation Kofi Annan et le Club de Madrid, ont également exprimé leur soutien. Comme l'a relevé Mme French, une conférence de révision de la Charte avait été envisagée par les fondateurs de l'ONU à l'article 109, qui prévoyait la tenue d'une telle conférence au plus tard en 1955. Comme aucune conférence de ce type n'a jamais été organisée et que l'ONU traverse aujourd'hui une crise profonde, l'heure est venue de faire advenir un nouveau "moment de San Francisco" afin de refonder l'Organisation sur des bases plus solides.

Organiser une conférence de révision de la Charte nécessiterait une majorité qualifiée des deux tiers de l'Assemblée générale, ainsi que l'appui de neuf membres du Conseil de sécurité, sans distinction entre membres permanents et non permanents et sans possibilité de veto. La plupart des constitutions nationales exigent une ratification parlementaire pour que la nouvelle Charte entre en vigueur. C'est pourquoi la Coalition Article 109 considère de plus en plus les parlements comme des acteurs clés à mobiliser aux côtés des gouvernements et des organisations de la société civile. Mme French a fait observer qu'il est essentiel que les parlements soient associés très tôt à ce débat, pour aider à définir les modalités du processus à venir et commencer à réfléchir à une liste indicative de propositions de réforme, qui devront toutes être examinées sans préjuger du résultat final de la conférence.

Le débat qui a suivi a donné lieu à 13 interventions de l'auditoire. Tous les intervenants, sans exception, ont largement soutenu l'idée d'une conférence de révision de la Charte, estimant que ce processus constitue un mécanisme juridique légitime pour réformer l'ONU en profondeur. Au cours de leurs interventions, ils ont souligné les points suivants :

- Les parlements doivent être mieux informés sur cette proposition et se tenir prêts à en discuter avec leurs gouvernements respectifs au stade précoce actuel, où la dynamique commence à se mettre en place.
- À sa prochaine session, qui doit se tenir en République-Unie de Tanzanie en octobre 2026, la Commission devrait envisager d'adopter une motion qui appuie officiellement l'appel à la tenue d'une conférence de révision de la Charte et qui fournisse aux parlements des orientations sur les mesures concrètes à prendre par la suite.
- Toutes les propositions de réforme devront être examinées, mais la nouvelle Charte devra respecter les valeurs fondamentales qui ont été clairement inscrites dans le document original de 1945 et qui doivent continuer à former le socle du multilatéralisme pour les générations à venir.
- Le processus préparatoire à la conférence de révision de la Charte devra être le plus inclusif et transparent possible, en y associant pleinement l'ensemble des États membres de l'ONU sur un pied d'égalité.
- Le processus de révision de la Charte devrait notamment permettre de rendre l'ONU plus démocratique et plus responsable, et mieux à même d'agir efficacement dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'action humanitaire et de la justice.
- La nouvelle Charte devrait renforcer les obligations juridiques des pays ayant mené une guerre contre d'autres pays en violation de la Charte.

Assurer à l'ONU un financement stable et adéquat est un élément indispensable du processus de réforme de l'ONU, au même titre que l'organisation de la conférence de révision de la Charte. Dans le prolongement des précédents débats de la Commission permanente sur le budget de l'ONU, M. S. Prokhorov a évoqué la situation actuelle de l'Organisation, dont la majeure partie du financement provient de sources préaffectées, instables et liées à des projets ou à des questions spécifiques. Il a indiqué que le budget total de l'ONU s'élève à 67 milliards d'USD, soulignant que son coût pour la communauté internationale est infime au regard, par exemple, des dépenses militaires mondiales (2 400 milliards d'USD) ou du chiffre d'affaires de la société mère de Google (310 milliards d'USD).

M. Prokhorov a présenté les conclusions d'une récente enquête UIP-DHF menée auprès de parlementaires, dans laquelle les personnes interrogées se sont déclarées dans l'ensemble favorables à une augmentation du financement du budget de l'ONU. Plus précisément, sur les 120 parlementaires ayant répondu à l'enquête :

- 91 % ont déclaré que l'ONU est utile à leur pays et pertinente à l'échelle mondiale.
- 53 % se sont dits favorables à une augmentation du financement de l'ONU (seuls 14 % se sont prononcés pour des réductions budgétaires).

- 60 % ont déclaré avoir besoin d'être mieux informés sur le financement de l'ONU.
- 64 % ont estimé que les sanctions à l'encontre des pays qui ne s'acquittent pas de leurs contributions doivent être renforcées.
- 77 % ont estimé que les parlements doivent avoir davantage voix au chapitre concernant les contributions de leur pays au budget de l'ONU.
- 52 % se sont dits favorables à la taxation des transactions financières internationales pour compléter le financement, tandis que 20 % ont appelé, dans le même but, à instaurer une taxe sur les voyages aériens internationaux.
- 72 % ont estimé que le système des Nations Unies doit être rationalisé pour réaliser des économies et obtenir de meilleurs résultats.

À la fin de la séance, un représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a pris la parole pour attirer l'attention sur la crise de financement qui compromet gravement la capacité de l'agence à fournir des biens et services essentiels, notamment en matière de santé, d'éducation et d'alimentation, aux Palestiniens à Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie et en République arabe syrienne. Le représentant a indiqué que l'UNRWA a subi de fortes coupes budgétaires et fonctionne avec un budget équivalent à celui de 2012, et que, pour maintenir les programmes, le personnel a accepté une baisse de rémunération de 20 %. L'agence a besoin de toute urgence du soutien des parlements pour retrouver un financement stable et pérenne.

Élections au Bureau de la Commission

Des élections ont également eu lieu pour pourvoir les sièges vacants au Bureau de la Commission.

Dans son rapport à l'Assemblée, M. Al-Nouiri a fait part de sa tristesse à l'annonce du décès récent de M. J. Uerikua (Namibie), membre du Bureau.

Divers

Au titre de ce dernier point de l'ordre du jour, un délégué de l'Ukraine a proposé que la Commission débatte à sa prochaine session d'une motion visant à encourager la création de commissions du futur, conformément aux engagements pris dans le Pacte pour l'avenir adopté en 2024. Un projet de texte sera soumis au Secrétariat en temps utile.

Condamnation des attaques menées par la République islamique d'Iran contre les États du Conseil de coopération du Golfe et la Jordanie

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de Bahreïn et des Émirats arabes unis pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	203	Total des voix positives et négatives	618
Voix négatives	415	Majorité des deux tiers	412
Abstentions	752		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		18	
Albanie	*Absent*		
Algérie		16	
Allemagne		19	
Angola		15	
Arabie saoudite	15		
Arménie			11
Australie			14
Autriche			12
Azerbaïdjan			13
Bahreïn	11		
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus	*Absent*		
Belgique		7	6
Belize	*Absent*		
Bhoutan	2		8
Bosnie-Herzégovine	*Absent*		
Botswana			11
Brésil			20
Brunéi Darussalam			10
Burkina Faso		14	
Cambodge			13
Cameroun			14
Canada	16		
Chili		5	8
Chine		8	15
Chypre			11
Côte d'Ivoire			15
Croatie	*Absent*		
Danemark		12	
Djibouti			11
Égypte	20		
Émirats arabes unis	13		
Équateur			13
Espagne		16	
Estonie		11	
Eswatini			11
Fédération de Russie			20
Fidji	*Absent*		
Finlande			12
France	10		8
Gabon	*Absent*		
Gambie		11	
Géorgie	*Absent*		
Ghana		15	
Grèce	6	7	
Guinée équatoriale	*Absent*		
Guyana	*Absent*		
Hongrie			12
Indonésie		10	
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq		10	6
Irlande			12
Islande	5		5
Italie			17
Japon			20
Jordanie	4		9
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya			17
Kirghizistan	*Absent*		
Lesotho			11
Lettonie		11	
Libye		12	
Liechtenstein			10
Lituanie			11
Luxembourg	5		5
Macédoine du Nord			11
Malawi			14
Maldives	10		
Mali		12	
Malte	*Absent*		
Maroc	15		
Mauritanie			12
Mexique			20
Monaco	*Absent*		
Mongolie	*Absent*		
Monténégro			10
Mozambique			15
Namibie		11	
Népal			14
Niger	*Absent*		
Nigéria			22
Norvège	12		
Oman			12
Ouganda	*Absent*		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan	*Absent*		
Palestine			12
Paraguay	*Absent*		
Pays-Bas		13	
Pérou		15	
Pologne		15	
Portugal			13
Qatar			11
République de Corée	*Absent*		
République de Moldova	*Absent*		
République démocratique du Congo		20	
République démocratique populaire lao			12
République dominicaine			13
République-Unie de Tanzanie			18
Roumanie		9	4
Royaume-Uni	18		
Rwanda			13
Saint-Marin	*Absent*		
Samoa	*Absent*		
Sénégal	*Absent*		
Serbie			12
Seychelles			10
Singapour	12		
Slovénie			10
Somalie		13	
Soudan du Sud		13	
Suède			13
Suisse		12	
Suriname			10
Tadjikistan	*Absent*		
Tchad			13
Tchéquie	13		
Thaïlande	*Absent*		
Timor-Leste			11
Togo	*Absent*		
Tunisie			13
Türkiye		19	
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	15		
Uruguay	1		10
Viet Nam			20
Yémen			13
Zambie		14	
Zimbabwe		13	

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Qatar, de l'Australie, de la Türkiye, de la France, du Brésil, de la Zambie, de la Pologne, du Portugal, de l'Italie et de l'Irlande avec le soutien du Groupe arabe, du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe africain pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	1 316	Total des voix positives et négatives	1 319
Voix négatives	3	Majorité des deux tiers	879
Abstentions	51		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	18		
Albanie	*Absent*		
Algérie	16		
Allemagne	19		
Angola	15		
Arabie saoudite	15		
Arménie	11		
Australie	14		
Autriche	12		
Azerbaïdjan	13		
Bahreïn			11
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus	*Absent*		
Belgique	13		
Belize	*Absent*		
Bhoutan	10		
Bosnie-Herzégovine	*Absent*		
Botswana	11		
Brésil	20		
Brunéi Darussalam	10		
Burkina Faso	14		
Cambodge	13		
Cameroun	14		
Canada	16		
Chili	13		
Chine	15		8
Chypre	11		
Côte d'Ivoire	15		
Croatie	*Absent*		
Danemark	12		
Djibouti	11		
Égypte	20		
Émirats arabes unis	13		
Équateur	13		
Espagne	16		
Estonie	11		
Eswatini	11		
Fédération de Russie			20
Fidji	*Absent*		
Finlande	12		
France	18		
Gabon	*Absent*		
Gambie	11		
Géorgie	*Absent*		
Ghana	15		
Grèce	13		
Guinée équatoriale	*Absent*		
Guyana	*Absent*		
Hongrie	12		
Indonésie	10		
Iran (Rép. islam. d')	19		
Iraq	16		
Irlande	12		
Islande	10		
Italie	17		
Japon	20		
Jordanie	13		
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya	17		
Kirghizistan	*Absent*		
Lesotho	11		
Lettonie	11		
Libye	12		
Liechtenstein	10		
Lituanie	11		
Luxembourg	10		
Macédoine du Nord	11		
Malawi	14		
Maldives	10		
Mali	9	3	
Malte	*Absent*		
Maroc	15		
Mauritanie	12		
Mexique	20		
Monaco	*Absent*		
Mongolie	*Absent*		
Monténégro	10		
Mozambique	15		
Namibie	11		
Népal	14		
Niger	*Absent*		
Nigéria	22		
Norvège	12		
Oman	12		
Ouganda	*Absent*		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan	*Absent*		
Palestine	12		
Paraguay	*Absent*		
Pays-Bas	13		
Pérou	15		
Pologne	15		
Portugal	13		
Qatar	11		
République de Corée	*Absent*		
République de Moldova	*Absent*		
République démocratique du Congo	20		
République démocratique populaire lao	12		
République dominicaine	13		
République-Unie de Tanzanie	18		
Roumanie	13		
Royaume-Uni	18		
Rwanda	13		
Saint-Marin	*Absent*		
Samoa	*Absent*		
Sénégal	*Absent*		
Serbie	12		
Seychelles	10		
Singapour			12
Slovénie	10		
Somalie	13		
Soudan du Sud	13		
Suède	13		
Suisse	12		
Suriname	10		
Tadjikistan	*Absent*		
Tchad	13		
Tchéquie	13		
Thaïlande	*Absent*		
Timor-Leste	11		
Togo	*Absent*		
Tunisie	13		
Türkiye	19		
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	15		
Uruguay	11		
Viet Nam	20		
Yémen	13		
Zambie	14		
Zimbabwe	13		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions

Résolution adoptée à l'unanimité par la 152e Assemblée de l'UIP
(Istanbul, 19 avril 2026)

La 152e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les buts des Nations Unies, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationale, ainsi que la réalisation de la coopération internationale pour faire face aux enjeux humanitaires, et *rappelant également* les principes du droit international, y compris du droit international humanitaire, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme,

réaffirmant son ferme engagement en faveur des Conventions de Genève de 1949, qui constituent la pierre angulaire du droit international humanitaire et s'imposent à toutes les parties aux conflits armés,

soulignant l'interdépendance entre le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que la nécessité de respecter leurs règles en toutes circonstances, en particulier s'agissant de la protection des civils, des biens de caractère civil, des infrastructures vitales et des services essentiels,

affirmant qu'il importe de garantir la redevabilité et de prévenir et combattre l'impunité pour toutes les violations, conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, de manière à garantir que justice soit rendue aux victimes et à renforcer l'état de droit,

ayant à l'esprit les résolutions antérieures de l'UIP qui mettent en avant le rôle essentiel des parlements dans le renforcement de la paix, de la sécurité et de l'état de droit,

profondément préoccupée par le non-respect de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui condamne fermement les attaques visant les installations médicales et le personnel humanitaire,

profondément alarmée par les rapports crédibles faisant état de violations graves et systématiques du droit international humanitaire dans les conflits en cours au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde, notamment des attaques sans discrimination contre les civils, la destruction d'hôpitaux et d'écoles, le refus d'autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire et l'utilisation de la famine comme méthode de guerre,

insistant sur le fait que l'impunité alimente les cycles de violence et compromet les perspectives d'une paix juste et durable, et que la redevabilité est essentielle à une véritable réconciliation,

soulignant l'importance des mécanismes permettant d'assurer aux victimes une réparation et une indemnisation effectives, conformément au droit international et par l'intermédiaire des organismes compétents des Nations Unies,

reconnaissant que les parlements nationaux disposent de larges pouvoirs législatifs et de contrôle sur les autorités exécutives, notamment en matière de politique militaire et étrangère, et qu'ils jouent un rôle clé s'agissant de traduire les engagements internationaux en actions concrètes au niveau national,

1. *affirme* que le respect du droit international humanitaire dans tous les conflits constitue une priorité, notamment au Moyen-Orient, particulièrement en ce qui concerne la protection des civils, des biens de caractère civil, des infrastructures vitales et des services essentiels, ainsi que la garantie d'un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, sans discrimination, et *affirme également* que la garantie de ce respect est une composante essentielle du rôle joué par les parlements dans le soutien à la paix et à la sécurité internationale ;

2. *exhorte* les Parlements membres à prendre d'urgence des mesures pour passer de la condamnation à l'action concrète, à examiner dans quelle mesure les politiques et pratiques militaires de leurs gouvernements respectent le droit international humanitaire, et à utiliser tous les outils constitutionnels à leur disposition afin d'assurer la redevabilité pour les violations et de promouvoir des mécanismes efficaces pour leur documentation ;

3. *encourage* les Parlements membres à intensifier la diplomatie parlementaire et à coordonner davantage leur mobilisation par le biais des mécanismes et des groupes géopolitiques de l'UIP, afin de bâtir un consensus international en faveur de la désescalade, de la protection des civils, de la préservation des infrastructures et de solutions pacifiques, en particulier au Moyen-Orient ;

4. *appelle* à la reprise immédiate des pourparlers entre les parties concernées dans les situations où des cessez-le-feu sont en vigueur, dans le but de parvenir à la cessation définitive des attaques, et *exhorte* ces parties à prendre part à ces pourparlers dans un esprit de sérieux renouvelé, avec une volonté politique affirmée et un engagement clair à prévenir toute nouvelle escalade du conflit ;

5. *souligne* que tout nouveau processus diplomatique doit être suffisamment sérieux, durable et inclusif pour traiter l'ensemble des principaux points de divergence contribuant à la crise concernée, notamment, le cas échéant, ceux liés à la sécurité maritime et à la liberté de navigation, à la situation dans la région, ainsi qu'aux autres préoccupations connexes de nature politique, sécuritaire et humanitaire ;

6. *demande* à l'ensemble des parties, pendant toute période de cessez-le-feu et toute négociation ultérieure, de s'abstenir d'entreprendre toute action militaire, mesure unilatérale ou autre initiative susceptible de compromettre les perspectives de dialogue ou de provoquer une nouvelle escalade au niveau régional ;

7. *enjoint* au Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, dans le cadre de son mandat : de suivre l'évolution de la situation au Moyen-Orient ; de soumettre, lors de la 153e Assemblée, un rapport sur les mesures prises par les parties à la suite des appels en faveur de la protection des civils, de l'accès humanitaire et de la désescalade ; et de proposer des mesures parlementaires immédiates pour parer à toute nouvelle détérioration ;

8. *prie* la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de recourir aux bons offices de l'UIP afin de soutenir les efforts de désescalade et de faciliter au plus vite un dialogue parlementaire axé sur la protection des civils, la préservation des infrastructures vitales, la garantie de la liberté de navigation, le cas échéant, et la création de conditions propices à des règlements négociés entre les parties ;

9. *affirme* la disponibilité des parlements du monde entier, par l'entremise de l'UIP et d'autres canaux parlementaires appropriés, à soutenir toutes les initiatives sincères visant à atténuer les tensions, à rétablir la confiance et à promouvoir le règlement pacifique et durable des conflits armés ;

10. *invite* les parlements nationaux à soutenir activement, dans le cadre de leurs responsabilités constitutionnelles respectives, les efforts diplomatiques, le respect du droit international, la protection des civils, la prévention de tout élargissement des conflits, ainsi que le relèvement et la reconstruction post-conflit, y compris l'indemnisation des victimes ;

11. *prie* le Secrétaire général de l'UIP de communiquer la présente résolution à l'ensemble des Parlements membres de l'Organisation, ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU, au Président du Conseil de sécurité de l'ONU, au Comité international de la Croix-Rouge et à la Présidente de la Cour pénale internationale, afin de mobiliser un soutien mondial en faveur de la redevabilité parlementaire et de la consolidation de la paix en tant que piliers fondamentaux d'une paix juste.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Dr./Dr Tulia Ackson
President of the Inter-Parliamentary Union
Speaker of the National Assembly of the United Republic of Tanzania
Présidente de l'Union interparlementaire
Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie

Mr./M. Numan Kurtulmuş
Speaker of the Grand National Assembly of Türkiye
Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye

Mr./M. Martin Chungong
Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES

ALBANIA

Mr. Edi PALOKA Leader of the Delegation	Member of the Parliament (C)
Mr. Gazment BARDHI	Member of the Parliament (C)
Ms. Jozefina TOPALLI	Member of the Parliament (PD)
Ms. Mesila DODA	Member of the Parliament (C)
Mr. Xhelal MZIU	Member of the Parliament (C)
Mr. Genci GJONÇAJ	Secretary General, Parliament
Mr. Everest DEDAJ	Advisor, Parliament
Mr. Genci GOLI	Advisor, Parliament

C Democratic Party
PD Albanian Democratic Party

ALGERIA – ALGÉRIE

M. Brahim BOUGHALI Chef de la délégation Président du Groupe	Président de l'Assemblée populaire nationale
M. Mohamed Anouar BOUCHOUIT Membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable	Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale
M. Monder BOUDEN	Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale (RND)
M. Ammar OULMI	Membre de l'Assemblée populaire nationale Membre de la Commission de l'habitat, de l'équipement, de l'hydraulique et de l'aménagement du territoire (RND)
M. Saad ARROUS	Membre du Conseil de la nation
Mme Farida ILIMI HADDOUCHE Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Membre du Bureau des femmes parlementaires, Membre du Comité sur la santé	Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN)
M. Fateh BOUTBIG	Membre de l'Assemblée populaire nationale Membre de la Commission des affaires juridiques et administratives et des libertés (FM)
M. Kamel KHELIFATI Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre du Conseil de la nation Commission des Affaires étrangères et de la coopération internationale (FLN)
M. Zakarya BEDROUNE	Membre de l'Assemblée populaire nationale Membre de la Commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement (FLN)

M. Ahcene DJOUAHRA	Directeur des services administratifs, financières et des affaires des membres, Conseil de la nation
M. Salim DJALAL	Secrétaire général, Assemblée populaire nationale
Mme Idjlal NAILI	Conseillère, Assemblée populaire nationale
M. Mohamed-Amine ASSOUL	Conseiller, Assemblée populaire nationale
Mme Mouna Ahlem CHIHEB Secrétaire du Groupe	Conseillère, Assemblée populaire nationale
Mme Mounia BENZIADA Secrétaire du Groupe	Conseillère, Conseil de la nation
M. Oualid ZAHAF	Conseiller, Assemblée populaire nationale
M. Boumediene GUENNAD	Ambassadeur
Mr. Nadjah MANSRI	Corps diplomatique

RND Rassemblement National Démocratique
FLN Front de Libération Nationale
FM Front El Moustakbal

ANGOLA

Ms. Maria VALENTE Leader of the delegation President of the IPU Group	Member of the National Assembly Member of the Finance Committee (5th Committee) (MPLA)
Ms. Arlete CHIMBINDA	Deputy Speaker of the National Assembly Member of the Committee on Family, Childhood and Social Action (8th Committee) (UNITA)
Ms. Albertina FELISBERTO	Member of the National Assembly Member of the Committee on Economy and Finance (5th Committee) (UNITA)
Mr. Álvaro NETO	Member of the National Assembly Member of the Committee on Defence and National Security (2nd Committee) (MPLA)
Mr. Kilamba VAN-DÚNEM	Member of the National Assembly Member of the Finance Committee (5th Committee) (MPLA)
Mr. Pedro DE NERI	Secretary General, National Assembly
Mr. Lázaro VICENTE Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Nildeice BARRICA Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Jones MANUEL Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly

MPLA Movimento Popular de Libertação de Angola
UNITA União Nacional para a Independência Total de Angola.

ARMENIA

Mr. Alen SIMONYAN Leader of the Delegation President of the IPU Group	President of the National Assembly (CC)
Mr. Sargis KHANDANYAN	Member of the National Assembly Chair of the Standing Committee on Foreign Relations (CC)
Ms. Tsovinar VARDANYAN Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the National Assembly Chair of the Standing Committee on Financial-Credit and Budgetary Affairs (CC)
Ms. Hasmik HAKOBYAN Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the National Assembly Member of the Standing Committee on Foreign Relations (CC)
Mr. Davit ARAKELYAN	Secretary General, National Assembly
Mr. Aleksandr MKHITARYAN	Advisor, National Assembly
Ms. Anna HOVAKIMYAN Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Ashkhen HAYRAPETYAN	Advisor, National Assembly
Mr. Eduard KARAPETYAN	Advisor, National Assembly
Mr. Movses HARUTYUNYAN	Advisor, National Assembly
Mr. Tigran SEIRANIAN	Advisor, National Assembly
Mr. Mamikon MARGARYAN	Advisor, National Assembly
Mr. Gamlet GEVORGIAN	Advisor, National Assembly

CC "Civil Contract"

AUSTRALIA

Mr. Milton DICK Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Executive Committee	Speaker of the House of Representatives Chair of Selection Committee Chair of Appropriations and Administration Committee Chair of Broadcasting of Parliamentary Proceedings Committee (ALP)
Ms. Sharon CLAYDON Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Deputy Speaker of the House of Representatives Chair of Standing Committee on Procedure Member of Joint Statutory Committee on Intelligence and Security Member of Standing Committee on Privileges and Members' Interests (ALP)
Mr. Andrew MCLACHLAN	Member of the Senate Deputy Chair of Joint Standing Committee on the National Capital and External Territories Deputy Chair of Standing Committee for the Scrutiny of Delegated Legislation Deputy Chair of Standing Committee on Publications (LP)

Mr. Basem ABDO	Member of the House of Representatives Member of Standing Committee on Industry, Innovation and Science Member of Joint Statutory Committee on Law Enforcement (ALP)
Ms. Deborah O'NEILL Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Senate Chair of Parliamentary Joint Committee on Corporations and Financial Services Chair of Standing Committee for the Scrutiny of Delegated Legislation Member of Senate Economics References Committee (ALP)
Ms. Tammy TYRRELL	Member of the Senate Member of Senate Standing Committee on the Selection of Bills
Ms. Jane THOMSON Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Ms. Fattimah IMTOUAL	Advisor, Senate
Ms. Shannon THRELFALL-CLARKE	Advisor, House of Representatives

ALP Australian Labor Party
LP Liberal Party of Australia

AUSTRIA

Mr. Peter WURM Leader of the Delegation	Member of the National Council (FPÖ)
Mr. Michael HAMMER	Member of the National Council (ÖVP)
Mr. Christian OXONITSCH	Member of the National Council (SPÖ)
Mr. Nikolaus SCHERAK	Member of the National Council (NEOS)
Ms. Meri DISOSKI	Member of the National Council (GRÜNE)
Mr. Alexis WINTONIAK	Deputy Secretary General, National Council Member of the ASGP
Mr. Matthias MATUSCHEK Secretary of the delegation	Advisor, National Council
Ms. Ines HABERL	Advisor, National Council
Ms. Viktoria NEDWED	Advisor, National Council

FPÖ Freedom Party
SPÖ Social democrats
GRÜNE Green party
ÖVP People´s party
NEOS Liberals

AZERBAIJAN

Ms. Sahiba GAFAROVA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Milli Majlis (YAP)
Mr. Shahin ISMAYILOV Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the Milli Majlis Chairman of the Youth and Sports Committee (YAP)

Ms. Amina AGHAZADA	Member of the Milli Majlis Member of the Committee for Law Policy and State-Building
Mr. Anar MAMMADOV	Member of the Milli Majlis Member of the Youth and Sports Committee (YAP)
Mr. Kamran BAYRAMOV	Member of the Milli Majlis Member of the Committee for Law Policy and State-Building Member of the Committee for Regional Affairs (YAP)
Ms. Sabina KHASAYEVA Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Milli Majlis Member of the Committee for Family and Women's and Children's Affairs Member of the Youth and Sports Committee (YAP)
Ms. Sevil MIKAYILOVA Vice-President of the Executive Committee	Member of the Milli Majlis Member of the Human Rights Committee Member of the Committee on Foreign and Interparliamentary Relations
Mr. Farid HAJIYEV	Chief of Staff of the Milli Majlis
Mr. Firudin HAJIYEV	Chief Administrator of the Milli Majlis
Mr. Rustam MAHMUDOV	Secretary General, National Assembly Deputy Chief of Staff of the Milli Majlis
Mr. Teymur TAGHIYEV	Head of Secretariat
Mr. Elmar HUSEYNOV	Head of the International Relations Department
Mr. Ilkin MAMMADOV	Head of the Protocol Department
Ms. Aynur NURAHMADOVA	Assistant to the Speaker
Mr. Agshin HUMMATOV	Assistant to the Speaker
Mr. Elvin ALIYEV Secretary of the delegation	Advisor, Milli Majlis

YAP New Azerbaijan Party

BAHRAIN

Mr. Ahmed ALMUSALAM Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Council of Representatives
Mr. Jamal FAKHRO	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. Abdulnabi SALMAN Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Deputy Speaker of the Council of Representatives
Mr. Bassam ALBINMOHAMMED	Member of the Shura Council Member of the Committee on Foreign Affairs, Defense and National Security

Ms. Dalal ALZAYED Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Shura Council Member of the Committee on Legislative and Legal Affairs
Ms. Hala FAYEZ	Member of the Shura Council Member of the Committee on Services
Mr. Hasan Ebrahim HASAN Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the Council of Representatives Member of the Committee on Foreign Affairs, Defense and National Security
Mr. Mahdi ALSHOWAIKH	Member of the Council of Representatives Member of the Committee on Services
Ms. Maryam ALDHAIN	Member of the Council of Representatives Member of the Committee on Foreign Affairs, Defense and National Security
Mr. Mohammed ALBUAINAIN Secretary of the IPU Group	Secretary General, Council of Representatives
Ms. Kareema ALABBASI	Secretary General, Shura Council
Ms. Ameena HAQIQI Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, Council of Representatives
Ms. Aysha GAYYATH Secretary of the delegation, Secretary of the IPU Group	Advisor, Council of Representatives
Ms. Hanadi ALENEZI Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, Council of Representatives
Mr. Mahmood ALSEDDIQI Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Mr. Mohamed ALRAFAEI Secretary of the delegation, Secretary of the IPU Group	Advisor, Council of Representatives
Mr. Mohamed ALJABERI Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, Council of Representatives
Mr. Saleh HAMDI Secretary of the delegation, Secretary of the IPU Group	Advisor, Council of Representatives
Mr. Salman EBRAHIM Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, Council of Representatives

BANGLADESH

Mr. Abdul Moyeen KHAN Leader of the Delegation	Member of Parliament (BNP)

Ms. Mst Tahsina RUSHDIR	Member of Parliament Committee on Private Members Bills and Resolution (BNP)
Mr. Muhammad Nawshad ZAMIR	Member of Parliament Business Advisory Committee Committee on Private Members Bills and Resolution Special Committee (BNP)
Mr. Muhammad Nazibur RAHMAN	Member of Parliament (BJI)
Mr. Shahidul ISLAM	Advisor, Parliament
Mr. Mizanur RAHMAN	Consul General
Ms. Amreen JAHAN	Consul
Mr. Md Abdul WAZED	Diplomatic corps

BNP Bangladesh Nationalist Party
BJI Bangladesh Jamaat-e-Islami

BELARUS

Mr. Sergei ALEINIK Leader of the Delegation	Member of the Council of the Republic Standing Commission on International Affairs and National Security of the Council of the Republic of the National Assembly of the Republic of Belarus
Mr. Sergei RACHKOV President of the IPU Group Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the House of Representatives Chairperson of the Standing Commission of the House of Representatives of the National Assembly of the Republic of Belarus on International Affairs
Ms. Aksana MELNIKOVICH	Advisor, Council of the Republic
Mr. Anatoly GLAZ	Ambassador
Ms. Yauheniya BARTKEVICH	Diplomatic corps

BELGIUM / BELGIQUE

M. Vincent BLONDEL Chef de la délégation Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Président du Sénat Président de la Commission des Affaires institutionnelles Président du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes (Les Engagés)
M. Andries GRYFFROY Président du Groupe Membre du Comité exécutif	Premier Vice-Président du Sénat Membre de la Commission des Matières transversales (N-VA)
M. Christophe LACROIX	Membre de la Chambre des représentants Vice-Président de la Commission de la Défense nationale Membre de la Commission des Relations extérieures (PS)

M. Kris VERDUYCKT	Membre du Sénat Membre de la Commission des Affaires institutionnelles (Vooruit)
M. Karl Jan C. VANLOUWE	Membre du Sénat Membre du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes Membre de la Commission des Affaires institutionnelles (N-VA)
Mme Stephanie D'HOSE	Membre du Sénat Membre de la Commission des Affaires institutionnelles (Anders.)
M. John STEVENS	Secrétaire général adjoint, Chambre des représentants
M. Peter VERCAMMEN Secrétaire de la délégation, Secrétaire du groupe	Directeur adjoint, Sénat
Mme Sonja LANGENHAECK Secrétaire de la délégation	Première conseillère, Sénat

N-VA N-VA Nouvelle Alliance flamande
PS Parti Socialiste
Vooruit Vooruit (Parti socialiste flamand)
Anders. Anders. (parti libéral flamand)

BELIZE

Mr. Osmond MARTINEZ	Member of the House of Representatives Member of the National Security & Immigration Committee Member of the Committee of Selection Member of the Public Utilities, Transport & Communications Committee (PUP)

PUP People's United Party

BHUTAN

Mr. Lungten DORJI Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly (PDP)
Ms. Dorji WANGMO	Member of the National Assembly Member of the Human Rights and Foreign Relations Committee Member of the Women, Children and Youth Committee (BTP)
Mr. Namgay DORJI	Member of the National Assembly Deputy Chairperson, House Committee Member of the Good Governance Committee (BTP)
Mr. Namgay DORJI	Member of the National Assembly Member of the Economic and Finance Committee (PDP)
Mr. Tshering WANGCHEN	Member of the National Council Deputy Chair of the Legislative Committee

Mr. Ugyen TSHERING	Member of the National Council Member of Natural Resources and Environment Committee
Mr. Rinchen DORJI	Secretary General, National Assembly
Ms. Namgay PEM Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Sonam LHAMO Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly

PDP People's Democratic Party
BTP Bhutan Tendril Party

BOSNIA AND HERZEGOVINA

Mr. Denis ZVIZDIC Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Speaker of the House of Representatives Joint committee of administrative affairs (Peoples party)
Mr. Kemal ADEMOVIC Leader of the Delegation	Speaker of the House of Peoples (NIP)
Ms. Azra KOST	Head of department for international Relations
Mr. Adnan BEŠIĆ	Advisor, Interpreter
Mr. Akir SISIC	Advisor, House of Peoples
Ms. Amila KLICIC	Advisor, House of Representatives
Mr. Kenan HODZIC	Advisor, House of Representatives

Peoples party JUSTICE AND PEOPLE(NIP)
NIP People And Justice

BOTSWANA

Mr. Dithapelo Lefoko KEORAPETSE Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly Chairperson of the Business Advisory Committee Chairperson of the Committee of Selection
Mr. Palelo Keitseope MOTAOSANE	Member of the National Assembly Chairperson of the Members' Rights, Interests and Privileges Member of the Committee ON Agriculture, Lands and Housing Member of the Committee ON Local Governance and Social Welfare (BDP)
Mr. Gabriel Goitsemodimo Gosiame MALEBANG Adviser, Secretary of the delegation	Secretary General, National Assembly
Ms. Tuduetso MADI	Director of the Speaker’s Office, National Assembly

Mr. Leruo Benjamin MOREMONG	Parliamentary Diplomacy Officer, National Assembly
Ms. Olebile KGOSINTWA Secretary of the delegation	IPU Desk Officer, National Assembly

BDP BOTSWANA DEMOCRATIC PARTY

BRAZIL

Mr. Ciro NOGUEIRA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Federal Senate (PP)
Mr. Stefano AGUIAR DOS SANTOS	Member of the Chamber of Deputies (PSD)
Mr. Claudio CAJADO SAMPAIO Member of the Executive Committee	Member of the Chamber of Deputies (PP)
Mr. Misael VARELLA	Member of the Chamber of Deputies (PSD)
Ms. Silvia ARAUJO Secretary of the IPU Group	Advisor, Federal Senate

PP Progressives
PSDB Brazilian Social Democracy Party
PSD Social Democratic Party

BRUNEI DARUSSALAM

Mr. Pehin Dato Suyoi OSMAN Leader of the Delegation	Member of the Legislative Council
Ms. Chin Yee CHONG	Member of the Legislative Council
Mr. Salleh Bostaman ZAINAL ABIDIN	Member of the Legislative Council
Ms. Huraini HURAIRAH Secretary of the IPU Group	Secretary General, Legislative Council
Mr. Mohammad Amalul Muttaqin ISMAIL Secretary of the delegation	Advisor, Legislative Council

BURKINA FASO

M. Daouda DIALLO Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée législative de la transition Membre de la Commission des finances et du budget
M. Boubacar BALBONE Président du Groupe de l'UIP	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains
M. Kalifa KABRE Membre du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre de la Commission du développement durable

Mme Agueratou OUEDRAOGO	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre de la Commission du développement durable
Mme Clémence Lougoulawendin OUEDRAOGO	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre de la Commission des finances et du budget
M. Sibiri COULIBALY	Membre de l'Assemblée législative de la transition Membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité
M. Souleymane OUEDRAOGO	Membre de l'Assemblée législative de la transition Commission du Genre de la Santé, de l'Action Sociale et Humanitaire
M. Wendyelle Ambroise NIKIEMA	Membre de l'Assemblée législative de la transition Commission des Finances et du Budget
M. Armand PALM	Secrétaire général, Assemblée législative de la transition
M. Abdoul Aimé Roland KONATE Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée législative de la transition
M. Wendmissida Antoine Elisée ZONG-NABA	Conseiller, Assemblée législative de la transition

CAMBODIA

Mr. Borith OUCH Leader of the Delegation President of the IPU Group	Vice-President of the Senate (CPP)
Mr. Chanphal NGY	Member of the Senate (CPP)
Mr. Dara SAM	Member of the National Assembly (CPP)
Ms. Samvada KHENG	Member of the National Assembly (CPP)
Mr. Samkol LAY Secretary of the IPU Group	Secretary General, Senate
Mr. Branith Pichitra One NGOUN Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Mr. Malayvireak KOY Secretary of the IPU Group	Advisor, Senate
Mr. Panha SOK Secretary of the IPU Group	Advisor, Senate
Mr. Sokveng NGOUN Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Mr. Veansna VA Secretary of the delegation	Advisor, Senate

Ms. Kimleang TAING Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Phany KIM	Advisor, National Assembly
Mr. Thy SENG Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Chea SOK	Ambassador
Mr. Buntheng KEO	Diplomatic corps

CPP Cambodia People's Party

CAMEROON - CAMEROUN

Mme Marie Armande DIN BELL	Vice-Président du Sénat Membre de la Commission de la Défense Nationale et de la Sécurité (RDPC)
M. Isaac Mbunka XI FON CHAFAH Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre du Sénat Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, des Droits de l'Homme et des Libertés, de la Législation et du Règlement de l'Administration Membre de la Commission des Affaires Étrangères (RDPC)
Mme Johanna EBANGHA épouse AGBOR	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Affaires économiques, de la programmation et de l'aménagement du territoire (RDPC)
Mme Oumoul KOULTCHOUMI épouse AHIDJO	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Finances et du Budget (UNDP)
M. Vincent De Paul EMAH ETOUNDI	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des lois constitutionnelles, des droits de l'homme et des libertés, de la justice, de la législation et du règlement de l'administration (RDPC)
M. Gustave Leopold NGANE	Secrétaire général Sénat
M. Cyriaque ESSEBA Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée nationale
M. Jacques BIPELE KEMFOUEDIO Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée nationale
Mme Edwige Ursule MEDOUANE AWOLE EPSE ETOGA	Conseillère, Sénat
M. Justin NJOMATCHOUA	Conseiller, Assemblée nationale
M. Manju NESTUS FRU	Conseiller, Assemblée nationale

RDPC Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
UNDP Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès

CANADA

Mr. Rob OLIPHANT Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the House of Commons Member of the Foreign Affairs and International Development Committee (LPC)
Ms. Salma ATAULLAHJAN Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Senate Member of the Foreign Affairs and International Trade Committee (CPC)
Mr. Wade CHANG	Member of the House of Commons Member of the Justice and Human Rights Committee (LPC)
Mr. Garnett GENUIS	Member of the House of Commons Member of the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities (CPC)
Mr. Mohamed Iqbal RAVALIA Member of the Committee on Health	Member of the Senate Member of the Fisheries and Oceans Committee Member of the Foreign Affairs and International Trade Committee
Ms. Michelle REMPEL GARNER Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Commons Vice Chair, Citizenship and Immigration Committee (CPC)
Ms. Krista ROSS	Member of the Senate Member of the National Finance Committee Member of the Ethics and Conflict of Interest for Senators Committee
Mr. Fraser TOLMIE	Member of the House of Commons Member of the Standing Committee on Veteran's Affairs (CPC)
Mr. Jean-Philippe BROCHU	Secretary General, House of Commons
Ms. Erica PEREIRA Secretary of the IPU Group	Advisor, House of Commons
Ms. Natalie MYCHAJLYSZYN	Advisor, House of Commons

LPC Liberal Party of Canada
CPC Conservative Party of Canada

CHAD - TCHAD

M. Abderahmane KOKO ABDELGADER Membre du Bureau des jeunes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale Rapporteur de la Commission Politique Générale, institutions, Lois, Droits Fondamentaux et Libertés (MPS)
M. Adam MAHAMAT MOUHSINE	Membre de l'Assemblée nationale
M. Dingaomaibe LAOUHINGAMAYE Membre du Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission Politique Générale, institutions, Lois, Droits Fondamentaux et Libertés (MPS)
Mme Fatimé MAHAMAT SEID ALI ABBAS Membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières (RDP)

Mme Gnomon Fanga WANGA	Membre du Sénat (MPS)
M. Hissein Tyera TAHIR	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Affaires Économiques et financières (MPS)
M. Jean Michel DJERANE	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission contrôle budget autonome (CTPD)
M. Neldita DJIMTIBAYE LAPIA	Membre du Sénat Président du groupe parlementaire MPS (MPS)
M. Yahya Kebir MAHAMAT OKI	Membre du Sénat (MPS)
M. Khamis ALGHASSIM Secrétaire de la délégation	Secrétaire général, Assemblée nationale
M. Youssouf Ibrahim ADOUM	Conseiller, Assemblée nationale

MPS Mouvement patriotique du salut
RDP Rassemblement pour la démocratie et le Progrès

CHILE

Mr. Stephan SCHUBERT Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies Chair of the Commission on Foreign Relations, Inter-Parliamentary Affairs, and Latin American Integration (PREP)
Ms. Flor WEISSE	Member of the Chamber of Deputies Member of the Treasury Commission (UDI)
Mr. Gonzalo WINTER	Member of the Chamber of Deputies Member of the Commission on Future Challenges, Science, Technology, Knowledge and Innovation (FA)
Ms. Loreto CARVAJAL Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Senate Women Affairs Committee (PPD)
Mr. Marcos ILABACA	Member of the Chamber of Deputies Member of the Commission on Constitution, Legislation, Justice and Regulations (PS)
Mr. Rene Manuel GARCIA	Member of the Chamber of Deputies Chair of the Commission on Public Works, Transportation and Telecommunications (RN)
Mr. Rojo EDWARDS	Member of the Senate (PL)
Mr. Miguel LANDEROS Secretary of the delegation	Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. Damaso MONTEBRUNO	Advisor, Chamber of Deputies
Mr. Juan OSES Secretary of the IPU Group	Advisor, Senate

PREP Partido Republicano
UDI Unión Demócrata Independiente
FA Frente Amplio
PPD Partido por la Democracia
PS Partido Socialista
RN Renovación Nacional
PL Partido Libertad

CHINA

Mr. TIAN Xuejun Leader of the Delegation	Member of the National People's Congress Vice-Chairman of the Education, Science, Culture and Public Health Committee
Ms. ZHAO Haiying	Member of the National People's Congress Member of the Financial and Economic Affairs Committee
Mr. ZHANG Yi	Member of the National People's Congress Member of the Social Development Affairs Committee
Ms. WU Dan Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, National People's Congress
Ms. WANG Yuyu	Advisor, National People's Congress
Mr. GAN Longyun	Advisor, National People's Congress
Ms. WANG Yan	Advisor, National People's Congress
Mr. JIANG Chengcheng	Advisor, National People's Congress

CÔTE D'IVOIRE

M. Patrick Jerôme ACHI Chef de la délégation Président du Groupe	Président de l'Assemblée nationale (RHDP)
Mme Kandia CAMARA NEE KAMISSOKO Cheffe de la délégation	Présidente du Sénat (RHDP)
M. Assi Abel BOTCHI	Membre de l'Assemblée nationale Commission des Affaires Economiques et Financières (RHDP)
M. Ilahiri Alcide DJEDJE	Membre du Sénat
M. Koffi Kra Paulin KOUASSI Président du Groupe de l'UIP	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission de l'Evaluation des Politiques Publiques (RHDP)
Mr. Ilahiri ALCIDE DJEDJE	Membre du Sénat
Mme Yaba Adele ASSEKE	Membre du Sénat (RHDP)
M. Merhy SAMY	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Affaires Economiques et Financières (RHDP)
M. Ahiba BOGUIE	Membre du Sénat (RHDP)
M. Kouakou Narcisse KOUASSI	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Marie-Pierre Félicia OULOTO NEE SIO	Membre de l'Assemblée nationale Commission de la Sécurité et Défense (RHDP)
M. Souleymane SOUMAHORO	Membre de l'Assemblée nationale Commission des Affaires Économiques et Financières (RHDP)

M. Ousmane Samassi TOURE Secrétaire de la délégation	Secrétaire général, Sénat
M. Alain Bonaventure Yaovi ACAKPO-ADDRA	Secrétaire general, Assemblée nationale
M. Amani Sebastien KOUASSI Secrétaire du Groupe de l'UIP, Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée nationale
M. Lancine Joel BAMBA	Conseiller, Sénat
M. Mamadou BERTE	Conseiller, Sénat
M. Rene DOSSAN	Conseiller, Sénat
Mme Tjegnougo DEMBELE	Conseillère, Sénat
M. Mathieu TOURE	Conseiller, Sénat
M. Kayafa KONE	Corps diplomatique
Mme Khadidjata TOURE	Corps diplomatique

RHDP Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix

CROATIA

Mr. Saša ĐUJIĆ Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Croatian Parliament Deputy Chairperson-Committee on the Constitution, Standing Orders and Political System Member-Interparliamentary Co-operation Committee (SDP)
Mr. Ivan MALENICA	Member of the Croatian Parliament Chairperson-Committee on the Constitution, Standing Orders and Political System Member-Judiciary Committee Member-Interparliamentary Co-operation Committee (HDZ)
Mr. Stjepan VUKAS Secretary of the IPU Group	Advisor, Croatian Parliament

SDP Social Democratic Party of Croatia
HDZ Croatian Democratic Union

CYPRUS

Mr. Averof NEOFYTOU Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives Deputy Chairperson of the House Standing Committee on Energy, Trade, Industry and Tourism Member of the House Standing Committee on Foreign and European Affairs (DISY)
Ms. Alexandra ATTALIDES	Member of the House of Representatives Member of the House Standing Committee on Development Plans and Public Expenditure Control Member of the House Standing Committee on Human Rights and on Equal Opportunities for Men and Women Member of the House Standing Committee on Institutions, Merit and the Commissioner for Administration (Ombudsman)

Ms. Avgousta CHRISTOU Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Ms. Marianna KAISIS Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

DISY Democratic Rally

CZECHIA

Ms. Zuzana MAJEROVÁ Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Chamber of Deputies Vice-chair of the Committee on Education, Science, Youth and Sports Member of the Committee on European Affairs (SPD)
Mr. Jan BARTOŠEK	Member of the Chamber of Deputies Member of the Committee on Security Member of the Standing Commission on Oversight over the work of Military Intelligence Member of the Standing Commission on Oversight over the work of the Security Information Service (KDU - ČSL)
Ms. Miluse HORSKA	Member of the Senate Committee on Education, Science, Culture, Human Rights and Petitions Committee on Mandate and Parliamentary Privilege
Mr. Tomas KOHOUTEK	Member of the Chamber of Deputies Vice-chair of Mandate and Immunity Committee Committee on Constitutional and Legal Affairs Committee on Foreign Affairs (ANO 2011)
Mr. Vojtěch MUNZAR	Member of the Chamber of Deputies Vice-chair of the Committee on the Budget (ODS)
Mr. Zdeněk NYTRA	Member of the Senate Committee on EU Affairs Committee on Agenda and Procedure (The caucus promotes conservative and liberal-conservative policies)
Ms. Alena TUCKOVA Secretary of the delegation	Advisor, Chamber of Deputies
Ms. Radka ZEMANOVA Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Ms. Olga HAJFLEROVA	Consul General
Mr. Rene DANEK	Deputy Consul General

SPD	Member of Trikolora, member of political caucus of SPD
KDU – ČSL	Christian and Democratic Union – Czechoslovak People's Party
ANO 2011	ANO 2011
ODS	Civic Democratic Party
The caucus promotes conservative and liberal-conservative policies	Civic Democratic Party and TOP09 Caucus

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

M. Aimé BOJI Chef de la Délégation	Président de l'Assemblée nationale (UNC)
M. Jean Michel SAMA LUKONDE KYENGE Chef de la délégation Président du Groupe de l'UIP	Président du Sénat (AB)
Mme Bijou KALUMBA APAMATO	Membre du Sénat Environnement, Développement Durable, Ressources Naturelles et Tourisme (P.R.)
M. Boris MBUKU LAKA Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale Droits de l'homme (ER)
M. Christophe LUTUNDULA APALA PEN'APALA Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	Membre du Sénat Commission des Relations Extérieures (Alliance Démocrate pour les progrès)
M. Ivan KAZADI KANKONDE	Membre du Sénat Politique Administrative, Juridique et Droits de l'Homme /Rapporteur Adjoint (UDPS/TSHISEKEDI)
M. Jean NGUVULU KHOJI	Secrétaire general, Assemblée nationale
M. Jean MUKUALA BATEKE	Secrétaire général, Sénat
M. Laurent IMOTE ETSHINDO Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée nationale
M. Joseph FUTA	Conseiller, Assemblée nationale
Mme Marie Suzanne PASI VALU NDOMOLO Secrétaire de la délégation	Conseillère, Sénat

AB	AGISSONS ET BATISSONS
P.R.	Parti Réformateur
ER	Ensemble pour la République
Alliance Démocrate pour les progrès	ADEP
AUN	Alliance des fedéralistes pour un congo nouveau
UDPS/TSHISEKEDI	Union pour la Démocratie et le progrès social
MEDR	Mouvement de ecologistes pour le développement responsable

DENMARK

Ms. Katrine DAUGAARD Leader of the delegation	Member of The Danish Parliament Vice-Chairman of the Social Affairs Committee Member of the Cultural Affairs Committee Member of the Ecclesiastical Affairs Committee (LA)
Mr. Jens MEILVANG	Member of The Danish Parliament Vice-Chairman of The Transport Committee Member of the Rural Districts and Islands Committee Member of the OSCE Parliamentary Assembly (LA)
Mr. Peter RIIS Secretary of the delegation	Advisor, The Danish Parliament

LA Liberal Alliance

DJIBOUTI

M. Dileita MOHAMED DILEITA Chef de la délégation Président du groupe	Président de l'Assemblée nationale (RPP)
M. Hassan ADEN GUEDDI Membre du Comité exécutif	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la commission de la jeunesse (UDJ)
M. Abdallah MOHAMED ROUFFA	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission de la production et des échanges ((FRUD))
M. Elmi MAHABE WAISS	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des affaires étrangère (RPP)
Mme Nima BOULHAN HOUSSEIN	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission de la législation (RPP)
M. Ismail GOULAL BOUDINE	Secrétaire général, Assemblée nationale
Mme Kadra MOHAMOUD AHMED	Conseillère, Assemblée nationale
M. Mohamed Daoud YOUSSOUF Secrétaire du groupe, Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée nationale

RPP Rassemblement Populaire pour le Progrès
UDJ Union pour la démocratie et la justice
(FRUD) Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie

DOMINICAN REPUBLIC

Mr. Alfredo PACHECO Leader of the Delegation President of the IPU Group	President of the Chamber of Deputies Comision Coordinadora (PRM)
Ms. Caty DIAZ	Member of the Chamber of Deputies Miember of the Permanent Committee on Public Administration Comision Permanente de Medio Ambiente (PRM)
Mr. Gregorio DOMINGUEZ DOMINGUEZ	Member of the Chamber of Deputies Comision Permanente de Hacienda Comision Permene de Trabajo (PRM)
Mr. Julio Cesar BELTRÉ	Member of the Chamber of Deputies (PRM)
Mr. Rafael CASTILLO	Member of the Chamber of Deputies Comision Permanente de Hacienda Comision Permanente de Seguridad Social Comision Permanente Administracion de Interior (FP)
Mr. Juan Rafael PEREZ Secretary of the delegation	Advisor, Chamber of Deputies

PRM Partido revolucionario moderno
FP Partido fuerzo del pueblo

ECUADOR

Mr. Keevin GALLARDO Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Miembro de la Comisión Especializada Permanente de Justicia y Estructura del Estado. (ADN)
Ms. María Cristina ACUÑA Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly Comisión Permamente de Regimen Económico y Tributario y su Regulación y Control (ADN)
Ms. Pamela AGUIRRE Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the National Assembly
Mr. Giovanny BRAVO	Secretary General, National Assembly

ADN Acción Democrática Nacional

EGYPT

Mr. Hesham BADAWY Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives
Ms. Ghada ELBADAWY	Member of the Senate Secretary of the Education and Scientific Research Committee (Conservative Party)
Mr. Yasser ABDELMAKSOUD	Member of the Senate Deputy Chair of the Foreign, Arab, African Affairs Committee (Conservative Party)
Ms. Sahar ATTIA	Member of the House of Representatives Member of Tourism and Civil aviation Committee (Liberal)
Mr. Sameh SHOUKRY	Member of the House of Representatives Chairman of the Foreign Relations Committee
Mr. Ashraf HATEM	Member of the House of Representatives Member of the Health Committee (NFP)
Ms. Israa ELHUSSEINY	Member of the House of Representatives Member of the Planning and Budget Committee (NFP)
Mr. Ahmed MANAA	Secretary General, House of Representatives
Mr. Ahmed ELGHANAM	Secretary General, Senate
Mr. Moataz HASSAN	Advisor, House of Representatives
Mr. Mohamed ALY	Advisor, House of Representatives
Mr. Magdy YOUSSEF	Advisor, House of Representatives
Ms. Manal HASSANIEN	Advisor, House of Representatives
Mr. Mohamed HUSSEIN	Advisor, House of Representatives
Mr. Ramy GAAFAR	Advisor, House of Representatives

NFP Nation’s Future Party
Conservative Party National Front Party
Liberal Future's Nation Party

EQUATORIAL GUINEA

Mr. Salomon NGUEMA OWONO Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Chamber of Deputies Economia, Hacienda y Presupuesto AA.EE Educacion, Cultura y Justicia (PDGE)
Ms. Amparo MELE COLIFA	Member of the Chamber of Deputies Comisión Social (PDGE)
Mr. Jesus Evuy MONSUY NSUE	Member of the Chamber of Deputies Comision de Hacienda y Presupuesto (PDGE)
Mr. Tomas MBA MONABANG	Member of the Chamber of Deputies Comision de los Derechos Humanos (PDGE)

PDGE Partido Democrático de Guinea Ecuatorial

ESTONIA

Mr. Toomas KIVIMÄGI Leader of the Delegation	Vice-President of The Estonian Parliament (REF)
Ms. Maris LAURI President of the IPU Group	Member of The Estonian Parliament Chairman, Security Authorities Surveillance Select Committee Member of the Finance Committee (REF)
Ms. Helle-Moonika HELME	Member of The Estonian Parliament Member of the Cultural Affairs Committee (EKRE)
Ms. Helmen KÜTT	Member of The Estonian Parliament Member of the Social Affairs Committee (SOC)
Mr. Peeter TALI	Member of The Estonian Parliament Chairman, European Union Affairs Committee Member of the National Defence Committee (E200)
Mr. Toomas KIVIMÄGI	Deputy Speaker or Vice-President The Estonian Parliament (REF)
Mr. Antero HABICHT	Secretary General, The Estonian Parliament
Ms. Anna Martina HELME	Advisor, The Estonian Parliament
Ms. Enel OTSTAVEL Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, The Estonian Parliament

REF	Estonian Reform Party
EKRE	Estonian Conservative People's Party
SOC	Social Democratic Party
E200	Estonia 200

ESWATINI

Ms. Lindiwe Thulile GWEBU-DLAMINI Leader of the Delegation	President of the Senate Member of the Inter-Parliamentary Union Committee Member of the Prime Minister's Office Portfolio Committee Member of the Women Caucus Committee

Ms. Lindiwe Patricia NGWENYA President of the IPU Group Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Senate Chairperson of the Commerce, Industry and Trade Portfolio Committee Member of the Prime Minister's Office Portfolio Committee Member of the Finance Portfolio Committee
Mr. Alec Nhlanhla LUSHABA	Member of the House of Assembly Member of the Agriculture Portfolio Committee Member of the Finance Committee Member of the Foreign Affairs and Cooperation Portfolio Committee
Mr. Mshengu Victor DLAMINI	Member of the House of Assembly IPU Committee Member of the Agriculture Portfolio Committee Member of the Housing Portfolio Committee
Ms. Zanele Nomsa MASHABA	Member of the House of Assembly Vice-Chairperson of the Home Affairs Portfolio Committee Member of the IPU Committee Member of the Education Portfolio Committee
Mr. Treasure Sabelo SHABANGU Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Mr. Lunga Vulindlela DLAMINI	Advisor, House of Assembly
Ms. Lungile SIYAYA	Advisor, Senate
Mr. Sisusa Monusukaphi DLAMINI	Advisor, Senate

FIJI

Mr. Filimone JITOKO Leader of the Delegation	Speaker of Parliament Fiji Parliament Standing Order Committee Fiji Parliament Business Committee Fiji Parliament House Committee
Mr. Inia Batikoto SERUIRATU	Member of Parliament Business Committee Special Committee on Sugar (IN)
Ms. Sashi KIRAN Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of Parliament Commonwealth Women Parliamentarians (CWP) - Fiji Group (NFP)
Ms. Jeanette EMBERSON Secretary of the delegation	Secretary General, Parliament
Ms. Neomai Bale DOLOKOTO	Advisor, Parliament

IN Independent
NFP National Federation Party

FINLAND

Mr. Ari KOPONEN Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament Vice Chair, Education and Culture Committee Alternate member, Grand Committee (PS)
Ms. Anne KALMARI	Member of Parliament Vice chair, Agriculture and Forestry Committee Member, Foreign Affairs Committee (kesk.)

Mr. Markku EESTILA	Member of Parliament Chair, Agriculture Subcommittee Member, Finance Committee (kok.)
Mr. Mikko OLLIKAINEN	Member of Parliament Member, Economic Affairs Committee Member, Committee for the Future (rkp)
Ms. Nasima RAZMYAR	Member of Parliament Alternate member, Finance Committee Member, Subcommittee for Education and Science (SD)
Mr. Mikael KOILLINEN	Acting Secretary General, Parliament
Ms. Outi LEHTIMAKI Secretary of the delegation	Advisor, Parliament
Mr. Teemu VUOSIO Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

PS Finns Party
kesk. Centre Party
kok. National Coalition Party
rkp Swedish People's Party
SD Social Democrats

FRANCE

M. Xavier IACOVELLI Chef de la délégation Président du Groupe Membre du Comité exécutif	Vice-Président du Sénat Affaires sociales (RDPI)
M. Etienne BLANC Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre du Sénat Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (LR)
Mme Laetitia SAINT PAUL Membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Membre de l'Assemblée nationale Affaires étrangères (HOR)
M. Louis-Jean DE NICOLAY Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Sénat Aménagement du territoire et du développement durable Affaires européennes (LR)
Mme Véronique RIOTTON Membre du Comité sur la santé	Membre de l'Assemblée nationale Développement durable et de l'aménagement du territoire (EPR)
Mme Marie-Noëlle BATTISTEL	Membre de l'Assemblée nationale Affaires économiques (SOC)
Mme Sophie METTE	Membre de l'Assemblée nationale Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire (DEM)
M. Damien CHAMUSSY	Secrétaire général de l'Assemblée et de la Présidence
M. Eric TAVERNIER	Secrétaire général, Sénat

M. Stanislas GODEFROY	Conseiller, Sénat, directeur des relations internationales
Mme Cécile LAMBRECQ Secrétaire du Groupe, Secrétaire de la délégation	Conseillère, Sénat
Mme Claire GLOAGUEN Secrétaire du Groupe, Secrétaire de la délégation	Conseillère, Assemblée nationale

RDPI Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants
LR Les Républicains
HOR Horizons & indépendants
SOC Socialistes et apparentés
DEM Les Démocrates
EPR Ensemble pour la République

GABON

M. Michel Régis ONANGA NDIAYE Chef de la délégation Président du groupe de l'UIP	Président de l'Assemblée nationale (UDB)
Ms. Huguette TSONO	Vice-Présidente de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Lois, des Affaires Administratives et des Droits de l'Homme Membre de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité Publique, des Affaires Economiques et de la Production (UDB)
M. Faustin Laurent BILIE BI ESSONE	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme Membre de la Commission des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de la Défense Nationale et de l'Intégration Régionale (RPM)
Mme Hermine Ismaëla MPIRA	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Lois, des Affaires Administratives et des Droits de l'Homme Membre de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité Publique, des Affaires Economiques et de la Production (UDB)
M. James David NKOMA LAWSON	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Lois, des Affaires Administratives et des Droits de l'Homme Membre de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité Publique, des Affaires Economiques et de la Production
M. Dalin ETOUMBI FOUARI	Conseiller, Assemblée nationale
M. Ghislain Claude ESSABE	Conseiller, Assemblée nationale
Mr. Jean Bernard AVOUMA	Diplomatic corps

UDB Union des Bâtisseurs
RPM Rassemblement pour la modernité

GAMBIA (THE)

Mr. Assan TOURAY	Member of the National Assembly (UDP)
Ms. Fatou CHAM	Member of the National Assembly (UDP)
Mr. Kebba JALLOW	Member of the National Assembly (NPP)
Mr. Musa CHAM	Member of the National Assembly (PDOIS)
Mr. Kalipha MM MBYE	Clerk of the National Assembly
Mr. Gibiaru JANNEH Secretary of the delegation	Deputy Clerk, National Assembly
Mr. Sainey KONTEH Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly

NPP National Peoples Party
UDP United Democratic Party
PDOIS Peoples Democratic Organization for Independence and Socialism

GEORGIA

Mr. Shalva PAPUASHVILI Leader of the Delegation	Chairman of Parliament (GD)
Ms. Maia BITADZE	Member of Parliament Chairperson of the Environmental Protection and Natural Resources Committee Member of the Foreign Relations Committee
Mr. Nikoloz SAMKHARADZE	Member of Parliament Chairman of the Foreign Relations Committee (GD)
Mr. Kakha OKROJANASHVILI	Secretary General, Parliament
Ms. Nino BUJIASHVILI Secretary of the delegation	Advisor, Parliament
Mr. Aleksandre RAMISHVILI	Advisor, Parliament
Mr. George KHELASHVILI	Advisor, Parliament
Mr. Kakhaber GOGICHASHVILI	Advisor, Parliament
Ms. Tinatin MGELADZE	Advisor, Parliament
Mr. Sergo SARDLISHVILI	Advisor, Parliament
Ms. Bela GOMURASHVILI	Diplomatic corps
Mr. Aleksandre JISHKARIANI	Diplomatic corps

GD Georgia Dream-Democratic Georgia

GERMANY

Mr. Alexander RADWAN Leader of the Delegation	Member of the German Bundestag Member of the Committee on Foreign Affairs Member of the Committee on European Union Affairs (CDU/CSU)
Mr. Malte KAUFMANN	Member of the German Bundestag Member of the Committee on Economic Affairs and Energy Member of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) (AfD)
Mr. Stefan KEUTER	Member of the German Bundestag Member of the Committee on Foreign Affairs Member of the Subcommittee on International Order, the United Nations and International Organisations (AfD)
Mr. Rolf MÜTZENICH	Member of the German Bundestag Member of the Committee on Foreign Affairs Member of the OSCE Parliamentary Assembly (SPD)
Ms. Lena Maria GUMNIOR	Member of the German Bundestag Member of the Legal Affairs Committee Member of the Subcommittee on European Law (Green Party)
Ms. Claudia ROTH	Member of the German Bundestag Member of the Committee on Foreign Affairs Member of the Committee on Economic Cooperation and Development (Green Party)
Ms. Katrin FEY	Member of the German Bundestag Member of the Committee on Human Rights and Humanitarian Aid Member of the Committee on Internal Affairs (The Left)
Ms. Silke ALBIN	Deputy Secretary General, German Bundestag
Mr. Georg KLEEMANN	Deputy Secretary General, Federal Council
Ms. Anna-Lena JAROSS Secretary of the delegation	Advisor, German Bundestag
Ms. Claudia BRAMMER	Advisor, German Bundestag
Ms. Theresa LEBERT	Advisor, German Bundestag
Ms. Regine GRIENBERGER	Consul General of the German Mission in Istanbul
Ms. Rosa Kristina SOKOLOWSKI	Diplomatic corps
Mr. Sammy DÜSDIEKER	Diplomatic corps

Christian Democratic Union/Christian Social Union	CDU/CSU
Alternative for Germany	AfD
Social Democratic Party	SPD
Bündnis 90/Die Grünen	Green Party
Die Linke im Bundestag	The Left

GHANA

Mr. Alban Sumana Kingsford BAGBIN Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of Parliament Chairperson of the Committee of Selection Chairperson of the Open Parliament Steering Committee Chairperson of the Standing Orders Committee (NDC)
Mr. Mahama AYARIGA	Member of Parliament Chairperson of the Independent Constitutional Bodies Committee Chairperson of the Business Committee (NDC)
Mr. Alexander AFENYO-MARKIN	Member of Parliament Vice-Chairperson of the Independent Constitutional Bodies Committee Ranking Member of the Appointments Committee Ranking Member of the Business Committee (NPP)
Mr. Bernard AHIAFOR Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Deputy Speaker of Parliament Chairperson of the Appointments Committee Chairperson of the Privileges and Immunities Committee Chairperson of the Private Member's Bill and Private Member's Motion (NDC)
Ms. Comfort Doyoe CUDJOE-GHANSAH	Member of Parliament Member of the Committee of Selection Member of the Parliamentary Affairs Member of the Business Committee (NDC)
Mr. Habib IDDRISU	Member of Parliament Member of the Security and Intelligence Committee Member of the Committee of Selection (NPP)
Ms. Helen Adjoa NTOSO	Member of Parliament Chairperson of the Gender, Children and Social Welfare Committee Member of the Defence and Interior Committee Member of the Privileges and Immunities Committee (NDC)
Ms. Joycelyn TETTEH Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of Parliament Vice Chairperson, Sanitation and Water Resources Member of the Subsidiary Legislation Committee Member of the Foreign Affairs and Regional Integration Committee (NDC)
Mr. Dickson KYERE-DUAH	Member of Parliament Member of the Environment, Science and Technology Committee Member of the Ways and Means Committee (NDC)
Ms. Nasira Afrah GYEKYE	Advisor, Parliament

Mr. Seidu HARUNA	Advisor, Parliament
Mr. Ebenezer Ahumah DJIETROR Secretary of the delegation	Secretary General, Parliament
Ms. Akua OSEI-SOMUAH	Advisor, Parliament
Mr. Jonathan Rexford MAGNUSEN	Advisor, Parliament
Mr. ABDUL NASIRU-DEEN	Diplomatic corps
Mr. ABUBAKAR ADAM	Diplomatic corps

NDC National Democratic Congress
NPP New Patriotic Party

GREECE

Mr. Ioannis PLAKIOTAKIS Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Hellenic Parliament (ND)
Mr. Dimitrios AVRAMOPOULOS President of the IPU Group	Member of the Hellenic Parliament Member of the Standing Committee on Economic Affairs Member of the Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs Member of the Committee on European Affairs (ND)
Ms. Christina ALEXOPOULOU	Member of the Hellenic Parliament Member of the Standing Committee on Cultural Affairs- Secretary Member of the Special Standing Committee on Region Standing Committee on Production and Trade (ND)
Mr. Athanasios PAPATHANASIS	Member of the Hellenic Parliament Member of the Standing Committee on Social Affairs Member of the Special Permanent Committee on Greeks Abroad (ND)
Ms. Aikaterini NOTOPOULOU	Member of the Hellenic Parliament Member of the Standing Committee on Cultural and Educational Affairs Member of the Special Standing Committee on Social Affairs Member of the Permanent Committee on Equality, Youth and Human Rights (SYRIZA)
Mr. Panagiotis DOUDONIS	Member of the Hellenic Parliament Member of the Standing Committee on Public Administration, Public Order and Justice 1st Vice-Chairman of the Special Permanent Committee on Institutions and Transparency Member of the Special Permanent Committee on Parliamentary Ethics (PASOK)
Ms. Aikaterini KARTSAKLI Secretary of the delegation	Advisor, Hellenic Parliament

Ms. Margarita FLOUDA	Director General for International and Public Relations, Hellenic Parliament
Ms. Stavroula Anastasia DELIPETROU	Advisor, Hellenic Parliament
Mr. Panagiotis KARANASOS	Advisor, Hellenic Parliament
Ms. Paraskevi KARASTERGIOU	Advisor, Hellenic Parliament
Ms. Thaleia PAPADOPOULOU	Advisor, Hellenic Parliament
Ms. Anna Georgia PAPANIKOLA	Advisor, Hellenic Parliament
Ms. Foteini TSOUNI	Advisor, Hellenic Parliament
Mr. Konstantinos KOUTRAS	Consul General

SYRIZA Coalition of the Radical Left – Progressive Alliance
ND New Democracy
PASOK Panhellenic Socialist Movement

GUYANA

Mr. Manzoor NADIR Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly Chairperson, Committee of Selection Chairperson, Business Sub-Committee of the Committee of Supply
Mr. Vindhya PERSAUD Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the National Assembly (PPP/C)
Mr. Warren McCOY Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Member of the Committee of Selection (PPP/C)
Dr. Carlleta CHARLES Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly

PPP/C People's Progressive Party/Civic

HUNGARY

Ms. Márta MÁTRAI Leader of the Delegation	First Deputy Speaker of the National Assembly (Fidesz)
Ms. Monika BARTOS	Member of the National Assembly Member of the Committee for Foreign Affairs Member of the Committee for Social Justice (Fidesz)
Mr. Istvan SIMICSKO	Member of the National Assembly Member of the Committee for National Security (KDNP)
Mr. György SUCH	Director General, National Assembly
Ms. Katalin SOMFAINE ADAM	Advisor, National Assembly
Ms. Judit VASVARI	Advisor, National Assembly
Ms. Éva CSERE	Advisor, National Assembly

Mr. Viktor MÁTIS	Ambassador
Mr. László KELLER	Diplomatic corps
Ms. Carmen CSERNELHÁZI	Diplomatic corps

KDNP Christian Democratic Peoples' Party
Fidesz Fidesz

ICELAND

Ms. Hildur SVERRISDÓTTIR Leader of the delegation	Deputy Speaker of the Althingi Member of the Economic Affairs and Trade Committee (C)
Ms. Kolbrún Áslaugar BALDURSDÓTTIR	Member of the Althingi Member, Judicial Affairs and Education Committee Member, Welfare Committee
Mr. Vidir REYNISSON	Member of the Althingi Member of the Judicial Affairs and Education Committee Chair, Foreign Affairs Committee (SP)
Mr. Sverrir JÓNSSON	Secretary General, Althingi
Ms. Arna Gerdur BANG Secretary of the delegation	Advisor, Althingi
Ms. Hildur EDWALD Secretary of the delegation, Adviser	Advisor, Althingi

SP The Social Democratic Alliance
C Independence Party

INDONESIA

Mr. Syahrul Aidi MAAZAT Leader of the delegation	Member of the House of Representatives Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member of the Commission V: Infrastructure and Transportation (PKS)
Ms. Irine Yusiana ROBA PUTRI	Member of the House of Representatives Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member of the Commission V: Infrastructure and Transportation (PDI-P)
Mr. Ravindra AIRLANGGA Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the House of Representatives Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member of the Commission IX: Health, Manpower, and Social Security (Golkar)
Mr. Muhammad Husein FADLULLOH	Member of the House of Representatives Vice Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member of the Commission VI: Trade, Trade Zone, Business Competition Supervision, SOEs (Gerindra)

Mr. Bramantyo SUWONDO Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the House of Representatives Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member of the Commission X: Education, Sports, Science and Technology (Demokrat)
Ms. Shanty Alda NATHALIA	Member of the House of Representatives Member of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member of the Commission XII: Energy, Environment, and Investment (PDI-P)
Mr. Robert Joppy KARDINAL	Member of the House of Representatives Member of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation; Member of the Committee: Agriculture, Forestry, and Marine Affairs (Golkar)
Ms. Ruby Chairani SYIFFADIA	Member of the House of Representatives Member of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member of the Commission X: Education, Sports, Science and Technology (Gerindra)
Mr. Mardani ALI SERA Member of the Executive Committee	Member of the House of Representatives Member of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member of the Commission II: Internal Government Affairs, Land, and Empowerment of Apparatus (PKS)
Mr. Jazuli JUWAINI Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives Member of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member of the Commission I: Defense, Foreign Affairs, and Informatics (PKS)
Mr. Beny Rahbandiyosa SABRI Secretary of the delegation	Head of Division, House of Representatives
Ms. Miranti WIDIANI Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Naufal Fakhri ERLANGGA Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Heriyono Adi ANGGORO	Advisor, House of Representatives
Ms. Nida Nidyarti RUBINI	Advisor, House of Representatives
H.E. Mr. Achmad Rizal PURNAMA	Ambassador
Mr. Darianto HARSONO	Consul General

PDI-P Partai Demokrasi Indonesia-Perjuangan (Indonesian Democratic Party-Struggle)
Demokrat Partai Demokrat (Democratic Party)
PKS Partai Keadilan Sejahtera (Properous Justice Party)
Gerindra Partai Gerakan Indonesia Raya (Great Indonesia Movement Party)
Golkar Partai Golongan Karya (Party of Functional Group)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Mr. Manouchehr MOTTAKI Leader of the Delegation	Member of the Islamic Parliament of Iran
Mr. Seyed Shamseddin HOSSEINI Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Islamic Parliament of Iran
Mr. Abbas GOLROO	Member of the Islamic Parliament of Iran
Mr. Ali Asghar BAGHERZADEH	Member of the Islamic Parliament of Iran
Mr. Ebrahim REZAEI	Member of the Islamic Parliament of Iran
Mr. Rahim ZARE	Member of the Islamic Parliament of Iran
Ms. Somayeh RAFIEI	Member of the Islamic Parliament of Iran
Mr. Ali Haji MOHAMMDI	Advisor, Islamic Parliament of Iran
Mr. Mohammad Hamed CHIZARI	Advisor, Islamic Parliament of Iran
Mr. Naser GHAHREMANI JANGLOO	Advisor, Islamic Parliament of Iran
Mr. Seyed Mohammad Reza RASOULI DINANI	Advisor, Islamic Parliament of Iran
Mr. Seyed Mostafa SHARIFI	Advisor, Islamic Parliament of Iran
Mr. Mohammad Ali NOUDEH	Diplomatic corps
Mr. Mohammad Reza GHAEBI	Diplomatic corps

IRAQ

Mr. Haibet Hamad Abbas AL-HALBOOSI Leader of the delegation	Speaker of the Council of Representatives
Mr. Arshed ALLAH	Member of the Council of Representatives of Iraq Head of the Parliamentary Human Rights Committee
Mr. Mustafa MUTLAG	Member of the Council of Representatives of Iraq Member of the Foreign Relations Committee (Progress Party)
Mr. Muthanna NADER Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Council of Representatives of Iraq Member of the Foreign Relations Committee (Kurdistan Islamic Union)
Ms. Siham HAMMOOD Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Council of Representatives of Iraq Deputy Chairman of the Parliamentary Health Committee (Reconstruction and Development Coalition)
Ms. Wihda FAHAD Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Council of Representatives of Iraq Vice-Chairman of the Parliamentary Human Rights Committee (Progress Party)

Mr. Alaa HUSSEIN	Advisor, Council of Representatives of Iraq
Mr. Ammar MAHMOOD	Advisor, Council of Representatives of Iraq
Mr. Asaad Kamil HAMZAH	Advisor, Council of Representatives of Iraq
Mr. Mohammed RASHID	Advisor, Council of Representatives of Iraq
Mr. Salam MOHAMMED	Advisor, Council of Representatives of Iraq
Mr. Raed Abdulridha AJEEL	Advisor, Council of Representatives of Iraq

Progress Party
Kurdistan Islamic Union
Reconstruction and Development Coalition

Progress Party
Kurdistan Islamic Union
Reconstruction and Development Coalition

IRELAND

Ms. Bridget (Maria) BYRNE Leader of the Delegation	Deputy Chairperson of the Senate Member of Committee on Disability Matters Member of Committee on Health Leas-Chathaoirleach, Committee on Parliamentary Privileges and Oversight (Seanad Éireann) (FG)
Ms. Frances BLACK	Member of the Senate Member of Committee on the Implementation of the Good Friday Agreement Member of Seanad Public Consultation Committee
Ms. Lorraine CLIFFORD LEE Member of the Committee on Health	Member of the Senate Chair of the Committee on Members' Interests of Seanad Éireann Vice-Chair of the Committee on Climate, Environment and Energy Member of the Committee on Transport (FF)
Mr. Patrick MURPHY	Member of the Senate Member of the Committee on Housing, Local Government and Heritage Member of the Committee on Members' Interests of Seanad Éireann (FG)
Ms. Elaine GUNN	Clerk of the Dáil and Secretary General of Parliament
Mr. Paul STEPHENS Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

FG Fine Gael
SF Sinn Fein
FF Fianna Fail

ITALY

Mr. Pier Ferdinando CASINI Leader of the Delegation President of the IPU Group Honorary IPU President	Member of the Senate Member of the Committee on Foreign Affairs and Defense (PD)
Ms. Deborah BERGAMINI	Member of the Chamber of Deputies

Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Committee on Foreign Affairs (FI)
Mr. Giangiacomo CALOVINI	Member of the Chamber of Deputies Member of the Committee on Foreign Affairs (FdI)
Ms. Lia QUARTAPELLE PROCOPIO Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Chamber of Deputies Member of the Committee on Foreign Affairs (PD)
Mr. Roberto SORBELLO Secretary General of the IPU Group	Advisor, Chamber of Deputies
Ms. Susanna RADONI Secretary of the delegation	Advisor, Chamber of Deputies Protocol Office
Mr. Diego CIMINO	Diplomatic corps
Ms. Elena CLEMENTE	Diplomatic corps

PD Partito Democratico
FI Forza Italia
FdI Fratelli d'Italia

JAPAN

Mr. Tatsuya ITO Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Economy, Trade and Industry (LDP)
Mr. Kenji WAKAMIYA	Member of the House of Representatives Member of the Committee on National Security (LDP)
Ms. Miki YAMADA	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Economy, Trade and Industry Member of the Committee on Budget (LDP)
Ms. Kanae YAMAMOTO	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Health, Labour and Welfare Member of the Committee on Budget (CRA)
Mr. Hiroyuki KADA	Member of the House of Councillors Committee on Economy and Industry Committee on Oversight of Administration Special Committee on Disasters Management and Reconstruction after the Great East Japan Earthquake (LDP)
Mr. Seiichi KUSHIDA	Member of the House of Councillors Committee on Environment Committee on Budget Special Committee on Consumer Affairs (JIP)
Mr. Hiromitsu FUJITA Secretary of the IPU Group	Advisor, House of Representatives
Mr. Kanemitsu TANAKA Secretary of the IPU Group	Advisor, House of Representatives

Mr. Yuji OKANOYA Secretary of the IPU Group	Advisor, House of Representatives
Ms. Akane NISHIMURA Secretary of the IPU Group	Advisor, House of Representatives
Mr. Tomoya KONDO	Advisor, House of Councillors
Ms. Saya HONDA	Advisor, House of Councillors
Ms. Yuri ISHIHARA	Advisor, House of Councillors
Mr. Mitsuhiro TOYAMA	Diplomatic corps
Mr. Nozomu FUJIMORI	Diplomatic corps

LDP Liberal Democratic Party
CRA Centrist Reform Alliance
JIP Nippon Ishin (Japan Innovation Party)

JORDAN

Mr. Khmais ATIEH Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives
Mr. Awni AL-ZU'BI Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives
Mr. Hayel OBEIDAT Member of the Committee on Health	Member of the Senate
Ms. Mahasen ALJAGHOUB Member of the Committee on Middle East Questions, Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Senate
Ms. Huda NAFFA' Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Representatives
Mr. Jammal GAMMOH	Member of the House of Representatives
Mr. Mohammad AQEL	Member of the House of Representatives
Mr. Salem OMARI	Member of the House of Representatives
Ms. Nour ABU GHOSH President of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the House of Representatives
Mr. Yousef ALRAWADIEH	Member of the House of Representatives
Ms. Wejdan SHNAIKAT Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Ahmad ALWAZZAN Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Ahmad ASHA	Advisor, House of Representatives
Mr. Anas SUWAILH Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

Ms. Maysoon ALQUABE'H	Advisor, House of Representatives
Mr. Nedal ALAMRO	Advisor, Senate
Mr. Mohammed KHAIR	Advisor, Senate

ALMETHQ ALMETHQ

KAZAKHSTAN

Mr. Yerlan KOSHANOV Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives (Amanat)
Mr. Aidarbek KHOJANAZAROV	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Agrarian Issues (RESPUBLICA)
Ms. Aigul KUSPAN Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives Chairperson of the Committee on International Affairs, Defense and Security (Amanat)
Mr. Dyussenbay TURGANOV	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Ecology and Environmental Management (AMANAT)
Mr. Nurtay SABILYANOV	Member of the House of Representatives Chairman of the Committee on Economic Reform and Regional Development (AMANAT)
Mr. Serik SHAIDAROV	Member of the Senate Secretary of the Committee on Economic Policy, Innovative Development and Entrepreneurship (AMANAT)
Ms. Unzila SHAPAK	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Legislation and Judicial and Legal Reform (AMANAT)
Mr. Rustam TLEGENOV Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Talgat KASSYMBEKOV	Secretary General, House of Representatives
Ms. Elmira BASHEYEVA	Advisor, House of Representatives
Mr. Nuriddin AMANKUL	Diplomatic corps
Mr. Onerbek SHAIKHADEN	Diplomatic corps
Mr. Yerkebulan SAPIYEV	Diplomatic corps

Amanat «AMANAT» party» public union
RESPUBLICA «Respublica» party» public union
AMANAT «AMANAT» party» public union

KENYA

Mr. Amason Jeffah KINGI Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Senate Chairperson, Senate Business Committee Chairperson, Powers and Privileges Committee (PAA)

Mr. Abdikadir Hussein MOHAMED	Member of the National Assembly Member of the Departmental Committee on Defence, Foreign relations and Intelligence Committee Member of the Departmental Committee on Blue Economy, Water and Irrigation (ODM)
Ms. Catherine Muyeka MUMMA	Member of the Senate Vice-Chairperson, Devolution and Intergovernmental Relations Member of the Agriculture, Livestock and Fisheries Committee Member of the Education Committee (ODM)
Mr. George Mungai MBUGUA	Member of the Senate Member of the Trade, Industrialization and Tourism Committee Member of the County Public Investments & Special Funds Committee (UDA)
Mr. John Okwisia MAKALI	Member of the National Assembly Member of the Departmental Committee on Agriculture and Livestock Member of the Departmental Committee on Justice and Legal Affairs (FORD-K)
Mr. Joseph Kipkosgei TONUI	Member of the National Assembly Member of the Public Investment Committee on Education and Governance Member of the Departmental Committee on Communication, Information and Innovation (UDA)
Ms. Mary Wamaua NJOROGE	Member of the National Assembly Member of the Departmental Committee on Labour Member of the Constitutional Implementation Oversight Committee (UDA)
Ms. Millie Grace Akoth ODHIAMBO	Member of the National Assembly Member of the House Business Committee Member of the Committee on Appointments Member of the Departmental Committee on Defence, Foreign relations and Intelligence (ODM)
Mr. Jeremiah Makokha NYEGENYE	Clerk, Senate
Ms. Eunice Wanjiku GICHANGI	Deputy Clerk, Senate
Mr. George Kimani WANYOKO	Advisor, Senate
Mr. Innocent Mbaya MGHANGA	Advisor, Senate
Ms. Veronicah Njeri KIBATI	Advisor, Senate
Mr. Edward Tiampati RANA	Advisor, National Assembly
Ms. Mercy Cherotich CHUMO	Advisor, National Assembly
Mr. Said Osman ABDILLE	Advisor, National Assembly

PAA Pamoja African Alliance
ODM Orange Democratic Movement
UDA United Democratic Alliance
FORD-K Forum for the Restoration of Democracy

KYRGYZSTAN

Mr. Marlen MAMATALIEV Leader of the Delegation	Speaker of the Supreme Council
Mr. Dastanbek DZHUMABEKOV President of the IPU Group	Member of the Supreme Council
Ms. Burul AMANOVA	Member of the Supreme Council Committee on International Affairs, Defense, Security and Migration
Mr. Ulan PRIMOV	Member of the Supreme Council Committee on Finance, Budget, Entrepreneurship and Competition Development
Mr. Sardorbek ZAFAROV Secretary of the delegation	Advisor, Supreme Council
Mr. Maksat ALYMBEKOV	Advisor, Supreme Council
Ms. Minura ABDYKALYKOVA	Advisor, Supreme Council
Mr. Sultanbek TOLOMURZAEV	Advisor, Supreme Council
Ms. Aida TURSUNALIEVA	Advisor, Supreme Council
Ms. Bermet ABDYKADYROVA	Advisor, Supreme Council
Mr. Ruslan KAZAKBAEV	Diplomatic corps
Mr. Chyngyz TOKTOBEKOV	Diplomatic corps

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

Ms. Sounthone XAYACHACK Leader of the Delegation	Vice-President of the National Assembly
Mr. Phoxay KHAYKHAMPHITHOUNE	Vice-President of the National Assembly Chairman of the Foreign Affairs Committee
Mr. Khemphone ANOTHAY Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly

LATVIA

Ms. Jana SIMANOVSKA Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of Parliament Member of the Budget and Finance (Taxation) Committee Member of the Sustainable Development Committee (PRO)
Mr. Andrejs JUDINS	Member of Parliament Member of the Legal Affairs Committee Member of the Citizenship, Migration and Social Cohesion Committee (NEW UNITY)

Mr. Edmunds TEIRUMNIEKS	Member of Parliament Member of the Legal Affairs Committee Member of the Sustainable Development Committee (NA)
Ms. Lelde RĀFELDE	Secretary General, Parliament
Ms. Ingrida STICENKO Secretary of the IPU Group	Advisor, Parliament
Ms. Sandra PAURA	Advisor, Parliament

PRO Progressive
NEW UNITY The New Unity
NA National Alliance parliamentary group

LESOTHO

Ms. Mamonaheng MOKITIMI	President of the Senate Member of Standing Orders Committee
Ms. Ts'epang TS'ITA MOSENA Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly Business Committee (MEC)
Mr. Lebohang Simon PHOHLELI	Member of the National Assembly Member of the Portfolio Committee on Natural Resources, Tourism and Land Cluster Membe of the Portfolio Committee on Law and Public Safety Cluster Member of the Committee on Pandemics (RFP)
Ms. Makholu Lebohang MOSHOESHOE	Member of the Senate Chairperson on Committee on Health, Nutrition and Gender Member of Legislation Committee Member of Parliamentary Reforms Committee
Ms. Manthabiseng Angelina MAEEA	Member of the National Assembly Member of the Portfolio Committee on Economic and Development Cluster Member of the Public Accounts Committee Member of the Women's Caucus (DC)
Mr. Tello Lawrence KIBANE	Member of the National Assembly Member of the Portfolio Committee on Natural Resources, Tourism and Land Cluster (BAP)
Mr. Lebohang Fine MAEMA Secretary of the delegation	Secretary General, National Assembly
Ms. Lineo Agnes MOLELEKI	Advisor, National Assembly
Ms. Masenate Alice MOLAPO	Advisor, Senate
Mr. Teboho Percy SEKESE	Advisor, Senate

MEC Movement for Economic Change
RFP Revolution for Prosperity
DC Democratic Congress
BAP Basotho Action Party

LIBYA

Mr. Fouzi AL-NOUIRI President of the IPU Group Vice-President of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Vice-President of the House of Representatives
Mr. Abdulaislam NASIA	Member of the House of Representatives
Ms. Fatimah ALSUWEEE	Member of the House of Representatives
Ms. Rabeeah ABOURAS Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the House of Representatives Chairman of the National Committee for Sustainable Development
Ms. Sultna ABD ULRRAHIM	Member of the House of Representatives
Mr. Abd Ualla MUSSA	Secretary General, House of Representatives
Mr. Ahmed HASHASH Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Abdelhafiz ELWALID	Advisor, House of Representatives
Mr. Rafia ALJAMAL	Advisor, House of Representatives
Mr. Rafia ALI	Advisor, House of Representatives

LIECHTENSTEIN

Ms. Dagmar BÜHLER-NIGSCH Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament Presidium of the Landtag/Diet (VU)
Mr. Daniel SALZGEBER	Member of Parliament Member of the Judicial Appointments Committee (FBP)
Mr. Stefan HASSLER	Secretary General
Ms. Jessica F. BUCHER Secretary of the delegation	Advisor

VU Patriotic Union
FBP Progressive Citizens' Party

LITHUANIA

Ms. Ruta MILIUTE Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of Parliament (DUFL)
Mr. Arminas LYDEKA	Member of Parliament
Mr. Ramunas VYZINTAS	Member of Parliament Committee on Audit (Member) (LSDP)
Ms. Asta SKIRMANTIENE Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

DUFL Democratic Union 'For Lithuania'
LSDP Lithuanian Social Democratic Party

LUXEMBOURG

M. Claude WISELER Chef de la délégation Président du Groupe	Président de la Chambre des députés (CSV)
M. Mars DI BARTOLOMEO	Vice-Président de la Chambre des députés Vice-Président de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale Vice-Président de la Commission des Institutions (LSAP)
M. Fred KEUP	Membre de la Chambre des députés Membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes (ADR)
Mme Diane ADEHM	Membre de la Chambre des députés Présidente de la Commission des Finances (CSV)
Mme Barbara AGOSTINO	Membre de la Chambre des députés Présidente de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Vice-Présidente de la Commission des Pétitions (DP)
M. Laurent SCHEECK	Secrétaire général, Chambre des députés
Mme Tania TENNINA	Directrice, Chambre des députés
M. Yann GERGES Secrétaire de la délégation	Conseiller, Chambre des députés

CSV Chrëschtlech-Sozial Vollekspartei
DP Demokratesch Partei
ADR Alternativ Demokratesch Reformpartei
LSAP Lëtzebuerger Sozialistesch Arbechterpartei

MALAWI

Mr. Sameer Gaffar SULEMAN Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly (DPP)
Ms. Catherine MZUMARA	Member of the National Assembly Member of the International Relations Committee Member of the Natural Resources, Energy and Climate Change Committee (UTM)
Mr. Daud Muhamad CHIKWANJE	Member of the National Assembly Member of the International Relations Committee Member of the Industry, Tourism and Trade (DPP)
Mr. Francis BELEKANYAMA	Member of the National Assembly Member of the International Relations Committee Member of the Health Committee (MCP)
Mr. Khumbo Hastings KACHALI	Member of the National Assembly Member of the International Relations Committee Member of the Commissions, Statutory Corporations and State Enterprises (FP)

Mr. Reuben KANYAMA	Member of the National Assembly Member of the International Relations Committee Member of the Health Committee (DPP)
Ms. Fiona KALEMBA Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Secretary General, National Assembly
Ms. Gloria KOMBO DZIDEKHA	Advisor, National Assembly
Mr. Harvey Maneno CHIGUMULA	Advisor, National Assembly
Ms. Kettie Catherine MUSUKWA	Advisor, National Assembly
Mr. Longani Albert KABITCHI	Advisor, National Assembly
Ms. Nancy Pilirani CHIKANDIRA	Advisor, National Assembly

DPP Democratic Progressive Party
UTM United Transformation Movement
MCP Malawi Congress Party
FP Freedom Party

MALDIVES

Mr. Abdul Raheem ABDULLA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the People's Majlis (PNC)
Ms. Anara NAEEM Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the People's Majlis Vice-Chairperson, Committee on Secondary Legislation Member of the Judiciary Committee Member of the Committee on Human Rights and Gender (PNC)
Ms. Asma RASHEED Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the People's Majlis Member of the Committee on Social Affairs Member of the Committee on Human Rights and Gender Member of the Housing Committee (PNC)
Ms. Fathimath SAUDA Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the People's Majlis Member of the Committee on Decentralization Chairperson, Committee on Human Rights and Gender Member of the Committee on Social Affairs (PNC)
Mr. Mauroof ZAKIR	Member of the People's Majlis Member of the Committee on Economic Affairs Member of the Judiciary Committee Member of the Budget Committee (MDP)
Mr. Mohamed SHAHID	Member of the People's Majlis Chairperson, General Purpose Committee Member of the Committee on National Security Services Member of the Judiciary Committee (PNC)

Mr. Mohamed DAWOODH	Member of the People's Majlis Member of the Committee on Secondary Legislation Vice-Chairperson, Foreign Relations Committee Member of the Housing Committee (PNC)
Mr. Mohamed ALI Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the People's Majlis Chairperson, Petition Committee Member of the Committee on Human Rights and Gender Member of the Committee on State Owned Enterprises (PNC)
Ms. Fathimath NIUSHA	Secretary General, People's Majlis
Ms. Zuyyina BADHREE Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, People's Majlis

PNC People's National Congress
MDP Maldivian Democratic Party

MALI

M. Hamèye Founé MAHALMADANE Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée nationale Membre de la Commission de l'Emploi
M. Amadou MAIGA	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Finances
M. Amadou ALY	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission de la Défense, de la Sécurité et de la Protection Civile
M. Sidy SOUMAORO	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission de l'Education

MALTA

Mr. Angelo FARRUGIA Leader of the Delegation President of the IPU Group President of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Speaker of the House of Representatives Chairperson of the House Business Committee Chairperson of the Privileges Committee
Mr. Edward ZAMMIT LEWIS	Member of the House of Representatives Chairperson of the Foreign and European Affairs Committee (PL)
Mr. Robert CUTAJAR	Member of the House of Representatives Member of the House Business Committee (PN)
Mr. Ian Paul BAJADA Secretary of the IPU Group	Advisor, House of Representatives
Ms. Marisa FARRUGIA	Ambassador
Mr. Walter MALLIA	Diplomatic corps

PL Partit Laburista
PN Partit Nazzjonalista

MAURITANIA

M. Mohamed Lemine AMAR Leader of the Delegation	Membre de l'Assemblée nationale (Parti républicain)
M. Mohamed El Hassene Mohamed EL MOCTAR	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Najem SIHAM	Membre de l'Assemblée nationale
M. Sid'ahmed DOUEIRY SID'AHMED	Membre de l'Assemblée nationale (Parti républicain)

Parti républicain INSSAF

MEXICO

Ms. Kenia LÓPEZ RABADÁN Leader of the Delegation	Speaker of the Chamber of Deputies (PAN)
Mr. César Augusto RENDÓN GARCÍA Vice-President of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Chamber of Deputies Secretary of the Foreign Affairs Committee Member of the Finance and Public Credit Committee Member of the Science, Technology and Innovation Committee (PAN)
Ms. Cynthia Iliana LÓPEZ CASTRO President of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate Chair of the Committee on Consumers Defence Secretary of the Committee on Education Member of the Committee on Foreign Affairs North-America (MORENA)
Mr. Ernesto SÁNCHEZ RODRÍGUEZ	Member of the Chamber of Deputies Secretary of the Committee on Economy and Trade Secretary of the Committee on Southern Border Member of the Committee on Transparency and anti-corruption (PAN)
Ms. Lizeth SÁNCHEZ GARCÍA	Member of the Senate Secretaria de la Mesa Directiva del Senado Mexicano Secretaria de la Comisión de Bienestar Secretaria de la Comisión de Comunicaciones y Transportes (PT)
Mr. Luis Alfonso SILVA ROMO Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Senate Secretary of the Committee on Constitutional Affairs Secretary of the Committee on Justice Secretary of the Committee on Energy (PVEM)
Ms. Marcela GUERRA CASTILLO President of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Chamber of Deputies Chairwoman of the Immigration Affairs Committee Secretary of the Rules, Regulations and Parliamentary Practices Committee Member of the Foreign Affairs Committee (PRI)

Mr. Raymundo BOLAÑOS AZOCAR	Member of the Senate Member of the Committee on Welfare Member of the Committee on Finance and Public Credit Member of the Committee on Foreign Affairs Latin America (PAN)
Ms. Sandra Simey OLVERA BAUTISTA	Member of the Senate Secretary of the Bureau of the Mexican Senate Member of the Committee on Justice Member of the Committee on Labor and Social Security (MORENA)
Ms. Magdalena DEL SOCORRO NUÑEZ MONREAL	Adviser, Chamber of Deputies
Mr. Francisco Javier FARIAS BAILON	Adviser, Chamber of Deputies
Ms. Maria Elena Torres DE ALCANTARA	Advisor, Senate
Mr. Javier DÍAZ DE LEÓN	Ambassador
Mr. Alberto FIERRO GARZA	Diplomat

PAN National Action Party
MORENA Movimiento de Regeneración Nacional
PT Partido del travajo
PVEM Partido Verde Ecologista de México (Green Party)
PRI Partido Revolucionario Institucional (Institutional Revolutionary Party)

MONACO

M. Fabrice NOTARI Chef de la délégation Président du Groupe Vice-Président du Bureau de la Commission permanente du développement durable	Membre du Conseil national Président de la Commission Relations Extérieures Membre de la Commission des finances et de l'économie nationale Membre de la Commission Environnement et Qualité de vie
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO	Membre du Conseil national Membre de la Commission Droits de la Famille et de l'Egalité Membre de la Commission Relations Extérieures Membre de la Commission Environnement et Qualité de vie (l'UNION)
M. Benjamin CELLARIO Secrétaire de la délégation	Conseiller, Conseil national

L'Union L'Union Nationale Monegasque

MONGOLIA

Ms. Odsuren NOMINCHIMEG President of the IPU Group President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the State Great Hural Chairwoman, Standing Committee on Petitions Member of the Standing Committee on Justice (Social democratic)
Ms. Munkhsoyol BAATARJAV	Member of the State Great Hural Member, Standing Committee on Environment, Food and Agriculture Member, Standing Committee on Budget (HUN)

Mr. Batbold MARUUSH	Advisor, State Great Hural
Mr. Odbayar Erdenebat	Advisor, State Great Hural
Mr. Bulgan Ganjambal	Diplomatic corps

Social democratic Mongolian People's party

MONTENEGRO

Mr. Gordan STOJOVIĆ Leader of the Delegation	Member of Parliament Member of the Committee on International Relations and Emigrants Member of the Committee on Tourism, Agriculture, Ecology and Spatial Planning Member of the Committee on monitoring the application of the Agreement on the conditions for conducting the population and housing census, as well as monitoring the implementation of the census process (N/A)
Ms. Jevrosima PEJOVIĆ	Member of Parliament Member of the Security and Defence Committee Member of the Committee on European Integration Member of the Anti-corruption Committee
Mr. Luka PEJOVIĆ	Advisor, Parliament
Ms. Marija MILOŠEVIĆ Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

n/A For the future of Montenegro (new Serbian democracy, Democratic People's Party of Montenegro, Workers' Party)
N/A Europe now – Milojko Spajić

MOROCCO - MAROC

M. Sidi Mohamed OULD ERRACHID Chef de la délégation	Président de la Chambre des conseillers (PI)
M. Ahmed EL-AALEME	Membre de la Chambre des représentants (PI)
M. Ahmed TOUIZI	Membre de la Chambre des représentants (PAM)
M. Hassan CHOUMAIS	Membre de la Chambre des conseillers Membre de la Commission des secteurs productifs (PAM)
M. Kamal AIT MIK Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	Membre de la Chambre des conseillers Membre de la Commission des secteurs productifs (RNI)
Mme Khaddouj SLASSI	Membre de la Chambre des représentants (USFP)
M. Mohamed Salem BEN MASSAOUD	Membre de la Chambre des conseillers Membre de la Commission de l'Enseignement, de la Culture et des Affaires sociales (PI)

M. Mustapha REDDAD	Membre de la Chambre des représentants
M. Abderrahman OIFFA	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Najib EL KHADI	Secrétaire général, Chambre des représentants
M. El Assad ZEROUALI	Secrétaire général, Chambre des conseillers
M. Abdelwahad DRIOUCHE Secrétaire de la délégation	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Hassan AZARKAN	Conseiller, Chambre des représentants
M. Mansour LAMBARKI	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Mohamed Taib COHEN	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Mounir BEKKARI	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Oussama SOUHAIL Secrétaire de la délégation	Conseiller, Chambre des représentants
M. Saad GHAZI	Conseiller, Chambre des conseillers
M. Said SATRAOUY Secrétaire de la délégation	Conseiller, Chambre des représentants

RNI Rassemblement National des Indépendants
PI Parti Istiqlal
PAM Parti authenticité et modernité
USFP Union Socialiste des Forces Populaires

MOZAMBIQUE

Mr. Pedro COMISSARIO AFONSO Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Assembly of the Republic Committee on Defence, Security and Public Order (FRELIMO)
Mr. Calisto COSSA	Member of the Assembly of the Republic Board of Administration (FRELIMO)
Mr. Carlos TEMBE	Member of the Assembly of the Republic (PODEMOS)
Mr. Dominic PHIRI	Member of the Assembly of the Republic Committee on International Relations, Cooperation and Communities (FRELIMO)
Ms. Engracia SIVELEQUE	Member of the Assembly of the Republic Committee on Constitutional Affairs, Human Rights and Legality (PODEMOS)
Ms. Ivone SOARES SELEMANE	Member of the Assembly of the Republic (RENAMO)
Ms. Laura SOUTO	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
Ms. Lucia MADEIRA	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO)

Mr. Antonio MAHUMANE	Secretary General, Assembly of the Republic
Mr. Narcisio MANJATE Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, Assembly of the Republic
Ms. Isaura MUNGUAMBE Secretary of the delegation	Advisor, Assembly of the Republic
Mr. Jaime MATIAS	Advisor, Assembly of the Republic

FRELIMO Front of Liberation of Mozambique
PODEMOS Optimist Party for the Development of Mozambique
RENAMO Mozambican National Resistance

NAMIBIA

Ms. Emma Tangi MUTEKA Leader of the Delegation Member of the Committee on Health	Deputy Chairperson of the National Council Chairperson, Implementation and Coordination Committee, (SWAPO)
Mr. Bethuel TJAVEONDJA	Member of the National Council Member of the Standing Committee on Education, Science, ICT and Youth Development (SWAPO)
Ms. Bertha NGHIFIKWA	Member of the National Assembly Member of the Education Committee Member of the Public Accounts Committee Member of the Standing Rules and Orders Committee (IPC)
Ms. Iswarin ROOI	Member of the National Council Member of the Standing Committee on Health, Social Welfare and Labour Affairs (SWAPO)
Ms. Esther Ndapanda KAAPANDA Secretary of the delegation	Secretary General, National Assembly
Mr. Tousy Johannes NAMISEB Secretary of the IPU Group	Secretary General, National Council

SWAPO South West African People's Organisation
IPC Independent Patriots for Change

NEPAL

Mr. Narayan Prasad DAHAL Leader of the Delegation	Chairperson of the National Assembly (NCP)
Ms. Anjan SHAKYA Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly Member of the Committee for Legislation Management
Mr. Krishna Bahadur ROKAYA	Member of the National Assembly Member of the Committee for Legislation Management (NC)
Mr. Padma Prasad PANDEY	Secretary General, National Assembly
Mr. Tula Bahadur KANDEL	Secretary, National Assembly
Ms. Sapana SAPKOTA Secretary of the delegation	Section Officer, Federal Parliament Secretariat

NCP Nepali Communist Party
NC Nepali Congress (Chief Whip)

NETHERLANDS

Mr. Hendrik-Jan TALSMA Leader of the Delegation President of the Committee on Middle East Questions	Vice-President of the Senate (Christen Unie)
Ms. Andrea VAN LANGEN-VISBEEK	Member of the Senate (BBB)
Ms. Daan ROOVERS	Member of the Senate (GroenLinks-PvdA)
Ms. Fatimazhra BELHIRCH Vice-President of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives (D66)
Mr. Martin VAN ROOIJEN	Member of the Senate (50Plus)
Mr. Remco NEHMELMAN	Secretary General of the Senate
Mr. Sander DUIJMAER VAN TWIST	Deputy Secretary General, House of Representatives
Ms. Femmy BAKKER-DE JONG Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Ms. Monique CHRISTIAANSE Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives

Christian Democrats	Christen Unie
Conservative party	BBB
Social Democrats	GroenLinks-PvdA
Social Liberals	D66
Senior Party	50Plus

NIGER

M. Mamoudou HAROUNA DJINGAREY Cher de la délégation	Président du Conseil Consultatif de la Refondation
M. Abdoulaye HASSANE	Membre du Conseil Consultatif de la Refondation
Mme Moussa FATIMATA	Membre du Conseil Consultatif de la Refondation
M. Moustapha ABDOU	Membre du Conseil Consultatif de la Refondation
M. Abdoulaye TOUDJANI IDRISSA	Secrétaire général, Conseil Consultatif de la Refondation
Mme Adama GAZIBO SALOU	Corps diplomatique

NIGERIA

Mr. Godswill Obot AKPABIO Leader of the Delegation Member of the Executive Committee	President of the Senate (APC)
Mr. Benjamin Okezie KALU	Deputy Speaker of the House of Representatives Chair, House Committee on Constitution Review (APC)
Mr. Asuquo EKPENYONG	Member of the Senate Chairperson, Committee on Niger Delta Development Commission (APC)

Ms. Fatima Abubakar Talba IBRAHIM	Member of the House of Representatives Chairperson, Committee on Women in Parliament (APC)
Mr. Fidelix Bagudu JOSEPH	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Inter-Parliamentary Relations (APC)
Mr. Ibrahim Hassan DANKWAMBO	Member of the Senate Chairperson, Committee on Drugs and Narcotics (PDP)
Ms. Ireti Heebah KINGIBE	Member of the Senate Chairperson (LP)
Ms. Kafilat Adetola OGBARA	Member of the House of Representatives Chairperson, Committee on Women Affairs and Social Development (APC)
Mr. Mark Udo ESSET	Member of the House of Representatives Chair, House Committee on Inter-Parliamentary Relations (APC)
Mr. Osita Ugwu NGWU Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Senate (PDP)
Mr. Titus Tartenger ZAM	Member of the Senate Chairperson, Committee on North Central Development Commission (APC)
Mr. Kamoru OGUNLANA	Clerk to the National Assembly
Ms. Florence Olanike FOFAH Secretary of the IPU Group	Advisor, Senate
Mr. Udo Ogbu UMEKWE Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Mr. David Joseph AKHIGBE	Advisor, Senate
Mr. Emmanuel ODO	Advisor, Senate
Mr. Emmanuel Adewale ADEKANYE	Advisor, Senate
Mr. Emmanuel Patrick EFFIONG	Advisor, Senate
Ms. Hannah Vivian OKORIE	Advisor, House of Representatives
Mr. Yusuf Shitu GALAMBI	Advisor, House of Representatives

APC All Progressives Congress
PDP Peoples Democratic Party
LP Labour Party

NORTH MACEDONIA

Mr. Afrim GASHI Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Assembly of the Republic (AAA)
Ms. Arbana PASHOLI	Member of the Assembly of the Republic (DUI)

Mr. Bekim KJOKU	Member of the Assembly of the Republic (VLEN)
Mr. Boban KARAPEJOVSKI	Member of the Assembly of the Republic (ZNAM)
Ms. Jovana MOJSOSKA	Member of the Assembly of the Republic (LEVICA)
Mr. Nikola MICEVSKI	Member of the Assembly of the Republic (VMRO-DPMNE)
Mr. Oliver SPASOVSKI	Member of the Assembly of the Republic (SDSM)
Ms. Marina DIMOVSKA Secretary of the IPU Group	Secretary General, Assembly of the Republic
Ms. Biljana OGNENOVSKA Secretary of the delegation	Advisor, Assembly of the Republic
Mr. Rexhep PREKOPUCA Secretary of the delegation	Advisor, Assembly of the Republic
Mr. Adem JASHARI	Advisor, Assembly of the Republic
Ms. Emanuela STOJKOSKA	Advisor, Assembly of the Republic
Ms. Vjollca MURTEZI	Advisor, Assembly of the Republic

AAA	Alternativa
DUI	Democratic Union for Integration
VLEN	VLEN Movement
ZNAM	ZNAM Movement
LEVICA	Levica
VMRO-DPMNE	VMRO-Democratic Party for Macedonian National Unity
SDSM	Social Democratic Union of Macedonia

NORWAY

Ms. Silje HJEMDAL Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament Third Chair of the Standing Committee on Family and Cultural Affairs (Progress Party (FrP))
Ms. Anne Kristine LINNESTAD	Member of Parliament Member of the Standing Committee on Transport and Communications (Conservative Party (H))
Mr. Grunde ALMELAND	Member of Parliament Member of the Standing Committee on Energy and the Environment (Liberal Party (V))
Mr. Hans Andreas LIMI	Member of Parliament Third Chair of the Standing Committee on Finance and Economic Affairs (Progress Party (FrP))
Ms. Linda M. MERKESDAL	Member of Parliament Member of the Standing Committee on Energy and the Environment (Labour Party (A))

Ms. Anne Gro RIMESTAD Secretary of the delegation	Advisor, Parliament
Mr. Thomas FRASER Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

Progress Party (FrP)	Progress Party
Conservative Party (H)	Conservative Party
Liberal Party (V)	Liberal Party
Labour Party (A)	Labour Party

OMAN

Mr. Khalid AL MAAWALI Leader of the Delegation	Chairman of the Shura Council
Mr. Ahmed AL JAHFALI	Member of the Shura Council
Mr. Ahmed AL SAADI	Member of the Shura Council
Mr. Hamdan AL MANAI	Member of the Shura Council
Mr. Mohammed AL BALUSHI	Member of the Shura Council
Ms. Sana AL BALUSHI	Member of the Shura Council
Ms. Shamsa AL SHEIBANI Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the State Council
Mr. Ahmed AL NADABI Secretary of the delegation	Secretary General, Shura Council
Mr. Khalid AL SAADI	Secretary General, State Council
Ms. Sumaiya AL AMRI Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Mr. Abdullah AL HABSI	Advisor, Shura Council
Mr. Ahmed AL HOSNI	Advisor, Shura Council
Ms. Amal AL JAHWARI	Advisor, Shura Council
Ms. Fatema AL ZAABI	Advisor, State Council
Mr. Hamdoon AL HARTHI	Advisor, Shura Council
Mr. Khalid AL HARTHI	Advisor, State Council
Ms. Reem BAHWAN AL MUKHAINI	Advisor, State Council

PAKISTAN

Mr. Sardar Ayaz SADIQ Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (PML (N))
Mr. Asad Alam NIAZI KHAN	Member of the National Assembly Member of the Standing Committee on Defence Production Member of the Standing Committee on Commerce (PPPP)

Mr. Farhan CHISHTI	Member of the National Assembly Member of the Standing Committee on Commerce Member of the Standing Committee on Overseas Pakistanis and Human Resource Development (MQM-P)
Ms. Sharmila Sahiba FARUQUI	Member of the National Assembly Member of the Standing Committee on Defence Member of the Standing Committee on Information and Broadcasting Member of the Standing Committee on Information Technology and Telecommunication (PPPP)
Mr. Muhammad Talha MAHMOOD	Member of the Senate Chairman Standing Committee on Defense (PPPP)
Mr. Amir Wali Waluuddin CHISHTI	Member of the Senate Chairman, Standing Committee on National Health Services, regulations and coordination (MQM)
Mr. Syed Shamoon HASHMI	Advisor, National Assembly
Mr. Waseem Iqbal CHAUDHRY	Advisor, National Assembly
Mr. Khawaja Khurram NAEEM	Consul General

PML (N) Pakistan Muslim League (N)
MQM Moutihida Qoumi Movement
PPPP Pakistan Peoples Party Parliamentarians
PML-N Pakistan Muslim League (N)
MQM-P Muttahida Qaumi Movement Pakistan

PALESTINE

Mr. Rawhi FATOOH Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Palestine National Council (FATEH)
Mr. Musa HADID President of the IPU Group	Deputy Speaker of the Palestine National Council Political affairs (FATEH)
Ms. Maysoun OBAID	Member of the Palestine National Council (FATEH)
Mr. Mazen ALHASASNEH	Member of the Palestine National Council (FATEH)
Mr. Bashar SULAIMAN	Advisor, Palestine National Council
Mr. Nasri ABUJAISH	Diplomatic corps
Mr. Moath ALATSHAN	Diplomatic corps

FATEH FATEH

PARAGUAY

Mr. Alejandro AGUILERA Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies (ANR)
Ms. Bettina AGUILERA	Member of the Chamber of Deputies (ANR)
Ms. Cristina VILLALBA	Member of the Chamber of Deputies (ANR)
Mr. Marcelo SALINAS Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Chamber of Deputies (PLRA)
Mr. Nestor CASTELLANO Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Chamber of Deputies (ANR)
Ms. Rocio ABED Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Chamber of Deputies (ANR)
Mr. Sergio ROJAS	Member of the Senate Presidente, Comision DE Lucha Contra EL Narcotrafico - Vice-Presidente, Comision de Obras Publicas Membro, Comision de Asuntos Constitucionales (PLRA)

ANR Asociacion Nacional Republicana
PLRA Partido Liberal Radical autentico

PERU

Ms. Maria del Carmen ALVA PRIETO, Leader of the Delegation Member of the Executive Committee	Member of the Congress of the Republic (AP)
Mr. Wilson SOTO PALACIOS Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the Congress of the Republic Member of the Committee on Constitutional Affairs and Regulation Member of the Committee on Consumer Protection and Public Service Regulatory Agencies Member of the Committee on Energy and Mines (AP)
Mr. Alex Antonio PAREDES GONZALES Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Congress of the Republic Member of the Committee on Work and Social Security (SP)
Mr. Carlos Ernesto BUSTAMANTE DONAYRE	Member of the Congress of the Republic Member of the Board of Directors of the IPU Standing Committee for UN Affairs

AP Acción Popular

POLAND

Ms. Gabriela MORAWSKA-STANECKA Vice-President of the IPU Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Executive Committee Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Senat Member of the Climate and Environment Committee Vice-President, European Union Affairs Committee (KO)

Ms. Magdalena KOCHAN	Member of the Senat Vice-President of the Climate and Environment Committee Member of the Legislation Committee (KO)
Mr. Stanisław GAWŁOWSKI	Member of the Senat President of the Climate and Environment Committee Member of the Legislation Committee (KO)
Mr. Wiktor DURLAK	Member of the Senat Member of the Commission of Territorial Self-Government and State Administration President of the Sport Committee (PiS)
Ms. Dorota OLKO	Member of the Sejm Member of the Education and Science Committee Member of the Physical Education, Sport and Tourism Committee Member of the Culture, National Heritage and Media Committee (Left)
Ms. Jolanta ZIĘBA-GZIK	Member of the Sejm Vice-Chair of the Children and Youth Committee Member of the Health Committee Member of the Public Finance Committee (PSL)
Ms. Kinga GAJEWSKA	Member of the Sejm Vice-Chair of the Education and Science Committee Member of the Legislative Committee Member of the Contacts with Poles Abroad Committee (KO)
Mr. Radosław FOGIEL	Member of the Sejm Vice-Chair of the Foreign Affairs (PiS)
Ms. Ewa POLKOWSKA	Secretary General, Senat
Ms. Magda ZDYRA	Deputy Secretary General, Senat
Ms. Natalia KOWALSKA Secretary of the IPU Group	Advisor, Senat
Mr. Wojciech GRUBA Secretary of the IPU Group	Advisor, Sejm
Ms. Agata WÓJCIK-PAWLICZAK	Advisor, Senat

KO Civic Coalition
PiS Law and Justice
PSL Polish People's Party

PORTUGAL

Ms. Manuela TENDER Leader of the Delegation	Member of the Assembly of the Republic President of the Committee on Education and Science Committee on Budget, Finance and Public Administration (CH)

Mr. Hugo CARNEIRO Vice-President of the Delegation	Member of the Assembly of the Republic Vice-President of the Committee on Transparency and the Statute of Members of the Assembleia da República Member of the Committee on Budget, Finance and Public Administration (SPD)
Mr. André PINOTES BATISTA	Member of the Assembly of the Republic President, Committee on Infrastructure, Mobility and Housing Member of the Committee on the Environment and Energy (PS)
Mr. Carlos PEREIRA	Member of the Assembly of the Republic Vice-President of the Committee on Budget, Finance and Public Administration Member of the Committee on Economic Affairs and Territorial Cohesion (SP)
Mr. Miguel SANTOS	Member of the Assembly of the Republic President Committee on Infrastructure, Mobility and Housing Member of the Committee on Economic Affairs and Territorial Cohesion (SDP)
Ms. Anabela CABRAL FERREIRA	Secretary General, Assembly of the Republic
Ms. Susana MARTINS	Deputy Secretary General, Assembly of the Republic
Mr. Pedro MARQUES PEREIRA	Director of IT, Assembly of the Republic
Mr. Gonçalo SOUSA PEREIRA	Advisor, Assembly of the Republic
Ms. Suzana SANTOS MONTEIRO	Advisor, Assembly of the Republic

CH CHEGA
PS Socialist Party
SP Socialist Party
SPD Social Democratic Party
SDP Socialist Democratic Party

QATAR

Mr. Hassan AL-GHANIM Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Shura Council
Ms. Hamda AL-SULAITI	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. Ahmad ALJEHANI	Member of the Shura Council
Mr. Ahmad AL-HITMI	Member of the Shura Council
Mr. Sultan ALDOSARI	Member of the Shura Council
Mr. Yousef AL-KHATER	Member of the Shura Council
Mr. Nayef AL-MAHMOUD	Secretary General, Shura Council
Mr. Abdulla ALTAMIMI	Advisor, Shura Council

Mr. Abdulrahman AL-QADI	Advisor, Shura Council
Ms. Alya AL-BADER	Advisor, Shura Council
Ms. Ashwaq AL-KUBAISI	Advisor, Shura Council
Mr. Eissa ALSOWAIDI	Advisor, Shura Council
Mr. Hamad ALBUAINAIN	Advisor, Shura Council
Mr. Hamad AL-HAMADI	Advisor, Shura Council
Mr. Hassan AL-MOHAMEDI	Advisor, Shura Council

REPUBLIC OF KOREA

Mr. Sang Hyuk PARK Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Member of the National Policy Committee (DPK)
Ms. Eun Hee CHO	Member of the National Assembly Member of the Culture, Sports, and Tourism Committee Member of the Gender Equality and Family Committee Member of the Special Committee on Budget & Accounts (PPP)
Mr. Incheul CHO	Member of the National Assembly Member of the Finance, Economy, Planning and Budget Committee (DPK)
Ms. Sae Hee OH	Member of the National Assembly Member of the Trade, Industry, Resources, SMEs, and Startups Committee (DPK)
Ms. Zee A HAN	Member of the National Assembly Member of the Health and Welfare Committee Member of the Gender Equality and Family Committee (PPP)
Mr. Minki KIM	Secretary General / Clerk National Assembly
Mr. Hyeongmin PARK	Advisor, National Assembly
Mr. Jaehyeok SHIN Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Jeongran KIM Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Kyungjoo LEE	Advisor, National Assembly
Mr. Myeongjun KIM	Advisor, National Assembly
Ms. Seolah CHOI Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Seong-Oh HONG Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Seoyoung SONG	Advisor, National Assembly

DPK Democratic Party of Korea
PPP People Power Party

REPUBLIC OF MOLDOVA

Mr. Alexandru VERȘININ Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament Deputy Chair of the Committee on Foreign Policy (PPDA)
Ms. Ersilia QATRAWI	Member of Parliament Member of the Committee on Public Administration and Regional Development (PAS)
Mr. Eugeniu SINCHEVICI	Member of Parliament Member of the Committee on Economy, Budget and Finances (PAS)
Ms. Cristina MALCOCI Secretary of the IPU Group	Advisor, Parliament

PPDA Democracy at Home Political Party
PAS Party of Action and Solidarity

ROMANIA

Mr. Ioan STAN Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Senate Member of the Committee for the Investigation of Abuses and Fight against Corruption, and for Petitions Member of the Committee for Romanians Abroad (SDP)
Ms. Alina-Stefania GORGHIU	Member of the Chamber of Deputies Chairperson of the Special Joint Committee of the Chamber of Deputies and the Senate in the field of legislation on preventing, combating and punishing domestic violence - 'Romania without domestic violence' Vice-Chairperson of the Committee on Foreign Policy Member of the Committee on Legal Matters, Discipline and Immunities (NLP)
Ms. Daniela STEFANESCU	Member of the Senate Secretary of the Committee for Legal Affairs, Nominations, Discipline, Immunities and Validations Member of the Committee for Agriculture, Food Industry and Rural Development Member of the Committee for European Affairs (AUR) Member of the Joint Special Committee of the Chamber of Deputies and the Senate on Supporting Romania's Accession Process to the Organization for Economic Cooperation and Development
Mr. George-Catalin BOCHILEANU	Member of the Senate Member of the Committee on Foreign Policy Member of the Committee on Human Rights, Equal Opportunities, Religions and Minorities Member of the Committee for Romanians Abroad (USR)

Mr. Ion-Marcel VELA	Member of the Chamber of Deputies Chairperson of the Joint Special Committee on Parliamentary Scrutiny on Europol Member of the Committee on European Affairs Member of the Committee on Entrepreneurship and Tourism (NPL)
Mr. Lóránd TUROS	Member of the Senate Member of the Committee on Defence, Public Order and National Security Member of the Committee on Health (DAHR) Member of the Special Parliamentary Committee for the Control of the Activity of the Foreign Intelligence Service Member of the Joint Special Committee on Parliamentary Scrutiny on Europol
Mr. Varol AMET	Member of the Chamber of Deputies Secretary of the Committee on Science and Technology Member of the Committee on Transportation and Infrastructure (The parliamentary group of the national minorities)
Mr. Zoltán MIKLÓS	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairperson of the Committee on Budget, Finance and Banking Member of the Committee for Romanians Abroad (DAHR)
Mr. István GÁSPÁR	Deputy Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. Mario-Ovidiu OPREA	Secretary General, Senate
Ms. Paula-Roxana TRUINEA	Director General, Legislative Department, Senate
Ms. Cosmina MOLDOVAN Secretary of the IPU Group	Advisor, Senate
Ms. Cristina IONESCU Secretary of the delegation	Director, Cabinet of the Secretary General, Senate
Ms. Luminita TEODOREL Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Ms. Teodora-Elena POTERASU Secretary of the delegation	Advisor, Chamber of Deputies

SDP	Social Democratic Party
NLP	National Liberal Party
AUR	Alliance for the Unity of Romanians
USR	Union to Save Romania
NPL	National Liberal Party
DAHR	Democratic Alliance of Hungarians in Romania
The parliamentary group of the national minorities	The parliamentary group of the national minorities Democratic Union of Turkish-Muslim Tartars in Romania

RUSSIAN FEDERATION

Ms. Valentina MATVIENKO Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Council of the Federation
Mr. Petr TOLSTOY Leader of the Delegation	Deputy Chairman of the State Duma (UR)
Ms. Inna SVYATENKO Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Deputy Speaker of the Council of the Federation member of the Federation Council Committee on Social Policy
Mr. Konstantin KOSACHEV	Deputy Speaker of the Council of the Federation member of the Federation Council Committee on Foreign Affairs
Mr. Aleksei CHEPA Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the State Duma First Deputy Chairman of the State Duma Committee on International Affairs (JR)
Mr. Artur KOKHOEV	Member of the Council of the Federation member of the Federation Council Committee on Constitutional Legislation and State Building
Mr. Leonid SLUTSKIY	Member of the State Duma Chairman of the State Duma Committee on International Affairs (LDPR)
Ms. Roza CHEMERIS Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the State Duma Member of the State Duma Committee on International Affairs (NP)
Mr. Sergei GAVRILOV Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the State Duma Chairman of the State Duma Committee on Property Issues, Land and Property Relations (CPRF)
Mr. Vladimir CHIZHOV	Member of the Council of the Federation First Deputy Chair of the Federation Council Committee on Defense and Security
Mr. Dmitrii STEPANOV Secretary of the delegation	Advisor, State Duma
Ms. Olga SHMACHKOVA Secretary of the delegation	Advisor, Council of the Federation
Ms. Maria ZHOLOBOVA Secretary of the delegation	Advisor, Council of the Federation
Mr. Andrei BORZOV	Advisor, State Duma
Mr. Aleksei GANZHA	Diplomatic corps
Mr. Aleksei PARSIN	Diplomatic corps

UR United Russia
JR Just Russia
LDPR Liberal-Democratic Party of Russia
NP New People
CPRF Communist Party of the Russian Federation

RWANDA

Ms. Soline NYIRAHABIMANA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Vice-President of the Senate (RPF-INKOTANYI)
Mr. Sosthène CYITATIRE	Member of the Senate Committee on Social Affairs, Education, Technology and Youth (RPF-INKOTANYI)
Mr. Aimable MUSAFIRI Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, Senate

RPF-INKOTANYI Rwanda Patriotic Front- INKOTANYI

SAMOA

Ms. Afamasaga Leone Mati Vaili MASAME Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Legislative Assembly Chairperson of the Standing Order, Electoral Petition and Constitutional Offices Committee.
Ms. Olive Georgina Karene ENELIKO Secretary of the delegation	Clerk, Legislative Assembly

SAN MARINO

Mr. Lorenzo BUGLI Leader of the Delegation	Member of the Great and General Council (PDCS)
Ms. Antonella MULARONI	Member of the Great and General Council Foreign Affairs (RF)
Ms. Denise BRONZETTI	Member of the Great and General Council President of the Health Committee (AR)
Mr. Matteo ROSSI	Member of the Great and General Council Member of the Foreign Affairs Committee (PSD)

PDCS Partito Democratico Cristiano Sanmarinese
DML Domani – Motus Liberi
AR Alleanza Riformista
PSD Partito dei Socialiste e Democratici

SAUDI ARABIA

Mr. Abdullah ALSHEIKH Leader of the Delegation President of the IPU Group	President of the Shura Council
Mr. Abdulaziz ALMUHANA	Member of the Shura Council
Mr. Abdullah ALMADHI	Member of the Shura Council
Mr. Abdulrahman ALHARBI Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Shura Council
Mr. Ali ALKAHTANI	Member of the Shura Council

Ms. Raedah ABUNAYAN Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Shura Council
Ms. Rimah ALYAHYA Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Shura Council
Mr. Waleed ABDULSHAKOOR	Member of the Shura Council
Mr. Mohammed ALMUTAIRI	Secretary General, Shura Council
Ms. Afnan ALORAIJ Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, Shura Council
Mr. Khalid ALMANSOUR	Advisor, Shura Council
Mr. Khalid ALALSHAYKH	Advisor, Shura Council
Mr. Abdullah ALGHAMDI	Advisor, Shura Council
Mr. Bassam ALBAHAR	Advisor, Shura Council
Mr. Fahad ALOMER	Advisor, Shura Council
Mr. Khalid ALTURKI	Advisor, Shura Council
Mr. Khalid ALKHARJI	Advisor, Shura Council
Mr. Khalid ALMUBARAK	Advisor, Shura Council

SENEGAL

M. Malick NDIAYE	Président de l'Assemblée nationale (PASTEF)
M. Serigne Abdoul Ahad NDIAYE Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (PASTEF)
M. Banta WAGUE	Membre de l'Assemblée nationale (PASTEF)
M. Daouda DIA	Membre de l'Assemblée nationale (APR)
M. Insa DANFA	Membre de l'Assemblée nationale (PASTEF) Membre de la Commission de la Santé (PASTEF)
Mme Ousmane SONKO	Membre de l'Assemblée nationale (PASTEF) Membre de la Commission de l'éducation Membre de la Commission de l'aménagement Membre de la Commission santé et action sociale
M. Amadou THIMBO	Secrétaire général, Assemblée nationale
Mr. Mamadou laye KA	Advisor, National Assembly
Ms. Magatte Gaye	Diplomatic corps

PASTEF Les Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité
APR Alliance pour la république

SERBIA

Mr. Edin ĐERLEK Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly Member of the Foreign Affairs Committee Member of the Committee on the Rights of the Child (Conservative)
Ms. Dijana RADOVIĆ	Member of the National Assembly Member of the Committee on Constitutional and Legislative Issues Member of the Agriculture, Forestry and Water Management Committee (Socialist)
Ms. Ivana ROKVIĆ	Member of the National Assembly Member of the Culture and Information Committee (Conservative)
Ms. Ivana STAMATOVIĆ Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the National Assembly Member of the Agriculture, Forestry and Water Management Committee Member of the Committee on Administrative, Budgetary, Mandate and Immunity Issues Member of the Committee on the Economy, Member of the Regional Development, Trade, Tourism and Energy (Conservative)
Mr. Mladen GRUJIĆ Member, Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Member of the Committee on Human and Minority Member of the Committee on Rights and Gender Equality (Conservative)
Mr. Dario KUKOLJ	Deputy Secretary General, National Assembly
Mr. Vladimir FILIPOVIĆ Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Aleksandra POPOVIĆ	Advisor, National Assembly
Mr. Branko BURA	Advisor, National Assembly
Ms. Jasminka UROŠEVIĆ	Advisor, National Assembly
Ms. Jovana JEREMIĆ	Advisor, National Assembly
Mr. Milan IVANIĆ	Advisor, National Assembly
Ms. Sanja BOJANIĆ	Advisor, National Assembly
Ms. Slađana VASIĆ	Advisor, National Assembly
Ms. Vesna DUJMOVIĆ ROSIĆ	Advisor, National Assembly
Mr. Aleksandar MARJANOVIĆ	Diplomatic corps
Ms. Kristina RADOVIĆ	Diplomatic corps

Conservative Serbian Progressive Party (SNS)
Socialist Socialist Party of Serbia (SPS)

SEYCHELLES

Ms. Azarel ERNESTA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly Chairperson, House Committee Chairperson, Standing Orders Member of the Women's Parliamentary Caucus
Ms. Claudette LOUISE	Member of the National Assembly Member of the Committee on Government Assurances Member of the Women's Parliamentary Caucus (US)
Mr. Sathyanarayanan NAIDU	Member of the National Assembly Member of the Media, Youth, Sports and Culture Committee Member of the Scrutiny of Bills Committee (LDS)
Ms. Emma DIDON Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Nickey ANTAT	Advisor, National Assembly

US United Seychelles
LDS Linyon Demokratik Seselwa

SIERRA LEONE

Ms. Adama BANGURA Leader of the Delegation	Member of Parliament (SLPP)
Mr. Moses Andrew EDWIN	Member of Parliament (SLPP)
Ms. Beatrice KANGBAI	Member of Parliament (SLPP)
Mr. Abdulia Hakeem MANSARY	Advisor, Parliament

SLPP Sierra Leone's People's Party (SLPP)

SINGAPORE

Ms. Hany SOH Leader of the Delegation	Member of Parliament Member of the Standing Orders Committee (PAP)
Mr. Hon Weng YIP	Member of Parliament Member of the Public Accounts Committee (PAP)
Mr. Yinzhou CAI	Member of Parliament (PAP)
Ms. Cui Yu MOK Secretary of the delegation	Advisor, Parliament
Ms. Xiaolin CHEN Secretary of the delegation	Advisor, Parliament

PAP People's Action Party

SLOVENIA

Mr. Zoran MOJSKERC Leader of the Delegation Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly Member of the Committee on EU Affairs Member of the Committee on Justice Member of the Commission for the Rules of Procedure. (Conservative)
Ms. Tatjana PANDEV Secretary of the IPU Group	Advisor, National Assembly

Conservative Democratic Party

SOMALIA

Mr. Abdullahi Omar ABSHIR Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the House of the People
Mr. Ismail Eid MOHAMED	Member of the House of the People Member of the Justice and Judicial Committee
Mr. Farah Moalim BISHAR	Member of the House of the People
Mr. Mohamud Ahmed MOHAMED	Member of the House of People
Ms. Zamzam Dahir MOHAMUD	Member of the Upper House Secretary of the National Resource Committee Member of the Women's Caucus of the Upper House
Mr. Abdo Fouad ADEN	Deputy Secretary General, House of the People
Mr. Abdullahi Haji Gedi MUMIN	Deputy Secretary General, Upper House
Mr. Abdulkadir Abshir OMAR	Advisor, House of the People

SOUTH AFRICA

Ms. Angela Thokozile DIDIZA Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (ANC)
Mr. Baxolile Babongile NODADA	Member of the National Assembly Member of the Joint Committee on Ethics and Members Interest Member of the Parliamentary Group on International Relations Member of the Committee on the Presidency (DA)
Mr. Mikateko Golden MAHLAULE	Member of the National Assembly Chairperson of the Portfolio Committee on Mineral and Petroleum Resources (ANC)
Ms. Nqobile Matilda MHLONGO	Member of the National Assembly Member of the Portfolio Committee on International Relations and Cooperation (EFF)
Ms. Dorries Eunice MPAPANE	Member of the National Assembly Member of the Joint Standing Committee on Finance Management of the National Assembly Member of the Joint Standing Committee on Intelligence Chairperson of the Committee on Presidency (ANC)

Ms. Jane Seboletswe MANANISO	Member of the National Council of Provinces Chairperson of the Select Committee on Security and Justice Member of the Select Committee on Public Petitions and Executive Undertaking Member of the Select Committee on Economic Development and Trade (ANC)
Mr. Nhlanhla Mzungezwa HADEBE	Member of the National Assembly Member of the Standing Committee on Finance Member of the Portfolio Committee on Trade, Industry and Competition Member of the Joint Standing Committee on the Finance Management of the National Assembly (IFP)
Mr. Poobalan GOVENDER	Member of the National Council of Provinces Member of the Programme Committee of the National Council of Provinces Member of the Rules Committee of the National Council of Provinces Member of the Select Committee on Education, Sciences and Creative Industries (IFP)
Ms. Seeng Mmabatho MOKOENA	Member of the National Assembly Member of the Portfolio Committee on International Relations and Cooperation Member of the Portfolio Committee on Communications and Digital Technologies Member of the Portfolio Committee on Electricity and Energy (MKP)
Mr. Masibulele XASO	Secretary General, National Assembly
Mr. Xolile Christopher GEORGE	Secretary General, National Assembly
Ms. Daisy Sindisiwe MTHEMBU	Advisor, National Assembly
Mr. Dumisani Job SITHOLE	Advisor, National Assembly
Mr. Malentsoe Nolizwi MAGWAGWA	Advisor, National Assembly
Mr. Maurus Madoda Sizwe KHUMALO	Advisor, National Assembly
Ms. Noluthando SHABALALA	Advisor, National Assembly
Mr. Phandulwazi JIKELO	Advisor, National Assembly
Mr. Reginald Khethukuthula NGCOBO	Advisor, National Assembly
Ms. Roseline Mpho MONNAKGOTLA	Advisor, National Assembly
Ms. Sebolelo Constance MVULANE	Advisor, National Assembly
Mr. Sifiso Mboneni NTOMBELA	Advisor, National Assembly
Mr. Sthembiso Thelizolo TEMBE	Advisor, National Assembly

ANC African National Congress
DA Democratic Alliance
IFP Inkatha Freedom Party
EFF Economic Freedom Fighters

SOUTH SUDAN

Mr. Joseph Ngere Paciko TAGODO Leader of the Delegation	Speaker of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM)
Mr. John Gai Nyuot YOH	Member of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM)
Mr. Samuel Buhori Lotti THEOPHILUS	Member of the Transitional National Legislative Assembly Deputy Chairperson Committee on National Security and Public order (SSOA)
Mr. Emmanuel BOL Secretary of the IPU Group	Deputy Clerk, Council of States

SPLM Sudan People's Liberation Movement
SSOA South Sudan Opposition Alliance

SPAIN

Mr. Agustín ALMODÓBAR BARCELÓ Leader of the Delegation	Member of the Senate (PP)
Ms. Ana MARTÍNEZ ZARAGOZA	Member of the Senate (PSOE)
Mr. Javier Ignacio MAROTO ARANZABAL	Member of the Senate (PP)
Mr. Joaquín CABEZAS CAYUELAS	Advisor, Senate
Ms. Ruth SÁNCHEZ MOLINERO Secretary of the delegation	Advisor, Congress of Deputies

PP Popular Party
PSOE Socialist Party

SURINAME

Mr. Rabindre Tewari PARMESSAR Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the National Assembly Member of the Standing Committee on Finance and Budgetary Affairs Member of the Standing Committee for Natural Resources Member of the Standing Committee for Finance and Planning (NDP)
Mr. Asiskumar GAJADIEN Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly Member of the Committee on Finance Member of the Committee on Oil, Gas and the Environment Member of the Committee on Foreign Affairs (VHP)
Ms. Ines Yuquinda PANÉ	Member of the National Assembly Member of the Parliamentary Standing Committee on Natural Resources (ABOP)
Ms. Agatha RAMDASS Secretary of the delegation	Deputy Secretary General, National Assembly
Mr. Dino Marlon OEDIT	Deputy Secretary General, National Assembly

NDP National Democratic Party
VHP Progressive Reform Party
ABOP General Liberation and Development Party

SWEDEN

Ms. Margareta CEDERFELT Leader of the Delegation Chairperson of the Working Group on Science and Technology	Member of the Riksdag Member of the Committee on Foreign Affairs (C)
Ms. Boriana ÅBERG	Member of the Riksdag Member of the Committee on Taxation (C)
Ms. Janine ALM ERICSON	Member of the Riksdag Member of the Committee on Finance (Environmental)
Mr. Mattias KARLSSON Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Riksdag Member of the Committee on Foreign Affairs (C)
Mr. Stefan OLSSON	Member of the Riksdag Member of the Committee on Foreign Affairs (C)
Ms. Yasmine ERIKSSON	Member of the Riksdag Member of the Committee on Foreign Affairs (C)
Mr. Ingvar MATTSON	Secretary General, Riksdagen
Mr. Björn SONDÉN Secretary of the delegation	Advisor, Riksdagen
Mr. Ralph HERMANSSON Secretary of the delegation	Advisor, Riksdagen

C	Sweden Democrats
Environmental	The Green Party
SP	Social Democratic Party

SWITZERLAND - SUISSE

M. Christian LOHR Chef de la délégation Président du Groupe Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, Membre du comité sur la santé	Membre du Conseil national Membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (M/C)
M. Daniel JOSITSCH Vice-Président du Groupe	Membre du Conseil des États Membre de la Commission de politique extérieure Membre de la Commission des affaires juridiques (SP/PS)
Mme Laurence FEHLMANN RIELLE Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Conseil national Membre de la Commission de politique extérieure Membre de la Commission des finances (SP/PS)
M. Franz GRÜTER	Membre du Conseil national Membre de la Commission de politique extérieure Membre de la Commission de l'immunité (SVP/UDC)

M. Thomas HURTER	Membre du Conseil national Président, Commission des transports et des télécommunications Membre de la Commission de la politique de sécurité (SVP/UDC)
M. Laurent WEHRLI Membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre Président du groupe géopolitique des 12 Plus	Membre du Conseil national Membre de la Commission de politique extérieure Membre de la Commission de gestion (FDP/PLR)
M. Philippe SCHWAB	Secrétaire général, Assemblée Fédérale
M. Jérémie EQUEY Secrétaire du Groupe, Secrétaire de la délégation	Relations internationales
Mme Anna-Lea GNÄGI Secrétaire adjointe du Groupe, Secrétariat de la délégation	Relations internationales
Mme Sarah PALMA	Relations internationales

M/C Die Mitte/Le Centre
SP/PS Parti Socialiste
SVP/UDC Union Démocratique du Centre
FDP/PLR Les Libéraux / Les Libéraux-Radicaux

TAJIKISTAN

Mr. Faizali IDIZODA Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives (NDPT)
Ms. Dilafruz SAIDI	Member of the House of Representatives (NDPT)
Mr. Ghairat AZIZZODA	Member of the House of Representatives (NDPT)
Mr. Zafar FAIZULLOZODA	Secretary General, House of Representatives
Mr. Dalerjon SANGAKOV	Diplomatic corps
Mr. Khasan ZARIFOV	Diplomatic corps

NDPT National Democratic Party of Tajikistan

THAILAND

Mr. Mongkol SURASAJJA Leader of the Delegation	President of the Senate
Mr. Chonlathan SUPPHAIBOONLERD	Member of the House of Representatives (-)
Mr. Nophadol IN-NA Vice-President of the Working Group on Science and Technology	Member of the Senate Fourth Vice-Chairperson, Standing Committee on the Independent Organs under the Constitution, Anti-Corruption and Misconduct, and Strengthening Good Governance, Senate Chief Advisory, Standing Committee on Commerce and Industry, Senate

Ms. Pitcharat LAOHAPONGCHANA	Member of the House of Representatives (-)
Mr. Romtham KHUMNURAK	Member of the House of Representatives (-)
Mr. Veerapun SUVANNAMAI	Member of the Senate First Vice-Chairperson, Standing Committee on Public Health, Senate Spokesperson, Standing Committee on Foreign Affairs, Senate
Ms. Steejit TAIPIBOONSUK	Deputy Secretary General, House of Representatives
Ms. Nawanan NETITHANAKUL	Deputy Secretary General, Senate
Mr. Issara SEREEWATTHANAWUT	Advisor, House of Representatives
Mr. Kitti SAEREEPRAYOON Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Koson UDOMSIN	Advisor, House of Representatives
Ms. Nisaporn WIBOONCHAN	Advisor, Senate
Ms. Panitee CHATAKANONDA Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Ms. Pimpa CHAIHAN	Advisor, House of Representatives
Mr. Saritpon SATAWEDIN Secretary of the delegation	Advisor, House of Representatives
Mr. Sopon CHARTABUTJARU	Advisor, House of Representatives

- Bhumjaithai Party

TIMOR-LESTE

Ms. Cedelizia FARIA DOS SANTOS Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Parliament
Ms. Angela Maria Corvelo DE ANDRADE SARMENTO	Member of the National Parliament
Mr. Marcos XAVIER	Member of the National Parliament
Ms. Maria Ana Bela SAVIO	Member of the National Parliament
Ms. Maria Teresa DA SILVA GUSMÃO	Member of the National Parliament
Mr. Edgar SEQUEIRA MARTINS Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Secretary General, National Parliament
Ms. Izilda Da Silva PEREIRA	Advisor, National Parliament
Ms. Melisa I. Deliana E. Silva CALDAS	Advisor, National Parliament
Mr. Eric BRACILIAN DE JESUS VIEGAS	Advisor, National Parliament

TOGO

M. Gbalgueboa KANGBENI Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée nationale (UNIR)

UNIR UNION POUR LA RÉPUBLIQUE

TUNISIA - TUNISIE

M. Maher Boubaker HADHRI Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée des représentants du peuple
M. Mohamed Zied MAHER Membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable	Membre de l'Assemblée des représentants du peuple Membre de la commission des finances et du budget
Mme Rim MAACHAOUI Membre du Bureau des femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée des représentants du peuple Membre de la commission de planification stratégique, du développement, des transports, de l'infrastructure et de l'aménagement urbain
Mme Sirine BOUSSANDEL	Membre de l'Assemblée des représentants du peuple Rapporteur de la commission de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et hydrique
M. Nader MNIF Secrétaire de la délégation	Conseiller, Assemblée des représentants du peuple
M. Saber BRAKCHI	Corps diplomatique
M. Ahmed BEN SGHAIER	Corps diplomatique

TÜRKIYE

Ms. Asuman ERDOĞAN Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK Party)
Ms. Fatma ÖNCÜ Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK Party)
Ms. Fatma AKSAL	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK Party)
Mr. Ali ÖZKAYA	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK Party)
Mr. Burak AKBURAK Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (İYİ Party)

Ms. Ceylan AKÇA CUPOLO	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (DEM Party)
Ms. Evrim RIZVANOĞLU	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (CHP)
Mr. Mevlüt KARAKAYA	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (MHP)
Ms. Nurhayat ALTACA KAYIŞOĞLU	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (RPP)
Mr. Selman ÖZBOYACI	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK Party)
Mr. Hüseyin Kürşat KIRBIYIK	Secretary General, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Ahmet BOZKURT	Deputy Secretary General, Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Kübra TEYMUR	Deputy Secretary General, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Naim ÇOBAN	Deputy Secretary General, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Ahmet Semih PUR Secretary of the delegation	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Bilal KESER Secretary of the delegation	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Ercan DURDULAR Secretary of the delegation	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Handan KARAKAS DEMIR Secretary of the delegation	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Hande DENERİ Secretary of the IPU Group	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Tuğçe MÜFTÜOĞLU Secretary of the delegation	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Hakan ERDOĞAN	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Mr. Ahmet İŞÇEN	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Tuğçe MÜFTÜOĞLU	Advisor, Grand National Assembly of Türkiye

AK PARTY	Justice and Development Party
İYİ PARTY	İYİ Party
DEM Party	DEM Party
CHP	CHP

TURKMENISTAN

Ms. Dunyagozel GULMANOVA Leader of the Delegation	Chairwoman of the Assembly (DPT)
Ms. Bayramgozel MYRADOVA	Member of the Assembly Chairperson of the Committee for science, education, culture and youth policy of the Mejlis of Turkmenistan (PIET)

Ms. Jennet OVEKOVA	Member of the Assembly Member of the committee on legislation and its norms (DPT)
Mr. Maksat KULYYEV	Member of the Assembly Chairman of the Committee for International and Inter-parliamentary communications
Mr. Nepes ROZYYEV	Member of the Assembly Member of the Committee on science, education, culture and youth policy of the Mejlis of Turkmenistan (DPT)
Ms. Leyli NURMYRADOVA	Secretary General, Assembly
Mr. Chary CHARYYEV	Diplomatic corps
Mr. Handurdy TURAYEV	Diplomatic corps

DPT Democratic Party of Turkmenistan
PIET Party of Industrialists and Entrepreneurs

UGANDA

Ms. Anita Annet AMONG Leader of the Delegation	Speaker of the Parliament Chairperson, Appointments Committee Chairperson, Business Committee (NRM)
Mr. Amos Kibwika KANKUNDA	Member of the Parliament Chairperson, Committee on Finance Member of the Committee on National Economy (NRM)
Mr. Hassan KIRUMIRA	Member of the Parliament Member of the Committee on Trade Member of the Committee on National Economy (NUP)
Mr. Moses Muwanika WALYOMU	Member of the Parliament Member of the Committee on Budget Member of the Committee on Education and Sports
Ms. Nancy Odonga ACORA Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Parliament Member of the Committee on Public Accounts-Central Member of the Committee on Local Government and Public Service
Mr. Adolf Kasaija MWESIGE	Secretary General, Parliament
Ms. Jane Rose Semakula IKIROR	Deputy Secretary General, Parliament
Ms. Sitnah Chemisto CHEROTICH	Deputy Secretary General, Parliament
Mr. Meshach NUWABIINE Secretary of the delegation	Advisor, Parliament
Mr. Mohammed Rukidi MPUGA	Advisor, Parliament
Mr. Police Fred BUSINGE	Advisor, Parliament

Mr. Rajab Semalulu KAAYA	Advisor, Parliament
Ms. Nusura TIPERU	Diplomatic corps
Mr. Richard NSAMBA	Diplomatic corps

NRM National Resistance Movement
NUP National Unity Platform

UKRAINE

Mr. Oleksandr KORNIIENKO Leader of the Delegation	Deputy Chairman of the Verkhovna Rada (Servant of the people)
Mr. Ivan KRULKO	Member of the Verkhovna Rada First Deputy Chairman of the Budget Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine (Batkivshchyna)
Ms. Lesia VASYLENKO Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Verkhovna Rada Chairman of the Subcommittee on Climate Change and Air Protection of the Verkhovna Rada of Ukraine Member of the Committee on Environmental Policy and Nature Management (Holos)
Mr. Oleksandr MEREZHKO	Member of the Verkhovna Rada Member of the Foreign Affairs and Interparliamentary Ties (Servant of the People)
Mr. Oleksandr SANCHENKO Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the Verkhovna Rada Chairman of the Subcommittee on the Music Industry of the Committee on Humanitarian and Information Policy of the Verkhovna Rada of Ukraine (Servant of the people)
Mr. Oleksii ZHMERENETSKYI Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Verkhovna Rada Chairman of the Subcommittee on Adaptation of Ukrainian Legislation to the Provisions of the European Union Law (EU Acquis) Member of the Fulfillment of Ukraine's International Legal Obligations in the Field of European Integration of the Verkhovna Rada of Ukraine Committee on Anti-Corruption Policy (Servant of the people)
Ms. Olga RUDENKO Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Verkhovna Rada Chairman of the Subcommittee on Ensuring Foreign Economic Relations and Effective Use of International Assistance of the Committee on Foreign Policy and Interparliamentary Cooperation of the Verkhovna Rada of Ukraine (Servant of the people)
Mr. Viacheslav SHTUCHNYI	Secretary General, Member of the Verkhovna Rada
Mr. Andrii KANIUKA Secretary of the delegation	Advisor, Verkhovna Rada
Ms. Antonina FEDOSOVA Secretary of the delegation	Advisor, Verkhovna Rada

Mr. Erik KUCHERENKO	Advisor, Verkhovna Rada
Ms. Olha RYBAK	Advisor, Verkhovna Rada
Mr. Serhii ROMENSKYI	Advisor, Verkhovna Rada
Mr. Pavlo MAZUR	Diplomatic corps
Mr. Roman NEDILSKYI	Diplomatic corps

Servant of the People
European Solidaruty
Batkivshchyna
Holos
Parliamentary Group “Platform for Life and Peace”

UNITED ARAB EMIRATES

Mr. Saqr GHOBASH Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Federal National Council
Mr. Ali ALNUAIMI President of the IPU Group	Member the Federal National Council Member of the Committee on Defence, Internal Affairs and Foreign Affairs
Mr. Khaled ALKHARJI	Member the Federal National Council Member of the Committee on Financial, Economic and Industrial Affairs
Mr. Marwan ALMHEIRI	Member the Federal National Council Member of the Committee on Financial, Economic and Industrial Affairs
Ms. Moza ALSHEHHI	Member the Federal National Council Member of the Committee on Education, Culture, Youth, Sports and Media
Ms. Meera ALSUWAIDI President of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member the Federal National Council Member of the Committee on Financial, Economic and Industrial Affairs
Ms. Sara FALAKNAZ Member of the Committee on Middle East Questions	Member the Federal National Council Member of the Committee on Defence, Internal Affairs and Foreign Affairs
Mr. Ahmed HASHIM KHOORI Member of the Working Group on Science and Technology	Member the Federal National Council Member of the Committee on Defence, Internal Affairs and Foreign Affairs
Mr. Omar ALNUAIMI Secretary of the IPU Group	Secretary General, Federal National Council
Ms. Afra ALBASTI	Deputy Secretary General, Federal National Council
Mr. Tareq ALMARZOOQI	Deputy Secretary General, Federal National Council
Ms. Roudha ALSHIHHE Secretary of the delegation	Advisor, Federal National Council

Mr. Abdulrahman ALHAMMADI	Advisor, Federal National Council
Mr. Ahmad ALAQILI	Advisor, Federal National Council
Mr. Ahmed ALSHEHHI	Advisor, Federal National Council
Mr. Belal ALALI	Advisor, Federal National Council
Mr. Fahad ALSHEHHI	Advisor, Federal National Council
Mr. Juma ALMHEIRI	Advisor, Federal National Council
Mr. Malek ALTHUWAYNEE	Advisor, Federal National Council
Mr. Omar ALNUAIMI	Secretary General, Federal National Council
Mr. Saeed Abdulwahid KHAMIS SAQER	Diplomatic corps
Mr. Saeed Thani HAREB ALDHAHERI	Diplomatic corps

UNITED KINGDOM

Mr. Dan CARDEN Leader of the Delegation Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the House of Commons Member of the Foreign Affairs Committee (L)
Ms. Jess MORDEN	Member of the House of Commons Member of the Liaison Committee (L)
Ms. Pam COX	Member of the House of Commons Member of the Justice Committee (L)
Ms. Karen BRADLEY Member of the Executive Committee, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Commons Chair, Home Affairs Committee Member of the Liaison Committee (C)
Mr. Gagan MOHINDRA	Member of the House of Commons Member of the Housing, Communities, and Local Government Committee (C)
Ms. Wera HOBHOUSE	Member of the House of Commons Member of the Energy, Security and Net Zero Committee (LD)
Mr. Chris LAW	Member of the House of Commons (SNP)
Baroness Christine BLOWER	Member of the House of Lords Member of the International Agreements Committee Member of the Social Mobility Policy Committee (L)
Mr. Rick NIMMO Secretary of the IPU Group	Director, BGIPU
Ms. Dominique REES	Deputy Director, BGIPU
Ms. Rhiannon EDWARDS	Multilateral Programme Manager, BGIPU
Ms. Chiara DE VITA	International Project Manager, BGIPU

Ms. Chloe MAWSON	Clerk, House of Lords
Ms. Sarah DAVIES	Deputy Clerk, House of Commons
Mr. Rory DICKSON	Advisor, Foreign Office

L Labour
SNP Scottish National Party
C Conservative
LD Liberal Domocrats

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA

Mr. Daniel SILLO Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (CCM)
Ms. Asha Juma FERUZI	Member of the National Assembly (CCM)
Mr. Elibariki KINGU	Member of the National Assembly (CCM)
Ms. Fatma REMBO	Member of the National Assembly (CCM)
Ms. Kiza Hussein MAYEYE	Member of the National Assembly (ACT)
Ms. Pindi CHANA	Member of the National Assembly (CCM)
Mr. Rashid SHANGAZI	Member of the National Assembly (CCM)
Ms. Zeyana Abdallah HAMID	Member of the National Assembly (CCM)
Ms. Katherine KAIHULA Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Eliufoo UKHOTYA	Advisor, National Assembly
Mr. Yona KIRUMBI	Advisor, National Assembly
Mr. Omary MAGWINZA	Advisor, National Assembly
Mr. Ahmed SEGULLE	Diplomatic corps
Mr. Gerald NGOI	Diplomatic corps

CCM Chama Cha Mapinduzi
ACT Alliance for change and transparency - Wazalendo

URUGUAY

Mr. Rodrigo GOÑI REYES	President of the House of Representatives (PN)
Mr. Daniel CAGGIANI Leader of the Delegation	Member of the Senate President, International Affairs Committee Member of the Budget Committee Member of the Transportation and Public Works Committee (FA)
Mr. Andrés OJEDA	Second Vice-President of the Senate Member of the International Affairs Committee Member of the Committee on Science, Innovation, and Technology Committee (PC) Member of the Budget Committee (PC)
Mr. Carlos CAMY	Member of the Senate Member of the Environment Committee Member of the Budget Committee Member of the Public Health Committee (PN)

Mr. José Pedro MONTERO	Secretary General, Senate
Ms. Carina GALVALISI Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Mr. Federico CARREÑO	Diplomatic corps
Mr. Hugo CAYRÚS	Diplomatic corps

FA Frente Amplio
PC Partido Colorado
PN Partido Nacional

UZBEKISTAN

Ms. Tanzila NARBAEVA Leader of the Delegation	Chairperson of the Senate
Mr. Abdulkhakim ESHMURATOV	Member of the Senate Committee on Judicial and Legal Issues and Combating Corruption
Ms. Guljan KHALMURATOVA	Member of the Senate Innovative Development and Information Technologies
Mr. Bekzod KHOLMURATOV	Advisor, Senate
Mr. Jamshid GAPPAROV	Advisor, Senate
Mr. Ulugbek AKBAROV	Advisor, Senate
Mr. Eldiyor Toshmatov	Ambassador
Mr. Odiljon GAFFAROV	Diplomatic corps

UzLiDeP The Uzbekistan Liberal Democratic Party

VIET NAM

Mr. Thanh Man TRAN Leader of the Delegation	President of the National Assembly (CPV)
Mr. Quang Manh LE	Secretary General, Chairman of the Office of the National Assembly
Mr. Quang Phuong TRAN	Vice-President of the National Assembly (CPV)
Mr. Van Man LAM	Member of the National Assembly Council of Ethnic Affairs (CPV)
Mr. Dac Vinh NGUYEN	Member of the National Assembly Committee on Cultural and Social Affairs (CPV)
Mr. Hai Ha VU	Member of the National Assembly Committee on National Defence, Security and Foreign Affairs (CPV)
Mr. Phu Binh PHAM	Member of the National Assembly Committee on National Defence, Security and Foreign Affairs (CPV)

Mr. Minh Hieu HOANG	Member of the National Assembly Committee on Law and Justice (CPV)
Ms. Thi Hong Yen PHAM	Member of the National Assembly Committee on Economic and Budgetary Matters (CPV)
Ms. Thi Mai Thoa NGUYEN	Member of the National Assembly Committee on Culture and Social Affairs

CPV Communist Party of Viet Nam

YEMEN

Mr. Mohsen Ali Omar BA SARRA Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives Presidium of the Council (YIP)
Mr. Abdulkarem Sharaf Mohsen SHAIBAN	Member of the House of Representatives Member of the Constitutional and Legal Affairs Committee (YIP)
Mr. Ibrahim Ahmed Saghir AL-MUZLEM	Member of the House of Representatives Services Committee (NR)
Mr. Mohamed Abdulmalik Ahmed BAN-MALIK	Member of the House of Representatives Member of the Development, Oil and Mineral Resources Committee (GPC)
Mr. Shawki Abdulsalam Abdo SHAMSAN	Member of the House of Representatives Member of the Trade and Industry Committee (BOC)
Mr. Yasser Hamid Shaher AL-SHAIBANI	Adviser, House of Representatives
Mr. Mohammed Gamal Ahmed BA SARRA	Adviser, House of Representatives

YIP Yemeni Islah Party
NR National Resistance (Politburo)
GPC General People's Congress
BOC Bloc of Change

ZAMBIA

Ms. Nelly MUTTI Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Executive Committee	Speaker of the National Assembly
Mr. Harry Kazimete KAMBONI Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Member of the Committee on Local Government Accounts Member of the Committee on National Guidance and Gender Matters (UPND)
Mr. Imanga WAMUNYIMA Member of the Bureau of Young Parliamentarians	Member of the National Assembly Member of the Committee on Privileges and Absences (PNUP)
Ms. Jaqueline SABAO	Member of the National Assembly Public Accounts Committee Member of the Committee on National Guidance and Gender Matters (UPND)

Mr. Mubita ANAKOKA	Member of the National Assembly Member of the Committee on Parastatal Bodies (UPND)
Mr. Nicholas MUKUMBI	Member of the National Assembly Member -Public Accounts Committee (UPND)
Mr. Oliver AMUTIKE Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the National Assembly Member of the Cabinet Affairs Committee Member of the Media, Information and Communication Technologies Committee (UPND)
Ms. Loveness MAAMBO Secretary of the IPU Group	Clerk, National Assembly
Mr. McDonald MWIINGA Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Alexander KAFWATA	Advisor, National Assembly
Mr. Dominic MWINAMO	Advisor, National Assembly
Ms. Maluba KAINDU	Advisor, National Assembly
Ms. Sharon NYIRONGO	Advisor, National Assembly
Ms. Deborah DAKA	Advisor, National Assembly
Mr. Joseph LUNGU	Advisor, National Assembly
Mr. Mutelo NDIWA	Advisor, National Assembly
Ms. Nomai IMENDA	Chargé d'Affaires
Mr. Brighton MUSESA	Diplomatic corps

UPND United Party for National Development
PNUP Party of National Unity and Progress

ZIMBABWE

Mr. Jacob Francis Nzwidamilimo MUDENDA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly Chairperson of the Committee on Standing Rules and Orders (ZANU PF)
Ms. Mabel Memory CHINOMONA Leader of the Delegation	President of the Senate Deputy Chairperson of the Committee on Standing Rules and Orders Patron of the Zimbabwe Women Parliamentarians Caucus (ZANU PF)
Mr. Jona NYEVERA	Member of the National Assembly Member of the Portfolio Committee on Mines and Mining Development (ZANU PF)
Ms. Lusyomo NYELELE	Member of the National Assembly Member of the Portfolio Committee on Mines and Mining Development Member of the Portfolio Committee on Sport, Recreation, Arts and Culture Member of the Portfolio Committee on Youth Empowerment, Development and Vocational Training (ZANU PF)

Ms. Maureen KADEMAUNGA Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the National Assembly Member of the Public Accounts Committee Member of the Portfolio Committee on Budget, Finance AND Investment Promotion (CCC)
Mr. Mtshane Lucas KHUMALO	Member of the Senate Member of the Thematic Committee on Sustainable Development Goals
Mr. Sengezo TSHABANGU	Member of the Senate Member Committee on Standing Rules and Orders Member of the Thematic Committee on Peace and Security Member of the Thematic Committee on Climate Change (CCC) Member of the Committee on Health
Mr. Tawanda KARIKOGA	Member of the National Assembly Member of the Portfolio Committee on Foreign Affairs and International Trade Chairperson of the Portfolio Committee on Transport and Infrastructural Development (ZANU PF)
Ms. Tsitsi Veronica MUZENDA	Member of the Senate Member of the Thematic Committee on Human Rights Member of the Thematic Committee on Sustainable Development Goals (ZANU PF)
Mr. Kennedy Mugove CHOKUDA Secretary of the IPU Group	Clerk of Parliament
Ms. Rumbidzai Pamela CHISANGO Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Mr. Asha JENJE	Advisor, National Assembly
Mr. Califinos Kudakwashe GUVI	Advisor, Senate
Ms. Chiguta Jessie MAPOKOTERA	Advisor, Senate
Mr. Farai Nicholas MAKUBAZA	Advisor, National Assembly
Mr. Frank Mike NYAMAHOWA	Advisor, National Assembly
Mr. Kumbirai Dzidziso MAKAMURE	Advisor, Senate
Ms. Martha MUSHANDINGA	Advisor, National Assembly
Ms. Caroline Takudzwa MUYAMBO	Advisor or Secretary
Mr. Alfred MUTIWAZUKA	Diplomatic corps
Mr. L Eden MATUMBA	Diplomatic corps

ZANU PF Zimbabwe African National Union Patriotic Front
CCC Citizens Coalition for Change

****

II. DELEGATIONS PARTICIPATING IN AN OBSERVER CAPACITY – *DÉLÉGATIONS PARTICIPANT EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS*

AFGHANISTAN

Mr. Mir Rahman Rahmani QALANDER KHAN Leader of the Delegation	President of the House of the People
Ms. Simin BAREKZAI	Member of the House of the People
Mr. Mohammad Akbar STANIKZAI	Second Vice-Chairman of the House of Elders
Mr. Abdul Qader ARYUBI	Secretary General of the House of the People
Mr. Hamza HAMIDI	Adviser, House of Elders

MYANMAR

Ms. Zin Mar AUNG Leader of the delegation	Member of the Committee Representing Pyidangsu Hluttaw
Mr. Phone KYAW	Member of the Committee Representing Pyidangsu Hluttaw
Mr. Thet KO KO	NUG representative to the United Kingdom
Mr. Wunna HTAY	National Advisor, Committee Representing Pyidangsu Hluttaw

****

III. ADVISERS AND OTHER PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE 152nd ASSEMBLY – *CONSEILLERS ET AUTRES PERSONNES PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 152e ASSEMBLÉE*

BULGARIA

Ms. Stefana KARASLAVOVA-VODENICHARSKA	Secretary General, National Assembly
Ms. Ekaterina GEORGIEVA	Director of Property Management Directorate, National Assembly
Ms. Sacha NIKOLOVA	Advisor, National Assembly
Ms. Stefka ALEXANDROVA Secretary of the IPU Group, Secretary of the delegation	Advisor, National Assembly
Ms. Teodora ANGELOVA	Advisor, National Assembly

SLOVAKIA

Mr. Daniel GUSPAN	Secretary General, National Council
Mr. Marek LISANSKY	Advisor, National Council

****

IV. PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW TO A POSSIBLE AFFILIATION/REAFFILIATION
PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS EN VUE D'UNE AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE

SAINT KITTS AND NEVIS

Mr. Eric EVELYN	Member of the National Assembly

****

V. ASSOCIATE MEMBERS – *MEMBERS ASSOCIÉS*

ANDEAN PARLIAMENT

Ms. Ambinitsoa July Diana FANDRO Secretary of the delegation	Secretary General

ARAB PARLIAMENT

Mr. Mohamed ALYAMMAHI Leader of the Delegation	Speaker Member of the Committee on Foreign Affairs, Political Affairs and National Security Chair of the Palestine Committee
Mr. Said AL SAADI	Deputy Speaker Member of the Committee on Legislative and Legal Affairs and Human Rights
Ms. Ahlaam ALLAFI	Member of Parliament Chair of the Committee on Social, Educational, Cultural, Women's and Youth Affairs
Mr. Aymen NEGRA	Member of Parliament Chair of the Committee on Foreign, Political Affairs and National Security
Ms. Hanan MOHSIN	Member of Parliament Member of the Committee on Social, Educational, Cultural, Women's and Youth Affairs
Mr. Kamel SHARWY	Secretary-General of the Arab Parliament
Mr. Ahmed HASSABALLA	Protocol Coordinator
Mr. Ehab ABDELHAMED	Protocol Coordinator
Mr. Ashraf ELSEIDY	Advisor

EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)

Mr. Joseph NTAKIRUTIMANA Leader of the Delegation	Speaker Chairperson, EALA Commission
Ms. Caroline RWIVANGA KAYONGA	Member of Parliament

	Member of the Committee on agriculture, tourism and natural resources Member of the Committee on general purpose
Ms. Gladness LADISLAUS SALEMA	Member of Parliament Member of the Committee on accounts Member of the Committee on communications, trade and investments
Ms. Priscilla AMODING Secretary of the delegation	Advisor

EUROPEAN PARLIAMENT (EP)

Mr. Nicolae ȘTEFĂNUȚĂ Leader of the Delegation	Vice-President
Ms. Adriana BUCHIU Secretary of the delegation	Advisor
Ms. Iarina Aurora BADEA Secretary of the delegation	Advisor
Ms. Sanna LEPOLA	Advisor

INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF THE COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (IPA CIS)

Mr. Daniiar TOLONOV Leader of the Delegation	Member of Parliament Member of the Committee on Finance, Budget, Entrepreneurship and Competition Development
Mr. Alexey DOLZHIKOV	Deputy Head of the IPA CIS Council Secretariat
Mr. Denis ZHUK Secretary of the delegation	Advisor
Mr. Dmitriy KOBITSKIY	Secretary General

INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY UNION (WAEMU)

Mr. Abdoul Magid AG MOHAMED AHMED Leader of the Delegation	Deputy Speaker
Mr. Richard Kocouvi Adjihouho ALLOSSOHOUN	Deputy Speaker
Ms. Yobate KOLANI/BAKALI	Deputy Speaker

LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT (PARLATINO)

Mr. Rolando GONZALEZ PATRICIO Leader of the Delegation	President
Mr. Carlos NUÑEZ SALINAS	Vice-President
Ms. Norma CALERO FERNANDEZ Secretary of the delegation	Advisor
Mr. Elias CASTILLO	Advisor

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)

Ms. Memounatou IBRAHIMA Leader of the Delegation	President
Ms. Adjaratou COULIBALY NEE TRAORE	Vice-President
Mr. Billay G. TUNKARA	Vice-President Member of the Committee of Selection Member of the Standing Committee of privileges and ethics
Mr. Guy Marius SAGNA	Member of Parliament
Ms. Moussokoura Chantal FANNY	Member of Parliament
Mr. Mohammed Kabeer GARBA	Deputy Secretary General
Mr. Kouao N'Dessonn Yves N'GUESSAN Secretary of the delegation	Advisor
Mr. Toba TANAMA	Advisor

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

Mme. Amelia LAKRAFI Cheffe de la délégation	Déléguée générale de l'APF
Mme Francine LANDRY	Présidente de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
M. Jean-Baptiste LECLERE	Secrétaire général
M. Florian GIACOBINO	Conseiller

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE)

Ms. Petra BAYR Leader of the Delegation	President
Ms. Valentina GRIPPO	Member of Parliament Vice-President of the Culture, Sport and Education Committee Member of the Legislative Committee

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION (PABSEC)

Mr. ASAF HAJIYEV	Secretary General
Mr. Borys KOLISNYCHENKO	Secretary General
Ms. Valentina COBZAREANU	Secretary General

PARLIAMENT OF MERCOSUR (PARLASUR)

Mr. Rodrigo GAMARRA Leader of the Delegation	President
Mr. Nicolas VIERA DIAZ	Vice-President
Mr. Franco METAZA	Member of Parliament
Mr. Paulo Fernando DOS SANTOS	Member of Parliament

Ms. Dolores GANDULFO Secretary of the Delegation	Secretary, International relations and integration of the PARLASUR
Mr. Arturo SILVERA	Secretary to the President

****

V. OBSERVERS – *OBSERVATEURS*

UNITED NATIONS

Mr. Glen PRICHARD	Chief of Cybercrime and Technology Section, UNODC
Mr. Harry CHENG	UNODC Terrorism Prevention Branch Representative
Ms. Heba HAGRAS	UN Special Rapporteur on the Rights of Persons with Disabilities
Ms. Marta LORENZO	Director, UNRWA Office in Jordan
Mr. Mehmet KÖSE	Donor Relations Consultant, UNWRA
Mr. Sergi CUADRA	Advocacy & Outreach Associate, UNWRA

OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)

Mr. Barham SALIH	High Commissioner
Ms. Alev ÖRSEL	Senior External Relations Officer
Ms. Angela LI ROSI	Representative in Türkiye
Mr. Amr MAREI	Head of Istanbul Office
Ms. Daniela Carmela CICCHELLA	Deputy Resident Representative in Türkiye

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN, AND CHILD HEALTH (PMNCH)

Ms. Flavia BUSTREO	Member
Mr. Mohit PRAMANIK	Technical Officer

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Ms. Malti GANDHI	Deputy Representative for Türkiye
Mr. Paolo MARCHI	Resident Representative in Turkiye
Ms. Yuko OSAWA	Chief, Child Protection

UNITED NATIONS ENTITY FOR GENDER EQUALITY AND THE EMPOWERMENT OF WOMEN (UN WOMEN)

Ms. Duygu ARIG	Programme Specialist
Ms. Maryse GUIMOND	Country Director

Ms. Belen SANZ LUQUE	Regional Director for Europe and Central Asia

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Ms. Elisa SCOLARO	External Relations Officer, Parliamentary Affairs
Mr. Ludy Prapancha SURYANTORO	Head of Unit Multisectoral Engagement for Health Security Preparedness

PREPARATORY COMMISSION FOR THE COMPREHENSIVE NUCLEAR-TEST-BAN TREATY ORGANIZATION (CTBTO)

Mr. Ahmed Tareq Ibrahim MAATY	Senior External Relations Officer
Ms. Rajaa GACEM	Associate External Relations Officer
Mr. Robert FLOYD	Executive Secretary

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION – UNION PARLEMENTAIRE AFRICAIN

M. Pierre-Flambeau NGAYAP	Sénateur
Ms. Hamida KIBWANA	Sénateur
M. Boubacar IDI GADO	Secrétaire Général
M. José Tomás RAIMUNDO	Directeur

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION

Mr. Ahmed Alawi Hafeedh BA ABOOD	Secretary-General
Ms. Aya ZEAITER	Director of the Office of the Secretary-General
Mr. Hussam El Dine HALWAJI AMMAR	Follow-up Specialist

ASEAN INTER-PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Mr. Widhya CHEM	Secretary-General
Mr. Sandi NURSAHAMDANI	Director of Committees
Mr. Ian Karunia Krishnanda SETIAJI	Parliamentary Relations Officer

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Mr. Ahmed ALSALOOM	Representative

ASSOCIATION OF SENATES SHOORA AND EQUIVALENT COUNCILS IN AFRICA AND THE ARAB WORLD (ASSECAA)

Mr. Abdulwasie Yusuf ALI	Secretary General
Mr. Nkemjika EGWIM	Assistant Secretary General in charge of administration

COLLECTIVE SECURITY TREATY ORGANIZATION PARLIAMENTARY ASSEMBLY (CSTO-PA)

Mr. Sergei POSPELOV	Executive Secretary
Mr. Gleb BOKHANOVICH	Secretary

COMMONWEALTH PARLIAMENTARY ASSOCIATION (CPA)

Mr. Christopher KALILA	Chairperson of the International Executive Committee
Mr. Jarvis MATIYA	Deputy Secretary General

INTERNATIONAL PARLIAMENT ON TOLERANCE AND PEACE (IPTP)

Mr. H.E. Ahmed ALJARWAN	President
Mr. Zoran ILIEVSKI	Associate Professor of Political Science and Head of the Center for Policy Research and Analysis of the Faculty of Law at Ss. Cyril and Methodius University of Skopje

INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY ON ORTHODOXY (IAO)

Mr. Ioan VULPESCU	President of the General Assembly of IAO
Mr. Konstantinos MYGDALIS	Advisor
Mr. Evangelos PARRAS	Secretary

MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL

Mr. Said MOKADEM	Secretary General

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)

Mr. Karim DARWISH	PAM President Emeritus
Ms. Deborah BERGAMINI	Representative from Italy

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION FOR THE MEDITERRANEAN (PA-UFM)

Mr. Mohamed ABOUELENEEN	President of the PA-UfM
Ms. Heba SHABANA	Assistant to the President

PARLIAMENTARY CONFEDERATION OF THE AMERICAS (COPA)

Mr. Jose Luis DALMAU SANTIAGO	President
Ms. Camila TOSCANO	President of Womens Network

PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)

Mr. Mouhamed Khouraichi NIASS	Secretary General
Mr. Ali Asghar MOHAMMADI SIJANI	Deputy Secretary General

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC-PF)

Ms. Boemo SEKGOMA	Secretary General
Mr. Sheuneni KURASHA	Director of Parliamentary Business and Programmes

UNITE PARLIAMENTARIANS NETWORK FOR GLOBAL HEALTH

Ms. Mariam JASHI	Global Board Member, Eastern Europe and Central Asia (EECA) Chapter Chair

LIBERAL INTERNATIONAL (LI)

Ms. Astrid THORS	Deputy President
Mr. William TOWNSEND	Secretary General
Mr. Noah WILENIUS	Staff Intern

SOCIALIST INTERNATIONAL

Ms. Selin SAYEK BÖKE	Vice-President, Socialist International Women
Mr. Carlos WALLHEAD	Head of the Secretariat and International Projects

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)

Ms. Emily MISOLA RICHARD	Legal Adviser

WORLD FUTURE COUNCIL

Ms. Teresa BERGMAN	Senior Researcher & Policy Analyst
Mr. Ali GÜLCEGÜN	Project Manager

****

VI. SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 152nd ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 152e ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

General Debate – Débat général
Mr. Barham SALIH, United Nations High Commissioner for Refugees
Dr. Robert FLOYD, Executive Secretary, Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization
Ms. Sophie KILADZE, Chairperson, UN Committee on the Rights of the Child
Ms. Heba HAGRASS, UN Special Rapporteur on the rights of persons with disabilities
Ms. Georgina MAGESA, Youth activist

Standing Committee on Sustainable Development / Commission permanente du développement durable
Ms. Sebnem SAHIN, UNDP Chief Economist

Standing Committee on Democracy and Human Rights / Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme
Dr. Heba HAGRAS, UN Special Rapporteur on the rights of persons with disabilities

Standing Committee on United Nations Affairs / Commission permanente des Affaires des Nations Unies
Ms. Rita FRENCH, Director of Policy and Diplomatic Engagement, Article 109 Coalition
Mr. Sergiy PROKHOROV, Programme Manager, Dag Hammarskjöld Foundation

Mr. Babatunde AHONSI, UN Resident Coordinator in Türkiye
Ms. Malti GANDHI, UNICEF Resident Representative in Türkiye
Ms. Maryse GUIMOND, UNICEF Resident Representative in Türkiye
Mr. Bülent AÇIKGÖZ, Resident Coordinator's office
Ms. Duygu ARIG, UN Women
Ms. Alev ÖRSEL, UNHCR
Ms. Pelin OZCAN, UNHCR
Mr. Yuko OSAWA, UNICEF

Forum of Women Parliamentarians / Forum des femmes parlementaires
Ms. Bénite DIBATEZA, Gender Lead, Commonwealth Parliamentary Association (CPA UK)
Ms. Carmen GEHA, WYDE training consultant on social norms
Mr. Calixte BLOQUET, WYDE consultant on diversity in representation
Ms. Petra BAYR, President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe
Ms. Meryem GÖKA, Chair of the International Conference of Asian Political Parties Women's Wing

Forum of Young Parliamentarians / Forum des jeunes parlementaires
Mr. Devin JOSHI, Associate Professor of Political Science, Singapore Management University
Ms. Zeynep YILDIZ, member of the Turkish Grand National Assembly

High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism / Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
Dr. Christina SCHORI LIANG, Head of Counterterrorism and PVE, Research and Policy Advice Department
Dr. Nicolas STOCKHAMMER, Director Research Cluster "Counter-Terrorism, CVE and Intelligence", Danube University Krems

Committee on Middle East Questions / Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
Ms. Öykü IRMAKKESEN, Legal Advisor, International Humanitarian Law Centre (Diakonia)
Mr. Tarek EL KHOULY, Egyptian Politician & International Relations Researcher

Committee on Health / Comité sur la santé
Mr. Lothar WIELER, Commissioner, Lancet Commission on 21st Century Global Threats to Health

Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law / Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
Ms. Emily MOSILA RICHARD, Legal Adviser, ICRC
Ms. Safak PAVEY, Senior Adviser, UNHCR

Workshop on *Multistakeholder approaches to peace and reconciliation : Legislative and faith-based perspectives* / Atelier sur le thème *Approches multipartites de la paix et de la réconciliation : perspectives législatives et confessionnelles*
Mr. Fadi DAOU, Executive Director, Globethics
Mr. Ahmed SHAHEED, Professor of International Human Rights Law, University of Essex
Mr. Emmanuel ADAMAKIS, Ecumenical Patriarchate of Constantinople
Mr. Ahmed NAGI, Senior analyst for Yemen, International Crisis Group

Workshop on *The UN Convention against Cybercrime: Parliamentary perspectives on ratification and implementation* / Atelier sur le thème *La Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité : perspectives parlementaires en matière de ratification et de mise en œuvre*
Mr. Glen PRICHARD, Chief of Cybercrime and Technology Section, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)
Mr. Darrin JONES, Executive Director, Partnership and Planning, INTERPOL

Open Session of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law / Session ouverte du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
Ms. Monika SANDVIK, Senior Statelessness Coordinator and Head of Section at the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)
Ms. Christy CHITENGU, Co-Lead, Global Movement Against Statelessness